Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie

Faouzi Adel

▶ **To cite this version:**

Faouzi Adel. Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie . Anthropologie sociale et ethnologie. Université de Paris V Descartes, 1990. Français. NNT : . tel-01577255

HAL Id: tel-01577255
https://theses.hal.science/tel-01577255

Submitted on 25 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS V
"RENE DESCARTES"
SCIENCES HUMAINES - SORBONNE

Thèse presentée par Mr Faouzi ADEL

FORMATION DU LIEN CONJUGAL ET NOUVEAUX MODELES FAMILIAUX EN ALGERIE

En vue de l'obtention du doctorat d'état

Sous la direction de Monsieur le Professeur Louis ROUSSEL

ANNEE 1989-90 TOME 1

La thèse de Faouzi Adel
Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie
a été soutenue le vendredi 12 janvier 1990, à l'Université Paris V Descartes.

Le jury de thèse était composé de:

- **Castellan, Yvonne** (19..-2013), Professeure de psychologie à l'Université de Paris X Nanterre (Présidente)
- **Roussel, Louis** (1921-2011), Sociologue et démographe, chercheur à l'Institut national d'études démographiques - INED (Directeur de thèse)
- **Girard, Alain** (1914-1996) – Professeur de démographie et de sociologie à l'*Université Paris V* - René-Descartes
- **Camilleri, Carmel** (1922-1997) – Professeur en psychologie interculturelle à à l'*Université Paris V* - René-Descartes
- **Segalen, Martine** – Anthropologue, directrice de recherche au CNRS
- **Chaulet, Claudine** (1931-2015) – sociologue à l'Université d'Alger, directrice du Centre national de recherche en économie et sociologie rurale (Algérie)

Résumé de la thèse

L'objectif de cette recherche est de rendre compte d'un certain nombre de changements dans la sphère familiale en Algérie tout en dépassant une perspective formelle du changement. Une analyse longitudinale permet de retrouver à travers l'histoire familiale, l'explication des comportements présents dans le domaine du mariage, des relations avec la parente, de l'organisation domestique, de la fécondité, etc. Les données ont été constituées à partir d'une enquête portant sur une population de 105 personnes provenant de milieux salaries différents soumis à des entretiens enregistrés approfondis sur différents aspects de leur vie familiale. Les résultats de l'enquête ont permis de dégager trois modèles familiaux :

- Le premier, basé sur l'indivision, obéit à l'impératif de la cohésion familiale. Il est fondé sur une autorité traditionnelle (celle du père surtout) qui tente de préserver un patrimoine au double aspect, matériel et symbolique. Le choix du conjoint n'y est pas libre et la cohabitation avec les parents une nécessité. On peut parler ici de modèle pseudo-conjugal dans la mesure ou tout rapprochement entre les conjoints est découragé.

- Le modèle de transition se caractérise par une volonté de négocier le choix du conjoint et de réaliser la décohabitation même si les valeurs de l'intimité conjugale n'arrivent pas à s'imposer.

- Le modèle appelé ici « modèle conjugal », se caractérise par un certain nombre de ruptures avec les deux modèles précédents. Il s'agit ici d'une génération nouvelle dont la trajectoire est différente de celle des parents. Dans ce modèle, ce n'est pas tant l'amour qui

justifie l'engagement dans le mariage (même s'il en est parfois à l'origine) qu'une certaine complicité qui s'exerce vis-à-vis d'un environnement social et familial aux valeurs désuètes. C'est parce que le mariage est le seul cadre qui permette de réaliser une certaine idée du bonheur que les individus s'y engagent. Enfin, la question de la valeur explicative de ces modèles comme constitution d'un instrument d'analyse du changement familial est abordée. La recherche montre l'arrivée de nouveaux comportements féminins à l'égard du mariage. Une tendance qui n'est pas encore dominante mais qui se profile de plus en plus, révèle qu'il y a des femmes qui préfèrent le célibat à un mariage où elles sont livrées pieds et poings liés. La même attitude semble se développer chez les veuves et les divorcées qui préfèrent renforcer leur relation à leurs enfants plutôt que penser à se remarier. Faouzi Adel conclue que, quelle que soit l'avancée de l'intégrisme religieux en Algérie, la libération de ces énergies, hors de l'espace domestique, modifiera nécessairement le rapport de force entre les deux sexes et élargira les possibilités d'accès à un marché matrimonial libre. Les entretiens enregistrés, source de la thèse de Faouzi Adel, ont été déposés à la phonothèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, et leur description archivistique est accessible sur la base *Ganoub* :
http://phonotheque.mmsh.huma-num.fr/dyn/portal/index.seam?page=alo&aloId=12519

UNIVERSITE PARIS V
"RENE DESCARTES"
SCIENCES HUMAINES - SORBONNE

Thèse presentée par Mr Faouzi ADEL

FORMATION DU LIEN CONJUGAL ET NOUVEAUX MODELES FAMILIAUX EN ALGERIE

En vue de l'obtention du doctorat d'état

Sous la direction de Monsieur le Professeur Louis ROUSSEL

ANNEE 1989-90 TOME 1

A ma chère épouse

dont la complicité et le dévouement

m'ont permis de venir à bout

de ce travail.

Je voudrais ici remercier tout particulièrement le Professeur LOUIS ROUSSEL dont les conseils et les encouragements ont contribué très largement à faire aboutir cette thèse.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux -hommes et femmes-, qui m'ont fait confiance en acceptant de lever le voile sur une partie de leur vie privée.

Enfin, ma reconnaissance va à tous ceux dont je ne peux citer les noms, qui m'ont servi de contact et ont contribué à atténuer l'inquiétude de mes informateurs.

I n t r o d u c t i o n

-0-0-0-0-0-0-

On peut très légitimement s'interroger sur l'engouement suscité, durant un temps, par la question du mariage endogame et des rapports de parenté dans le monde arabe à l'intérieur du cercle des initiés (1). Ce n'est pas que la question manque de pertinence. Bien au contraire, les études de terrain manquent pour rendre compte de ce qui a jusque là constitué pour les chercheurs comme une sorte de domaine tabou.

Mais l'interrogation porte aussi bien sur la conjoncture que sur la place qu'elle occupe dans l'ensemble des questions que se posent nos anthropologues.

Pour dire notre sentiment il apparait que, mis à part les travaux de quelques célébrités, il y a une discontinuité dans la reflexion se rapportant à ce sujet. De sorte qu'il faut se demander si le regain constaté ces dernières années n'est pas le produit de circonstances (le réveil de l'Islam?) ou alors si la particularité même de la structure familiale arabe n'est pas le point de départ d'un nouveau questionnement sur les structures familiales occidentales (2).

Il n'est pas sans intérêt de constater que si tous les questionnements semblent aboutir aujourd'hui aux problèmes de la parenté, ils se sont pendant longtemps cantonnés au

---

(1) Les initiés sont-ils des orientalistes? Si l'on donne au mot le sens du regard exotique de l'occident sur l'orient cela va de soi qu'il ne concerne nullement des gens comme J. Berque, M. Rodinson, J. Chelhod, J. Cuisenier, R. Dumont, G. Tillon dont les travaux sur le terrain ont contribué fortement à parfaire la connaissance des structures sociales du monde arabe et maghrébin en particulier.

(2) J. Goody: L'évolution du mariage et de la famille en Europe. A. Colin, 1985.

domaine religieux politique et même économique. Il faut rappeler que les fameux entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes (1) se rapportant aux systèmes de parenté étaient précédés de quelques années par le non moins fameux colloque sur l'évolution économique des pays d'Islam (2) mis sur pied par la même institution. La préoccupation commune à ces deux manifestations était de dégager des spécificités propres à expliquer dans un cas le retard par rapport aux pays de l'Occident et dans l'autre cas la persistance du modèle familial traditionnel. Ainsi donc le rapport des sociétés musulmanes au temps et le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle paternel seraient les éléments d'explication aux blocages et à la résistance aux changements.

Les points de vue substantialistes sur l'Islam ont toujours été un écran à une compréhension objective des choses.

Qui de l'Islam ou de la structure sociale a influé sur l'autre? Toutes les discussions byzantines qui tournent autour de ce sujet n'aboutissent à rien. Elles auraient plutôt tendance à accroitre la confusion surtout lorsqu'il s'agit de comprendre la genèse du type familial endogame tel qu'il est encore pratiqué dans certaines régions du monde arabe.

---

(1) E.P.H.E.: Systèmes de parenté, Entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes. Non daté.

(2) E.P.H.E.: l'évolution économique sociale et culturelle des pays d'Islam s'est-elle montrée défavorable à la formation d'un capitalisme de type occidental, Colloque organisé les 22,23 et 24 mars 1960.

des conjoints reconnaissant ainsi que le mariage est le seul moyen pour multiplier les hommes mais aussi pour briser la sensualité qui est par définition féminine.

La virulence des discours religieux à l'égard du péché de la chair est telle qu'elle ne prend sens que parce que des pratiques totalement contraires dominent le paysage social.

L'Eglise aura à lutter jusqu'au XIIe-XIIIe siècle contre une conception du mariage profane qui n'obeit ni aux règles de la monoganie ni au respect des règles établissant les prohibitions en matière d'épouses. La réalité du lignage est telle surtout dans les familles royales et l'aristocratie féodale qu'elle impose aux chefs de ménage des stratégies successorales où le mariage légitime est une exception.

Duby nous raconte l'histoire exemplaire du roi Philippe Ier qui fût excommunié par le pape pour avoir pris en secondes noces l'épouse d'un cousin très éloigné. A u x accusations de concubinage et d'adultère venait s'ajouter la plus grave: l'accusation d'inceste.(1)

Consciente qu'elle ne pouvait convertir et gagner les fidèles qu'en violant l'espace de la vie familiale l'Eglise avait fixé une aire de consanguinité où tout mariage était interdit.

Il l'était non seulement aux cousins germains mais aux cousins seconds et à leurs enfants ainsi qu'aux affins dans les mêmes degrés et aux parents spirituels (parrains, marraines et parents des enfants baptisés par eux) ainsi qu'aux frères adoptifs.(2)

Non contents d'établir une loi rigoureuse de

---

(1) Duby : déjà cité, Chap. 1er.

(2) Henri Bresc : L'Europe des villes et des campagnes in Histoire de la famille (XIIIe-XVe siècle) Tome 1, A. Colin 1986.

l'exogamie les prêtres imposent une discipline dans le mariage qui subordonne la sexualité au désir de procréation et réprime le désir de chair. Et il ne s'agit plus d'imprécations et de discours généraux. Les théologiens du bas moyen âge (dont le célèbre Burchard de Worms) vont annoncer des prescriptions rigoureuses et précises quant à la relation charnelle à l'intérieur du mariage et établir un calendrier de continence et des sanctions destinées à punir les infractions.(1) Ainsi l'institution matrimoniale se trouve totalement verrouillée par le pouvoir religieux. Ce dernier met hors la loi la polygamie, l'endogamie mais aussi le divorce ainsi que l'adoption d'enfants illégitimes. Cette morale des prêtres s'est imposée pendant longtemps à celle du lignage.

Revenons au roi Philippe 1er. S'il s'était entêté dans son attitude de maintenir sa deuxième épouse dans le lit royal ce n'est pas par défi à l'église ni parce qu'il avait cédé à une passion comme le prétendaient ses accusateurs mais parce qu' "*il se sentait responsable d'un patrimoine du domaine des seigneureries qu'avaient possédées ses ancêtres*".(2) Il n'avait réussi à avoir de sa première épouse qu'un seul héritier chétif et menacé par la mort. Il lui fallait par une autre liaison qu'il voulait légitime s'assurer d'autres héritiers afin d'éloigner les rivalités qui rodaient autour du domaine.

Les trois enfants (dont deux fils) que lui donna sa deuxième épouse étaient une garantie pour la continuité du lignage mais comme ils étaient conçus hors mariage il fallait que l'église donne sa légitimation pour qu'il ne

---

(1) J.L. Flandrin: déjà cité, mais aussi J. Le Goff: Le refus du plaisir et M. Sot : la genèse du mariage chrétien in revue l'Histoire 1983.
(2) G. Duby ; déjà cité ... p.21.

tombent pas dans la catégorie des bâtards. Cette politique lignagère basée sur la transmission d'un patrimoine et d'un sang pur était certes plus visible dans les couches supérieures de la société là où il était vital d'assurer la continuité mais elle était pratiquée aussi par les couches populaires parce qu'il était tout aussi important de maintenir l'indivision que de garder intacte la solidarité entre les membres de la famille.

Ainsi donc l'idéal exogamique représentait le cheval de bataille de l'église qui avait à asseoir son pouvoir temporel et spirituel contre les grandes familles possédantes ("les maisons") mais aussi contre les solidarités familiales qui résistaient à l'émiettement de leur patrimoine en pratiquant les mariages arrangés. En imposant le consentement des époux lors du mariage, l'église porte un coup fatal à la solidarité du clan et développe ainsi la tendance à la séparation des ménages.(1)

La "république des citoyens" selon le terme de G. Tillon (2) serait donc l'aboutissement logique d'un tel processus. La ferveur religieuse s'accomode très bien d'un état structuré, centralisé gouvernant de grandes villes et organisant sa bureaucratie sur la base de liens impersonnels.

Dans l'établissement de cette république l'église a joué un rôle véritablement actif.

Pour les pays arabes, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. La société anté islamique structurée à partir de clans, connaissait une forte tendance à l'exogamie. Non pas que le mariage avec la cousine

---

(2) G. Tillon: Le harem et les cousins. Ed. Seuil Paris 1966.
(1) J. Goody : déjà cité ... p. 33.

parallèle était inéxistant mais il n'était pas encore entré dans la coutume. L'explication c'est Makarius qui la donne :"*Tant que l'individu appartenait au clan avant d'appartenir à la famille ou, autrement dit, tant que le clan était sa véritable famille, il devait se marier en dehors du clan*".(1) L'auteur énumère plusieurs formes de mariage que connaissait cette société et qui témoignent d'une grande liberté dans l'union sans qu'on sache quel est le principe dominant: cela va du mariage à l'essai au mariage polyandre en passant par le mariage par échange (deux hommes mariés échangent leurs épouses respectives), le mariage *choghâr* (deux hommes échangent leurs filles, leurs nièces ou leurs soeurs) le mariage *istibdâ* (l'époux cesse d'approcher sa femme et invite un autre homme à partager la couche de celle ci jusqu'à ce qu'elle devienne enceinte) et d'autre types encore (2).

Lorsqu'intervient la révolution islamique, les interdits sur les mariages entre proches parents ne sont pas aussi étendus que dans la religion chrétienne mais ils contiennent des prescriptions exogamiques qui rompent avec le passé. Sont interdits de mariage les mères, les filles, les soeurs, les tantes, les nièces, les nourrices, les soeurs de lait, les grand-mères, les filles des époux, les belles filles et deux soeurs en même temps.

Dans cette série d'interdictions on ne retrouve pas le mariage avec la cousine parallèle qui, bien que pratiqué modérément avant l'Islam va se retrouver au rang de mariage préférentiel par l'effet d'une disposition qui accorde le droit d'héritage à la femme. L'état de guerre perpétuelle

---

(1) R. Makarius: Famille, mariage parenté chez les arabes pp. 21-34. In Systèmes de parenté- entretiens interdisciplinaires e.p.h.e.

(2) Pour plus de détail voir R.Makarius: déjà cité pp. 26-27.

dans lequel se trouvaient les tribus et la nécessité de protéger le patrimoine faisaient triompher la tendance endogame.

Il est vrai que cette tendance est très vieille dans le monde sémitique au moins mais ce type de mariage préférentiel avec la *bent el am* semble avoir émergé avec l'Islam et accompagné "*l'interminable dégradation de la société tribale*".(1) Cet idéal endogamique qui permet selon Todd (2) d'expliquer l'expansion de l'Islam, n'explique en rien les raisons pour lesquelles il s'est implanté là où certaines de ses règles n'étaient pas respectées en particulier, celles concernant l'héritage des femmes.

C'est que l'Islam a eu à affronter une structure sociale beaucoup plus complexe que la réalité lignagère de l'Europe. (3) La solidarité agnatique dont parle Ibn Khaldoun peut s'illustrer dans cet exemple.

Lors d'une enquête dans les Aurès F. Colonna pose la question aux gens :" *Harfigt (le lignage) qu'est-ce que c'est?", la réponse est : " Comme si, toi, moi on s'associe on fait un çad (un barrage) ou bien on perce un puits, on s'associe et après on va marier nos enfants* " (4). Ainsi apparait une particularité du système : le pacte d'association précède la parenté. La consanguinité est donc le produit de manipulations savantes destinées à fonder la communauté sur des bases historiques pour ne pas dire mythiques. Tous les spécialistes du Maghreb s'accordent à dire que la plupart des généalogies de saints sont fabriquées.

---

(1) G. Tillon : déjà cité, p.18
(2) E. Todd : déjà cité, p.154
(3) J. Goody : déjà cité, Appendice 1, p. 225
(4) Fanny Colonna : Discours sur le nom: identité, altérité; Peuples méditerranéens no. 18 - 1982, p. 62.

Un autre principe de la société agnatique peut être illustré à partir de ce proverbe libanais " *Moi contre mon frère, mon frère et moi contre mon cousin, mon frère, mon cousin et moi contre l'étranger*".C'est donc que la fusion et la fission sont les deux pôles d'unité qui se redéfinissent à chaque situation et qui s'engagent dans une compétition pour le pouvoir où seuls la stratégie du nombre et le choix de l'épouse peuvent garantir une certaine pérennité. Là aussi, l'originalité par rapport aux lignages européens est à souligner. Alors que ces derniers développent une "conscience généalogique" liée à la pérennité du domaine foncier et à la glorification du nom (du nom de la "maison") les lignages des sociétés arabes et de celles du Maghreb en particulier se déploient de façon horizontale seule garantie pour la continuité historique. Dans le premier cas c'est le système de la primogéniture qui va garantir le maintien du patrimoine alors que dans le second cas c'est la solidarité entre les frères , le droit d'aînesse ne donnant lieu à aucun privilège particulier sinon l'autorité pour maintenir l'unité. Le résultat d'une telle logique c'est d'obliger les frères à être unis tout en étant subjectivement divisés:" *Mon frère ,disait l'informateur de P. Bourdieu, c'est celui qui défendrait mon honneur si mon point d'honneur venait à être en défaut, donc celui qui me sauverait du déshonneur mais en me faisant honte.*" (1)

Un autre principe qui permet de mettre en relief l'originalité de la parenté arabe se résume dans la formule d'un poète:"*Les fils de nos fils sont nos fils mais les fils de nos filles sont des fils d'étrangers*".(2)

---

(1) P. Bourdieu : Le sens pratique. Ed. Minuit 1980, p. 319.

(2) Cité par J. Chelhod: le mariage avec la cousine parallèle dans le monde arabe. Revue l'Homme no. 3-4, 1965 p.138.

Autrement dit les filles du groupe qui ont épousé des étrangers sont considérées comme perdues. Si on ne peut les donner aux cousins il est préférable de les exclure de l'héritage.

Nous revenons ainsi au point de départ. L'exhérédation des femmes notamment au Maghreb, n'est pas comme on pourrait le croire une opération violente mais le fruit d'un accord tacite. Dans la mesure où la femme est toujours dans une position inconfortable dans le clan de son mari, il est vital qu'elle ménage ses arrières et qu'elle se concilie les faveurs de son clan. (1) Par la suite cette précaution tactique est devenue habitus, même lorsque le clan s'est désagrégé ou que l'intégration dans le clan du mari est devenue totale. Posant la question à ma mère sur les raisons de ce comportement elle me répondit: "*Cela ne se fait pas c'est honteux,aib*".

Ces observations vont à l'encontre des assertions de G. Tillon.(2) Les filles n'héritent pas, même dans les zones islamisées, de même que la terre ne se vend pas même lorsqu'elle est abandonnée. On peut disserter pendant longtemps des conséquences de l'islamisation sur les pays vivant sous le régime patriarcal: désorganisation des tribus, sédentarisation, voilement et claustration des femmes, renforcement de la polygamie, autant d'affirmations qui sont ressassées (3) sans que soit mise en évidence une

---

(1) Selon R. Jamous : "les femmes ont droit à une part d'héritage mais en général elles ne le réclament pas. Cela ne signifie pas qu'elles soient deshéritées. Elles cèdent aux autres héritiers soit la propriété de leur part soit le droit d'usage de cette part. Dans le premier cas elles reçoivent une indemnisation, dans le second cas elles peuvent réclamer une part des récoltes, ce qui se fait rarement ". (Honneur et baraka, Ed. de la maison des sciences de l'homme. Paris 1981 p. 126.)

(2) G. Tillon ; déjà cité p.26

(3) Systèmes de parenté : débat pp.51-67, déjà cité.

causalité.

L'essentiel de la vérité se trouve dans l'organisation défensive du territoire agnatique. Qu'il soit rural ou urbain le principe est le même: il s'agit d'affirmer par une jalousie excessive la sacralité d'une portion de territoire dont le centre est occupé par une femme. J'ai le souvenir d'un homme de ma ville qui, lorsqu'il se trouvait obligé d'accompagner sa femme dans un endroit public, se munissait d'une canne et faisait le vide autour de lui traçant ainsi le cercle d'intimité à l'intérieur duquel toute présence était indésirable. S'il fallait faire appel à la symbolique de l'honneur on dirait que c'est la maison qui se déplace (ce qui littéralement correspond à la réalité puisque le terme arabe dar qui veut dire maison désigne aussi l'épouse).

La thèse de G. Tillon sur la dégradation de la condition féminine comme conséquence de la citadinisation est discutable. Certes la promiscuité de la ville a engendré une plus grande susceptibilité de l'homme et le voile est probablement une invention de citadins mais le sort de la femme en milieu rural n'est pas meilleur. Même dévoilée elle reste prisonnière d'un espace délimité (1) qui, parce qu'il est intégré au territoire du lignage permet plus de mouvement et donc plus de liberté. Il faut peut être ajouter que les raisons pour lesquelles le voile est porté aujoud'hui dans les villes arabes ne sont plus les mêmes qui ont conduit le prophète Mohamed à placer un rideau (sitr) entre lui et ses visiteurs. (2)

L'art et la manière avec lesquels est porté le voile

---

(1) P. Bourdieu : Esquisse d'une théorie de la pratique p. 36.

(2) F. Mernissi : Le harem politique, le proph ète et les femmes, chap.V, Albin Michel- Paris 1987.

les situations dans lesquelles il s'impose sont tellement diversifiées (1) qu'on ne peut se résoudre à l'associer uniquement au sentiment de dévotion.

Plusieurs auteurs ont souligné que le voile n'est pas l'apanage des arabes mais se portait, il y a si longtemps, dans tout le pourtour méditerranéen. L'élément décisif nous semble être la conception de l'honneur chez les arabes.

On s'interdit de comprendre beaucoup de choses si on évacue de l'analyse les données propres aux échanges symboliques et qui sont d'autant plus difficiles à saisir qu'aucune loi ne les régit. Il en est ainsi de la logique de l'honneur qui relève selon P. Guichard (2) de "l'être" plus que de"l'avoir." L'honneur n'est pas comme on pourrait le penser une disposition éthique livrée à l'arbitraire des comportements humains elle constitue un système, un ensemble de règles à travers lequel s'établissent non seulement les rapports entre hommes mais aussi entre hommes et femmes. De sorte que le premier principe qui y préside est une sorte de division morale du travail: "*Les hommes opèrent en vertu de leur relation au monde extérieur à la communauté tandis que les femmes tiennent leur pouvoir du monde intérieur c'est-à-dire intérieur à la maison et même intérieur au corps*" . (3) Ce qui définit clairement le champ

---

(1) On peut penser pour illustrer cette diversité à la réplique du personnage féminin de l'autobiographie imaginaire de léon l'africain écrite par Amin Maalouf, J. C. Lattès, 1986 p. 247: " J'enlève le voile si je veux plaire à tous les hommes, je le porte si je ne veux plaire qu'à un seul".

(2) P. Guichard : Structures sociales "occidentales" et "orientales" dans l'Espagne musulmane au moyen âge p.192; in Production et parenté dans le monde méditerranéen, Gauthner, Paris 1981.

(3) J. Pitt-Rivers : Antropologie de l'honneur p.126, Le Sycomore, Paris 1983

d'action des deux sexes: Initiative, affrontement, défi mais aussi protection et défense pour l'un, timidité, passivité, honte mais aussi faiblesse et vulnérabilité pour l'autre, qualités qui exposent constamment le groupe au deshonneur. Dans ces oppositions fondamentales entre "l'honneur preséance" et "l'honneur vertu" (1) entre le sacré droit et le sacré gauche (2), le clan, la famille l'individu vivent un équilibre extraordinairement précaire qui risque d'être à tout moment rompu s'il n'y avait ce dispositif défensif destiné à protéger la *horma* (la maison, la femme, les fusils) mais aussi à punir de mort toute transgression ennemie ou toute conduite immorale des femmes du groupe.

La criminalité d'honneur dont la réalité s'impose jusqu'à aujourd'hui à nos tribunaux (3) serait-elle cette " *jalousie incestueuse déguisée en défense de la famille* "? (4) Il faut le croire puisque la vengeance de l'affront subi concerne le frère, le père ou à défaut le plus proche agnat de la victime. Bourdieu a raison de souligner que " *comme la terre, l'honneur est indivis.* " (5)

Comment ne pas voir dans la conception architecturale arabe la volonté d'ériger de véritables citadelles

---

(1) Idem : p.128
(2) P. Bourdieu : Esquisse ... déjà cité p.34.
(3) Selon une étude de Marie Virolle: Attitudes et pratiques face à la mort en Grande Kabylie. Thèse de 3e Cycle EHESS 1980, p.267, l'examen des affaires criminelles jugées par le tribunal de Tizi-ouzou de 1962 à 1978 montre que la criminalité d'honneur représente 74,3 % de l'ensemble.
(4) D. Fernandez cité par G. Tillon: ouvrage cité p.114.
(5) P. Bourdieu: Esquisse ... déjà cité p.27.

domestiques (1) afin de creuser un fossé entre l'intérieur et l'extérieur entre les parents et les non-parents exprimant ainsi le désir longtemps enfoui de refuser l'échange.

Le contact de la ville produit un tel choc chez le campagnard ou le bédouin qu'il va se prémunir contre les offenses faites à son intimité par une grande protection de sa horma et par une plus forte agressivité des femmes des autres. Pitt-Rivers désigne ce type de pratique de "double standard" : "*Un homme pourra penser avoir parfaitement le droit de séduire la fille ou la femme d'autrui tout en jugeant parfaitement immoral qu'autrui séduirait la sienne.*" (2)

Ici, il nous faut observer une pause pour souligner un paradoxe. Alors que l'Islam rend licite l'oeuvre de chair et valorise la sexualité parce qu'elle est l'expression même de la puissance divine, (3) le comportement de ceux qui s'en réclament est fait d'une extraordinaire pudeur. Mis à part le discours érotique à usage royal (4), le monde musulman est réfractaire à tous les bruits autour du désir sexuel. L'église par contre, pour qui la condition idéale est celle d'un moine célibataire, n'a pas cessé de punir sans que le résultat soit conforme au modèle de conduite qu'elle voulait voir se développer.

S'il y a une explication, il faut la chercher dans l'évolution du rapport homme et femme dans les deux civilisations. L'idéal exogamique combiné aux changements

---

(1) C'est le titre d'un article de Philippe Fargues: "Le monde arabe: la citadelle domestique " in Histoire de la famille tome 2, pp. 339-371. A. Colin, Paris 1986.
(2) Pitt-Rivers : déjà cité ... pp.121-122.
(3) A. Bouhdiba : La sexualité en Islam, PUF 3e éd. 1982.
(4) Fatma ait Sabbah : La femme dans l'incoscient musulman. Le Sycomore 1982.

socio-économiques ont produit une révolution dans la sphère domestique en Europe. C'est le triomphe de la vie privée, du face à face conjugal. En un mot, c'est le triomphe du sentiment (1) sur toutes les autres solidarités y compris celle de la parenté. Par contre l'idéal endogamique malgré les changements tente de protéger tant bien que mal l'intégrité physique des femmes mais continue de les nier socialement. (2)
C'est à la lumière de ces considérations qu'il faut apprécier l'évolution des structures familiales durant ces dernières décennies.

En Europe et en France en particulier, les socio-démographes parlent de crise de la famille. (3) Recul de l'âge au mariage, concubinage, cohabitation juvénile, fréquence des divorces, procréation hors des liens du mariage ... autant de phénomènes qui autorisent à parler de seisme démographique et de révolution dans le système de valeurs. Louis Roussel ébauche quatre modèles familiaux où le modèle traditionnel semble représenter le passé et le modèle association, l'avenir. Or l'une des données qui permet d'expliquer ces changements, c'est l'accroissement du travail féminin. Défini au départ comme ressource complémentaire, il se transforme de plus en plus en une aspiration à se libérer des tâches domestiques provoquant ainsi une véritable émancipation féminine. L'autonomie nouvelle dont bénéficie la femme lui permet d'envisager toutes les stratégies possibles en vue d'un épanouissement

---

(1) E. Shorter : Naissance de la famille moderne; Ed. Seuil 1977, p.25
(2) E. Todd : déjà cité, p.162
(3) Louis Roussel : La "crise" de la famille, in La Recherche no.11 - 1980. Voir aussi du même auteur: Mariages et divorces. Contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux, in Population no.6, 1980.

affectif et sexuel. (1) Que ces stratégies soient orientées vers la formation d'un couple ou qu'elles soient subversives à l'égard de l'institution matrimoniale l'objectif est une recherche frénétique du bonheur. Ce n'est pas sans conséquence sur la reproduction des générations. Dans un article récent, Jean Bourgeois-Pichat promettait à l'humanité entière son extinction totale vers l'an 2400 dans l'hypothèse où elle adopterait le taux de fécondité des pays développés.(2) Ainsi se profile un deséquilibre de plus en plus menaçant pour la survie des sociétés occidentales.

Deséquilibre qui commence aussi à pointer à l'horizon des pays du monde arabe. Selon Ph. Fargues (3), les règles matrimoniales qui assuraient la stabilité du marché consistaient à marier précocément ls filles en les donnant à l'intérieur de la parenté. Le temps nécessaire à l'époux pour rassembler le montant de la dot creusait l'écart d'âge entre lui et l'épouse. Or dans la mesure où il y a un excédent de femmes (notamment dans la catégorie d'âge 15-19 ans) seules les pratiques de polygamie et de répudiation permettaient d'absorber ce surplus.

Ce raisonnement est trop parfait pour rendre compte de la complexité et de la diversité des situations réelles. Il repose sur un certain nombre de dogmes dont le plus essentiel est une surestimation de l'importance du mariage avec la cousine parallèle patrilinéaire, or il est reconnu

---

(1) Martine Segalen : La révolution industrielle du prolétaire au bourgeois pp. 375-411 in histoire de la famille tome 2 , A.Colin 1986.

(2) Jean Bourgeois-Pichat

(3) Le monde arabe : La citadelle domestique, déjà cité. Voir aussi du même auteur : " La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement " no. 116 1987, pp.339-371. Revue Maghreb-Machrek.

que ce type de mariage est un modèle peu pratiqué et statistiquement peu significatif. (1) Combien même il le serait, l'obligation de la dot disparaitrait puisque l'un des avantages du mariage interne c'est justement de lever cette contrainte.

Quant à la polygamie véritable, beaucoup d'auteurs s'accordent à dire qu'elle est négligeable. Par contre la polygamie successive et son corollaire la répudiation constituent une caractéristique fondamentale du marché. C'est une pratique qui fait corps avec le système parce qu'elle correspond parfaitement aux stratégies de reproduction des familles.

Cela se traduit par une inégalité des sexes devant le mariage et le remariage mais aussi par une grande instabilité de la cellule conjugale ce qui est dans l'ordre des choses puisque l'intérêt du groupe agnatique est tout à fait contradictoire avec celui du couple.

L'évolution observée ces dernières années, notamment dans le recul de l'âge du mariage (2), semble être la conséquence de la perturbation du marché matrimonial. En effet, les mécanismes de la différenciation sociale, la transplantation dans les villes, la scolarisation des filles et d'autres facteurs encore rendent caduques les filières traditionnelles et semblent conduire vers un

---

(1) Bourdieu affirme qu'il ne représente que 3 à 4 % des cas et 5 à 6 % dans les familles maraboutiques plus strictes plus orthodoxes. (Choses dites, éditions de minuit Paris 1987 p.18).

(2) Voir Ph. Fargues : La démographie du mariage ... déjà cité, p.61 et 71.
Selon Todd cela expliquerait l'emergence de l'intégrisme dans le monde arabo-musulman (la troisième planète ... déjà cité, p.170) phénomène qui présente une grande similitude avec l'idéal chevaleresque de l'époque féodale en Europe inspiré par la révolte des cadets exclus de l'institution matrimoniale (G. Duby ; Le chevalier la femme ... déjà cité).

célibat féminin, en tout cas, vers une augmentation de l'âge au mariage des filles. Ces mécanismes qui se mettent en place sont le produit aussi d'exigences nouvelles en particulier celle de vivre en dehors du contrôle de la parenté. Quant au divorce que d'aucuns affirment être en régression, rien ne permet d'aller dans ce sens, surtout pas les maigres chiffres que nous donne Ph. Fargues. (1)

Finalement on ne peut se donner une idée de la nature des changements de la structure familiale arabe si on ne part pas de l'idée que le champ familial est autonome qu'il a ses lois propres et s'il n'est pas totalement indépendant de l'espace social il n'en est pas pour autant le produit. Les tentatives de typologie familiale qui ont été faites restent prisonnières d'une sociologie formelle du changement qui consiste à comptabiliser les différents types de regroupements sans prendre en charge la dynamique interne sur laquelle se fonde le pouvoir domestique. (2)

Il faut considérer les relations de parenté comme des rapports de force visant certes la cohésion familiale mais au prix d'un certain nombre d'opérations qui fondent la position de domination.

C'est cette logique de l' "esprit de corps" qui n'a rien à voir avec le sentiment d'appartenir à une classe,

---

(1) Ph. Fargues : idem p.66. Nous savons que l'Algérie ne publie plus depuis 1963 les statistiques sur le divorce.

(2) Parmi ces tentatives en particulier on peut citer l'article de Fahed T. Al Thakeb : La famille arabe et la modernité in Familles musulmanes et modernité, Publisud ; Paris, 1986 p.84-101. Il y a aussi l'ouvrage de M. Boutefnouchet: La famille algérienne,- SNED, Alger 1980.

qui fonde l'identité collective et la solidarité de groupe. (1) C'est la persistance de ce type de solidarité qui permet à E. Todd de dire que "*l'état de type occidental est littéralement posé, en pays musulman, sur une structure sociale qu'il n'arrive pas à agripper, gérer, contrôler parce qu'elle est traversée par des solidarités familiales invulnérables, s'opposant à l'établissement de relations bureaucratiques impersonnelles*". *(2)*

Tout au long de cette recherche, nous allons tenter, sur la base d'une enquête, de faire la démonstration que l'évolution vers des modèles familiaux nouveaux est inséparable d'une redéfinition des rôles et des prérogatives aussi bien à l'intérieur de la parenté qu'au sein même du couple. Et ceci à travers toutes les opérations qui fondent et reproduisent la famille.

Dans une première partie, nous essayerons d'identifier l'espace social algérien en décrivant les différentes trajectoires des groupes sociaux et en donnant les principales caractéristiques démographiques et matrimoniales.

Dans une deuxième partie, nous expliquerons l'objet de recherche et parlerons de la démarche suivie ainsi que de notre contact avec le terrain qui a été des plus instructifs. Nous donnerons par la même occasion les caractéristiques principales de la population enquêtée.

En troisième partie, nous nous attacherons à mettre en relief l'origine sociale de nos enquêtés ainsi que de la trajectoire des parents afin de saisir la position sociale de nos enquêtés et l'état de leur rapport à leur entourage familial.

---

(1) P. Bourdieu : Effet de champ et effet de corps. Actes de la recherche en sciences sociales no. 55, 1985 p.73

(2) E. Todd: déjà cité , p.164

La quatrième partie, c'est l'histoire du mariage des enquêtés eux-mêmes que nous aurons à analyser, ainsi que les modalités de sa réalisation et sa célébration. Dans la même partie, il nous a semblé important d'observer la manière dont s'élaborent les styles de vie familiale.

En conclusion, nous aurons à opérer des regroupements de comportements qui nous permettent d'ébaucher les modèles familiaux en cours.

P r e m i è r e p a r t i e

-0-0-0-0-0-0-

Logiques socio-économiques et pratiques familiales

CHAPITRE I : ESPACE SOCIAL ET CHAMP FAMILIAL

1)- Quelques concepts :

Au cours de cette première partie, nous allons tenter de comprendre comment s'articule la logique de la parenté avec la logique socio-économique. Pour cela, nous allons expliciter un certain nombre de concepts que nous aurons à utiliser. Il s'agit plus précisément des concepts d'espace et de champ empruntés à la théorie de Bourdieu.

Tel qu'il apparaît dans la plupart de ses travaux et notamment dans " la distinction " (1), l'espace social est un espace à trois dimensions. Il comprend le volume du capital possédé, la structure de ce capital, c'est-à-dire l'importance relative du capital économique et du capital culturel, et l'évolution de ces deux propriétés volume et structure du capital dans le temps. (2)

L'intérêt d'une telle perspective est que les classes et les groupes sociaux sont positionnés non pas seulement à partir de leur place dans les rapports de production mais aussi à partir des relations entre toutes les propriétés pertinentes de la classe. Ces propriétés découlent comme nous l'avons dit, de la double nature du capital mais aussi de propriétés auxiliaires telles que le sexe-ratio, l' âge, l'origine ethnique etc.

---

(1) P. Bourdieu : La distinction, déjà cité, pp. 128-138.

(2) Pour plus de développement voir l'exposé de M. Pinçon : L'apport des travaux de P. Bourdieu à une sociologie des modes de vie. Ouvrage collectif. Réseau modes de vie, Paris 1981.

Le capital culturel occupe dans cette structure une position particulière. Il permet de mesurer aussi bien les compétences octroyées par l'institution (scolaire en premier lieu) que la somme d'apprentissages et de familiarités acquises dans le cadre familial (1).

Le capital culturel forme avec le capital économique une structure en chiasme ce qui veut dire qu'il n'y a pas une correspondance systématique entre les deux types de capital et que là où on va trouver beaucoup de capital culturel, il y aura moins de capital économique et inversement. L'évolution du volume et de la structure du capital permet de faire l'histoire des positions des groupes et des individus dans l'espace social. Cette histoire se traduit par ce qu'on appelle la trajectoire c'est-à-dire la ligne qui décrit le déplacement d'une position d'un point de départ à un point d'arrivée.Or c'est le sens de cette trajectoire qui permet de fonder les positions de domination non seulement entre les classes mais aussi entre les fractions de classe.

Bourdieu donne l'exemple des professeurs d'université qui, bien que faisant partie de la classe dominante, en constituent la fraction dominée.

La notion de champ (2) permet de se représenter des espaces particuliers structurés par des positions et dont les occupants sont liés par un certain nombre d'intérêts fondamentaux en même temps qu'ils sont engagés dans une

---

(1) P. Bourdieu définit le capital social comme " un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ou d'en d'autres termes à l'appartenance à un groupe, qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes ... mais aussi unis par des liaisons permanentes et utiles." Actes de la recherche en sciences sociales no. 31, p.2)

(2) Voir aussi P. Bourdieu : Questions de sociologie; éd. de minuit, 1980, pp. 113-120.

lutte non seulement pour définir le principe à partir duquel s'excerce la domination mais aussi pour occuper les positions dominantes.

Ainsi donc, il est possible de " *dépasser l'image du groupe familial comme simple édifice généalogique pour se le représenter comme champ de force* " à l'intérieur duquel les agents dominants sont " *ceux qui détiennent les leviers de la cohésion familiale* " (1).

Cette définition de Von Allmen pose d'emblée les termes avec lesquels il est possible de construire une problématique nouvelle qui ne se contente pas de penser la famille comme simple appendice du système socio-économique ou comme lieu de la reproduction de la force de travail mais aussi comme un champ particulier à l'intérieur duquel se déploient des stratégies de reproduction destinées à perpetuer ou à renforcer ce qui a été acquis.

Le champ est donc un espace théorique à partir duquel on peut penser un certain nombre de pratiques familiales, comme des pratiques autonomes produites par des acteurs dont les intérêts ne se réduisent pas à ceux de leurs classes mais aux intérêts spécifiques et particuliers qui se développent dans le champ familial.

On peut se poser la question de savoir quels intérêts et quels enjeux particuliers peuvent mobiliser les membres d'un même lignage ou d'une même famille pour assurer l'unité et la cohésion.

La réponse n'est possible qu'à partir du moment où l'on admet qu'il y a des profits d'un genre particulier à

---

(1) M. Von Allmen : Mariage et familles. L'évolution des structures familiales en Algérie. Thèse de troisième cycle à l'EHESS 1980, Paris. Pp. 346 et 347.

occuper une position de pouvoir. Lesquels profits, qu'ils soient matériels ou symboliques, exigent pour leur appropriation un art et une manière de faire qui ne doivent rien aux apprentissages institutionnels ni à la richesse matérielle mais supposent une capacité à maîtriser les relations sociales et à manipuler l'histoire familiale pour que des intérêts particuliers puissent apparaître comme l'intérêt général. Dans un article sur " les modes de domination " (1) P. Bourdieu nous explique que dans les sociétés où la reproduction des relations de domination incombe à des mécanismes objectifs, c'est-à-dire aux institutions, il n'est pas nécessaire que cette relation s'exprime directement, par contre là où les formes de domination sont encore élémentaires cette relation prend la forme d'une dépendance de personne à personne et doit constamment se cacher cette vérité en obligeant celui qui en use à payer de sa personne de sorte que la violence qui tend cette relation est toujours " *une violence censurée et euphémisée*" (2).

Les relations de parenté représentent le modèle de relations où ce type de violence s'exerce et constituent de ce fait un terrain priviligié de l'analyse sociologique.

R. Jamous en donne une bonne illustration à travers l'émergence des "grands" dans la tribu des Iqaryen (Maroc). Dans cette traversée vers le pouvoir, ce n'est pas tant l'accumulation de la richesse matérielle qui est importante mais un certain art dans la manipulation des relations de parenté et des relations sociales qui doit pour réussir obtenir la reconnaissance de tous dans la conduite des affaires et notamment sur le chapitre de l'honneur. (3)

---

(1) Actes de la recherche en sciences sociales no.2-3, 1976, pp.122-132.
(2) Idem, p.127
(3) Honneur et baraka. Déjà cité chap. 6, pp.143-160.

Les pratiques familiales doivent beaucoup au travail d'inculcation du milieu d'origine mais elles doivent aussi aux trajectoires sociales des individus. Ce que les gens de la statistique désignent par le nom de mobilité est ce déplacement dans le temps et dans l'espace social entre deux points de cet espace qui exprime ainsi l'histoire propre de chaque individu ou de chaque classe d'individus et la somme d'expériences que chacun a pu accumuler et qui le distinguent de ceux avec qui l'origine est commune. On ne comprendrait pas sinon, les stratégies de domination des individus à l'intérieur de leur groupe familial.

Mais il ne faut pas croire que les effets de la position dans l'espace social vont s'exercer *ipso facto* dans le champ familial. C'est la logique spécifique de chaque champ qui détermine parmi les propriétés de l'individu ou de la classe lesquelles sont pertinentes ou efficientes dans le jeu considéré qui " *dans la relation avec ce champ, fonctionnent comme capital spécifique et, par là, comme facteur explicatif des pratiques* " (1) ce qui, en d'autres termes, veut dire que le pouvoir des pères n'est pas le résultat d'une simple délégation octroyée par la structure sociale il est le produit d'une combinaison entre la position et les exigences particulières du champ familial.

Les qualités demandées dans la gestion de l'entreprise ne sont pas celles qui s'imposent pour l'exercice de l'autorité domestique.

L'habitus, parce qu'il est intériorisation de la position dans l'espace social, est le principe producteur de pratiques. Il constitue en quelque sorte une "grammaire

---

(1) P. Bourdieu : La distinction. Ed. de minuit, Paris 1979, p. 127

d'attitudes", il est à l'origine du sens pratique, c'est-à-dire une perception fondée du réel qui permet d'évoluer dans l'espace et même d'appréhender l'avenir.

Cette conception de la pratique est ce qui permet de " *rompre avec la pensée linéaire qui ne connait que les structures d'ordre simple de la détermination directe*"(1) et qui ignore ou feint d'ignorer toutes les médiations qui existent entre la structure des conditions d'existence (revenus, niveau d'instruction, âge, sexe ...) et les pratiques sociales. La médiation de l'habitus qui organise le système de schémas de perception et d'appréciation est ce qui permet de penser correctement le lien entre la totalité et la partie, entre la société et l'individu, entre l'objectivité et la subjectivité. Posée en ces termes l'action de l'individu ou du groupe d'individus n'est plus une exécution mécanique, elle est le résultat d'un travail des agents eux-mêmes, elle est intériorisation de l'extériorité et extériorisation de l'intériorité.

Cet ensemble de considérations devrait nous aider à interpréter plus facilement les caractéristiques de l'espace social algérien. Le choc colonial et celui de la décolonisation ont profondément secoué la société pour que l'observation de la mobilité sociale et de la continuité entre les générations devienne primordiale.

---

(1) P. Bourdieu : la distinction. Critique sociale du jugement, Ed. de Minuit Paris 1979, p. 119.

2)- Mobilité sociale et parcours familial

Aussi controversée soit-elle, la notion de mobilité sociale est ce qui a permis jusque là de mesurer le parcours des individus ou des groupes dans l'espace social. Ce parcours s'exprime à travers la transmission du statut d'une génération à une autre, du père au fils. C'est une notion très importante parce qu'elle permet de dépasser le point de vue marxiste sur l'évolution des structures sociales. Ainsi que le montre Cl. Thelot (1), pour les marxistes ce qui est important c'est la question de la place indépendamment des individus qui l'occupent: place de bourgeois ou place de prolétaire.

Or que l'évolution de la structure sociale est liée aussi aux destins des individus c'est-à-dire à la manière dont leur origine familiale influe sur leur devenir. D'autre part le système des places n'est pas indéterminé, inodore et sans saveur. Il reçoit sa marque des occupants de ces places " *les places d'ouvriers ne peuvent être considérés comme identiques dans le sens où ce sont des enfants d'ouvriers qui les occupent et dans le cas où ce sont des enfants de bourgeois* " (2).

Cette perspective permet aussi de considérer l'évolution des groupes et des individus sous l'angle de la trajectoire c'est-à-dire de l'histoire. Les destins personnels ne se réduisent pas toujours au destin du groupe

---

(1) Tel père tel fils? Position sociale et origine familiale. Dunod Paris 1982.
(2) Idem p.2

dont ils font partie. Tout le problème est de savoir mesurer cette mobilité. Les tables de mobilité conçues par Lapie et destinées à croiser la position de l'individu et son origine sociale apportent un début de solution. Mais l'autre aspect important du problème est d'apprécier les différentes situations et de faire une évaluation correcte de la conjoncture.

On a trop souvent confondu la mobilité géographique et la mobilité professionnelle avec la mobilité sociale. On a confondu la mobilité avec la contre-mobilité. Le fils de paysan qui se déplace en ville, y travaille pendant un temps comme ouvrier et retourne à l'exploitatiion de son père n'a pas connu de mobilité authentique. L'analyse de la situation algérienne éxige des précautions méthodologiques importantes pour distinguer les éléments du changement.

Pendant longtemps certains historiens ont imposé l'idée que la destruction des bases de la communauté paysanne était entamé à partir du moment où le pouvoir colonial avait mis sur pied un dispositif juridique économique et politique favorisant les transactions foncières et donc la concentration des terres entre les mains des colons. Or, ces deux phénomènes ont connu une ampleur réduite. En outre, ils n'ont pas donné lieu à une prolétarisation telle que cela se traduise par une réelle mobilité. Le rapport à la terre est une des valeurs essentielles de la société algérienne et ce quelque soit l'ampleur des expropriations coloniales. A preuve les rachats de terre réalisés par les Algériens n'avaient pas un caractère économique. (1) Ils avaient pour finalité de

---

(1) Voir notre thèse : les changements socio-économiques dans l'Algérie coloniale de 1830 à 1914. Université libre de Bruxelles, 1977.

refaire l'unité et l'identité du groupe domestique, tout en gagnant sur le registre de l'honneur.

Le fait est que, jusque avant la colonisation la population urbaine en Algérie est estimée à 5 ou 10 % de la population totale. (1) C'est dire l'importance des catégories rurales: paysans sédentaires ou éleveurs nomades.

La pénétration coloniale, le resserrement des populations, le développement de l'économie monétaire n'ont pas dans un premier temps changé grand chose aux façons de faire du paysan algérien. Tous ces facteurs ont contribué à perturber le cycle de la reproduction, à rendre les conditions d'existence précaires sans toucher aux principes d'organisation de la société rurale. Ainsi le travail saisonnier dans les fermes coloniales ou l'émigration en France nécessités par la conjoncture ont pour seule finalité de permettre au groupe de se perpétuer. Il n'y a pas de mobilité sociale réelle. Il y aurait plutôt contre-mobilité puisque "*la mobilité professionnelle... est... le signe d'un renforcement dans le milieu d'origine donc du contraire d'un fait de mobilité sociale*".(2) La situation va progressivement changer à partir du moment où, les conditions objectives aidant, les représentations à l'égard du travail de la terre et de l'économie traditionnelle vont changer. P. Bourdieu (3) a bien décrit, à partir de la situation des regroupements opérés par la colonisation, la crise du système des valeurs paysannes et le

---

(1) Fanny Colonna : savants paysans OPU, Alger 1987, p.32.

(2) R. Girod cité par D. Bertaux : Mobilité sociale, Biographie. Une critique de l'approche transversale. Revue française de sociologie no.3 - 1974, p.330.

(3) Le déracinement, éd. de minuit Paris 1964.

désenchantement qui l'accompagne. La transformation dans le système de dispositions, c'est-à-dire la conscience acquise par les paysans que le travail de la terre est une occupation temporaire dans l'attente du vrai travail salarié non agricole, lors même que leurs ressources principales proviennent de la terre, c'est cela la vraie révolution. C'est cette conscience que le travail agricole traditionnel est du chômage déguisé qui va précipiter le mouvement de l'exode rural. Tel qu'il a été analysé, l'exode rural apparaissait comme l'un des effets directs du déclin de l'agriculture, dans la réalité, c'est par la médiation du système des schèmes de perception que le phénomène est devenu irréversible. Bien entendu, le processus s'est développé de façon inégale selon les régions (plus rapide dans les zones de forte implantation coloniale que dans les régions montagneuses). Le fait est là: " *Entre 1954 et 1960, la population globale des villes et des bourgs a augmenté de 67 % dans l'Algérois, 63 % dans le Constantinois et 48 % en Oranie* ". (1)

La caractéristique principale de cette dernière décennie de la domination coloniale, c'est la recherche obsessionnelle du travail hors de l'agriculture, c'est la course vers le salaire aussi aléatoire soit-il. Les villes vont dont regorger de ces catégories nouvelles qu'on appellera les sous prolétaires et qui faute de réaliser le rêve de l'emploi développent un mode de vie en marge : des activités trompe-l'oeil, un habitat précaire, une promiscuité pleine de dangers pour l'honneur familial. C'est l'illustration du proverbe kabyle :" *De la terre il ne se satisfait plus. Au ciel il ne peut accéder*" (2).

---

(1) Idem p.21.
(2) Idem p.161.

Parce que l'accès à un emploi permanent et régulier est le lot d'un petit nombre de privilégiés, les paysans en rupture avec leur sol vont se trouver assis entre deux chaises, ni complètement libérés de leur passé ni complètement engagés dans le mode de vie urbain.

La recherche du salaire n'est pas le propre des catégories paysannes. Elle est aussi vive chez les autres catégories en particulier les couches moyennes : commerçants, artisans, petits patrons, qui ont développé autour des zones urbaines et grâce à la mobilisation du capital familial des activités liées au trafic de l'import-export et aux échanges avec la métropole.

Ces couches ont connu un essor relatif dans la période qui sépare les deux guerres mondiales. Mais, la précarité de leur situation les oblige à élaborer des stratégies d'avenir en recherchant des emplois stables dans l'administration pour leur progéniture. (1) Entre 1954 et 1960, la direction du plan favorise la création d'emplois dans le tertiaire.

Darbel et Rivet (2) donnent le chiffre de 248 000 créations d'emplois dont l'essentiel est réservé à l'administration. Quant au ouvriers non agricoles qui représentent au lendemain de l'indépendance 110 000 individus (3) il constituent une classe trop hétérogène pour qu'on puisse en tirer une conclusion définitive sur la

---

(1) Pour plus de développement voir J.L. Carlier : Contribution à une approche de la petite bourgeoisie urbaine Algérienne entre les deux guerres, Revue Algérienne des sciences juridiques économiques et politiques, no. 4-1978.

(2) A. Darbel et J.P. Rivet : Emploi et développement en Algérie in l'Algérie de demain, PUF Paris 1962, pp.74-75.

(3)) Said Chikhi : La classe ouvrière aujourd'hui en Algérie, Temps modernes Juillet-Août 1982, p.61.

mobilité sociale.

En définitive, il faut souligner avec Gauthier De-Villers que " *les groupes et les individus sont pris dans un mouvement extrêmement brutal de transformation de la structure économique et des rapports sociaux. ... On pourrait dire que la société semble ici reposer sur des "sables mouvants" et que l'instabilité des positions y est telle qu'on croirait parfois assister à un immense jeu de "chaises musicales"* ". (1) La preuve en est que la plupart des catégories sociales arrivent difficilement à réunir les conditions de leur propre reproduction. Ainsi, chez les paysans artisans, seuls 8,2 % des fils reprennent le métier de leur père, chez les commerçants 24,1 %, les ouvriers 28 % , les employés 8,7 % . Seuls les agriculteurs et les salariés agricoles arrivent en partie à transmettre leur statut à leurs descendants : à 49 % pour les premiers et à 61,5 % pour les seconds.

Encore faut-il préciser que le taux de 51 % pour les agricultureurs est trop important eu égard à la place qu'occupe l'activité agricole dans l'économie du pays. Surtout que 23 % de leurs fils vont grossir le groupe des inactifs. Seuls, les salariés agricoles semblent constituer une couche stable, dont la fixation autour des fermes coloniales et plus tard des domaines autogérés est un fait ancien. (2)

Au lendemain de l'indépendance, la mobilité à l'intérieur de l'espace social va drainer des flux importants de personnes vers les postes jusque là, largement occupés par les français: il s'agit essentiellement des emplois administratifs. Leur effectif

---

(1) Gauthier Devillers : l'Etat démiurge. Le cas algérien, l'Harmattan 1987, p. 255.
(2) P. Bourdieu ... Travail et travailleurs en Algérie, déjà cité. Tableau, p.139.

passerait de 36 518 en 1959 à 93 073 personnes en 1964, autant dire un triplement de l'effectif. (1)

Ce gonflement du secteur tertiaire va aller en s'accentuant. S. Chikhi a raison de souligner que " *la société algérienne demeure quant à sa population active une société de "cols blancs"* " (2). La population industrielle est de 17,2 % contre 32,6 % pour les services.

On peut parler pour cette catégorie d'une réelle mobilité sociale. Les ouvriers passent quant à eux de 110 000 en 1963 à 690 000 en 1977. Toujours selon S. Chikhi, cette classe semble se recruter essentiellement " *dans les couches rurales, dans l'artisanat, dans les exclus scolaires*" (3) et pour une partie à l'intérieur d'elle-même. (4)

Sur ce point particulier de la formation de la classe ouvrière Chikhi semble se désoler de ce qu'elle n'ait pas connu un processus cumulatif entre ses générations, ce qui se traduit par une faible " *identité du travail ouvrier* ". (5) Or, cet aspect de la conscience ouvrière est certes imputable à une rupture entre l'ancienne et la nouvelle classe ouvrière mais , elle est aussi dûe aux multiples liens qui tiennent encore l'ouvrier à son sol véritable : la famille. Les derniers travaux de C. Chaulet (6) montrent

---

(1) A. Remili : les institutions administratives Algériennes, SNED Alger 1973, pp.186-187.
(2) Said Chikhi : déjà cité, p.68.
(3) Idem p.58.
(4) Selon une étude nationale sur les migrations par l'AARDES 23,7 % de fils d'ouvriers ont été repérés comme ouvriers.
(5) Voir aussi S. Chikhi et A. El Kenz : Formes de représentations et pratiques ouvrières. Communications à Uppsala, octobre 1987.
(6) Cl. Chaulet : La terre, les frères et l'argent, thèse d'Etat Paris 1984.

bien que certaines stratégies familiales font du salaire ouvrier un des éléments du revenu global de l'exploitation agricole. De sorte que l'image d'un " *être hybride au corps ouvrier avec la tête du paysan* " n'est pas si absurde que cela. Elle ne l'est pas si elle suggère que l'être paysan, ou la manière d'être paysanne ne se transforme pas du jour où le poste ouvrier est occupé. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'y a plus de continuité intergénérationnelle. Il reste à définir la classe non pas en fonction de propriétés qui devraient être les siennes mais en fonction des propriétés réelles de ses occupants.

Quant à la catégorie des entrepreneurs et des industriels, elle illustre à travers la trajectoire de ses membres la complexité des processus de formation d'un groupe social. (1) D'une origine sociale assez variée, cette couche se constitue par un effet cumulatif mais aussi par un effet de conjoncture. En effet, l'indépendance de l'Algérie et le départ des pieds-noirs propriétaires d'ateliers ou d'entreprises va être une aubaine pour les anciens commerçants et négociants mais aussi, pour une catégorie d'ouvriers anciens contre-maîtres dans les industries coloniales ou métropolitaines qui vont investir leur savoir-faire et leur capital scolaire (école technique) acquis rapidement , dans des entreprises artisanales au départ mais qui prendront de l'ampleur au fil des ans. Il y a là un exemple d'une aseension sociale fulgurante qui s'explique par l'utilisation des réseaux de la parenté pour la mobilisation du capital et par la capacité de rentabiliser toutes les relations sociales.

Quel que soit l'origine sociale des entrepreneurs

---

(1) Voir sur ce point l'excellente étude de J. Peneff. Industriels Algériens, Ed. du CNRS Paris 1981.

algériens et la particularité de leur itinéraire, la création de l'entreprise et de son développement n'est jamais pensée en dehors d'une stratégie familiale savamment élaborée combinant capital économique, capital culturel et capital de relations sociales et politiques.

On peut considérer que cette démarche basée sur le repli familial, illustre le statut particulièrement fragile de cette couche sociale. Ne pouvant se développer qu'à l'ombre d'un état fort et hégémonique, elle a de tout temps adopté une tactique de prudence tendant à taire ses ambitions et à camoufler ses moyens quitte à les dévoiler lorsque la conjoncture devient favorable. les récentes réformes économiques semblent donner une légitimité incontestable à cette catégorie. Elles révèlent aussi l'ampleur des transferts de valeur réalisés à son profit au détriment du secteur public, à une époque où les investissements privés n'étaient pas encouragés . (1) Ce qui met à nu la convergence des intérêts entre la couche techno-bureaucratique qui dirige les institutions de l'état et ce qu'on pourrait appeler l'embryon d'une bourgeoisie algérienne.

La politique plus "réaliste" des réformes ne fait que dévoiler le poids de cette couche sur le plan économique. L'intention, non déclarée est de le concrétiser sur le plan politique. On ne peut pas terminer ce survol de l'espace social sans parler du rôle des institutions de formation dans la dynamique de la mobilité. Il est certain que le caractère massif de la scolarisation au lendemain de l'indépendance répondait à un besoin de formation à tous les niveaux. Une part importante du budget de

---

(1) Djillali Liabes : Sur la bourgeoisie privée. Temps Modernes, Juillet-Août 1982. pp. 108-131.

fonctionnement de l'état y était consacré (1) mais, le principe de l'école pour tous qui offrait des chances égales au départ, mettait en compétition des groupes d'inégale condition. Le marché scolaire sanctionnait de façon négative ceux dont les moyens économiques et culturels étaient insuffisants pour faire face aux exigences de l'enseignement. Selon certaines données (2) 30 % seulement des enfants scolarisés accèdent à l'enseignement secondaire. Comparé à d'autres pays, ce chiffre est déjà appreciable. Mais, les chiffres ne veulent rien dire par eux-mêmes. Ils indiquent certes que l'école est un processus inévitable dans les stratégies d'ascension de tous les groupes sociaux mais ils ne disent pas que les rêves entretenus sont, souvent, en décalage par rapport à la réalité du marché. En effet, l'inflation des titres et des diplômes engendre une dévaluation qui touche en premier lieu, ceux qui n'ont d'autres faire valoir culturels que l'institution scolaire et qui sont démunis de l'apprentissage familial et du capital de relations sociales nécessaires pour réaliser les aspirations de promotion. Cet effet pervers de la structure sociale est la conséquence logique de toute massification. Elle raréfie les postes auxquels les titres donnent accès et accentue la concurrence entre tous les détenteurs. De sorte que les bénéficiaires de cette situation sont ceux qui peuvent créer l'écart en faisant jouer les atouts propres à leur classe. D. Bertaux utilise l'image de "l'escalier qui s'enfonce": " *les parents rêvent pour leurs enfants de la marche supérieure, mais quand les enfants l'atteignent*

---

(1) Bruno Etienne : L'Algérie cultures et révolutions. Ed. du Seuil, Paris 1977, pp.169-192.

(2) Anne Verdet : L'école: la porte étroite. Autrement no.38, 1982 pp.203-209.

cette marche est descendue d'un degré. " (1)

3)- Travail féminin et économie domestique

Il y a un intérêt évident pour notre étude à cerner les caractéristiques du travai féminin, d'une part parce qu'il structure un certain nombre de professions et les marque du sceau de la féminité, d'autre part, il indique les lieux à partir desquels on peut repérer les familles à double carrière.

Auparavent, il faudrait définir la notion de travail féminin.

Plusieurs théories s'affrontent sur ce terrain. S'agit-il d'inclure dans cette définition tous les travaux à caractère domestique qui contribuent à la reproduction de la force de travail? mais dans ce cas, il faudrait préciser les critères et les conditions de cette reproduction. (2) Ou bien faut-il aller plus loin avec D. Bertaux pour dire que les tâches domestiques ne sont qu'un des aspects d'un processus plus général nommé production anthroponomique. (3)

---

(1) D. Bertaux : Pour sortir de l'ornière néo-positiviste. Sociologie et sociétés no.2, oct. 1976 p.130.

(2) K.E. Walker : la mesure du temps consacré aux activités domestiques des familles américaines et J. Morgan : Aspects quantitatifs de la production non marchande dans les familles américaines in Les femmes dans la société marchande, PUF 1978.

(3) D. Bertaux : Destins personnels et structure de classe. PUF, Paris 1977 pp.61-113.

La perspective aveugle qui consiste à calculer selon les critères de la rationalité économique capitaliste le coût des différentes prestations de la femme au foyer rate son objet dans la mesure où elle réduit l'ensemble des pratiques familiales à des pratiques économiques.

Ce que Bertaux appelle la production culturelle, c'est l'ensemble des processus de procréation de dressage et de socialisation qui se déroulent dans le milieu familial. Opérations difficilement mesurables, surtout si l'on considère qu'elles s'étalent sur plusieurs générations.

On peut douter de la pertinence des analyses en termes de réciprocité (1) parce qu'elles simplifient à l'extrême les modalités de l'échange dans le couple.

Ce qu'il faut constamment rappeler c'est que le rapport familial ne se réduit pas à l'interaction entre les conjoints mais qu'il s'élabore selon une logique de division sexuelle du travail elle-même définie par l'état du rapport de force entre les différents protagonistes du champ familial.

En d'autres termes, il faut penser le travail féminin en dehors de la dichotomie traditionnelle extérieur-intérieur qui est souvent génératrice d'un couple faussement évident : libération - claustration. La nature du travail féminin n'est pas seulement liée au caractère marchand ou non marchand de sa production, mais à la manière dont ce dernier s'articule avec les autres aspects de la reproduction familiale.

Il faut tout d'abord souligner que si on part de l'hypothèse, comme le font plusieurs auteurs, que les

---

(1) K.E. Boulding : Réciprocité et échange : l'individu et la famille dans la société in Les femmes et la société marchande, déjà cité.

activités de production non marchandes contribuent à la reproduction de la force de travail, il est absurde de comptabiliser, uniquement l'activité féminine telle qu'elle est enregistrée par la statistique. En réalité, il y a tout un pan de la production marchande réalisée dans le cadre domestique qui échappe au recensement statistique. Nous voulons parler, ici, de toutes les activités féminines qui visent un marché de produits et de services particuliers et qui ne sont pas déclarées.

On peut penser à toutes ces entreprises familiales qui se spécialisent dans la production de couscous et de toutes sortes de pâtes traditionnelles (on sait que les villes de Mila et de Constantine abritent un grand nombre de familles qui font fortune dans ce genre d'activités) mais on peut aussi recenser le travail des femmes de ménage à usage privé, celui des *"mnaouliates"* (cuisinières pour les grandes occasions), celui bien connu des femmes rurales qui commercialisent pour leur propre besoin un certain nombre de produits tels que poules, oeufs, lapins; celui des brodeuses sur velours, celui des couturières ...

Toute cette production dont le volume est difficile à évaluer donne lieu à des transactions monétaires considérables. Elle tend à montrer que le procès de travail domestique n'est pas toujours soumis au capital (1) et qu'à la faveur d'une conjoncture nouvelle, celle de la création d'un marché de biens particuliers (qui illustre dans le même temps la faiblesse d'une industrie manufacturière) la libération d'une force de travail féminine n'est pas une perspective inéluctable.

A l'inverse, il est impossible de faire la

---

(1) Il n'est pas question de nier que ce procès a été à l'origine de l'accumulation du capital dans certaines entreprises industrielles (la chaussure notamment).

démonstration que l'activité telle qu'elle est recensée par la statistique ne reflète pas forcément un travail féminin "libéré". Nous pensons, non seulement à toutes les formes de travail saisonnier (agricole ou autre) mais aussi au travail des jeunes filles célibataires, dont l'objectif est d'amasser le capital nécessaire pour préparer le trousseau du mariage ainsi que toutes les formes d'occupation (salariées ou autres) qui font du revenu un besoin conjoncturel subordonné aux intérêts domestiques du moment. Sans oublier toutes les situations où le travail féminin extérieur au foyer est sujet à négociation à tout moment de la vie active. (1)

Il n'y a pratiquement pas de données pour mesurer l'importance de ces phénomènes (2), néanmoins on peut avancer l'idée qu'il est difficile de penser l'évolution des femmes dans le marché de l'emploi en termes de mobilité. Leur statut est tellement lié à la sphère domestique qu'il leur est difficile de se construire une identité au travail. Seules, les catégories de cadres supérieurs, cadres moyens, techniciens (enseignantes, personnel para-médical) et les employées des services (secrétaires ...) semblent constituer des corps professionnels à composante féminine importante sinon dominante ce qui renforce l'identité au travail et favorise une certaine stabilité.

---

(1) Pour illustrer tous ces faits, on peut citer les données commentées par N.E. Hamouda où, il s'avère que sur l'ensemble des femmes occupées 51,5 % sont des célibataires alors que seulement 27,2 % sont mariées. A l'inverse parmi les femmes partiellement occupées et dont l'activité rémunérée à la maison est un complément au revenu masculin, 45,8 % d'entre elles sont mariées et 31 % célibataires, alors que 23,2 % sont veuves ou divorcées. Ceci confirme l'importance de l'activité domestique rémunérée dont nous avons parlé.

(L'activité féminine. Un indicateur des mutations socio-économiques no.3- 1984, pp.29-35).

(2) Le graphique qui suit montre que la courbe de l'emploi féminin est à son maximum dans la tranche d'âge (20-24 ans) où il faut se marier.

-41 (bis)-

Effectif des femmes actives en 1985, selon le groupe d'âge auquel elles appartiennent.

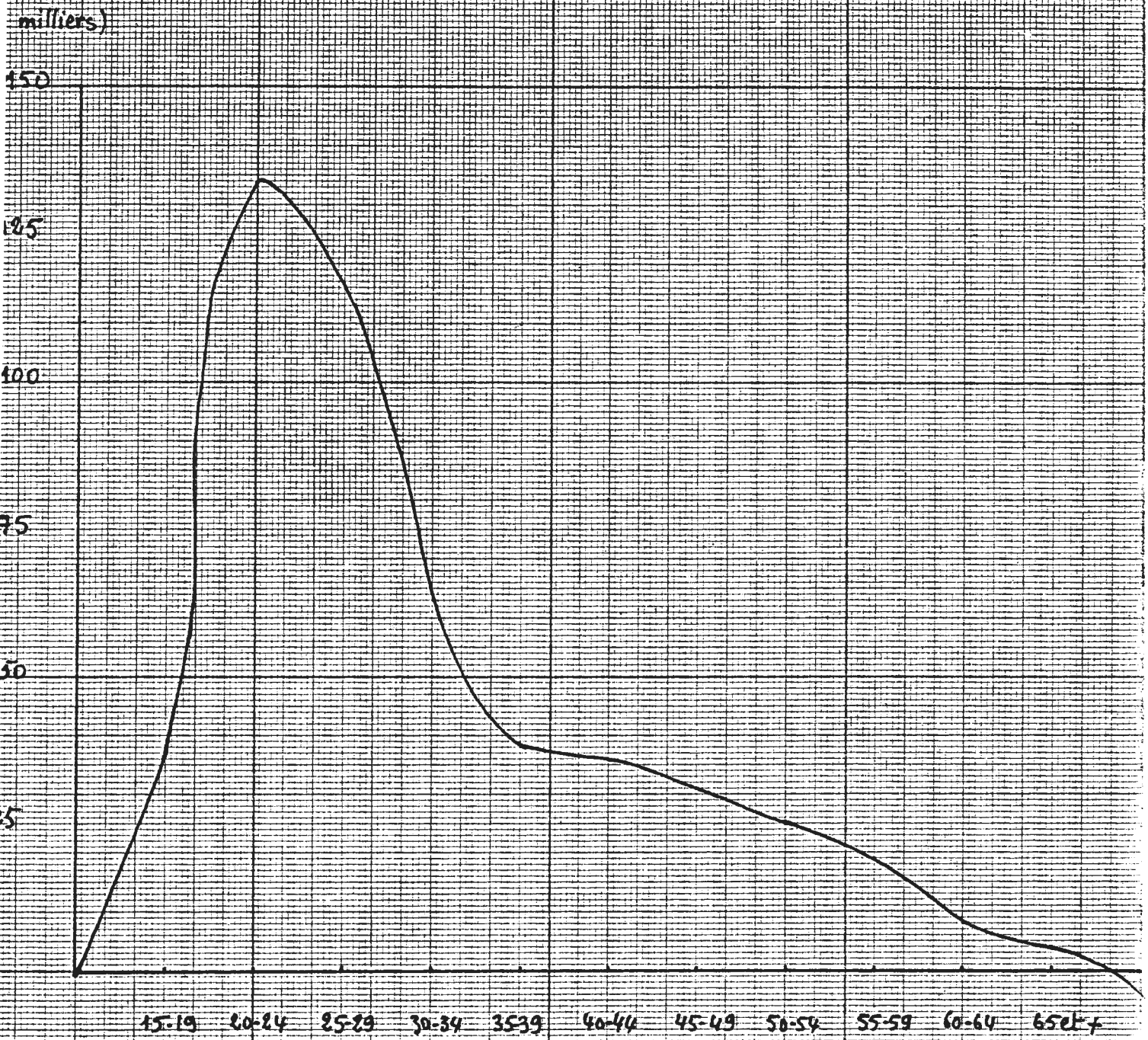

Source : courbe construite suivant les données du tableau sur la population active (A. Mokkadem, situation de l'emploi et perspectives, in Revue algérienne du travail, no.19, déc. 1987)

Non pas que cette identité est absente ailleurs mais, il nous semble (ce n'est qu'une hypothèse) qu'elle a du mal à se matérialiser, faute de moyens, pour renégocier les rôles dans le cercle domestique. Parmi ces moyens, on peut citer le diplôme. Plus le niveau d'études est élevé et plus l'insertion dans le monde professionnel est pensée en termes de carrière. Mais conséquence imprévisible, plus l'investissement dans les études est long plus les chances de se marier tard (pour ne pas dire rester célibataire) augmentent. De sorte que, l'un renforçant l'autre, on se retrouve face à une catégorie de femmes dont le privilège de la profession se transforme en handicap sur le marché matrimonial dans la mesure où le célibat (féminin surtout) correspond à un non être.

A contrario, la scolarisation de plus en plus massive des filles est l'indice d'une plus grande adaptation des structures familiales au marché matrimonial. Là aussi, les données manquent pour apprécier le phénomène dans le détail mais, il est évident qu'il contribue à freiner les mariages précoces en même temps qu'il renforce le capital symbolique des familles lors des négociations du mariage.

Cet usage inattendu du capital scolaire a été souligné par plusieurs auteurs. Il démystifie les discours démagogiques autour de la généralisation de la scolarisation des filles en même temps qu'il prouve la capacité de résistance de l'institution familiale.

Reste à apprecier le travail des catégories telles que les veuves et les divorcées. Il est certain que la guerre de libération a contribué à faire exister la première catégorie : le système des p e n s i o n s lui a offert à l'indépendance, les moyens de se perpétuer. Mais fait nouveau, beaucoup d'entre elles renforcent leur veuvage en refusant de se remarier et en exploitant d'autres sources de revenus (exploitation agricole, couture ou travaux à domicile) pour maintenir la cohésion

familiale autour du fils aîné. (1)

Lorsque ce type de ressources n'existe pas, l'activité salariale devient un impératif pour sauvegarder l'indépendance à l'égard de la parenté mais, ce travail est vécu comme un deshonneur et dés que le fils est en âge de travailler, il se fait un devoir de reprendre la direction du ménage. Elément qui vient renforcer l'hypothèse développée plus haut : le travail féminin ne présente pas un caractère de constance, quelque soit sa durée, il se plie aux exigences de l'organisation domestique et des stratégies familiales.

Pour finir, il faudrait dire un mot sur le mécanisme de scolarisation des femmes. Loin de subir les blocages dont parle Talahite-Hakiki (2) il constitue, nous semble t-il, l'avenir objectif d'une grande partie de la population féminine dans l'hypothèse bien sûr d'une plus grande dissolution des formes de production domestique et d'un développement plus rapide des industries de consommation des biens et des services.

Toute la question est de savoir si la société dans son ensemble (et pas seulement la "société politique") est disposée à admettre, comme un fait culturel nouveau, des rapport de travail basés sur la mixité.

---

(1) Voir l'analyse qu'en fait C. Lacoste - Dujardin : Un village Algérien. Structures et évolution récente. SNED - CRAPE, 1976 Alger, pp.108-115.

(2) F. Talahite - Hakiki : Femmes et salariat urbain, la salarisation bloquée et le nouveau procès de travail domestique. Critique de l'économie politique no.17 - 1981, pp.8-39.

4)- Migration et émigration

S'il est vrai qu'il ne faut pas voir dans les mouvements de population quelque chose de désordonné et d'anarchique, il est faux d'y voir seulement des mouvements parallèles à ceux du capital. (1) Les analyses de Bourdieu (2) ont assez montré que l'exode rural vers les villes est d'abord une rupture avec le monde de la "paysannité", une sorte de désenchantement accentué par la précarité des conditions économiques. Aussi bien avant l'indépendance qu'une décennie après l'indépendance, on ne peut pas dire réellement que le capital ait constitué une sollicitation pour "l'armée de réserve industrielle".

Tous les Algériens se souviennent de cette période de misère noire de 1964-68 (notamment dans l'Est Algérien) où les chantiers de *"choumaras"* faisaient semblant d'occuper les nombreux bras qui se présentaient en les payant avec de la semoule, de l'huile, du sucre. (3)

Ce n'est qu'à partir de 1970 et à la suite du démarrage du premier plan triennal que l'emploi non agricole s'est développé, faut-il souligner que la part du BTP (batiment et travaux publics) y était la plus importante. La demande de force de travail dans ce secteur

---

(1) AARDES : Etude migrations. Premiers résultats synthétiques. Alger 1979.

(2) Voir " Le déracinement " et " Algérie 60 ", déjà cités.

(3) J. Lizot souligne qu'à la Mitidja 36 familles soit 124 personnes recevaient une aide en nature de la commune qui était évaluée à 8433 DA. Elle consistait pour chaque famille en un don mensuel de 5 Kg de farine et ½ litre d'huile par personne.
En 1964, 7440 Kg de farine et 764 litres d'huile furent distribués.

y est très forte, elle tourne autour de 55% . (1) Parallèlement, le lancement des programmes spéciaux concernant les wilayates à caractère rural (Oasis, Batna, Médéa, Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sétif, Saida, El Asnam) va tenter de résorber le chômage au niveau local tout en développant l'emploi salarié notamment dans le secteur tertiaire.

L'intérêt que présente l'observation de la mobilité géographique réside dans le fait qu'elle corrige un certain nombre d'idées fausses. l'une d'entres elles est que la mobilité concerne la seule catégorie d'agriculteurs, or, quand bien même la part de celle-ci est importante dans le mouvement elle ne doit pas cacher le fait qu'elle concerne d'autres couches plus dynamiques. Le tableau suivant en rend compte :

Tableau no. 1 - Répartition des migrants actifs (chefs de ménage) selon la CSP de départ et la période de départ.

période de départ / CSP départ	1954 1961	1962 1966	1967 1970	Aprés 1970
Agriculteurs	36,55	23,2	24,13	39,33
Ouvrier Agric.	13,29	12,03	12,06	18,39
Autres activités agric.	6,05	5,54	2,11	3,25
Ouvriers	9,59	14,48	12,75	11,69
Commerçants	5,86	6,46	4,89	5,18
Autres occupés non agric.	12,7	27,1	31,26	16,2
Sans profession	15.94	11,12	12,8	25,96

Source : Etude migration AARDES déjà cité, p.45.

(1) Abdellatif Benachenhou : l'exode rural en Algérie. ENAP, Alger 1979, pp.53-61

Cela signifie t-il que la mobilité géographique accompagne une certaine mobilité sociologique? Il est permis de le penser pour les catégories supérieures, en particulier celles dont l'activité commerciale antérieure permettait une intégration plus rapide dans les grandes métropoles telles qu'Alger, Oran, Constantine, Annaba. C'est ce que l'étude de l'AARDES appelle les migrations directes (1).

Par contre, les migrations indirectes concernent ceux dont le départ dans les grandes villes n'offre pas une garantie d'emploi. Ce qui donne lieu à un mouvement de va et vient qui ne peut s'interrompre que lorsque sont créées les conditions nécessaires à une intégration progressive dans les grandes zones urbaines. Dans ce cas, le circuit migratoire n'est jamais simple, il consiste en un certain nombre de villes-étapes qui seront autant de haltes plus ou moins longues vers l'étape d'arrivée finale.

Ces mécanismes ne peuvent généralement réussir que s'ils s'appuient sur des réseaux de parenté suffisamment denses pour permettre l'accueil, l'entretien et parfois l'intervention nécessaire pour obtenir l'emploi désiré. Lorsque ces conditions n'existent pas, c'est la bidonvillisation, c'est-à-dire, l'occupation en marge d'un espace qui va regrouper tous ceux qui sont démunis des relations nécessaires à l'intégration.

L'importance des relations de parenté dans l'installation en ville s'exprime à tous les niveaux. Ainsi lors du recrutement, c'est le principe de la cooptation et de l'entraide qui joue préservant "*fragmentairement et partiellement au sein du monde du travail, un type de relations sociales caractéristiques d'un système culturel*

---

(1) Etude migrations déjà cité, p.15

fondé sur les liens de parenté et d'interconnaissance." (1) Au cours de son enquête, Bourdieu établit que 42,1 % des gens interrogés avaient pour compagnons de travail des parents (25,7 %) ou des membres de leur village ou région (16,4 %). Cette proportion est nulle chez les cadres dans la mesure où l'offre de travail les concernant est forte mais aussi parce qu'ils sont pourvus des diplômes et des compétences nécessaires pour se dispenser du recours aux parents et aux connaissances. (2) Pour les catégories démunies de tout, le recours au "coup d'épaules", au *piston* attenue le sentiment de l'arbitraire et développe la conviction que les relations personnelles sont le sésame de toutes les situations.

" *Le recours aux relations personnelles, dit Bourdieu, est favorisé par toute la tradition culturelle qui encourage et impose la solidarité et l'entraide : celui qui a réussi doit se servir de sa propre réussite pour aider les autres, à commencer par les membres de sa famille; chaque individu qui se respecte se saisit comme responsable de plusieurs parents, plus ou moins proches à qui il se doit, entre autres choses, de trouver du travail en usant de sa position ou de ses relations personnelles. Le népotisme ici est vertu* " (3).

Les "couloirs" migratoires qui constituent une sorte de chaîne de la solidarité sont aussi la garantie d'un

---

(1) P. Bourdieu : Travail et travailleurs en Algérie, déjà cité p.277.
A. El Kenz remarque le même type de solidarité entre les ouvriers aussi bien pour le recrutement que pour les relations de travail. Monographie d'une expérience industrielle en Algérie: le complexe sidérurgique d'El hadjar. Thèse d'Etat, Paris VIII, 1983.
(2) Idem p.277
(3) Idem p.274

mouvement discipliné et ordonné qui n'a rien a voir avec l'image que s'en font les citadins , celle des hordes déferlant sur la ville.

Quant à l'émigration, en France en particulier, le phénomène est beaucoup plus ancien. Il se caractérise par un certain nombre de traits originaux dûs à la nature des deux sociétés concernées, au processus d'adaptation en France et aux liens entretenus avec le pays d'origine. A. Sayad a raison de souligner qu'on s'interdit de comprendre quoi que ce soit à l'émigration si on néglige les conditions d'origine des émigrés. (1)

La trajectoire sociale des ouvriers émigrés ne s'explique pas seulement par les positions présentes, mais aussi, par le capital d'origine et tout le parcours qui fait des paysans au départ des ouvriers à l'arrivée. Or, tout concourt à montrer que le paysan qui décide d'émigrer ne se transforme pas, sur le plan des dispositions, en ouvrier le jour de son arrivée sur le sol Français. Plus que ça, cette transformation ne s'opère réellement que sur plusieurs générations. Il y aurait trois "âges" de l'émigration.

Le premier âge qui correspond à la période allant de 1900 à 1945 a produit une émigration sur ordre du groupe familial. C'est l'époque où la société paysanne encore vigoureuse sur le plan des liens de parenté et de la propriété est affaiblie économiquement par la monétarisation des échanges. La nécessité d'un revenu complémentaire imposait l'envoi d'un de ses membres les

---

(1) A. Sayad : Les trois "âges" de l'émigration Algérienne en France. Actes de la recherche no.15, 1977 pp.59-79.
Voir aussi A. Sayad: L'émigration Algérienne en France, capital d'origine et trajectoire sociale in méthodes d'approche du monde rural. OPU, Alger 1984, pp.75-83.

plus dignes,le plus représentatif des valeurs du groupe, le plus à même de se comporter en paysan et de se défier de tous les pièges de la ville et des tentations de la consommation, le plus à même de se conformer à l'objectif pour lequel il a été envoyé : rester le moins longtemps possible pour ramener le plus d'économies possibles. L'émigration n'était pas conçue comme un exil, elle était vécue comme une courte absence au bout de laquelle l'émigré reprenait sa place de paysan dans le groupe sans que rien ne soit perturbé. C'était de courts séjours qui se devaient pour ne pas s'écarter de la norme, se vivre dans l'ambiance et l'intimité de la communauté d'origine et dans la distance à l'égard de la communauté d'accueil.

Enserré dans le réseau de la communauté du village, la prise en charge était totale aussi bien au niveau de l'hébergement que la recherche de l'emploi ou du mode de vie en général de sorte que le dépaysement est presque absent. (1)

Le deuxième âge de l'émigration correspond à une époque de désaffection généralisée à l'égard du travail de la terre (" la dépaysannisation "). Le départ est vécu comme le début d'une sorte d'aventure qui s'appuie encore, certes, sur les réseaux de solidarité familiale mais qui a pour fonction de réaliser une existence et parfois même

---

(1) C'est ce qu'exprime cet ouvrier manoeuvre interrogé par Sayad: "si je ne me rappelais qu'un jour j'ai pris le bateau pour arriver en France et que depuis je prends l'avion ... j'oubliais que je suis en France ... au travail il n'y a que des Algériens et des gens de chez moi, même le chef d'équipe, à la maison c'est la même chose, je sors dans la rue ... je ne parle qu'arabe, mes achats je les fais chez les arabes, les légumes, les fruits, le pain, la viande ... pourquoi apprendre le français? Je n'en ai pas besoin " in l'émigration Algérienne en France, déjà cité p.81.

de marquer une distance à l'égard de sa famille et de son groupe d'origine. Cela se voit non seulement dans l'aspiration à un métier stable et permanent mais aussi, dans un mode de vie tourné vers la satisfaction de besoins nouveaux.

Cette disposition à l'individualisme qui va être cultivée dans les relations de travail, les fréquentations sociales, la gestion domestique n'est pas,comme on pourrait le croire, le résultat de l'influence de la société française. Elle s'explique surtout par la remise en question des rapports d'autorité à l'intérieur de la famille par les plus jeunes. (1)

Dans toute la littérature sur l'émigration, il est rare que soit relevé un type de comportement extrême : la rupture définitive des liens avec la famille restée dans le pays. L'amnésie entretenue à l'égard de ceux qui sont considérés comme perdus n'excuse pas le silence fait autour de cette réalité et que nous avons rencontré au cours de notre enquête . (2) Un mariage imposé par le père, une injustice subie dans le partage des biens, un crime d'honneur et c'est la décision de rompre avec le cycle infernal, quitte à sombrer dans le plus grand désespoir. Il y a ceux qui s'engagent dans l'armée Française; ceux qui vont plus loin que la France; la plupart sombrent dans l'alcoolisme et finissent dans une solitude extrême. Suprême déchéance : ils sont enterrés dans le pays de l'exil.

---

(1) A la veille de la seconde guerre mondiale 67 % des travailleurs émigrés avaient dans la région Parisienne de 30 à 45 ans alors qu'en 1954 ils ne représentaient plus que 20 %, ceux de 20 à 35 ans représentaient 60 % voir A. Sayad : Les trois âges ... p.66.

(2) Selon Lacoste-Dujardin on les appelle "mjahan" et on s'empresse de les oublier. Un village Algérien, SNED-CRAPE, 1976, p.18.

Enfin le troisième âge de l'émigration correspond à la période 1968 jusqu'à aujourd'hui et qui se caractérise par une fixation familiale définitive et des aspirations contradictoires à l'égard de la progéniture faites d'un désir de bénéficier de la scolarisation et de la formation en France et de l'espoir d'un retour en Algérie pour fonder une famille. Cet espoir devient un impératif à l'égard des filles de peur qu'elles n'épousent des français.

En réalité, c'est un " âge" où l'émigration se trouve ballottée entre l'ici et l'ailleurs, entre deux pays, deux conditions, deux temps. " *Lors même que chaque émigré a la conviction d'être objectivement engagé dans une condition qui ne peut que durer, il ne continue pas moins à vivre cette condition avec le sentiment du provisoire et à se comporter en de nombreux domaines comme si son émigration n'était que passagère* ". (1) Ce sentiment du provisoire qui dure, cette illusion entretenue du retour est ce qui permet aux émigrés de se dissimuler la vérité de leur condition tout en rêvant à une Algérie qui serait une "France idéalisée".

Aujourd'hui les émigrés ont assuré les conditions de leur propre reproduction formant une communauté autonome, (2) indépendante vis-à-vis de ses attaches d'origine. La génération de ceux nés en France ne se reconnait pas dans l'Algérie et a du mal à se faire reconnaitre par la France. Les quelques expériences de réinsertion, dans le pays d'origine des parents achèvent de faire admettre aux plus convaincus qu'ils ne sont plus Algériens et qu'ils ne sont pas encore Français.

---

(1) A. Sayad : les trois âges de l'émigration ... déjà cité, p.77

(2) Le recensement de 1982 donne le chiffre de 795 000 Algériens résidents en France. (A. Sayad et A. Gillette : l'émigration Algérienne en France ... déjà cité p.259).

CHAPITRE II : INDIVISION ET INDIVIDUALISATION

1)- Intérêt lignager et intérêt domestique

L'objet de ce chapitre est d'analyser le rapport entre le mouvement des populations que nous avons essayé de décrire plus haut et les regroupements domestiques auxquels ce mouvement donne lieu. Sans prétendre rendre compte de la complexité de la situation, il nous importe de découvrir les principes à partir desquels fonctionne la cohésion familiale dans un contexte de profonds bouleversements.

Analysant les effets de l'industrialisation en Europe sur la structure familiale, M. Segalen mettait très justement en cause les théories simplificatrices qui voyaient dans la cellule conjugale le résultat de ces processus. (1) Dans la réalité, l'industrialisation n'a jamais libéré totalement le paysan de ses liens familiaux. Même, en milieu urbain les formes de cohabitation et de solidarité familiale ont subsisté faisant du regroupement un atout contre le capital notamment dans l'organisation domestique et la consommation.

Mais, on peut dire qu'à partir du moment où le lieu de

---

(1) La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois in histoire de la famille Tome 2. A. Colin 1986, pp.379-380.

travail se dissocie du lieu de résidence, les choses vont irrémédiablement changer.

En Algérie et au Maghreb, en général, la force et l'identité du lignage sont liées à deux facteurs :

- d'une part, à sa profondeur historique et généalogique;
- d'autre part, à l'unité du territoire qu'il occupe. (1)

Or, les différentes opérations d'expropriation, de spoliation des terres et de regroupement des populations, (2) entreprises par la puissance coloniale aboutissent à l'éclatement du territoire contribuant ainsi à fragiliser les liens de solidarité existants au sein du lignage. L'expérience des regroupements durant la guerre de libération a fort bien montré que les groupements soumis à une telle épreuve étaient totalement perturbés dans leur identité tant par la rupture avec les liens de la mémoire que par une nouvelle organisation de l'espace qui altère la séparation entre espace public et espace privé et leur impose un voisinage souvent indésirable.

En fait, l'atteinte à l'espace physique est déjà une atteinte à l'intégrité morale du lignage puisque toute organisation de l'espace traditionnel est régie par le principe de la *"horma"*, c'est-à-dire de la sacralité et de l'inviolabilité. Toutes les observations faites par G. Tillon et F. Mernissi (3) sur le changement des

---

(1) Voir l'étude particulière concernant l'organisation territoriale des Iqaryen (Maroc) telle qu'elle est décrite par R. Jamous : Honneur et baraka, MSH 1981.

(2) Voir P. Bourdieu : le déracinement, déjà cité. Voir aussi M. Khellil : La Kabylie ou l'ancêtre sacrifié, l'Harmattan 1984.

(3) G. Tillon : Le harem et les cousins, déjà cité. F. Mernissi : Sexe, Islam et idéologie, déjà cité.

comportements à l'égard de l'espace urbain semblent découler de la perte d'une maîtrise de l'espace et de la tentative de recréer la tribu dans un espace étranger.

L'autre facteur de changement c'est l'inefficience de toutes les institutions coutumières , - politique , juridique, économique, - qui font la force de l'organisation tribale. L'assemblée des sages n'est plus le centre du pouvoir et ses interventions ne concernent plus que des activités secondaires à caractère d'entraide collective, telle que construire une mosquée, dégager une route ... Ses prérogatives qui englobaient tous les domaines, - du travail de la terre au pouvoir de décider la guerre -, se réduisent à la portion congrue.

L'ennemi s'est dispersé et le grand concurrent, l'administration, est présent partout.

Reste au groupe sa mémoire et sa capacité de mobiliser tout son capital symbolique pour éviter la dispersion.

L'éclatement du territoire et l'affaiblissement des liens entre les agnats vont enlever au lignage l'une des bases à partir de laquelle se reproduisait son unité.

Il s'agit donc d'observer, dans cette période de grands changements, la mise en place de deux logiques parallèles et concomitantes : celle d'une mobilité et d'une différenciation sociale imposées par la dynamique de l'espace et celle de stratégies familiales où s'affrontent l'intérêt lignager fondé sur la possession d'un patrimoine et l'intérêt domestique qui fait prévaloir le point de vue pratique des familles plus restreintes dont l'objectif est d'assurer les conditions de leur propre reproduction.

Mais, comme le dit Von Allmen, les deux types d'intérêt se retrouvent imbriqués dans la même famille et cela reste beaucoup plus visible dans l'élaboration des stratégies matrimoniales. Ainsi, "*les modes lignager et domestique de mariage s'opposent dans la société comme modes dominant et dominé de production de la famille, leur*

poids fonctionnel reflétant sans doute avec un certain retard, l'histoire de chaque famille et par là, celle des sociétés où ces familles s'inscrivent". (1)

En vérité, l'intérêt lignager ne disparait pas avec l'urbanisation, bien au contraire, il se renforce lorsque les moyens matériels et symboliques sont mobilisés pour assurer une reconversion des activités et garantir les conditions de la cohésion familiale. C'est ainsi que l'héritage ou le prestige du nom sont des facteurs de dissuasion pour les politiques de dispersion. Elles permettent par exemple, aux propriétaires terriens qui se reconvertissent dans l'entreprise industrielle de conserver leur ascendant sur les membres du groupe familial, en contrôlant toutes les opérations qui reproduisent la cohésion, en particulier le mariage.

Par contre, elles rendent difficile, pour les paysans devenus ouvriers, le maintien des conditions d'une politique lignagère. Elles obligent de cette façon à une redéfinition des rôles à l'intérieur de la famille et au glissement vers un système domestique où le rôle du père tend à s'effacer, lorsqu'il fait prévaloir les intérêts du lignage, pour laisser place à celui du fils ou de la mère.

---

(1) Von Allmen : Mariage et familles, déjà cité, p.366.

2)- Cohabitation et décohabitation

Dans l'ancienne organisation familiale, le groupe domestique pouvait comprendre jusqu'à 50 personnes. Le statut indivis de la propriété, la nature d'une production tournée vers l'autoconsommation et les besoins d'une reproduction simple qui se suffit à elle-même obligeaient à de tels rassemblements. Les liens du sang constituaient en même temps le cadre et l'objectif pour lequel se constituaient ces unités.

Le mouvement qui aboutit à la dégradation des conditions de reproduction de la base agraire fondée sur l'autosubsistance et le développement du salariat (agricole et non agricole) (1) rend caduc ce type de regroupement.

La société rurale opère des choix souvent dramatiques entre la nécessité de diversifier les revenus, -la terre ne pouvant plus assurer la subsistance de tous-, et de sauvegarder les liens de solidarité familiale.

La diversité des situations découle de la diversité des patrimoines, du nombre d'actifs dans la famille, du rang de la famille et de son impact dans la région ... autant de facteurs qui vont jouer dans le sens du maintien de l'indivision, d'une cohabitation négociée (avec séparation des biens) ou d'une séparation définitive aussi bien pour les revenus que pour la résidence.

---

(1) En 1954, les salariés agricoles étaient au nombre de 564 000; en 1966, ils sont 936 000; en 1977, ils ne sont plus que 270 000. Voir Cl. Chaulet: la terre,les frères et l'argent ... déjà cité, p.168

Dans son étude sur un village Algérien, Lacoste-Dujardin relève des ménages qui comprennent 18 personnes alors que l'activité agricole n'occupe que 10 % des actifs. 25 % de la population vit dans des ménages de 1 à 5 personnes alors que 75 % vivent dans des foyers de 6 à 17 personnes. (1)

Même si le village connait une situation particulière, en raison des ravages causés par la guerre et de l'importance de l'émigration en France, il indique, par sa structure démographique et la composition de ses ménages que seul l'apport de ressources complémentaires à celles qui existent sur place permet aux familles étendues de garder un certain équilibre.

Dans la troisième partie de sa thèse concernant les pratiques familiales, C. Chaulet livre les éléments d'une enquête réalisée en 1970 sur une commune de Titteri auprés d'exploitations privées. Elle résume dans un tableau la répartition des familles selon la qualité du travail extérieur et leurs "actifs" et l'importance de l'exploitation agricole dont elles disposent. (2)

On voit bien que plus le patrimoine foncier est faible plus le recours aux revenus extérieurs s'accentue même si ces derniers sont précaires. Par contre, là où le patrimoine est important, l'activité extérieure est sûre et peut même constituer un argument pour se fixer en ville.

Par ailleurs, l'auteur constate qu'il y a corrélation entre petite famille et petite exploitation et grande famille et grande exploitation sans que cette corrélation soit systématique.

---

(1) C. Lacoste-Dujardin : un village Algérien, déjà cité ..., p.106.
(2) C. Chaulet : la terre, les frères et l'argent, déjà cité T 3, p.691.

Tableau no.2 - Répartition des familles selon la qualité du travail extérieur de leurs "actifs" et l'importance de l'exploitation agricole dont elles disposent ("types exploitations" regroupées et les 5 "hors type" exclues).

type d'activité extérieur / importance de l'exploitation	commerce	fonction publique	emploi permanent industrie	emploi permanent autogéré agricole	salarié agricole longue période + Khammes	petits métiers	salarié agricole courte période + journaliers	TOTAL	Nombre total actifs extérieurs	Nombre moyen actifs extérieurs par famille
relativement importante	9	7	1				1	10	18	1,8
moyenne par zone	9	3	11	3	9	6	25	35	66	1,9
faible	-	-	9	2	11	4	44	40	70	1,7
TOTAL	18	10	21	5	20	10	70	85	154	

Source: Cl. Chaulet: La terre, les frères et l'argent ... déjà cité tome 3, p.691.

A la grande famille peut correspondre la petite exploitation mais l'inverse n'est jamais vrai. (1)

Dans tous les cas, la rupture familiale est la pire des solutions et lorsqu'elle peut être évitée les "actifs" se déploient dans tous les sens, même si le réflexe est défensif et ne comporte aucune volonté d'entreprise.

Avec la révolution agraire et la création des villages socialistes, l'intention politique clairement affirmée est de fonder des ménages isolés de la parenté, dans un espace conçu et pensé en dehors des besoins des intéressés eux-mêmes. Or, même si l'implantation a produit une certaine coupure, (2) elle n'empêche pas la reconstitution "d'ilôts de familiarité".

Le village socialiste dans la pensée des politiques, c'est le laboratoire de la modernité pour la société rurale, c'est l'école, le centre de santé, la mosquée; un ensemble d'équipements destinés à faire entrer le paysan dans la société de consommation et à produire chez lui un certain nombre de comportements rationnels. Dans la réalité, c'est le village qui s'est trouvé transformé par les attributaires. Le mode de consommation, de l'espace en particulier, répondait à la logique de la parenté élargie et à la séparation des sexes.

Le logement constituait une sorte d'annexe pour l'exploitation, il servait à loger et à installer dans le village le cadet des frères. Ces derniers continuaient à diriger l'exploitation..

---

(1) Idem tome 3, p.706.

(2) ..." Une partie, les ascendants en général, reste sur le lopin familial et réside dans le gourbi y attenant, tandis que le ménage du fils qui est parti dans la coopérative accueille et loge les "surpeuplés et les inutiles .." C. Chaulet t.3 p.927

Le paradoxe de cette situation c'est que, tout en étant ancrés dans des rapports sociaux fortement imprégnés du lien de parenté, les paysans (qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé) n'envisagent aucun avenir dans le statut de producteur agricole. La preuve en est qu'ils recherchent l'emploi non agricole et que ceux qui s'emploient dans le secteur agricole sont, dans une proportion importante, soit trop agés, soit trop jeunes, dans les deux cas incapables de s'employer ailleurs. (1)

On peut dire avec F. Colonna que " *la société paysanne tient ses propriétés de situation de ce qu'elle est une société agraire et ses propriétés de positions, de ce qu'elle n'est pas une société citadine* ". (2)

La nécessité de s'intégrer à un marché pour vendre ses produits mais aussi sa force de travail, le besoin de scolariser ses enfants, de les soigner fait de la paysannerie une proie facile pour la ville, mais elle puise dans les liens de parenté, le principe qui lui permet de s'opposer au pouvoir de la ville tout en restant dominée par ses valeurs.

Pour résumer ce point on peut se fonder sur la typologie établie par Chaulet et voir comment elle est ventilée par rapport aux trois secteurs de l'agriculture. Il y aurait donc les grandes familles et les familles restreintes. Les grandes familles regroupent trois types :

A - Familles complexes comprenant plusieurs couples appartenant à au moins deux générations différentes dont au moins deux à la

---

(2) F. Colonna : savants paysans, déjà cité, p.25

(1) C. Chaulet : La terre, les frères et l'argent , p.172

même génération, et leurs enfants non mariés.

B - Familles "horizontales" comprenant plusieurs couples de la même génération et leurs enfants non mariés.

C - les familles verticales , comprenant plusieurs couples de générations différentes, un seul couple par génération et leurs enfants non mariés.

Dans les familles restreintes il y aurait deux types :

D - Les familles ne comprenant qu'un seul couple et ses enfants non mariés plus des apparentés isolés;

E - Les familles ne comprenant qu'un seul couple et ses enfants non mariés.

L'enquête menée en 1977 sous l'égide du CREA permet de contruire le tableau de la page suivante.

Il se confirme ainsi que c'est dans la paysannerie "traditionnelle", -celle attachée à un patrimoine-, que la cohabitation entre plusieurs unités de parents est la plus répandue (42 sur un ensemble de 83) même s'il faut noter l'importance des familles restreintes (41 sur 83) probablement liées à la taille réduite des exploitations.

En zone urbaine, la situation n'est pas moins complexe même si la nature de la cohabitation prend un sens différent.

Dans son étude sur la famille Algérienne Boutefnouchet, travaillant sur un échantillon des grandes métropoles, découvre un pourcentage de 51,3 % de familles

Tableau no.3 - Types de familles par secteur.

TYPE DE FAMILLE / SECTEURS	A complexe	B horizontal	C vertical	Total grandes familles	D	E	Total Familles restreintes	TOTAL	Nombre moyen de membres	Nombre moyen d'actifs	Nombre moyen de personnes par actif
Autogestion	4	0	2	6	7	22	29	35	8,8	1,5	5,6
Révolution agraire	6	0	7	13	7	27	34	47	8,5	1,6	5,1
Privé	21	5	16	42	11	30	41	83	12,7	2,6	4,9
TOTAL	31	5	26	61	25	79	104	165	9,7	1,9	5,1

Source: Cl. Chaulet: La terre, les frères et l'argent ... déjà cité tome 3, p.960.

simples et 48,7 % de familles composées. (1)

Mais ce sont les recensements de 1966 et de 1977 qui fournissent les données les plus précises pour établir une typologie des ménages. Rappelons que le ménage est défini comme étant " *un groupe d'individus prenant leurs principaux repas ensemble et habitant le même logement* ".

Tableau no.4 - Composition et taille des ménages selon les recensements de 1966 et de 1977.

COMPOSITION ET TAILLE DES MENAGES	1966			1977	
Ménages formés	Nbre ménages	%	Nbre moyen de personnes/ménag	Nbre de ménages	%
-d'une personne ou de plusieurs personnes non mariées, ni liées par la filiation	120 856	5,9	1,3	108 330	4,7
-d'une famille de type A (couple sans enfants) ou de type B (père ou mère sans enfants)	267 743	13,2	2,9	247 043	10,6
-d'une famille de type C (couple avec enfants)	938 538	46,2	5,8	1 133 602	48,2
-d'une famille de type A ou B ou C et de personnes extérieures à ces noyaux biologiques	272 100	13,4	6,1	353 145	15,3
-de plusieurs (généralement 2) familles de type A et/ou B et/ ou C avec ou sans personnes extérieures à ces noyaux biologiques	431 930	21,3	9,0	498 086	21,2
TOTAL	2 031 167	100	5,9	2 340 206	100

(1) M. Boutefnouchet : La famille Algérienne, évolution et caractéristique récentes. SNED, Alger 1980, p.126.

Le tableau précédent résume les données concernant la composition et la taille des ménages en s'appuyant sur celui construit par Von Allmen sur la base des données du recensement de 1966 (1) que nous avons complété en y incluant les données du recensement de 1977 (2).

(1) Voir note 1 du chapitre II : Mariage et familles, déjà cité, p.40.

(2) Nous remercions particulièrement Monsieur Tabet Moussa ex-responsable à l'Office National des Statistiques de Constantine d'avoir mis à notre dispositions toutes les données du recensement de 1977.

Tableau no.5 - Typologie des ménages au recensement de 1966 et 1977.*

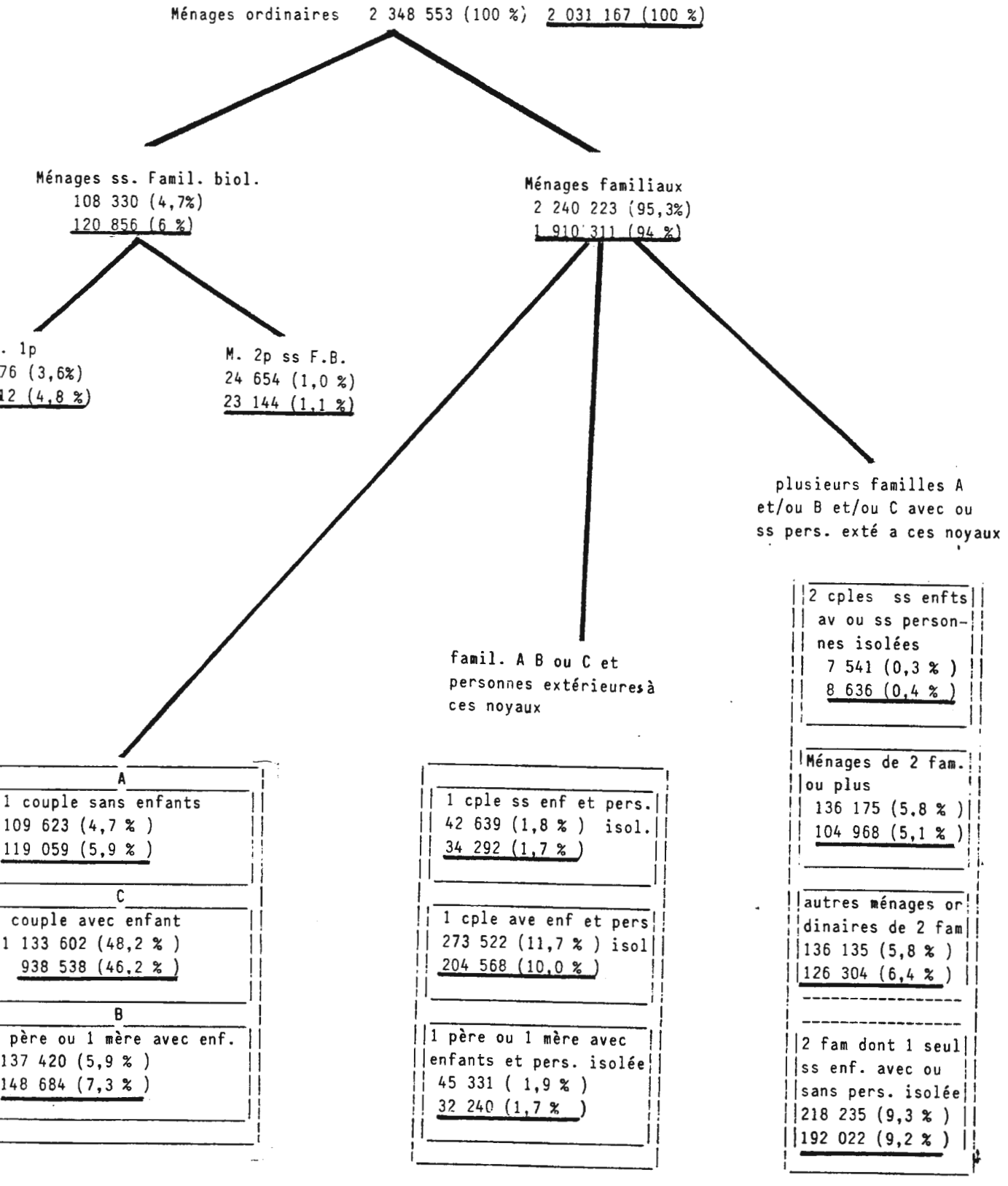

*Pour le recensement de 1966 les chiffres sont soulignés . Pour celui de 1977 ils ne le sont pas.

Ce qui saute aux yeux c'est que, comme le dit Von Allmen, le couple constitue l'assise des regroupements dans prés des trois quarts des ménages (72,8 % pour 1966 et 74,1 % pour 1977) même s'il faut interpréter avec prudence les situations où des personnes isolées vivent avec le couple.

Rien ne permet de dire que l'autonomie du couple est acquise si c'est le père ou la mère qui continue de cohabiter avec leur fils. On imagine souvent que les parents isolés sont pris en charge par leurs enfants alors que l'inverse est tout aussi vrai.

Dans cette catégorie de ménages, nous retrouvons surtout les saisonniers agricoles, les manoeuvres, les ouvriers, les employés et les inactifs mais aussi les salariés agricoles permanents, le personnel de service, les instituteurs et les cadres moyens des services médicaux et sociaux.

Là, où le modèle conjugal semble s'imposer de façon incontestable, c'est chez les cadres moyens techniques et administratifs (88 % en 1966) et dans la catégories des professions libérales (92 % en 1966).

Le modèle traditionnel se retrouve dans les ménages à plusieurs familles. La stabilité qu'il présente (21,3 % en 1966 et 21,2 % en 1977) semble indiquer une vigueur remarquable. Ce modèle se retrouve, comme nous l'avons vu précédemment chez une partie de la paysannerie mais aussi chez les commerçants, artisans et employeurs. En fait, il ne faut pas se tromper sur le sens de ces regroupements. Sauf, là où, le patrimoine oblige à une cohabitation négociée et où l'autorité n'est pas toujours celle de l'ascendant ou de l'aîné, il y a des situations de cohabitation imposées par la pénurie de logements (surtout en zone urbaine) et qui se défont à la première occasion.

Il y a aussi les regroupements par nécessité qui obligent ceux qui sont faibles économiquement à déployer

une solidarité de désespoir même si rien d'objectif ne les retient. Encore, faut-il souligner ici que l'argument économique n'est pas toujours le plus pertinent pour expliquer le maintien d'un certain type de solidarité familiale. Les profits symboliques qui découlent d'une opération qui tend à maintenir la cohésion dans la cohabitation sont autrement plus gratifiants que le calcul strictement économique.

De même qu'il faut remarquer que la décohabitation n'est pas toujours une rupture dans la solidarité. Bien au contraire, elle est parfois décidée pour désamorcer les risques d'une mésentente créée par la cohabitation. De sorte que la cohésion familiale n'a pas toujours besoin de la promiscuité pour se réaliser.

Enfin, dernier point concernant la composition des ménages, c'est l'importance relative des femmes qui se déclarent chefs de ménage. Il semble que le chiffre de 18 % donné par l'enquête démographique à passages multiples réalisée en 1969-70, (1) soit un indice important d'un changement d'attitude des femmes, à l'égard de la structure familiale traditionnelle. Lorsqu'elles se trouvent contraintes au statut de veuves ou de divorcées, elles préfèrent pendre en charge leur ménage plutôt que, recourir à la protection de leurs parents.

Quant à la catégorie des femmes mariées qui se déclarent chefs de ménage, elle doit comprendre les femmes d'émigrés (même si leur statut de chef de ménage n'implique aucune activité) mais aussi toutes les femmes dont les maris sont invalides ou inactifs. Leur répartition proportionnelle s'établit comme suit (2) :

---

(1) Voir note 1 du chapitre II : Mariage et familles, déjà cité, p.42.
(2) Source R.G.P.H. 1977, tableau no. 60 (totaux)

célibataires	Mariées	Veuves	Séparées	Divorcées	Total
1,93	33,38	55,43	2,75	6,51	100

3)-Horizontalité des relations et esprit de compétition

La persistance des formes de cohabitation les plus larges semble découler d'un principe qui fonde la cohésion du patrilignage en privilégiant en particulier, la relation entre frères. Comme nous l'avons vu précédemment, E. Todd en a fait l'une des clés qui permet de comprendre la structure socio-politique du monde arabo-musulman. (1) Cl. Chaulet confirme que " *la famille unissant plusieurs frères mariés est le plus souvent désignée comme "famille étendue", Je n'utiliserai pas ce terme qui suggère que la famille normale est la famille conjugale à laquelle des excroissances viendraient parfois s'ajouter. Je dirai simplement "grande famille" ou "famille" (par opposition à "famille réduite ou restreinte") pour désigner les groupes concrets qui sont conformes au modèle social dans lequel la relation signifiante est la relation entre les frères, à travers leur relation à leur père et non la relation entre époux* ". (2) Au contraire du modèle occidental basé sur l'inégalité entre les frères et privilégiant l'héritier unique (surtout l'aîné), le modèle maghrébin

(1) E. Todd : La troisième planète ... déjà cité
(2) Cl. Chaulet : La terre, les frères et l'argent, déjà cité, p.207.

serait un "modèle familial à frères 'indivis'" qui place le lien fraternel au dessus de tout parce qu'il est la seule garantie de l'unité du patrimoine matériel et symbolique de groupe. C'est ce qui explique que les stratégies matrimoniales sont avant tout défensives et que la circulation des terres et des femmes y soit interne.

En réalité, l'égalité entre les frères est problématique. (1) Elle sert d'argument à ceux qui détiennent les leviers du pouvoir familial pour maintenir sous leur domination ceux des membres qui veulent s'émanciper.

L'unité est toujours celle d'une lignée contre une autre lignée; elle doit donc taire les divisions internes et pour ce faire, conserver le *melk* familial indivis et éviter les partages. En pratique, cela veut dire pour chaque membre hériter, à la mort du père, de la part qui lui revient et en jouir mais ne pas la revendre; ou alors la céder en priorité à un membre du groupe.

En second lieu, les soeurs sont théoriquement comprises dans l'héritage. Dans les faits, elles cèdent leur part ou le droit d'usage de cette part à un de leurs frères. Ce qui entraîne une grande compétition entre ces derniers pour s'en accaparer.

Le lien fraternel implique aussi les demi-frères. Or, les conflits pour l'héritage sont encore plus intenses à ce niveau et le dernier mot revient souvent aux fils adultes de la première épouse parce qu'ils auront eu le temps de s'emparer de l'héritage et souvent de renvoyer la ou les dernières épouses du père dans leur lignage.

---

(1) Ainsi que le dit Bourdieu : " Les stratégies des agnats sont dominées par l'opposition entre les profits symboliques de l'unité politique et de l'indivision économique qui la garantit et les profits matériels de la rupture ", (Esquisse d'une théorie de la pratique ... déjà cité, p.121)

Autre variante de ce conflit interne, c'est celui qui peut surgir entre l'oncle paternel et les neveux et l'une des tactiques adoptées par le premier est d'épouser la veuve de son frère, ce qui lui donne toutes les chances pour déposséder ses neveux. (1)

Il ne faut pas oublier que dans cette structure, le père joue le rôle central. Son autorité est d'autant plus grande qu'il réussit à étouffer les velléités d'autonomie de ses fils et à leur imposer des choix matrimoniaux. Ce qui constitue une condition nécessaire dans sa lutte pour s'accaparer des terres de ses agnats et mettre sous sa coupe d'autres lignées. (2) Pour ce faire, il doit pouvoir s'aider de l'aîné de ses fils pour faire taire les dissidences dans les rangs. Il peut même jouer à favoriser l'une de ses filles, en lui donnant une part des terres et en la mariant sur place obligeant son mari à venir s'installer sur ses terres et à travailler pour lui. De même que sa progéniture sera intégrée au patrilignage de leur grand-père maternel. C'est ce qu'on appelle la captation de gendre. Dans ce cas la relation la plus significative est celle qui existe entre le grand-père et le petit fils.

On voit bien à travers ces différentes illustrations que l'égalité entre les frères est fictive, même si la part de chacun est connue, et que dés qu'elle commence à se réaliser, c'est-à-dire, dés que le partage est effectif parce que l'un des frères le demande, les problèmes

---

(1) Voir pour cette question R. Jamous : Honneur et baraka ... déjà cité, pp.124-136. L'auteur livre plusieurs récits qui illustrent les différentes possibilités de conflits qui existent à l'intérieur d'un patrilignage dans la société Iqaryen (Maroc).

(2) Voir su ce point R. Jamous : Honneur et baraka ... déjà cité, chap. 6 : l'émergence de l'autorité, pp. 143-160.

commencent et la compétition éclate au grand jour. (1)

En fait, le maintien de l'indivision ne doit jamais être interprété de façon unilatérale comme l'expression de l'unité des frères. Lorsque le patrimoine est dérisoire, ceux des frères (souvent les cadets) qui rêvent d'une ascension sociale abandonnent leurs parts (2) à celui qui reste sur l'exploitation tout en retirant le profit symbolique d'avoir gardé l'intégrité du patrimoine et de ne pas avoir demandé le partage. C'est ce qui s'est probablement passé dans le deuxième âge de l'émigration. Ceux qui se sont trouvés coincés (souvent les aînés) à garder la terre des ancêtres ont été sacrifiés sur l'autel de la promotion et de l'exode vers la ville des plus jeunes. (3)

A contrario, la dispersion du patrimoine et la dispersion des frères liée à des trajectoires différentes ne s'accompagnent pas forcément d'une rupture des liens; mais il faut à chaque fois voir à quelle logique obéit le maintien de la cohésion chez des frères que tout sépare.

Dans ce sens, l'horizontalité des relations est une politique qui profite aux mieux placés. Elle sert à marier ou le plus souvent à remarier ceux qui n'ont pas pu se placer sur le marché matrimonial, elle procure de la main d'oeuvre à bon marché ... elle procure finalement un sentiment de sécurité aux plus démunis.

Par contre, on peut déceler chez certaines couches des classes supérieures, notamment les cadres, une volonté de rompre le cycle des obligations à l'égard de la parenté.

---

(1) Voir J. P. Charnay : La vie musulmane en Algérie. PUF 1965, pp.152-206.

(2) Voir Boutefnouchet : La famille Algérienne déjà cité, pp.104-105.

(3) Le même mécanisme se trouve décrit par B. Vernier dans son étude "Emigration et dérèglement du marché matrimonial", Actes de la recherche en sciences sociales, no.15, 1977 pp.31-58.

Peut-être que le poids des contraintes pèse ici plus qu'ailleurs, mais la possibilité de construire un réseau de relations sociales qui doit peu à la parenté et beaucoup au milieu de travail libère les individus des dernières attaches qui risquent de rappeler un passé de misère.

Finalement, il faut se demander si le recours à la parenté n'est pas le lot de ceux qui n'ont rien d'autre pour exister.

CHAPITRE III : MARCHES MATRIMONIAUX ET CHOIX CONJUGAUX

1)- Où en est l'endogamie ?

La thèse de l'horizontalité des relations cadre parfaitement avec celle du mariage dit préférentiel. Quoi de plus naturel que de donner sa fille au fils de son frère surtout si l'on est encore dans l'indivision.

Ce mot s'entend non seulement du point de vue du patrimoine matériel mais aussi du point de vue de l'honneur. L'obligation de défendre son frère contre l'étranger comprend l'obligation de lui éviter toutes les situations de deshonneur et parmi celles ci, celle d'être contraint de donner sa fille en dehors du groupe familial. (1) De sorte que le cousin parallèle

---

(1) "Un soir aprés avoir soupé, Aârab alla chez un frère aîné. Il se mirent à parler. La femme de son frère tenait sa petite fille sur ses genoux; l'enfant se mit à tendre les bras vers son oncle, il la prit en disant :
- Eh bien! celle-ci que Dieu en fasse la femme d'Idir! N'est-ce pas frère, tu ne refuserais pas?
- Que veux tu, aveugle, sinon la lumière? fit-il; si tu m'ôtes mon souci en ce qui me concerne ma fille, que Dieu te délivre de tout tracas. Je te la donne telle qu elle, sans douaire.

Extrait du " Le mariage en Kabylie " de Yamina Amor ou Said, cité par Mohamed Khellil, in Tisuraf, no.4-5, 1979, p.64.

patrilinéaire est vraiment "le voile des hontes". On comprend que dans son cas le douaire ne soit pas exigé.

Bien entendu, c'est là " *l'endogamie maximale qui soit praticable pour un musulman avant l'inceste* ". (1)

Dans son enquête sur le nord-est Constantinois, Breteau a recensé les principaux thèmes de propagande de ce qu'il appelle "l'endogamisme": (2)

- garantie que l'épouse sera vièrge et si par malheur, elle ne l'est pas, le secret sera bien gardé;
- l'épouse ne sera pas séparée des siens et n'aura pas à craindre l'hostilité de ses beaux-parents. Elle ne subira pas l'oppression de sa belle-mère;

- du point de vue de la belle-mère, elle est assurée d'avoir une bru soumise;
- du point de vue économique, les dépenses excessives seront évitées pour la constitution du douaire et autres compensations matrimoniales;
- la répudiation est rendue difficile, sinon impossible. C'est un avantage pour les femmes;
- la famille étendue court moins le risque de l'émiettement et de la séparation des lignées.

L'endogamie absolue, c'est le rêve des tribus puissantes qui font du mariage consanguin le moyen par lequel elles obtiennent une certaine noblesse. Dans la tribu des Kbeltiya rendue célèbre par "Nedjma" le roman de Kateb Yacine, le mariage consanguin était très pratiqué.

---

(1) J. Lizot : Métidja, un village Algérien de l'Ouarsenis, SNED, Alger,1973, p.78.
(2) Claude H. Breteau : Stratégie de "l'endogamie de lignée agnatique" dans une communauté rurale du nord-est Constantinois, in Production, pouvoir et parenté; déjà cité, p.225-226.

Les gens de la tribu avaient coutume de dire :
"Kebluti bel keblutiya, wel fadhla idhebhûha (le fils de Keblout avec la fille de Keblout et celle qui reste on l'égorge) " (1).

Le roman de Nedjma dont *"l'héroine est la cousine et peut être la soeur de ses amants* " (2) s'appuie sur des légendes d'incestes authentiques, celle de la noce d'un frère et d'une soeur qui auraient été transformés, pour le prix de leur péché, en rochers aux formes bizarres. C'est actuellement le site des sources thermales de *Hammam Meskhoutine* (le bain des maudits) dans la région de Guelma dans l'Est Algérien.

Plusieurs auteurs confirment l'existence de pratiques incestueuses en Afrique du Nord. Certaines avaient un caractère rituel, celui de contribuer à la fécondité des champs.

Jean Servier affirme avoir observé cette coutume en 1950 puis en 1954, dans la région de Tacheta, dans deux fractions, les *ulad addi* et les *ulad Ma'afa*. (3) Léon

(1) Jacqueline Arnaud: Le mythe tribal chez Kateb Yacine in Actes du 1er Congrés d'études des cultures méditerranéennes d'influences arabo-bèrbère, SNED, Alger 1973, p.287.

(2) Idem p.289.

(3) "Les labours sont précédés d'un rite d'accouplement collectif entre jeunes gens et jeunes filles venant d'atteindre l'âge de la puberté. C'est "lilt el arafa" la nuit de la connaissance.

Jusqu'en 1954, les jeunes filles venant d'atteindre l'âge de la puberté, se rendaient dans les cimetières et partageaientsur les tombes du pain et des figues qu'elles offraient aux enfants et aux passants, aux représentants de l'invisible. Puis dans la soirée, elles organisaient une quête comminatoire allant de maison en maison en chantant le refrain suivant:

(suite page 78)

l'Africain par le biais de Amin Maalouf atteste de l'ancienneté de cette pratique près de Ain el Asnam (probablement l'actuelle Chlef). Mais la version est différente dans sa conclusion puisque les femmes qui avaient participé à cette nuit n'avaient pas le droit d'approcher leurs maris pendant un an et les enfants qui naissaient durant cette période étaient élevés par les prêtres du temple de l'endroit. (1)

Arafa! Arafa!
L'arafa est votre ancêtre
votre ancêtre et votre joie
la femme et l'homme et les jeunes
jouent à l'arafa
l'arafa vient pour votre joie
donne de la semoule
nous te donnons un enfant

Le lendemain, à la même heure, elle recommençaient leur quête en substituant aux deux derniers vers de leur complainte, les vers suivants :

donne-nous de la viande
nous te donnerons le ventre

Les jeunes filles vont ensuite dans le sanctuaire du saint protecteur et le troisième jour, préparent un repas avec les dons qu'elles ont recueilli. Au coucher du soleil, les jeunes gens nubiles de l'année se rendent également au même sanctuaire: le repas est pris en commun à la lumière des bougies ou de lampes de terre qui sont éteintes "afin que ces unions ne soient pas fécondes" contrairement à ce qui se passe lors de la consommation du mariage. Au matin jeunes filles et jeunes gens se séparent et rapportent chez eux les restes du couscous de la veille que leurs pères mêleront au grain des semailles au début du premier sillon".

Extrait de Jean Servier : Tradition et civilisation bèrbère. Les portes de l'année. Editions du rocher, Monaco, 1985, pp. 215-220.

(1) Amin Maalouf : Léon l'Africain, déjà cité, p.161-162.

Tous ces témoignages vont dans le même sens : ils révèlent une tendance vers laquelle aurait penché dans le passé toute société agnatique.

Il se trouve que la frontière est bien mince entre le mariage permis et le mariage incestueux. Basagana et Sayad relèvent aux *At-yanni*, un mariage avec la demi soeur de la mère. (1) Que dire aussi de tous les mariages entre le fils de sang et la fille adoptive qui souvent ont été élevés ensemble par la même femme.

Le mariage avec la cousine parallèle patrilinéaire apparait comme le degré le plus proche de la prohibition, c'est pour cette raison qu'il constitue le modèle de mariage à réaliser. Mais le modèle est-il conforme à la pratique? Nous avons suggéré en introduction qu'il était peu suivi même si la tradition orale lui consacrait toutes les louanges. (2) Même dans le monde arabe, la règle souvent rappelée est contredite par les statistiques. (3)

Pour l'Algérie, c'est la même remarque qui s'impose. J. Lizot donne un taux de 6,2 % de mariages entre cousins patrilinéaires parallèles (CPP) : parmi tous les mariages

---

(1) R. Basagana et A. Sayad : La pratique matrimoniale aux At-yanni. Libyca Tome XIX 1971, pp.199-216.

(2) Beaucoup de proverbes arabes font l'éloge de ce type de mariage, on peut citer: " épouse ta cousine paternelle, même si elle est délaissée"; et " je voudrais bien mon cousin, l'étranger est une tête d'oignon"; "épouser la fille du aam c'est avoir le miel dans la bouche". Voir Saâdi Daoud, Proverbes arabes et proverbes français, étude comparée des thèmes et des structures. Thèse 3ème cycle, Aix-en-provence 1980.

(3) Dans son étude sur un village du Liban, Liliane Germanos-Ghazali, donne 26 mariages sur 542 entre cousins parallèles patrilinéaires: Le paysan, la terre et la femme, édit. Maisonneuve, Paris 1978, p.148

étudiés; (1) C. Breteau donne 5,5 %; (2) J. Vignet-Zunz 5,3 % ; (3) Basagana et Sayad 0,32 % (2 mariages sur 610 étudiés). (4) Autant dire que c'est un mariage marginal. Comment expliquer alors une telle contradiction entre le discours et la réalité?

En fait, il ne s'agit pas d'isoler un phénomène de l'ensemble mais de l'inclure dans la catégorie la plus large des mariages endogames. Selon le point de vue où l'on se place, l'endogamie peut prendre un sens fort ou un sens lâche. Ainsi si l'on considère, comme le fait Vignet-Zunz, que là où, il y a à la fois groupement de foyers et unités de parenté et où l'ancêtre est commun, tous les mariages à l'intérieur de cette lignée sont de type préférentiel. Tous les prétendants deviennent "cousins" puisque c'est la *boq'a* c'est-à-dire l'unité de résidence qui est déterminante. Ce qui amène Vignet-Zunz à réevaluer les taux d'endogamie observés dans l'Ouarsenis. De l'endogamie stricte à 5,3 %, on passe au taux de 54 %.

En poussant le raisonnement plus loin, l'auteur arrive au taux de 79 % si on considère que tous ceux qui descendent ou se croient descendants d'un même ancêtre sont cousins. (5)

---

(1) J. Lizot : Métidja, un village Algérien de l'Ouarsenis, SNED, Alger 1973, p.77.
(2) Claude H. Breteau: Stratégie de "l'endogamie de lignée agnatique" dans une communauté rurale du Nord-Est Constantinois, in Production, pouvoir et parenté; déjà cité ... p.225.
(3) J. Vignet-Zunz : A propos du mariage endogame arabe: une étude de cas, l'Ouarsenis (Algérie); in Production, pouvoir et parenté, déjà cité, p.262.
(4) R. Basagana et A. Sayad : Habitat traditionnel et structure familiale en Kabylie; SNED, Alger 1974, p.109.
(5) J. Vignet-Zunz : A propos du mariage endogame arabe: une étude de cas, l'Ouarsenis (Algérie); in Production, pouvoir et parenté, déjà cité, p.261-279.

Posé en ces termes, le problème revient à définir à chaque fois le cercle d'intimité à l'intérieur duquel on reconnait les siens. Non pas que les liens du sang soient secondaires, mais ils restent toujours subordonnés aux manipulations qu'en font les groupes pour mettre en relief tel ou tel axe d'alliance et rétrécir ou élargir ainsi le cercle de référence.

Toujours, selon Vignet-Zunz (1) il existe une possibilité réelle d'inscrire dans le champ des alliances, le groupe de la mère et l'importance du personnage de l'oncle maternel est là pour l'attester. Sans que cela soit une remise en question du principe agnatique, le matrilignage peut exercer un certain poids qui peut renforcer l'identité du "nous". Dans le parler de la région de l'Ouarsenis, on dit de certains mariages :" *ilemmu ed-dem* ", ils collectent le sang. Et cela s'applique aussi bien pour les mariages avec les cousines parallèles qu'avec les cousines croisées. La mesure du sentiment d'appartenance à un cercle de parenté reste l'intensité des liens et le réciprocité dans les échanges.

On peut considérer aussi qu'à un certain niveau les mariages exogamiques renforcent l'endogamie. Cela est vrai pour toutes les sociétés qui connaissent une organisation dualiste comme en Kabylie ou dans les Aurès. Les *At yenni* qui se disent *"soff"* opposés qui constituent aussi deux classes matrimoniales. Une certaine dose d'exogamie,- c'est-à-dire la possibilité de réaliser une alliance dans l'autre *"soff"*-, est ce qui permet aux "*soffs*" de maintenir leur puissance. Parce que ces systèmes d'opposition ne peuvent subsister que si elles maintiennent certains échanges en particulier celui des femmes. Ou en d'autres termes, pour se défendre, il faut attaquer.

(1) Idem ... p.270

En définitive, l'établissement de règles comme le mariage préférentiel avec la CPP, ou le privilège du neveu sur la fille de l'oncle paternel s'avère inopérant sur le terrain. Il faudrait presque traiter chaque mariage pour lui-même, faire son histoire et celle des mariages qui l'environnent pour saisir de quelle manière la règle s'accomode avec la réalité. (1)

2)- Qu'est-ce qu'un marché matrinonial ?

On prendrait beaucoup de risques à confier cette définition à un économiste. Le dernier ouvrage en date (2) est tout à fait décevant. L'auteur construit sa problématique sur une analogie entre la firme et la famille. Cette dernière se fixerait les mêmes objectifs que la firme : maximiser les revenus de ses membres pour arriver à la satisfaction de tous.

Mais, comme le type de cohésion nécessaire pour arriver à cet objectif n'est pas le même dans les deux cas, il faut imaginer une espèce de consensus qui serait fondé sur un contrat implicite et où, les intérêts de chacun des partenaires seraient pris en compte. L'engagement dans la vie commune, n'est possible que si les partenaires s'entendent sur un ensemble de règles de conduite qui préserveraient ce que l'auteur appelle les "revenus joints". Ainsi, on revient à la théorie marginaliste où l'acteur social doué de rationalité et guidé par son

---

(1) P. Bourdieu: Le sens pratique ... déjà cité, voir chap.2, pp.271-331.
(2) Bertrand Lemeunicier : Le marché du mariage et de la famille, PUF, Paris 1988.

intérêt privé et égoiste (l'altruisme ne serait que de l'égoisme déguisé) aurait une stratégie conforme à celle du chef d'entreprise c'est-à-dire évaluant le marché et adaptant ses comportements et ses objectifs par rapport à la nature du marché.

On peut faire le reproche inverse à un certain nombre de travaux (1) qui occultent totalement la question du marché préférant penser la reproduction des formes familiales en rapport avec les formes de l'accumulation du capital. D'où une vision mécaniste (et économiste) de l'articulation entre les intérêts d'un groupe ou d'une classe et ses comportements en matière familiale (notamment pour ce qui concerne la transmission du patrimoine). L'utilisation de la notion de marché nous paraît légitime parcequ'elle nous permet de voir comment circulent les femmes, par quels mécanismes sont fixés les prix et enfin quelles sont les valeurs dominantes sur le marché. (2)

Bien entendu il ne s'agit pas de considérer, comme le fait le sens commun, que le type de biens échangés (les femmes) équivaut à une marchandise, ou à une force de travail. Le mariage est un processus d'alliance, il fonde le lien social. Il se situe sur les registres de l'économique, du culturel et du symbolique. Il autorise la

---

(1) Je pense en particulier à l'article de George Menahem : Les mutations de la famille et les modes de reproduction de la force de travail, in L'homme et la société, no. 51-54, 1979; mais aussi, dans une moindre mesure, l'ouvrage de Daniel Berteaux : Destins personnels et structure de classe, PUF Paris 1977.

(2) Selon A. Desrosieres " Le marché matrimonial est, avec le marché de travail, un des lieux privilégiés où se négocient, se transmettent et se "réalisent" (au sens où l'on parle de réalisation de la valeur) les divers types "d'héritage" dont disposent les agents ", in Actes de la recherche en sciences sociales, no. 20/21, 1978, p.97.

fusion de patrimoines matériels; il oblige les groupes familiaux à plus d'ouverture; il permet enfin à l'homme d'avoir sa propre descendance, d'avoir "*son propre domaine de l'interdit* ", (1) en un mot d'être un homme selon la logique de l'honneur. Il est aussi fondé sur le plan religieux et social puisque le célibat, jusqu'à aujourdh'hui, est une situation de marginalité inacceptable pour la société et le groupe familial et difficilement assumée par celui (ou celle) qui la vit. Cet apect de la question n'est pas négligeable parce qu'il permet de comprendre en quoi le mariage participe à l'ordre social, en disciplinant les pulsions de la révolte chez les générations nouvelles. On sait ce qu'il en est de cette institution en Europe (en particulier dans les pays scandinaves) et du rejet dont elle est l'objet. On sait aussi le danger que ce phénomène représente pour la reproduction des générations.

Si donc le mariage est la jonction entre la famille et la société il faudrait pouvoir comprendre comment elle se réalise et selon quelles règles.

Autrement dit quels sont les mécanismes qui permettent aux familles de se reconnaitre comme alliés et de courir le risque d'une alliance toujours quelque peu incertaine? Posé en ces termes la question revient à identifier les différentes aires socio-matrimoniales où se trouve sanctionnée (positivement ou négativement) la "valeur sociale" des individus et des groupes et à travers eux les différentes espèces de capital dont ils sont les détendeurs.

Si, comme on dit dans le langage populaire, "*on s'allie avec ses égaux* ", cela n'exclut nullement de jouer

---

(1) R. Jamous: déjà cité ... p.246.

des coups qui peuvent rapporter lorsque la conjoncture est favorable ou lorsque les perspectives d'une trajectoire ascendante autorisent l'audace d'un mariage par le haut. Encore, faut-il préciser que l'égalité est toujours sujette à appréciation de la part de ceux qui s'engagent dans le mariage. Il ne s'agit pas seulement de marier deux patrimoines de la même espèce (la terre, ou l'argent par exemple) mais souvent, de cumuler les avantages d'une richesse matérielle et d'un nom ou d'un prestige. Le tout est de savoir évaluer dans chaque situation les avantages et les inconvénients d'une alliance aussi bien du point de vue du prix à payer dans l'immédiat (douaire, dépenses de la fête ...) que dans le long terme.

Les stratégies matrimoniales sont toujours des stratégies de reproduction mais le sens de ces stratégies varie selon qu'elles concernent des sociétés tournées vers la reproduction simple de leurs moyens d'existence ou des sociétés basées sur la production et l'accumulation de surplus. Dans le premier cas, c'est l'entretien du capital symbolique (cohésion du groupe familial, importance du nombre d'hommes et donc de la fécondité des femmes) qui prend le pas sur les autres aspects de la vie matérielle. Dans le deuxièmes cas, c'est l'élargissement de la base matérielle qui dicte les conduites à tenir en matière de mariage. (1) On comprend que la société traditionnelle Algérienne ait été obsédée par son unité et qu'elle ait utilisé le mariage à cette fin. Sa première règle est celle de la proximité : proximité du point de vue de la parenté et proximité du point de vue de la résidence, les deux se confondant souvent. L'endogamie qu'elle soit stricte (avec la cousine parallèle patrilinéaire) de lignée, de lignage ou de village, est donc un effet de cette volonté de rester

(1) P. Bourdieu : Esquisse ... déjà cité, p.119

serrés autour du même territoire.

Avec l'éparpillement résidentiel, la séparation des frères et la dynamique de la mobilité sociale, la parenté est toujours un recours pour les familles installées en ville, mais elle concerne celles pour qui le décalage social est moindre. Pour celles qui se résignent à choisir dans la parenté restée sur place à la campagne, il s'agit souvent de remariages ou bien de mariages qui prennent le sens d'un repli, faute d'avoir pu cultiver les relations sociales nécessaires dans leur nouvel environnement. Par contre, les mariages endogames pratiqués dans le village prennent le sens d'une homogamie forcée en raison du caractère résiduel de la campagne Algérienne.

Dans les villes aussi, les mariages se font sur place. Le voisinage géographique reste une donnée importante dans le choix du conjoint autant parce qu'il permet une intégration dans la cité que parce qu'il évite de donner ses filles loin. De toute évidence, on répugne à se séparer de ses filles, de peur de perdre le contact ou de les voir maltraitées.

Le voisinage géographique n'a de sens que parce qu'il se double d'un voisinage social surtout dans les classes supérieures. Ainsi que l'écrit Von Allmen : " *chez les cadres supérieurs et les grands notables ... l'hétérogamie sera très vite synonyme de mésalliance* ".(1) L'homogamie est aussi de règle chez les ouvriers et chez les petits et moyens indépendants (agriculteurs, commerçants et artisans). Encore, faut-il préciser qu'elle diffère selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes. L'obligation de se marier de haut en bas semble se traduire par une mobilité des femmes. En réalité, cette mobilité n'est effective de façon significative que pour les

(1) Von Allmen : Mariage et familles ... déjà cité , p.68.

rurales, les filles de commerçants, d'artisans et d'employés. Au delà, comme chez les cadres supérieurs, la peur du mariage déclassant, oblige à une forte homogamie. Il faut ajouter que l'instruction des filles à quelque niveau que ce soit est un atout important pour cette ascension, en tout cas, elle permet de surmonter l'handicap des origines. (1)

L'enquête de Von Allmen a permis de dégager quatre marchés matrimoniaux :

1)- le marché des classes supérieures;
2)- le marché des employés et des cadres moyens.
3)- le marché des indépendants citadins.
40- le marché de la paysannerie.

Le marché no.1 qui concerne les cadres supérieurs, professions libérales, grands notables traditionnels, gros commerçants et entrepreneurs, est dominé par un systéme d'échange, excluant de plus en plus la parenté et où se pratiquent des alliances offensives destinées à renforcer ou en tout cas à préserver les privilèges acquis.

Dans le marché no.2, on trouve les non manuels salariés, des agents de la sécurité publique et employés de bureau aux divers cadres moyens. " *c'est une aire propice aux mouvements internes* " (2) où le champ des mariages possibles est assez large et cela parce que les trajectoires sociales sont très diverses. La contradiction semble résider pour les agents entre la possibilité de rentabiliser les relations sociales accumulées grâce à leurs positions et l'obligation de rester inscrit dans le cercle des relations familiales. D'où, une certaine

(1) Toutes ces considérations s'inspirent du chapitre III : Sociographie des échanges pp.57-90; Von allmen, déjà cité.
(2) Idem ... p.118.

concurrence entre la "logique des arrangements familiaux" et celle des choix individuels.

Le marché no.3, où on retrouve les petits et moyens commerçants et artisans citadins. Il semble que la difficulté de réaliser une mobilité sociale est encore accentuée par le fait que ce sont les mères qui ont la haute main sur le choix de l'épouse, d'où, un repliement sur eux-mêmes. Dans le même marché, se trouvent les ouvriers qui constituent un pôle à part, dans la mesure où le mariage semble ici se réduire à sa propre fin, résultat d'une dispersion familiale et d'un rejet des autres catégories sociales.

Le marché no.4 est celui de la paysannerie. Ici, l'homogamie de nécessité (sauf pour les filles) s'explique par la dévaloriation de la condition paysanne. Le repli sur la parenté n'est qu'une forme de conservatisme qui n'a rien à voir avec la souci de préserver son nom ou son prestige.

Dès que la possibilité se présente de réaliser une alliance avec les non ruraux, elle se transforme en fuite tant l'attrait de la ville est fort. (1)

3)- Evolution des règles matrimoniales et perturbation du marché

Le comportement des familles à l'égard du marché est un indice révélateur de la formation de la valeur sociale des individus à marier.

---

(1) Toutes ces données reprennent en les résumant le chapitre IV : Marchés matrimoniaux et trajets sociaux de Von Allmen ... déjà cité, pp. 107-124.

Elle dépend, certes, de la structure des relations objectives qui existent entre les familles et les groupes sociaux mais, elle est fonction aussi d'un certain nombre de facteurs; en premier lieu le sexe mais aussi l'âge, le niveau d'instruction, la catégorie socio-professionnelle, en un mot, tout ce qui fait la position sociale d'un individu.

Il faut tenir compte aussi de sa position à l'intérieur de sa propre lignée ou famille. La situation n'est pas la même si le fils à marier est l'aîné ou le cadet. S'il est en âge de se marier ou s'il a dépassé l'âge. S'il se remarie ou s'il est à son premier mariage. S'il est fils unique ou s'il a plusieurs frères et soeurs. S'il est le frère de plusieurs soeurs ou s'il n'a qu'une soeur. Pour une fille, les mêmes principes entrent en jeu avec toutefois une plus grande dévaluation en cas d'âge avancé dans le mariage ou d'un remariage ou alors, plus grave encore, d'un doute sur la virginité.

Toutes ces situations montrent à l'évidence qu'on ne doit pas traiter chaque mariage comme une unité isolée et que " *le placement sur le marché matrimonial de chacun des enfants d'une même unité familiale ... dépend du mariage de tous les autres et varie en fonction de la position définie (définie principalement par le rang de naissance, le sexe et la relation au chef de famille) de chacun des enfants à l'intérieur de la configuration particulière de l'ensemble des enfants à marier, elle-même caractérisée par sa taille et sa structure selon le sexe* ". (1)

On le voit bien dans des sytèmes où l'héritage revient à l'aîné, comme en Grèce, et où la rivalité entre aînés et cadets est inscrite dans le champ des relations de

---

(1) P. Bourdieu : Le sens pratique ... déja cité, p.329.

parenté. Les stratégies matrimoniales dans ce cas, doivent jouer avec les règles établies pour préserver les priviléges acquis du rang de naissance parce qu'ilestaussi l'un des moyens de maintenir l'intégrité du patrimoine, le prestige du nom et la valeur des femmes du groupe. Les cadets qui sont obligés pour se marier d'aller chercher des femmes, à l'extérieur du groupe, se trouvent exclus de fait du marché matrimonial et il faut un renversement des valeurs pour qu'ils puissent retrouver une place enviée. (1)

En Algérie, bien qu'on ne reconnaisse aucun privilège à l'aîné "*tout concourt à le favoriser au détriment du cadet à le marier le premier et le mieux possible*" (2) non pas tant parce qu'il assure l'intégrité du patrimoine que par une sorte de division du travail entre les frères qui consiste à accorder à l'aîné le rôle de réaliser les mariages extraordinaires (d'échange avec l'extérieur) laissant aux cadets la catégorie des mariages ordinaires, ceux qui sont faits dans la parenté proche ou bien les mariages de "réparation" et qui n'exigent ni le déploiement ni les fastes des premiers.

Encore faut-il que cet aîné ne soit pas le premier d'une série de garçons ou le premier d'une série de filles, auquel cas, il serait trop gâté et donc destiné à un mariage trop précoce pour quìl puisse jouer le rôle qu'on attend de lui.

Les enquêtes manquent pour qu'on puisse évaluer finement la portée de tels mécanismes. Nous nous contentons donc des données statistiques, les plus récentes pour donner une idée des règles qui président à la formation de

---

(1) Bertrand Vernier : Emigration et dérèglement du marché matrimonial, in Actes de la recherche en sciences sociales, no. 15, 1977, pp.31-58.

(2) P. Bourdieu : Le sens pratique ... déja cité, p.329.

la valeur du produit sur le marché matrimonial. Ces données sont élaborées à partir des faits de l'état civil et rassemblées dans des documents publiés annuellement par l'Office National des Statistiques et qui s'intitulent "paramètres démographiques". Les années couvertes jusqu'à aujoud'hui vont de 1976 à 1983.

L'imperfection de ces données construites, sous forme de tableaux, réside surtout dans le fait qu'elles ne sont pas pensées. Elles sont livrées pêle mêle sans que préside à leur mise en ordre des hypothèses sociologiques susceptibles d'aider le chercheur. Ainsi, il n'y a aucune donnée qui permette de repérer l'origine sociale ou la dot sociale des mariés. Sur le lien de parenté, tous les degrés sont confondus dans une seule rubrique "toute parenté" de sorte qu'il est impossible d'évaluer l'importance du mariage avec les consanguins proches en particulier la cousine parallèle patrilinéaire.

Quant à la nomenclature des catégories socio-professionnelles, elle est quelque peu inadaptée pour mesurer les comportements matrimoniaux en rapport avec la position sociale (à quoi renvoient les catégories de "personnels administratifs et assimilés", "travailleurs spécialisés des services"?). Pour traiter d'un thème aussi particulier, il est nécessaire de faire des regroupements appropriés.

Malgré ces lacunes, il est possible de dégager un certain nombre de règles qui se mettent en place et qui traduisent les nouvelles caractéristiques du champ matrimonial. On peut en distinguer plusieurs : le passage de l'endogamie à l'homogamie, une tendance au divorce qui compense la régression de la polygamie et une inégalité des hommes et des femmes devant le remariage, une augmentation sensible de l'âge au mariage et une valorisation des femmes par le biais de l'instruction.

Mais voyons de plus près les tableaux.

a)- Polygamie

S'il faut analyser son évolution tout le long de ce siècle, on peut dire que la pratique polygamique a régressé sensiblement. Les chiffres fournis par Ph. Fargues l'attestent : (1)

Tableau 6 - Nombre d'époux polygames pour 100 hommes mariés en Algérie.

Années	1886	1896	1906	1911	1948	1954	1966	1970
Pourcent	14,8	11,9	7,3	6,4	3,0	2,0	1,8	1,3

Pour les années qui vont de 1976 à 1983, nous avons calculé nous-mêmes les taux de polygamie, en nous basant sur les données fournies par l'Office National des Statistiques. Cela donne les résultats suivants :

(1) Ph. Fargues : Démographie du mariage arabo-musulman ... déjà cité, p.64

Tableau 7 - Nombre d'époux polygames par rapport à l'ensemble des mariages.

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Pourcent	2,62	2,31	2,30	4,42	5,32	3,83	3,26	3,40

Ces chiffres surprenants, parce qu'ils donnent à penser à une remontée du mariage polygamique, s'expliquent par le fait que le type de mesure que nous avons réalisé prend en compte l'ensemble des mariages polygames, y compris ceux qui précèdent de peu le divorce avec la première épouse. Comme le souligne Ph. Fargues (1), c'est une des particularités du mariage arabo-musulman : les hommes retrouvent leur état monogame quelques mois aprés s'être remariés. On peut imaginer les raisons de ces comportements : souvent les hommes se remarient sans avertir leur première épouse, lorsque celle-ci l'apprend, elle refuse le fait accompli. Même dans le cas de l'accord de l'épouse, la coexistence s'avère souvent impossible. Seuls, les hommes qui peuvent offrir une résidence séparée à leurs épouses peuvent se permettre cette situation.

En fait, il s'agit plus de polygamie successive que de polygamie stricte et la liberté de la répudiation unilatérale accordée aux hommes est un véritable privilège masculin. De là à ce qu'il contribue à l'équilibre du marché matrimonial comme l'affirme Fargues, en absorbant le surplus de femmes disponibles, c'est là une explication

(1) Idem p.65

difficile à suivre. Faut-il conclure à l'équilibre " *parce que les femmes qui sortent du célibat en se remariant avec un homme non célibataire ... sont plus nombreuses que les hommes qui épousent en première noce une femme non célibataire* "? (1) Autrement dit que les femmes en surplus n'arrivent à se placer sur le marché que parce qu'elles acceptent d'épouser des hommes non célibataires.

Mais, si on prenait le problème par l'autre bout, on découvrirait que ces hommes, non célibataires, font partie des classes supérieures et qu'en agissant ainsi ils créent une pénurie pour les classes moins aisées et les moins agées. Ainsi l'excédent de femmes est tout relatif. Il n'exclut pas le phénomène de rareté pour certaines catégories.

b)- Endogamie, homogamie et hétérogamie

La caractéristique principale du champ matrimonial aujoud'hui est le passage d'une forme de marché clos régi par la parenté à un autre type de marché clos régi par le principe de la proximité sociale. Entre les deux se trouvent tous les mariages qui unissent des positions différentes et qui se traduisent parfois par des mésalliances. Toute la problématique du champ se trouve enfermée dans ce dilemme : dans un marché de plus en plus anonyme et en l'absence de lieux de rencontres spécialisés (des agences matrimoniales par exemple) comment réaliser des mariages ajustés? La fréquence des ruptures durant les premiers mois de mariage semble prouver que les conditions ne sont pas encore réunies pour que le choix du conjoint

---

(1) Ph. Fargues: déjà cité ... p.66-67

soit maîtrisé, notamment chez les classes moyennes. (1)

En ce qui concerne l'endogamie, les chiffres semblent témoigner d'une certaine stabilité depuis 1979.

Tableau no.8 - Mariages "toute parenté" par rapport à l'ensemble des mariages enregistrés.

Années	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Pourcent	14,89	11,38	22,58	20,98	20,48	16,63

En réalité, le recours aux liens de parenté pour se marier ou se remarier n'exprime pas forcément le poids de la parenté mais plutôt une attitude défensive qui est le propre des groupes en marge comme la paysannerie. Comme le dit Bourdieu, " *des mariages identiques sous le seul rapport de la généalogie peuvent avoir des significations et des fonctions différentes, voire opposées, selon les stratégies dans lesquelles ils se trouvent insérées* ". (2)

Ainsi, le tableau suivant montre que la parenté est sollicitée inégalement selon le niveau d'instruction de l'épouse.

---

(1) L'enquête de Kessal Messaouda montre que 18 % de sa population divorce avant 1 an de mariage et 55 % avant 4 ans.
(Le problème du divorce dans la société Algérienne ... déjà cité. p.130 tableau 17)

(2) P. Bourdieu : Le sens pratique ... déjà cité, p. 290.

Tableau no.9 -Rapport entre le niveau d'instruction de l'épouse et le lien de parenté dans le mariage (Année 1981).

lien de parenté / niveau d'instruct. épouse	Toute parenté	Aucune parenté	Total
illettrées	32,5	67,5	100
Primaire	28	72	100
Secondaire	21,8	78,2	100
Supérieur	10,7	89,3	100

Quant à l'homogamie, elle est la preuve que le hasard joue peu dans le choix du conjoint et ce, malgré le relâchement des liens de parenté. Il y a plusieurs niveaux d'homogamie: en premier lieu l'homogamie géographique. Même s'il n'y a pas d'études sur ce sujet précis, on peut affirmer qu'elle est forte dans la mesure où sont rares les familles qui s'aventurent à risquer une alliance qui les éloignerait de leur cercle de connaissances. On peut faire l'hypothèse que les mariages loin du cercle de résidence sont le lot des mobiles, ceux qui, contraints par leur travail ou leurs études à se déplacer, choisissent de se

marier sur place. Encore faut-il qu'ils puissent créer les conditions d'une rencontre avec le futur conjoint ou trouver l'intermédiaire qui les mettra en contact. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

En l'absence de lieux, de rencontres spécifiques l'homogamie géographique met en relief l'importance du voisinage.

En effet, l'organisation du territoire, même en lieu urbain, répond au principe de la sacralité de l'espace intime et de la nécessité de le protéger. Le voisin est un ennemi potentiel qu'on ne peut neutraliser qu'en s'alliant avec lui. Transformer le voisinage en un cercle de connaissances solidement maîtrisé, c'est le projet de toute "maison", de toute famille. C'est cet aspect qui donne un caractère clos à nos quartiers.

Une des variantes de l'homogamie géographique est l'homogamie ethnique qui survit grâce à ce type d'organisation territoriale mais qui prend une plus grande ampleur dans des régions comme la grande Kabylie où le sentiment d'appartenir à une communauté particulière favorise les mariages internes. Il y a enfin l'homogamie sociale qui peut se mesurer par le niveau d'instruction mais aussi par la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartiennent les conjoints. Ce type de mesure s'avère plus adéquat pour les sociétés où le choix du conjoint est libre (ou en tout cas, libéré des contraintes de la parenté) que pour les sociétés comme l'Algérie où c'est le statut du beau-père qui pèse lourd dans la balance. De sorte qu'il faut toujours évaluer dans un mariage si la valeur de la fille est fonction de la position sociale de son père ou de sa propre position.. Comme le premier cas est beaucoup plus fréquent que le second, il est dommage que les statistiques ne nous donnent pas l'occasion de connaître la situation du père de la fille.

Néanmoins, si on prend le niveau d'instruction comme

indicateur, on peut confirmer ce que disait Von Allmen à savoir que l'homogamie concerne les classes extrêmes. Ainsi, une moyenne de 64,96 % de femmes ayant un niveau d'instruction supérieur épousent leurs pareils, alors que du point de vue des hommes ayant le même niveau d'instruction 18,04 % seulement épousent leurs pareilles. (1) Ce qui illustre une autre règle, celle du mariage de haut en bas puisque les 82 % qui restent épousent des femmes d'un niveau inférieur au leur. Cette loi d'homogamie est beaucoup plus nette pour le niveau primaire pour les années 1980 et 1982; la moyenne est de 55,5 % pour les femmes et de 45 % pour les hommes. Ce qui semble indiquer un changement dans la perception de l'instruction des femmes. Parce qu'à ce niveau elle ne présente aucun danger de subversion, l'instruction des femmes est acceptée pour son côté pratique : lire le courrier, aider à affronter le langage de l'administration.

A un niveau encore plus bas, celui des illettrés, les hommes se marient à 93 % dans leur catégorie alors que les femmes ne représentent que 65,30 %; les 35 % qui restent réalisent une sorte d'ascension. Nous avons déjà souligné ce phénomène : lorsqu'il y a mobilité féminine, elle se réalise souvent par le mariage.

Le niveau d'instruction n'est pas suffisant pour juger de l'importance de l'homogamie, il faut encore voir à quelles catégories socio-professionnelles appartiennent les conjoints. Il serait absurde de croiser la profession des deux conjoints dans la mesure où le travail féminin est encore minoritaire. Pour prendre un exemple, sur les 121 211 femmes qui se sont mariées en 1978, seulement 5076

(1) Ces moyennes sont calculées sur la base des chiffres fournies pour les années 1976-1978-1980 et 1981 . Voir les documents sur les paramètres démographiques concernant les années citées.

ont une occupation professionnelle, c'est-à-dire 4,18 % de l'ensemble. Parmi celles-ci 578 ont un niveau d'instruction supérieur, ce qui représente 11,38 %. On savait que les femmes qui allaient jusqu'au bout de leurs études ne réintégraient pas facilement le foyer aprés leur mariage. On en a une idée, plus nette, si on compare (toujours pour l'année 1978) ce chiffre des femmes qui travaillent à l'ensemble des femmes qui ont un niveau d'instruction supérieur: cela fait 64,22 %. C'est dans cette catégorie, que nous retrouvons les familles à double carrière et qui constituent une partie importante de notre population d'enquête.

Pour revenir à l'homogamie socio-professioinnelle, on peut approcher le problème en exploitant le tableau no.93 qui croise la C.S.P. de l'époux avec le niveau d'instruction de l'épouse. Ce tableau n'a été réalisé que pour les années 1977 et 1978. Nous prenons donc l'année 1978 comme année-repère.

Tableau no. 10 - Mariages selon la CSP du mari et le niveau d'instruction de l'épouse (1978)

niveau instruction de l'épouse / CSP du mari	illettrés	Primaire	Secondaire	Supérieur	non déclarés	Total
Professions libérales et scientifiques	5812	2506	1822	447	-	10587
cadres sup. administrat.	899	406	291	80	-	1676
personnels administrat. et assimilés	7631	3282	1183	173	-	12269
agric. éleveur forestier pêcheur	15498	865	20	-	-	16383
ouvriers et manoeuvres d'artisanat	3146	1548	317	47	-	5058
ouvriers et manoeuvres non agricol.	14316	3256	443	11	-	18026
activités mal désignées et non déclarées	40674	2396	292	11	-	43373

Nous voyons ainsi que parmi les professions scientifiques et libérales, 4,25 % seulement épousent des femmes d'un niveau d'instruction supérieur, alors que la majorité, soit 55,3 %, fixe son choix sur des illéttrées. c'est la confirmation, en plus net, du mariage de haut en bas quand il s'agit des hommes. On retrouve pratiquement les mêmes pourcentages chez les cadres supérieurs: 4,47 % et 53,63 %.

Dans la catégorie des agriculteurs, c'est 94 % qui épousent des illettrées. On voit bien ici que la condition d'agriculteur n'autorise aucune ambition et condamne les hommes au maintien du statut - quo. Alors que chez les ouvriers-manoeuvres, - qu'ils soient dans l'artisanat ou dans les activités non-agricoles, le pourcentage est mcindre, 70,8 %. Ce qui laisse supposer que les femmes qui ont un minimum d'instruction aboutissent ici. Ainsi que le dit Von Allmen, selon toute probabilité, il s'agit des filles de paysans dont la scolarité élémentaire permet d'échapper à leur condition.

c)- Divorces et remariages

L'Algérie ne publie plus de chiffres sur les divorces dans ses annuaires statistiques. Cette situation conforte l'opinion du sens commun sur l'intensité de la divorcialité et laisse croire, par le fait même de le cacher, à l'idée d'un fléau social.

Le Ministère de la justice produit ses propres statistiques. Elles ne sont publiées nulle part et sont

livrées au compte-gouttes aux chercheurs aprés moult autorisations.

Les chiffres que nous avons pu trouver sont des données brutes qui ne font pas le tri entre les demandes qui se terminent par un divorce effectif et celles qui n'aboutissent pas. Dans la première catégorie, on ne distingue pas les divorces par consentement mutuel des autres. On ne distingue pas non plus les divorces prononcés à la suite de constat de séparations. Situation beaucoup plus fréquente qu'on ne croit et dont les demandes émanent souvent des femmes abandonnées par leurs maris partis en émigration et qui ne donnent plus ni nouvelles ni argent. Elles émanent aussi de femmes qui veulent faire constater une vieille rupture pour les besoins de la constitution d'un dossier administratif. Le remariage d'un homme n'étant pas subordonné au divorce d'avec la précédente épouse, beaucoup de ruptures sont ainsi ignorées des statistiques.

Enfin, dernier obstacle pour saisir l'évolution des divorces : ils sont rarement retransmis l'année-même où la demande est faite. Malgré la facilité de la procédure, ils sont encore moins rapportés aux mariages dont ils sont issus, ce qui est la condition nécessaire pour calculer l'indice de divorcialité.

Il faut aussi souligner qu'il ne serait pas sans intérêt d'identifier, au moins par sexe, les demandes introduites. Dans une société où l'initiative dans le divorce est masculine, il serait intéressant de repérer les demandes faites par les femmes. Ce serait un autre indice de sa transformation.

Toutefois, on peut affirmer, comme le montre le tableau de Ph. Fargues (1) que la divorcialité a

---

(1) Extrait du tableau no.5 donné par Ph. Fargues , déjà cité ... p.66.

brutalement chuté tout au long du siècle.

Tableau no.11- Nombre de divorces enregistrés pour 100 mariages enregistrés

Période	1880	1910 - 1914	1920 - 1924	1930 - 1934	1940 - 1944	1950 - 1954	1960 - 1964
Pourcent	42,8	31,6	35,3	28,9	20,3	9,2	6,1

Pour les années les plus récentes, les chiffres restent relativement stables, même si comparés à l'ensemble des mariages enregistrés pour une année (et non pas aux mariages dont les divorces sont issus) les taux semblent assez élevés. (1)

Tableau no. 12- Pourcentage des divorces par rapport à l'ensemble des mariages.

Années	1976	1977	1978	1979	1980
Pourcent	15,44	15,31	18,27	19,58	17,38

(1) Source : Statistiques judiciaires du ministère de la justice 1971-1980 données par Messaouda Kessal "Le problème du divorce dans la société Algérienne (en langue arabe), OPU, Alger , (sans date).

Ce qui est certain, c'est que les divorces sont étroitement liés aux remariages. En effet, la facilité avec laquelle les hommes recourent à la répudiation, s'explique en partie par le fait qu'ils peuvent se remarier aussi facilement. Parfois, les démarches pour se remarier, sont entamées avant même que le divorce ne soit réalisé. Mais la caricature dans le domaine reste le divorce à distance que subissent les femmes d'émigrés.

On connait le mécanisme : c'est souvent, la mère qui fait rapport à son fils, par le biais du courrier de la mauvaise conduite de sa bru et lui propose de la renvoyer chez ses parents.

Ce qui replace le divorce dans son veritable contexte et met en relief le poids de la parenté dans la décision de divorcer. Ce poids est d'autant plus grand que le maintien d'une union jugée indésirable est une menace pour l'unité domestique et un facteur de subversion dans la relation entre la mère et le fils. Dans ce type de modèle, où , le mariage obéit à un intérêt domestique, la mésentente ne concerne pas les seuls époux mais, se situe dans la structure des relations qui concerne le triangle mère-fils-bru. Il est donc vital que la nouvelle épouse s'adapte au système d'intérêts géré par cette structure. En premier lieu, une co-résidence du couple avec les parents de l'époux, (1) l'acceptation de l'autorité domestique de la belle-mère et la garantie de procréer.

Bien entendu, la facilité de répudier n'est pas le lot de toutes les couches sociales. Selon Von Allmen (2) les cadres supérieurs répugnent au divorce de même que

(1) Les dossiers que nous avons pu consulter au tribunal de Constantine révèlent que la presque totalité des épouses revendiquent une réintégration dans un domicile séparé des beaux-parents.

(2) Déjà cité, pp.81-90.

certaines familles de notables qui préfèrent s'accomoder d'une mésentente conjugale plutôt que de risquer leur capital symbolique et leur renommée.

On peut aussi citer comme frein au divorce, les intérêts patrimoniaux. Quant aux classes sans patrimoines, celles que Von Allmen appelle les classes moyennes, et où se réalise le plus grand nombre de mariages hétérogames, les divorces sont plus fréquents ainsi que les remariages parce qu'ils permettent souvent de corriger une mésalliance. C'est ainsi que le marché de la parenté ("marché de l'occasion") présente un avantage indéniable pour des remariages pas chers.

Ce qui pose le problème du coût du remariage. En effet, parmi les facteurs qui dissuadent les prétendants au divorce, il y a le coût du remariage qui est selon les catégories, aussi bien social, symbolique que financier. Or, un remariage, même s'il n'a jamais l'éclat du premier mariage, suppose le paiement de la dot, des compensations matrimoniales et de tous les frais que nécessite la fête. L'importance des moyens mobilisés va donc déterminer la qualité du choix de la nouvelle épouse.

Du point de vue des femmes et quelque soit leur rang, le divorce est une catastrophe parce qu'il est sanctionné négativement par le marché; il l'est encore plus pour les veuves qui sont ainsi " *les plus immariables de toutes les femmes*". (1)

Une fois qu'elles sortent du célibat, les femmes perdent de leur valeur et ont du mal à se replacer sur le marché. Le tableau suivant en donne une nette illustration.

---

(1) Von Allmen ... déjà cité pp.

Tableau no.13 - Taux de remariages (hommes et femmes) calculés par rapport à la totalité des mariages.

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
% par sexe								
Hommes	13,34	8,33	11,89	12,07	13,12	6,45	8,11	9,66
femmes	7,25	4,38	6,95	7,95	7,50	5,21	4,55	5,20

Nous aurions eu une idée plus précise du phénomène si nous avions pu rapporter les remariages aux divorces qui les ont provoqués, mais les chiffres qui précèdent donnent une idée de l'inégalité des sexes devant le remariage.

Le tableau qui va suivre et qui regroupe les mariages selon l'état matrimonial des deux époux exprime plus clairement cette inégalité et va au delà puisqu'il met en relief les différenciations à l'intérieur du même sexe

On ne se remarie pas de la même façon selon qu'on est veuf, divorcé ou déjà marié. Pour ne pas alourdir notre texte nous nous sommes contentés de reprendre les années 1976-1978-1980 et 1982. Nous avons épuré ce tableau de la colonne "Non déclaré".

Tableau no. 14 -Mariages selon l'état matrimonial des 2 époux.

	HOMMES				
--FEMMES--	célibataire	marié	Veuf	divorcé	TOTAL
Mariages en 1976					
célibataire	98020	2077	1707	4927	106731
veuve	282	203	975	326	1789
divorcée	1479	738	1767	2647	6631
TOTAL	99781	3018	4449	7900	115147
Mariages en 1978					
célibataire	104995	1944	2052	4401	113362
veuve	270	215	1073	245	1803
divorcée	1533	668	1252	2594	6046
TOTAL	106797	2797	4377	7240	121211
Mariages en 1980					
célibataire	101746	4179	1643	2605	111173
veuve	568	1289	852	211	2920
divorcée	1776	1204	1490	2376	6846
TOTAL	104090	6672	3985	6192	120939

Tableau no. 14 -Mariages selon l'état matrimonial des 2 époux. (suite)

	HOMMES				
--FEMMES--	célibataire	marié	Veuf	divorcé	TOTAL
Mariages en 1982					
célibataire	107119	3009	1310	2283	113722
veuve	484	625	591	117	1817
divorcée	1230	912	1067	1493	4702
TOTAL	108833	4547	2968	3893	120241

Ainsi, il saute aux yeux que les hommes qui se remarient, le font plus souvent avec des célibataires (la moyenne est de 55,35 %) alors que les femmes ont moins de chance de se remarier avec des hommes célibataires (la moyenne est de 23,58 %).

Ce pourcentage est quand même élevé quand on sait l'opprobe qui touche les hommes célibataires qui se marient pour la première fois avec des femmes non-célibataires. Il faut supposer qu'il s'agit de mésalliances qui ne sont possibles que parce que le non remariage est la pire des conditions pour une femme. On peut penser aussi que ce genre de mariage concerne ceux qui sont liés par la parenté et qui sacrifient les hommes les plus pauvres et les moins bien placés dans le groupe familial. Il concerne aussi tous les mariages de levirat qui se pratiquent jusqu'à nos

jours.

Les tableaux montrent aussi la difficulté de remariage des veuves. Le poids des charges familiales, notamment lorsqu'il y a beaucoup d'enfants, constituent un handicap insurmontable. (1) Mais cette explication ne nous semble pas suffisante. Il faut en oser une autre plus conforme à l'intérêt domestique. Le veuvage n'est pas toujours une situation inconfortable surtout lorsque les enfants ont grandi. Cela permet à la veuve de se détacher d'une parentèle trop présente et de centrer sa relation sur ses fils pour affirmer une autorité domestique. Sans être négligeable sur le plan financier, le travail à l'extérieur est un moyen pour renforcer son autonomie à l'égard de ses proches et préparer une retraite dorée autour de ses enfants.

d)- Age au mariage et écart d'âge

La précocité du mariage chez les femmes repose sur le principe qu'exprime clairement le proverbe arabe : "*maries tes fils quand tu veux et tes filles quand tu peux*" J. P. Charnay affirme que "*le père en certaines régions se croirait déshonoré si sa fille était réglée avant d'être mariée* ". (2) Quant à Cl. Lefebure, il rapporte de son

(1) D'où l'alternative de rester dans le groupe du mari défunt, tout en se condamnant à un veuvage définitif. Dans cette situation, on dit en Kabylie, que la femme est "suspendue" ("aelleq"). Mohamed Khellil (La Kabylie et l'ancêtre sacrifié. L'Harmattan, 1984, p.114.)

(2) La vie musulmane en Algérie, PUF, Paris 1965, p.21

enquête chez les Ayt Atta , que les filles sont en âge d'être mariées quand "*leurs seins ont acquis la grosseur d'une noix on d'un oeuf*" et les garçons quand "*le tour de leur cou atteint une demi fois le tour de leur tête*". (1)

Ces remarques rappellent si besoin est que pour chaque père, les filles constituent le solde négatif de sa progéniture (sauf, comme nous l'avons vu plus haut, lorsque la fille occupe une position particuliérement favorable dans sa fratrie). Plutôt elles sont mariées, et moins grand est le risque du déshonneur. Pour les preneurs, l'intérêt est d'exploiter au maximum une force de travail domestique et d'utiliser ses possibilités de fécondation jusqu'à leurs extrêmes limites.

Cette préoccupation est à relier à la grande mortalité infantile que connaissait l'Algérie.

Les effets de la scolarisation et de l'urbanisation (2) tendent à reculer l'âge au mariage des filles; les exigences du trousseau aussi puisqu'il semble d'aprés nos investigations sur le terrain et d'aprés l'étude de Ch. Marouf (3) que beaucoup de jeunes filles qui travaillent, consacrent une grande partie de leurs revenus à cet effet. Du point de vue des garçons, le mariage à un âge tardif n'est pas forcément mal vu, il est même recommandé surtout lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui va excercer une responsabilité familiale. Il ne faut pas oublier que le

---

(1) Le choix du conjoint dans une communauté berbèrophone du Maroc pré-saharien, in Production, pouvoir et parenté, ouvrage collectif, p.284.

(2) La loi Vve Khemisti et Stefanini du 29 Juillet 1963 qui fixe l'âge minimum au mariage à 16 ans pour la fille et 18 ans pour le garçon n'a pas l'efficacité évidente qu'on lui prêtait, elle ne fait que retarder l'inscription du mariage dans les registres de l'état civil.

(3) Chafika Dib Marouf : Fonctions de la dot dans la cité Algérienne, le cas d'une ville moyenne: Tlemcen et son "hawz", OPU, Alger 1984, p.141

mariage constitue pour l'homme, le passage à un statut d'homme d'honneur qui suppose une vision politique de l'intérêt du groupe familial.

L'âge de la frivolité n'est donc pas l'âge du mariage. Mais cette contrainte en rencontre une autre celle de la nécessité de commencer au plus tôt le cycle de la reproduction biologique. L'une ou l'autre raison prévaut selon la position du futur mari, son rang de naissance, les stratégies dont il est l'enjeu.

Le recul de l'âge au mariage chez les garçons est imputable à l'allongement de la période d'irresponsabilité juvénile, plus ou moins longue selon que l'on fait partie des couches aisées, où la période des études constitue une étape importante dans la vie; ou des couches moins aisées où l'entrée dans le marché du travail est souhaitée le plus tôt possible par les parents.

D'autres facteurs propres aux conditions de vie urbaine contribuent à ce retard. Il y a, bien sûr, la difficulté de se loger et celle plus contraignante selon Fargues (1) de réunir le montant de la dot, mais ces difficultés sont résolues différemment selon les familles. Il y en a qui n'hésitent pas à sacrifier leur confort pour marier leur fils et d'autres s'endettent plutôt que d'attendre le moment de réunir la somme nécessaire.

En vérité, il faut distinguer entre la nécessité de se loger et celle d'avoir son propre foyer loin des parents de même qu'il faut voir derrière l'obstacle de la dot, la volonté de beaucoup d'hommes de réunir toutes les conditions matérielles, pour affirmer leur autonomie vis-à-vis des parents.

Ces situations qui retardent le mariage sont bien

---

(1) Article déjà cité ... p.68.

liées au degré d'intégration de l'unité domestique. Selon que l'intérêt est lignager ou domestique, selon que le patrimoine est dispersé ou encore en indivision, selon la place du mariage lui-même à l'intérieur de tous les mariages réalisés ou à réaliser des autres frères et soeurs, selon l'état des rapport de force entre les différents membres de la famille, il s'en suivra une plus ou moins grande liberté de jouer avec le temps, chose impossible lorsqu'il s'agit des femmes.

Ces considérations n'empêchent pas d'analyser les chiffres sur l'évolution de l'âge moyen au premier mariage ainsi que la moyenne de l'écart d'âge entre époux (1).

Tableau no.15 - Age moyen au premier mariage et écart d'âge .

années	1948	1954	1966	1970	1977	1978	1979	1980	1981	1983
âge moyen par sexe										
hommes	25,8	25,2	23,8	24,4	25,3	26,1	26,1	26,3	26,1	27,1
femmes	20,0	19,6	18,3	19,3	20,9	20,8	20,9	20,8	20,4	21,8
écart d'âge	5,8	5,6	5,5	5,1	4,6	5,3	5,2	5,5	5,7	5,3

(1) Le tableau rassemble les données des deux tableaux contenus dans Paramètres démographiques 1981 et Démographie Algérienne 1984.

L'évolution, on le voit, est assez sensible même si le calcul de la moyenne ne permet pas d'accéder à toutes les nuances, notamment si on met l'âge en rapport avec certaines variables discriminantes telles que la situation individuelle et le niveau d'instruction.

Nous allons donc nous attacher à faire ressortir un certain nombre de corrélations à partir des tableaux détaillés de l'année 1982.

Ainsi le tableau (1) qui met en rapport l'âge de l'épouse et sa situation individuelle nous permet de lire que de toutes les femmes qui se sont mariées en 1982, 62,65 % de celles qui sont sans occupation (femmes au foyer) sont déjà mariées à 21 ans; 80,82 %, le sont à 24 ans alors que seulement 29,93 % des femmes qui travaillent à l'extérieur le sont à 21 ans et 61,67 % à 24 ans. Nous avons donc pratiquement 2/5 des femmes occupées qui se marient au delà de 24 ans et seulement 1/5 de celles qui restent au foyer.

Si nous mettons en rapport l'âge avec le niveau d'instruction, nous remarquons que 77,49 % des femmes illettrées sont déjà mariées à 21 ans et 93,10 % à 24 ans. Ces chiffres se réduisent progressivement au fur et à mesure que l'on monte dans le niveau : 58,94 % et 79,86 % pour le primaire; 46,96 % et 74,22 % pour le secondaire; 25,21 % et 52,31 % pour le supérieur. Ces derniers chiffres sont importants; cela prouve que prés de la moitié des femmes de niveau supérieur se marient au delà de 24 ans. C'est une sorte de révolution que les moyennes ne peuvent pas nous faire découvrir. Cela veut dire que cette catégorie de femmes qui place les études et le travail avant le mariage, développe des perspectives d'avenir centrées sur un certain épanouissement de la personnalité.

---

(1) Paramètres démographiques de l'année 1982, ONS, Février 1985, p.36.

Ce qui n'exclut pas qu'elle pense au mariage, mais elle le fait en se donnant les moyens d'en maîtriser toutes les données.

Soulignons pour finir, que ce retard au mariage (au delà de 24 ans) concerne 21 % des femmes qui se sont mariées en 1982.

Du côté des hommes, l'âge est encore plus avancé, mais la marge n'est pas très grande entre les illettrés, ceux qui ont une instruction primaire ou secondaire (entre 50 et 55 %) pour se marier avant 26 ans. L'écart est plus important avec ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur : 28,77 % seulement d'entre eux se marient avant 26 ans et 8,39 % se marient au delà de 34 ans.

Il semble que dans cette catégorie, ce soit dans la tranche des 29-34 ans qu'une grande part des mariages se réalise, environ 63 %. Autrement dit, c'est aprés les études et probablement aprés l'acquisition d'un logement que le projet se réalise. Il faut ajouter que, faute de cohabitation ou de concubinage, la fréquentation du futur conjoint , quand elle est possible , dure plus longtemps qu'ailleurs.

Il faut souligner ici le pourcentage relativement élevé parmi les illettrés qui ne se marient qu'aprés 34 ans: 17,25 %. Ce chiffre tend à renforcer l'hypothèse que le mariage reste difficile à réaliser pour certaines classes démunies tant que ne sont pas réunies les deux conditions essentielles pour fonder un foyer : un logement et un revenu stable.

Un dernier mot sur l'écart d'âge. On peut effectivement dire qu'il tourne autour de 5 ans puisque la catégorie des femmes dont l'âge n'excède pas 24 ans est épousée par 64,5 % des hommes dont l'âge est inférieur à 29 ans et par 27 % des hommes dont l'âge va au delà de 29 ans.

Ce qui constitue tout de même un lot considérable

d'hommes qui cherchent à ajouter à leur autorité domestique un écart dans l'âge qui soit un gage de la soumission de l'épouse. Certes, les grands écarts ne sont plus guère admis (1) mais les classes démunies, en particulier la paysannerie, restent un réservoir de jeunesse dans lequel puisent les autres catégories.

e) - Les mariages mixtes

Ce type de mariages considéré comme une curiosité ou comme l'affaire des "m'torni " (naturalisés) dans l'Algérie coloniale (2) se développe paradoxalement avec le départ de la puissance coloniale. On s'attendrait à ce qu'il soit une donnée naturelle du phénomène migratoire d'autant plus que celui ci a concerné dans une deuxième phase les célibataires.

En réalité, l'origine des émigrés, leurs attaches familiales et l'objectif limité pour lequel ils ont été envoyés, excluaient ce genre d'unions. Lorsqu'elles avaient lieu, elles constituaient une sorte de dérive, vite corrigée au retour dans le pays. Les choses ont changé avec l'installation plus ou moins définitive des familles

(1) Les chiffres donnent tout de même 17 hommes âgés de plus de 50 ans qui épousent des jeunes filles de moins de 15 ans.

(2) Henri Marchand : Considérations sur les mariages Franco-musulmans, in Annales juridiques, politiques, économiques et sociales no.3-4, 1955, Alger.

L'auteur donne une moyenne de 400 mariages franco-musulmans (Algériens et autres) enregistrés en Algérie et une moyenne de 120 enregistrés à Paris, dans les années 1949-53.

émigées en France. Pour toute la génération issue de cette fixation et pour qui il n'est plus question de se marier au *bled* , l'alternative reste le choix entre la Française et l'Algérienne vivant en France. C'est ainsi que la communauté émigrée s'organise pour créer son propre marché et éviter le pire (1). Le pire, c'est le mariage avec la Française parce qu'il accentue la distance de la progéniture à l'égard des parents, l'idéal est de s'inscrire dans un cercle d'endogamie "arabe" qui s'élargit surtout aux Marocains et Tunisiens.

Le plus maudit de tous est le mariage de la fille avec un Français et combien même il parait inconcevable et "contre nature" du point de vue des parents, il constitue une réalité indéniable pour les statistiques. Les parents développent à cet égard des calculs visant à faire épouser leur fille souvent contre son gré, à un parent resté en Algérie. Ce qui représente une tentative déserpérée pour sauvegarder l'unité domestique. A l'inverse, il se développe des stratégies matrimoniales qui partent d'Algérie et qui visent des filles d'émigrés. Elles sont l'oeuvre en grande partie, des couches commerçantes qui y voient l'occasion d'établir un pont avec des pourvoyeurs de devises.

En résumé, les chiffres que nous possédons ne concernent que les dernières années et se rapportent aux mariages Franco-Algériens, les autres mariages avec des non Algériens ou Algériennes sont noyés dans une rubrique comprenant tous les mariages avec des non Français (y compris des Algériens) : (2)

(1) A. Gillette et A. Sayad: L'immigration Algérienne en France ...déjà cité pp.190-195.

(2) Voir tableau (source INSEE) de A. Gillette et A. Sayad, déjà cité, p.122.

Tableau no.16 - Mariages Franco-Algériens.

année	époux Algérien épouse Française	épouse Algérienne époux Français
1977	1441	575
1978	1529	647
1979	1634	851
1980	1553	943
1981	1566	1002
1982	1529	989

la remarque qui s'impose est que le mariage des hommes connait une certaine stabilité alors que celui des femmes s'accroit régulièrement. Faut-il y voir une rupture entre les générations à l'intérieur de la communauté émigrée?

Quant aux mariages mixtes enregistrés en Algérie, ils sont peu nombreux. La raison en est connue : beaucoup préfèrent enregistrer leur mariage dans le pays du conjoint pour bénéficier des avantages d'une législation libérale, dont le plus important, est l'octroi d'une carte de séjour et d'une autorisation de travail. Il faut y ajouter le peu d'encouragement qu'y apporte l'administration Algérienne. Quand au mariage de l'Algérienne avec un non musulman, elle est interdite par le code de la législation familiale. Il faut donc lire la rubrique de mariages d'Algériennes avec des Français comme des Français convertis à l'Islam. (1)

(1) Chiffres rassemblés à partir des "Paramètres démographiques" (1976-1982).

Tableau no.17 - Mariages d'Algériens avec des non Algériennes.

Période 1976-82	Nationalité					
	Marocaine	Tunisienne	Française	Autres	TOTAL	non déclaré
Nombre	572	166	170	181	1089	2537

Tableau no.18 - Mariages d'Algériennes avec des non Algériens.

Période 1976-82	Nationalité					
	Marocaine	Tunisienne	Française	Autres	TOTAL	non déclaré
Nombre	702	277	158	338	1475	444

A partir de tableau, on saisit mal l'évaluation du Ministre du travail et des affaires sociales qui parle de 20 000 mariages. S'agit-il de tous les mariages enregistrés dans les autres pays? (1)

Toujours est-il que le mariage mixte pose à la famille Algérienne des problèmes d'identité qui la déchirent de part en part. C'est vrai pour la communauté émigrée, ça l'est aussi pour toutes les familles dont les

(1) El Moudjahid 1er et 2 Juillet 1988.

fils, étudiants ou cadres en formation à l'étranger, (1) développent, grâce à de longs séjours et une familiarisation avec le mode de vie occidental, des goûts et des habitudes qui se transforment en habitus et qui s'opposent ainsi à tout l'héritage culturel.

Nous ne pensons pas que le marché du mariage mixte soit un simple recours contre la cherté du mariage en Algérie ni qu'il constitue "*un simple engagement provisoire, une solution d'ajournement avant le mariage véritable viable et reconnu au pays*" (2). Ce n'est pas non plus la solitude qui explique ce type de mariages puisqu'il n'est pas nécessaire de passer devant la mairie pour avoir une expérience sentimentale et conjugale et même vivre en concubinage. Il nous semble qu'il faut penser le mariage mixte en dehors de la logique matrimoniale traditionnelle, en dehors de la logique des intérêts matériels et symboliques qui caractérisent tout mariage.

On peut risquer la formule de " *ccuple laboratoire où il est impossible d'échapper à certaines questions*" (3) pour définir un type d'unions qui se nourrit de toutes les ruptures familiales et de tous les échecs passés et qui vit de la conscience d'une certaine marginalité pour transcender l'abîme qui sépare les deux univers et vivre le mariage comme une "idéalité possible". Etat de fusion

(1) Il n'y a pas de statistiques rigoureuses sur cette population. Seul, le fascicule "l'Algérie en quelques chiffres" de 1977, donne 5914 boursiers et stagiaires pour l'année 1975-76 et 4216 en 1976-77.

L'hebdomadaire Algérie -Actualité (10-16 janvier 1985) donne le chiffre de 2126 pour 1979-80 et 4000 en 1984-85; le même hebdomadaire (2-8 octobre 1986) donne 2715 étudiants et travailleurs en formation à l'étranger, qui sont arrivés au terme de leur formation pour l'année 1986-87.

(2) Von Allmen : Mariage et familles ... déjà cité, p.78.

(3) A. Barbara : Mariages mixtes, Thèse de 3ème cycle, EHESS, 1978, p.10.

vécu se dissipe au fur et à mesure que la perspective du retour devient effective et les difficultés d'adaptation ainsi que l'hostilité de l'entourage familial précipitent un redépart secrètement souhaité et qui constitue le moment de vérité entre l'époux et ses parents.

La vérité est que dans ces catégories le sentiment du devoir et de la responsabilité à l'égard de la famille est faible. Le pays, le village, les parents sont mis entre parenthèses pour que soit vécue comme un moment exaltant, la rencontre avec le pays rêvé. Il y a une sorte de volontarisme culturel qui pousse à multiplier les expériences facilitant une certaine intégration. Parmi celles ci, il y a l'expérience sentimentale qui n'est pas un accident de parcours, mais un projet sciemment élaboré, souvent vécu comme une initiation à un mode de vie occidental : sorties dans les dancings, bals d'étudiants, multiplication des aventures sexuelles.

Les données manquent pour illustrer ce phénomène mais A. Djaad (1) avance que 70 % des gens formés à l'extérieur ne reviennent pas en Algérie ou repartent aprés un court séjour.

Il y a ceux qui tentent le retour avec leurs épouses, mais là aussi, tout est fait pour que l'expérience, inévitablement décevante, serve de prétexte pour rompre définitivement avec le pays. Ceux qui se condamnent à rester, tentent de reconstituer les conditions d'une vie en retrait de la parenté, seul moyen d'assurer une autonomie du couple.

La faiblesse statistique des mariages mixtes ne doit pas cacher le fait qu'ils exercent une fascination sur une grande partie de nos cadres supérieurs et à ce titre

---

(1) L'éxil ou le royaume. Algérie-Actualité no.1015, du 28-3 avril 1985.

peuvent constituer un modèle pour tous ceux qui subissent le poids des contraintes familiales. Certes, ces unions se terminent souvent par un divorce rappelant ainsi que la distance ethnique est souvent accentuée par une distance sociale et culturelle. Il ne suffit pas à l'époux d'avoir accédé à un savoir, il faut encore qu'il se débarasse de toutes les scories qui rappellent son origine sociale et familiale.

CHAPITRE IV : L'ETAT ET LA FAMILLE

1)- Système politique et système familial

Nous avons vu que le marché matrimonial fonctionnait selon un certain nombre de règles, mais celles ci ne sont pas immuables, elles évoluent et se transforment suivant des lois qui ne sont pas seulement économiques mais aussi politiques. Ce n'est pas par hasard que le discours politique désigne la famille comme étant la cellule de base de la société, c'est parce qu'elle représente le lieu où se réalise un certain ordre et une continuité entre les générations quelque soit le degré de différenciation entre les familles. Mais, l'ordre dont il est question ici, n'est pas celui des institutions qui "vivent" de la famille (santé, éducation ...) et qui fabriquent la normalité. (1)

---

(1) Tout le courant qui s'inspire des travaux de M. Foucault développe l'idée que la famille est encerclée par un certain nombre d'institutions (psychiatrique notamment)

Il s'agit plutôt d'une concordance ou mieux d'une complicité entre un système politique et une structure familiale. Il est fondamental, en effet, qu'on puisse enfin comprendre que tout système politique repose sur un sol anthropologique et qu'il n'est pas le produit de la seule lutte de classes, encore moins du jeu de la représentation qui fait de la classe politique le seul faiseur de l'histoire.

La tentative de E. Todd (1) est remarquable à ce sujet. Combien même, elle semble déductive (2), elle représente un ensemble d'hypothèses très stimulantes pour comprendre le rapport entre le politique et le familial.

On peut se convaincre ainsi que le vernis socialiste dont se parent les régimes à structure familiale agnatique, sert à camoufler les véritables fondements de la domination politique. On peut dire avec l'auteur que "*les solidarités familiales traversent horizontalement l'édifice vertical de l'Etat* " (3), mais beaucoup plus que cela, elles imprègnent l'ensemble du tissu social, obligeant ainsi les individus à s'insérer dans des réseaux de connaissances, seule garantie efficace, pour régler leurs problèmes et s'intégrer dans la cité.

La parenté reste le modèle à partir duquel se définit

(suite de la page 124)
qui la dépouillent de son intimité. On peut penser en particulier à J. Donzelot: La police des familles, Ed. de minuit, Paris 1977.

(1) La troisième planète ... déjà cité.
(2) On peut faire le reproche à E. Todd de jeter trop rapidement des ponts entre le mariage préférentiel avec la cousine parallèle (qui n'est qu'une tendance) et l'absence de l'Etat dans les sociétés musulmanes
(3) Idem p.167.

aussi bien le principe de l'autorité politique que celui de la relation bureaucratique qui lie l'institution à l'individu. La citoyenneté, c'est-à-dire la possibilité pour l'individu d'exercer un pouvoir anonyme sur l'institution, est une condition impossible. L'Etat joue de cette ambiguité, il feint de combattre les solidarités familiales mais s'en inspire, aussi bien dans le recrutement de son personnel que dans sa manière de gouverner.

L'Etat n'est pas absent de la scène, comme le pense E. Todd, il est omniprésent. Il est le maître d'oeuvre absolu de toute l'entreprise et son hégémonie sur l'ensemble de la société est à la mesure de l'effet de légitimation qu'il obtient en gardant intacts les rapports de dépendance traditionnels basés non pas sur le contrat de type juridique et institutionnel, mais sur un ensemble de prestations et de contre prestations qui réduisent l'efficacité de l'institution et du droit et développent une domination directe de personne à personne. Bien entendu, ce type de domination suppose la persistance de regroupements claniques à l'intérieur même des institutions étatiques et reproduit en les modernisant les clivages de type ethnique et régionaliste.

2) - Familialisme ou social-paternalisme

Que l'Etat soit l'expression d'un rapport social basé sur le clientélisme implique une attitude conservatrice et protectrice à l'égard des structures qui le génèrent. Conservatrice dans le sens où il s'agit de perturber le moins possible le fonctionnement traditionnel de la structure familiale, protectrice dans le sens où il faut initier un certain nombre de réformes propres à prendre en

charge les effets d'une inévitable ouverture de la famille sur la société.

La première attitude explique que l'Etat Algérien se soit confiné dans une sorte d'attentisme pratique reconduisant, au lendemain de l'indépendance, toutes les dispositions juridiques qui fondaient le rapport familial (1), laissant ainsi au pouvoir religieux le soin d'exercer un contrôle direct sur les comportements de tous les jours.

En réalité, le pouvoir politique n'a jamais élaboré une doctrine claire définissant la place et le rôle de l'institution familiale. Jusqu'au grand débat entamé sur le code de la famille en 1982, rien ne s'est passé qui aurait pu laisser penser à une prise en main de la question. Seule la Charte Nationale et les conjonctures officielles (congrès de l'union des femmes) ont donné lieu à des discours de principe qui ne procédaient nullement d'une analyse de la situation.

En fait, le regard du pouvoir politique en direction de la famille a toujours été double. Clin d'oeil par-ci, à l'égard d'une élite de cadres dont l'organisation et le rapport familial sont toujours présentés comme modèle, regard d'approbation par-là en direction d'une cellule familiale considérée comme refuge des valeurs arabo-musulmanes. C'est que le combat n'est pas seulement idéologique, il représente aussi une dimension socio-économique.

Pour initier et encourager le développement d'un modèle familial qui serait adapté aux exigences du temps et de l'économie, il aurait fallu prendre le risque d'un

(1) La législation antérieure à 1962 qui régissait le statut personnel des Algériens musulmans était reconduite, complétée par la loi Vve Khemisti et Stéfanini, relative à "l'âge minimum et la preuve du mariage.

M. Borrmans : La famille et le droit positif maghrébin, déjà cité, pp.29-56.

contrôle plus strict de l'emploi du temps de la société, afin d'assurer les meilleures conditions pour la reproduction de la force de travail en dehors du lieu de la production. Or, le coût politique, économique et social de l'opération est trop élevé pour qu'elle puisse être tentée.

Le besoin en logement, à lui seul, aurait exigé une politique audacieuse pour accompagner l'effort d'industrialisation et offrir à la classe ouvrière, les possibilités d'une vie autonome vis-à-vis de la parenté. L'usine sidérurgique d'El Hadjar (dans la Wilaya de Annaba) qui constitue la plus grande concentration d'ouvriers (environ 20 000) a démarré en 1970 sans que soit pensé un seul moment le problème de l'accueil d'une population, qu'on savait pourtant d'origine rurale. D'où la formation, autour du périmètre d'El Hadjar d'une ceinture de bidonvilles dont la composante n'est plus la catégorie des sous-prolétaires, telle qu'elle a été décrite par Bourdieu (1), mais d'ouvriers industriels plus ou moins intégrés au complexe. Le déficit en logements dans la commune est estimé à 18 000, et les programmes de réalisations, inscrits dans les trois plans pluri-annuels depuis 1967, ont connu des retards importants. Ce qui explique une surdensification des logements existants. El Kenz estime le taux d'occupation de 8,7 personnes par logement et de 3 par pièce,(2) taux qui n'est pas éloigné de celui des quartiers urbains du grand Alger (7,52).(3) Nous sommes loin de la politique social-paternaliste telle qu'elle a été initiée par l'Etat en France aprés 1936. (4)

---

(1) Travail et travailleurs en Algérie, déjà cité.
(2) Le complexe sidérurgique d'El hadjar ... déjà cité, pp.200-213
(3) La question du logement à Alger. Actes des journées sur l'habitat urbain, 19-20 mars 1976, p.111.
(4) D. Bertaux : Destins personnels et structure de classe ... déjà cité, p.219.

Soucieux de reprendre la politique d'un patronat "éclairé" qui avait, avec plus ou moins de bonheur, réussi à fixer la classe ouvrière et à restructurer sa vie quotidienne, l'Etat Français se donnait pour objectif d'élargir les conditions d'une sécurité matérielle pour les catégories productives (caisses de retraite, sécurité sociale et remboursement de soins médicaux, construction de HLM, etc) tout en renforçant les moyens d'une prise en main de la déviance. D'où le développement d'un certain nombre de services chargés d'apporter une aide matérielle et psychologique en direction de toutes les catégories sociales qui en avaient besoin.

Ce type de préoccupation était absent de la politique familiale de l'Etat Algérien. Pendant longtemps, le système de la sécurité sociale reprenait l'héritage Français sans le modifier. En dehors d'un effort soutenu, mais pas toujours efficace, dans les domaines de l'éducation et de la santé, la "défamilialisation" de la famille ne va pas plus loin. L'Etat laisse jouer le mécanisme de la solidarité traditionnelle pour ne pas avoir à prendre en charge la vieillesse.

Quant à l'enfance et l'adolescence, les structures qui lui sont destinées, en dehors de l'école, sont dérisoires et toutes concentrées dans les villes (crèches, garderies, bibliothèques, maisons de jeunes). Elles ne sont qu'un palliatif aux immenses besoins qui se profilent.

Pour ce qui est des femmes, nous savons que celles qui ont un travail à l'extérieur du foyer, sont une minorité, (1) certes en progression constante mais qui n'enlève rien

---

(1) Il y avait 138 234 femmes occupées lors du dernier recensement de 1977 (à peine 6 % de la population occupée totale) en 1982, elles sont 244 787 soit une augmentation de 76 % (7 % de la population occupée totale. En 1985, elles sont 326 000, soit 8,4 % de la population occupée totale. Voir N.E. Hammouda: l'activité féminine, un indice des mutations socio-économiques, Statistiques no.3, Avril-Juin 1984, pp.29-35. Voir (suite p.128)

au fait que le modèle dominant reste la femme au foyer sur laquelle repose toutes les tâches de la reproduction et qui ne bénéfice en cela que très partiellement des progrés de l'industrie des biens de consommation et en particulier de l'electro-ménager.

Cette figure est renforcée par la masse des femmes qui, aprés avoir fréquenté pendant un temps l'école ou l'entreprise, réintègrent le foyer et fondent leur avenir sur le mariage. L'apprentissage, dont elles ont bénéficié, est rarement réinvesti dans la gestion domestique et la conduite du foyer. Les besoins spécifiques du marché de la consommation font même que les compétences traditionnelles (couture, broderie, fabrication des pâtes et couscous) maintiennent la femme au foyer, tout en lui procurant des revenus monétaires.

L'attitude de l'Etat à l'égard du travail féminin est faite d'une extrême prudence. Tout en énonçant le principe de l'égalité des statuts entre les deux sexes, y compris pour l'accès au marché du travail, le discours officiel semble privilégier des figures particulières, telle celle de l'enseignante qui représente le type idéal d'une synthèse entre l'activité domestique (l'éducatrice) et l'activité extérieure. (1)

Les contraintes du marché du travail empêchent de tenir un discours libérateur à l'égard de la femme. Il faudrait pour cela se préparer à absorber une demande en évolution constante (2) et vaincre toutes les résistances

---

(suite de la note de la page 127)
aussi A. Merad-Boudia : Etudes et débats sur l'emploi. Revue Algérienne du travail, no.19, décembre 1987.

(1) Voir le discours du président Chadli Bendjedid lors des travaux du 5ème crongrés de l'UNFA (Union Nationale des Femmes Algériennes); El Moudjahid du 14 Mars 1982.

(2) Selon Merad Boudia, déjà cité, cette demande représente 2,7 % de la population active.

socio-politiques pour faire face à la situation. Le facteur religieux n'est pas le moindre des obstacles à lever et l'ambiguité entretenue entre les devoirs de l'épouse et de la mère de famille et ceux de la citoyenne contribue à biaiser le débat idéologique et à laisser le rapport de force conjugal trancher le problème. En effet, le fameux verset 34 de la sourate IV du Coran, - "*les hommes ont autorité sur les femmes en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles et à cause des dépenses qu'ils font pour assurer leur entretien* " traduction Masson) -, constitue toujours une contradiction par rapport aux dispositions de la constitution et place ainsi toute émancipation féminine sous le contrôle du père ou du mari. Le travail extérieur au foyer est donc interprété comme un privilège toujours soumis à l'appréciation de celui qui détient la tutelle. Quant aux revenus féminins, ils sont souvent considérés comme un appoint, certes utile, mais qui ne doit pas donner l'occasion de faire prévaloir des droits d'un type nouveau. La "citoyenneté domestique" est, selon le mot de F. Mernissi (1), le seul statut qui lui soit accordé sans contestation.

3)- Code de la famille et code de conduite

Tous les observateurs ont admis que le retard mis pour concevoir et élaborer le code de la famille tenait au fait que le monde politique était divisé dans sa façon d'envisager les réformes. Les incidents qui se sont

---

(1) F. Mernissi : Sexe, idéologie et Islam ... déjà cité, pp.153-169.

déroulés lors de la présentation de l'avant-projet (1) et les longues discussions que s'est imposé le parti FLN pour le proposer à la base des militants et obtenir une certaine adhésion, témoignent de l'importance de la question et de la sensibilité qu'elle provoqua auprés de la population.

Lorsque le code de la famille fut adopté en 1984, les dernières illusions d'une réforme adaptée à la situation présente se sont envolées. La *charia* islamique restait la source d'inspiration principale pour le code. Sur la manière de régler le conflit conjugal, le juge se soumettait toujours à la volonté unilatérale du mari tandis que l'épouse ne pouvait accéder à l'initiative de demander le divorce que dans des cas assez rares. (2) Quant à la filiation adoptive, elle était toujours considérée comme illégale au regard de l'Islam. La polygamie était toujours permise, même si le législateur subordonnait le remariage de l'époux à l'accord de sa ou de ses premières épouses. Précaution inutile parce qu'elle n'est jamais pratiquée par les tribunaux.

Comment expliquer une telle timidité dans les réformes lorsqu'on sait que dans d'autres domaines, l'Etat avait été l'initiateur de projets ambitieux et agressifs. Y a t'il un intérêt particulier à maintenir le rapport familial tel quel ou alors faut-il croire à une pression du pouvoir religieux?

En réalité, l'analyse en termes institutionnels

---

(1) Nous savons que lors de cette période, un collectif de femmes avait émis un ensemble de revendications tendant à contrecarrer cet avant-projet. Voir Soual no.4 - 1983.

(2) Le code de la famille prévoit quatre situations où la femme peut demander le divorce : abandon du domicile conjugal, emprisonnement de l'époux, violences physiques excercées par l'époux et adultère.

occulte les conditions dans lesquelles se réalise le pouvoir et offre une représentation pyramidale de l'espace politique qui ne permet pas de comprendre l'emprise d'un roi sur ses sujets, d'un chef d'Etat sur ses administrés ou plus globalement d'une classe sur la société. L'uniformisation d'un territoire et la subordination de ses sujets aux mêmes institutions n'est pas une donnée suffisante pour produire du pouvoir. Un espace, aussi unifié soit-il, ne produit de signification qu' "*à la condition d'être le support quasi textuel d'un signe ou mieux d'un sens* ". (1) Or, c'est bien la position de monopole dans la production des signes qui fait le pouvoir d'une institution ou d'un groupe donné.

L'Etat n'est pas seulement maître des biens économiques, il est aussi maître de la parole et de la communication. Il joue à dialoguer alors qu'il refuse l'échange et se tient un discours-monologue où s'exprime le désir d'instaurer l'ordre de l'unanimité. On le voit bien à travers une émission télévisée aussi banale que celle du "policier caché" (2) qui, sous le prétexte innocent, d'éduquer la population sur les dangers de la conduite automobile, s'offre le plaisir de débusquer les esprits rebelles, les éléments anti-sociaux qui ne reconnaissent pas dans le code de conduite, le principe de toute loi, ordre socio-politique qui se présente sous les dehors de signes universels. C'est la même démarche qui a inspiré la lutte contre les "maux sociaux" engagés par l'Etat, en 1979, contre toutes les formes de délinquance ou de désobéissance à l'autorité des pouvoirs publics. Cette

---

(1) R. Drai : Le couple et la science politique, in Discours et idéologie, PUF 1980 p. 286.
(2) C'est une émission qui passe tous les vendredis et repose sur le principe de la caméra invisible. Elle permet de confondre tous ceux qui ont commis une infraction vis-à-vis du code de la route.

campagne qui a duré pendant au moins six mois (1) et qui a mobilisé les plus hautes instances du Parti et de l'Etat, a révélé l'ampleur des préjugés des classes au pouvoir à l'égard des gens ordinaires. Dans toute l'Algérie, les policiers étaient mobilisés pour chasser et sanctionner, carnet en main, le déviant de tous les jours: celui qui traverse hors des clous; celui qui gare n'importe où; ceux qui laissent sécher leur linge au balcon; ceux qui s'absentent de leur travail sans motifs; les commerçants vereux; les cadres corrompus; etc ... Ce n'est pas tant le fait en lui-même qui mérite d'être souligné (puisque ces opérations se répétaient cycliquement avec plus ou moins d'ampleur) que les discours auxquels il a donné lieu. L'objectif était de définir un "homo-sociologicus" qui serait un modèle de comportement, sorte d'anti-thèse de l'homme de tous les jours qui, par définition incarne l'indiscipline et la désobéissance.

L'occasion était trop bonne pour rappeler que, en raison de la démission parentale dans l'éducation des générations actuelles (2), l'Etat se devait de prendre le relais de la famille.

La prolifération des signes ayant circulé durant cette période était un indice de ce que la situation d'anomie qui prévalait obligeait l'Etat, ce nouveau père spirituel, à jeter des ponts entre les exigences de la modernité (économie, formation, contacts avec l'extérieur) et la nécessité de la tradition entre les vertus de l'épouse au foyer et l'efficacité de la femme au travail entre la

---

(1) Voir les comptes rendus de la presse locale en particulier "El Moudjahid" et "Algérie-Actualité" de septembre à décembre 1979.

(2) Voir l'article d'El Moudjahid, quotidien national, du 16 octobre 1979: "Famille : l'éducation des parents en question".

sacralité de la fécondation et l'exigence d'un contrôle des naissances.

Cette production du sens qui ignore ou feint d'ignorer les contradictions essentielles qui parcourent la structure familiale (1) est destinée à rassurer les hommes sur le principe d'autorité quils exercent dans la sphère intime tout en les dépouillant des attributs qui font l'autorité du père.

Dans le système patriarcal, l'ascendant du père repose sur une organisaton matérielle de la vie quotidienne . Cela suppose une maîtrise réelle des processus de production et de reproduction: ce qui implique d'assurer non seulement la subsistance des membres de la famille, mais aussi les placer sur le marché du mariage et même défendre leur honneur. La plupart de ces fonctions disparaissent avec la société moderne laissant ainsi le droit à l'Etat de s'arroger la plupart de ces prérogatives. Le patriarcat devient paternalisme et l'autorité du père doit se transformer pour se maintenir quand elle n'est pas littéralement supportée par les institutions de l'Etat. (2) C'est ainsi que nous expliquons la reconduite des privilèges masculins, et l'intérêt de l'Etat à se servir du relais familial pour imposer sa domination.

---

(1) Ces contradictions sont visibles dans le développement d'une sexualité hors mariage (parfois même incestueuse) considérée toujours comme coupable et dont les fruits sont abandonnés à l'assistance de l'Etat qui refuse de dédramatiser le fait, en rejetant le principe de l'adoption. Il faut souligner qu'une grande partie de cette sexualité s'exerce par la violence (viol) et continue de bénéficier du silence complice de la victime.

(2) Voir Richard Sennett : Autorité, Edit. Fayard, Paris 1980, Chap. II pp.78-124.

4)- Formes familiales et avenir conjugal

L'évolution familiale ne se pose pas dans les termes énoncés par certains auteurs. (1) On peut, à la rigueur, reconnaître aux mécanismes économiques une logique qui aboutit à 'individualisation des ménages, mais on ne peut pas forcément conclure à leur réalité sociologique.

Une sociologie formelle de la famille qui se contente d'établir une typologie à partir de la structure des ménages rate son objet et ne dit rien sur la nature du rapport familial. Or, toute la question est de savoir si l'autonomie du couple instaure automatiquement un rapport conjugal? Exprimé autrement, cela revient à poser la question des conditions d'un possible dialogue conjugal. Tout porte a croire que le fils, qui arrive à assurer une indépendance financière par rapport à ses parents et à se détacher d'eux résidentiellement, n'est pas forcément prêt à assumer un face à face conjugal. La construction de cette identité nouvelle est rendue difficile par tout l'héritage culturel et familial ainsi que par le système de conditionnement social dans lequel baignent les deux sexes.

L'hypothèse que nous formulons à ce niveau est que la

---

(1) Nous pensons aux résultats assez simplistes auxquels aboutit M. Boutefnouchet (en 1976 sur les 30 familles étudiées, 70 % sont des familles composées et 30 % des familles simples) et qui lui fait dire qu'en escomptant une avancée de 10 % des familles, on arriverait à une structure composée de 60 % et simple de 40 % vers l'an 2000. (La famille Algérienne ... déjà cité, pp.156-161).

séparation entre l'espace public et l'espace privé, la logique même de l'organisation de l'espace public contribuent à nier la réalité même du couple. " *Si l'on s'interroge, nous dit R. Drai, sur la genèse de l'espace séparé, de l'espace de rupture et de scission, c'est bien la problématique du couple que l'on rencontre dans la mesure où la séparation dedans/dehors s'institue à partir de la première division homme/femme* " (1).

Ainsi donc l'espace public contient une contradiction essentielle dans la mesure où il consolide la hiérarchie de l'espace intime et s'impose des règles rigides dans le mouvement et le chevauchement avec ce dernier.

La ségrégation sexuelle dont sont victimes les femmes dans l'univers social et familial est l'expression d'une domination politique. Elle tend à considérer comme mineures une catégorie de population, les femmes, en donnant l'illusion du pouvoir à l'autre catégorie. Les interdits qui accompagnent le déplacement des femmes dans l'espace public et qui obligent la plupart d'entre elles à se voiler, accentuent les conflits entre les deux sexes et confinent les hommes dans une "homo-socialité" (2) dangereuse pour l'avenir de la société.

La logique de l'honneur, réactivée par la nouvelle promiscuité urbaine, ajoute à l'intensité du conflit et transforme tout espace hétéro-sexuel en un lieu de guerre.

---

(1) R. Drai: Le couple et la science politique... déjà cité, p.287.
Voir aussi nos articles: "L'amour coupable" in Algérie-Actualité du 11-17 octobre 1984 et "Le face à face", 22-28 mars 1984.

(2) L'expression utilisée par F. Mernissi appartient à une sociologue Palestinienne. Elle exprime le sentiment de peur et d'évitement d'un sexe par rapport à l'autre (f. Mernissi: Sexe, idéologie et Islam ... déjà cité p.159).

Cet espace problématique est le lieu où se concentre une grande partie des agressions contre les femmes et qu'un silence complice continue de couvrir. (1)

C'est dans cette mesure qu'on peut interpréter le dit et le non-dit de l'Etat comme une légitimation de la relation sociale telle qu'elle s'élabore dans cet espace. Les lieux de rencontre, les frontières entre le monde féminin et le monde masculin, sont soumis à des rituels stricts. Aussi bien à l'école que sur les lieux de travail ou dans les services publics, la mixité n'est pas de règle et lorsqu'elle s'impose, elle soumet celles qui la pratiquent aux effets de la rumeur assassine.

Les stades, les cinémas, les salles de spectacle sont des lieux où se déverse toute la charge de la virilité masculine. C'est là, où dans une sorte de transe collective, les corps se libèrent des interdits. Le pouvoir politique ayant compris l'effet thérapeutique de telles démonstrations, multiplie depuis peu les lieux de rassemblement destinés à satisfaire ce nouveau besoin. (2) Mais dans le même temps l'espace devient de plus en plus clos. La logique de l'exclusion concerne les femmes, mais aussi les couples. Le carnet de famille est toujours obligatoire pour prétendre à une chambre d'hotel et les lieux de loisirs et de détente sont toujours conçus pour préserver une certaine *horma* et contenter le sentiment de

---

(1) Rapportant les conclusions d'une enquête, Mernissi souligne que lorsqu'un jeune de la campagne se rend dans une ville il présume que toute femme qui se promène dans la rue est sexuellement disponible.

De même qu'au bureau le patron, se croit le maître de son employée et qu'il peut disposer d'elle comme il veut. (Mernissi: idem ... pp.165-168.)

(2) Il s'agit de toutes les structures de loisirs destinés aux jeunes, en particulier les complexes baptisés "jeunesse 2000" et qui abritent des activités diverses (machines à sous, sport, musique ...) censées les occuper sainement.

pudeur de nos femmes. (1)

Alors qu'on se marie de plus en plus tard, le célibat est toujours représenté comme un état possible de la délinquance. (2) Tandis que les femmes se drapent dans le *hidjab*. parure moderne de la tradition, exprimant ainsi leur refus de plus en plus affirmé de communiquer avec les hommes.

L'expérience pré-conjugale du jeune Algérien, dans sa dimension sentimentale et sexuelle, se réduit à presque rien. Quelques échanges furtifs, beaucoup de rêve et une grande part de frustration qui se traduit, lors du mariage, par des dipositions guerrières à l'égard de l'autre sexe.(3) "*Le dialogue dans le couple est, selon le mot de R. Drai, une sorte de propédeutique du dialogue collectif*". (4) Il illustre la capacité d'une société, à un moment donné, de briser les espaces clos et de fonder le pouvoir politique sur la créativité hétérosexuelle.

L'absence d'un tel dialogue aujourd'hui, interdit d'assimiler le dévelopement de la famille pseudo-conjugale à une révolution dans le rapport familial. Les tabous cultivés et entretenus par le pouvoir politique sur les problèmes du couple et de la sexualité rendent vains tous les efforts qu'il déploie, pour faire admettre l'urgence de la question démographique.

---

(1) Il est très fréqüent de remarquer que dans les restaurants populaires, un petit coin protégé (ou une salle) est réservée pour les couples ou les familles renforçant ainsi le voile feminin par une autre frontière.

(2) Lors des évènements d'octobre 1986, à Constantine, les communiqués de la Gendarmerie qui faisaient état des inculpations signalaient l'état de célibataire des inculpés.

(3) Ce qui se justifie lors de la nuit de noces par des violences physiques à l'égard de l'épouse et de nombreux cas d'hémorragie.

(4) R. Drai: déjà cité ... p.292

D e u x i è m e p a r t i e

-0-0-0-0-0-

Enquête et méthodologie

Chapitre I

L'objet d'étude

Notre recherche se propose de mettre en relief les changements qui ont affecté la famille en Algérie. Mais l'entreprise n'est pas aussi aisée qu'on l'imagine. Il faudrait pour qu'elle le soit, que toutes les perspectives d'une sociologie du changement puissent être prospectées. Jusqu'à aujourd'hui, seule la perspective historico-économique avait prévalu. Elle privilégiait une causalité fondée sur des déterminismes mécanistes. La nucléarisation de la structure familiale était imputée à des phénomènes comme l'exode rural, l'émigration, l'industrialisation et l'urbanisation de sorte que les conclusions auxquelles aboutissait cette perspective n'étaient ni vraies ni fausses et qu'elles étaient noyées dans une philosophie évolutionniste incompatible avec le mouvement réel des choses et la nature complexe des processus familiaux. Nous avons souligné précédemment en quoi les travaux de C. Chaulet et de M. Von Allmen avaient ouvert une brèche dans le système de pensée linéaire. Notre recherche veut contribuer à élargir cette brèche en nous appuyant sur des approches théoriques plus fécondes et sur une démarche méthodologique plus appropriée tenant compte des objectifs tracés et de la nature du terrain à explorer.

Au départ, notre réflexion s'était naïvement concentrée sur les changements formels de la structure familiale mais au fur et à mesure de l'observation, le processus nous apparaissait pris dans un complexe de déterminations qui ne pouvait être dénoué que par une approche tendant à reconstruire, à travers une population forcément limitée, les moments qui consolident le lien familial ou favorisent sa dissolution.

Ce n'est pas tant la taille des ménages ni leur volume qui nous intéressait que la manière dont se redéfinissait le pouvoir domestique face au nouvel environnement socio-économique. Notre préoccupation était donc de saisir les mécanismes qui font et défont la cohésion familiale, tout en focalisant notre attention sur la contradiction entre les intérêts de la conjugalité et ceux du lignage ou de la grande famille.

Pour appréhender cette contradiction, il ne suffisait pas de faire un repérage statistique des unités conjugales isolées. Il fallait reconstituer, à partir des histoires de familles, toutes les données susceptibles d'éclairer les rapports de force à l'intérieur de la famille. Pour cela, il fallait rompre avec la démarche sociologique classique (positiviste dirait Bertaux) qui s'appuyait sur le "mode d'enquête et de pensée transversal" (1) et utilisait le questionnaire comme instrumentation principale dans l'investigation de la réalité. La nature des processus familiaux nécessitait une démarche moins rigide dans les choix des instruments de la preuve mais plus profonde dans le rassemblement des données. Ainsi que le souligne Bertaux c'est le mode de pensée "longitudinal" qui convient le mieux à l'observation en profondeur des phénomènes qui s'étalent sur plusieurs générations. Le découpage transversal est une sorte d'instantané qui ne rend compte que d'un moment de la vie que l'on isole arbitrairement de l'ensemble des conditions historiques et sociologiques d'où il est issu. De même que le probabilisme qui fonde sa démarche sur la production de sens à partir de la mise en relation entre des variables est incapable de rendre compte

---

(1) D. Bertaux: Mobilité sociale biographie. Une critique de l'approche transversale, in Revue française de Sociologie, no.3, 1974, p.331.

de toutes les déterminations. (1)

L'approche "longitudinale" permet de réhabiliter l'histoire. Puisque les rapports de pouvoir dans la famille doivent beaucoup aux rapports entre les générations et à la transmission d'un héritage, qu'il soit culturel ou matériel, la perspective historique est en mesure de situer les repères des ruptures ou des consolidations du lien familial. C'est donc en récoltant des récits concernant les migrations, l'installation en ville, la séparation des frères, les mariages etc... que nous pouvions trouver la matière nécessaire pour illustrer l'une ou l'autre hypothèse. Bien entendu, seul l'entretien approfondi, parfois mené sous la forme d'une causerie, était adapté à ce genre d'investigation. Mais l'approche historique ou la remontée verticale n'est qu'un aspect de notre recherche. L'autre aspect réside dans l'analyse des pratiques familiales les plus significatives du point de vue de l'expression des rapports de domination. Dans la mesure où elles sont révélatrices de stratégies particulières à l'égard du groupe familial, le choix du conjoint, la manière de réaliser son mariage et de gérer son foyer, les rapports avec les parents, sont autant de domaines où la

---

(1) D. Bertaux: "Pour sortir de l'ornière néo-positiviste", in Sociologie et sociétés no.2, octobre 1976, p.121.

Voir aussi P. Bourdieu : La distinction ... déjà cité, p.16 : "On n'a rien expliqué ni rien compris lorsque l'on a établi l'existence d'une forte corrélation entre une variable dite indépendante et une variable dépendante: ausi longtemps qu'on n'a pas déterminé ce que désigne dans le cas particulier, c'est-à-dire dans chaque relation particulière, chacun des termes de la relation (par exemple le niveau d'instruction et la connaissance des compositeurs), la relation statistique, pour si grande que soit la précision avec laquelle elle peut être déterminée numériquement, reste un pur donné, dépourvu de sens".

cohésion familiale est mise à l'épreuve et où les rôles de chacun des protagonistes se redéfinit. Là encore, c'est un regard multiple qu'il faut poser sur la réalité pour espérer en tirer quelque chose.

Le simple questionnement ne suffit pas, l'observation des faits (le mariage notamment), l'appréciation du non-dit, le recoupement de l'information par d'autres sources ... toutes ces précautions sont nécessaires pour saisir dans quel sens va le rapport de force au sein du groupe familial.

1) Axes de l'enquête et choix de la population:

Partant de l'idée essentielle que la formation du lien conjugal est un moment fort dans l'histoire du groupe familial et une épreuve pour son unité, il allait de soi que le projet matrimonial et sa concrétisation constituait l'étape incontournable de notre recherche. Le mariage étant effectivement "*un processus révélateur de l'évolution des rapports familiaux*" (1) notre démarche rejoignait sur ce point celle de Von Allmen. Mais elle n'en faisait pas le seul point d'analyse. Pour Von Allmen le mariage est l'aboutissement d'un certain nombre de stratégies destinées à préserver l'une ou l'autre forme de la cohésion familiale. De notre point de vue le mariage est certes un aboutissement mais aussi le point de départ d'une organisation domestique, d'un mode de vie dont les différentes expressions correspondent à une évolution des contradictions entre des intérêts liés aux formes de

---

(1) Von Allmen : Mariage et familles ... déjà cité, p.3.

solidarité lignagère ou domestique et des intérêts liés à la forme conjugale.(1) Notre hypothèse principale est qu'aujourd'hui il y a une lutte constante entre tous les tenants du pouvoir familial pour définir la conjugalité. Cette définition est bien entendu fonction de la position sociale, de la génération mais aussi de la place et du prestige qu'on occupe dans le réseau familial.

Il nous importait donc de vérifier à travers un certain nombre de pratiques, l'expression de cette conjugalité et toutes les résistances qu'elle entraine derrière elle.

La notion de pratique elle même n'est pas un choix arbitraire. Issue de la théorie de Bourdieu, elle représente le concept-type propre à servir dans le genre d'investigations que nous voulons réaliser. Bourdieu dit quelque part que la pratique est une sorte de langage et c'est bien dans ce sens que nous pensons l'utiliser.

La pratique dit et révèle un certain être, une manière de penser et de vivre, un habitus élaboré dans un environnement socio-familial particulier. Elle dévoile des stratégies, conscientes ou inconscientes, qui ont toujours un rapport avec des intérêts de groupe. C'est donc dans cette perspective que nous nous sommes proposés de faire parler nos enquété(e)s sur toutes les pratiques qui avaient rapport avec la formation du lien conjugal et sa consolidation. Nous avons centré nos entretiens sur les rubriques suivantes:

- Nous avons englobé tout ce qui a rapport avec la vie affective et sexuelle avant le mariage

---

(1) Arriver à la conclusion que certaines formes familiales sont pseudo-conjugales à partir de l'analyse des seules stratégies matrimoniales est insuffisant pour rendre compte de la lutte qui s'engage entre toutes les parties prenantes pour faire ou défaire les liens de dépendance tout au long de la vie familiale.

sous la rubrique, expérience pré-conjugale, dans la mesure où elle était un indicateur important pour éclairer les attitudes de l'enquêté(e) dans le choix du conjoint et le mariage.

- La rubrique choix du conjoint permettait de répondre à la question "qui épouse qui ?"
  Elle situait donc l'état du marché matrimonial, mais elle dévoilait aussi les stratégies contradictoires des parents et des enfants et les négociations auxquelles elles donnent lieu.
- Dans la rubrique mariage, il était important de connaître les conditions matérielles et symboliques de l'alliance; tout le jeu et le déploiement du cérémonial ainsi que la réalisation pratique de la fête dans la mesure où tous ces éléments sont révélateurs de la position de chacun dans le groupe familial. Dans ce même chapitre, il était important de se rendre compte des conflits et des malentendus concernant tel ou tel aspect de l'organisation pratique, les gens qu'il faut inviter, les dépenses qu'il faut faire, les rites qu'il faut accomplir, etc.
- La nuit de noces, nous semblait mériter une attention particulière non seulement parce qu'elle constituait (ou était vécue comme) un examen de passage mais aussi parce qu'elle était en quelque sorte déterminante pour l'avenir des relations entre les conjoints. Même lorsqu'elle n'avait pas lieu,elle faisait l'objet de stratégies de dissimulation révélatrices du rapport familial.
- Dans la rubrique de la gestion domestique,nous

nous sommes contentés de repérer les différentes manières de gérer le revenu familial. Selon qu'il y ait cohabitation ou non, que l'épouse ait un revenu ou non, les comportements sont différents et le centre de la décision se déplace incessamment. De même qu'il était intéressant d'observer la manière dont l'espace domestique lui même était géré: attitudes à l'égard des tâches ménagères ségrégation (ou déségrégation) de l'espace. Sans que l'entretien ait systématiquement exploré cette zone, nous avons tout de même recueilli des données suffisantes pour donner une idée de la variété avec laquelle s'exprime la conjugalité dans l'espace domestique.

- Sur le chapitre des rapports avec la parenté les domaines d'investigation étaient nombreux et l'occasion de mesurer le degré de l'intensité des liens entre parents et enfants était présente à toutes les rubriques. Mais nous avons voulu, ici, vérifier cette intensité au niveau de l'aide mutuelle qu'elle soit financière, ménagère ou tout simplement morale et au niveau des visites et donc de la distance pratiquée à l'égard des autres.

  Un autre aspect de ces rapports s'est imposé à nous durant l'enquête: la variété des appellations à l'égard des parents et beaux-parents. Nous avons estimé qu'elles étaient suffisamment significatives pour mériter d'être révélées.
- La rubrique fécondité n'a pas besoin d'être justifiée. Elle constitue le domaine par excellence où s'affirment les différentes logiques sociales à l'égard de la reproduction.

Il fallait bien sûr relever la contradiction entre le désir exprimé et la taille réelle de la famille, entre le désir exprimé par le couple lui-même et celui fortement suggéré par les parents. Mais, il fallait surtout s'intéresser à l'émergence d'une nouvelle rationalité à l'égard de la fécondité: celle qui ne pense pas seulement en termes d'adéquation entre moyens économiques et bouches à nourrir mais qui projette son avenir dans celui de sa progéniture et développe un rapport pédagogique nouveau avec l'enfant afin de l'intégrer dans la problématique familiale.

- La dernière rubrique est celle des loisirs et du mode de consommation. C'est à ce niveau qu'on se proposait d'observer le déploiement des modes de vie familiaux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace domestique. Là aussi le repérage ne sera pas systématique parce que le champ est très vaste mais nous avons utilisé quelques indicateurs pour voir comment se différenciaient ces modes de vie.

2) Choix de la population étudiée:

Il n'est pas toujours aisé de justifier le choix d'une population d'enquête, il l'est encore moins lorsque l'enquête est délibérément "qualitative" et tourne le dos à la méthodologie propre au mode de penser positiviste.

Nous savons que le terrain familial se prête très mal

aux enquêtes classiques faites d'un questionnaire pré-codé où même les questions ouvertes restent quand même fermées aux enquêtés les plus bavards. De même que les techniques pour opérer le choix d'un échantillon scientifiquement représentatif, ne sont opérantes que pour des populations homogènes et par rapport à un sujet précis.

En réalité, chaque recherche produit sa propre méthodologie et déploie au fur et à mesure qu'elle progresse les instruments de sa propre démonstration.

Pour notre part, la réflexion méthodologique a porté sur la meilleure façon d'illustrer les différentes formes d'expression de la conjugalité et les rapports d'autonomie ou de dépendance qu'elle entretient avec la parenté ainsi que la différenciation dans les modes de vie.

Pendant un temps, le questionnaire s'est imposé à nous comme le seul instrument adéquat mais notre avancée sur le terrain de la recherche nous a obligé à reviser nos positions. En effet, s'agissant d'un questionnaire, à qui fallait-il poser les questions? A l'homme, au chef de ménage ou à la femme? S'agissant de la population, quelle était la base de sondage qui nous permettait de dégager un échantillon représentatif? Représentatif par rapport à quoi? Fallait-il focaliser notre attention sur une communauté particulière ou bien sur une classe particulière? Au vu de notre problématique il importait peu de dégager les caractéristiques familiales d'une région particulière même si elles apparaissaient très nettement à certaines occasions (notamment au niveau de la réalisation du mariage). De même que privilégier une catégorie sociale particulière supposait des hypothèses très élaborées sur le choix de cette catégorie et la conviction qu'elle développait un modèle familial particulier. Il nous semblait que les processus que nous voulions décrire étaient en mouvement dans l'ensemble de la société et qu'il était donc opportun de les observer chez les ouvriers, les

paysans, les cadres, les techniciens sans que le choix de cette population puisse correspondre à une quelconque représentativité.

Combien même en eussions nous le désir que les moyens nous manquaient pour lancer une grande enquête et couvrir une population plus large. Nous n'avions ni la logistique d'une institution ni les moyens humains. Notre pauvre recherche isolée devait se contenter des bonnes volontés qui ont bien voulu nous faciliter le contact avec des hommes et des femmes afin qu'ils se livrent sur la partie la plus secrète de leur vie.

Au contraire de l'enquête de Von Allmen qui est partie de quatre cercles de relations pour s'étendre en profondeur dans des réseaux familiaux afin d'analyser les enjeux de la conclusion de 120 mariages,(1) notre enquête a d'abord ciblé des couples. C'est l'histoire de leur rencontre, de leur mariage, de leur vie quotidienne, de leurs rapports avec les parents qui nous intéressaient. Mais comme nous n'avons pas toujours pu faire parler tous les couples que nous nous sommes fixés de contacter, pour des raisons que nous analyserons plus loin, nous nous sommes résignés à enregistrer l'histoire du couple à travers le récit de l'un ou de l'autre des époux.

En réalité, nous avons réussi à faire l'histoire de 18 couples seulement lesquels constituent déjà une sous-population à l'intérieur de l'ensemble de la population enquêtée et dont le nombre est de 105 personnes. Si nous parlons de sous-population, c'est parce que nous pensons que la possibilité de comparer les discours de l'époux et de l'épouse sur une même réalité nous offre l'occasion de tester la conscience du "nous deux", chose difficile à réaliser lorsque nous avons la seule version de l'un des

---

(1) Mariage et familles... déjà cité, p.10.

deux époux.

La démarche de Von Allmen qui tentait de remonter tous les paliers de la parenté pour saisir le mouvement des rapports de force à travers la conclusion des mariages est conforme à une problématique où les déterminants d'un phénomène comme le mariage ne sont pas seulement liés à la position et à la situation des principaux concernés mais aussi et surtout à l'histoire du groupe familial, à l'histoire de tous les mariages dans le groupe familial aux rapports de force qui existent entre toutes les unités domestiques du groupe familial.

Cette perspective qui est la nôtre était difficile à mettre en pratique pour notre enquête non seulement parce que nous manquions de moyens et de contacts mais aussi parce que cela risquait de nous éloigner de notre objectif. Notre centre d'intérêt et d'information était le couple; il était vital pour nous de nous intéresser à l'enracinement familial de chacun des deux époux ou de l'un des deux en tout cas.

Dans la première partie de l'entretien, nous avons essayé , dans la mesure du possible, d'obtenir toutes les informations sur l'origine ethnique et familiale de l'enquêté, ce qui a nous permis de remonter parfois à deux ou trois générations. L'intérêt d'une telle prospection verticale était de saisir toutes les formes de mobilité des ascendants et en particulier des parents. Dans cette optique, les mouvements migratoires, l'installation en ville et la séparation entre frères étaient les processus les plus intéressants à observer, parce qu'ils déterminaient en quelque sorte l'avenir des enquêtés. Quand la mémoire de ces derniers le permettait, nous avons pu récolter des informations sur les mariages et remariages des parents. Mais c'est au plan horizontal que nous avons tenté de systématiser la collecte des informations: âge, profession, niveau d'instruction, mariage et remariage,

nombre d'enfants et quelques caractéristiques du conjoint de tous les frères et soeurs de l'enquêté. Il aurait été intéressant de relever toutes les données concernant le mariage des frères et soeurs puisqu'ils contribuent à situer le mariage de l'enquêté mais cela nous aurait complètement dispersé à moins de réduire très fortement le nombre des enquêtés. Toujours est-il que l'ensemble de ces informations nous ont permis d'identifier le milieu familial de l'enquêté; il nous restait à identifier l'individu lui même à travers son itinéraire scolaire et professionnel, en essayant de poser les principaux repères d'une trajectoire sociale.

CHAPITRE II Le terrain de l'enquête

1)- Le contact avec les enquêtés:

Pour une telle entreprise seul le contact par le biais de la parenté ou de l'amitié solidement éprouvée permettait d'ouvrir les portes et de délier les langues. Il nous était donc difficile de nous fixer à un lieu. Toute opportunité d'un entretien nous apparaissait bonne à saisir, d'autant plus, comme nous l'avons souligné plus haut, que notre enquête n'avait pas la prétention de dégager les caractéristiques familiales d'une région. Tout le temps qu'a duré l'enquête, - de Mars 1986 à Octobre 1987, - nous avons parcouru plusieurs villes et villages de l'Est Algérien: Constantine, Annaba, Bejaia, Tizi-ouzou, Batna, Sétif, Biskra, mais aussi la proximité rurale de ces deux dernières villes.

Nous nous sommes intéressés à notre propre famille et à celle de notre épouse en premier lieu. Le projet, toujours retardé de réaliser un travail anthropologique sur les communautés dont elles sont issues, nous donnait le prétexte idéal pour les harceler sur le terrain plus limité mais plus intime de notre enquête. L'opération n'allait pas de soi aussi bien pour les enquêtés que pour nous mêmes puisqu'il s'agissait de lever le voile sur des pratiques et des stratégies à des enquêteurs du groupe familial qui étaient donc partie prenante du jeu. L'attitude de neutralité n'était pas commode, il fallait éloigner le plus possible la tentation de donner notre interprétation des

faits.

En dehors du milieu familial, nous nous sommes tournés vers notre milieu professionnel ce qui explique la sur-représentativité des enseignants et enseignantes de l'université. Nous avons aussi sollicité nos amis des deux sexes et l'accord n'a pas toujours été facile à obtenir. A la pudeur presque naturelle qui couvre les thèmes que nous abordions venait se surajouter le sentiment pour l'ami(e) enquêté(e) de se découvrir, d'où une fragilisation des rapports amicaux.

Le voisinage aussi nous a permis de recruter, en toute confiance, les éléments susceptibles de se prêter au jeu de l'entretien.

Pour compléter notre population, nous avons malheureusement dû emprunter la filière de la hiérarchie administrative. A ERIAD de Sétif (Entreprise des pâtes alimentaires) nous avons contacté nos enquêtés par le biais de la direction, ce qui nous plaçait dans une situation très fausse (l'image de l'autorité qui enquête) et relativement improductive sur le plan de l'entretien. Situation renforcée par le cadre dans lequel se passait l'entretien (un bureau de la direction dans lequel les ouvriers se sentaient très mal à l'aise) et par l'étroite limite du temps accordé à l'entretien. Nous n'étions pas en mesure d'imposer nos conditions ni même de suggérer un autre lieu de rencontre. L'image de l'autorité que nous représentions nous plaçait déjà en porte à faux face à ces enquêtés.

La même situation s'est représentée avec les ouvriers agricoles d'un domaine autogéré de la région de Sétif. Introduit par notre propre frère responsable de ce domaine, nous nous sommes heurtés pour la plupart à une attitude de méfiance malgré une disponibilité formelle. Là aussi, nous avons essayé de rattraper une situation faussée par la position de notre frère.

Avec les techniciens et ouvriers du centre de formation de PTT de Constantine, nous avons évité ces problèmes parce que nous ne nous étions pas adressé à l'administration en tant que telle mais à un ami qui y travaillait et qui, ayant saisi l'objectif de notre enquête, a recruté pour nous ceux qui étaient à même de se livrer facilement sur le sujet. Il était important aussi que cela se passe hors de l'entreprise.

Une bonne partie des femmes enquêtées a été contactée par notre épouse, sociologue elle aussi, et qui a exploité ses relations d'amitié au profit de notre enquête. Mais notre intention n'était nullement d'opérer une quelconque division sexuelle du travail. Quand cela était possible nous recherchions les entretiens avec les femmes et le résultat n'était pas aussi négatif que nous aurions pu le croire, surtout chez les cadres.

2) Aspects techniques de l'entretien

Dés le départ, nous avions adopté l'enregistreur comme moyen de travail. A chaque fois nous demandions l'autorisation de l'enquêté(e) et cela posait rarement un problème. Le plus court des entretiens nous a pris une heure, le plus long six heures mais la moyenne se situait entre deux et trois heures. Dans la plupart des cas l'entretien se déroulait , soit à notre domicile , soit au domicile de l'enquêté(e), rarement dans un lieu public, excepté pour les ouvrier(e)s de ERIAD et quelques ouvriers agricoles.

En principe, aucune personne étrangère n'était présente à l'entretien mais pour quelques cas difficiles (notamment des femmes), où la confiance dans l'enquête n'etait pas totale nous nous sommes aidés de la participation d'un ou

d'une amie la plus proche de l'enquêté(e) pour une mise en confiance totale. Le fait de se retrouver en groupe était un formidable stimulant pour se remémorer, dans une ambiance très conviviale, les évènements de la vie estudiantine et en particulier la vie sentimentale. Cette façon de faire a parfaitement réussi avec une enquêtée qui a si bien raconté son aventure conjugale, qu'une fois rentrée chez elle, elle s'est ressaisie et, croyant en avoir trop dit et ayant le sentiment d'avoir trahi ses proches, nous a harcelé pendant longtemps pour récupérer la cassette enregistrée.

Dans tous les cas, nous avons tenté d'instaurer une ambiance intimiste pour faire oublier à l'enquêté(e) toute l'artificialité de la situation (magnétophone, stylo, papier ...) et les objectifs de la recherche. Il était important de nous faire oublier comme interviewer et de suggérer l'image d'un ami disposé à écouter des confidences. (1)

Après l'entretien nous remplissions trois fiches: l'une qui identifiait l'enquêté lui même (sexe, âge, date et lieu de naissance, profession, niveau d'instruction, rang de naissance, lien de parenté avec le conjoint, durée du mariage, nombre d'enfants). La deuxième fiche identifiait le père et la fratrie du père (demi-frères et soeurs compris) pour connaître leur âge, leur profession, leur niveau d'instruction, leur lien de parenté avec le

---

(1) C'est H. Bezille qui dit que "la représentation que l'interviewé a de l'interviewer est plus rassurante quand ce dernier peut être simultanément comme quelqu'un de différent et de proche" ("Les interviewés parlent" dans l'ouvrage collectif de A. Blanchet & Al. : L'entretien dans les sciences sociales. Dunod-Bordas, Paris 1985, p.127).

dernier conjoint, son niveau d'instruction et le nombre de ses frères et soeurs. La troisième fiche rassemblait les mêmes informations auprés de la fratrie (et de la demie fratrie) de l'enquêté lui même.

Lorsque l'entretien ne dégageait pas toutes ces informations, nous reprenions contact avec l'enquêté, pour compléter les fiches de façon systématique.

L'enregistrement lui même était retranscrit intégralement sur un cahier qui servait ensuite de base pour une mise en ordre selon les thèmes que nous avons délimités plus haut. Ceci pour dire que l'entretien était de préférence pris en charge par l'enquêté lui même et que l'ordre n'était pas forcément celui que nous avions établi. Le fil de l'histoire, c'est l'enquêté qui le tenait, notre tâche était seulement de nous assurer que tous les thèmes étaient épuisés. Pour donner un exemple, nous savions qu'il ne serait pas facile d'aborder le thème de la nuit de noces. Venant juste après le thème du mariage, nous évitions de l'aborder lorsque celui ou celle qui était en face de nous montrait peu de dispositions à parler des choses intimes ce dont nous pouvions déjà nous rendre compte à travers les rubriques précédentes. Cette tactique était destinée à ne pas inhiber l'enquêté(e) et à le bloquer pour la suite de l'entretien. Ce qui ne nous empêchait pas de reposer la question à la fin de l'entretien lorsque nous n'avions plus rien à perdre.

A la fin de toute l'enquête et après les opérations de dépouillement consistant à classer et interpréter le contenu des entretiens, nous avons confectionné deux grands tableaux: le premier synthétisait toutes les informations contenues dans les trois fiches dont nous avons parlé plus haut, le deuxième distribuait une partie des réponses à l'intérieur des thèmes délimités et selon des indicateurs qui nous paraissaient pertinents pour une classification du contenu (par exemple pour le thème mariage, quatre

indicateurs : dot, délai entre la demande et le mariage, frais de la fête, endettement). (1) Cette façon de faire nous permettait d'opérer un premier regroupement des réponses qui supportait ensuite une analyse plus fine et plus détaillée.

Pour donner une illustration plus visible du groupe familial auquel appartient l'enquêté (ou les enquêtés lorsqu'il s'agit de frères ou de frères et soeurs) nous avons réalisé des diagrammes chargés de symboles susceptibles d'être décodés rapidement. En outre nous avons réalisé un reportage photographique pour illustrer les différents moments du mariage mais aussi quelques scènes de la vie conjugale.

Enfin nous avons rassemblé des extraits d'entretien qui nous semblaient résumer l'un ou l'autre aspect de notre recherche.

Diagrammes, photos et extraits de presse sont situés dans la partie Annexes.

Quant à l'anonymat des enquêtés, nous l'avons sauvegardé, en substituant aux vrais noms, des numéros.

3) Ce que parler veut dire

Il serait tout à fait naïf de croire qu'on peut "*dissocier l'acte de parole de ses conditions d'effectuation*". (2) Or, toute situation d'enquête,

---

(1) Voir document annexe se rapportant au guide de l'entretien.

(2) P. Bourdieu: Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques. Fayard, Paris 1982, p.71.

lorsqu'elle n'est pas bien maîtrisée, renferme le risque d'un malentendu ou d'un deséquilibre renforcé par l'écart entre des habitus linguistiques différents. Nous nous en sommes rendus compte lorsque, voulant expliquer à un ouvrier agricole l'objet de notre démarche, nous avons parlé de "recherche" (*bah'th*), mot dont la signification dans le langage des classes dominées équivaut à recherche du coupable ou dans la meilleure des hypothèses au fait de vouloir percer des secrets privés.

La réaction immédiate de notre interlocuteur exprimait l'attitude d'une personne prise en faute ("*nous n'avons rien fait, il n'y a aucun problème chez nous*"). Plus tard, bien aprés l'entretien, nous apprenions que cet ouvrier qui s'occupait de la garde d'un troupeau de moutons, avait égaré six de ses bêtes, la veille de notre entretien et qu'il avait assimilé notre visite à une enquête sur sa responsabilité. Cette introduction maladroite de notre part dont nous avons essayé de maîtriser les effets par la suite, nous remettait en mémoire la question pertinente que se posait Bourdieu: du point de vue de l'enquêté, quelle est la différence entre une enquête sociologique et une enquête policière? (1)

La question n'est pas aussi absurde qu'on peut le penser si on n'oublie pas le fait que l'arbitraire de la situation imposée à l'enquêté est souvent accentué par l'usage, par l'enquêteur, d'un langage savant destiné inconsciemment, à produire l'autorité d'une forme de connaissance (institutionnelle et consacrée) sur une autre. Mais au contraire de la situation de l'enquête policière, ce décalage peut provoquer la paralysie de l'enquêté ou la posture de la dérision.

---

(1) Cours au collège de France à Paris année 1983-84.

Au cours d'un autre entretien, cette fois ci avec une femme, la discussion allait bon train sur le mariage. A une question sur les rapports sexuels avec son futur conjoint avant le mariage, l'enquêtée a répondu par l'affirmative puis s'est ravisée en précisant qu'ils avaient eu des rapports aprés avoir établi l'acte de mariage. Se sentant presque prise en faute, l'enquêtée rétorquait timidement et sur un ton interrogateur : "*On a le droit, non?*". L'imprécision de notre question qui ne prenait pas en charge les différents moments de la légitimité du mariage (1) avait surpris la vigilance de notre enquêtée dont le repartie exprimait un doute sur la légitimité de son acte qu'elle aurait voulu cacher à l'enquêteur.

On peut citer aussi, comme autre exemple, le cas de cette femme dont nous parlions plus haut et qui, rassurée par l'ambiance amicale de l'entretien, avait livré toute sa stratégie pour s'imposer face à ses beaux-parents. En voulant récupérer l'enregistrement que nous avions réalisé, elle nous signifiait par là que sa lutte n'était pas terminée et que la moindre indiscrétion de notre part pouvait faire le jeu de l'ennemi et compromettre les victoires acquises jusque là. Tous ces exemples prouvent à l'évidence que la situation d'enquête engage toujours des intérêts indéfinis où le jeu qui consiste à parler de sa vie face à une personne presque inconnue comporte pour l'enquêté le double risque d'être manipulé ou alors de tomber sous le charme de l'enquêteur tout en retirant le plaisir narcissique d'avoir été écouté.

Une autre sorte de risques est présente dans les entretiens où l'enquêté et l'enquêteur sont liés par un

---

(1) Nous savons que c'est la lecture de la Fatiha en présence d'une autorité religieuse qui légalise le mariage aux yeux de la plupart, bien que le mariage civil conccurence de plus en plus le mode religieux.

lien d'amitié. C'est un contrat où l'enquêté semble dire *"je te confie tout, je n'ai rien à cacher mais il ne faut pas utiliser ce que je vais te dire aux fins d'exercer un chantage sur moi"*. Il engage ainsi l'enquêteur à une vigilance quotidienne difficile à pratiquer dans la mesure où il ne lui sera pas aisé de reconnaitre dans ses rapports ordinaires avec l'ami, ce qu'il est permis de dire sans transgresser le pacte conclu. Nous avons eu à regretter ce manque de vigilance à l'égard d'un ami enquêté qui nous avait confié ses problèmes conjugaux et auxquels nous avons fait allusion, par mégarde, lors d'une discussion plus élargie à d'autres amis.

Le danger de telles situations est encore plus grand lorsqu'on sait que l'un des mobiles qui pousse l'ami à se confier est une sorte d'auto-justification d'une manière de vivre qui peut occulter la réalité des rapports conjugaux.

En vérité, chaque entretien est particulier et contient sa dose d'originalité. Les motifs les plus divers sont à la base de la décision d'accepter l'entretien et l'enquêteur doit en être conscient pour ne pas se laisser entraîner sur le terrain de l'enquêté.

Bien entendu, la singularité d'un entretien n'enlève rien au fait qu'il doit beaucoup de ses caractéristiques à la position sociale des enquêtés. Ainsi que nous l'avons constaté, le rapport des enquêtés à l'enquêteur et à l'entretien varient selon la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent. Ainsi la presque totalité des cadres supérieurs hommes auxquels nous avons eu affaire ont évolué avec une grande aisance et une confiance totale en eux-mêmes. Les liens plus ou moins amicaux qui nous liaient n'est pas la seule explication. Il apparaissait que leur attitude ,à l'égard du thème de la famille,était celle d'un groupe social particulier qui tendait à présenter son mode de vie comme exemplaire parce que produit d'une lutte constante contre les parents, la "tradition" et tous les

liens de dépendance qui les rattachaient au passé. Certains discours prenaient même une intonation politique pour dire leur difficulté de faire admettre un choix conjugal ou d'éduquer leurs enfants en dehors de toutes contraintes. Un autre type de discours se voulait réflexif comme si l'entretien était l'occasion pour faire le point, dire les limites du modèle conjugal et du dialogue entre époux.

Pour la plupart de ces entretiens, c'est un mélange de Français et d'Arabe qui servait comme langue de communication même si le Français était utilisé surtout pour l'analyse alors que l'Arabe servait à décrire ou à dire des impressions et des sentiments.

Chez les techniciens hommes,le discours est plus nerveux parce que moins détaché des problèmes vécus. Ici malgré une volonté d'autonomie certaine, les attaches multiples à la parenté obligent aux oscillations entre des attitudes de révolte et des attitudes de résignation.

Chez les ouvriers hommes, le discours est plus orienté vers les difficultés économiques du ménage et la lutte quotidienne pour assurer le nécessaire au foyer que vers les problèmes conjugaux. Certains discours se focalisent autour du danger que représentent les beaux-parents pour l'harmonie du couple. Seuls deux jeunes ouvriers qualifiés qui ont fait des choix conjugaux personnels produisent des discours violents à l'égard de l'autorité parentale et parlent de bonheur conjugal sans honte.

Du côté des femmes, le discours oscille entre une vision féministe désenchantée, chez les cadres supérieurs et où le souci quotidien est de faire marcher le foyer en tenant à distance la belle-mère et une approche plus défensive des femmes au foyer dont le ton confidentiel illustre le degré de difficultés auxquelles elles sont confrontées et les pièges qu'elles doivent déjouer, y compris de la part du conjoint.

C'est chez les épouses étrangères que nous avons

repéré les éléments d'un véritable discours sociologique sur leur condition familiale et sociale en Algérie. Confrontées quotidiennement au problème de leur identité, non seulement dans leurs rapports aux beaux-parents mais aux attitudes du conjoint face à leur intrusion, elles sont constamment obligées de produire l'analyse comparative d'une condition passée idéalisée et d'une expérience nouvelle encore mal digérée.

4)Les limites d'une enquête

Ces limites sont celles du nombre restreint de la population enquêtée, de l'absence en son sein des catégories socio-professionnelles telles que les entrepreneurs, les cadres moyens, de la faiblesse numérique des paysans, des employés, etc.

Ces limites étaient difficilement dépassables dans la mesure où l'enquête manquait du soutien institutionnel. Nous avons donc essayé de compenser cet handicap en jetant un regard multiple sur la réalité étudiée. Ce regard était avant tout ethnologique. Il fallait être présent, pour quelques cas, au jeu de la négociation matrimoniale, être attentif à la valeur symbolique des préséances, des formules d'introduction et de conclusion, à l'importance et à la qualité des délégations. Pour la célébration de la fête, nous avons été présents, dans une douzaine de cas, aux différentes opérations: des achats nécessaires au trousseau, au *henné*, au cortège de la mariée au repas lui-même ainsi qu'à tous les moments où se déploie le rituel. Quant à l'observation de l'évolution des rapports de nos

propres enquêtés à l'intérieur de leur cercle de parenté et au sein même du couple, nous ne manquions pas de relever tout détail susceptible de renforcer notre connaissance de la situation: ainsi il ne nous était pas indifférent de savoir les raisons pour lesquelles un des couples mixtes que nous avions interviewé avait décidé de s'installer en France. De même que nous suivions de près l'évolution d'une de nos enquêtées avec sa belle-mère sachant que sa condition de femme stérile allait l'exposer de plus en plus aux menaces non voilées de remariage de son époux. Nous développions le même type de démarche à l'égard des couples où naissait un conflit conjugal. Sans pour autant nous immiscer dans le conflit lui même, nous ne négligions aucune information susceptible de nous renseigner sur son évolution et sur la manière dont l'un ou l'autre aspect avait été réglé .

Bien entendu, nous étions conscients des limites de notre propre investigation dans le couple. Ces limites sont propres à l'entretien lui-même dans la mesure où les stratégies qu'il génère constituent souvent un obstacle à la connaissance de la réalité. On n'entre pas aussi facilement, et aussi impunément, dans le secret des dieux. Mais ces limites sont inhérentes au sujet lui même. L'entretien de type sociologique est incapable de saisir toutes les données du problème conjugal. L'entretien de type thérapeutique à caractère psychiatrique est aussi indispensable pour sonder l'inconscient du choix conjugal et des conflits qui en découlent. (1)

---

(1) L'une des thèses de J. G. Lemaire de considérer les moments de conflit du couple comme partie intégrante de sa structuration en fonction d'une certaine durée (Le couple: sa vie, sa mort. Payot, Paris 1982).

5) Caractéristiques principales des enquêtés:

Dans ce chapitre nous aimerions, avant de donner ces caractéristiques, dire que les regroupements que nous avons opéré au niveau des catégories socio-professionnelles (CSP) correspondent grossièrement aux critères qui servent à établir la nomenclature des CSP utilisée par l'Office National des Statistiques.

La catégorie des cadres supérieurs est fortement homogène puisqu'elle est composée en grande partie d'enseignants de l'université auxquels nous avons adjoint, deux directeurs d'entreprises, trois médecins, quatre chefs de service, un directeur d'école et un sous directeur d'une unité industrielle.

Chez les femmes cadres supérieurs, il y a quatre médecins et six enseignantes d'université.

Chez les techniciens, c'est le diplôme et le poste occupé qui ont guidé la classement. Mais nous nous sommes rendus compte que le poste occupé cachait une différence dans la durée de la formation. Ainsi les deux aides comptables étaient de simples gestionnaires du personnel dans des domaines agricoles autogérés qui, à la faveur d'un stage proposé, ont acquis le savoir nécessaire durant un laps de temps assez court pour occuper ces postes.

Dans les cadres moyens, nous avons classé trois femmes enseignantes du secondaire.

Dans la catégorie ouvriers, nous avons regroupé les ouvriers d'industrie et les ouvriers agricoles. Chez les premiers, l'hétérogénéité est assez grande. Ainsi les ouvriers d'ERIAD (entreprise de pâtes et de semoule) sont plus proches des ouvriers agricoles de par leur origine et leur lien de résidence (une partie d'entre eux habite la

banlieue rurale de Sétif).

Dans la même catégorie nous avons classé des ouvriers qui étaient plus proches des ouvriers qualifiés ou des contremaîtres. Ainsi, nous avons quatre chefs d'équipe qui sont arrivés à ce poste plutôt grâce à une expérience et une formation sur le tas qu'à leur diplôme. Alors que les quatre ouvriers qualifiés ont, soit un certificat d'aptitude professionnelle, soit un certificat d'études primaires avec parfois des études secondaires incomplètes.

Le reste des ouvriers est constiuté de manoeuvres, de gardiens de nuit, d'un maçon, d'un boulanger et d'un chauffeur dans une administration.

Les petits commerçants au nombre de trois proviennent d'horizons très divers. Le premier est un petit exploitant agricole dans une petite localité des Aurès. Au départ, le petite épicerie qu'il a ouvert était une sorte de dérivatif à son activité principale. Devant le succès de sa boutique, il s'est progressivement reconverti à l'activité de commerçant en achetant une camionnette "Mazda" délaissant ainsi le travail de la terre à ses métayers.

Le deuxième est un ancien moudjahid qui a quitté les rangs de l'armée vers les années 1970. Il a bénéficié des avantages accordés à cette catégorie, notamment un local commercial dans la ville de Constantine. Après s'être endetté pour remplir son magasin de produits d'alimentation générale, il fait démarrer sa petite affaire mais sans jamais arriver à dégager un surplus suffisant (parce qu'installé dans un quartier pauvre, tout prés d'un grand bidonville où la pratique du crédit continue de dominer) pour se lancer dans une affaire de plus grande envergure (il espère toujours mettre sur pied un élevage industriel de poulets).

Le troisième commerçant est une figure moderne de ce secteur. Ayant échoué au bac à deux reprises, il intègre une compagnie d'assurances après un stage professionnel d'un

an, à un poste de cadre moyen. Non content de son salaire et de son travail et malgré une proposition de son employeur de lui donner la direction d'une agence régionale, il décide de se lancer dans les affaires, tente une association avec son beau-frère pour une papeterie de gros, qui échoue. Sans aucun capital au départ, il s'endette pour acheter le pas de porte d'un local dans une petite ville de la côte et une camionnette et fait de la vente de papier en gros. Il ne désespère pas de rembourser ses dettes et d'élargir le rayon de ses activités.

Pour ce qui est des femmes au foyer, l'hétérogénéité est aussi grande puisqu'elle comprend des femmes diplômées de niveau supérieur (trois Françaises et une Algérienne), de niveau secondaire et technique, de niveau primaire et des illettrées.

L'appellation femmes au foyer désigne des femmes qui n'ont pas d'activité extérieure rémunérée. Elle veut éviter la formule "femmes inactives" utilisée par les statiticiens, parce qu'elle ne correspond pas à la réalité. Elle masque le fait, qu'en plus de l'activité proprement domestique, certaines de nos enquêtées se livrent à une activité rémunérée au foyer: broderie sur velours, couture, dactylographie, etc.

Les vrais inactifs sont au nombre de deux chez les hommes (un retraité avec pension et un paysan qui a cessé toute activité) et cinq vieilles femmes qui n'ont plus d'activités domestiques. Nous les avons intégrés dans notre population parce qu'ils permettaient d'illustrer certains aspects des stratégies matrimoniales concernant leurs enfants et les rapports qu'ils entretenaient avec eux après leur mariage. Les femmes nous donnaient aussi l'occasion d'avoir un point de vue sur la manière dont s'élaboraient certains rites.

Un dernier mot sur la structure d'âge. Il est certain que si nos ouvriers agricoles sont âgés, ce n'est pas par

choix délibéré de notre part mais parce que cela correspond à une réalité déjà décrite par ailleurs qui est celle du veillissement de la population active agricole.

Caractéristiques des enquêtés	HOMMES 63	FEMMES 42
C.S.P. :		
Cadres supérieurs	23	10
Cadres moyens	0	3
Techniciens	11	3
Ouvriers	24	5
Petits commerçants	3	0
Inactifs	2	21
Niveau d'instruction:		
Sans instruction	16	13
Ecole coranique	5	0
Primaire	9	8
Technique moyen (CAP)	2	1
Secondaire	12	6
Supérieur	19	14
Groupes d'âge:		
19-24 ans	0	3
25-29	2	5
30-34	14	10
35-39	15	8
40-44	14	7
45-49	8	3
50 et plus	8	6
Rang de naissance dans la fratrie:		
Aînés	21	17
Cadets	42	25

Caractéristiques matrimoniales	HOMMES 63	FEMMES 42
Situation matrimoniale:		
Veufs (ves)	5	7
Divorcé(e)s	7	8
Remarié(e)s	8	6
Age au premier mariage:		
19-24 ans	18	
groupes 25-29	35	
d'âge 30-34	6	
hommes 35 et plus	4	
groupes 12-16 ans		12
d'âge 17-21		11
femmes 22-26		16
27 et plus		3

Durée du dernier mariage:	HOMMES 45	FEMMES 24	COUPLES 18
0-3 ans	5	4	3
4-10	11	3	8
11-15	9	3	4
16-19	5	5	2
20 et plus	15	9	1

Date du dernier mariage des enquetés:

1940-1958	10
1959-1968	19
1969-1978	27
1979-1987	31

T r o i s i è m e p a r t i e

-0-0-0-0-0-0-

Origine sociale et histoire familiale

Si nous voulons connaître un peu mieux nos enquêtés nous ne pouvons pas nous contenter des caractéristiques données plus haut. Il nous faut savoir d'où ils viennent, de quel milieu familial et social ils sont issus et de quelle manière ils sont arrivés à la position qu'ils occupent. Les enquêtes classiques sur la mobilité ont pris l'habitude de mettre en relation la profession du père avec celle des fils pour avoir une idée de la trajectoire sociale de ces derniers.

Mais cette méthode, qui est de plus en plus discutée (1) ne permet pas de saisir le degré d'influence des facteurs autres que celui de la profession. En effet, rien ne permet de dire que la position sociale de cadre supérieur qu'occupent une partie de nos enquêtés est déterminée essentiellement par la profession de leur père. Pour démontrer que cette causalité n'est pas univoque nous avons préféré faire une description plus complète de la position familiale d'origine. Ainsi, cette démarche nous permet, non seulement de faire l'histoire familiale de chaque enquêté, mais elle permet d'éviter plusieurs pièges propres à la méthode classique. En premier lieu, il s'agit de ne pas confondre les époques ni les structures sociales et de voir que les conditions socio-économiques dans lesquelles ont évolué les parents des enquêtés sont totalement différentes de celles de leurs parents. De même

---

(1) C'est D. Bertaux qui rejette le terme de mobilité considérant qu'il n'a pas le statut de concept, parce que trop lié aux catégories statistiques. Il lui préfère celui de distribution parce qu'il met en relief des processus déterminés par des rapports socio-historiques.

Mais l'objection qu'on peut faire à Bertaux, c'est que s'il faut penser ce processus comme une distribution vers des places dans la production, le problème reste entier parce qu'il empêche de voir ce que le déplacement dans l'espace social doit aux autres déterminations. (Pour sortir de l'ornière néo-positiviste ... déjà cité, p.123).

qu'il faut prendre en considération le fait que le contenu et la nature des activités professionnelles ne sont pas comparables et qu'un cadre moyen dans l'administration coloniale n'a rien à voir, ni du point de vue de son revenu ni du point de vue de son mode de vie avec un instituteur ou un chef de bureau de l'Algérie des années 1988.
L'autre difficulté est liée à la structure d'âge de notre population. Il y a un écart trop important qui nous interdit de trouver un dénominateur commun à leurs trajectoires. C'est donc, en replaçant chacun des itinéraires dans son contexte social et familial que nous pourrons saisir la nature des déplacements dans l'espace social ainsi que la nature des rapports entre la génération des parents et celle des enfants. Nous aboutissons ainsi à décrire les mécanismes de la reproduction sociale qui ne se réduisent pas seulement à une "transmission de statut" comme disent les statisticiens mais à des processus complexes où les familles mobilisent toutes sortes de ressources et usent de stratégies diverses pour assurer à leur descendance les moyens de les perpétuer.

L'autre intérêt que présente notre démarche, c'est qu'elle s'attache à mettre en relief des trajectoires d'enquêtés femmes. Pour une raison de commodité, mais aussi parce que les femmes qui ont un emploi sont une minorité, les statistiques ne se sont jamais penchés sur les problèmes de la mobilité féminine. S'il est vrai que pour les femmes au foyer, la mobilité est fonction du projet matrimonial (encore faut-il savoir qu'est-ce qui retient les femmes au foyer) pour les femmes qui travaillent le parcours est d'autant plus intéressant à décrire qu'il dévoile des logiques sociales nouvelles, une mobilisation familiale particulière et des stratégies d'émancipation individuelle.

Cette partie va donc tenter de trouver des liens entre la trajectoire des parents -leur migration, leur

installation en ville, leur histoire professionnelle- et la trajectoire des enquêtés, en particulier leur cursus scolaire et leur entrée dans le monde du travail. Cette perspective suppose bien sûr la mise en évidence du pouvoir familial à travers l'organisation domestique et les relations entre ses membres en particulier entre frères.

En dernier lieu, il importera de savoir en quoi l'attitude des parents à l'égard de l'école est déterminante dans la reproduction. Bien entendu, mesurer la trajectoire des parents à partir de la position du père peut paraître restrictif. En réalité, la position de la mère n'est pas négligeable dans l'itinéraire des enquêtés mais les renseignements nous manquaient pour intégrer cette donnée de façon systématique.

Chapitre I :

TRAJECTOIRE DES PERES

1. Parcours migratoires et rupture avec le territoire

L'observation des différentes formes de la mobilité des familles de nos enquêtés montre la diversité des parcours et l'attraction de la ville comme objectif principal pour réaliser des ambitions ou fuir une situation. C'est du point de vue du père des enquêtés ou alors du frère aîné ou de l'oncle lorsque le père décède ou disparait (suite à un remariage ou à une émigration) que nous allons mesurer cette mobilité. Elle prend bien entendu des caractères différents selon que l'implantation dans la ville est ancienne ou récente, selon que le projet des mobiles est agressif ou seulement déterminé par la nécessité.

a.- Une implantation ancienne

Le cinquième de nos enquêtés (une vingtaine) provient de familles dont l'implantation à Constantine, à Sétif, à Guelma et à Souk Ahras est ancienne et va au delà de deux générations. Pour une bonne partie,elles se glorifient d'une origine prestigieuse très souvent liée à une ascendance Turque. Ainsi les Bencherif seraient originaires

d'une famille Turque (ou Kouloughli (1)) de Djidjelli qui s'est scindée en deux branches: l'une restée sur place et l'autre est venue s'installer à Constantine.

Lorsque leur origine n'est pas proprement citadine, nos enquêtés revendiquent l'étendue du patrimoine et la gloire de leur tribu. Ainsi les Beni Hassan, tribu alliée aux Moqrani, lors de la révolte de 1871 "s'étendaient sur 20 Km de Chekfa à El Kennar" (enquêtée no.67). Quant aux Khracha, originaires du sud, hommes de lettres et de savoir, il étaient selon la légende, trois frères qui se sont éparpillés dans trois directions et ont fondé trois groupes dont on retrouve la trace de l'un d'eux au moyen-Orient (Jordanie). Celui qui nous concerne, s'est établi à Mesloug (région de Sétif) où il s'est emparé d'un millier d'hecatres (enquêté no.16).

Dans les deux cas, on retrouve dans la génération des grands-pères des mariages avec les Turcs.

Les Kebluti, tribu d'origine du no.22 a été rendue célèbre par l'oeuvre romanesque, "Nedjma", de Kateb Yacine. Cette célébrité n'est pas factice, elle correspondait à une extention réelle qui couvrait tout le triangle compris entre Souk Ahras, Guelma et Constantine et dont le centre se situe au Nadhor, point de chute de l'ancêtre fondateur dont plusieurs légendes attestent la sainteté, puisqu'il aurait transité avec son groupe par Sakiet el Hamra, source mythique (et historique?) de la plupart des lignages religieux en Afrique du Nord. (2)

L'origine du no.7 serait les Ouled-Amer dont on suppose qu'ils sont les fondateurs de la ville de Sétif. Ils se seraient dispersés en plusieurs branches dont l'une aurait établi sa base à Guelma.

---

(1) Mariages de Turcs avec des autochtones.

(2) Voir J. Arnaud : Le mythe tribal chez Kateb Yacine ... Déjà cité, p.286.

Il faut souligner que toutes ces origines sont supportées par des légendes.

Ceux dont l'origine se veut moins prestigieuse mais dont l'implantation en ville est aussi ancienne, concerne les riches propriétaires fonciers dont les terres situées au Hamma, à Fedj Mzala, à Mesloug avoisinaient les villes de Constantine et de Sétif et permettaient leur approvisionnement. Bien avant les fameuses lois foncières coloniales, la fortune de ces familles était liée à leur statut de propriétaires qui n'impliquait pas forcément le travail de la terre (1) mais dont les profits permettaient l'extension à d'autres activités. Ainsi le grand-père paternel du no.25 possédait des terres mais aussi "une diligence qui faisait Fedj Mzala - Constantine". Le propre père du no.77 possédait des terres céréalières mais aussi des élevages de bovins et de chevaux à Mila, Ain Mlila, Hamma, Ouled Braham qu'il faisait exploiter par des sortes de gérants. Cette extension de la propriété s'accompagnait d'un appétit matrimonial propre à ce genre de catégorie puisqu'il épousait une femme dans chacune de ces villes et l'installait dans une maison sans qu'aucune d'elles ne soupçonnât le statut polygame de son mari.

Parmi ceux qui revendiquent un enracinement citadin ancien se trouve un certain nombre de familles dont l'origine noble n'est pas attestée mais qui venaient de plus loin (petite et grande Kabylie), probablement refoulés à la fin du siècle dernier par la grande crise économique qui a touché tout le Constantinois. (2) La mémoire de nos

---

(1) C'est F. Colonna qui souligne que le Maghreb pré-colonial connaissait un type très particuier de rapport villes-campagne où comme écrivait Weurless:" qui cultive ne possède pas et qui possède ne cultive pas " (Savants paysans ... déjà cité, p.31).

(2) Charles Robert AGERON: Les Algériens musulmans et la France, tome 1er, PUF, Paris 1968, pp. 376-393.

enquêtés n'était pas disposée à évoquer les circonstances qui ont poussé leurs aïeuls à venir s'installer à Constantine, mais on peut refaire l'itinéraire de l'un d'eux (no.75). Commençant par vendre de l'huile d'olive de façon épisodique, il finit par s'y installer dès le début du siècle en ramenant sa famille d'Ighil Ali. Il trouve à s'employer chez un patissier européen, acquiert de l'expérience, fait des économies et devient l'associé de son propre patron. A l'indépendance, il lui rachète le magasin et devient son propre patron. La même similidute dans les situations peut être observée pour le grand-père du no.19. Reprenant la tradition commerçante de son père, il fait la liaison entre Azzaba et Constantine achetant des produits aussi divers que le miel, le beurre rance, le charbon, les fruits et légumes pour les revendre sur la place de Constantine.

On peut enfin identifier un autre type d'intégration à la ville: c'est celle de tous ceux qui se disaient lettrés arabes, avec quelques connaissances du "Fiqh" ou droit coranique et qui trouvaient à s'employer dans les mahakmas comme cadi, bachadel et adel venant ainsi grossir la classe des petits fonctionnaires musulmans intermédiaires en quelque sorte entre la justice Française et la justice indigène. C'est le cas des aïeuls du no.16 dont les charges de cadi, bachadel et adel semblent avoir été héréditaires, tant on les retrouve au niveau de quatre générations (leur premier cadi semble avoir exercé depuis 1871). Jusqu'à aujourd'hui, on retrouve des membres de cette famille exerçant les fonctions de notaires et d'avocats. Ce qui explique que leur nom ait rayonné pendant longtemps dans la région de Sétif.

Enfin, il faut souligner qu'une fixation ancienne dans la ville peut être dûe à une origine ignorée sinon reniée. C'est le cas du père du no.4 qui, abandonné par son propre père dès son jeune âge (parce que devenu veuf) a été adopté

par la grande famille des Bendjelloun et marié dans leur famille.

b.- La conquête de la ville

Une bonne partie des pères de nos enquêtés (environ un cinquième aussi) qui se sont fixés en ville, entre les années 1930 et la guerre de libération nationale, l'ont fait parce que le projet qu'ils portaient en eux était renforcé par la réussite de ceux qui étaient déjà partis. La ville offrait des activités diverses et un marché du travail qui n'était pas négligeable pour des bras qui s'usaient sur des terres pauvres et surpeuplées. N'oublions pas qu'en 1930, l'Algérie coloniale fêtait son centenaire et triomphait en quelque sorte de l'Algérie rurale. La fonctionnarisation de certains secteurs, le développement du commerce, l'introduction du machinisme donnaient une allure plus dynamique aux villes. Elles permettaient aux paysans qui ne pouvaient plus vivre de leurs terres de se tourner vers d'autres ressources tels les petits métiers: boulanger, boucher, restaurateur, cordonnier...

Ceux qui avaient le moindre diplôme scolaire ou une connaissance de l'une des deux langues (arabe ou française) pouvaient espérer, loin du monopole du pouvoir des caïds, quelque promotion. En réalité, la nature de ces deux mouvements était différente. Alors que l'accès aux postes d'instituteur, interprète, cadis et autre ... entrainait une rupture définitive (qui pouvait parfois être assimilé à un reniement) avec le milieu d'origine, la possibilité d'ouvrir une gargotte ou de s'employer comme ouvrier

boulanger n'impliquait pas une mutation profonde dans la condition et encore moins une rupture avec le bled. La fixation en ville suit ici un long parcours, une sorte d'initiation destinée à prouver que celui qui est parti est disposé à travailler et à économiser pour les besoins de la famille. L'émigration en ville n'est jamais un fait isolé. Elle est toujours soutenue et renforcée par un proche, déjà sur place, qui connait tous les pièges de la ville et qui sera un guide précieux aussi bien pour loger que pour trouver un travail.

L'itinéraire du père du no.3 est un cas type d'une trajectoire particulière, celle des boulangers dont tout le monde sait (pour l'Est Algérien au moins) qu'ils viennent tous de la région de Djidjelli.

Le grand-père était déjà installé à Annaba en 1895, il y a fondé la première boulangerie arabe. Il y fait travailler ses frères puis leur abandonne la boutique pour en acheter une autre en 1928. Il achète aussi un logement mais sa femme refusait de le rejoindre. Il est contraint donc de vivre en célibataire et de retourner régulièrement dans ses montagnes. Vers cette période (1938) ses fils, dont le père de l'enquêté, le rejoignent à Annaba. Il y travaillent jusqu'à la deuxième guerre mondiale. C'est là qu'intervient la ruine du grand-père, obligé de revendre sa boulangerie et de revenir au douar parce qu'il avait perdu son droit à l'approvisionnemnt en farine. Le père de l'enquêté s'embauche chez ses oncles, mais probablement mécontent de sa rémunération, les quitte pour travailler dans une boulangerie Maltaise. Il fait quelques économies, loue une première boulangerie en 1959. Il sollicite l'aide de son frère pour racheter les deux boulangeries, essuie un refus et parvient à réaliser l'opération pour l'une des deux. Mais cet épisode met fin à l'entente avec son frère.

Entre 1962 et 1965, il ne peut développer ses affaires comme il voulait parce qu'il était interdit d'investir. Par

la suite, il acquiert une crèmerie, en plus de la boulangerie qu'il possède,

Il faut souligner que depuis son arrivée à Annaba en 1938, il vivait en célibataire, se relayant avec son frère pour retourner au douar et rapporter quelques économies. Ce n'est qu'en 1957, lorsque la région de Djidjelli a été déclarée zone interdite, qu'il décide de ramener en ville sa mère, sa femme et ses enfants, son père refusant de les suivre parce que traumatisé par son échec.

Cet exemple montre clairement que ce type d'émigration n'est pas hasardeux. Il s'appuie au départ sur le réseau de parenté existant, maintient des relations étroites avec le village d'origine et lorsque les conditions d'autonomie deviennent possibles, se sépare de la fratrie pour individualiser son ménage et rompre toute attache avec sa région.

L'itinéraire du père du no.40 présente à peu près les mêmes similitudes. Parti des Bibans pour rejoindre son propre père et son frère aîné à Constantine qui faisaient le commerce du miel, de la semoule et de la laine, notre homme travaille dans le magasin et cohabite avec son frère dans une maison arabe de la vieille ville. Les difficultés de la cohabitation (disputes fréquentes entre femmes) lui donnent l'occasion de se libérer de son frère et de louer une pièce où il s'installe avec sa femme et ses enfants. Il commence par vendre des cigarettes au casino, devient garçon de salle et à force de pourboires, arrive à faire assez d'économies pour acheter une épicerie et une camionnette et y place son fils aîné. Celui-ci dilapide peu à peu le patrimoine. Lorsque le père s'en rend compte, il confie la gestion à l'une de ses filles. Lui-même continue de travailler au casino, et est promu maître d'hotel. La décision de détruire le casino l'oblige à se faire employer à l'hotel Cirta. Mais là, les conditions de travail et les rapports avec la clientèle sont autres. Il ne

s'y plait pas, décide de partir et arrive à se faire embaucher dans une entreprise de construction.

Actuellement, il y travaille toujours malgré son grand âge (78 ans) parce que les années de travail au casino ne lui ont pas été comptabilisées.

Dans ce cas ci, les liens avec le bled sont plus lâches puisque toute la famille s'est transplantée en ville mais ils n'en sont pas pour autant coupés puisque la mère de l'enquêté y est retournée assez souvent pour y trouver des épouses pour ses fils.

L'autre type de trajectoire est illustré par le parcours du père du no.15. Originaire des Beni Azziz (tout près des ruines romaines de Djemila), il obtient grâce à sa connaissance du coran, un poste de secrétaire du caid (Kateb Khodja) à El Eulma. Il y a travaillé de 1930 à 1958. Mais cela ne l'a pas empêché de continuer son activité d'agriculteur dans la propriété familiale. Il rentrait une fois par semaine dans son douar et plus fréquemment dans les saisons où l'activité était plus intense. Mais ses frères ne supportent plus la situation parce qu'ils sont obligés de veiller à tout durant son absence. Séparation en 1947, il s'installe avec sa famille à El Eulma et permet à son fils aîné (avec un peu de retard) d'être inscrit à l'école Française. En 1961, il s'installe à Sétif pour permettre à son fils de continuer ses études secondaires. Dans le même temps,il perd son emploi de Kateb Khodja puisque le système des caïdats avait disparu. Comme il avait quelque connaissance en couture, il s'installe chez un mercier Mozabite qui lui fournit une machine à coudre et prend 50 % du prix de toutes les djellabas et burnous qu'il réalise. En 1967, il arrête toute activité en raison de son âge avancé. Il confie la responsabilité de la famille à notre enquêté.

Dans ce cas, l'implantation progressive en ville est motivée par une sorte de promotion professionnelle mais

aussi et surtout par le souci de scolarisation des enfants.

A ce sujet, notre enquêté nous raconte les circonstances dans lesquelles son père a pris conscience de l'importance de l'école Française parce que jusque là, il avait le comportement de tous ceux, quelque peu lettrés en arabe, qui refusaient la langue de l'infidèle: "*Un jour le caïd le chargeait d'une affaire chez le hakem (l'administrateur), il n'arrive pas à s'expliquer. Le hakem lui demande de parler en français. Obligé de quemander un traducteur, il s'adresse à un juif qui lui exige 1000 francs de l'époque. Pressé de régler l'affaire, il débourse cette somme exorbitante pour l'époque et jure de m'inscrire à l'école française. J'étais assez âgé lorsque j'ai été scolarisé (l'instituteur m'appelait le "grand dada") ce qui fait que je n'ai pas pu réussir. Par contre, en arabe j'ai pu continuer à l'école libre et là j'étais très bon*".

Cette croyance dans les vertus de l'école Française est un des traits d'une nouvelle conscience chez les couches lettrées de la paysannerie. Elle est déterminée par un déclassement évident de la culture coranique sur le marché du travail. Pour ambitionner un poste dans l'administration il ne suffisait plus d'anônner traditionnellement les 60 sourates du Coran, il fallait comprendre que les nouvelles exigences de la culture dominante étaient la connaissance du français. (1)

L'histoire de la famille des no.13, 23 et 66 est assez édifiante dans ce sens. L'arrière grand-père des enquêtés faisait partie de la fraction des Ah Bouzegane de la tribu des Ah Frah dans les Aurès. Cette fraction était connue pour posséder en son sein des gens lettrés en arabe. Dans les années 1880, déjà, il part à Constantine

(1) Sur ce sujet, voir l'excellente étude de F. Colonna: Instituteurs Algériens 1883-1939, en particulier le chapitre 1 de la 2ème partie (pp. 77-96), OPU-FNSP, Paris 1975.

travailler chez son oncle qui possèdait un hammam. Celui-ci l'encourage à entreprendre des études. Il obtient son certificat d'études primaires puis rentre chez lui pour s'occuper de ses terres. Il en achète d'autres du côté de Djemmorah et Biskra puis ouvre la première boutique d'épices et de tissus à Ain Zaatout. Son séjour à Constantine et le bagage scolaire dont il s'est pourvu, semble lui avoir inspiré des stratégies de reproduction assez particulières. Ainsi des six enfants de son premier mariage il en destine un aux études de médecine qu'il envoie d'abord à Constantine faire un diplôme à la medersa, ensuite à Paris où il reçoit régulièrement de son père 30 douros par mois. Il se détourne des études de médecine et s'inscrit à la fameuse école des langues orientales. (1)

Un deuxième fils est lui aussi envoyé à Constantine pour des études à la medersa puis revient à AIn Zaatout s'occuper du commerce de son père. Tandis qu'un troisième confectionne des burnous et les revend à Khenchela. Parallèlement il obtient l'autorisation d'exploiter un chantier de charbon. (2)

Tous les petits-fils de ce personnage pionner réussissent à faire des études à Constantine. L'aîné d'entre eux (le père de nos trois enquêtés) fait l'école normale, trouve un emploi d'interprète quelque temps puis obtient un poste d'instituteur dans la région de Ain Touta. La progression normale de sa carrière l'amène à Biskra. Il se fixe à Constantine, comme instituteur puis comme directeur d'école et y amène toute sa famille en 1957. A

---

(1) C'est là qu'il rencontre l'ethnologue E. Basset qui va l'utiliser comme interprète pour ses recherches sur les Aurès (Voir F. Colonna: Aurès - Algérie 1935-36. OPU. Editions de MSH, Paris 1987).

(2) Voir pour plus de détails sur la place des Ah Bouzegane à Ain Zaatout la thèse de Nezzal Khedidja: Les Béni Frah de l'Aurès: Une ruralité en devenir. Thèse de 3e cycle. Toulouse, le Mirail, 1987.

partir de là, il rompt tout contact avec sa région d'origine et n'y retourne plus.

On peut bien sûr continuer à puiser pendant longtemps dans les histoires de nos enquêtés pour illustrer la diversité des étapes parcourues par les parents afin de se fixer en ville mais il nous semble que ce qui caractérise cette catégorie de migrants, c'est la conviction que la ville coloniale impose à la campagne un rapport de domination nouveau qu'il n'est plus possible de subir passivement au risque de disparaître. D'où, la volonté pour les plus audacieux d'acquérir la maîtrise des instruments de la domination coloniale en apprenant un autre métier que celui d'agriculteur, en s'initiant à l'art du commerce et de la manipulation de l'argent et en se familiarisant avec la langue du colonisateur. Certes les ambitions ne sont pas toujours menées à leur terme par ceux-là même qui les déclenchent (la précarité des positions étant dans l'ordre colonial des choses) mais elles sont reportées sur les générations qui suivent permettant à ces dernières de renforcer les acquisitions déjà réalisées.

c.- L'émigration de nécessité

Notre population compte un certain nombre d'enquêtés qui sont issus de familles totalement déracinées par la colonisation et dont la mobilité forcée est un effet d'une politique coloniale faite d'expropriations et de déplacement des populations.

Ainsi les Houamed de Bou Saada, dont est originaire l'enquêté no.44, sont des nomades qui se sont dispersés à tout vent (Sétif, Ain Abid, Annaba ...) subissant ainsi les

effets d'un déséquilibre provoqué par le rétrécissement des espaces de parcours. (1) La première étape vers un début de sédentarisation était l'offre de travail dans les fermes coloniales. Combien même, elle était saisonnière, cette offre permettait des revenus complémentaires non négligeables pour faire face à un processus de mutation où la culture des terres s'imposait comme une nécessité. Nécessité pour la survie mais qui modifiait inévitablement le rapport de force entre les agriculteurs et les pasteurs. Les terres de culture se révélèrent trop exigües pour contenir tous ceux qui vivaient de l'élevage. La précarité d'existence des nomades n'était pas une chose nouvelle, les variations dans les conditions climatiques les obligeaient régulièrement à étendre le cercle de leurs migrations vers le nord mais ce qui rendait leur mouvement irréversible, c'est la rupture d'un équilibre entre activité pastorale et activité agricole. Le résultat fut une fixation plus ou moins définitive de ces groupes autour des fermes coloniales de la région de Sétif.

L'enquêté no.56 originaire de la tribu des Ouled Righa eux aussi dispersés, raconte les pérégrinations de son père: " *Dans les années 1945, mon père a travaillé chez le colon Couderc qui possédait 12 000 hectares dans la région de Ain Taghrout. Il était installé dans les terres de ce dernier dans des sortes de baraquement où il pouvait loger mais il lui était interdit d'avoir un jardin et d'élever des poules. Il était payé 40 douros la journée, ce qui équivalait au prix d'un kilo de café. Par la suite il a travaillé chez le colon Damir à Mesloug où il était un peu mieux payé: 60 douros la journée. A l'indépendance il s'est retrouvé ouvrier agricole dans la même ferme devenue domaine autogéré avec une paie de 7 dinars la journée*".

(1) Sur cette question voir les développements qu'en fait N. Marouf: Terroirs et villages Algériens, OPU, Alger 1981.

C'est pratiquement le même itinéraire pour les parents des enquêtés no. 54, 55 et 57. La grande mobilité géographique qui leur est imposée par le marché du travail se traduit rarement par une mobilité professionnelle et encore moins par une mobilité sociologique. C'est toujours des paysans qui s'embauchent d'abord comme saisonniers, deviennent ensuite ouvriers agricoles, se fixent aux alentours des fermes coloniales et se transmettent le poste de travail de père en fils. L'indépendance n'a pratiquement rien changé à leur condition objective sinon le sentiment pour certains d'entre eux d'être investis d'une responsabilité qui prend valeur de symbole dans le discours politique. C'est la même nécessité qui pousse quelques uns d'entre eux à s'exiler en France.

Le grand-père du no. 8 travaillait déjà dans une ferme de colons du côté d'Ouricia. Il est enrôlé dans l'armée française lors de la première guerre mondiale et ne revient plus. Son fils (le père de l'enquêté) connait pratiquement le même destin. Enrôlé dans l'armée au cours de la deuxième guerre mondiale il travaille comme manoeuvre à Clermond Ferrant à la fin de la guerre et meurt alcoolique.

Le grand-père du no. 74 était un propriétaire foncier aux Ouled Saber qui s'est fait déposséder à la suite d'une altercation avec le caïd de la région. Il décide d'émigrer en France en 1947. Son fils (père de l'enquêté) tente quelques petits métiers à Sétif (laitier, cordonnier) mais finit par rejoindre son père. Il fait le va -et -vient espérant trouver un emploi stable à Sétif et finit par se résigner à une émigration définitive en prenant sa famille avec lui. Jusqu'à aujourd'hui, il travaille comme éboueur à Lyon et n'a pu obtenir sa titularisation parce qu'il refuse de prendre la nationalité française.

L'exil en France présente toujours le danger de perdition. Le père du no.32 qui n'arrivait pas à trouver un travail à Constantine vend sa maison et part chercher du

travail en France, rassuré par l'appui qu'il trouvera là-bas auprès de son beau-père. Il trouve un emploi de maçon et n'envoie pas un sou à sa famille restée sur place. Il prétend être au chômage pour cacher le fait que tout son argent va dans la boisson. Lorsque son beau-père se rend compte de sa situation, il le pousse à rentrer. En 1968, il trouve un emploi de maçon à l'ECOTEC (entreprise de construction) à Constantine.

D'autres émigrations ont un dénouement plus heureux. Le père du no.24, cadet de la fratrie, émigre durant 10 ans et réussit à faire des économies et à acheter au retour une voiture pour son fils unique , malgré le fait qu'il aidait régulièrement son frère aîné resté au pays.

d.- Ceux qui restent sur place

Comme nous l'avons souligné dans la première partie, la possibilité de maintenir un patrimoine indivis peut produire la nécessité de revenus monétaires complémentaires. La mission peut être confiée à un ou deux des membres du groupe familial mais il faut pour cela que la fratrie soit relativement nombreuse et l'autorité du père ou du frère aîné assez forte pour produire un conscensus. C'est donc une émigration contrôlée et au cours de laquelle l'émigré rend compte de sa situation (revenus, dépenses, comportement moral ...).

En réalité lorsque cette émigration se fait vers la France, il est fréquent qu'elle se traduise au retour par une séparation des ménages sinon une rupture parce que l'émigré, par un long séjour, aura acquis un esprit de calcul contraire au système d'intérêts produit par ce genre

de regroupement. Nous avons retrouvé dans notre enquête plusieurs situations dans ce cas.

Ce qui rend possible le maintien de l'indivision, c'est une émigration à courte distance qui ne nécessite pas de longues absences et qui oblige les concernés à un va-et-vient constant et régulier quand ce n'est pas un retour quotidien au lieu de l'exploitation.

Le cas le plus typique est celui des Bkakcha de Aïn Arnat (enquête no. 45). Propriétaires de 25 hectares dans la Guesria (actuel emplacementde l'Université de Sétif), le grand-père de l'enquêté a vendu ses terres aux colons en 1915, estimant que la ville de Sétif s'étendait un peu trop à son goût et que sa proximité constituait un danger pour l'unité domestique. (1) Il a donc racheté des terres plus éloignées aux Sbakh (l'emplacement de l'actuel barrage de Ain Zada) pour préserver la cohésion familiale. L'aîné des fils travaillait à la ferme coloniale des Chollet. Celui qui vient en dessous est resté sur les terres pour s'occuper des troupeaux ainsi que deux autres de ses frères. Quant au père de l'enquêté, il travaillait comme chef de chantier à la commune de Sétif. La séparation est intervenue après l'indépendance. La terre s'avérait insuffisante pour nourrir toute la descendance des six frères.

C'est pratiquement la même nature de problèmes que connaissait la famille de l'enquêté no. 39. Son père et ses oncles étaient au nombre de neuf installés sur une exploitation moyenne de quelques dizaines d'hectares à Guedjal (Sétif). La première difficulté vient de ce que le grand-père de l'enquêté s'est marié à deux femmes. La coexistence entre frères et demi-frères est rendue

(1) Il faut souligner cette méfiance particulière de la génération des grands-pères à l'égard de la ville et du marché qui se fondait non pas tant sur le risque de la dépense que sur celui de la honte et du déshonneur de faire une mauvaise affaire.

difficile par les perspectives d'héritage. Le grand-père ayant confectionné des titres en faveur des fils de sa première épouse il devenait impossible de maintenir une cohésion entre des intérêts contradictoires.

Le cas des parents du no.12 présente un certain nombre de similitude mais aussi de singularité avec les situations précédemment évoquées qui méritent qu'on s'y attarde. Les quatre frères (dont le père de l'enquêté) sont originaires de Ouled Aïdoun. Ils étaient installés à Ajnak à quelques Kilomètres d'El milia. Le patrimoine foncier n'étant pas important chacun d'eux se livrait à une activité dont les revenus aboutissaient à une caisse commune. C'est l'aîné qui dirigeait le patrimoine mais confiait le travail de la terre au plus jeune. Lui-même était garçon de salle dans une ferme coloniale et en même temps écrivain public. Le deuxième et troisième (le père de l'enquêté) frères faisaient la vente de brochettes dans les souks. Après quelques années, le fruit de ces diverses activités permit d'acheter une boulangerie, un bus de transport de voyageurs (qui fera la ligne El Milia-Constantine), un taxi, ainsi que des terres.

L'intérêt d'une telle formule c'est que l'indivision se développe non pas sur base de l'exploitation de la terre mais sur base de la gestion de fonds commerciaux. Cette situation n'était possible, selon notre point de vue, que dans une localité comme El Milia où l'implantation coloniale était beaucoup moindre que dans les plaines.

2. Mobilité sociale et contraintes familiales

Il est toujours difficile de déterminer de façon précise les facteurs qui ont joué dans la transmission

d'un statut d'une génération à une autre mais on peut penser que la mobilité professionnelle, le niveau d'instruction et la position familiale (position dans la fratrie) des pères contribuent fortement à créer les conditions qui vont façonner le destin de la progéniture. Nous nous proposons de cerner de plus près la manière dont se réalise ces conditions dans les différentes catégories socio-professionnelles.

a.- Les pères cadres

On peut remarquer que dans ce groupe il y a une instruction élémentaire à la base de la mobilité professionnelle. Lorsqu'elle s'arrête au certificat d'études primaires (CEP), elle prémunit contre les déclassements sans autoriser des ambitions démesurées. Ainsi le père du no. 2, dont l'origine et le patrimoine familial (hérite des fonds de commerce) auguraient un avenir dégagé de toute contrainte peut, dés que sa ruine devient effective monnayer son diplôme et ses connaissances avec une entreprise familiale où il devient pratiquement le chargé d'affaire du groupe.

Lorsque cette instruction élémentaire est renforcée par un engagement dans l'armée Française, comme c'est le cas du père du no. 22, elle ouvre plus facilement accès aux postes plus priviligiés même s'ils s'assimilent à une collaboration avec le pouvoir colonial. De retour de l'armée, l'intéressé réussit au concours destinés aux caids et exerce quelques années à ce poste. Ce qui lui ouvre tous les espoirs, y compris celle d'une carrière politique puisqu'il est élu au poste de conseiller général à la préfecture. Seule l'indépendance de l'Algérie met fin à ce parcours. Il est obligé de s'exiler et de prendre la

nationalité Française pour prétendre à une pension.

Lorsque les possibilités existent pour poursuivre au-delà du CEP, soit pour acquérir un diplôme de technicien ou alors aller jusqu'au baccalauréat dans le cadre du système scolaire Français, les perspectives d'emploi sont celles qu'offrait le système colonial aux instituteurs et petits fonctionnaires d'origine autochtone. Bien entendu l'origine familiale prestigieuse est garante d'une certaine intégration dans ce marché de travail très fermé.

Ainsi les pères des no. 7, 69 et 70 bénéficient du soutien et du prestige familial pour aller jusqu'à la fin des études secondaires. L'un d'eux tente même des études supérieures en France mais revient sans diplôme ... et avec une épouse Française. Par contre le père des no.13, 23 et 66, d'origine rurale plus modeste doit sa position, certes à un encouragement familial mais aussi au fait qu'il a accepté d'exercer son métier d'instituteur dans une zone rurale très déshéritée.

Ceux qui se tournent vers un enseignement traditionnel (coranique, medersa ...) ne peuvent pas toujours escompter une intégration dans l'appareil administratif colonial. Ainsi le père du no.78 ne s'est vu reconnaître la compétence d'imam que dans une Algérie indépendante où la formation d'un corps clérical s'est imposée comme une nécessité.

Dans quelle mesure l'environnement familial constitue un handicap dans l'évolution d'une trajectoire? On peut penser que le fait d'avoir une fratrie nombreuse ou d'être l'aîné de cette fratrie oblige à une responsabilité qui subordonne l'ascension individuelle à l'intérêt du groupe. En réalité l'un n'empêche pas l'autre et la fratrie peut être, lorsqu'elle n'est pas trop nombreuse, une force pour réaliser des ambitions individuelles. On peut remarquer au niveau de ce groupe que les frères du père ont à peu de chose près des destins similaires sauf pour le no.4 où le

fait d'avoir été adopté par une famille autre que la sienne accentuait les distances avec un frère devenu presque étranger.

Pour le père du no. 69 la position d'aîné accentue sa responsabilité à l'égard d'une fratrie nombreuse et composée essentiellement de soeurs. C'est d'ailleurs cette situation qui a précipité son retour de France puisqu'au départ l'ambition était qu'il termine ses études supérieures.

Mis à part ce cas, on voit bien que la position d'aîné est vecue avec beaucoup moins de contraintes que dans les autres groupes parce que les possibilités d'émancipation des cadets sont beaucoup plus grandes. Le type de cohabitation qui est pratiqué a un caractère transitoire destiné à éclater au fur et à mesure que les frères et les soeurs se marient.

Par contre un autre type de cohabitation peut s'averer plus étouffant, c'est celui avec les parents. Le père du no. 67 subit les pressions de ses parents qui vivent auprès de lui afin de divorcer de sa femme parce qu'elle n'a pas pu lui donner le garçon qu'ils attendaient. Revenu à de meilleurs sentiments, il se remarie avec sa femme mais cette fois-ci avec la condition d'une résidence séparée des parents, ce qui accentue l'incompréhension avec ces derniers.

Les rapports entre frères et demi-frères sont par nature conflictuels mais dans ce groupe le conflit est désamorcé parce que l'importance du patrimoine permet de le prévenir. Ainsi le grand-père du no.7 a simulé la vente de ses terres à ses enfants des deux épouses pour réaliser en fait de son vivant un partage équitable de ses biens entre tous les héritiers.

Les remariages ne sont pas nombreux sauf pour le no.2 et 20 où une pratique antérieure du commerce semble prédisposer à une pratique matrimoniale particulière. On

peut souligner par contre que la fréquence des mariages mixtes aussi bien chez les pères de certains enquêtés que chez les frères des pères illustre une familiarité avec la société coloniale et une volonté de distanciation avec la société d'origine très perceptible dans le mode de vie. Ainsi le fait de porter redingote et chéchia et de s'adonner à la boisson (père du no.2) dans les années 1940, témoigne d'une rupture avec une culture dont l'austérité est en contradiction avec le "savoir vivre" qu'impose la situation. On ne peut pas prétendre accéder à un certain statut sans apporter la preuve de ses bonnes dispositions à l'égard de la culture dominante. C'est ainsi que le père du no.67 caïd et bachagha par la suite, était tenu de déployer tout le faste nécessaire pour accueillir les colons de la région dans des réceptions coûteuses où la consommation de l'alcool était le signe le plus évident de la bonne volonté culturelle.

Enfin il faut souligner que dans ce groupe les mariages sont souvent réalisés en dehors de la parenté. Tout se passe comme si la volonté d'échapper à son destin s'accompagne de stratégies matrimoniales offensives propres à contenir les pressions de la parenté en faveur d'un mariage interne.

b.- Pères propriétaires fonciers

Les deux pères propriétaires fonciers que renferme notre population ont le profil typique de leur catégorie. Le no.16 est lettré en arabe et versé dans la science coranique. Chargé de gérer le patrimoine foncier du groupe il libère ses autres frères qui peuvent ainsi s'adonner aux fonctions prestigieuses de adel et bachadel.

Ici, l'unité du patrimoine n'exclut pas une certaine

diversité dans les carrières. L'instruction recherchée est celle des grandes medersas: Kettania (Constantine) la Zitouna (Tunis) El Azhar (Le Caire). Ce n'est qu'avec les cadets de ses enfants que le père du no.16 décide que la scolarisation en Français est nécessaire pour assurer l'avenir. Ici la cohabitation avec les frères est de règle même si elle permet un aménagement dans la gestion des ménages. Les remariages semblent aussi constituer une règle. Ils semblent répondre à la nécessité de maintenir l'harmonie dans l'espace domestique, l'épouse extérieure au clan étant toujours considérée comme une intruse. L'autre logique des remariages est produite par la situation du père du no. 67 qui, comme nous l'avons souligné plus haut, épouse quatre femmes et en installe chacune dans des terres qu'il possède. Le nombre d'enfants qui en résulte (30) semble indiquer que c'est le souci de produire des héritiers qui prime sur toute autre considération.

c.- Les pères commerçants et artisans

La dégradation des formes de l'indivision dans l'agriculture, le déclin de la production domestique expliquent en partie l'emergence d'un certain nombre d'activités urbaines liées à la consommation de biens et de services (restauration, coiffure, cordonnerie, café ...) dont les produits représentent un marché non négligeable. Elles attirent donc de plus en plus, des couches sociales en rupture avec l'agriculture et l'artisanat traditionnel. Mais elles supposent un apprentissage plus ou moins long et des reconversions hasardeuses dont l'aboutissement est fonction du capital mobilisé de la connaissance du marché et du soutien de la parenté.

On peut distinguer dans ce groupe trois catégories:

* ceux qui par un apprentissage long et progressif ont dégagé les économies nécessaires pour constituer leur propre commerce indépendant. C'est le cas des no. 3, 5, 6 et 9.

* ceux qui se reconvertissent dans le commerce après avoir exercé une activité salariale ou s'être engagé dans l'armée. (1) C'est le cas des no. 14, 11, 71-72 et 64.

* ceux qui, pour des raisons de conjoncture (guerre de libération, difficulté de la profession ...) abandonnent le commerce pour y revenir après avoir exercé momentanément un autre métier. C'est le cas des no. 19 et 65.

Le no.15 est un cas assez particulier dans la mesure où il se trouve contraint à une reconversion forcée puisque la fonction qu'il exerçait n'existait plus. Il faut souligner qu'à l'intérieur de ces catégories il y a toujours des trajectoires individuelles déclinantes. Celle du no.15 est évidente mais celle du no.5 l'est tout aussi. En effet, rien ne destinait ce fils de riche propriétaire à exercer le métier de coiffeur, s'il n'y avait eu auparavent une confiscation de l'héritage par l'oncle paternel.

La mobilité professionnelle n'est pas ici nécessairement liée au niveau d'instruction sauf pour des métiers aussi spécifiques que celui d'écrivain public (no. 71-72) dont l'exercice suppose une connaisance élémentaire du Français. Par contre le soutien du réseau de la parenté proche est indispensable pour espérer faire face aux

---

(1) Il faut peut être se pencher sur les motivations qui poussaient un certain nombre d'Algériens à s'engager dans l'armée Française. On ne peut pas exclure qu'il y ait un calcul à la base de cette décision puisqu'à la fin de 15 années dans l'armée, l'intéressé bénéficie d'une sorte de récompense qui consiste soit en un poste caid soit en un fonds de commerce. Bizarrement c'est le même type de rétribution que pratique l'Algérie à l'égard des anciens moudjahids.

problèmes de récolte de fonds, de main-d'oeuvre, de relations, etc. De même que la cohabitation semble continuer le principe de l'association où une gestion rigoureuse du budget de la consommation domestique et le souci de l'économie sont garants de la réussite. En effet quel autre meilleur partenaire peut-on espérer que le frère? Il importe peu de savoir si c'est l'intérêt ou la force du lien familial qui poussent à ces associations mais il semble que si la prérogative de l'ainesse est à l'origine de cet esprit d'entreprise, elle constitue souvent un frein aux ambitions des cadets. C'est ainsi que le no.3 se sépare de son frère aîné après avoir vainement tenté de le gagner à ces projets d'agrandir leur rayon d'activité. Il faut ajouter que la distribution inégale des revenus au niveau de la consommation contribue à séparer les frères les plus unis. En effet, très souvent, la séparation intervient parce que la mise en commun des revenus se fait au détriment des ménages les plus réduits (souvent les cadets). Ces derniers revendiquent donc le droit de gérer leur revenu de façon autonome et finissent par se libérer totalement de la tutelle des aînés. Cette séparation peut se réaliser en plusieurs étapes comme cela s'est fait pour le no. 12 et le no. 15. Une première étape consiste à séparer deux groupes de frères et à opérer le partage des biens entre eux. Une deuxième étape voit l'individualisation des ménages.

Quant aux remariages dans ce groupe, ils prennent le sens de réajustement à la suite d'un mariage trop précoce (no. 9) ou alors de mariage dans la parenté (no. 12 et 15). Ils sont dûs aussi au décès du conjoint (no. 6). Par contre les autres remariages peuvent s'expliquer par un changement dans la position du mari et de son mode de vie. Ainsi le no. 11 qui s'est marié une première fois dans son propre Arch, a été amené, lors de ses déplacements professionnels, à connaître une autre femme hors de sa

ville et à l'épouser. Plus tard lorsqu'il émigrera définitivement en France il se mariera avec une troisième femme de nationalité Marocaine.

d.- Les pères ouvriers

Nous avons regroupé ici tous les ouvriers dont les fils ou filles sont cadres, techniciens, ouvriers et femmes au foyer.

A l'inverse de la catégorie des cadres qui semble recruter à l'intérieur d'elle-même, ceux de nos enquêtés dont l'origine est ouvrière réussissent pour une partie d'entre eux à être des cadres et des techniciens.

Cette caractéristique semble indiquer une relative ouverture de la structure sociale. La mobilité sociale y serait possible pour des catégories qui se contentaient jusque là de reproduire leur propre statut.

L'évolution n'est remarquable qu'à partir du moment où l'on prend en considération les transformations intervenues après l'indépendance. L'effort réalisé par certains pères pour faire sortir leur progéniture de la condition d'ouvrier a été largement relayé par l'Etat.

Mais l'observation de plus près de la trajectoire des pères ouvriers met en relief des parcours diversifiés.

Ainsi il est possible de voir que derrière ces ouvriers se cachent des hommes issus d'un milieu familial relativement cultivé implanté depuis longtemps dans la cité et dont le niveau d'instruction est assez élevé pour assurer un encadrement et un environnement favorable à l'épanouissement des enfants. C'est le cas des no. 18, 25 et 28-73. On peut considérer que leur trajectoire est dans une certaine mesure déclinante. Le père du no. 28-73 est associé ainsi que son frère avec leur beau-frère dans le

commerce d'exploitation de la laine et des oeufs vers Marseille. L'affaire est florissante jusqu'au moment où les dépenses ostentatoires du beau-frère mettent en péril l'association. La séparation qui s'ensuit laisse démuni notre homme qui, malgré son bagage scolaire et à cause de son âge, ne trouve qu'un emploi de receveur dans les transports en commun de la ville.

L'histoire du père du no. 25 est encore plus significative. Fuyant une autorité paternelle étouffante, il s'engage dans l'armée Française pour 15 ans. Au retour, comme de coutume, le poste de caid lui est proposé. Il le refuse et se fait recruter comme ouvrier dans la régie des trams. En 1957, il participe à la grève des 8 jours decrétée par le FLN. Il est renvoyé de son emploi et termine les quelques années qui lui restent avant la retraite comme gardien au garage Citroen .

Dans ce groupe de pères ouvriers, une autre catégorie semble être arrivée par ses propres efforts à la position qu'elle occupe. Orphelins dès le jeune âge (no. 10 et 76), handicapés dès le départ par l'absence de soutien de la parenté, ils réussissent après de dures épreuves (petits métiers, exil temporaire ...) à s'assurer une situation stable et à tirer la leçon de l'expérience pour permettre à leur progéniture de poursuivre leurs études et de s'émanciper totalement. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il se traduit par une relative ouverture à l'égard de l'instruction des filles.

Les pères des no. 76 et 90 consentent à des études supérieures de leur fille dans une ville éloignée de leur lieu de résidence. Il y a là comme le sentiment d'une revanche sur le sort pour des hommes qui n'ont pas eu la chance de s'instruire et qui se réalisent à travers leurs enfants fussent-ils du sexe féminin.

L'autre catégorie de père ouvriers est celle qui connait l'émigration en France. En rupture très tôt avec le

milieu d'origine, elle n'est pas en mesure de contrôler la progression de sa progéniture d'autant qu'elle est totalement démunie sur le plan culturel. Seule l'émigration de type familial, comme celle réalisée par le père du no.74, est susceptible de modifier le cours des choses et d'assurer les conditions nécessaires à une scolarisation des filles et à une certaine mobilité sociale.

Enfin la dernière catégorie est celle des ouvriers agricoles. Issue de la paysannerie pauvre et très proche d'elle du point de vue de la résidence et des conditions d'existence elle n'a pas d'autres objectifs que de survivre. Eloignée de toute infrastructure scolaire elle accepte comme un destin inéluctable le sort qui est le sien. Il n'est pas étonnant dès lors qu'elle se reproduise en grande partie à l'intérieur d'elle-même. Seul le no. 1 constitue une surprenante exception. De père ouvrier agricole, il parvient contre vents et marais à faire des études supérieures et à obtenir un poste d'enseignement à l'université. Nous verrons dans un autre point que l'histoire propre des enquêtés et notamment l'energie qu'ils déploient pour sortir de leur condition est, elle aussi, à prendre en compte dans l'étude de la mobilité sociale.

Sur ce plan de la relation entre les frères, on voit que les liens sont plus lâches que dans les autres catégories comme si la précarité des conditions obligeait à plus de vérité dans les relations. Seuls les pères des no. 68 et 28-73 ont connu une cohabitation plus ou moins prolongée avec leurs frères. Le premier parce qu'il était embauché avec son frère pour l'exploitation et l'entretien d'une sorte de ferme coloniale qui était en même temps leur résidence. La cohabitation allait de soi ... et la séparation aussi lorsqu'il a fallu habiter dans un même appartement en ville. Le deuxième cas a été exposé plus haut. Il s'agissait d'une association commerciale entre les

frères et le beau-frère. La cohabitation s'est avérée sans objet à partir du moment où il y a eu faillite.

L'absence de cohabitation entre frères n'empêche pas une solidarité de fait notamment chez les ouvriers agricoles où la proximité de résidence est recherchée pour faciliter l'entraide et l'utilisation de la force de travail familiale en toutes circonstances. Le mandat chez les ouvriers émigrés compense l'éloignement et la rareté des contrats. Pour ce qui est des remariages, ils se répètent de façon remarquable chez les ouvriers émigrés ou anciennement émigrés (pères du no. 88, 89, 90, 91 et 98). L'exploitation semble liée au fait qu'ils soient mobiles donc pratiquement hors du foyer qu'ils ont bâti et sans pouvoir réel sur les rapports entre leur épouse et leur famille. Le cas du père du no. 90 est assez exemplaire. Marié à quatre reprises sa mère et sa soeur le mettent à chaque fois en situation de divorcer parce qu'étant seules confrontées aux épouses successives elles ont la faculté de leur rendre la vie impossible lorsqu'elles ne correspondent pas aux normes exigées.

Les autres types de remariages sont dûs soit au décès de l'épouse (pères du no. 10 et 76) soit à une tentative de corriger des mariages ratés.

e.- Les pères agriculteurs

Ce groupe est assez réduit mais présente des caractéristiques très intéressantes dans la mesure où c'est ici qu'on trouve des stratégies de cohabitation fondées sur un patrimoine commun. Ces stratégies ne réussissent pas toujours surtout lorsque l'enjeu (la terre) oppose des frères et des demi-frères.

Le père du no. 39 exploite avec ses frères et demi-frères une superficie importante. En 1939, par peur de l'hypothèque le grand-père inscrit la terre au nom du fils (l'oncle paternel de l'enquêté) de sa première femme.

En 1954 il lui demande de la remettre à son nom mais le fils poussé par sa mère refuse. Le conflit devient inévitable entre le grand-père, les fils de sa première femme et ceux de sa deuxième femme. L'intervention du FLN pour faire entendre raison au dissident afin qu'il intègre ses autres demi-frères dans le titre n'a pa eu tous les effets espérés puisque les plus jeunes ont été "oubliés". Le conflit dure jusqu'à aujourd'hui et le dossier est entre les mains de la justice.

Les pères des no. 47 et 50 ont connu par contre une cohabitation moins problématique probablement parce que le patrimoine était réduit mais suffisant tout de même pour justifier le maintien de l'indivision. Il faut souligner que cette formule n'est pas une trouvaille pour une efficacité économique plus grande. Elle est supportée par toute une culture d'entraide qui engage non pas seulement les membres de la famille mais aussi tout le groupe dans lequel ils sont insérés. Les profits symboliques d'une solidarité familiale permanente sont suffisamment gratifiants pour qu'elle pousse une partie des membres à aller chercher hors de l'exploitation des revenus complémentaires. Ce type de combinaison d'activités entre les revenus de l'exploitation et les revenus salariaux est maintenu par ces pères avec leur fils. Nous en parlerons plus loin lorsque nous aborderons le chapitre de la gestion domestique. Les renseignements nous manquent pour parler de la situation des paysans sans terre et des métayers.

Chapitre II :

Trajectoire des enquêtés

Dans le chapitre précédent, nous avons tenté de dégager les éléments qui faisaient la position des pères. Dans ce chapitre, nous allons voir ce qui fait celle de nos enquêtés hommes et femmes.

L'hypothèse, qui va de soi, est que la position de ces derniers n'est pas sans relation avec celles des pères. Mais encore faut-il distinguer à chaque fois ce qui résulte du milieu familial lui même de ce qui est le produit de l'effort individuel.

Le parcours propre de l'intéressé, son expérience personnelle, la volonté de "s'en sortir" comptent beaucoup dans l'ascension sociale.

On peut le mesurer, particulièrement à travers la scolarité, c'est là où l'effort individuel peut transcender les obstacles d'ordre sociologique. Paradoxalement, c'est lorsque les conditions matérielles sont contraignantes (faiblesse des revenus du père) que le dépassement de soi même devient l'indicateur à partir duquel un groupe social exprime ses ambitions. Le cas des filles est assez exemplaire. Soumises au chantage permanent de l'arrêt de leur scolarité, elles sont constamment tenues de fournir non seulement les preuves de leurs capacités intellectuelles, mais aussi de leur conformité aux normes morales. De sorte qu'elles font de leur succès l'objectif par lequel elles s'affirment au sein de la fratrie en même temps qu'elles témoignent de l'honorabilité de leurs parents.

Bien entendu le dépassement de soi-même n'est pas suffisant, il faut encore voir l'impact de la structure sociale sur la mobilité des individus.

Autrement dit quelles sont les possibilités qu'offre une société à un moment donné pour que ce qui apparaissait comme une fatalité se transforme en une chance à saisir pour sortir de sa condition ou en tout cas reporter cet espoir sur sa progéniture. C'est ce qui s'est réellement passé au lendemain de l'indépendance.

La continuité dans la scolarisation (notamment le passage du primaire au secondaire) qui était problématique dans la période coloniale pour les couches populaires est devenue une possibilité réelle concrétisée par le soutien de l'Etat sous forme de bourses accessibles à tous. La part que l'Etat consacrait au budget de l'éducation (1) illustre l'ouverture nécessaire de la structure sociale. Mais cette ouverture n'est pas garante des résultats. L'héritage culturel, les rapports dans la fratrie, le rang de naissance, tout ce qui fait le milieu familial contribue largement à peser sur la trajectoire des individus.

Nous allons donc essayer de voir comment cet ensemble de contraintes s'est manifesté sur l'itinéraire de nos enquêtés, en tenant compte bien sûr de la catégorie sexuelle et socio-professionnelle.

---

(1) Dès 1962 le budget réservé à l'éducation nationale était important. Selon Bruno Etienne il représentait 10 % du produit intérieur brut et le quart du budget de fonctionnement de l'Etat (Algérie). Cultures et révolution. Ed. du Seuil, 1977 p.180.

1) Les cadres (1)

On peut remarquer au premier plan que la majeure partie de nos cadres (tout sexe confondu) proviennent de la catégorie des cadres et de celle des commerçants et artisans. Une dizaine d'éléments ont une origine ouvrière. Encore faut-il souligner que l'un de ces pères ouvriers (no. 73) a eu une trajectoire descendante et que c'est dans les dernières années de sa vie qu'il a pris un emploi salarié. Dans le cas du père du no. 74, c'est l'environnement favorable de l'émigration et l'importance des études dans la mobilité des émigrés qui explique que sa fille ait pu poursuivre des études supérieures. Encore faut-il préciser qu'il a fallu triompher de l'opposition de la mère, laquelle aurait été plus appuyée si elle s'était exprimée en Algérie.

Ce qui saute aux yeux, c'est donc que la position privilégiée des pères cadres est transmissible à leurs enfants. Cette position ne s'appuie pas seulement sur des revenus ou un métier, mais aussi un bagage culturel dont l'expression la plus courante semble être la possession du certificat d'études primaires ou bien le passage à la medersa. Quant ce bagage est plus étoffé, le parcours en est facilité pour la progéniture. Mais il faut remarquer ici qu'il est difficile d'instaurer une hiérarchie entre un CEP acquis en 1910 (no. 2) et un baccalauréat acquis dans les années 1950 (no. 69). On peut affirmer que le CEP constituait la limite infranchissable pour tous les Algériens dans le début du siècle et qu'il représentait donc une garantie certaine, pour leurs titulaires, d'un

(1) Nous incluons dans cette analyse des cadres supérieurs hommes et femmes ainsi que les trois cadres moyens et techniciens femmes, en raison de leur nombre réduit.

poste dans l'administration (1).

L'autre observation qu'on peut faire, c'est que toute la fratrie des cadres issus d'eux-mêmes bénéficient d'une réelle sollicitude et de conditions telles que tous arrivent à faire des études secondaires et le plus souvent universitaires. Les cas les plus exemplaires sont les pères des no. 13-23-66 ainsi que les pères des no. 7-17-69-70-75 et 67.

Nous l'avons déjà dit, l'accessibilité aux études rendue plus facile par l'encouragement de l'Etat après l'indépendance, a très certainement favorisé les stratégies éducatives tournées vers l'institution ; mais pour que l'opération soit aussi efficace sur toute la progéniture, il faut imaginer un milieu familial particulièrement favorable, ayant des habitudes de consommation culturelle bien ancrées et une conviction presque religieuse dans les vertus de l'école.

Quant aux cadres dont les pères sont commerçants ou artisans, la sollicitude n'est pas moindre. Elle peut même être très forte comme chez le père du no. 15 qui décide de s'installer en ville, dans le but de scolariser son enfant dont l'âge avancé n'autorise aucun espoir de continuité. Lorsqu'il sera exclu, son père consentira de gros sacrifices afin de lui payer des cours dans des écoles privées en arabe. C'est ce qui lui permettra par la suite de s'assurer un poste de moniteur dans l'enseignement et par un effort particulier, conciliant travail et études, arriver à terminer une licence en droit.

En vérité, le mérite des pères commerçants-artisans pour faire aboutir les études de leurs enfants est d'autant plus grand que pour la moitié d'entre eux ils n'ont aucun

(1) Entre 1892 et 1944 le nombre de certificats d'études primaires délivrés chaque année par l'école française se situait entre 200 et 2000 (Voir F. Colonna: Savants paysans ... déjà cité p. 223).

capital culturel leur permettant de suivre l'évolution scolaire de leurs enfants. Ce manque est souvent compensé par une surprotection qui se traduit par le souci de payer un enseignant capable de les suivre régulièrement ou alors de faire appel aux cours par correspondance. Ainsi, le père du no. 3, très soucieux de la progression de son fils aîné, l'entoure de tous les soins: il lui paye tous les livres qu'il lui demande, l'inscrit au centre culturel français et le gratifie d'une séance de cinéma hebdomadaire. Toutes ces précautions traduisent une forte angoisse à l'égard d'une déviance possible de la progéniture. Elles signifient aussi combien la mobilité sociale des pères peut être liée à celle des fils.

Quant à l'attitude à l'égard de la scolarité des filles, elle diffère dans les deux groupes. Chez les pères cadres, elle est érigée en principe très souvent défendu contre la proche parenté. L'opposition des femmes est souvent un obstacle très difficile à surmonter dans la mesure où la scolarisation des filles expose non seulement au commérage des voisins mais suppose une réorganisation de la vie domestique où le déficit de la force de travail se traduit par une surcharge pour la mère.

L'attitude de principe pour la scolarisation des filles est souvent le corollaire d'une conception du monde très urbaine imprégnée d'une culture d'égalitarisme et renforcée par une fréquentation assidue de la société dominante. C'est ainsi que les pères des no. 7 et 69, qui ont épousé des françaises, sont d'autant plus enclins à une attitude déségrégationniste que leurs épouses apportent tout le soutien nécessaire pour que la scolarité des filles soit vécue comme la plus naturelle possible.

Cette position de principe n'exclut pas une surveillance étroite du comportement moral des filles. La condition pour que le no.70 puisse continuer ses études est qu'elle suive un trajet bien tracé entre l'université et la

maison.

En réalité, la peur du déshonneur est souvent ce qui fait hésiter les pères, non pas pour la scolarisation dans la mesure où c'est un fait admis depuis longtemps, mais pour la poursuite des études au delà du secondaire.

Les rapports mixtes que suppose la fréquentation de l'université, font courir de grands risques à la réputation familiale et justifient aux yeux des pères les nombreux interdits qu'ils imposent à leurs filles.

Le premier de ces interdits est que le lieu d'études soit aussi celui de la résidence. Le no. 70 qui voulait poursuivre ses études à l'ENS d'Alger, se voit obligée devant le refus de son père, d'entamer des études de médecine dans sa ville même. Lorsque les structures universitaires n'existent pas sur le lieu de résidence, les parents ne consentent à la séparation que lorsqu'ils arrivent à placer leurs filles dans une famille d'accueil ou bien dans un internat pour jeunes filles (foyer du croissant rouge...) qui les préserve de la promiscuité très dangereuse des cités universitaires. C'est le cas du no. 65 et 76.

Le deuxième interdit concerne l'évitement des garçons. Cet interdit est tellement intériorisé par certaines filles qu'elles assimilent leur passage à l'université à une sorte de contrat à remplir. L'échec dans les études est d'ailleurs très redouté parce qu'il peut signifier l'interruption et la perspective du mariage.

Dans le troisième groupe des cadres, ceux dont les pères sont ouvriers, la possibilité d'accéder à l'université est dûe pour une partie d'entre eux à leur propre persévérance. Ainsi le père du no. 1, ouvrier agricole, voulait déjà faire travailler son fils à la sortie du primaire afin qu'il contribue au budget du ménage. Il n'avait pas les moyens de soutenir des études plus longues et encore moins celui de payer le trousseau

qui était exigé à l'entrée de son fils en internat de lycée. Ce dernier, beaucoup plus motivé, fait une demande au sous-préfet de sa région et obtient un bon pour aller s'approvisionner chez un commerçant de la ville. Une fois interne au lycée, il rentrait rarement chez lui parce qu'il ne recevait aucun argent pour le voyage. Lorsqu'il le faisait, c'était pour couvrir à pied les 28 kilomètres qui séparaient la ville où était son lycée de son village.

Ce parcours personnel est souvent fait pour rendre fier le père et modifier son point de vue à l'égard des études. En l'occurence, l'enquêté no. 1 étant l'aîné, il a permis à ses frères cadets de bénéficier de la compréhension de leur père.

C'est une situation similaire qu'a vécu le no. 8. A cette différence qu'il est le cadet et le seul de sa fratrie à avoir atteint un niveau d'études supérieures. Le père ayant émigré en France, il ne restait que le maigre soutien des frères et une volonté de fer pour aller à l'encontre d'un destin tout tracé.

Ce désir d'échapper à son milieu produit une distance avec les parents très perceptible dans le mode de vie, l'attitude de condescendance du fils, la volonté de marquer des limites et de protéger une vie trop singulière. Lorsque cette singularité va jusqu'au mariage avec une étrangère, comme c'est le cas du no. 8, les attaches affectives diminuent d'intensité pour laisser place,à des rapports conventionnels où le souci de respecter la norme l'emporte sur la force du lien de parenté.

Le cas du no. 21 présente aussi quelques similitudes avec les deux précédents. Orphelin dés l'âge de treize ans, il arrive à terminer ses études secondaires. Mais comme il est fils unique et responsable de sa soeur et de sa mère, il ne peut trop longtemps compter sur le soutien de sa parenté. Il prend donc un emploi, assure un logement indépendant de sa famille et permet à sa soeur de continuer

ses études. Après avoir accumulé quelques économies, il décide de reprendre des études universitaires et responsabilise sa mère et son oncle maternel afin qu'ils se prennent en charge durant son absence. Il part en formation à l'étranger, grâce à une bourse d'une société nationale et obtient un diplôme d'ingénieur. A son retour, il réintègre son emploi et reprend sa responsabilité de chef de famille.

Nous voyons bien à travers ces trois exemples que la mobilité sociale n'est pas toujours le résultat d'une volonté de dépassement par le père de sa propre condition mais qu'elle implique, lorsque la conjoncture est favorable, une prise de conscience des fils de leurs propres possibilités même si pour cela ils doivent aller à contre-courant des habitudes familiales et consentir certains sacrifices.

C'est d'ailleurs dans ce groupe que l'instruction est la moins bien partagée dans la fratrie, comme si la chance qui se présentait pour aller au bout des études devait être saisie par l'un des frères qui était le plus en marge de la famille, souvent le cadet mais aussi l'aîné lorsqu'il parvenait à rompre la logique de l'autorité paternelle. A l'inverse du groupe dont le père est cadre, ici, le milieu familial présente une certaine inertie et constitue le premier obstable à vaincre. Sauf lorsque la culture du père est suffisante, comme chez le no. 18 et où le niveau d'instruction n'est qu'un indicateur d'un enracinement culturel citadin (pratique de la musique). Ici l'encouragement à la poursuite des études prend la forme d'un intérêt quotidien pour l'évolution scolaire des enfants. Cela va jusqu'au souci de payer des cours par correspondance à notre enquêté.

On comprend que ce groupe, pressé par la nécessité et qui limite ses préoccupations à la recherche des moyens d'existence, ne puisse pas concevoir une stratégie à

l'égard de l'école et que les avantages d'études longues et coûteuses ne sautent pas aux yeux à priori.

Nous pouvons penser que c'est avec le même état d'esprit qu'est pensée la scolarité des filles. Sans être niée, l'instruction des filles est toujours subordonnée à leur avenir matrimonial. Quand arrive l'âge du mariage et que des prétendants se présentent, l'argument de l'utilité d'études supérieures ne pèse pas lourd devant la garantie d'un foyer surtout lorsque l'alliance qui est proposée, présente des avantages pour les deux familles.

Là aussi, c'est la volonté d'aller à l'encontre des parents qui peut sauver d'un destin inéluctable. C'est ce qu'illustre l'histoire du no. 72. Ayant réussi au baccalauréaut, elle envisage de poursuivre des études supérieures. Ses parents voient la chose autrement et la promettent à un parti issu d'une riche famille et ami du frère aîné. L'accord est réalisé sans elle et la dot est déjà versée par la famille prétendante. Dans l'impossibilité de faire entendre son refus, notre enquêtée fait semblant de se soumettre, demande l'autorisation de travailler comme maîtresse d'internat et utilise son salaire à rembourser, en cachette, le montant de la dot en envoyant des mandats à la famille du prétendant. Cette dernière, comprenant qu'il s'agit d'un mariage forcé, se retire, obligeant ainsi les parents de l'enquêtée à reconnaitre la volonté de leur fille et l'autorisent à entamer des études de médecine. Ses soeurs cadettes n'auront aucune difficulté à imposer leur désir par la suite. (Voir encadré no. 4)

Le cas du no. 73 évoque les mêmes difficultés qu'ont certains pères à admettre une émancipation de leur fille en dehors de leur tutelle. Cette fois-ci, notre enquêtée doit son sort à son rang de cadette. Il a fallu le "sacrifice" de sa soeur aînée pour que son père change de perspective. En effet, cette soeur qui voulait poursuivre des études

supérieures s'est vue refuser cette possibilité par son père et s'est retrouvée mariée contre son gré à son propre cousin paternel. L'échec de ce mariage et le sort malheureux de sa fille aînée, lui ont fait admettre petit à petit l'idée de lâcher de la bride. Le comportement exemplaire de sa fille cadette durant toutes ses études ont achevé de vaincre ses appréhensions au point qu'il finit par accepter l'idée qu'elle fasse un choix marital libre.

Le sort toujours inconfortable de la fille qui poursuit ses études n'est pas dans tous les cas livré au bon vouloir des pères. Les frères peuvent intervenir pour adoucir l'attitude du père ou franchement s'opposer à lui lorsque l'avenir de leur soeur peut être compromis.

Parce que fille unique, l'enquêtée no. 76 est très largement chouchoutée par ses frères et bénéficie du privilège des études, grâce à leur intervention, alors qu'eux-mêmes ont du mal à terminer les leurs.

2) Les techniciens

Le groupe des techniciens qui ne comprend que des hommes se scinde en deux: le premier groupe est lié à une origine ouvrière citadine, le deuxième arrive difficilement à s'extraire de son origine rurale même lorsque le père a un métier d'ouvrier. La résidence se situe souvent dans la banlieue rurale de la ville.

Le dénominateur commun à ces deux groupes est que le père n'a aucune instruction, sauf celui du no. 28, qui est aussi le père du no. 73 et dont nous avons déjà parlé.

Le premier groupe (no. 24, 25, 28, 32, et 34), plus implanté en ville, réussit à entamer après le baccalauréat des études courtes, destinées à fournir une qualification

professionnelle particulière. L'impossibilité d'aller plus loin dans les études est dûe soit à une responsabilité familiale précoce (no. 24), soit à l'absence de l'autorité paternelle (no. 32 : père émigré et no. 25 : père décédé), soit à un échec dans la scolarité (no. 34). Dans tous les cas, l'entrée dans la vie active est souhaitée, soit pour faire face aux besoins d'une famille nombreuse, soit pour réaliser des économies nécessaires au mariage.

Quant aux techniciens du deuxième groupe, ils doivent leur position à une mobilité professionnelle interne plus qu'à des études (no. 26, 27, 29, 31, 33). Aucun ne va au delà du C.E.P. . La position très précaire de leur père les engage assez tôt dans le monde du travail. Seul le no. 30 doit au soutien de son oncle la possibilité de faire un institut de technologie agricole.

Le système des intérêts qui lie le père à ses enfants ainsi que les frères entre eux oblige à une prise en charge de soi même assez tôt même si cela ne signifie pas une autonomie domestique, ce dont on peut se rendre compte à travers la rubrique concernant la cohabitation.

Contrairement aux cadres où la cohabitation après le mariage avec les parents est souvent ponctuelle, ici le mariage ne donne pas forcément lieu à la séparation pour diverses raisons que nous aurons à examiner par la suite. Quant à la scolarisation des filles,elle n'est pas pensable au delà de l'école primaire. Seules, les soeurs du no. 25 bénéficient de la tutelle affectueuse de leur frère aîné, et réussissent à entamer des études secondaires ou bien à les terminer.

3) Les ouvriers

Quatre groupes forment cette catégorie. Ceux dont le père est ouvrier, ceux dont le père est employé, ceux dont

le père est petit exploitant agricole et ceux dont le père est paysan pauvre ou métayer. La différence est souvent mince entre les deux premiers et les deux derniers groupes. Pour exemple, on peut citer le cas des pères employés, dont la position nouvelle est intervenue à la fin de leur vie professionnelle, après qu'ils aient exercé nombre de métiers proches de la condition ouvrière. Cette remarque permet d'attenuer l'impression d'une incapacité des pères à reproduire leur statut à travers leurs fils. En réalité nous saisissons la position de ces derniers bien après leur premier emploi et les pères à leur dernière étape alors que la convention statistique voudrait que la position de ces derniers soit saisie au moment où les fils terminent leur scolarité et prennent leur premier emploi.

L'important est de noter qu'aucun des pères n'est instruit (sauf le père du no. 84). Le passage à l'école coranique n'est d'aucun effet sur l'itinéraire.

Le niveau d'instruction de nos 5 ouvriers qualifiés illustre donc un effort personnel pour deux d'entre eux et une aide de la parenté pour les 3 autres, en particulier le no. 41 dont le père a consenti à le placer à l'école privée pour apprendre l'arabe.

Il faut souligner,ici,l'histoire très particulière du no. 42 . Parti en France, parce qu'il ne trouvait pas de travail (malgré un CAP en coffrage) il a fait tous les métiers avant de se spécialiser dans la charpente métallique. Très jeune et désireux d'apprendre, il se voit conseillé de prendre des cours du soir en français afin d'améliorer ses rapports avec la direction de l'entreprise où il travaille. Il réussit à force de persévérance et obtient l'équivalent du niveau du niveau CEP. Par la suite, il sera choisi par ses camarades arabes de l'usine pour être délégué syndical. Son retour en Algérie est lié au mariage qu'il fait avec le no.74 et qui le tranquillise quant à sa réinsertion sociale dans la mesure où il avait

rompu tout lien avec sa parenté. Cet exemple de mobilité réelle aussi bien professionnelle que sociale (par le mariage) n'était possible que parce qu'il s'est fait contre la parenté. En effet, le remariage du père et l'hostilité de la marâtre ont été l'une des motivations de son émigration en France. La tentative maladroite du père de le marier à une cousine, lors d'un de ses retours de France, ont fini par consommer sa rupture avec toute sa famille.

Mis à part cet exemple et celui du no. 40 et 41 où le niveau d'études (techniques moyennes) est directement lié à la position, la plupart de nos ouvriers, manoeuvres et ouvriers agricoles n'ont pas connu l'école ou en tout cas n'en ont rien retenu. Le type de mobilité qu'on peut observer dans ce cas est liée soit à une position interne (par le biais de stages) soit à des privilèges particuliers comme celui accordé aux anciens moudjahidines (le no. 36 s'est vu recruté et nommé chef d'équipe à ce titre).

L'itinéraire de la plupart des autres ouvriers semble avoir été guidé par la recherche d'un emploi stable dans le secteur d'Etat. La fuite du travail agricole semble en être la caractéristique principale et le passage dans des entreprises privées, un épisode qui précédait l'emploi véritable.

Le no. 43 semble décrire une trajectoire inverse. Il apprend son métier de boulanger à Alger et travaille pendant longtemps comme ouvrier dans la boulangerie de son beau-frère. Fatigué des servitudes qui l'enchainent à la boulangerie à cause des liens de parenté qui l'unissent à son patron, il décide de revenir à son village natal , après s'être assuré que la seule boulangerie qui y existe, accepte de l'embaucher au même tarif que celle d'Alger. La paix qu'il y gagne et le loisir de disposer de son temps, comme il veut, nous font interpréter ce changement comme une amélioration dans sa condition tant il est vrai que le

métier d'ouvrier boulanger exige un repos diurne difficile à réaliser dans une grande ville comme Alger.

Quant aux ouvriers agricoles, ils illustrent par leur immobilisme le destin d'une couche sociale enchaînée par son origine à sa condition de force de travail sans qualification particulière et sans espoir de quitter la terre. Il faut ajouter que l'âge avancé de nos enquêtés (caractéristique structurale des travailleurs de la terre) est pour beaucoup responsable de leur situation.

Enfin , la catégorie d'ouvrières est composée en majorité de veuves sans que notre choix ait été délibéré. Cela nous donne une idée de la place qu'occupe cette catégorie dans le monde des femmes actives. On ne peut parler ici de mobilité ni même de femmes ayant une identité de travailleuses. Leur seul souci est d'assurer la survie de leur ménage , en attendant que l'un des fils puisse subvenir aux besoins de tous.

Pour finir, il nous faut tenter d'interpréter la difficulté des ouvriers d'échapper à leur condition par le fait qu'ils sont fortement enserrés par leur famille. Le tableau concernant la cohabitation nous en donne une idée bien nette. Ceux qui réussissent à s'en libérer le mieux sont des ouvriers qualifiés. Le no. 41 prétexte le fait de tenir compagnie à sa grand-mère esseulée pour pouvoir fuir le toit paternel. Le no.40 ne supporte plus la cohabitation avec ses parents et sa fratrie,et en attendant de trouver un appartement , fait popote à part. Le no. 39 subit la violence déchaînée de son père avant de faire admettre son désir de se mettre à part prétextant d'occuper un appartement qu'on lui avait accordé.

Même, lorsque la décohabitation est à l'ordre du jour comme chez les ouvriers agricoles, elle oblige à un voisinage considéré comme sécurisant.

Dans tous les cas, la volonté de décohabiter ne dispense jamais de la prise en charge des parents, devoir

sacré s'il en fût.

4) Les femmes au foyer

Dans cette catégorie nous avons deux groupes de femmes, celles dont les pères sont commerçants ou artisans et celles dont les pères sont ouvriers. Une seule femme a un père paysan, décédé trop tôt, pour que sa fille s'en souvienne.

En réalité, pour cette catégorie c'est moins l'origine qui est déterminante pour leur statut qu'un ensemble de facteurs relatifs aux intérêts du groupe familial qui les oblige à interrompre leur scolarité ou leur formation ou à se marier précocément.

Nous évoquerons rapidement le cas des épouses étrangères dont la situation de femme au foyer est délibérément voulue, soit pour éviter un déclassement (les revenus qui leur sont proposés ne sont jamais ceux qu'elles touchaient dans leur pays) soit pour éviter d'entrer dans un type de rapports hétérosexuels fondés sur l'ambiguité. Il n'est pas inutile de rappeler que la décision de rester au foyer n'empêche pas d'avoir des activités rémunérées à domicile. Le no. 85 après avoir travaillé comme secrétaire de direction chez son propre mari, à une époque où le couple n'avait pas encore d'enfants, réintègre le foyer et se consacre à ses enfants tout en réalisant des travaux dactylographiés pour une clientèle universitaire.

L'attitude du no. 86 s'est traduite par le refus total du monde social. Elle effectuait, elle aussi, plus ou moins régulièrement des travaux dactylographiés, mais cela ne l'a pas empêché de concrétiser l'idée du retour qu'elle avait en tête.

Pour nos femmes, l'accès à la scolarité constitue déjà une grande chance. La discrimination touche ici,celles qui vivent en milieu rural. Celles qui vivent en ville bénéficient d'un environnement favorable qui leur assure au moins la scolarité du cycle primaire. Au delà, c'est-à-dire lorsque l'enfant commence à devenir jeune fille, les résistances du milieu familial se manifestent. Le père, la mère et les frères se sentent concernés par le comportement de leur fille et de leur soeur. L'autorisation de continuer des études secondaires s'accompagne souvent de restrictions très sévères consistant dans une surveillance du trajet lycée-maison ou alors l'accompagnement par le père ou le frère.

Les raisons pour interrompre une scolarité ne manquent pas et viennent rappeler à celles qui ont des espoirs insensés que leur avenir est pensé par leurs parents en termes de mariage.

Le no. 87 ne peut entamer des études secondaires parce que sa demi-soeur ayant échoué au CEP, cela aurait provoqué trop de jalousie.

Le no.91 est mariée précocément à un cousin éloigné mais obtient la promesse de continuer ses études après le mariage. Par la suite, tout le milieu de sa belle-famille lui fait sentir que ce serait là un privilège exorbitant par rapport à ses belles-soeurs (qui sont en même temps des cousines) qui ont été empêchées,elles aussi , de continuer leurs études.

Le no. 88 qui entame une formation pratique (couture) est plus prosaïquement empêchée par son frère,d'aller plus loin. Même situation pour le no. 95 qui trouve un travail mais qui ne parvient pas à le garder , en raison des exigences de son frère.

Le no. 93, malgré des études brillantes (El Ahlia), réintègre le foyer, aprés la mort de sa mère , pour aider à la gestion domestique.

La seule exception remarquable est celle du père du no. 90 dont l'ouverture d'esprit n'est pas sans rapport avec le fait que toute sa progéniture est composée de filles et qu'il s'est vu contraint de les élever comme des garçons pour qu'elles se prennent en charge. Dans ce cas,la décision pour notre enquêtée de mettre un terme à ses études universitaires, a été négociée avec son époux en rapport avec sa situation dans la belle-famille. Quant à la possibilité d'un travail extérieur au foyer, c'est une perspective rendue impossible aussi bien par les scrupules de leur propre famille que par les exigences préalables de la belle-famille. Seule, le no. 90 avait des velleités,vite découragées, par les deux années de cohabitation avec la belle-mère.

Par contre,le phénomène relativement nouveau de ces dernières années, c'est la possibilité d'améliorer les revenus familiaux par des travaux rémunérés faits à domicile. C'est en ce sens que l'apprentissage professionnel du no. 88 sera directement utilisé dans la couture. Apprentissage qui peut se réaliser dès le jeune âge,grâce aux soins de la mère (no. 89).

Pour que cette possibilité soit effective, il faut que le mari soit disposé à payer l'instrument de travail (machine à coudre, machine à écrire ...) nécessaire. Ce qui oblige parfois à des négociations très serrées avec l'époux.

Dans quelle mesure la position de nos enquêtées est-elle liée à leur rang de naissance? En réalité, très peu puisque dans tous les cas (sauf pour les étrangères), les mêmes interdits pèsent sur leurs soeurs, sauf pour les no. 87 et 91. La première doit à sa position d'aînée, le sort qui est le sien puisque sa soeur cadette réussit à aller jusqu'au bout de ses études secondaires et s'emploie comme enseignante même après son mariage. Quant à la seconde, aînée de toutes les soeurs, elle voit son élan stoppé, par le mariage,alors que celles-ci, sans aller plus loin dans les études, réussissent à faire accepter l'idée de travailler comme enseignantes.

Q u a t r i è m e p a r t i e

-0-0-0-0-0-

Vie amoureuse et formation du lien conjugal

Dans cette partie,nous nous proposons d'analyser les données recueillies qui se rapportent à l'expérience pré-conjugale, au choix du conjoint et à toutes les stratégies qui concourent à ce choix et à sa réalisation. Nous avons évoqué plus haut la méthode: reconstituer à travers l'approche biographique, toutes les séquences chronologiques qui mènent à la formation du lien matrimonial et à sa consolidation. Il nous fallait éviter de céder à l'illusion biographique (1),en faisant éclater le discours des enquêtés pour le reconstruire selon une logique qui restitue non pas le sens recherché par l'enquêté (celui d'un destin qui s'accomplit) mais le sens que produisent des pratiques inscrites dans l'espace social et la champ familial.

La cohérence de cette partie tient au fait qu'elle met en relief,dans ses différents chapitres,toutes les circonstances qui préparent au choix du conjoint et toutes les conditions qui lui permettent de se concrétiser.

(1) C'est P. Bourdieu qui nous met en garde contre les présupposés de la théorie du récit ou de l'histoire de vie et où "le sujet et l'objet de la biographie (l'enquêteur et l'enquêté) ont en quelque sorte le même intérêt à accepter le postulat du sens de l'existence racontée" (" L'illusion biographique, Actes de la recherche en sciences sociales, no. 62/63, juin 1986, pp. 62-72.)

L'analyse repose sur les données des entretiens mais aussi sur un certain nombre d'observations faites sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'expérience préconjugale et toutes les opérations se rapportant aux cérémonies du mariage.

CHAPITRE I L'experience préconjugale

1)- Un âge problématique

Le fait nouveau de ces deux dernières décennies, c'est incontestablement le recul de l'âge au mariage. Les démographes qui le constatent n'en tirent pas toutes les conséquences, aveuglés qu'ils sont par l'impératif de la baisse de la fécondité (1). Or c'est là un changement d'une extrême importance pour l'évolution de la structure familiale et des rapports entre générations. L'allongement de la durée des études, la nécessité d'assurer un avenir professionnel et de se doter convenablement avant d'envisager le mariage, sont parmi les causes les plus visibles et les plus souvent évoquées pour expliquer ce phénomène. D'autres facteurs, plus liés à la conjoncture (la crise du logement par exemple), contribuent à allonger cette période.

Mais plus fondamentalement, on peut considérer que c'est le processus de "défamilialisation" ou l'intervention d'institutions sociales pour remplir des fonctions jusque-là réservées à la famille qui va être à l'origine d'un tel phénomène.

Il y a donc, une tranche de vie qu'on appelle adolescence ou jeunesse, plus ou moins étendue selon la

---

(1) Lors des journées d'études organisées par le ministère du travail et des affaires sociales, les 26 et 27 septembre 1988 à Alger, sur "les déterminants sociaux, culturels et psychologiques sur la fécondité" l'accent a été mis par Mr. Kouaouci sur le fait que les femmes qui se sont mariées au delà de 25 ans ont une descendance finale de 2.7 enfants.

classe et le sexe auquel on appartient et qui se trouve libérée de toute responsabilité sociale et familiale. C'est un âge critique où l'autorité paternelle risque à tout moment de basculer, faute de pouvoir réaliser la transition nécessaire. C'est un âge qui renferme plein de menaces pour les institutions sociales et politiques. Sans aller jusqu'à penser que tous ceux qui vivent cet âge sont, comme par essence, pourvus d'une énergie révolutionnaire, il faut croire que l'exclusion d'une grande partie de la jeunesse de l'institution matrimoniale est source de désordres.

L'histoire en atteste. C'est G. Duby[1] qui affirme que l'un des aspects majeurs de la "révolution féodale" en Europe, a consisté à réserver le droit du mariage à l'aîné confinant les cadets dans un célibat turbulent où "*le rêve de saper l'institution matrimoniale dont ils étaient exclus*" (2) s'exprimait dans l'idéal chevaleresque et la pratique de l'amour courtois. Plus récemment, E. Todd développe l'idée que dans le monde musulman, "*la géographie des soulèvements intégristes s'inscrit nettement dans celle des âges au mariage élevés*"(3). Plus proches de nous, les dernières émeutes d'octobre 1988 à Alger, semblent révéler, plus que la contestation d'un régime politique particulier, le refus d'un type de dépendance à l'égard de l'autorité parentale.

Mais afin d'évaluer de façon plus précise le poids des causes et des motivations qui retardent le mariage, il faut se dégager de la moyenne nationale (4) qui reste une

---

(1) Le chevalier, la femme et le prêtre ... , déjà cité, p. 102
(2) J. Goody: L'évolution de la famille et du mariage en Europe ... déjà cité p.186.
(3) La troisième planète ... déjà cité, p. 172.
(4) Selon l'ENAF (enquête nationale algérienne sur la fécondité, 1988), déjà citée, l'âge moyen au mariage s'est élevé à 27 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes.

indication trop générale pour s'intéresser de plus près au comportement des différentes catégories socio-professionnelles à l'égard de cette question.

Or, notre enquête nous permet d'avancer qu'on ne se marie pas au même âge selon qu'on est cadre, technicien ou ouvrier.

Le tableau suivant permet d'illustrer cette idée.

Tableau no. 19 - Âge moyen au 1er mariage des enquêtés hommes et femmes.

CSP / SEXE	CADRES	TECHNICIENS	OUVRIERS	OUVRIERS AGRICOLES	COMMERCANTS	FEMMES AU FOYER
HOMMES	29,58	24,27	24,25	19,75	25,66	-
FEMMES	26,3	19,33	15,8	-	-	18,33

On peut remarquer très nettement chez les hommes une coupure entre les cadres, les techniciens-ouvriers et à l'intérieur de cette dernière catégorie les ouvriers agricoles.

Chez les femmes, on retrouve la même coupure entre les cadres (supérieurs et moyens) et les autres catégories. l'âge moyen au premier mariage des ouvrières est particulièrement significatif même si notre échantillon est très réduit. Il indique que dans les couches d'origine rurale, toute opportunité est saisie pour marier les filles.

L'analyse de ces moyennes montre à l'évidence que là, où existe la possibilité de poursuivre ses études, l'urgence du mariage ne s'impose pas. On peut même dire que la période des études (surtout lorsque celles-ci se

déroulent à l'étranger) est souvent utilisée à bon escient pour retarder le projet de mariage et permettre de goûter sans retenue aux plaisirs de la vie.

Pour ce qui est des femmes, cette période est vécue comme une occasion d'élargir la possibilité d'un choix libre du conjoint en même temps qu'elle sert de prétexte pour repousser les demandes en mariage non désirées. Lorsque les études se poursuivent jusqu'au supérieur, le risque devient grand de s'éloigner des circuits traditionnels d'échange en même temps que d'échouer sur celui du marché libre.

Dans la mesure où, seul, le mariage permet une identité, la marge reste très étroite entre l'impératif social de sauvegarder une certaine honorabilité (dont la mesure reste la virginité) et le désir de réaliser un choix libre du conjoint précédé par un temps de fréquentation.

Quant aux catégories sociales où les études se réduisent au cycle primaire et moyen et où, l'entrée, plus ou moins précoce dans la vie professionnelle est imposée par les conditions d'existence, l'objectif du mariage qui s'impose de lui - même, faute de possibilités de fréquentations mixtes, reste subordonné à la nécessité de réaliser le meilleur choix possible et de réunir les conditions matérielles minimales pour que ce choix devienne effectif. Autant dire que le célibat est une attente, plus ou moins longue agrémentée par un mode de vie particulier où " la surcharge dépressive" selon le mot de F. Alberoni (1) se libère dans l'amitié de groupe dans les lieux d'exutoire collectif comme les stades ou les mosquées, dans les aventures excessives faites de saoulerie et d'agressivité sexuelle.

Dans ces catégories, les rencontres amoureuses ne sont

---

(1) Voir "Le choc amoureux", éditions Ramsay, Paris 1981, p. 30.

pas impossibles, mais elles sont si furtives et soumises à de telles précautions qu'elles échouent ou se transforment rapidement en projet de mariage,sans donner lieu à une fréquentation préalable et durable.

Quant aux femmes qui n'ont pas eu accès aux études ou dont les études ont été écourtées, elles n'ont d'autres alternatives que négatives: celles de résister aux projets des parents ou de refuser le cousin proposé, en attendant que se manifeste le parti rêvé.

Toutes ces considérations justifient qu'on puisse se poser des questions sur les différentes manières dont est vecue cette période de célibat par nos enquêtés. Non pas seulement parce qu'elle allonge,mais aussi et surtout parce qu'elle est investie d'attentes, d'espoirs de sentiments et de déceptions , qui en font une tranche de vie spécifique souvent déterminante dans le choix du conjoint et la vie maritale.

2)- La quête amoureuse

L'interdit qui pèse sur toute manifestation de l'intime empêche de voir l'émergence d'un sentiment qui façonne de plus en plus le langage de nos jeunes et constitue une expérience presque incontournable.

En effet, la question qui se pose à cet âge de la vie est réellement existentielle. Qui suis-je? Qui, en dehors de ma mère, est en mesure de me renvoyer l'image d'un être aimé? Cette interrogation narcissique, invraissemblable dans la structure familiale traditionnelle, traduit la réelle prise de conscience de soi-même,comme être unique, doué d'une puissance que seule contrecarre l'autorité supérieure , personnifiée par le père,mais aussi par toutes

les figures de l'autorité sociale (le maître, le chef du Parti, le chef de l'Etat). C'est probablement pour se protéger mais aussi pour protéger ses membres de la souffrance et de la folie que la société traditionnelle étouffait toute manifestation du sentiment amoureux et le reléguait dans la sphère de la magie, domaine par excellence des femmes.

Une grande partie de la littérature sociologique et psychanalytique semble être d'accord sur le fait que l'état amoureux est d'abord un regard sur soi-même: " *En effet nous croyons aimer et il nous a été révélé que nous n'aimions que nous-même déplacé nous croyons aimer et nous n'aimions que l'état où nous plonge l'amour.*"(1)

Ce sont donc les exigences du moi (ou l'idéal du moi, selon le vocabulaire psychanalytique) qui, par personne interposée (l'objet d'amour), confèrent à l'élan amoureux cette force extraordinaire. Le regard de l'autre finit par aboutir , à ce qu'Alberoni appelle le mouvement d'individuation: " *Sentir que l'autre nous apprécie nous permet de nous apprécier nous-mêmes, de valoriser notre moi.*"(2)

La question qu'il faut se poser à ce niveau est la suivante: est-il possible d'imaginer un tel processus dans un espace culturel musulman? Combien même les conditions objectives existent pour que se libèrent les énergies individuelles des contraintes tribales et familiales, n'y a t'il pas d'autres blocages comme la virilité ou le sens de l'honneur? La mythologie arabe possède, elle aussi, à l'image de Tristan et Iseut, ses couples d'amoureux 'Urwa et Afra', 'Antara et Abla', 'Jamil et Qays'. Mais la version romanesque de ces histoires d'amour authentiques

---

(1) Christian David: L'état amoureux, Payot, Paris 1971, p.39. Voir aussi D. de Rougemont: L'amour et l'Occident, Plon 1972.

(2) Le choc amoureux ... déjà cité, pp. 43-44.

repose sur un certain nombre d'invariants culturels sans lesquels le message ne peut passer. Tout d'abord, c'est l'amour du cousin pour la cousine qui représente l'idéal de la passion amoureuse. D'autre part pour que le comportement de l'amant soit admissible, il faut qu'il prenne le cachet de la déraison. Alors que la folie n'est qu'un déguisement qui sert à Tristan pour pénétrer dans le château du roi, celle de Jamil n'est pas feinte: "*Si elle m'avait laissé ma raison, dit-il, je ne l'aurais pas poursuivie.*"(1)

Enfin, dernier signe auquel on reconnait cet idéal, c'est la chasteté, corollaire, nous dit Djedidi, de la perte de raison. En s'attachant à décrire l'amour des Udrites (une tribu du nord-ouest de l'Arabie) comme une intériorisation du Jihad, Djedidi arrive à poser les éléments d'une problématique qui rende compte d'une mutation sociologique réelle: avec le début de pacification intertribale entamé par l'Islam, il y a une sorte de transfert de l'énergie guerrière vers le jeu amoureux où l'humiliation et la soumission à l'être aimé n'est que l'acte de se dépasser (2).

Il est certain que le relâchement des liens sociaux et familiaux dans l'Algérie d'aujourd'hui explique pour une large part le mouvement d'individuation dont nous avons parlé. Le sentiment d'être inséré dans des ensembles sociaux (lieu de travail, lieu d'études, lieu de loisirs) différents du milieu d'origine, fait prendre conscience d'un destin individuel et donc d'une identité propre qui ne peut se développer que dans la confrontation (pour ne pas dire le conflit) avec l'autre. Céder à "l'appel du large" et rompre les attaches avec le milieu sécurisant des parents, c'est faire violence à son narcissisme pour se

---

(1) Voir Tahar Labib Djedidi: La poésie amoureuse des arabes. SNED, Alger 1973 p.72.
(2) T. L. Djedidi : déjà cité ... chapitre II, pp. 69-76

forger un être apte à répondre aux hautes exigences de la rencontre amoureuse en même temps que de résister aux blessures narcissiques qui en découlent.

Le quotidien du soir "Horizons" a pris le parti de publier très régulièrement des lettres de lecteurs sur ce sujet, libérant ainsi, une expression de la souffrance d'aimer, jamais soumise jusque là au jugement public. De même que la rubrique "psycho horizons" propose les services de spécialistes aux lecteurs qui osent exposer leur difficulté de vivre et de communiquer.

Pour notre part, nous interprétons cette incursion de la parole amoureuse (combien même elle ne concerne que les jeunes des villes ayant un minimum d'instruction) comme le début d'une révolution dans le rapport à l'honneur et le principe de la virilité (1). Elle est le signe (parmi tant d'autres) que la vie affective est une composante nécessaire de l'expérience pré-conjugale. Qu'elle soit plus verbalisée par les hommes que par les femmes, c'est un fait qui prend toute sa signification dans le sentiment de culpabilité que ressentent ces dernières.

Quant à la vie sexuelle, elle n'est pas totalement absente mais la morale (et la censure) lui impose des formes difficiles à décrire sans une enquête approfondie sur ce sujet. Or, le même préjugé inhibe le sujet et l'objet de la recherche pour que nous soit interdite la vérité à ce propos.

Les éléments de l'enquête, que nous allons exposer, s'attachent à décrire les différentes situations se rapportant à l'expérience pré-conjugale et les comportements qui en découlent.

---

(1) L'émission "contact" de la chaine III de la RTA initie souvent le même type d'enquêtes auprès des auditeurs sur les aspects de la vie sentimentale.

3)- Le milieu étudiant

a)- Un espace mixte

La caractéristique principale de ce milieu est qu'il est mixte. Il introduit donc ceux qui ont le privilège d'y accéder à un monde nouveau, souvent en rupture avec le milieu familial. Sauf pour ceux qui ont déjà fréquenté des C.E.G. ou lycées mixtes, comme c'est le cas des enquêtés no. 5 et no. 7, le premier contact avec l'université produit un choc que l'un de nos enquêtés (no. 2) traduit confusément comme la découverte d'un monde aux moeurs étranges (des filles qui fument ...), mais aussi le sentiment de vivre d'intenses émotions: la proximité de ces êtres parfumés, aux corps soigneusement et élégamment mis en évidence, éveillent les sens et produisent un émerveillement continu. L'effet d'excitation qui s'ensuit, est le résultat d'une séduction qui, pour être bouleversante, n'en exige pas moins une remise en cause de soi-même. Le regard narcissique se transforme en exigence de séduire. C'est une période où le paraître compte beaucoup non seulement dans la manière de s'habiller mais aussi de se représenter aux autres: être là au moment où il faut, choisir ses amis, savoir parler et intervenir, vaincre sa timidité et les résistances de son corps.

Cette mutation est d'autant plus profonde qu'elle n'a pas eu pour préalable un apprentissage dans le milieu familial ou dans le voisinage. Or pour la plupart de nos enquêtés, même cadres, l'éducation et la socialisation se sont faites dans une certaine méconnaisance de l'autre sexe. Mis à part les cousines et parfois les voisines, le monde des femmes se réduisait au cercle étroit de la

parenté. Seul le no. 7 , dont la mère est française, fréquentait en toute liberté son futur conjoint (de mère française aussi) depuis la plus tendre enfance.

Dès le plus jeune âge, l'habitus s'organise autour de cette ségrégation rendant difficile toute communication entre les deux sexes. Il n'y a pas de place pour l'aventure amoureuse et la sociabilité se réalise dans un environnement masculin où prédomine l'amitié virile, mais aussi des pratiques affectives qui peuvent s'apparenter à l'homosexualité.

L'université et parfois le lycée constituent donc pour beaucoup, le lieu où se réalise le rêve de cotoyer les femmes. Mais le rêve est difficile à matérialiser dans la mesure où rien n'a préparé les deux sexes à se rapprocher et à dialoguer ensemble.

Les tentatives de rapprochement constituent une dure et longue épreuve où la confiance de l'autre sexe ne peut être gagnée que par une neutralisation des désirs. Faute d'un langage amoureux, le jeu de la séduction s'épuise dans des intentions toujours avortées. Durant cette phase où les deux habitus sont trop éloignés l'un de l'autre pour risquer quelque élan, la correspondance joue un rôle important dans la maturation des sentiments. Elle permet de dire dans un langage maîtrisé ce que le corps, dans une confrontation, ne pourrait qu'exprimer gauchement.

Quelques unes de nos enquêtées nous ont avoué leur surprise de trouver dans leur cahier ou dans leur poche des billets glissés discrètement. Parfois, c'est avec la complicité de l'amie,de la cousine ou de la soeur que la lettre arrive au destinataire. Cette situation n'est pas sans danger pour l'intéressée surtout lorsqu'on sait que celle ci est étroitement surveillée par ses parents.

La particularité de l'espace universitaire, c'est qu'il institutionnalise un certain nombre de pratiques qui favorisent les rencontres mixtes permettant d'évacuer la

charge agressive contenue dans ce milieu. Ces rencontres se matérialisent dans toutes sortes de circonstances: surprises-parties, excursions, bals, réunions sportives ...

Dans les années 1970, le lancement du mouvement de volontariat étudiant pour sensibiliser les paysans sur la portée de la révolution agraire avait constitué une aubaine pour beaucoup de jeunes étudiants afin de vivre une expérience sentimentale et parfois sexuelle.

Dans l'université d'aujourd'hui, filles et garçons semblent se retrancher chacun de leur côté. Mais, depuis l'indépendance jusqu'aux années 1976, l'université constituait un microcosme où s'expérimentait la sociabilité hétérosexuelle. Il faudrait mesurer tous les effets d'une telle situation mais il est certain que pour tous nos cadres qui sont passés par l'université,durant cette période, l'ambiance était propice à toutes les aventures mais aussi à toutes les ruptures avec le milieu familial.

Cette initiation pouvait se faire plus tôt chez ceux qui, privilège rare, fréquentaient les établissements mixtes (ex-CEG Jeanmaire à Constantine par exemple) ou bien côtoyaient les enfants de la bourgeoisie citadine. La liberté, dont jouissaient ces derniers et les moyens dont ils disposaient (appartements ou villas vides), leur permettaient d'organiser des "boums" en bénéficiant de la compréhension pour ne pas dire de la complicité des parents. L'ouverture d'esprit et la culture francophone de ces derniers, rendaient possibles des pratiques tout à fait exceptionnelles dans le paysage culturel algérien. Sans s'y impliquer tout à fait (cela fairait jaser), ils laissaient faire ou faisaient semblant d'ignorer.

Il n'est pas exclu de penser (ce n'est qu'une hypothèse) que ce comportement correspondait à un calcul de type matrimonial: permettre aux enfants et surtout aux

filles de trouver le parti de leur vie (1).

Les boums s'organisent en tenant compte d'une double contrainte: faire face à la pénurie des filles et assurer celles qui prennent le risque de venir (souvent en cachette de leurs parents) toute la discrétion voulue. Il était donc imposé à chaque garçon d'être accompagné d'une fille, fût-elle la soeur. Les enquêtés qui ont connu cette expérience (no. 5 et 13) témoignent de ce que ces occasions aiguisaient l'esprit de compétition entre garçons, permettant aux plus hableurs et aux plus rodés dans ces réunions de se tailler la part du lion.

Cet esprit de compétition qui se manifestait à toutes les occasions de la vie estudiantine reposait sur le principe démonstratif et viril de la collection de partenaires. Plus on en changeait, plus on exerçait une fascination sur les autres et plus on avait du pouvoir.

Puisque l'objectif à cet âge, pour les hommes de cette catégorie (des cadres) n'était pas de se marier, la quête amoureuse prenait l'allure d'un jeu viril où la capacité de séduire se mesurait au nombre de victimes séduites. Tous n'étaient pas en mesure de se libérer aussi facilement et aussi rapidement des appréhensions qu'ils avaient à l'égard de ce monde particulier. Le poids de l'éducation l'emprise du milieu familial mais aussi les expériences propres vécues antérieurement (déceptions ou échecs sentimentaux) pouvaient inhiber le désir et limiter les investigations

---

(1) Sans être tout à fait comparable, ni de même niveau, les rallyes (soirées dansantes très sélectives) qu'organisait l'aristocratie française pour marier ses filles, présentent des similitudes avec la situation que nous décrivons, à la différence que les rallyes étaient une véritable institution mise sur pied par la mère de l'intéressée et soumise à la plus stricte sélection. Voir pour cela D. Merlié et J. Y. Cousquer: Mariage et relations familiales dans l'aristocratie rurale: deux entretiens. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, no.31, janvier 1980 pp. 22-34.

amoureuses au choix du conjoint. Car l'une des caractéristiques du discours de nos cadres est d'insister sur le fait qu'ils ont voulu pour la plupart réaliser un choix libre du conjoint indépendant de la pression des parents.

Dans cette catégorie, l'attitude des parents est tout à fait contradictoire. Se sentant exclus d'un processus qu'ils avaient voulu contrôler, ils attendent avec anxiété (ou se livrent à une enquête discrète) pour connaître le choix de leur fils et lorsque ce dernier n'est pas de leur goût, expriment leur désapprobation et parfois leur refus sans avoir toujours les moyens de le concrétiser (1). C'est le cas très net des no. 5 et 9. Pour ce dernier, le choix avait abouti à un échec (divorce) ; ce qui a donné l'occassion aux parents de contrôler totalement l'opération du remariage.

b)- La vie sexuelle

La quête amoureuse est toujours sous tendue par une pulsion sexuelle plus ou moins forte et refoulée. La réalisation de l'état amoureux rend possible la fixation de cette pulsion sur l'objet d'amour et libère toutes les inhibitions antérieures. Il permet donc, en principe, la satisfaction d'un désir longtemps contenu.

---

(1) L'un de nos enquêtés (no. 13) ayant été surpris par sa tante paternelle en compagnie d'une fille avec laquelle il sortait, s'est vu signifier un jugement négatif sur une disgrâce de son corps (elle a les jambes arquées): "Depuis lors je fais attention au corps". Même attitude du no. 5 lorsqu'il présente sa future fiancée à sa mère. Après une investigation rapide de son corps, le jugement tombe comme un couperet: "Elle a le bassin trop étroit; dès le deuxième bébé, elle vieillira très vite".

Toute la contradiction réside dans le fait que la nature de ces inhibitions n'est pas seulement interne mais aussi externe. Le désir sexuel doit, pour s'accomplir, vaincre l'obstacle de l'interdit moral et les résistances de l'objet lui même. Or, toute la culture ambiante engage l'homme à assumer sa masculinité (virilité) et la femme à défendre sa féminité (virginité).

Entre ces deux positions extrêmes, fondées sur la guerre absolue, le milieu étudiant offre prise à des stratégies diverses.

Il y a ceux qui intériorisent parfaitement les interdits sociaux et se culpabilisent de toute pensée sexuelle s'empêchant d'altérer la pureté de leurs partenaires. Cette attitude de respect à l'égard de l'intégrité physique du partenaire trahit une incapacité de concevoir l'acte sexuel comme une composante de l'opération d'amour. Elle peut aussi cacher la peur d'être pris au piège par le calcul féminin qui fait du rapprochement sexuel, la preuve d'un engagement pour le mariage. Toutes ces considérations entraînent ce type de relation vers une amitié amoureuse, ponctuée parfois de quelques flirts timides mais sans lendemain (1). On peut comprendre ainsi que le recours aux prostituées soit revendiqué comme une hygiène indispensable pour l'équilibre psycho-physiologique ("pour se vider" dirait un de nos enquêtés).

La plupart de nos enquêtés cadres avouent sans fausse honte avoir fréquenté les maisons closes mêmes lorqu'ils ont pu avoir des rapports sexuels libres par ailleurs (14 sur 23) parce que la satisfaction évidente de fréquenter une fille, se double toujours de la frustration "de ne pas conclure". Il y a donc un regard lucide sur une période de "manque sexuel" où la prostituée joue le rôle de substitut

---

(1) Voir F. Alberoni: le choc amoureux ... déjà cité p. 77.

en attendant la plénitude d'un rapport complet et harmonieux avec la femme désirée.

Tableau no. 20 - fréquentations sexuelles de nos enquêtés hommes selon la CSP.

relations sexuelles / CSP	maisons closes	maisons closes + relations sexuelles	relations sexuelles libres	pas de relations	non réponse	total
cadres supérieurs	6	8	7	1	1	23
techniciens employés	3	2	1	2	3	11
ouvriers	2	3	2	7	10	24
petits commerçants	1	0	0	1	1	3
inactifs	0	0	0	0	2	2
total	12	13	10	11	17	63

Il faut relever l'ambiguité (volontairement?) entretenue à propos des termes désignant le rapport lui même pour ceux qui affirment avoir eu des relations sexuelles libres. La question posée en français à des gens qui

saisissaient parfaitement cette langue "As-tu eu des relations sexuelles auparavent?" N'était pas suffisante pour quelques enquêtés (en particulier le no. 18 et 9), il fallait préciser s'il y avait eu défloration et lorsque la fille était déflorée, s'il y avait eu pénétration. Ceux qui répondaient oui à la première question, finissaient après maintes précisions, par avouer qu'il s'agissait d'un flirt poussé. La confusion n'est pas seulement dans la langue, elle est propre à une culture où la séparation spatiale des sexes, fait assimiler le moindre toucher à une possession ou plus à une pénétration. C'est le Coran lui même qui donne à la notion de toucher (lamassa) le sens d'un acte sexuel (1). A moins que dans l'esprit des enquêtés, le rapport sexuel inclut d'autres pratiques (sodomie, fellation ...) beaucoup plus difficiles à avouer. Nous n'avons pas voulu insister sur ce point de peur de provoquer une gêne préjudiciable à la suite de l'entretien.

Tous ceux, donc, qui déclarent avoir eu des rapports sexuels libres ne disent pas toujours - mais on le comprend par la suite - que ces rapports ont été arrachés au partenaire après un harcèlement continuel et des précautions infinies pour préparer le tête à tête dans un appartement prêté par un ami ou alors chez soi, profitant d'une absence des parents, ou alors en chambre universitaire à l'époque où la circulation dans les cités étudiantes était libre. Le sentiment qui se dégage des témoignages que nous avons récolté, c'est que la situation ne manque pas d'ambiguité puisqu'elle présente pour la fille tous les signes d'un engagement pour une vie à deux alors qu'elle est vécue par le garçon comme une épreuve victorieuse dans l'affirmation de sa virilité, propre à le

---

(1) Voir Malek Chebel: le livre des séductions, Lieu commun 1986 p.31.

conforter dans son rôle de séducteur.

Il y a enfin une catégorie particulière de nos cadres qui arrivent à s'épanouir sexuellement sans avoir à fréquenter les maisons closes. On peut dire que leur pouvoir de séduction est fondé, certes, sur un habitus acquis par la fréquentation plus précoce du monde féminin, mais plus fondamentalement ce pouvoir doit beaucoup au rapport de domination lié à l'origine citadine (ce sont les filles de province qui sont le plus souvent séduites et abandonnées) mais aussi à la position de monopole qu'occupent certains d'entre eux dans les structures d'animation ou d'organisation étudiante (c'est le cas du no.5 et 13, voir encadré no.1).

Il est évident que l'exercice de responsabilité au niveau des comités de volontariat donnait un certain ascendant et renforçait le pouvoir de séduction. Ce pouvoir était d'abord celui de se trouver au carrefour d'un certain nombre d'activités qui favorisaient des liens privilégiés avec les filles (cinéclub, sorties organisées ...)

ENGAGEMENT ET SEDUCTION

D...-"... Elle refusait les rapports sexuels et je respectais son attitute ... Je crois que son refus était lié au besoin de gagner la confiance de ses parents ... et puis c'était sa première rencontre ... C'était une question d'éducation ... Je ne comprends pas comment j'ai été patient et d'ailleurs j'ai perdu patience, hein! C'est-à-dire que je considérais ... que c'est quand même un manque de confiance ... J'ai

connu une autre fille et j'ai eu une rupture avec elle ..."

F...-"Ah bon! Avec S...?

D...-"Oui, oui ... c'était je crois en 1974, un an et demi avant le mariage ... Ah oui! Il y a eu une rupture!..."

F...-"A cause de ce problème?"

D...-"C'était à cause de ce problème et aussi au fait qu'elle ne s'engage pas beaucoup heu ... dans la politique ... il y avait aussi une image de marque à préserver ... Si je m'engage pour quand il y a quelque chose ... à un certain moment, c'était mal vu, celui qui n'allait pas au volontariat. Et ... comment se fait-il que toi responsable, tu sors avec une fille qui ne le fait pas ... qui ne fait rien ... J'étais engagé et il y avait ce type de contrainte ... Il y avait pas mal de choses complexes qui rendaient difficiles les rapports et en même temps, ça rendait plus facile l'abord d'une fille engagée ... du moins à ce moment là, ... une fille qui était dans le groupe ... qui militait ... Et c'est ce qui a fait que je me suis penché vers l'autre fille..."

F...-"Et ça été sérieux avec elle?"

D...-"Oui. Ca été sérieux. C'est allé jusqu'au bout sur le plan sexuel ... Sur le plan mariage ? Non. Avec S. ..., c'était la rupture et on lui disait pour l'autre fille ... ça ne passait pas inaperçu. Hein! ... Je l'ai connue au volontariat, pendant le mois de volontariat, dans le groupe où j'étais ... Elle était de Ain Fakroun, je crois ... mais en fait, je n'ai pas essayé de le savoir ..."

F...-"C'est peut être parce qu'il y a une différence d'approche entre les "beldiates" et les filles de province, non?"

D...-"Oui. C'est ça. C'est une fille de l'extérieur qui

avait en même temps une famille à charge ... Elle était étudiante et elle avait un boulot par ailleurs pour gagner un peu d'argent. Elle était pionne dans un lycée..."

F...-"Si, c'est allé jusqu'au bout avec cette fille, c'est qu'elle avait le projet de mariage avec toi? En tête en tout cas."

D...-"Oui ... en tête. Ca semblait aller de soi ... Mais, c'est S... qui est revenue à la charge ... Elle est revenue à l'attaque... Et puis, je me suis rendu compte, quand même, qu'il y avait beaucoup d'attaches avec S... Je me suis rendu compte que même la rupture n'était pas vraiment consommée ...

...Comme elle est revenue à la charge ... elle s'est inscrite au volontariat et puis elle est allée parler à la fille que je connaissais ... Puis elle est venue pour me dire qu'elle était prête à se marier avec moi... On a eu une confrontation à trois ... l'autre a compris qu'il fallait dégager ..."

Encadré no.1 extrait de l'entretien réalisé avec le no. 13.

*F... désigne l'enquêteur et D... l'enquêté.

c)- <u>L'appel du large</u>

Huit de nos enquêtés cadres ont fait un séjour, plus ou moins prolongé pour études, à l'étranger. Six de ces cadres ont séjourné en France durant une période qui va de

un à sept ans. Le septième a fait des études secondaires en France,a entamé des études universitaires au Maroc puis les a interrompu pour demander une bourse pour l'URSS. Le huitième a fait des études d'ingéniorat en Belgique.

Cette proportion (8 sur 23) reflète tout à fait le poids d'une catégorie dont l'itinéraire passe par une formation à l'étranger.

On a souvent tenté d'évaluer les retombées d'une telle formation sur l'appareil productif ou l'organisation administrative sans s'intéresser aucunement aux motivations qui poussent ces étudiants à s'exiler, c'est-à-dire à rompre des attaches familiales et sociales, à un âge où les autres catégories sociales s'apprêteraient à entrer dans la vie active et à se marier.

Il faut d'abord souligner que ce départ à l'étranger est le résultat de la conjonction de deux facteurs: un très fort désir de "changer d'air" mais aussi des circonstances familiales favorables. Tous ceux qui voulaient partir n'ont pas pu le faire d'une part parce que l'octroi d'une bourse est un privilège qui n'est pas accordé à tous (le no.1 et 10 ont fait des demandes qui n'ont jamais abouti. Le no.1 a dû solliciter telle personnalité de son bled mais n'a finalement pas pu partir à cause du service militaire); mais aussi parce que leur position dans la fratrie ne leur permettait aucun espoir. Le no.17 fils de chahid (martyr de la guerre de libération) et l'aîné de ses frères et soeurs n'a même pas pu entamer des études universitaires malgrè son désir. Le no. 9, aîné lui aussi, a été très tôt responsabilisé par sa famille parce que son père avait des revenus très aléatoires. Il a pu poursuivre des études parce que la ville où il résidait était universitaire. Sa bourse était intégrée au budget familial. La possibilité de faire un doctorat à l'étranger après sa licence en sciences économiques était rendue impossible par sa position de chef de famille.

Mais le désir peut parfois être plus fort que la responsabilité. Le no.22 fils unique de chahid et ayant à sa charge sa jeune soeur et sa mère a observé une pause après les études secondaires, s'est trouvé un emploi dans une entreprise publique qu'il a interrompu au bout d'un an pour demander une bourse de formation à son employeur. L'accord obtenu, il a responsabilisé sa mère ainsi que son oncle maternel en leur confiant les économies réalisées se permettant ainsi de réaliser son objectif.

On peut penser que le départ à l'étranger a rapport avec la place dans la fratrie (et donc une certaine irresponsabilité) mais aussi avec la distance objective que des itinéraires différents peuvent renforcer. Ainsi le no.8, seul de sa fratrie à avoir fait des études aussi poussées, se sent totalement étranger à son milieu familial et arrive difficilement à exprimer la nature de ses rapports avec les siens. Son mariage avec une française est probablement l'effet d'un tel processus.

Si, donc, le désir individuel est à l'origine de ce mouvement, il faut interroger toutes les forces (ou pulsions de vie) qui contribuent à faire naître ce sentiment. Ce n'est pas la nécessité économique qui pousse à partir. Souvent, les études elles mêmes sont un prétexte pour une opération planifiée de longue date et qui tend à élargir le fossé qui sépare des origines. A preuve, l'importance (statistiquement difficile à vérifier) de ceux qui ne reviennent jamais.

C'est la force symbolique du mythe d'une Europe libérée des tabous, aux femmes sexuellement disponibles qui agit fortement sur la conscience des jeunes. On connaît l'impact des récits de ceux qui sont déjà partis dont l'imaginaire populaire s'alimente aisément pour faire du départ à l'étranger une véritable conquête virile.

Or le contact avec la culture d'accueil est d'abord vécu comme une agression. Le trouble qui résulte du regard

de l'autre, fait de mépris et d'indifférence révèle un profond manque affectif et sexuel. Il entraîne une remise en cause de soi-même d'autant plus difficile à réaliser qu'elle doit vaincre le dernier rempart de l'identité: la virilité.

Le premier réflexe de nos étudiants est de rester groupés, au moins dans la première partie de leur séjour, afin de combattre le sentiment de solitude qui les transforme en êtres vulnérables et fragiles (1). Souvent, les associations d'étudiants ou les clubs de rencontres constituent les cadres appropriés pour permettre ces regroupements mais parfois aussi une salle de loisirs (voir encadré no. 2) spécialement réservée aux étudiants du tiers monde reconstitue l'atmosphère propice à maintenir des liens communautaires.

En réalité, les lieux de concentration de la communauté étudiante étrangère forment un territoire

La salle des loisirs

F...-"Est-ce que tu as eu des aventures sentimentales?"
A...-"Des aventures sans lendemain. Des aventures d'adolescence, si tu veux. A R..., si tu veux, pour nous, c'était la fête tout le temps?"
F...-"Vous étiez à trois tout le temps?"

(1) Dans "La plus haute des solitudes" Tahar Benjelloun décrit la misère affective et sexuelle des immigrés nord africains comme la conséquence d'une marginalisation de ces derniers sur le plan social. Certes, la solitude des étudiants n'est pas du même degré ni de la même nature, mais elle se manifeste aussi par un doute sur sa virilité. (Editions du Seuil, Paris 1977).

A...-"Non. On était plus ... On était une bonne équipe. Il y avait quelqu'un d'Oran... Il y avait Amar, Khaled ... Une petite bande ... Tout le temps on jouait ensemble aux cartes, on discutait enfin ..."
J...-"à faire des boums..."

F...-"Vous étiez ensemble pendant que tu faisais la licence?"
A...-"Oui. Oui ..."
J...-"Moi, je l'ai connu la première année où il était à R."
A...-"A la fin de l'année."
J...-"Ca fait 10 ans, cette année!"
A...-"Donc, je pense que c'est comme ça qu'on s'est connu, si tu veux ..."

F...-"Des aventures, sans lendemain? Tu n'as pas vécu avec une fille longtemps?"
A...-"Avant de connaître J. ... si. Vivre? non. Mais avoir des aventures, oui. Des flirts, oui...Des aventures sexuelles, oui ..."
J...-"C'est-à-dire que quand il te parle de flirts, A. ..., il allait à R. où il y avait une salle des loisirs où il y avait des boums, enfin pas tous les jours, mais si tu veux, il les fréquentait beaucoup. Il s'est payé toutes mes copines! C'est vrai A. ..., hein? Toute la classe de Monique ... enfin pas toutes, mais celles qui allaient dans les boums ... Enfin, moi j'en ai connu plein qui m'ont dit:" tiens, tu es avec celui là! " Même Jacqueline un jour, qui a hurlé en te voyant. Elle m'a dit " C'est pas possible! tu es avec celui là?"...

Donc, non ... Mais si tu veux, comme tu fréquentes ces endroits là, évidemment que tu as des

possibilités d'avoir des aventures ... Bon, quand il y a un étudiant classique, enfin si tu veux, quand il y a un étudiant qui ne fréquente pas les boums, c'est beaucoup, beaucoup plus difficile pour lui d'avoir des aventures."

A...-"Enfin, c'est sûr"

J...-"Et c'est comme tout le monde quoi!..."

A...-"La salle des loisirs, les gens qui vont là-bas c'est sûrement pas des racistes c'est un milieu étudiant ... c'est connu que c'est plutôt fréquenté par des maghrébins ou des étrangers ..."

J...-"Il y avait beaucoup d'étrangers, si tu veux. Les filles qui y allaient, c'étaient des filles qui voulaient se tirer avec quelqu'un, qui voulaient terminer leur soirée avec quelqu'un. Il y avait beaucoup de ça. N'est-ce pas A...?"

F...-"Il y en avait qui évitaient cet endroit? Par exemple des françaises, des pieds-noirs?..."

J...-"Moi, je n'y allais jamais."

F...-"Pourquoi?"

J...-"Pour moi, c'était un endroit si tu veux assez ... c'était franchement léger ... Ca volait pas très haut. Si tu veux..., c'était même pas une ambiance de boîte.. C'était vraiment de la drague hein? Tu sais... c'était plutôt dans le genre bal populaire, hein!"

F...-"Ah bon?"

J...-"Moi je trouve. En plus, il y avait de l'alcool..."

F...-"C'est quoi les salles des loisirs? Il y avait un orchestre?"

A...-"Non. C'était une grande salle dans laquelle on met de

la musique...Puis les gens buvaient, dansaient ..."

J...-Oh! c'est très gai. Et puis évidemment, on retrouve toujours les mêmes gens quoi ... Enfin, si tu veux, moi, honnêtement j'y étais allée au moins une fois avec A..., enfin avec Jacqueline, on y a été ... Mais ce n'était pas le genre d'endroit que j'appréciais."

F...-"Par rapport à ça, est-ce que tu as continué à fréquenter les salles de loisirs quand tu as commencé à fréquenter J...?"

A...-"Avant notre mariage oui ... si tu veux quand on s'est connu, après j'ai continué à aller aux salles des loisirs. On a été ensemble une fois. Mais, moi j'ai été pas mal de fois. Enfin, si tu veux, c'est différent, il y a un contexte, je continuais à fréquenter la salle des loisirs parce que les copains sont là-bas..."

J...-"A... est vachement clan, si tu veux. C'était pas un individu, c'était tout le groupe, tu vois?"

A...-"Si tu veux, on formait un clan et moi si tu veux, j'ai connu J... et c'était pas du tout dans l'intention de me marier. Moi, je m'en foutais du mariage et tout ça... C'était pratiquement hors de question. J'étais contre le mariage. Enfin je te l'ai toujours dit..."

J...-"Il était misogyne. Tu étais misogyne carrément, il faut le dire. Ah oui! hein A...? je crois que je ne te trahis pas ..."

A...-"Non, c'est vrai, j'étais pratiquement contre le mariage. Je pensais pas ..."

J...-"Mais, contre les femmes! Non. C'était de la misogynie à l'état pur A..., tu sais! Il avait quand même des appréhensions vis-à-vis des filles euh ... enfin des femmes en général... Il en a gardé d'ailleurs pas mal!..."

Encadré no. 2

Dialogue à trois.

Extrait de l'entretien avec les no. 8 et 86.

F... désigne l'enquêteur; A... l'enquêté no.8 et J...l'enquêtée no.86

particulier qui fontionne comme un repoussoir pour certains autochtones mais aussi comme l'ébauche d'un marché parallèle de l'amour où viennent aboutir tous les produits déchus ou qui n'arrivaient pas à se placer sur le marché national. (1)

L'organisation de bals ou de soirées dansantes dans ce milieu favorise les rapprochements et introduit nos enquêtés dans le monde de la drague. Rester en groupe, c'est assurer ses arrières et puiser l'énergie nécessaire pour aller à la bataille mais c'est aussi l'instrument de mesure de la virilité. C'est à partir du jugement de ses pairs que chacun est entraîné dans une sorte de recherche frénétique du plaisir. (Voir encadré no. 3).

(1) Rares sont les chercheurs qui se sont penchés sur les motivations des femmes européennes à fréquenter ou à tomber "amoureuses" d'hommes dont la culture, la langue les éloigne. Sans parler du facteur esthétique qui peut constituer à lui seul un facteur d'attirance, il faut prendre en compte non seulement les échecs antérieurs mais aussi toutes les représentations exotiques et fantasmatiques sur la puissance sexuelle des arabes ou des noirs ...

La recherche frénétique du plaisir.

B...-"J'ai eu le concours du meilleur twisteur en 1963. Et c'est là que j'ai connu une fille pendant deux ans... Ca s'est terminé lors d'un reboisement. On nous a surpris en train de nous embrasser... Ca a créé des problèmes par rapport à sa famille... Elle était de Constantine. On se voyait chaque week-end... elle avait une copine qui était très libre.... des fois, je l'attendais à la sortie du lycée... en 1962-1963, année charnière où la mixité ne posait aucun problème ... C'était des flirts..."

F...-"Et la virginité?"

B...-"Je ne sais pas si elle était vierge ... Il y avait une ambiance particulère à l'époque. On organisait des boums... On se retrouvait dans ça... C'était organisé par la bourgeoisie de Constantine. C'était toutes des filles de médecins, d'avocats... Au Coudiat, il y avait une cave,- en face du collège moderne -, où on organisait, chaque week-end, une surprise partie... Je me rappelle du premier novembre 1962, il y avait un bal..."

F...-"Comment tu accédais à une boum?"

B...-"C'était par le biais de connaissance... C'était tous des gens riches qui avaient des voitures..."

F...-"Est-ce que tu étais accepté?"

B...-"Non. C'est parce que je connaissais cette fille. C'est comme ça que j'ai connu B... Il y a une des filles qui était mannequin à Paris..."

F. -"Des gens comme toi, il n'y en avait pas beaucoup?"

B...-"Non. C'était vraiment la bourgeoisie de Constantine ... On rencontrait les filles aussi par le biais du théatre, du sport. Et c'est là qu'on draguait les autres jeunes filles des lycées..."

F...-"Y avait-il un projet de mariage?"

B...-"Elle, peut-être, mais pas moi. C'était pour passer le temps... Mais point de vue sexualité, j'avais peur. Je me disais qu'il fallait respecter la confiance placée en moi. Mais en fait elle, elle s'en foutait... Je l'ai fréquentée pendant trois ans ensuite, j'ai connu une autre fille B... toujours au lycée... très belle mais pas assez libre parce que surveillée par sa famille..."

F...-"Du côté de ta mère, il n'y a pas eu de projet de mariage?"

B...-"Non. Ils savaient que je sortais avec des filles. Ils ne m'ont jamais embêté..."

"A l'université d'Alger j'ai connu B..., très gentille de milieu populaire... Elle n'avait pas de père... Ses frères et soeurs avaient des problèmes... Parallèlement, je connaissais une autre fille qui était artiste, mais ça n'a pas été loin...Après j'ai connu une fille... de pharmacie qui a rompu avec moi. et elle est sortie avec un assistant en pharmacie qui était de même rang social qu'elle... Peut-être qu'elle a rompu parce qu'elle s'imaginait que je n'accepterais pas qu'elle soit libre parce qu'elle n'était pas vierge... B... je l'ai draguée dans le bus de la cité Ben Aknoun. Ça a duré trois ans... je ne l'ai pas défloré; ça nous a posé des problèmes... Mais, je ne tenais pas à la déflorer, parce que je savais que ça

l'handicaperait par rapport à la société...Ses parents devaient être au courant de la relation... Elle était fière d'être avec moi; elle s'est liberée parce qu'elle avait des cousins à Alger qui la méprisaient... et là, elle leur a tenu face. Je sortais en même temps avec une autre. B... l'a appris..."

F...-"Tu aimais B...?"

B...-"Oui. par son truc social etc... Elle recherchait le mariage mais ,moi je ne voulais pas. Lorsque je suis parti en France je lui ai dit qu'on se reverra..."

F...-"La première fois que tu as été au bordel?"

B...-"A dix-sept ans, j'étais au lycée et j'y allais avec régularité jusqu'en terminales... En France. C'était la liberté... avec cette oppression sexuelle même si on a déjà connu. On est venu avec toute la soif... Boum, une fois par semaine, boum des mines, boum de polytechnique et puis le caveau de la Huchette... draguer partout, dans le bal, même dans la rue... Il n'y avait pas de contraintes... On pouvait connaître simultanément beaucoup de filles... J'ai connu une laborantine pendant longtemps en 1973, jusqu'à ce que j'ai connu V... Et en même temps, j'ai connu d'autres filles mais elle le savait. C'est lorsque j'ai connu V... et que je me suis installé avec elle à D. qu'elle a commencé à s'inquiéter... V..., je l'ai connue en 1974 au caveau de la Huchette; un mois après on s'est écrit... Il y avait un coup de foudre... Avec v... on faisait des tas de choses ensemble. Avec les autres, je ne m'installais pas... Il y avait une américaine qui était à l'hotel chez qui j'allais régulièrement... Et puis une fois elle m'a dit de rester, j'ai pas voulu... elle m'a dit de ne plus revenir...

J'ai connu en premier lieu une algérienne qui était amoureuse, mais je n'ai pas voulu aller plus loin parce que je me suis dit: si je dois retomber dans les problèmes de l'Algérie, ça sert à rien!... J'ai rompu...

V... m'a plu... j'ai retrouvé certains points de rencontre, on a fait un bout de chemin ensemble... en étant avec elle, j'ai connu des filles, mais j'étais moins agressif. Je n'allais pas jusqu'au bout, J'ai perdu toutes ces combines pour arriver au but..."

Encadré no. 3

(Extrait de l'entretien réalisé avec le no. 12)
*F... désigne l'enquêteur et B... l'enquêté no. 12.

Cette hantise de l'exploit sexuel renforcé par un formidable esprit de compétition modifie complètement le mode de vie de nos enquêtés.

Notre enquêté no.8 raconte:

" Nous étions tout le temps ensemble moi et B. et H.. Nous passions des soirées interminables dans la salle des loisirs surtout en période de chaleur... des fois nous passions le reste de la veillée dans la chambre de l'un de nous trois..."

Le temps des études était largement sacrifié au profit d'occupations indéfinies qui s'organisaient autour des moments forts de la quête amoureuse et sexuelle. Il est connu que, pour toutes ces raisons, la première année d'études était généralement sanctionnée par un échec. Echec qui s'attenue à partir du moment où la valse des conquêtes se stabilise pour laisser place à une relation de concubinage plus ou moins durable.

Or, cette expérience, tout à fait nouvelle de relations hétérosexuelles libérées du tabou de la virginité et de l'obligation du mariage, est certes excitante mais forcément épuisante dans la mesure où elle se donne pour fin une arithmétique des plaisirs. Les conditions dans lesquelles se développe une sexualité libérée sont celles *"d'une logique de la concupiscence et du désir"* (1) où les corps s'épuisent dans les étreintes mécaniques sans lendemain et où le seul plaisir est dans la contrainte à jouir. Ainsi que le disent P. Bruckner et A. Finkielkraut *"la sexualité n'a plus de finalités métaphysiques ou religieuses, n'a plus de sens ni de transgression ni d'accomplissement ni d'hygiène ni de subversion."* (2) C'est dans ce contexte que la "volupté virile" de nos hommes, éduquée selon le principe du plaisir exclusif et sans partage se heurte aux exigences du plaisir partagé et dispersé de leur partenaire féminin. Notre enquêté no. 22 nous avouera avoir été dérouté par les femmes de Paris: *"... C'est un milieu où la femme est avec toi et avec un autre en même temps. Mais moi, je n'admettais pas ça, j'ai un tempérament exclusiviste, je n'aime pas partager ..."* Mais que faire donc? Opérer le repli salvateur et choisir, comme l'a fait notre enquêté, le mariage sécurisant dans le pays ou bien se perdre dans l'invitation permanente à réaliser l'idéal orgasmique? On conçoit ainsi que la contradiction que vivent nos enquêtés n'est pas soluble et que les échappatoires auxquelles ils recourent - butiner de fleur en fleur , refuser le mariage mixte - ne peuvent mas-

---

(1) Michel foucault: histoire de la sexualité. 1- La volonté de savoir, Ed. Gallimard 1976 p. 103.

(2) "Le nouveau désordre amoureux" Ed. du Seuil 1977 p.11

quer un désarroi évident.

Ceux qui choisissent le mariage mixte (le no.4, le no.8 et le no.12) prennent le risque de la nostalgie; ceux qui retournent au pays en croyant se refaire une virginité (no.20 et 21) se réfugient dans un célibat amer et prolongé avant de se résigner au mariage-deuil.

4)- Les milieux populaires

a)- Ceux qui n'en parlent pas

Contrairement aux cadres qui éprouvent, pour la plupart, un certain plaisir à parler de leurs conquêtes, une bonne partie des enquêtés hommes, -notamment les ouvriers agricoles et ceux des ouvriers qui sont proches du mode de vie rural, - évite la question se contentant de nier une quelconque préoccupation pour les femmes avant le mariage. Il faut dire que la moyenne de l'âge au mariage est ici beaucoup moins élevée. Lorsqu'elle tourne autour de 18 ans, comme chez les ouvriers (pour trois d'entre eux au moins), cela ne laisse aucun loisir pour vivre pleinement cet âge. Mais il faut dire aussi que c'est l'âge assez avancé de certains de nos enquêtés qui rendait difficile un discours sur cette période de leur vie. La difficulté n'était pas liée à leur mémoire mais à la nature du regard, souvent moralisateur, qu'ils posaient sur leur passé. C'est une attitude de repentir, feinte ou sincère, qui les pousse soit au silence soit au souci d'altérer le sens réel des évènements qu'ils ont vécus. Le no.52 qui nous a pourtant avoué bien des choses ne cessait de répéter :*"nous*

vivions dans la Jahilia" (1) " C'était le temps du "Fssad" (le mal) ".

Au delà du rapport à l'enquêteur lui-même qui est cause du trouble, il faut penser aussi que leur difficulté de parler de ce temps est liée à la difficulté d'objectiver des pratiques enfouies dans l'inconscient et indiscernables de toutes les pratiques qui ont un rapport avec l'intime. Incapables de se poser les questions qu'on leur pose (2), ils ne réussissent à produire que des bribes de discours inspirées par une obéissance à la règle qui ignore le principe de la vérité objective de la pratique.

b)- La difficulté de bien vivre

On peut penser aussi que le secret qui entoure cette période de la vie a rapport avec l'honneur. En effet, l'honneur n'est pas engagé seulement par le danger que représente des filles, non encore mariées, mais aussi par des garçons célibataires dont l'ardeur juvénile peut pousser à l'irréparable. La séparation totale des sexes, dans le milieu rural par exemple, n'empêche pas des stratégies de rapprochement fondées sur la provocation. Une famille qui n'arrive pas à marier ses filles peut parfaitement laisser faire celles-ci, dans les limites de la morale du groupe, afin que par des contacts discrets

---

(1) Jahilia : période pré-islamique assimilée à l'ignorance et au comportement immoral.

(2) C'est P. Bourdieu qui dit que "L'explication que les agents peuvent fournir de leur pratique au prix d'un retour quasi théorique sur leur pratique dissimule, à leurs yeux mêmes, la vérité de leur maîtrise pratique comme docte ignorance" (Esquisse d'une théorie de la pratique ..., déjà cité, p.202)

(de nuit, dans des chemins détournés, à l'abri du regard des autres) elles puissent attirer vers elles le parti choisi et exécuter ainsi la première partie d'un plan élaboré en dehors d'elles, destiné à contraindre la famille du garçon à accepter le mariage.

C'est bien ce calcul qui a failli coûter le mariage au no.30 et que n'a pu éviter le no.50. Le premier déclare avoir connu un amour passionné pour une fille de son voisinage (dans un petit village du côté de Setif). Plus âgée que lui d'un an, elle le recevait chez elle et flirtait avec lui sans que cela fasse scandale. Cette situation tout à fait extraordinaire ne pouvait s'expliquer que parce qu'elle était indésirable dans sa famille. Ayant perdu sa mère, c'est sa marâtre qui avait tout intérêt à la voir partir sans se soucier de l'honorabilité de son comportement. Mais notre enquêté, la trouvant "trop libre", s'est éclipsé en demandant une formation de technicien agricole dans une ville de l'Oranie.

Le no. 50, originaire lui aussi d'un douar à proximité de Constantine a fréquenté pendant longtemps une voisine dont le père était décédé. Ils arrivaient sans trop de problèmes à aménager des rendez-vous dans les buissons de leur quartier. Les parents de la fille étaient au courant et laissaient faire ... jusqu'au jour où elle s'est trouvée enceinte. Refusant le mariage, notre enquêté s'embauche dans un chantier du sud du pays pour fuir la situation. Mais peine perdue, les frères de la fille viennent "déposer" leur soeur chez les parents de notre enquêté obligeant ces derniers à réagir selon les principes de l'honneur traditionnel, c'est-à-dire à accepter le mariage comme prix de la transgression de la "*horma*" des autres.

Ces exemples mettent en relief l'impossibilité pour les jeunes,issus des milieux ruraux de concevoir la liberté concédée à leur âge,comme une liberté d'agir à l'encontre des intérêts du groupe familial et de l'équilibre qui régit

les rapports entre les différentes familles du village.

Dans ces micro-sociétés où le système de l'honneur continue d'imprégner les rapports sociaux, les pulsions sexuelles sont perçues comme dangereuses parce qu'agressives et violentes. Si on ne peut les domestiquer par le mariage précoce, on est en droit d'en surveiller toutes les manifestations et de les réprimer. Ici, la dangerosité de la libido est directement liée au désordre social qu'elle peut provoquer. Le no.62, dont le fils s'était entiché de sa cousine, me confiait qu'il attendait avec impatience que le mariage se conclut parce que son fils était devenu menaçant à l'égard des autres prétendants du même village.

Contrairement à ce qu'on croit, les parents sont faussement indifférents à l'évolution de leurs garçons. Certes, ils pensent avant tout à marier leurs filles mais ils sont angoissés à l'idée que leur fils fasse l'expérience d'une liberté qui risque de l'éloigner d'eux. D'où le harcèlement permanent (souvent par le biais de la mère) pour que ce dernier prenne ses responsabilités et réalise ce que tout le monde attend de lui. Nous verrons dans le chapitre suivant que cette pression est plus ou moins forte selon la situation de l'enquêté mais elle se révèle comme une donnée constante chez les milieux populaires. Elle est vécue pour certains enquêtés (no.35, 38 et 41) comme une violence à laquelle ils auraient voulu se dérober pour mieux se préparer au vrai mariage, celui qu'ils auraient décidé eux-mêmes.

c)- Volonté d'autonomie et contraintes matérielles

Il faut rappeler que ce qui rendait possible une expérience pré-conjugale chez les cadres, c'était, pour la

plupart d'entre eux, une relative autonomie matérielle dont le fondement matériel était la bourse d'études. Voler de ses propres ailes suppose donc résolue la question de la dépendance financière à l'égard des parents.

En réalité, la nature des liens qui unissent nos enquêtés techniciens et ouvriers à leurs parents les oblige, sinon à prendre l'entière responsabilité du bugdet domestique du moins à la partager avec le père et les frères. L'entrée dans le monde du travail est donc une nécessité qui permet de remplir ses obligations à l'égard du milieu familial en même temps qu'elle procure le sentiment d'une liberté vite altérée par les pressions au mariage.

C'est que dans l'esprit des parents, gagner sa vie par ses propres moyens, est un premier pas pour prouver qu'on est homme. Le deuxième pas indissociable du premier est le mariage.

La marge de manoeuvre qui sépare les deux moments est donc assez étroite pour permettre une distanciation à l'égard des parents . Elle n'est qu'une parenthèse plus ou moins bien remplie, selon la situation dans la fratrie, le poids de la responsabilité familiale, les possibilités d'accès au monde féminin.

La responsabilisation relativement précoce des hommes est donc une caractéristique fondamentale des milieux populaires, elle les sépare des classes moyennes et aisées dont la vision hédoniste du monde permet de jouir de cette période de la vie avec beaucoup de décontraction.

L'autre facteur important qui rend difficile - et parfois impossible - une expérience amoureuse est la difficulté d'approcher l'autre sexe. Alors que la plupart de nos cadres ont bénéficié du monopole de la fréquentation d'un espace mixte, nos techniciens ouvriers n'ont pu côtoyer les femmes que dans les lieux de travail, - comme l'usine, l'atelier, le bureau, - où la cohabitation entre

les deux sexes est soumise à une discipline rigoureuse.

Les possibilités objectives de rencontres se réduisent à des contacts furtifs en raison de la nature de l'activité et de l'organisation du travail mais aussi et surtout à cause des représentations que chaque sexe a de l'autre.

Dans ces espaces particuliers où la rumeur commande chaque geste (1), les stratégies d'approche se fondent sur une enquête préalable qui se nourrit largement de tous les "potins" du coin mais aussi de l'image qu'offrent d'elles-mêmes les femmes. En réalité, ce qui distingue cet espace du milieu étudiant, c'est qu'il fonctionne de plus en plus comme un marché matrimonial potentiel. Les études manquent pour étayer cette hypothèse, mais les éléments d'enquêtes dont nous disposons prouvent que, malgré la distance physique qui peut séparer hommes et femmes (2) le lieu de travail est une scène où les femmes élaborent la représentation la plus favorable d'elles-mêmes, susceptible de provoquer la demande en mariage. Faute d'avoir l'initiative dans le jeu de la séduction, elles peuvent par des comportements conformes à la morale dominante, offrir prise aux regards les plus exigeants. C'est ainsi que notre enquêté ouvrier no.37 s'est marié avec une femme qui travaillait dans la même usine que lui sans pour autant qu'il l'ait connue par lui-même. Il s'est contenté de demander sa main à son frère, lui aussi ouvrier dans la même usine.

Les rencontres ne sont pas impossibles bien sûr mais elles présentent pour les femmes le double risque d'une aventure sans lendemain et d'une dépréciation sur le marché

(1) Voir enquête d'Algérie-Actualité (no. 743 du 10 au 16 janvier 1980) "Femmes à l'usine" et en particulier, l'article "Franchir le premier pas?" de F. Akeb.

(2) Dans ERIAD à Setif, un de nos lieux d'enquête, les ateliers d'emballage des pâtes étaient composés essentiellement d'une main-d'oeuvre féminine

matrimonial. C'est pour cette raison que celles qui y consentent n'ont en vue que le mariage. Nos enquêtés, techniciens no.25 et 34 -, qui ont épousé des collègues de travail ont témoigné de ce que leur patience fût longue pour convaincre leur future épouse de leur bonne intention.

On peut faire aussi, mais de façon exceptionnelle, des rencontres plus "physiques" avec des femmes dont l'apparente facilité à avoir des rapports sexuels avec des hommes cache une condition de marginalité par rapport au marché matrimonial. L'ouvrier no.51 avoue avoir fréquenté et couché avec une collègue d'usine qui était déflorée et avec laquelle tout le monde sortait ("*une vraie p...*"). Il prétend avoir subi le chantage propice à ce genre de situation :" *C'est toi qui m'as déflorée, tu dois me demander en mariage ...*", comme il refusait de marcher dans la combine, elle a fini par lui avouer qu'elle avait été violée par son cousin lors d'une visite familiale et qu'elle cherchait à se marier.

Ces stratégies du désespoir sont le lot de toutes celles qui, veuves ou divorcées, isolées par la parenté ou séduites contre leur gré (1), s'épuisent à chercher une honorabilité dans le mariage.

d)- La rue du désir

Il est indéniable que l'espace public urbain a subi

(1) En dehors du viol proprement dit dont on ne peut soupçonner l'ampleur faute de déclarations, on peut penser à toutes ces femmes, cousines, domestiques, ouvrières, secrétaires, dont la position dominée autorise le parent ou l'employeur à abuser d'elles tout en bénéficiant du silence de leur victime. On serait étonné de voir que les maisons closes sont remplies de ces femmes hors circuit.

durant ces trois dernières décennies une modification importante dans le sens d'une déségrégation entre les sexes. Les femmes y font intrusion par le biais de la scolarisation, de l'accès au travail et du marché de la consommation. Même si cette intrusion obéit à un certain nombre de règles bien établies (voilement, évitement de certains lieux, effacement, accompagnement par la parenté) elle introduit une discrimination entre les lieux à concentration féminine et ceux à concentration masculine. La frontière, toujours mouvante, entre ces deux espaces est toujours source d'excitation et de désordre. Nous savons que les abords des lycées de jeunes filles ainsi que les universités sont des lieux fortement érotisés qui travaillent l'imagination des jeunes garçons et suscitent chez eux des désirs difficilement réprimés (1).

La ville de Constantine, comme toutes les médinas maghrébines, illustre par sa géographie même le type d'espace interdit à la flânerie féminine. Les quartiers de la vieille ville sont exclusivement fréquentés par les hommes. Les femmes qui s'y attardent sont toujours exposées aux risques du harcèlement. Seule, la ville moderne présente quelques territoires "libérés" (le quartier de St. Jean, le lycée El Houria) où la présence féminine, tout en suscitant le phénomène de la "drague", ne provoque pas de tensions dramatiques connues par ailleurs. Le visiteur qui débarque à Constantine sera tout à fait surpris de constater qu'à certaines heures, certaines rues sont prises d'une effervescence particulière. Des groupes de jeunes gens sont postés tout le long des artères principales échangeant bruyamment des propos, s'interpellant de loin, se livrant à une sorte de représentation théâtrale qui ne prend son sens

---

(1) Voir notre article "L'amour coupable" dans l'hebdomadaire Algérie-actualité, no. 991 , octobre 1984.

que lorsque les lycées et les lieux de travail déversent leur flot de jeunes filles dans les rues transformant ainsi leur trajet en un véritable parcours du combattant. L'omniprésence des hommes dans la rue est d'abord un privilège du nombre. Rares sont ceux qui abordent les femmes en solitaires. Nos enquêtés no.27, 32 et 51 attribuent les quelques conquêtes qu'ils ont réalisées au fait qu'ils étaient en groupe, finissant à force de harcèlement par obtenir les rendez-vous désirés.

Les hommes seuls se sentent souvent démunis et comme incapables de trouver le langage de la séduction. En vérité, cette particularité du comportement est propre aux classes populaires qui font de la conquête féminine l'occasion d'une démonstration publique de leur virilité. C'est F. Mernissi, rapportant les résultats d'une enquête,qui dit que *"les jeunes ruraux qui se rendent en ville présument que toute femme qui se promène dans la rue est sexuellement disponible"*.(1)

La rue dans nos villes se distribue selon le principe d'une présence positive, celle de l'homme et d'une tolérance à l'égard d'une présence féminine nécessitée par la conjoncture.

Lorsqu'une femme est harcelée dans la rue, il est courant d'entendre des témoins justifier la situation par des réflexions du genre:"Qu'est-ce qu'elle fait dans la rue, elle n'avait qu'à rester chez elle ?" Le port du voile n'est qu'un pis aller, une solution commode mais qui ne protège nullement de l'agression. Il attenue certes le choc de la confrontation entre les deux sexes et participe à une

---

(1) Enquête réalisée par P. Pascon et M. Bentahar: "ce que disent 269 jeunes ruraux" citée par F. Mernissi: Sexe, idéologie et Islam ... déjà cité p.163.

déserotisation de l'espace public (1) mais, il ne résoud nullement le conflit qui se pose à tout homme, à tout jeune en particulier, celui de renoncer à ses pulsions instinctives dans un environnement où tout porte à manifester sa virilité et sa puissance sexuelle.

La rue qui s'offre comme un défi se transforme en son contraire lorsqu'il s'agit de retrouver l'être aimé. Tous ceux de nos enquêtés qui ont réussi à lier connaissance avec des filles nous ont raconté leur difficulté de matérialiser ces rencontres. Il s'agit non seulement de se dérober au regard des autres (et à celui des parents de la fille en particulier) mais de s'inventer un espace où le face à face devient possible (2). A la question de savoir où se passent les retrouvailles, nos enquêtés indiquent toujours les mêmes lieux à Constantine: le long de l'autoroute qui mène vers Setif, du côté du monument aux morts, au bord des falaises du rocher, parfois dans les salons de thé qui jouxtent les lycées et dont les consommations ne sont qu'un prétexte pour une clientèle particulière, formée de jeunes couples nouvellement constitués. Lorsque la relation arrive à maturité, les rendez-vous peuvent avoir lieu dans l'appartement d'un ami ou tout simplement dans une voiture qui prend la direction de l'aéroport ou celle de Djebel Ouahch.

Il y a donc des espaces connotés sexuellement, qui

---

(1) Il faut probablement attribuer l'extension du hidjab (longue cape qui couvre tout le corps féminin à l'excepetion du visage) à une stratégie des femmes tendant à négocier leur présence (devenue massive) dans l'espace public plutôt qu'à une extension du phénomène religieux lui-même.

(2) Par comparaison, on peut observer que dans les sociétés occidentales où la déségrégation de l'espace est presque totale, il n'est pas nécessaire de s'isoler pour s'abstraire de l'environnement. Le regard de l'autre est un regard anonyme, qui ne porte nullement la marque de l'accusation.

constituent des sortes de refuges aux échanges amoureux et accentuent, par leur marginalité même, la culpabilité de ceux qui s'y aventurent. Parce qu'ils sont soumis aux contrôles de l'ordre social (sous la forme des rondes policières mais aussi des regards désapprobateurs des passants), ces lieux traumatiques, souvent situés aux pourtours de la ville sont la limite même de ce qu'un ordre fondé sur "l'homosocialité" peut tolérer.

e)- Frustration et défoulement

Ces conditions traduisent la difficulté pour les enfants des classes populaires de créer par eux-mêmes, un environnement qui donne prise à l'expression d'une vie affective et sexuelle. Alors que ceux de la petite bourgeoisie se dotent des moyens qui les font accéder au monde des femmes (boums, excursions, fréquentation de milieux mixtes) nos techniciens et ouvriers sont condamnés, pour une partie d'entre eux, à la chasteté et pour les autres à des contacts aléatoires et souvent imprévisibles qui n'ont aucun lieu pour se concrétiser durablement et permettre l'emergence de sentiments.

Mis à part le no.32 qui a réussi à s'infiltrer dans le milieu étudiant et a fréquenté (en ayant des rapports sexuels) une fille plus âgée que lui durant quatre ans, ainsi que le no.42 qui, du fait de son émigration en France était destiné à vivre l'expérience d'une sexualité libérée (1), tous ceux qui ont entamé des relations n'ont jamais pu

(1) Parti jeune en France, le no.42 s'est trouvé comme étourdi par la facilité des contacts avec les filles. Il a donc trouvé là, l'occasion de réaliser des performances sexuelles d'une grande portée symbolique ("... j'en ai déflorée deux...") tout en ressentant une insatisfaction progressive dans la relation, ce qui l'a poussé à se rabattre sur le marché parallèle de l'émigration.

les poursuivre pendant longtemps. Les conditions de clandestinité auxquelles les soumettait l'entourage interdisait des rencontres régulières (quand elles ne les interdisaient pas totalement (1)) et multipliaient les risques d'une rupture imprévisible.

Le no.27 qui avait connu une lycéenne qu'il raccompagnait sagement durant le trajet du retour à la maison, ne l'a plus vue réapparaître. Il apprendra plus tard qu'elle avait été mariée par ses parents.

L'intervention de ces derniers est ici beaucoup plus perceptible et peut faire échouer les projets les mieux intentionnés. Le no.47 fréquentait une fille qu'il aurait voulu épouser, mais ses parents se sont fermement opposés à son projet

Il faut souligner aussi que dans cette catégorie, la difficulté de maintenir des relations est le produit d'habitus masculins déroutés par des comportements féminins qui transgressent la règle de la passivité pour apparaître comme portés par l'initiative et l'esprit de décision. Nos enquêtés no.25, 30, 35 et 51 ont des attitudes de recul ou de fuite face à des filles dont le comportement leur apparait comme libre, même lorsqu'ils en sont très épris.

Le no.25 déclare avoir rompu avec une fille qu'il aimait mais dont il ne supportait pas la manière de vivre: elle sortait librement et parlait aisément avec d'autres

(1) L'histoire édifiante du no.61 (commerçant) est exemplaire de ce type de contrainte. Il a réussi à séduire une voisine à partir de la terrasse de sa maison. Sa soeur "qui était une très bonne copine", lui servait d'intermédiaire pour communiquer avec elle. Il ne pouvait la voir dehors parce qu'elle était très surveillée par ses parents. C'est donc par téléphone et à l'insu de leurs parents respectifs qu'ils arrivaient à maintenir des échanges qui ne pouvaient devenir effectifs que si notre enquêté se décidait à la demander en mariage. Convaincu de cette solution, ce dernier fait part du projet à sa mère qui s'y oppose "parce que ce n'était pas son choix".

garçons. Par la suite, elle aura un bébé qu'elle tentera vainement d'attribuer à notre enquêté. Il est vrai qu'elle était issue d'une famille cultivée et sur qui le contrôle des parents était très lâche (son père était tout le temps en voyage).

Le no.35 lui aussi s'est éloigné d'une fille dont il se disait fou amoureux "parce qu'elle était difficile".

Ces attitudes sont inspirées, moins par une peur ancestrale de la femme que par les conséquences d'un choix impossible à assumer dans la mesure où il met en cause l'autorité masculine et toute la représentation qui lui est attachée. C'est bien parce qu'il est porteur de "désordre social" que ce type de relations est inadmissible aussi bien pour la parenté qui y voit une atteinte à ses intérêts propres que pour les individus eux-mêmes qui y voient l'appel de l'inconnu. Nos enquêtés n'ont aucune honte à avouer qu'ils ont cédé à ce sentiment euphorique d'aimer mais ils en parlent comme d'un moment où ils ont perdu conscience et par là-même le sens des réalités. Ils ont été ensorcelés (*Meshour*) et donc entrainés par des forces obsures vers un monde sur lequel ils n'avaient aucune maîtrise.

La prédisposition à aimer apparaît ici comme fortement entravée par les liens qui les attachent au sol de leur réalité: la famille, le quartier, les amis ... tout ce qui procure le sentiment d'appartenir à une communauté, de vivre une solidarité supérieure à celle de deux êtres amoureux.

Rappelons que l'amour est un sentiment qui nait chez des individualités qui ont rompu les amarres (au moins par l'esprit) avec leur communauté et qui ont besoin de mettre leur existence en jeu, de lui faire subir la confrontation avec d'autres existences.

"*L'eros est une force révolutionnaire (1)*" dans la seule mesure où elle rompt avec le passé. Or, nos enquêtés, malgré quelques absences, gardent les pieds sur terre. Cette force suppose la transgression des interdits. Or, même lorsqu'ils en avaient l'occasion, ils n'ont jamais pris le risque de toucher à la virginité de leur partenaire.

La force des interdits est d'abord intérieure aux individus. Elle tend à rappeler les conséquences d'un acte irréparable et à éviter les pièges d'une situation non ccntrôlée. Le refus de déflorer n'est pas assimilable à de la chasteté ni à une volonté de refouler sa sexualité puisque lorsque les possibilités existent, le flirt est poussé jusqu'à la limite de l'acte. mais la répression de ses instincts, même s'ils s'expriment dans le langage de l'amour ("*Je l'aimais c'est pour cela que je ne voulais pas la "casser" " no.51*") (2) est liée à une conduite morale découlant du code de l'honneur et de la virilité ("*Je voulais la respecter*") plus qu'à une véritable sublimation.

Il est significatif que le no.25 qui a connu le plus grand nombre de fréquentations (sans doute en raison de son enracinement citadin) n'ait cédé aux nombreuses tentations qu'une seule fois, affirmant qu'il avait été presque violé par l'épouse française d'un ami de la famille qui avait fait irruption dans sa chambre, finissant, à force de provocation, par l'entraîner dans un acte qu'il ne cessera de regretter.

Cette volonté d'auto-contrôle, renforcée par une socialisation séparée des deux sexes et fondée sur le système de l'honneur, réduit certes le champ des plaisirs mais n'altère en rien le sentiment d'être conforme au

---

(1) F. Alberoni: le choc amoureux ... déjà cité p. 21.

(2) Dans le langage populaire, déflorer veut dire "casser", "salir", "déformer".

modèle de la "redjla".

C'est le mariage qui réalise l'homme et c'est à travers ce lien légitime que la possession d'une femme devient valorisante. Les autres modes d'approche, sans être tout à fait interdits, produisent un sentiment de culpabilité d'autant plus fort que le décalage entre les exigences du moi et celles de la société est grand.

Mais le sentiment de culpabilité n'est pas forcément négatif , il témoigne de ce que l'individu est positivement inséré dans la collectivité et qu'il développe un sens de la responsabilité conforme aux exigences de cette dernière.

Est-ce que parce que la pression sociale est forte ou bien parce que les enquêtés sont réellement tourmentés qu'ils n'arrivent pas à évaluer positivement ces brefs plaisirs arrachés à un âge difficile? Tout se passe comme si le passage à l'âge adulte (l'âge du mariage) était une zone trouble , faite d'égarements que seuls les hommes capables de maîtriser leurs énergies et leurs instincts pouvaient traverser avec succès. C'est l'âge où des forces incontrôlables peuvent vous faire commettre des erreurs irréparables. En vérité, ces forces d'aliénation qui sont l'expression d'un rapport de domination politique, religieux et familial (1) sont masqués par toutes les formes ludiques qui existent dans la société et qui permettent de libérer les énergies contenues. Le stade, la mosquée, le cinéma et d'autres lieux de rassemblements masculins constituent l'itinéraire obligé d'une socialité juvénile, ils permettent à l'eros révolutionnaire de trouver les formes rituelles pour s'exprimer.

C'est ainsi que certains de nos enquêtés (notamment

---

(1) On sait combien le célibat est connoté péjorativement dans les discours politique et religieux. Les évènements d'octobre 1988 à Alger ont révélé la nature des représentations de la classe politique à l'égard des jeunes.

les nc.29, 30, 33, 41, 51) retiennent de leurs jeunes années, le souvenir d'une vie mouvementée où se mêlaient les plaisirs de vibrer avec l'équipe de football de sa ville, de la suivre en déplacement et d'en profiter pour visiter les quartiers réservés des autres villes (parce que dans sa propre ville, on serait repéré). De même qu'à ces plaisirs, est associée la consommation d'alcool qui, comme le souligne M.Maffesoli permet "*une circulation de la parole et du corps*" (1) et autorise un relachement des contraintes sociales. On peut parfaitement se rendre compte que dans la proximité de nos villes les forêts et les oueds constituents les lieux où se regroupent des bandes turbulentes portées par une charge agressive parfois criminelle (n'est-ce pas dans ces endroits que se déroulent souvent les viols de jeunes filles rapportés par la presse) qui rappelle dans une certaine mesure *ahl al-charr* ou encore *al-ahdâth* du moyen âge arabe, "sortes de mauvais garçons" regroupés dans des milices urbaines qui sous prétexte de défendre la ville, se livraient à des déprédations où s'exprimait la revendication sexuelle (2).

La part du rêve n'est pas absente dans la formation de cet âge et l'engouement pour le cinéma de la violence et de la romance (notamment indienne et égyptienne) est tout à fait caractéristique de cette expérience.

Toutes ces formes de rebellion, plus ou moins imprévisibles, (à preuve les évènements d'octobre 1988 à Alger) ont pour support l'amitié virile fondée sur le principe de l'identité collective mais aussi sur celui du défi et de la désobeissance à l'autorité.

---

(1) M. Maffesoli: L'ombre de dionysos. Contribution à une sociologie de l'orgie. Méridiens-Anthropos 1982, p.166.

(2) Thierry Bianquis: La famille en Islam arabe, in histoire de la famille tome 1 pp.557-601. A. Colin, Paris 1986.

C'est peut être dans ce sens qu'il faut interpréter la transgression, par quelques uns de nos enquêtés, des interdits religieux. L'intégrisme religieux n'étant, à notre avis, que l'autre version de ce phénomène.

5)- Le milieu féminin

a)- en attendant le mariage

Nous avons vu au début de ce chapitre (voir tableau no.19) que l'âge au mariage des femmes était lui aussi en recul.

Chez les cadres, ce recul révèle à l'évidence que la tolérance aux études pour les filles (qui ne remettent jamais en question la nécessité du mariage) s'est transformée chez certaines couches sociales en une nécessité imposée par l'environnement.

Lorsqu'arrive le moment fatidique d'une demande en mariage, c'est toujours l'occasion pour les parents de faire le point d'une situation dont ils ne contrôlent que des petits bouts. N'y a t-il pas des risques à prolonger des études dont on ne mesure que l'intérêt symbolique? Souvent, c'est l'environnement familial lui-même qui rappelle aux parents qui s'oublient la nécessité de penser l'avenir matrimonial avant tout autre avenir.

Toutes ces contraintes sont vécues plus ou moins dramatiquement par nos enquêtées. Il s'agit pour la plupart d'entre elles - notamment les cadres - de cristalliser autour des études des revendications informulées qui vont de la liberté de choisir son conjoint à celle de réaliser une indépendance matérielle qui permet de neutraliser le rapport d'autorité familial.

En vérité, le tableau no.21 concernant les demandes en mariage montre bien que la majorité des cadres ne sont pas concernées par ces démarches (8 sur 13 de l'ensemble des cadres moyens et supérieurs) et qu'elles font de telle sorte que la demande ne se formule même pas (ou en tout cas n'est jamais transmise par les parents) indiquant ainsi que le choix du conjoint est du ressort de la principale concernée.

Cette attitude n'est pas concevable sans une complicité naturelle des parents. En effet, l'attitude des parents n'est pas uniformément négative à l'égard des études. On trouve chez ces parents une position de principe en faveur d'une priorité accordée aux études, position qui s'enracine elle-même dans l'héritage culturel de la famille (no.67, 69 et 70) ainsi que dans l'histoire propre des pères (no.64, 66, 74 et 76). Ainsi, dans ces milieux la question de poursuivre des études supérieures ne se pose même pas, même si elle n'autorise pas toutes les libertés. elle est renforcée aussi par le fait de résider dans une grande ville, ce qui constitue la garantie d'une moindre pression de l'opinion de l'entourage.

Par contre, chez une partie de nos cadres, la poursuite des études et le refus du conjoint imposé, qui représentent souvent une seule et même opération, sont étroitement négociés avec la parenté. Nous avons signalé précédemment le cas exemplaire du no.72 qui s'est permise de refuser un conjoint proposé par son frère aîné et imposé par tous, en remboursant elle-même, sans que personne ne s'en doute, le prix de la dot engagée (voir encadré no. 4). Sa soeur cadette (no. 71) bénéficie de cette brèche pour ne plus être inquiétée par ses parents.

Tableau no. 21 - Demandes en mariage des enquêtées femmes selon la CSP.

demandes en mariage / CSP	aucune demande	une ou plusieurs demandes refusées : dans la parenté	une ou plusieurs demandes refusées : hors de la parenté	non réponse	total
cadres supérieurs	6	3	2	0	11
cadres moyens	2	1	1	0	4
techniciennes employées	1	1	0	0	2
ouvrières	3	0	0	2	5
femmes au foyer	2	2	9	0	13
inactifs	0	0	0	0	2

Remarque:

Hors échantillon les trois françaises et les 9 personnes âgées de 47 ans (toutes inactives).

Il faut rappeler aussi le cas du no.73 qui n'a pu poursuivre ses études que grâce à l'expérience malheureuse de sa soeur, obligée d'abandonner ses études après le bac

pour se marier contre son gré à son cousin. Les parents lâchent du leste après l'échec de ce mariage.

La dot remboursée

"...-"C'est mon frère B... qui a tout fait pour qu'on continue nos études. Mais une fois, il a voulu me marier à un ami à lui qui a fait le maquis ... Il était très riche (palmerais à Ouargla). J'avais à peine 19 ans, j'étais au lycée ... Mais je ne voulais pas ... Une fois, ils ont organisé une rencontre dans son appartement sans m'avertir. J'étais en colère ... Mais mon frère B... m'avait raisonnée en me disant que j'étais jeune, que ça me passerait ... Ses parents sont venus me demander à E., des gens du grand monde: la mère avait les cheveux coupés ... Il ont ramené des tas de cadeaux. Ils ont impressionné tout le monde ... Mon père ne voulait pas accepter la dot, mais par après ils l'ont envoyée par la poste: 4 000 dinars; à l'époque c'était de l'argent ... Comme ils n'écoutaient pas mon avis,j'ai fait à ma guise ... J'étais maîtresse d'internat; j'économisais de quoi rembourser la dot, puis je lui ai envoyé par la poste ... Il n'était pas content et il l'a fait savoir ... Toute la famille m'est tombée dessus. Tout le monde était contre moi ... Je lui ai envoyé une lettre lui expliquant que mes études passaient avant tout; il était prêt à me laisser terminer ..."

Encadré no.4, extrait de l'entretien avec l'enquêtée no.72

Toutes nos enquêtées n'ont pas bénéficié également de la même compréhension parentale ni du même concours de circonstances. Même si l'importance des études n'est pas niée, l'intérêt du moment, mais aussi le souci de la réputation morale autorisent à sacrifier l'avenir scolaire de la principale concernée. Nous avons déjà signalé le cas du no.77 orpheline, mariée par son demi-frère à un âge (16 ans) où il est difficile de dire non. La situation est similaire pour les no. 91 et 93 obligées de se soumettre aux calculs du moment malgré la promesse pour le no. 91 de poursuivre les études après le mariage. Il faut y ajouter le cas du no. 92 dont le père a interrompu les études après qu'elle lui ait avoué qu'elle était suivie, régulièrement par un garçon.

Dans tous les cas, les femmes au foyer n'ont eu pour alternative que de retarder leur choix (ce qui explique le nombre élevé de demandes refusées) puisque, pour la plupart d'entre elles, c'est par le biais de la demande traditionnelle qu'elles peuvent espérer se marier.

Toutes ces considérations font de l'expérience sentimentale une donnée différemment vécue. l'expérience des hommes, impossible dans un passé récent, devient une aventure accessible en même temps que dangereuse pour quelques unes de nos enquêtées à la condition de tromper la vigilance des parents ou à l'inverse bénéficier de leur confiance.

Quant à celles qui n'ont pas accès au monde des hommes, c'est une expérience indirecte qui se réalise par le biais d'un certain nombre de représentations.

b)- L'expérience des hommes

- L'hermétisme du corps

La contradiction principale qui se pose à nos enquêtées, c'est bien de désapprendre toutes les contraintes subies dans le cadre d'une socialisation traditionnelle. Car le problème n'est pas tant de préserver sa virginité que de surmonter les aléas d'une hyper-virginité qui paralyse le corps dans toutes ses expressions (1). C'est donc à une nouvelle socialisation de ce corps que sont confrontées toutes celles qui font l'apprentissage de la fréquentation des milieux hétérosexuels.

Cette opération est d'autant plus difficile que toute la culture familiale fondée sur la sauvegarde de l'honneur (2) culpabilise le sujet à propos de toute manifestation du corps: ne pas se dénuder devant les hommes, ne pas manger en leur présence, ni rire aux éclats, ni les regarder droit dans les yeux, sont les premières censures que doivent intérioriser nos jeunes filles.

La culpabilité se transforme parfois en terreur au fur et à mesure que les seins se développent et/que les premières règles s'annoncent. C'est N. Zerdoumi qui nous rappelle les conséquences d'un tel traumatisme sur la jeune fille: "*Elle pleure parfois croyant avoir perdu sa virginité dérobée pendant son sommeil par le diable (chit'an) ou un génie. Elle va conter sa peine à une amie plus âgée qui lui*

---

(1) Voir la thèse de Cl. H. Breteau "La vie imaginaire d'une communauté du nord-est Constantinois" E.P.H.E. Thèse de 3ème cycle.

(2) Il s'agit ici de l'honneur, équivalent de honte, lié à la pureté sexuelle, à la pudeur , à la discrétion (voir J. A. Pitt-Rivers: Conceptions de l'honneur et classes sociales en Andalousie, in Les sociétés rurales de la Méditerrannée, pp. 222-251, Edisud., La Calade 1986.

explique ce qui vient de se passer" (1).

Le rôle des parents et de la mère en particulier est de fabriquer un corps hermétiquement fermé rebelle à tout contact avec l'autre sexe. Notre enquêtée no. 67 convaincue par sa mère qu'il ne fallait pas se laisser toucher par les garçons aux risques d'avoir un bébé, s'attendait à être enceinte lorsque son boucher lui a pincé le bout des seins.

Ce corps prisonnier, épié à tout moment et soumis à la chasteté la plus stricte, va se révéler lourd à porter lorsqu'il aura à affronter le regard extérieur. C'est toujours le no. 67 qui se rappelle que lorsqu'elle est sortie pour la première fois en ville avec un garçon, elle avait le sentiment que la terre se dérobait sous ses pieds. C'est souvent parce qu'elles se regardent avec les yeux des autres que leur corps leur devient insuppportable et que le regard des hommes devient le révélateur de la faute.

A la satisfaction narcissique (mais combien bouleversante) d'être admirée, se mêle la honte d'avoir transgressé les règles de la pudeur traditionnelle. D'où cette démarche rigide de l'automate (yeux baissés, pas rapides et saccadés) lorsqu'elle doit emprunter un chemin public.

Le corps féminin doit sa charge érotique au fait de surgir comme une provocation dans un univers à dominante virile accentuant les fantasmes des hommes. L'anecdote racontée par le no. 67 est asez significative. Carrément agressée par un garçon qui lui a été présenté par des amies, notre enquêtée le repousse énergiquement provoquant une réplique inattendue "*On ne peut pas avoir une poitrine comme ça si on n'a pas été caressé! ...*" Depuis lors, notre enquêtée se drapait dans des blouses amples pour cacher ses formes.

---

(1) "Enfants d'hier" - Education de l'enfant en milieu traditionnel Algérien, Maspéro, 1979; p.190.

C'est donc un corps qu'il faut cacher (voiler) aux autres pour éviter aux autres le trouble et à soi-même pour réprimer toute tentation de désir. Parce que le corps est aussi trahison, il cède aux élans lorsque la raison ("*la chasteté psychologique*" dirait M. Chebel (1)) commande de se retenir. Ainsi, notre enquêté homme no.2, qui fréquentait depuis longtemps son futur conjoint, a provoqué sa fuite et ses pleurs lorsqu'il a voulu l'embrasser. Même réaction chez notre no. 67 qui a giflé un ami parce qu'il lui a fait un compliment. C'est le propre des catégories dominées que d'exprimer par une gêne corporelle (timidité, embarras, bégaiement, rougeur ...) leur condition (2).

Pour contrôler tous les effets que produit un corps en situation de communication, encore faut-il en connaître le langage et en maîtriser toutes les possibilités de séduction.

C'est donc dans l'immobilité et le silence que se réfugient nos femmes reproduisant ainsi l'idéal fantasmatique masculin de la beauté féminine (3).

Le paradoxe d'une telle situation est que l'attitude de séduction féminine ne peut se réaliser que dans l'attente. L'initiative lui étant interdite, elle ne peut que suggérer, inviter à comprendre. Toute une littérature s'est developpée sur les possibilités séductrices de l'oeil féminin (4). Le "toucher des yeux" est un substitut qui

---

(1) L'esprit de sérail. Lieu commun 1988 p.79

(2) P. Bourdieu: La perception du corps; Actes de la recherche en sciences sociales no.

(3) Voir Fatna Ait Sabbah: La femme dans l'inconscient musulman ... déjà cité, et Mohammad El-Nafzâwî: La prairie parfumée, traduction de René Khawam, Ed. Phébus, 1981.

(4) M. Chebel: Le livre des séductions, Lieu commun, 1986 p.29-32.

compense par la force de la suggestion l'absence du contact direct. La "ghomsa", l'oeillade assassine chantée par les poétes produit certainement les effets qu'on lui attribue dans les contextes où les deux sexes ne font que s'entrecroiser sans jamais se rencontrer.

- Entre le réel et l'imaginaire

Toutes les caractéristiques que nous venons d'évoquer ajoutées à une culpabilité largement entretenue par l'entourage contribuent à former ce qu'on peut appeler l'habitus féminin. Dans le domaine de l'amour et du sentiment, c'est le principe de la dissimulation qui régit l'acte d'aimer. Sur un des murs du lycée El Houriya de jeunes filles à Constantine, est inscrit cet aveu: "*le silence, c'est aussi une façon d'aimer*", formule qui résume à souhait le type de comportement généré par cet habitus. Privée de moyens d'expression (la parole, le mouvement...) la femme se réfugie dans la solitude du sentiment. Combien de nos enquêtées nous ont avoué avoir aimé le camarade de classe, l'enseignant sans que celui sur qui se porte cet amour n'en sache jamais rien. Ce sont ces dispositions à vivre entensément et silencieusement des sentiments qui brûlent, à vivre dans l'attente de celui qui saura décoder le sens du silence qui produisent le halo mystérieux qui semble entourer nos femmes.

L'amour est vécu en silence mais aussi à distance par le fait même d'une ségrégation spatiale, l'être aimé est souvent une apparition fugitive, qu'il faut capter par le regard ou par quelque signe susceptible d'être compris.

Les stratégies de séduction sont donc marquées par l'esprit de retenue et de discrétion qui rendent difficile sinon impossible la rencontre amoureuse.

Sue ce point, l'analyse des données de notre enquête,

aussi réduites soient-elles, permettent quelques conclusions intéressantes.

Il faut d'abord souligner que notre population féminine se partage en deux catégories: celles qui développent une amnésie particulière à l'égard de cette période de leur vie, preuve de ce que leur attente souvent passive ne comportait d'autre espoir que celui de trouver le mari. Quant à celles qui consentent à en parler, elles ne le font qu'en réduisant la portée des aventures antérieures à la rencontre du futur conjoint comme si tout concourait à préparer le choix de ce dernier. La censure n'est pas dûe seulement à la présence de l'enquêteur mais aussi à la volonté de refouler dans l'inconscient, tout ce qui ne participe pas de la situation présente. Les femmes développent une conception de "l'amour monogame" qui tend à exclure comme faux pas, erreurs de jugement toutes les aventures qui ne présentent pas la garantie d'un intêret affectif continue pour elles-mêmes (1). C'est Alberoni qui affirme que "*la structure temporelle est différente pour les deux sexes. Les femmes ont une préférence marquée pour le continu et les hommes une préférence non moins marquée pour le discontinu*" (2).

La ligne de partage ne se situe pas, cette fois-ci, entre les cadres et les autres catégories, mais à l'intérieur de chaque catégorie, entre celles qui ont évolué dans un milieu familial relativement tolérant et celles qui ont subi une surveillance étroite et suspicieuse de la part de leurs parents. Nos cadres avaient certes plus d'occasions de vivre de grandes émotions, mais rappelons que les no.70 et 73 étaient soumises à une discipline

---

(1) No.67: "Le sentiment ne fonctionne chez moi que si j'ai quelque projet à partager avec quelqu'un et ça prend le biais de la politique ... mon sentiment n'est pas pur, c'est pas parce qu'un type est beau que je vais ..."

(2) L'érotisme. Ed. Ramsay 1987, pp.25-26.

stricte, que les no. 65 et 76 étaient placées, durant leurs études, la première dans un foyer de jeunes filles et la seconde dans une famille d'accueil afin d'éviter la promiscuité dangereuse des cités universitaires.

L'expérience sentimentale de nos cadres est d'abord indirecte, elle se réalise par le biais de toutes les représentations véhiculées par les publications qui rendent compte d'une façon ou d'une autre des aventures amoureuses: romans littéraires, romans-photos, revues spécialement destinées aux femmes ("Elle", "Femmes d'aujourd'hui"). Bien entendu, leur niveau d'instruction les prédispose à consommer ce genre de littérature. Cela ne va pas toujours sans problème puisque pour la plupart d'entre elles cela se fait en cachette des parents. Aujourd'hui les feuilletons télévisés égyptiens jouent le même rôle. Il permettent à l'imaginaire féminin de se nourrir de toutes les épreuves que subit le sentiment amoureux. De même qu'elles s'identifient totalement aux héros masculins de ces romans ou feuilletons, vivant par procuration toutes les péripéties d'un roman idéalisé (1).

En réalité, nos femmes tombent amoureuses avant même d'avoir connu un seul homme. Le prince charmant est déjà une figure parfaitement élaborée par leur rêverie, au point que le contact avec l'homme réel, celui qu'elles finissent par rencontrer est souvent source de déception. c'est le

---

(1) C'est un ami médecin qui me confie qu'il avait été appelé d'urgence chez lui pour une consultation à domicile. Arrivé sur place,il constate que sa patiente avait perdu connaissance parce que l'un des héros du feuilleton télévisé égyptien qu'elle suivait avait été tué.

En réalité, le feuilleton égyptien provoque un tel engouement chez les femmes et un tel désespoir chez les hommes qu'on finit par l'appeler "harrag el broum", "celui qui brûle les marmites" (parce que programmé à 19 h).

sentiment que nous ont confié les no.72 et 76 en racontant leur première rencontre. Les particularités ou défauts physiques leur apparaissent, au premier regard, comme pour traduire le désenchantement qu'elles éprouvaient en constatant le décalage entre l'image rêvée et le visage présent (..." *il avait une tâche sur le pantalon....", "... il était court, ce n'est pas comme ça que j'imaginais mon homme*").

Lorsque l'occasion d'aller plus loin se présente , par exemple flirter ou embrasser un garçon, il ne s'agit pas forcément de vivre une émotion intense mais d'essayer (..."Je voulais savoir ce que c'était ..." no.71), d'expérimenter sur le terrain une représentation de l'amour. Cette démarche est propre surtout aux enquêtées qui ont peu de contact avec les garçons mêmes lorsqu'elles y sont mélées quotidiennement. Elles sont souvent de province (no.65, 71, 72, 74) et ont du mal à se mêler (ou à s'intégrer) aux groupements mixtes constitués à l'université. Elles n'ont jamais fréquenté un bal ou participé à une soirée dansante non pas tant parce qu'elles ont peur du qu'en dira t-on que parce qu'elles s'y sentent mal à l'aise.

La gêne corporelle (timidité, paralysie ...) qu'elles manifestent à chaque contact les oblige à se fier aux intermédiaires de confiance pour se faire présenter des garçons.

Leur éducation les porte à se méfier des hommes et lorsqu'elles en connaissent un, elles le mettent à l'épreuve pour vérifier la solidité de ses sentiments. A l'inverse, une partie de nos enquêtées (no. 64, 66, 67, 69), bénéficient du relâchement de la surveillance parentale et parfois même de leur soutien (c'est le cas du no.66 qui se fait recruter par son frère pour participer au volontariat étudiant et lui sert de caution auprès du père pour découcher durant longtemps) se libèrent

progressivement des inhibitions contractées pour se mêler aux groupes constitués. L'activité militante, sous quelque forme que ce soit (politique, culturelle...), est un bon exercice pour vaincre les résistances du corps: apprendre à parler sans bégayer, affronter le regard des autres sans rougir, ni baisser les yeux. Ces gestes libérateurs accompagnent souvent un souci pour les soins du corps. Il ne s'agit plus de cacher ce corps, mais de l'embellir et d'en exhiber tous les atouts séducteurs. Les dépenses pour les vêtements, le maquillage, les parfums, constituent donc le prix à payer pour réaliser cet objectif.

Cette mutation n'est possible que si on est en mesure de contrer la rumeur qui s'élabore autour de vous et qui peut porter préjudice quant à l'avenir matrimonial. Puisque la quête amoureuse, chez nos femmes est avant tout la quête du conjoint, la préservation de la virginité reste le dernier rempart érigé par le sur-moi contre lequel butent toutes les tentations et toutes les sollicitations.

En vérité, le tabou de la virginité est tellement intériorisé qu'il n'est pas concevable pour aucune de nos enquêtées de le transgresser sauf, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, lorsqu'il s'agit de s'offrir à son futur conjoint. Une seule de nos enquêtée (le no.67) dont la trajectoire est tout à fait particulière (1) nous a avoué avoir été déflorée dans la joie parce qu'elle s'était convaincue, à la suite des lectures qu'elle avait faites, qu'il était absurde de garder sa virginité. Non seulement l'évènement a été fêté mais elle en a parlé à toutes les copines comme s'il s'agissait d'une victoire qui la faisait accéder à une nouvelle maturité.

---

(1) C'est la seule enquêtée, parmi les algériennes, qui a procédé tout le long de l'entretien (6 heures) à une sorte d'auto-analyse de sa vie sentimentale et conjugale comme pour se libérer d'un fardeau. Il faut dire qu'elle est divorcée et que le questionnement militant qu'elle pose habituellement sur "la politique", s'est étendu ici au domaine de sa vie privée comme pour tenter de comprendre les causes de son aliénation dans le rapport conjugal.

UNIVERSITE PARIS V
"RENE DESCARTES"
SCIENCES HUMAINES - SORBONNE

Thèse presentée par Mr Faouzi ADEL

FORMATION DU LIEN CONJUGAL ET NOUVEAUX MODELES FAMILIAUX EN ALGERIE

En vue de l'obtention du doctorat d'état

Sous la direction de Monsieur le Professeur Louis ROUSSEL

ANNEE 1989-90 TOME 2

Q u a t r i è m e p a r t i e

-0-0-0-0-0-

Vie amoureuse et formation du lien conjugal

Chapitre II : Stratégies matrimoniales et choix du conjoint

1)- Un marché perturbé

Si la nature de tout marché est l'échange et la circulation des marchandises, celle du marché matrimonial est l'échange d'un bien particulier dont la valeur est définie par un ensemble de propriétés relatives aux différentes espèces de capital possédées.

Il ne suffit pas de répondre à la question "qui épouse qui ?" mais de définir chacun des termes de cette interrogation. L'identification des conjoints est incomplète si elle ne prend pas en compte l'origine sociale (la position des pères) mais aussi la mobilité propre étant entendu que la position peut être fortement décalée par rapport à l'origine (1). Les conditions pour qu'un échange soit équilibré (ou qu'un mariage soit "bien assorti") résident dans la similitude des différents types "d'héritage" dont dispose chacun des conjoints. Comme le dit A. Desrosieres: "*Plus encore peut être que l'insertion dans le marché du travail, l'entrée dans le marché matrimonial engage la totalité de la personne, c'est-à-dire un ensemble d'attributs, d'acquis qui caractérisent une classe ou une fraction: capital économique bien sûr mais aussi "éducation", manières d'être, relations sociales, goûts et conception du monde*".(2) La probabilité qu'ont

---

(1) Cl. Thelot: "Le mariage dans ses formes sociologiques dépend à la fois de la position que l'on occupe et du milieu dont on vient" (Tel père tel fils ... déjà cité, p.194).

(2) Marché matrimonial et structure des classes sociales. Actes de la recherche ... déjà cité, p.97.

des individus du même groupe social à se marier est donc d'autant plus forte qu'ils ont les mêmes goûts, fréquentent les mêmes lieux, partagent les mêmes convictions.

Mais cette définition de la proximité sociale suppose acquise la constitution de champs sociaux autonomes où la logique de la parenté est contrebalancée par des intérêts liés à l'appartenance sociale. Nous avons montré dans la première partie de ce travail que les stratégies matrimoniales tentaient de s'organiser en fonction de la nouvelle structuration de l'espace social définissant ainsi les conditions nouvelles dans lesquelles pouvaient se négocier les alliances sans entamer la cohésion familiale.

L'hypothèse de Von Allmen rendant compte de l'intérêt lignager et de l'intérêt domestique permettait d'expliquer les différentes variantes d'un choix conjugal largement tributaire du groupe familial.

Ce qu'il faut essayer d'expliquer ici, c'est comment s'est réalisée cette mutation ? Comment est-on passé d'un système de marchés clos régi par la parenté à un système de marchés plus ou moins ouverts dominés par la logique de l'appartenance à des classes sociales ? Comment se traduit la modification des positions sociales sur les comportements matrimoniaux ? Il faut supposer que la nature des problèmes qui en découle n'est pas seulement liée à une reconversion des capitaux mais aussi à une révolution dans les dispositions des agents. Il est clair que la nouvelle situation impose un bouleversement aussi bien du système des valeurs que celui des rôles.

Nous avons déjà évoqué dans quelles conditions la parenté fonctionnait parfois comme repoussoir parfois comme recours pour signifier sa redéfinition dans un contexte nouveau. C'est dire que la force symbolique des rapports de parenté fondés sur l'unité du patrimoine, la glorification de l'ancêtre, la solidarité des frères et le sens de

l'honneur perd du terrain. Le mariage préferentiel avec la cousine ne représente plus le modèle et les raisons qui faisaient que le mariage était le centre de la politique familiale ont, sinon disparu du moins subi une mutation telle qu'une part de l'initiative parentale a été rognée.

C'est l'un deschangements les plus perceptibles dans l'Algérie d'aujourd'hui. L'anonymat qui caractérise les relations sociales mais aussi la perte d'une partie de leur pouvoir oblige les pères à être en retrait dans les opérations essentielles se rapportant aux mariages de leurs enfants.

Notre enquête le montre aisément même si elle concerne des catégories salariales dont l'intérêt patrimonial est faible. Si le rôle de la mère semble plus important qu'auparavent, c'est parce que la nature des mariages pratiqués aujourd'hui fait ressortir beaucoup plus son expérience pratique faite d'une connaissance précise de toutes les convenances et de toutes les ficelles que nécessitent ce genre de circonstances. Ne dit-on pas que le mariage est affaire de femmes ? Nous verrons plus loin que la part prépondérante qu'elles prennent dans les différentes opérations de réalisation n'est pas seulement liée à la cohésion domestique. Ainsi que le dit Von Allmen, elles travaillent aussi pour elles-mêmes dans le sens où elles disputent le pouvoir aux pères en s'attachant les fils.

La quête du conjoint met en scène des personnages nouveaux: la grande soeur, la belle-soeur, le voisin, l'ami dont l'intervention signifie une moindre intégration de la famille dans le milieu et un isolement par rapport au cercle de la parenté. Nous avons rarement rencontré dans notre enquête un choix qui corresponde à l'intérêt lignager tel que le décrit Von Allmen. Combien même notre population n'est pas représentative. Cette remarque met en évidence une réalité indéniable: il y a des hommes qui assistent de

plus en plus impuissants au mariage de leurs enfants sans avoir réellement la maîtrise de la décision, de la négociation et de la réalisation. Les moyens dont ils usent sont souvent coercitifs et donc rarement efficaces. Nous l'avons maintes fois constaté, notamment chez les cadres, l'attrait du patrimoine qu'il soit symbolique (celui du nom) ou matériel n'est pas suffisant pour entrainer le consensus familial.

Il y a là une rupture qui s'explique par la mobilité des fils (qui n'est pas seulement professionnelle mais qui intègre aussi l'expérience de la vie) trop décalée par rapport à la position des pères. C'est l'effet de distinction qui n'est pas seulement le produit de l'écart générationnel mais aussi celui du système de références. Alors que les pères interpellent leur progéniture sur le terrain de l'honneur traditionnel (qui est aussi garant d'une autorité traditionnelle), cette dernière oppose celui des principes ("j'étais contre la dot par principe"). Tout se passe comme si les fils ne peuvent renforcer leur position qu'en s'appuyant sur une sorte de morale conjugale qui déclasse les valeurs en cours. Cela se voit assez nettement chez les cadres où l'origine du futur conjoint (ou la position du beau-père) ainsi que son âge importent beaucoup moins que son bagage scolaire ou son aspect physique (fait de beauté mais aussi de maintien et de "savoir vivre"). C'est pour cette raison que le choix du conjoint est le révélateur du rapport de force familial. Il permet de comprendre par exemple en quoi le choix personnel est fondé sur des positions sociales nouvelles en rupture avec les principes de la solidarité familiale. Certes, les stratégies tentent de composer avec cette nouvelle donnée mais en restreignant les effets pervers sur l'avenir de la cohésion familiale. Mais le choix personnel n'est pas dans tous les cas "récupéré" par la logique familiale comme, le laisse entendre Von Allmen. Dans notre enquête il apparaît

souvent comme l'acte fondateur du couple, même si les tenants de l'autorité familiale travaillent à se redonner du pouvoir à travers les opérations d'officialisation de ce choix. Mais, là aussi les choses évoluent et la simplification du cérémonial est une des tactiques adoptées par nos enquêtés pour échapper aux pressions parentales.

Que dire de ceux qui n'ont ni les moyens de réaliser leur propre choix ni les relations nécessaires pour s'introduire dans les réseaux depuis longtemps constitués et fermés aux nouveaux arrivés ? Comment reconnaitre ses futurs alliés sans une carte détaillée des familles honorables de la ville ? Cette connaissance n'est possible que par une longue fréquentation de ces familles ou à défaut par le recours à des intermédiaires, vieilles femmes et marieuses dont l'âge et l'expérience introduisent aux demeures les plus fermées.

Paradoxalement, c'est dans ces milieux dépaysés, dont l'implantation en ville est récente, qu'on peut trouver des situations cocasses où le choix du fils est sollicité sans que soit remis en question le principe d'une décision familiale.

C'est donc que le marché est perturbé, que les pistes sont brouillées et que le système des signes à travers lequel preneurs et donneurs se reconnaissent, n'est pas encore tout à fait constitué. C'est ce qui explique à notre sens les situations d'hystérésis où les attentes vis-à-vis du mariage sont en décalage par rapport à l'évolution du marché. C'est le propre de toutes les périodes de mutation de provoquer des malentendus et des mésalliances. L'incertitude qui caractérise les démarches matrimoniales se lit assez clairement à travers le tableau n.21se rapportant au nombre de demandes en mariage qui n'ont pas abouti. L'importance de ces refus indique bien la difficulté pour les agents matrimoniaux d'évaluer la distance objective qui sépare des familles sollicitées.

Mais on peut penser qu'elle est dûe aussi à des stratégies plus agressives de la part de couches sociales dont l'ambition repose sur la maitrise des nouveaux moyens légitimes de la domination: titres scolaires, charges supérieures dans les appareils de l'Etat et du Parti, nouveau standing de vie (voyages à l'étranger, accumulation de biens meubles et immeubles qui symbolisent cette nouvelle vie).

De sorte que les familles citadines qui continuent de vivre sur l'héritage d'un capital symbolique et ne veulent pas déchoir en s'alliant aux "arrivistes" se condamnent souvent aux attitudes suicidaires du refus contraignant leurs filles à un célibat prolongé sinon définitif. Nous avons rencontré au cours de notre enquête deux vieilles soeurs (les deux grand-mères du no. 67) imbues de leur origine prestigieuse qui n'ont consenti à se marier à 60 ans que pour échapper aux persécutions de leur belle-soeur chez qui elles vivaient.

Si, comme l'atteste le courrier abondant publié dans la presse (1) les hommes ont de plus en plus de mal à trouver des épouses, et les femmes de plus en plus de difficultés à être sollicitées c'est que les exigences des donneurs qui apparaissent exagérées aux preneurs traduisent l'arrivée sur le marché de valeurs nouvelles.

L'évolution de la valeur de la dot n'est qu'une expression de ces exigences et toutes les tentatives pour en unifier le prix s'avèrent vaines.(2)

En vérité, la dot n'a jamais exprimé le prix de l'épouse mais seulement la mesure de l'honneur. (3)

---

(1) Notamment dans le quotidien "Horizons" où sont publiées régulièrement des lettres de lecteurs et lectrices confrontés au problème du célibat.

(2) On sait que certaines "djemaâs" des villages fixent un prix impératif de la dot mais elles sont rarement suivies.

(3) R. Jamous: Honneur et baraka ... déjà cité, p.250.

Aujourd'hui, c'est le contenu même qui change. Il s'agit moins d'acheter "*le champ génital de la femme*" (1) ou d'offrir une compensation que de garantir, par l'excès même de la dépense les conditions d'un engagement définitif.

C'est d'ailleurs dans la contestation même du principe de la dot qu'apparaissent les termes du nouveau contrat. L'interlocuteur n'est plus le beau-père mais le futur conjoint et les concessions accordées sont souvent destinées à ne pas faire perdre la face aux parents. Dans les négociations s'exprime de plus en plus clairement la revendication d'un logement séparé des parents de l'époux et donc par la même une définition plus restrictive des obligations de l'épouse à l'égard du ménage. Il est de moins en moins question de servir de force de travail à la famille élargie de l'époux de sorte que la valeur matrimoniale de ce dernier dépend aussi bien de son statut social que du nombre de ses frères et soeurs. Les familles nombreuses qui étaient auparavent une force deviennent un handicap lorsqu'il s'agit de se marier si on est incapable d'assumer sa propre autonomie.

On comprend ainsi que les donneurs jouent avec le temps, temporisent, hésitent, reviennent parfois sur la parole donnée, invoquent la poursuite des études de leur fille, pour s'accorder la réflexion nécessaire afin de réaliser la meilleure alliance possible. Parfois le délai qui sépare la demande du mariage est volontairement prolongée pour mettre à l'épreuve les preneurs et s'assurer de ce que leurs dispositions sont solides.

L'âge est aussi une donnée importante dans la valeur

---

(1) L. Milliot: "Introduction à l'étude du droit musulman, cité par chafika Dib-Marouf: Fonctions de la dot dans la cité Algérienne ... déjà cité, p.42.

matrimoniale. Un écart d'âge important est de moins en moins toléré et seule une position sociale élevée du preneur peut le rendre supportable.

Quant à la polygamie de l'époux, elle est carrément rejetée pour ne pas dire tabou ce qui n'empêche pas la pratique d'exister mais le fait nouveau, c'est que les hommes se remarient en cachette de leur première épouse et celles-ci n'en demandent pas moins le divorce lorsqu'elles l'apprennent (1).

Toutes ces considérations sur les transformations du marché matrimonial ne peuvent être clairement perçues qu'une fois exposées les données de l'enquête sur le choix du conjoint, la question de la dot et les conditions de négociation et de célébration du mariage. C'est l'objet des points suivants.

(1) C'est la consultation de quelques dossiers de divorce au tribunal de Constantine qui nous a révélé l'ampleur de ce phénomène.

A)- Le choix du conjoint

1)- Les milieux

a)- Les mariages dans la parenté:

Si on admet l'idée d'un marché plus ouvert, il faudrait d'abord montrer que le choix du conjoint se fait de moins en moins dans le milieu de la parenté. Or le tableau qui suit le montre assez bien:

Tableau no. 22 - Lien de parenté avec le conjoint (*)

	Aucun lien	Parenté proche	Parenté lointaine	Total
Cadres	26	2	4	32
Techniciens	11	0	1	12
Ouvriers	19	6	10	35
Commerçants	3	0	1	4
Inactifs	1	1	2	4
Total	60	9	18	87

(*) A partir de ce tableau, nous prenons en compte la population des enquêtés hommes et des conjoints d'enquêtées femmes.

Ainsi, du point de vue des preneurs, il apparait qu'on s'adresse de moins en moins à la parenté pour se marier et ce d'autant plus que le statut social et le niveau d'instruction est élevé. Du point de vue des donneurs, la même conclusion doit s'imposer. La forte proportion de femmes au foyer mariées dans la parenté lointaine concerne la tranche d'âge de 50 ans et plus et qui s'étaient donc mariées à une période où il était impensable de céder ses filles à l'extérieur du douar.

Si on analysait de plus près les mariages dans la parenté, on pourrait en conclure qu'il concerne deux de nos cadres dont le niveau d'instruction ne dépasse pas le secondaire (no. 17 et no.23). Outre cela, le mariage intervient après une expérience sentimentale décevante. C'est le cas du no.23 qui connait une fille du quartier mais se voit repoussé au moment de la demande. Il repère une autre fille et demande à ses parents de la lui demander mais ces derniers refusent parce qu'elle a sept soeurs. Lassé, il s'abandonne à leur jugement, ce qui laisse tout le loisir à la mère de rechercher une fille dans son douar.

Le no.21 qui rentre d'Europe après des études supérieures est blasé de la vie plus ou moins dissolue qu'il y a mené. Malgré son âge avancé (37 ans), il ne désespère pas de réaliser le rêve de fonder un foyer. Mais, comme son séjour prolongé à l'extérieur l'a coupé de son milieu, il a du mal à trouver par lui-même le conjoint qui convient à son statut. Il se confie donc à son milieu familial qui le met en contact avec une fille médecin dont l'origine ethnique est commune. L'intervention des parents n'est ici qu'un moyen de réaliser le rapprochement d'individus déjà proches socialement. De fait, notre enquêté après avoir été mis en contact avec sa future épouse, la fréquente librement et entretient des rapports sexuels avec elle jusqu'au mariage.

Quant au no.17, l'aîné d'une famille de sept enfants

dont le père est décédé, il se voit poussé au mariage par sa mère, alors qu'il avait de nombreuses fréquentations féminines, l'obligeant ainsi à prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses frères et soeurs.

Suite à des ennuis qu'il connait à cause de son activité syndicale, sa mère sentant peser la menace d'un effritement de l'unité domestique, précipite les choses et s'en va solliciter sa soeur pour qu'elle lui donne sa fille. En réalité, l'enquêté avait déjà un contact secret avec sa cousine mais qui n'était nullement un engagement puisqu'il avait d'autres fréquentations, seulement les ennuis professionnels qu'il connaissait (mise à pied pour activités syndicales) et l'esprit de décision de sa mère le poussent à pencher vers ce choix sécurisant pour tous.

Chez les ouvriers, les mariages dans la parenté sont des choix de la nécessité. Ils se trouvent chez ceux dont l'origine rurale est très marquée. L'intérêt patrimonial n'est pas absent notamment chez le no.39 et le no.45. Mais on peut penser que c'est l'aspect défensif qui explique ce type d'alliances. Comme le dit l'enquêté no.39 lui-même : "*On n'avait pas le choix à la campagne*" et la seule alternative était de choisir dans le milieu dans lequel on vivait c'est-à-dire celui de la parenté.

Du point de vue des femmes, le refus d'être mariées dans la parenté est assez net. Les no.71, 73 et 75 demandées en mariage par des cousins paternels ou maternels se sont esquivées en prétextant les études. Elles ont été suivies dans ce refus par leurs parents, soit parce que ces derniers avaient fait l'expérience des risques des mariages proches (no.73), soit parce que les demandes n'étaient pas valorisantes au regard de la position sociale qu'occupent leurs filles.

En vérité, chez les cadres le mariage dans la parenté est ressenti comme une véritable chute, parce qu'il rappelle trop le milieu d'origine qu'on veut fuir et toutes

les obligations traditionnelles qui lui sont liées.

Chez les femmes au foyer, on peut relever un mariage qui correspond à un intérêt typiquement lignager. C'est le no.91 qui est mariée très tôt par son père à son cousin paternel. Le même jour est célébrée la noce de sa cousine et en même temps belle-soeur avec un autre cousin à elle. Ce double mariage endogamique s'explique par les intérêts patrimoniaux qui sont en jeu (une riche famille du sud qui possède beaucoup de biens en Arabie Saoudite) mais aussi par la faible position des parents de l'enquêtée au sein du lignage. En réalité, ils auraient voulu se dérober à ce mariage en permettant à leur fille de continuer ses études mais l'intérêt qui les liait aux terres qu'ils possédaient les empêchaient de refuser.

A l'inverse, le mariage du no.97 avec son cousin est vraiment de nécessité. Faute d'être demandée par quelqu'un d'extérieur au douar, en raison de sa condition d'orpheline sans ressources, vivant avec sa grande soeur, elle ne pouvait prolonger plus longtemps son célibat sans risquer de s'exposer à la rumeur et au scandale.

Le mariage du no.87 avec son cousin maternel (le no.17) est dû quant à lui à sa place dans sa famille. Etant l'aînée, elle a été cloîtrée à la maison, pour les raisons que nous avons déjà expliquées, à la fin de ses études primaires alors que ses frères et sa soeur pouvaient continuer leurs études. Etant très demandée de l'extérieur et ne pouvant se permettre de refuser un choix qui viendrait de sa famille, très exigeante, elle a pris le risque de devancer les évènements en établissant une liaison épistolaire avec son cousin. La suite, les mères s'en sont chargées en croyant faire un choix innocent.

Toutes ces considérations prouvent que le choix dans la parenté n'est pas celui de la parenté et que même lorsqu'il s'accomplit dans la promiscuité sociale, il n'offre aucune garantie de réussite. Le no.21 a fini par

divorcer avec sa femme parce que la distance culturelle qui les séparait s'est avérée un handicap insurmontable.

La parenté n'est même plus un recours pour les mariages ratés. Le no.9 totalement désenchanté par son premier mariage semblait une victime toute résignée face à ses parents pour son remariage, mais il a quand même refusé une cousine que lui proposait sa mère.

Il faut bien souligner que lorsque les preneurs sont encore bien disposés vis-à-vis de la parenté, notamment chez les techniciens ou les ouvriers (no.27 et no.72), les donneurs réagissent dans la logique de l'ambition sociale.

b)- Mariages mixtes

Des quatre mariages mixtes que nous avons recencé, trois d'entre eux semblent traduire la distance sociale et culturelle qui existe entre ceux qui les réalisent et leur milieu familial. Ils interviennent après une longue absence à l'étranger pour études (6 à 8 ans) et concrétisent une somme d'expériences dans les relations sociales (en particulier avec le genre féminin) qui renforcent des ruptures sur le plan de la conception du monde. De sorte que le mariage avec une étrangère, combien même il n'est pas expressément recherché (comme le déclare le no.8) apparait comme le résultat logique de trajectoires particulières et d'une socialisation bi-culturelle. Ce n'est donc pas parce qu'ils n'arrivent pas à se placer sur le marché local ni parce que le mariage coûte cher que nos enquêtés choisissent cette solution mais bien parce qu'elle exprime un parcours et traduit sinon une rupture du moins une distance à l'égard des parents. Cela se voit non seulement dans la manière isolée dont ils concluent l'union (trois des quatre mariages ont été conclus en France et

deux d'entre eux l'ont été sans que les parents de l'épouse en soient avertis) mais aussi dans la manière dont ils projettent leur vie de couple au retour.

S'il est vrai qu'une grande partie des mariages mixtes se termine avant même le retour au pays comme pour signaler "*la fin d'une tranche de vie*" (1) ceux sur lesquels nous nous sommes penchés présentent une volonté de continuité même s'il faut pour cela que le retour se fasse en sens inverse, c'est-à-dire vers le pays du conjoint étranger comme cela est arrivé au cours de notre enquête pour le no.8.

Analysons de plus près ces mariages. Le no.12 parti à Paris pour des études post-universitaires connait des partenaires multiples et vit dans une sorte d'euphorie affective et sexuelle comme pour prendre une revanche sur le passé. Il fait même la connaisance d'une algérienne mais ne s'encombre pas trop de cette relation à cause des problèmes de virginité (" *si je dois retomber dans les problèmes de l'Algérie ça sert à rien ...*"). Il se stabilise avec son futur conjoint (le no.85) et cohabite avec lui durant trois ans. La particularité de cet engagement tient dans la résolution de ce dernier à braver le couroux du père ("larguer les amarres") pour aller jusqu'au bout de son choix.

En effet, le no. 85 dont les parents résidaient en province avait été placée par son père, dans un foyer protestant à Paris, pour entamer un BTS en publicité. Lorsque celui-ci apprend qu'elle fréquente "un arabe", il développe la même angoisse que tous ceux qui se font une représentation exotique de l'Algérien ("*Mais elle va aboutir dans un harem, disait-il à ma mère* "). Il use de chantage (en lui coupant les vivres), dépose plainte contre

---

(1) Von Allmen: Mariage et familles ... déjà cité p.78.

"l'arabe" pour détournement de mineure (qui n'a jamais abouti puisque notre enquêtée était majeure) mais n'ébranle en rien la détermination de notre enquêtée qui, malgré les difficultés financières, (une bourse d'études pour vivre à deux) assumait son choix de façon totale.

C'est cette détermination qui force l'admiration de notre homme et oblige le père à accepter sa défaite en proposant la reconciliation trois ans plus tard.(1) Notre enquêtée voit donc dans ce comportement les preuves d'un engagement pour la vie. Le mariage est fêté et pris en charge par les parents de la fille. Tous les invités étaient du côté de la parenté ou des amis de l'épouse. Seuls deux amis de l'enquêté, installés depuis longtemps à Paris, représentaient l'autre camp. (2)

Lorsque la perspective du retour en Algérie est envisagée, le lieu de résidence est choisi en fonction de deux paramètres: trouver un coin agréable (et champêtre) pour limiter les effets du dépaysement sur le conjoint, mais surtout s'éloigner le plus possible de la résidence des parents (environ 400 Km) pour éviter d'être "envahi".

L'histoire du no.8, à quelques détails près, est similaire à la précédente. L'enquêté débarque dans une ville de province en France pour faire des études universitaires et post-universitaires. Il y mène une vie aussi trépidante que le premier (mais plus en groupe) et

---

(1) La position dominée de la mère ne lui permettait pas d'affronter l'attitude, qu'elle jugeait négative, de son époux. Ce qui ne l'empêchait pas de rencontrer secrètement sa fille jusqu'au jour de la réconciliation.

(2) Souvent le choix de l'ami à inviter est révélateur d'une culture dominée. Dans ce cas ci l'un des amis en question d'origine bourgeoise, était parfaitement intégré dans les milieux chics de Paris. Son Français bien maîtrisé, la manière distinguée dont il s'habillait, indiquaient une volonté de réduire au maximum la distance qui le séparait des habitudes du pays d'accueil.

finit par rencontrer son futur conjoint (no.86). Leur fréquentation dure trois ans mais sans qu'ils cohabitent ensemble. Les retours en vacances permettent à notre enquêté de préparer son futur conjoint à s'acclimater et à ses parents d'accepter l'eventualité d'un mariage. Malgré l'opposition de son grand frère, il réussit en jouant des relations de parenté (impliquant son oncle) à arracher l'accord familial. La séparation imposée par le service militaire renforce encore plus leurs sentiments. Ils décident de se marier en 1980. L'accord des parents de l'épouse ne fait aucun problème, mais la mise en garde leur parait nécessaire ("*il y aura toujours l'un de vous qui ne sera pas dans son pays il ne faudra pas venir pleurer par après*"). La fête se fait en l'absence des parents de notre enquêté. Elle se réalise dans une sorte de faux compromis qui donne l'illusion à ce dernier d'avoir l'honneur sauf.(1)

Le retour en Algérie est très mal vécu par l'épouse qui se trouve sans emploi, cloitrée dans la maison (dans un quartier populeux) et sans aucune initiative. Cette dépossession d'elle-même va accentuer sa déprime ainsi que celle de son mari qui n'arrive pas lui aussi à s'adapter à

---

(1) Les parents tentent de persuader leur fille que même s'ils n'y croient pas, il faut qu'au moins soit dite une messe "pour faire plaisir aux grands-parents". Le couple va trouver le curé du village pour essayer de trouver une formule. Le hasard faisant bien les choses, le curé s'avérait avoir fait la guerre d'Algérie dans la région de notre enquêté. Comme il avait gardé un bon souvenir de l'accueil de la population, il voulait traduire par une participation originale son sentiment de reconnaissance. Il avait donc proposé, plutôt qu'une messe traditionnelle qui serait déplacée pour un mariage de la sorte, une prière sur le message humanitaire des religions musulmane et chrétienne. Le curé avait d'ailleurs minutieusement préparé cette cérémonie en réalisant une grande calligraphie en arabe avec la première formule du Coran ("Au nom de dieu clément et miséricordieux").

son milieu professionnel. D'où, l'idée du retour en France qui s'est concrétisée malgré l'absence de garantie d'un emploi pour notre enquêté.

Le dernier mariage mixte de nos enquêtés cadres concerne le no.3. Parti lui aussi pour des études post-universitaires en France (mais sans bourse), il connait plusieurs fréquentations, mais se fixe avec une fille avec laquelle il cohabite pendant quelques années. En même temps, il fréquentait de façon sporadique sa future épouse. Les engagements militants de celle-ci les empêchaient d'avoir une relation stable et encore moins d'envisager le mariage. Lorsque notre homme termine ses études et décide de rentrer seul en Algérie, sa future épouse, déçue par la politique, demande un poste de coopérante en Algérie. Ils font donc le voyage ensemble et reprennent leur relation sans aucun engagement. Au bout de cinq ans de fréquentations espacées (ils résidaient à 160 Km l'un de l'autre), ils décident d'aller plus loin en vivant en concubinage durant un an puis finissent par se marier. Le mariage est enregistré en Algérie (1) mais sans aucune fête. Avant de faire "le grand saut", le conjoint Français cherchait à obtenir des garanties d'avoir "un pied ici et un pied là bas", d'avoir la possibilité de revenir en France si la vie conjugale devient insupportable.

L'analyse de ces trois mariages montre que ce qui fait l'unité de ces couples, ce n'est pas le lien au pays réel (puisque chacun des coinjoints prend des distances vis-à-vis du sien) mais le lien à un pays imaginaire qu'ils ne cessent de reconstruire à travers les critiques du quotidien qu'ils vivent. La force de leur union se nourrit de toutes les contraintes qu'ils vivent et sur lesquelles ils développent la même explication.

---

(1) Par précaution, notre enquêtée a préféré enregistrer le mariage en Algérie sachant que cette dernière ne reconnait pas les mariages mixtes enregistrés à l'étranger.

Le dernier mariage mixte que nous avons enregistré est une toute autre histoire. Il concerne l'enquêtée Française no. 79, orpheline de père, d'origine ouvrière qui a rencontré son futur mari (lui aussi ouvrier) dans un bus. Elle avait à peine 17 ans, cela se passait en 1957. Sa mère s'oppose catégoriquement à cette fréquentation et la somme de choisir entre la maison et son "nègre". Elle choisit et s'installe avec son amant dans la chambre meublée que celui-ci occupait avec son frère et son père. Ces derniers cèdent la chambre au nouveau couple et vont vivre dans un foyer pour immigrés.

Notre enquêtée prend la précaution d'aller déclarer à la gendarmerie qu'elle vivait en concubinage sachant que sa mère déposerait plainte pour débauche de mineure (ce qu'elle fera effectivement). Trouvant là, l'occasion de se libérer d'une mère très autoritaire, elle va faire un parcours tout à fait inverse de celles que nous avons vues auparavent. Tout d'abord, elle quitte son emploi parce qu'il n'était pas question pour son mari qu'elle travaille. Par la suite, apprenant que celui-ci travaillait pour le FLN, elle le convainct d'en faire autant et finit par devenir responsable régional de la section féminine de la fédération de France. Cette activité contribue, en pleine guerre, à creuser encore plus le fossé qui la sépare de la communauté où ils vivaient. La rupture est donc totale et la suite montre que ses actions sont orientées vers une intégration dans la famille de son mari. Elle pousse celui-ci à continuer d'envoyer de l'argent à sa famille et aux enfants de sa première épouse en Algérie. Au retour, elle accepte de cohabiter avec celle-ci et ses enfants pendant un temps puis s'en sépare pour s'autonomiser avec son mari et ses propres enfants ainsi que sa belle-mère. Le diplôme d'aide-comptable qu'elle a acquis en France va lui servir pour trouver un emploi parce que le salaire du mari est insuffisant. Actuellement, elle s'occupe d'une affaire

familiale (élevage industriel de poulets) avec le fils aîné de la première épouse de son mari. Elle n'a plus aucune attache en France mais ne trouve pas utile de demander la nationalité algérienne ("*N'importe comment je serai perçue comme une française*"). Par contre, elle a fait une demande de conversion à l'Islam. Elle fait le carême et la prière.

L'analyse de ces mariages montre à l'évidence que si du point du vue des parents/preneurs, ils sont perçus comme le résultat d'un "détournement des fils" (1), du point de vue des intéressés eux-mêmes, ils sanctionnent, pour deux d'entre eux au moins, une rupture réelle avec les attaches familiales et sociales de leurs pays respectifs. Mais l'impossibilité d'être une sorte de "no man's land" dans lequel se réaliserait le bonheur conjugal oblige à s'accommoder des conditions du pays où l'on vit tout en se ménageant la possibilité d'aller vivre ailleurs. Il est vrai que l'instabilité de la position de l'épouse (sans emploi ou alors une occupation précaire) favorise un plus grand rapprochement avec les parents de celle-ci. La crainte de passer une vieillesse difficile fait prendre des précautions particulières: placer quelques économies en France, contracter une assurance vieillesse...

Quant au mariage du no.79, il ne s'explique que par une stratégie d'intégration intensive de l'intéressée dans le clan du mari. Ayant tout perdu, il ne lui restait plus qu'à travailler à la cohésion domestique de la grande famille, en prenant en considération les intérêts de la première épouse et de ses enfants puisqu'ainsi elle désarmait toutes les hostilités qui pouvaient compromettre l'entente avec son mari.

Nous verrons plus loin que la gestion domestique et

---

(1) Von Allmen: Mariage et famille ... déjà cité, p.80.

l'éducation des enfants constituent le terrain idéal pour renforcer la position de l'épouse étrangère.

c)- Les milieux socio-culturels

Si nous affirmons que le choix du conjoint ne se fait plus aussi fréquemment dans la parenté et que les mariages mixtes ne concernent qu'une catégorie particulière d'individus, il faudrait montrer que le choix du conjoint n'est pas le produit du hasard mais qu'il répond à des déterminations dont la plus décisive est le milieu social.

C'est l'hypothèse qui permet à A. Girard de dire que quelque soit le degré d'ouverture d'une société "*l'étendue du champ des éligibles se situe pour chacun dans l'espace très restreint où il a grandi et où il se meut*". (1) En vérité, tous les démographes et sociologues sont d'accord pour dire que le mariage est un des fondements de la reproduction sociale et que c'est par son biais que se renforcent les classes sociales et que se réalise une certaine mobilité sociale. Son analyse permet donc de mesurer le degré d'homogamie et celui d'hétérogamie auquel arrive une société à un moment donné. La difficulté réside dans la manière de les calculer, bien que la question qu'il faille poser à tout mariage est tout à fait simple: quel facteur décisif permet de le concrétiser ? Il ne s'agit pas encore de s'interroger sur les lieux où les circonstances de la rencontre qui vont permettre le mariage. C'est là, le problème des filières que nous verrons plus loin mais qui n'est pas indépendant de la question que l'on se pose.

Il s'agit plutôt de voir si le mariage doit quelque chose à la position du père, ou s'il résulte uniquement des

(1) A. Girard: Le choix du conjoint, 3è édition, PUF 1981, p.XVI.

propriétés propres aux deux conjoints. Dans la mesure où la famille est la principale instance dans laquelle se réalise la socialisation des individus, on est en droit de penser qu'une certaine hérédité se transmet de père en fils et qu'elle entre en ligne de compte dans le choix du conjoint. C'est en tout cas le postulat de base qui préside à la construction des tableaux de mariage à l'INSEE. On rapproche l'origine sociale des deux conjoints en croisant la position sociale des deux beaux-pères ou alors on compare la position de l'époux avec celle de son beau-père.

Bien entendu, l'objection que nous pouvons formuler est qu'il n'est pas suffisant de mesurer le poids de cette hérédité à travers la profession.

L'intérêt de notre démarche, comme nous l'avons exposé dans la partie précédente, est d'identifier cet héritage sous plusieurs angles. Les contraintes de l'analyse statistique ne permettent pas aux gens de l'INSEE de procéder autrement.

Nous allons, quant à nous, croiser la CSP des pères donneurs - c'est-à-dire les pères de nos enquêtées femmes et des conjoints de nos enquêtés hommes - et la CSP des pères - c'est-à-dire les pères de nos enquêtés hommes et des conjoints de nos enquêtées femmes.

Mais auparavent, il faudrait souligner la difficulté de faire correspondre les professions des pères à la nomenclature des CSP d'aujourd'hui. Par exemple, la profession de *taleb* coranique est très difficile à classer parce que c'est un métier qui consiste à enseigner le Coran mais pour lequel on ne reçoit que la reconnaissance de la communauté (parfois sous forme de cadeaux). Il peut s'accommoder avec le statut de petit exploitant puisqu'en général ils possèdent un lopin de terre qu'ils font travailler par des métayers.

Cette remarque peut s'étendre à toutes les catégories mais, pour la commodité de l'analyse et de la mise en

forme, nous avons simplifié la nomenclature de manière à ce qu'elle corresponde à celle utilisée aujourd'hui. Nous sommes bien conscients qu'à l'intérieur de chaque catégorie les statuts ne sont pas homogènes (par exemple chez les exploitants agricoles où il aurait fallu classer selon le nombre d'hectares possédés, les moyens utilisés, etc) mais nous aurions compliqué les choses et dispersé une population déjà réduite. Nous avons donc classé les différents métiers des pères de la façon suivante:

- dans la catégorie des cadres (moyens et supérieurs: le directeur d'école, le caïd, le commissaire de police, le cadre administratif de wilaya, l'inspecteur des PTT, le cadre des impôts, le comptable, le clerc d'avoué, le chef de service de l'hôpital, l'imam, l'intendant, le cadi.
- dans la catégorie des techniciens et employés: le technicien agricole, l'employé de banque, l'opérateur de la SONATRACH, l'employé de la CASOREC, l'agent communal, l'agent des PTT, l'agent de lycée.
- dans la catégorie des ouvriers: le chef de voierie le receveur de la RMTC, l'éboueur émigré, le chauffeur, le cheminot, le manoeuvre et l'ouvrier agricole.
- chez les indépendants et commerçants: l'industriel, le patron boulanger, l'artisan coiffeur, l'artisan couturier, l'artisan cordonnier, le propriétaire et le gérant d'un café, le propriétaire et le gérant d'un taxi, les boutiquiers (épicerie, bonnetterie ...), le primeuriste, le marchand ambulant, l'écrivain public.
- dans la catégorie des exploitants agricoles: le propriétaire terrien, le petit exploitant, le métayer, le khammès.
- enfin dans la catégorie des indéterminés: le taleb, l'invalide et le non déclaré.

L'autre difficulté qui se présente à la mise en tableaux est la diversité des périodes de mariage (1). Or, il est difficile de comparer les milieux de ceux qui se sont mariés ou de celles qui ont été données en mariage dans les années 1940 avec les milieux de ceux ou celles qui se sont mariés dans les années 1980. Néanmoins, le commentaire du tableau nous donnera l'occasion de replacer ces échanges dans leur contexte.

Il faut souligner que si le total auquel nous aboutissons (86) ne correspond pas à l'ensemble de la population enquêtée (105), c'est parce que nous ne reprenons qu'une seule fois les 18 couples enquêtés. La complication vient de ce que notre population est sexuellement hétérogène.

Ce que nous définissons comme preneurs, ce sont les pères de nos 63 enquêtés hommes (- 1, puisque le père des no. 13 et 23 est le même preneur) et des 24 conjoints de nos enquêtées femmes. Les 18 autres ont déjà été comptabilisés dans la catégorie des enquêtés hommes. Exemple: le père du conjoint de notre enquêtée femme no. 64 ne peut pas être comptabilisé comme preneur puisqu'il l'a déjà été comme père du no. 18 qui est le mari du no. 64. Pour simplifier, disons que les pères de 18 de nos enquêtés hommes sont aussi les beaux-pères de 18 de leurs épouses.

Le même raisonnement s'applique à la catégorie des donneurs. Voici donc le tableau croisant la CSP des pères preneurs avec celle des pères donneurs.

---

(1) Voir Cl. Thelot p.97-98 et p.182.

Tableau no. 23 - croisant la CSP des pères preneurs et la CSP des pères donneurs.

CSP donneurs / CSP preneurs	cadres	techniciens et employés	Ouvriers	indépendants et commerçants	exploitants agricoles	indéterminés	Total
Cadres	1	0	3	3	1	0	8
Techniciens et employés	1	0	0	1	2	3	7
Ouvriers	2	1	8	3	3	1	18
Indépendants et commerçants	2	1	4	3	1	2	13
Exploitants agricoles	2	1	4	4	12	3	26
Indéterminés	2	0	5	1	5	1	14
Total	10	3	24	15	24	10	86

On se rend compte à la lecture de ce tableau que les lois de l'échange sont relativement perturbées. On comprend que des cadres puissent prendre des femmes à l'extérieur d'eux-mêmes (chez les ouvriers et commerçants ou indépendants) selon la règle sécurisante du mariage de haut en bas, mais on comprend moins que des cadres donnent leurs filles aux ouvriers, commerçants ou exploitants agricoles. En réalité, la seule mésalliance visible semble être celle du no.70, dont le père fonctionnaire des PTT s'allie à une famille d'origine rurale récemment citadinisée. Ceci ne s'explique que par la disgrâce physique et l'âge de sa fille, qui quoique médecin, n'arrivait pas à se placer sur le marché matrimonial. La manière dont le mariage a été célébré illustre très bien la distance qui existe entre les deux familles.

Quant aux cadres qui se sont alliés à des familles où le père est ouvrier, on s'aperçoit que dans les deux cas, non seulement les conjoints se sont connus en dehors des parents mais que dans l'un des cas, c'est l'intéressé lui-même (le no.1) qui a mené les négociations.

Dans le premier cas, (couple des enquêtés no.28 et 75) le père donneur, cadre administratif dans la wilaya, s'allie à une famille dont le père (receveur de tram) est décédé depuis longtemps. De sorte qu'on peut se demander si l'acceptation de l'alliance ne se repose pas plutôt sur le statut de la soeur de l'époux responsable de la famille et médecin, elle-même mariée à un médecin. C'est d'ailleurs ce dernier et non un parent proche de l'intéressé, qui a introduit la demande auprès des donneurs. Ce qui nous donne à penser que ce qui s'échange, ce n'est pas seulement le passé mais aussi l'avenir, c'est-à-dire le statut propre des membres de la famille alliée.

Le deuxième cas (enquêté no.1) illustre aussi cette vérité. Le père n'a pas le sentiment de s'allier à une famille d'origine rurale dont le père est ouvrier agricole

(il n'a d'ailleurs aucun contact avec ce dernier) mais plutôt à un invididu dont le comportement prouve qu'il n'est pas porteur du statut de son père et qu'il s'en détache dans toutes ses pratiques.

Du point de vue des preneurs, l'impression que les pères cadres choisissent pour leurs fils des femmes dans le bas de l'échelle sociale doit être atténuée par le fait que les véritables décideurs ne sont pas toujours les pères donneurs.

Prenons l'échange cadres-ouvriers. Dans les trois cas, le choix est personnel même si dans l'un deux, ce sont les mères qui ont réalisé le mariage (no.17 et no.87)

Dans un autre cas (no.76), le père donneur était décédé au moment du mariage. la bataille s'engage entre le fils et sa mère qui voit dans la future belle-fille une rivale. S'il impose son choix, c'est bien parce qu'il est l'aîné et donc le tenant de la cohésion familiale.

Dans l'échange cadres-commerçants et indépendants, on se rend compte que là aussi la décision, pour deux des trois cas, revient aux intéressés eux-mêmes en raison de l'absence des pères (décédé pour le no.20et exilé en France pour le no.22). Seul, le mariage du no.23 avec le no.93 semble répondre à une logique parentale. Mais là aussi, c'est moins la position du père (puisque décédé) que l'origine de la mère des donneurs qui est importante puisqu'elle est sollicitée parce qu'originaire du même *arch* que les preneurs.

L'observation des échanges dans les autres catégories notamment les ouvriers et les exploitants agricoles est par contre plus conforme avec l'hypothèse de l'homogamie. Elle est plus forte chez les exploitants agricoles (12 sur 24 et 26) que chez les ouvriers (7 sur 23 et 19). L'axe d'échange entre ouvriers et autres catégories sociales (en particulier indépendants, commerçants et exploitants agricoles) est assez intéressant à analyser. Il semble

indiquer une certaine ouverture des ouvriers vers les autres catégories puisqu'ils donnent autant qu'ils reçoivent. Lorsqu'ils sont preneurs chez les commerçants, cela traduit une intégration plus ancienne dans la cité et donc une plus grande possibilité pour les fils de fréquenter les autres milieux et même de faire un choix personnel. C'est très nettement le cas du no.34.

Quant ils prennent chez les exploitants agricoles, cela signifie une trop grande proximité sociale. C'est le cas des pères du no.26, 45 et 55, dont la prolétarisation récente ne les a pas éloignés de leur condition paysanne et encore moins de leur milieu social et géographique de sorte que le choix naturel s'est imposé à tous.

C'est quand ils sont donneurs que les ouvriers réalisent une mobilité sociale à travers leurs filles. Nous avons déjà dit qu'ils donnaient aux cadres (dans trois cas) mais ils donnent aussi aux commerçants dont l'assise ne repose pas forcément sur un patrimoine (sauf pour le père du conjoint du no.91, gros commerçant en Arabie Séoudite) mais plutôt sur un capital symbolique dont le moindre n'est pas le capital de relations sociales entretenues avec les familles les plus honorables de la ville. C'est ce qui explique dans deux cas au moins (couples no.19-68 et no.5-90) que les familles des preneurs se soient opposées à ces mariages (malgré le décés des pères). Seul un rapport de force favorable aux fils preneurs mais aussi leur détermination dans la concrétisation du choix (voir le coup de force du no.5) rend possible ce type d'alliances.

La particularité des ouvriers qui donnent leurs filles aux exploitants agricoles est que trois d'entre eux sont émigrés (en France et en Belgique). Cet axe semble confirmer un attachement des pères pour leur condition d'origine ou en tout cas une volonté de retour au pays qui peut être renforcée par le mariage de la fille. En réalité cela n'est vrai que dans deux cas (pères du no.98 et du

no.101) dans le dernier cas, la fille vit en famille avec son père en France. Elle fait des études universitaires, se marie une première fois de façon très traditionnelle (choix d'un conjoint algérien fait par les parents avec dot et tout ce qui s'en suit) mais le couple ne tient qu'un an.

Après cet échec, les parents lâchent de la bride ; ce qui permet à notre enquêtée de faire son propre choix, à l'intérieur du marché de l'émigration où elle rencontre un enfant de sa ville.

Quant à la catégorie des indépendants et des commerçants, elle constitue par l'instabilité même de sa position, une couche perméable diversement sollicitée (presque également par les cadres, les ouvriers et les exploitants agricoles) et quelque peu indécise dans ses alliances.

Reste enfin, la catégorie des exploitants agricoles dont la diversité des situations n'empêche pas le cloisonnement dont parlait Von Allmen dans son enquête (1).

Que dire de cette esquisse sinon qu'elle pose un problème méthodologique de taille. Est-il pertinent de fonder la nature du marché matrimonial sur la seule position des beaux-pères ? Autrement dit, faut-il expliquer un mariage uniquement par "l'avoir" des deux beaux-pères ? N'y a t'il pas dans la mobilité des pères et celle des fils (et même des filles) les indices d'un changement dans les rapports entre les générations ? Ce sont des questions qu'il faut nécessairement poser, lorsqu'on s'aperçoit que le statut du gendre n'est plus appréhendé (ou si peu) à travers la position de son père, mais à travers ses qualités propres. Cela ne revient pas forcément à dire que les donneurs individualisent les preneurs à travers le gendre (ce qui se voit parfois dans le refus de négocier

(1) Déjà cité.

directement avec lui) mais plutôt admettent comme fait accompli que ce dernier soit le seul interlocuteur valable et représente l'expression du nouveau rapport de force dans son groupe. Mille et une anecdotes illustrent cette réalité tout au long de notre enquête et l'exposé des chapitres suivants nous permettra d'en donner une idée.

L'idée que le mariage est un arrangement entre familles est de moins en moins vraie surtout lorsqu'on va des ouvriers aux cadres. La généralisation du choix personnel chez ces derniers et leur tentative de maitriser les opérations de réalisation du mariage témoigne du renversement des prérogatives mais aussi de la difficulté à exprimer ces nouvelles positions par des dispositions cohérentes.

Quant aux ouvriers et techniciens, s'ils ne contestent pas ouvertement les prérogatives de leur père ou de leur milieu familial, ils n'en essaient pas moins d'influer sur le choix du conjoint et de travailler à assurer les conditions d'une autonomie conjugale.

Toutes ces considérations justifient qu'on puisse concevoir un tableau qui rende mieux compte des échanges matrimoniaux: c'est celui qui croise la CSP des enquêtés hommes et conjoints d'enquêtées femmes avec la CSP des beaux-parents:

Tableau no. 24 - croisant la CSP des pères enquêtés et conjoints d'enquêtées avec la CSP des beaux-pères.

CSP des beaux-pères / CSP enquêtés et conjoints d'enquêtées	cadres	techniciens et employés	Ouvriers	indépendants et commerçants	exploitants agricoles	indéterminés	Total
Cadres	8	1	8	10	3	2	32
Techniciens et employés	2	3	2	2	2	1	12
Ouvriers	0	0	11	4	14	6	35
Indépendants et commerçants	0	0	3	0	1	0	4
Exploitants agricoles	0	0	0	0	1	0	1
Inactifs et sans emploi	0	0	0	0	3	0	3
Total	10	4	23	17	24	9	87

A travers ce tableau apparaissent plus nettement les axes d'échange. Les cadres épousent autant des filles de cadres que des filles d'ouvriers et d'indépendants et commerçants. Lorsqu'ils choisissent leurs épouses dans le milieu ouvrier, ils ne prennent pas n'importe quelle fille d'ouvrier mais celles qui pour la plupart ont fait des études supérieures. Seules les no. 87 et 91 ont arrêté leur scolarité au niveau du primaire. On sait, pour en avoir déjà parlé, que leur mariage est plus lié à des stratégies parentales.

Autre particularité, ces filles sont souvent les seules dans leur fratrie à avoir accompli un parcours remarquable ... et remarqué par leur futur conjoint. C'est le cas des no.68, 73, 76, 90 mais aussi l'épouse du no.10.

Parmi les cadres qui épousent des filles de commerçants et indépendants, beaucoup sont en rupture avec leur milieu familial (no.2, 3, 20, 21, 22) soit parce que le père est décédé ou absent pour exil ou émigration. Seul le no.2 réalise un choix qui n'obtient pas, au premier essai, l'approbation du père, ce qui favorise une certaine distance. L'explication de cet axe est bien entendu à rechercher dans la possibilité de rencontre offerte par les milieux mixtes mais aussi et surtout grâce aux nouvelles dispositions des couches moyennes que sont les commerçants et indépendants qui sont pénétrées de l'idée d'une certaine émancipation féminine (en particulier parce qu'ils favorisent les études de leurs filles) et donc plus tolérants à l'égard d'un choix libre du conjoint.

Pour ce qui est de l'axe d'échange entre les ouvriers et les autres catégories, on voit mieux la difficulté des ouvriers de choisir ailleurs que dans leur milieu (11 sur 35) alors que l'enracinement rural d'une grande partie d'entre eux (14 sur 35) les pousse à se marier à des filles d'exploitants agricoles. Mais nous verrons à travers quelques exemples du choix conjugal et de la réalisation du

mariage que ce réflexe apparemment défensif, est certes lié à un contrôle plus serré de la parenté mais est dû aussi à l'absence de lieux de rencontre propres à cette couche sociale.

Quant aux techniciens et employés, leurs prétentions matrimoniales reposent, pour une partie d'entre eux, sur un bagage scolaire et une formation professionnelle conséquente mais aussi sur un milieu familial plus cultivé. C'est le cas des no.25 et 28 dont les frères et soeurs ont tous été scolarisés et occupent des emplois dans l'administration comme cadres et employés. Mais le bagage scolaire et le milieu familial sont aussi renforcés par l'enracinement citadin. Le no.24, parce qu'il est originaire et réside dans une localité rurale, fait un mariage tout à fait défensif malgré le fait qu'il soit le plus diplômé des techniciens. Il est vrai que la position de son père et son rang dans la fratrie (il est l'aîné d'une soeur) le dépouillaient de toute initiative, puisqu'il était vital pour la cohésion domestique de maîtriser le mariage du fils aîné et unique.

Le coup le plus audacieux a été réalisé par le conjoint du no. 70 qui s'est marié à une femme médecin dont le père est cadre. Ce mariage de bas en haut ne s'explique ni par l'origine de l'intéressé (père exploitant agricole) ni par son niveau culturel mais bien parce que notre enquêtée était en quelque sorte difficile à placer en raison de son âge mais aussi d'un handicap physique difficile à cacher.

Le cas des no. 25, 28 et 34 sont aussi intéressants à relever parce qu'ils sont parmi ceux qui ont fait un choix personnel de leur conjoint tout en permettant à ce dernier d'excercer un emploi. Ce comportement n'est possible que par une certaine ouverture d'esprit des beaux-parents dont deux sont techniciens et l'autre commerçant.

Les autres techniciens se marient dans leur propre

milieu d'origine puisqu'en fait, la mobilité professionnelle qu'ils réalisent, intervient après leur mariage (no.26, 27, 31 et 33).

Du point de vue des donneurs, le comportement des commerçants et indépendants est assez nouveau. En s'aliénant des gendres qui sont le plus souvent cadres, ils ont le souci d'assurer un avenir à leurs filles correspondant aux efforts déployés pour elles, mais aussi le souci de les maintenir toutes proches puisque ce type d'alliance semble favoriser de meilleurs rapports entre gendres et beaux-parents. Quant aux exploitants agricoles, les chiffres confirment qu'ils n'ont d'autre ambition que de se reproduire à l'intérieur d'eux-mêmes.

La distance entre les conjoints

S'attacher à définir la position des pères et des beaux-pères, c'est déjà mesurer en quelque sorte la distance entre nos enquêtés et leurs conjoints. Mais cette mesure est encore plus précise si nous mettons en rapport la position des deux conjoints. L'analyse statistique ne prend pas en considération cette mesure sous prétexte que le statut des femmes, dans une société où le travail féminin ne concerne qu'une minorité, est fonction de la position du père.

A notre sens, cela n'est vrai que dans la mesure où la future épouse s'identifie elle-même et est identifiée par son futur époux à la position de son père. Or, la réalité donne à voir des comportements différents en particulier là où le choix du conjoint est libre. D'autre part, le fait de croiser la CSP des époux avec celle des épouses permet d'apprécier le degré de l'écart que veulent maintenir les premiers à l'égard des secondes.

Le tableau suivant nous éclaire sur ce point.

Tableau no. 25 - croisant la CSP des enquêtés hommes et des conjoints d'enquêtées femmes avec la CSP des enquêtées femmes et conjoints d'enquêtés hommes.

CSP hommes / CSP femmes	cadres supérieurs	techniciens et employés	Ouvriers	commerçants	métayers	sans emploi	inactifs	TOTAL
Cadres supér.	13	1	0	0	0	0	0	14
cadres moyens	5	1	1	0	0	0	0	7
techniciens et employé	3	2	1	0	0	0	0	6
Ouvriers	0	0	5	0	0	0	0	5
femmes au foyer	11	8	28	4	1	1	2	55
Total	32	12	35	4	1	1	2	87

Ce tableau montre assez que le statut des époux est aussi fonction du statut des épouses et que les onze cadres supérieurs qui se marient à des femmes au foyer (excepté les no.8 et 12 dont les conjoints sont français) sont quelque peu différents des treize autres qui épousent leurs semblables. Comme nous le verrons plus loin, il y a là, l'ébauche de deux modèles familiaux différents: le premier est fondé sur un revenu principal, une gestion domestique plus traditionnelle et une empreinte plus forte de la parenté alors que le second repose sur des ménages à double carrière où l'avenir professionnel de l'épouse est aussi important que celui de l'époux et où la gestion domestique et les rapports à la parenté se redéfinissent en fonction de cette exigence.

Il faut rappeler aussi qu'au moins cinq cadres n'étaient pas encore dans cette position lorsqu'ils se sont mariés et qu'il faudrait donc prendre en compte leur position initiale (mais pas seulement comme nous le verrons plus loin) pour comprendre le choix conjugal qu'ils ont fait.

Pour ce qui est des techniciens et ouvriers, le statut de leur conjoint est une caractéristique principale qui entre dans la définition de leur groupe social respectif. Même si, chez les techniciens, certaines trajectoires permettent de concevoir l'ébauche d'un autre modèle. Chez les ouvriers, le fait d'avoir émigré, même à deux générations différentes (comme c'est le cas pour le no.28 et le conjoint du no.79), semble fortement influer sur le choix du conjoint aussi bien pour le mariage (no.28) que le remariage (conjoint du no.79). Là aussi, il faut tenir compte, chez les ouvriers surtout, des périodes de mariage. Seule l'analyse ultérieure du choix du conjoint et des modes de vie familiaux peut nous permettre de mettre en relief les éléments qui distinguent les uns des autres.

Le niveau d'instruction

C'est en évaluant le niveau d'instruction des conjoints que l'on peut mieux comprendre, au niveau des cadres en tout cas, l'existence de deux pôles opposés.

Le groupe des cadres supérieurs mariés entre eux ont aussi en commun celui d'avoir le même niveau d'instruction supérieur, réalisant ainsi une homogamie presque totale. Encore faut-il distinguer ici ceux quisont mariés à des cadres moyens, comme si la volonté pour les no.9, 10 et le conjoint du no.76 de prendre des épouses dans une catégorie inférieure sanctionnait un échec antérieur ou traduisait le souci de maintenir un écart susceptible d'instaurer un rapport d'autorité favorable.

Quant au groupe des cadres supérieurs mariés à des femmes au foyer, leur cas illustre la règle du mariage de haut en bas.

En effet, trois d'entre eux ont épousé des femmes sans instruction, trois autres des femmes d'instruction primaire, deux de niveau secondaire et trois de niveau supérieur (dont les deux françaises). Dans ce groupe, on peut isoler un sous-groupe dont la trajectoire est particulière. Le conjoint du no.99 n'a aucune instruction et ne doit son ascension qu'au fait d'être ancien moudjahid, ce qui lui a permis de grimper très vite l'échelle sociale pour devenir cadre du parti dans une zone semi-rurale. Son premier mariage traduit sa position initiale. Le second mariage exprime sa nouvelle position mais il échoue grâce à la tenacité de sa première épouse et à tous les liens sociaux et familiaux nés de sa première alliance.

Les no.14, 16 et 17 ont interrompu des études secondaires pour prendre leur reponsabilité familiale. Leur mariage intervient au début de leur mobilité profession-

nelle, mais aussi au terme d'expériences pré-conjugales qui promettaient des alliances plus conformes à leur parcours. L'échec sentimental (no.16) et les obligations familiales (no.14 et 17) les contraignent à un mariage dominé par la raison domestique.

Le no.15 par contre reprend des études après son mariage et finit, à force d'entêtement mais aussi grâce à une organisation domestique rationnelle, par réussir dans ses études supérieures ce qui contribue bien entendu à sa mobilité professionnelle mais ne change rien à son mariage.

Chez les ouvriers, le niveau d'instruction de l'épouse est rarement avancé comme condition dans le choix du conjoint, probablement pour la raison qu'eux-mêmes n'étant pas très instruits, ils ne tiennent pas à faire un mariage qui remette en cause leur autorité.

Par contre chez les techniciens, il y a un groupe de quatre personnes dont le niveau d'instruction est tel (niveau bac plus une formation), qu'associé à d'autres qualités, il devient un atout pour se marier avec des conjoints de même niveau sinon supérieur (no.25, 28, 34 et le conjoint du no.70).

L'écart d'âge

L'écart d'âge entre conjoints est un indice qui nous permet d'apprécier encore mieux la distance entre conjoints. Le tableau suivant en rend compte. Nous avons construit les tranches de l'écart à partir des caractéristiques de notre population.

La colonne - 0 concerne les écarts d'âge négatifs, c'est-à-dire, toutes les situations où l'épouse est plus âgée.

Tableau no. 26 - Ecart d'âge entre conjoints selon la CSP des époux.

	- 0	0 - 3	4 - 6	7 - 9	10 - 12	13 et +	N.R.	Total
cadres	1	10	8	4	4	3	2	32
techniciens employés	0	1	5	1	1	0	4	12
ouvriers	4	4	12	5	3	3	4	35
petits commerçants	0	1	0	2	0	0	1	4
inactifs	0	0	2	0	0	0	2	4
Total	5	16	27	12	8	6	13	87

Si comme le dit Fargues, l'écart d'âge entre conjoints représente l'un des fondements du mariage arabo-musulman, on se rend compte à la lecture du tableau qu'il fonde de moins en moins les mariages des cadres supérieurs. Environ les deux tiers ne sont séparés de leur épouse que par un écart de moins un à six ans. Par contre, les cadres qui épousent des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux (7 ans et plus) sont ceux qui ont fait un choix dans la parenté (no.21 et 23 et conjoint du no.91).

Quant au no.20, il s'est marié, à une femme assez âgée (et difficile à placer) pour qu'elle ne voit pas dans l'écart qui la sépare de lui (8 ans) un handicap pour leur mariage.

Le no.22 a fait un mariage beaucoup plus proche de la tradition où l'écart d'âge représente la mesure de la distance entre les positions des deux familles. La famille du no.22, assez prestigieuse dans la ville, ne pouvait qu'honorer celle des donneurs d'autant que l'écart s'accompagne ici d'une position sociale élevée.

Mais à l'inverse, il faut comprendre que les impératifs d'un mariage dans la parenté peuvent faire oublier un écart d'âge très réduit. C'est le cas du no.17 qui, parce qu'il se marie avec sa cousine, ne trouve rien à redire sur l'âge de son épouse même si sa mère ne cesse de le rappeler à sa bru.

Paradoxalement les no.4 et 12 qui épousent des Françaises sont séparés d'elles par 8 et 9 ans. Mais ici la valeur des épouses est moins liée à leur âge qu'au milieu culturel qu'elles représentent. Pour tous les autres cadres, il semble que la valeur accordée à l'âge diminue au fur et à mesure que d'autres qualités sont mises en évidence chez l'épouse dont la moindre n'est pas le niveau d'instruction.

(1) Fargues: déjà cité.

Chez les ouvriers, on trouve aussi des situations paradoxales comme le fait pour quelques uns d'entre eux de se marier avec des épouses plus âgées. Mais l'observation montre qu'il s'agit de mariages de repli sur la parenté ou sur la communauté du douar (no.36, 54 et le conjoint du no.101). Faute d'avoir les atouts suffisants pour oser prendre épouse à l'extérieur, ils se contentent des femmes disponibles dans la communauté. Mais parfois ce type de mariage n'est pas dénué de tout calcul. Le conjoint du no.101,sans terres et sans ressources savait qu'en épousant une femme de chahid, il était assuré d'un revenu monétaire et des produits des terres qu'elle possédait. Quant au no.51 qui était moins âgé que son épouse de 2 ans, il a été pratiquement capté par sa belle-famille puisqu'il était orphelin.

Quant aux autres ouvriers et techniciens, l'écart semble tourner autour de 4 à 6 ans, ce qui représente la norme pour des mariages ordinaires et sans éclat.

L'origine géographique

Il était intéressant d'observer si nos enquêtés se mariaient loin de leur lieu de naissance ou si malgré une mobilité géographique, ils finissaient par faire leur choix dans leur milieu d'origine.

Bien entendu, il aurait été plus judicieux de prendre en compte l'origine ethnique, même lointaine, de nos enquêtés. Cela aurait permis d'affiner encore plus l'analyse, mais dans l'impossibilité de déterminer avec précision cette origine pour tous nos enquêtés nous nous sommes tenus à leur lieu de naissance.

Nous avons calculé la distance entre les lieux de naissance en tenant compte du kilométrage mais aussi de

l'ancien découpage des wilayates.

Ainsi dans la rubrique "même localité" nous avons regroupé tous les points qui n'étaient séparés entre eux que de 10 à 15 Kilomètres.

Exemples: Sétif - Megress (15 Km), Beni Souik - Djemorah (10 Km), Sétif - Ouricia (10 Km).

Dans la rubrique, 2 localités de la même région, les distances vont jusqu'à 50 Kilomètres.

Exemple: Khroubs - Oued-Zenati (46 Km), Constantine - Ain-Mlila (48 Km), Bougaa - Sétif (45 Km).

Dans la rubrique deux régions différentes, nous avons inclus des points qui étaient de plus de 70 Kilomètres. Exemple: Sétif - Béjaia (109 Km), Constantine - Biskra (236 Km), Constantine - Alger (445 Km), etc.

Nous avons pu ainsi construire le tableau des distances qui séparent les lieux de naissance des deux conjoints.

Ce qui semble à première vue intéressant à souligner, c'est que les cadres se marient, pour une grande part, à des conjoints étrangers. Ne parlons pas de ceux qui se marient à des Françaises mais de tous ceux qui, en raison de la migration de leur père ou de leur propre migration, se trouvent entrainés hors de leurs bases. Même ceux qui sont nés dans la même ville sont souvent étrangers l'un à l'autre par leur origine ethnique. Seuls les mariages des no.7, 14, 16, 22, 23 sont des retours aux sources ce qui est déjà une indication de leur caractère traditionnel plus ou moins lié à la parenté ou au voisinage.

Chez les techniciens et les ouvriers , c'est paradoxalement lorsqu'ils sont nés dans la même ville qu'ils peuvent être très étrangers l'un à l'autre. C'est d'ailleurs là , l'expression d'un élargissement du marché matrimonial qui permet à ceux qui veulent éviter le choix parental de trouver le conjoint. C'est le cas chez les

Tableau no. 27 -Sur la distance géographique entre les deux conjoints selon la CSP.

C.S.P.	Même ville	Même douar	Même localité	2 localités de la même région	2 régions différentes	2 pays différents	N.R.	Total
cadres	10	1	0	5	12	4	0	32
techniciens employés	4	0	3	2	2	0	1	12
ouvriers	10	7	2	11	2	1	2	35
petits commerçants	0	1	0	2	1	0	0	4
inactifs	0	3	0	0	0	0	1	4
Total	24	12	5	20	17	5	4	87

techniciens du no.25, 28, 32, et 34 et chez les ouvriers du no.37, 40 et 41. Le cas le plus exemplaire reste le no.42 qui retrouve dans l'émigration une fille née dans la même ville que lui. Son mariage illustre de façon parfaite le refus du choix parental à travers une expérience pré-conjugale qui lui permet de rencontrer une fille née dans la même ville que lui mais qu'il n'aurait jamais rencontré s'il était resté dans son milieu d'origine.

Une partie non négligeable des ouvriers reste attachée au douar d'origine malgré une grande mobilité. Nous avons déjà cité, le cas du no.57 dont les parents vont jusqu'à Tunis, pour ramener à leur fils une épouse du même douar.

Une autre partie, la plus importante, semble élargir le champ du choix en prenant des femmes dans un rayon qui va au delà de leur communauté. En réalité, ce sont là des circuits très traditionnels d'échanges exogamiques où des liens existent déjà entre les donneurs et les preneurs depuis des générations. C'est le cas des no.54, 55 et 56.

Ce sont des filières que l'on réactive lorsque dans le voisinage immédiat on ne trouve pas de donneur très proche.

2)- Les filières

Toutes les considérations antérieures nous ont permis de mettre en évidence les liens qui existent entre la position occupée dans l'espace social et le choix du conjoint.

Il nous faut maintenant rendre compte des pratiques qui illustrent cette relation. Il s'agit de dérouler le fil de toutes les opérations qui participent au choix matrimonial, afin d'en situer les enjeux, d'en préciser les circonstances et d'en identifier les acteurs.

Puisqu'il est admis que le choix du conjoint n'est pas l'affaire des seuls intéressés mais qu'il engage, aussi bien dans son déploiement que dans ses conséquences l'ensemble du groupe familial, il faudrait donc, non pas se contenter de produire les circonstances d'une rencontre mais de mettre en relief les conditions dans lesquelles il se décide, se négocie et se réalise. C'est en décrivant le plus complètement possible les filières empruntées que nous donnerons une idée du rapport de force familial.

Von Allmen distingue au cours de son enquête quatre filières: la filière paternelle, la filière maternelle, la filière masculine extra familiale et la filière personnelle.(1) Cette classification est fondée sur l'identification du personnage principal (père, mère, intermédiaire et l'intéressé lui-même) qui réalise les "conditions pratiques d'accès à l'épouse"(2).

Nous avons , quant à nous , distingué trois filières seulement, confondant dans la filière parentale le choix réalisé par le père, la mère, le frère ou la soeur. Les éléments qui permettaient à Von Allmen de distinguer la

(1) Mariage et familles ... déjà cité pp.26-35.
(2) Idem p.29.

filière paternelle ("*un choix qui répond souvent aux nécessités d'une politique*") de la filière maternelle ("*...qui s'inscrit généralement dans des stratégies domestiques*") n'apparaissent pas de façon évidente dans notre enquête. Plus précisément, le rôle du père, dans le choix et la mise en oeuvre du mariage, ne nous est apparu que dans trois ou quatre cas comme répondant à une politique lignagère. Dans d'autres cas, les informations nous manquaient pour déterminer lequel du père, de la mère ou d'un autre agent familial avait joué le rôle principal dans le choix.

Mais en général, le rôle du père quand il n'est pas effacé, contribue à renforcer l'intérêt domestique. Des situations inverses peuvent exister: des mères qui travaillent pour l'intérêt lignager. C'est le cas des mères bien intégrées dans le lignage du mari ou alors mariées dans la parenté, de sorte que le lignage de leur mari est aussi le leur.

Nous avons donc dégagé trois types de choix: personnel, par la parenté (père, mère, soeur ...) et par le biais d'un intermédiaire.

Avant de développer les conditions dans lesquelles le choix conjugal s'est réalisé, nous allons identifier nos enquêtés selon la nature de ce choix en prenant en considération la CSP mais aussi le niveau d'instruction, la période de mariage et le lieu de résidence avant le mariage.

Ce tableau est construit à partir du choix exprimé par les hommes (enquêtés hommes et conjoints de nos enquêtées femmes) mais nous verrons au cours de l'analyse que ce choix s'exprime aussi du côté féminin même lorsque l'initiative lui échappe.

Tableau no. 28 -Choix du conjoint à partir de quelques caractéristiques des enquêtés.

nature du choix / Caractéristiques enquêtés	Personnel	Parenté	Intermédiaires	Total
CSP				
cadres	18	6	8	32
techniciens	4	4	4	12
ouvriers	4	31	0	35
commerçants	0	3	1	4
inactifs	1	2	1	4
Niveau instruction				
sans instruction	1	29	2	32
primaire	3	8	2	13
secondaire	5	7	6	18
supérieur	18	2	4	24
Périodes de mariage				
1940 - 1958	1	7	2	10
1959 - 1968	0	16	3	3
1969 - 1978	10	14	3	27
1979 - 1987	16	9	6	31
Résidence avant mariage				
même douar	1	13	1	15
même ville	24	11	6	41
deux locatités dans la même région	0	10	3	13
deux régions différentes	0	10	4	14
deux pays différents	2	2	0	4
Total	27	46	14	87

Le tableau montre très nettement que le choix personnel est en grande partie l'oeuvre de cadres ayant un niveau d'instruction supérieur, résidant en ville et qui se sont mariés dans la période allant de 1969 jusqu'à 1987.

Quant aux ouvriers, même quand ils ont un niveau d'instruction primaire, ils dépendent encore de leurs parents pour le choix de leurs conjoints. Mais il est vrai que la moitié de ces mariages a lieu avant 1968, ce qui peut expliquer le poids de la parenté. Ce choix explique aussi qu'il se fasse dans la même communauté (ou douar) ou dans la même ville. Lorsqu'il se fait loin du lieu où on réside, c'est qu'il s'agit d'un retour au lieu d'origine.

Le choix par le biais de l'intermédiaire concerne tous ceux , - qu'ils soient cadres, techniciens ou ouvriers - qui ont rompu leurs attaches avec le milieu social et celui du voisinage.

Seule l'analyse détaillée de ces choix peut nous éclairer davantage.

a)- Le choix personnel

Ce qui fait la caractéristique de ce type de choix, ce n'est pas seulement la liberté de décision mais aussi toutes les circonstances qui renforcent ou fragilisent ce choix: la qualité et le lieu de la rencontre, la durée de la fréquentation, la qualité du lien affectif et sexuel, l'attitude des parents, etc.

En réalité, ce choix est déterminé autant par l'environnement que par le degré d'engagement des deux futurs conjoints à l'égard de leur avenir.

Tenant compte de ces facteurs nous avons distingué, quant à nous, plusieurs choix.

- Le choix complice

Il s'agit d'un choix parfaitement maîtrisé par les deux partenaires qui tentent, parfois dans le conflit, de rompre avec la logique de l'alliance traditionnelle en s'appuyant sur la force du sentiment amoureux. Cet engagement peut rencontrer l'opposition des parents mais finit, non sans combat, par triompher d'elle. Il est fondé sur une durée dans la fréquentation qui renforce la relation et stabilise l'attachement affectif. Mais c'est l'épreuve sexuelle qui définit le mieux ce choix puisque c'est à travers elle que l'engagement à deux prend tout son sens. Risquer des rapports sexuels avant l'engagement exprime une certaine désobéissance à l'institution et une confiance dans le partenaire, même si la stratégie féminine est souvent plus réaliste en subordonnant le rapport sexuel à une promesse d'une démarche pour la demande en mariage.

Dans cette catégorie, on peut certainement classer trois des quatre mariages mixtes que nous avons déjà analysé (couples no.12 - no.85, no.8 - no.86 et no.3 et son conjoint). Il faudrait peut être ajouter qu'en raison du sentiment qui les lie et des épreuves particulières qu'ils rencontrent dans la réalisation de leur union, (notamment en raison de l'opposition des parents), ces mariages se rapprochent du modèle de mariage - fusion dont parle L. Roussel (1) même si parfois l'aspect contractuel n'est pas absent en raison même de la nature de ces mariages. C'est beaucoup plus vrai pour le couple no.3 et son

(1) La crise de la famille... La recherche no.111, mai 1980 p.548, déja cité.

conjoint dont la période de concubinage en Algérie qui a précédé le mariage a constitué une période de longue réflexion où chacun a pesé le pour et le contre avant de s'engager définitivement.

Le cas du couple no.8 - no.86 illustre la difficulté d'imposer le choix de l'épouse française aux parents (voir encadré no.5)

Encadré no.5

L'opposition du frère

F...-" A..., comment tes parents ont réagi quand ils ont su pour J. ...?"

A...-" En fait, je pense qu'ils ont été trop bousculés, si tu veux. Je les ai trop bousculé, si tu veux, parce que... "

F...-" Si tu permets, à quelle occasion tu leur as annoncé?"

A...-" Oui, attends je vais te présenter la chose parce que ... Avant qu'on se marie, J... est venu plusieurs fois en Algérie pour me voir. Et donc sans être mariés, on a été chez mes parents à El. O. Donc, on a été une première fois heu, bon .... Si tu veux pour cacher un peu la chose, je leur ai annoncé que bon, ben qu' "il y avait une collègue, une camarade de classe qui vient nous voir , moi H... et S... Ils viendront manger avec moi, ici, à la maison, un vendredi." Donc, on a été manger ensemble à la maison ... Enfin je pense qu'ils soupçonnaient la chose..."

J...-" Ta mère se doutait parce que la manière dont elle a regardé mon tour de hanches tu sais! Donc, elle est pas bête hein."

A...-" Donc, si tu veux ça c'était la première fois donc après, on est revenu."

J...-" On est revenu. Donc, ça c'était en 1977, en décembre 77. C'est ça A...?"

A...-" Je sais plus."

J...-" A noël. Oui. En plus A... ne m'avait pas prévenue, si tu veux, c'était le lendemain de mon arrivée qu'on est parti tout de suite chez tes parents."

A...-" C'était pas le lendemain!"

J...-" Si!"

A...-" Donc, bon on est reparti une deuxième fois donc chez mes parents..."

J...-" A pâques."

A...-" A pâques. On n'a pas passé la nuit cette fois-là. Non. On est rentré. Bon ... le lendemain, il m'a demandé:-" C'est quoi cette fille qui vient ..." heu ... enfin, je lui ai dit:-" C'est une camarade de classe. Elle vient me voir de temps en temps ." Et puis, il y a mon oncle, - c'est lui le sage de la famille, enfin... un oncle assez... je ne sais pas, toutes les décisions passent par lui."

J...-" Les alliances entre autres."

A...-" Et donc, il est venu me demander. Je lui ai dit:"- voilà, c'est une fille qui étudiait avec moi. On a étudié ensemble... On faisait des études ensemble, ... et on pense se marier peut-être". Oui il m'a dit: -" Mabrouk aâlikoum ma fiha bess (مبروك عليكم ما فيها باس)". Mais, mon frère aîné, si tu veux, il a mal accepté. Parce que lui, il est très religieux heu, il m'a dit enfin: " Pourquoi? il n'y a pas de femmes ici heu tout près. Pourquoi?" Moi, si tu veux... le destin... enfin moi, je lui ai parlé avec ces termes, je lui ai dit: "-Mektoub, et c'est comme ça et c'est tout". Et puis après, j'ai été voir mon oncle donc, qui a une grande autorité sur mon frère aîné. Je lui ai dit :"- Voilà,

y a Belkacem qui pose des problèmes". Il m'a dit:"- je m'en occupe, c'est pas ton affaire!" Et donc, il a été le voir et mon frère aîné, il est venu me voir. Il m'a dit:"-moi, je ne t'ai rien dit! Pourquoi tu as été voir mon oncle heu... moi je t'ai parlé comme ça, c'est tout mais je ne suis pas ... je suis pas un Satan entre les gens ... Je ne veux pas détruire les liens entre les gens ... Enfin tu fais comme tu veux." Et c'est tout. Donc, il n'y a aucun problème. Et la troisième fois je crois, on a été et on a passé la nuit. Sans être mariés."

F...-" La même année?"

J...-" Toujours oui. L'été quoi ... Ah! Non... C'était en 78."

A...-" Donc on est parti en été. On a ... on a passé la nuit là-bas, chez mes parents sans être mariés.

F...-" Ils vous ont fait carrément la chambre et tout?"

A...-" Non. Moi, j'ai dit que bon, ... J. ... va dormir toute seule parce que je savais que c'était vraiment trop risqué de faire ça... Et bon, ma mère, elle m'a dit:"- si tu veux, moi je peux dormir avec elle..." Enfin parce que je ne sais pas... enfin... chez nous il y a le système de ne laisser personne dormir seul ... Tu vois même pour les gamins, ma mère était affolée de voir les gamins dormir tout seuls... Bon, je lui ai dit:"- Non c'est pas la peine. Elle va dormir toute seule" et puis J. ..., tu as pleuré ou je ne sais pas, un truc comme ça ..."

J...-" J'ai rien dit!"

A...-" Si!"

J...-" J'ai rien dit! A... Et puis c'est pas ta mère, c'est ta soeur qui voulait dormir avec moi. En tout cas, ... ouais ... enfin moi, ça me gênerait un petit peu."

A...-" Et donc bon. Je leur ai dit :"- bon, on n'a qu'à dormir ensemble et c'est tout!" ...Donc le système si

tu veux, c'est que ... c'était très hypocrite parce que quand on nous mettait la chambre... enfin moi, je leur ai dit de mettre deux matelas. Et, donc eux, ils nous mettaient les matelas séparés... Les deux matelas d'une place séparés et nous après on les a ..."

F...-" Vous les avez rassemblés".

A...-" On les rassemblait, puis le matin, on les séparait ou bien on faisait le lit le matin... on dormait par terre."

J...-" Mais enfin, on a dormi des tas et des tas de nuits... là, écoute!"

A...-" Et ben oui, à partir de ce moment là, on a dormi des tas de nuits sans être mariés..."

Dialogue à trois: extrait de l'entretien avec les no.8 et 86. F... désigne l'enquêteur; A...: l'enqêté no.8 et J... l'enquêtée no.86.

Le cas du couple no.42-74 est assez remarquable parce qu'il concerne deux émigrés et illustre en quelque sorte la perturbation du marché dont nous parlions plus haut. Il s'agit en fait d'une mobilité masculine par le mariage qui s'explique par l'histoire individuelle des deux conjoints. Reprenons les faits.

Nous l'avons déjà dit, notre enquêté n0.42 émigre assez jeune en France, travaille en usine puis grâce à des cours du soir réalise une certaine promotion professionnelle. Ses relations sociales bien que centrées sur le milieu émigré, se nouent avec des étudiantes qui sont aussi des voisines de quartier (la banlieue lyonnaise). C'est ainsi qu'il fréquente les soeurs de son

futur conjoint jusqu'au jour où l'une d'elles lui présente ce dernier. C'est notre enquêtée no.74, déjà divorcée d'un premier mariage (voué à l'échec dès le départ parce qu'arrangé par les parents) et décidée à prendre son avenir matrimonial en mains. Titulaire d'une licence en littérature française, elle ne trouve pas un emploi à la mesure de son diplôme et s'embauche à l'usine comme conditionneuse en yaourt. Elle profite de cette indépendance financière pour affirmer progressivement son autonomie à l'égard de ses parents et s'installe avec une amie dans un appartement. Lorsqu'elle rencontre notre enquêté no.42 elle cohabite avec lui en cachette de ses parents durant un an. Dans le même temps, notre homme est victime d'une tentative de mariage forcé de la part de ses parents. Appelé d'urgence auprès d'un père faussement malade, il est acculé au cours d'une réunion de famille à se marier au bled. Il invente une histoire qui lui permet de sortir du guêpier et à son retour décide de se marier avec notre no.74 (voir encadré no. 6).

Il faut souligner que cette attitude des parents n'est explicable qu'en raison de la structure des rapports à l'intérieur de la famille. En effet, à la suite du décès de la mère de notre enquêté, le père se remarie avec une deuxième épouse qui lui donne huit autres enfants. C'est là une situation typique de conflit entre frères et demi-frères accentuée par la cohabitation de tous (en particulier la deuxième épouse et ses enfants) contre les enfants de la premième épouse. Notre enquêté se sentant donc exclu avait déjà en quelque sorte réalisé une première rupture avec son milieu familial en émigrant. Elle devient plus complète par leur opposition à son mariage.

Par la suite, le couple décide de s'installer en Algérie. Il choisit de retourner à la ville d'origine mais maintient ses distances à l'égard de la famille de l'époux. Par contre les relations avec la famille de l'épouse sont

plus étroites malgré l'éloignement géographique.

Encadré no.6

" Ma parole, je vais t'épouser! "

B...-" En 1975, quand j'ai connu Y... et que ça a commencé à marcher... bien et tout ... ils (les parents) m'ont fait un coup génial... Ils ont préparé leur coup ici ... Mon frère (de passage en Algérie) leur a dit: "- voilà, moi, je vais rentrer en France et vous ce que vous allez faire?... Vous allez lui envoyer un télégramme en lui disant que votre père est gravement malade, il faut rentrer." ... Moi, je travaillais..."

Y...-" Ca s'est passé quand tu as dit que tu voulais te marier avec moi..."

F...-" Ils l'ont su! Et toi Y..., tu connaissais son frère?"

Y...-" Moi, je connaissais son cousin ... Son frère je le voyais..."

B...-" Mon cousin sortait avec sa soeur."

Y...-" Quand il leur a annoncé qu'il voulait m'épouser, alors là ... Comment? une divorcée avec son appartement toute seule! Oui ils lui ont fait le coup..."

B...-" Ce qu'ils ont fait? Ils m'ont envoyé un télégramme disant: ' votre père est gravement malade, il faut rentrer.' Moi, qu'est-ce que je fais? Je prends la bagnole et j'ai été voir mon frère qui vivait à I..., à l'époque. Je lui dis:"- J'ai reçu un télégramme, notre père est malade et tout ça, qu'est ce qu'il faut faire?" Il me dit: "- Bon, moi je viens d'arriver et

tout... il faut y aller". Il m'a dit d'aller au bled. Et lui, il était au courant de l'affaire. Il savait que c'était un coup ... Moi, qu'est-ce que je fais? Je vais à la banque, je retire de l'argent ... Je prends l'avion. C'était un samedi ... le même jour, je suis parti... Ouallah...

Quand je suis arrivé, je trouve le vieux avec le burnous, entrain de se balader, bien en forme ...! Bon sang! Qu'est-ce que c'est ça? Qu'est-ce que c'est que cette salade? ... En arrivant, j'ai remis à ma belle-soeur, -la femme du frère aîné - directement mes papiers ... parce que elle, quand tu lui donnes quelque chose, c'est garantie que pour des centaines d'années, elle ne bouge pas de sa place! ... Je lui ai donné la résidence et tout ça parce que j'avais la trouille, j'avais peur que ...".

Y..."- Mais ils menacent ... comme il fréquentait beaucoup de filles et ..."

B...-" Ils me menaçaient oui... comme je fréquentais beaucoup les filles... et tout... Alors, ils étaient jaloux de moi ou alors je n'en sais rien... Parce que un jour, tu sais pourquoi..."

Y...-" Tu sais entre nous, ton frère est une belle ordure!"

B...-" Enfin... (rires) un jour, c'était dans le palais des sports. Je sortais avec une algéroise, super mignone et tout ... bon, avec mon copain, on était bien sapé et tout ... l'algéroise me tenait par le bras...on on s'asseoit... Bon, les chanteurs Arabes allaient commencer à chanter et tout ... Et mon frère était là-bas ... Alors, il me voyait et il disait au photographe - le photographe photo-minute là, il lui disait:"- Allez photographier le type qui est avec la fille là-bas..." ... C'est vrai! ... sur la tête de mes gosses... Moi je savais pas que c'était lui! Le

photographe, il vient me dire :"- Ah toi ouallah, tu me plais, tu permets ..."

Y...-" Je m'excuse de t'interrompre mais je vais te dire. Moi j'analyse ça comme ça... je m'excuse je mets mon grain de sel... C'est des gens qui ne veulent pas avoir de jeunesse, tu vois, ce que j'appelle la jeunesse. Bon ...lui, il draguait les filles, il était jeune, il était célibataire n'est-ce pas? Moi personnellement c'est ce que je vois. Il travaillait, il vivait sa vie..."

B...-" Je travaillais, j'avais ma bagnole, je ne me saoule pas la gueule, je m'amuse, je sors avec des filles... je me contente de ce que j'ai..."

Y...-"... Alors lui, son frère là, il ne pouvait pas mener la vie de B... et il ne faut pas qu'il s'amuse ... tu vois! C'est-à-dire, pour lui c'était le débauché parce qu'il avait des copines, parce qu'il sortait..."

F...-" Finalement, il le jalousait!"

Y...-" Ils le jalousent toujours!"

B...-" Il y a un copain qui travaillait avec moi. Il me voyait avec des filles et tout... Il a été voir mon frère. Il lui a dit:"- écoute, ton frère s'il continue comme ça, il va passer à la casserole. Un de ces jours, on va le tuer! à deux heures ou trois heures du matin, il est en ville ...il sort du bar... ce n'est pas un type sérieux...". Un autre jour il lui dit:"- je l'ai rencontré à l'auberge de G. ..."

Y...-" Ils s'attendent à ce qu'un garçon de 25 ans, il vive comme un moine! Voilà, ouallah... franchement ... hein?".

B...-" Bon on revient à la photo ..."

F...-" Il s'agit de ton frère aîné, c'est ça?"

B...-" Non ... c'est celui qui est avant moi."

Y...-" Il te dépasse de deux ans."

F...-" Quels types de rapports, tu avais avec lui?"

Y...-" Cache-toi! cache-toi! il y a mon frère!"

B...-" En France, cache-toi, il y a mon frère... Un jour, on s'est trouvé face à face et je lui ai présenté ma nana ... J'ai dit à ma nana: "- mon frère ..." Je ne bois pas devant lui... Après je m'en foutais. Quand je vais chez lui, là-bas, pour boire une bière ou autre chose? Je ne bois pas... je bois une limonade. Mais ... Au début je me cache ... mais après j'ai dit :"- y en a marre de se cacher. Ouallah, je suis libre ... je suis en Europe ..."

... Pour en revenir à l'histoire de la photo... Il m'a dit :"- tu me plais, je vais prendre une photo". Au début, je lui ai dit: "- pourquoi, ô frère, tu prends une photo?" Après, il m'a dit: "- si tu veux ... c'est-à-dire que tu me plais ... vous êtes un super couple et tout..." Le bon baratin!...Et comme un môme, je lui ai dit: "- Vas-y". Je me suis arrangé et tout (rires)... Après je lui ai dit: "- tiens, fais-en une autre pour moi..." pour la garder ... Il m'en a fait une pour moi ..." Et lorsque j'ai voulu le payer, il m'a dit :"- ouallah, je ne prendrai pas un seul douro! Ouallah pas un franc!" Il m'a donc donné la photo... Mais je ne savais pas qu'il sera payé par d'autres ... Bon... quand il m'a remis la photo, mon copain m'a dit:"- regarde voir le type qui a pris la photo, il descend... on va essayer de voir où il va ..." Heureusement que mon copain y a pensé. Parce que moi, je n'étais au courant de rien!... Il y avait au moins huit cent personnes dans la salle ... C'était immense... Je vois le bonhomme descendre... je le vois arriver devant deux bonhommes assis à coté des personnalités... Il lui a donné la photo et l'autre lui a remis de l'argent ...".

F...-" Toi, tu les as vus?"

B... -" Ah oui!.... Mon copain m'avait demandé de voir où

il allait... Tu sais, toute l'ambiance qu'il y avait ... L'amusement s'est transformé en regrets ... C'est-à-dire que ça m'a coupé l'appétit... La soirée était gâchée... je me suis posé des questions: qui est le bonhomme qui a pris la photo? Sont-ce des règlements de compte ou quoi? Après, j'ai dit à mon copain:"- essaie de me capter ce monsieur là qui a reçu la photo... c'est le troisième assis là ... Vas-y et je te dirais si tu dois avancer ou reculer...". Il a été voir et il a vu mon frère assis là. Il est revenu et il m'a dit: "- tu sais. Ne te casse pas la tête. C'est ton frère!" Tu sais, la soirée était gâchée , on est sorti et on a été faire une ballade en ville. Et on a rencontré mon frère, face à face. Moi j'étais dans la voiture avec la fille et mon copain à l'arrière... On s'est salué...".

F...-" Quand tu es rentré en Algérie tu as trouvé ton père en bonne santé?"

B...-" ... J'ai trouvé le vieux en bonne santé... Le vieux n'était pas au courant... Il était innocent ... Mais c'était mes demi-frères et mon frère aîné... Pour eux, c'était pour rire. Ils se sont dits:"-tiens on va lui faire quelque chose et quand il revient ici, on va lui déchirer ses papiers". Ils ont voulu déchirer ma résidence et tout ... Ouallah... Bon ... Je suis resté trois quatre jours ... Après ma marâtre m'a appelé ... Elle m'a dit:"- voilà, il faut se marier ...". Tous m'entouraient, on discutait et moi je racontais... Ils m'ont dit:"- voilà il faut que tu restes ici ... Tu vas te marier...". Je leur ai dit:"- Je suis marié en France ... J'ai des gosses ... Je suis marié avec une italienne...". Je te jure que je leur ai dit ça et j'ai dit :"- Est-ce que je vais les jeter pour me remarier ici ...". Et eux :"- où sont-ils? donne-nous les photos...". C'est-à-dire, ils ne me croient pas...

Mais moi, j'étais sérieux alors que ce n'était pas vrai... Le vieux a parlé et il m'a dit :"- Voilà, ce qu'on entend dire de toi en France...". Je lui ai dit:"- Ecoute-moi ô Lhadj, je vais te dire quelque chose. Est-ce que quelqu'un est venu te dire que ton fils me doit de l'argent? Est-ce quelqu'un est venu te dire que ton fils est ivrogne, jeté dans la rue?" Est-ce qu'on est venu se plaindre de ton fils? Dis-moi, c'est tout!" Il a dit :"- Hacha Rabbi! Jamais personne n'est venu me le dire! Quand je rencontre les gens du groupe qui te connaissent, ils me disent toujours :" ça va, il va bien, il se porte bien" et c'est tout." Je lui ai dit :"- Alors , pourquoi vous voulez me conduire à ça! Je suis marié en France et j'ai des enfants et vous les verrez!" Je parlais de l'italienne alors qu'il n'y avait rien de tout cela... ".

F... -" Ca ne les a pas choqué que tu dises que tu es marié à une italienne?"

B...-" Ils étaient étonnés ... Ils se sont dit:"-c'est pas possible..." Parce que mon frangin leur a dit:"- il n'est pas marié" ... Alors que moi je leur dit:"- je suis marié" ... Pour le vieux, ça voulait dire que mon frère et moi, on n'était pas d'accord en France et qu'on ne se rencontrait pas là-bas ... ça a commencé à travailler le vieux ... C'est-à-dire, il ne m'a pas forcé... rien... Il n'a rien dit... J'ai discuté encore avec eux pendant deux ou trois heures, puis mon frère m'a dit:"- écoute, mon frère, tu es grand et tu es responsable..." Je lui ai répondu:"- je ne suis plus jeune, je suis grand et je connais mes responsabilités." tout le monde a cru que jamais je ne retournerais en Algérie et que jamais je ne me marierais... Tout le monde!... Tu peux demander... Le dernier d'entre eux disait:"- B... ne se mariera jamais en France... c'est la mafia... c'est un

proxénète...". On m'avait donné tous les vices... Alors que j'étais innocent de tout ça... Je te jure que c'est vrai!...

... Après le lendemain, j'ai décidé que tout était flou. Il fallait que je retourne ... surtout que j'ai connu celle-là, Y... je l'ai laissée là-bas ... je n'étais pas content du tout... Mon patron m'avait donné onze jours ... Quatre jours après, j'étais de retour...".

Y...-" Mais, ce que tu ne racontes pas et que moi je peux raconter, c'est qu'il m'avait laissé les clés, -parce que à l'époque, on n'était pas encore ensemble... il avait son appartement. Il m'avait laissé ses clés et il m'avait laissé sa voiture... Bon. Qu'est-ce qu'il fait son cousin ... On a accompagné B... à l'aéroport tous les deux et regarde, tu sais ce qu'il m'a fait son cousin? pour te montrer à quel point le coup était monté! ... Et moi, j'ai compris ... enfin pas compris ce qui s'était passé, ça m'a paru bizzare ... Tu sais, lui tant qu'il était avec nous, son cousin était tout sourire, mais dés qu'il a disparu... son cousin m'a dit:"- donne les clés de l'appartement ... donne-moi les clés de la voiture..." Moi, tellement je me suis énervée que je les ai balancées ... Et il a couru pour les chercher. Il m'a dit:"- je te raccompagne à Lyon". J'ai répondu:"- J'en ai pas besoin, j'ai pas besoin de toi!" Après il m'a dit :"- Si, si je te raccompagne" ... Vraiment le type, il avait préparé son coup... Il pensait que celui-là n'allait pas revenir... Il a vendu la voiture entre temps. Et B... il arrive donc quatre jours après ...".

B...-" Si j'étais millionaire, là-bas, il m'aurait bouffé! ..."

Y...-" Moi, je sors de l'usine à cinq heures de l'après-midi et je vois le type ... Tu vois, ils ont voulu me

séparer de lui et c'est là qu'ils l'ont décidé à se marier!..."

F...-" Ah bon!"

Y... -" Oui, je sors moi à cinq heures je vois le type au bord du trottoir avec son cabat... je dis:"- B... qu'est-ce qui se passe?" Il me dit:"- Rien, donne-moi les clés de mon appartement". Et moi:"-je suis désolée, mais ..." Il m'a dit:"- les salauds ! Ma parole, que je vais t'épouser!" ... Je lui ai dit:"- Mais qu'est-ce qui se passe?" Mais il n'a rien voulu me dire... Il n'a rien voulu me raconter. Alors ... C'est là qu'il est venu habiter avec moi ... Il est venu habiter chez moi définitivement!..."

Dialogue à trois: extrait de l'entretien avec les no.42 et son conjoint le no.74.
F... désigne l'enquêteur; B..., l'enquêté no.42 et Y... l'enquêtée no.74.

Le cas du couple no.5-90 illustre de façon particulièrement forte le combat d'un fils pour imposer son choix à sa mère. C'est l'histoire du no. 5 étudiant puis enseignant dans la même université. Au cours de sa vie étudiante, il arrive à faire beaucoup de conquêtes féminines. Sa position de responsable du comité de volontariat facilite les choses. Sa future épouse, étudiante elle aussi, s'activait au niveau du ciné-club féminin. Lorsqu'il décide de la conquérir, elle fréquentait un autre étudiant. Il engage un véritable pari avec ses amis:" *je la lui prendrai de force*"; il arrive à se mettre en contact avec elle et finit par faire admettre ses intentions à son prétendant au cours d'un bal étudiant. Ils se fréquentent

pendant un temps puis, l'idée du mariage faisant son chemin, il décide de tâter le terrain auprès de sa mère (son père est décédé). Celle-ci, enracinée depuis longtemps dans la ville et imprégnée des conventions du milieu citadin, hésite lorsqu'elle apprend que la préférée de son fils est une kabyle, (" *M'zitia*"), puis finit par accepter de la voir. Après l'avoir questionnée sur ses origines et longuement scruté son corps, elle oppose un non catégorique à son fils. Ce refus introduit le doute chez le fils et contribue à perturber ses relations avec son futur conjoint. La rupture qui intervient fait suite à ces hésitations qui posent un véritable problème de conscience à notre homme. Lui, qui avait été imprégné au cours de sa vie militante du principe de la liberté et de l'autonomie, allait-il céder devant sa mère pour un problème qui concernait sa vie?

Dans le même temps, notre enquêtée, par dépit, fréquente un autre homme. La relation ne dure pas et elle rentre dans sa ville natale, interrompant ainsi ses études et vivant une période dépressive qui va durer six mois.

A la rentrée de septembre, elle demande à revoir notre enquêté, celui-ci échaudé par le fait qu'elle ait fréquenté un autre, montre une réticence qui va disparaitre au fur et à mesure qu'elle lui fournit la preuve de son attachement. Les fréquentations reprennent et ... le projet de mariage aussi. Devant l'intransigeance de la mère qui pensait à une alliance prestigieuse avec sa famille de la ville, notre homme met au point avec son futur conjoint un coup destiné à forcer la main à sa mère. Il profite de l'absence momentanée de cette dernière pour ramener sa future épouse à la maison, la déflorer et exhibe le drap en sang au retour de sa mère, lui signifiant par là qu'il était le seul maître de son avenir (voir encadré no. 7)

Ce coup de force, d'une grande portée symbolique est aussi destiné à être interprété comme un conflit autour de

l'autorité domestique. Notre enquêté est l'aîné des garçons et donc celui sur lequel devait reposer, selon la mère, le poids de la gestion domestique. Sans s'opposer à ses études celle-ci aurait voulu que son fils prenne la responsabilité d'un fonds de commerce qu'elle a hérité de son mari.

Cet incident va l'inciter à reporter ses espoirs sur l'un des fils cadets dont l'échec dans les études en fera l'instrument idéal pour la mise en pratique d'une stratégie de type domestique. Elle finira par maîtriser son mariage, en le mariant à une cousine et lui confiera la gestion du fonds de commerce. Bien entendu, il cohabitera avec sa mère alors que notre couple quittera la maison familiale dés que s'offre la possibilité d'acquérir un logement.

Cette histoire exemplaire est l'illustration d'un consensus conjugal qui s'est forgé dans l'adversité. Obligés de cohabiter avec la mère durant deux ans, notre couple a pu faire face aux humiliations de cette dernière parce qu'il était lié par une sorte de complicité qui renforçait le sentiment de fidélité et rendait plus supportables les épreuves vécues.

Il faut rappeler que cette situation n'était possible que parce que notre enquêtée s'était libérée elle aussi de son lien familial, rendant difficile toute intervention de ses parents dans sa vie conjugale.

Encadré no.7

Le coup de force

K...-" Je suis monté à l'Université à dix-neuf heures, elle était là à m'attendre ... Je l'ai invitée à manger ... On avait sympathisé parce qu'avant elle me craignait

... D'ailleurs toutes les filles me craignaient, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs... J'affichais un physique rebutant! ... Je l'avais invitée le lendemain au bal du 19 mai. On a dansé ensemble ... Son gars était là-bas ... Je lui ai dit qu'elle m'intéressait, je l'ai invitée à manger... ça a marché. Avec M..., c'est l'histoire d'un couple en dents de scie. En fait, il y a mes parents aussi qui étaient un obstacle. Une fois, je l'ai invitée chez moi... Ma mère voulait la connaitre. Elle m'a demandé de l'inviter à manger... Elle est venue, mais ma mère avait une idée derrière la tête ... Elle lui a demandé de mettre une robe d'intérieur pour être plus à l'aise. Mais en fait, c'était pour voir son corps ... comment elle est faite ... C'était horrible! En plus, elle a discuté avec elle pour connaitre sa famille... Elle était là déçue ma mère! Parce qu'elle pensait que c'était une grande famille ... et puis le fait qu'elle était de B..., ça l'emmerdait ... Elle m'avait dit aussi que c'était une "femme qui ne supporterait pas la grossesse ... que dés le premier enfant, tous ces membres tomberaient à terre... Elle sera vite vieille..." Elle avait une autre conception ... ça a perturbé notre relation au point qu'à un moment donné, je voulais la quitter...D'ailleurs on s'est quitté. Je lui ai dit que chacun devait aller de son côté. Je ne voulais pas que notre relation dure ... Je lui ai dit:"- Il n'y a plus rien entre nous... Il faut se séparer." On a rompu pendant quatre ou cinq mois...
... En septembre, elle était rentrée et avait demandé à me voir. Je ne voulais pas, mais en même temps, il y avait quelque chose... Je lui ai dit qu'il fallait laisser faire le temps... Il fallait abandonner la condition de mariage... J'avais sur le coeur sa relation avec F... ça m'a bloqué ... On en a

discuté... J'avais compris que ça n'a pas été très loin entre eux. Je voulais la tester et puis elle voulait continuer avec moi... Elle voulait un bébé de moi quitte à ce que je ne me marie pas avec elle. Je trouvais que c'était risqué... Après six ou sept mois, j'ai vu que c'était des rapports sains... ça devenait sérieux... Sans lui parler, j'ai essayé de tester auprès de ma famille si c'était possible de concrétiser... Personne ne voulait d'elle... Surtout pas ma mère, elle est étudiante, de famille pauvre... elle n'avait pas de statut à Constantine... Elle était en plus kabyle, "m'zitia", c'était délicat... Elle pensait que j'allais me marier avec une fille de Constantine, d'un certain milieu... Parce que nos rapports sont très codifiés ici...

... Et comment arriver à forcer?... On s'est entendu moi et M... pour faire l'acte sexuel à la maison même... Ma mère est sortie faire les courses... J'avais pris mes responsabilités... M... était vierge, je l'ai dépucelée à la maison et puis j'ai montré le drap tâché de sang à ma mère en lui disant:"- C'est ma femme que tu le veuilles ou non... Si tu veux que j'aille en prison, je suis prêt mais c'est ma femme!... " Elle n'a pas arrêté de chialer... M... a supporté le coup parce qu'on a longuement discuté... Je lui avais dit qu'il fallait s'apprêter à faire beaucoup de compromis... parce que même en mettant dans le coup mes frangines et mon oncle qui est assez ouvert, ma mère mettra beaucoup de temps à accepter ça... Je me souviens le jour où on est allé chercher M... ma mère pleurait comme si on allait à un enterrement... C'était formel parce qu'elle était déjà enceinte... Elle a dû abandonner ses études, se faire un espace dans la maison... Elle a fait l'esclave... Il fallait qu'elle paie un peu le tribut du choix

qu'elle a fait... C'est une femme qui m'a beaucoup aidé parce que c'était une période très dure... Du côté de mes frères et soeurs, elle a été très acceptée mais du côté de ma mère... c'était autre chose!... Ce n'est pas qu'elle était méchante ou quoi... mais c'est une femme qui observe beaucoup... Elle lui laissait la responsabilité de tout l'appartement... Le linge à laver de mes frères etc. Elle l'observait... M.... est tombée dans le jeu en essayant de la contenter... Après coup, elle est arrivée ... maitenant c'est son chou chou... tu touches à ses yeux mais pas à M...

... Mais elle a beaucoup perdu, sur un autre plan: elle a laissé tomber ses études... Mais mes soeurs l'aiment beaucoup... C'est une femme très douce, très gentille... Elle ne veut pas s'affirmer ou je ne sais quoi... Elle acquiesse parfois à ses dépens et elle laisse le temps faire... Elle essaie de satisfaire les autres avant de penser à elle-même..."

Extrait de l'entretien avec le no.5; K... désigne l'enquêté no.5.

Le cas des no. 18-64 est aussi exemplaire. Lui est cadre dans une société nationale, elle, enseignante à l'université.

Au moment où ils font connaissance alors qu'ils sont étudiants dans la même université, chacun avait déjà fréquenté auparavent. Les sorties et les excursions qu'ils faisaient en groupe les rapprochaient davantage. Après trois mois de fréquentations, ils ont leur premier rapport sexuel ce qui constitue un engagement sérieux pour

l'avenir. Nos deux enquêtés vivent un amour fusionnel total en se retrouvant dans l'un ou l'autre appartement que chacun d'eux tenait de ses parents.

Leurs fréquentations durent deux ans jusqu'au jour où faute d'avoir pris des précautions la fille se retrouve enceinte. L'avortement qui s'imposait s'est fait dans des conditions de clandestinité telles, que cet évènement allait sceller définitivement leur amour au point qu'ils s'étaient fait une promesse de ne pas avoir d'enfants pour pouvoir vivre l'un pour l'autre.

Dans ce cas les parents n'avaient qu'à entériner un choix fait en dehors d'eux, même si les appréhensions de la mère de l'époux étaient fondées sur la distance qui les séparait de la belle famille. En effet, alors que ce dernier est orphelin de père et donc obligé de contribuer au budget du ménage de sa mère, l'épouse est d'une famille relativement aisée (le père possède des fonds de commerce) avec une fratrie plus réduite et plus dispersée. Il était donc plus susceptible d'être "capté" par la famille de son épouse. C'est ce qui se passera effectivement dans les débuts du mariage puisque l'épouse passait le plus clair de son temps chez ses parents. Ce qui ne manquait pas d'aboutir à des explications et à un réajustement des comportements dans l'optique d'une autonomie conjugale.

Le cas du couple no.19-68 présente aussi quelques similitudes. Lui cadre et elle enseignante à l'université font connaissance dans la société où l'époux travaille actuellement. Eux aussi se fréquentent durant un an et ont des rapports sexuels avant le mariage. Lorsque l'époux met au courant sa famille (le père est décédé) de son projet, celle-ci marque une certaine opposition se prévalant d'une certaine citadinité ("beldia") qui manque à la famille des donneurs. L'opposition est fondée sur le fait que le fils est l'aîné des garçons, qualité qui devait faire de son mariage le plus éclatant de tous. Mais celui-ci reste

fidèle à son engagement.

Le mariage a donc lieu, mais quelques années plus tard, lorsque notre enquêté demande une mise en disponibilité pour reprendre des études et terminer une licence, il est obligé de quitter le logement de fonction et s'installer chez sa mère durant deux ans.

Au cours de cette période, le consensus conjugal est soumis à rude épreuve en raison de l'action de la belle-mère mais n'est pas ébranlé dans ses fondements puisque selon l'enquêté lui-même, le couple se considérait en transit. C'est d'ailleurs la cohabitation avec les beaux-parents qui présente le plus de dangers pour la complicité et l'entente conjugale.

Le no.67 et son conjoint qui s'étaient connus et fréquentés tout à fait librement et avec l'accord des deux parents avaient envisagé une sorte de mariage-association justifié par l'activité militante de chacun d'eux. Mais la cohabitation avec les parents de l'époux, nécessitée par le manque de logement s'est avérée un piège, puisque la liberté de mouvement qui était la règle sur laquelle se fondait le mariage s'est transformée par la volonté intégratrice de la belle-famille en une normalisation du comportement selon la logique domestique.

Lorsque notre enquêtée s'en rend compte et prend des dispositions (en acquérant un logement) pour se détacher de sa belle-famille, il est déjà trop tard car le conflit conjugal était d'une intensité telle qu'il ne pouvait mener qu'au divorce.

Nous verrons plus en détail dans la dernière partie à quels risques s'expose le couple dans ses rapports avec la parenté. Dans cette catégorie de choix, nous pouvons encore citer le cas du couple no.11-71, ceux du no.10 et 66 ainsi que leurs conjoints pour montrer que les choix personnels qui reposent sur la fréquentation préalable des futurs conjoints et la pratique des rapports sexuels avant le

mariage ne sont pas toujours menacés par les stratégies parentales.

Nous y voyons, quant à nous, les conséquences d'un relâchement des liens avec la parenté. C'est très vrai pour le no.11 qui ne met au courant son père (émigré en France) qu'une fois marié. Ça l'est aussi pour le no.66 et son futur conjoint qui avaient décidé de se marier alors qu'ils étaient boursiers tous les deux dans un pays étranger. Notre enquêtée avait écrit une lettre à ses parents les avertissant de ce que sa future belle-famille allait venir demander sa main. Dans la lettre, elle avait mis la photo de son futur conjoint. La demande a donc eu lieu en leur absence comme s'il s'agissait d'accomplir une formalité nécessaire mais ennuyeuse.

Le choix du no.10 est encore plus significatif parce qu'il va à l'encontre d'un préjugé ethnique. Sachant que ce choix allait heurter ses parents parce que sa future femme était kabyle, le couple cache ses relations tout au long des trois années de fréquentations. Lorsque le mariage est annoncé, la joie est telle dans la famille de l'époux (en raison de son âge avancé) qu'elle efface la déception provoquée par l'origine ethnique de l'épouse ("... Ma soeur a quand même pleuré").

En vérité, le non interventionnisme des parents de l'époux s'explique aussi par l'échec du mariage arrangé du fils aîné. Pour conclure sur ce point, il nous faut dire un mot sur les rapports sexuels pré-conjugaux. Nous avons relevé 19 situations de ce genre, pratiquement toutes imputables aux cadres (une seule exception: le no.42 ex-ouvrier émigré qui a cohabité avec sa future épouse divorcée) et le no.79 qui s'est mis en concubinage avec son mari en France avant d'officialiser la liaison. Ce chiffre est trop important pour ne pas signifier une révolution dans les comportements d'une couche particulière. Comment expliquer ce phénomène?

Nous avons déjà souligné précédemment qu'elle bénéficiait d'un espace particulier d'interconnaissances (en premier lieu l'université) mais aussi de lieux de rencontre privilégiés (appartements ou studios, relations amicales qui leur donnent les moyens de s'isoler en couple). Mais là n'est pas toute l'explication. Ce qui rend possible ce phénomène c'est aussi le changement dans les représentations à l'égard du corps favorisé par une culture hédoniste.

La désacralisation du corps est une donnée nouvelle qui autorise l'amour-possession et la fusion des corps sans pour autant aboutir à la destruction. Cela ne va pas sans problème surtout pour les femmes chez qui la prise de conscience de leur corps passe presque inévitablement par une prise de conscience politique.

Le choix de la pudeur

Si nous avons dénommé ainsi ce choix, c'est pour le distinguer justement du précédent sur la question sexuelle.

Sur les autres aspects, il s'y assimile parfaitement dans la mesure où il se réalise après une rencontre libre et une fréquentation plus ou moins prolongée au cours de laquelle le sentiment amoureux mûrit et se consolide. Il peut rencontrer aussi dans son chemin l'opposition des parents mais sans que celle-ci puisse détourner le couple ou l'un des deux conjoints dans la détermination d'aller jusqu'au mariage.

En vérité, ce sont des inhibitions héritées d'une éducation familiale rigide qui empêche la passion amoureuse de se transformer en possession. C'est une certaine conception de la virilité et de l'honneur masculin qui associe l'objet d'amour à la pureté sexuelle refusant d'y voir un objet de désir. Lorsque nos enquêtés répondent

qu'ils ne veulent pas "abîmer" (انفسّدها) leur partenaire, c'est bien dans le sens où ils affirment la sacralité de l'acte sexuel possessif qui ne peut s'accomplir que dans sa forme rituelle socialement reconnue. Ce qui n'empêche pas la pratique d'une sexualité plus profane, moins portée par le sentiment et plus marquée par le mépris envers l'objet sexuel. C'est le cas lorsque nos enquêtés fréquentent les maisons closes ou des femmes plus "libérées" qu'ils assimilent à des prostituées.

Les femmes quant à elles "se gardent" pour leur mari jusqu'à la nuit des noces parce que c'est à travers ce don d'elles-mêmes qu'elles obtiennent la reconnaissance sociale de leur féminité.

Ainsi environ le tiers de nos enquêtés qui ont fait un choix personnel, ont attendu la nuit des noces pour avoir des rapports sexuels avec leurs épouses.

Le cas du couple no.3 et son conjoint est assez exemplaire. Lui est enseignant à l'université, elle enseignante au lycée. Ils ont fait connaissance le long du trajet qui menait au lycée lorsqu'ils étaient encore lycéens. Leur relation va durer dix ans dans une fidélité remarquable. Cette longue maturation du sentiment renforcée par un échange durable de correspondance produit une connivence de couple fondée sur le respect de l'intégrité physique et morale du partenaire. De sorte qu'aucun d'eux ne ressent le besoin d'aller plus loin afin de ne pas hypothéquer l'avenir pour le présent.

Lorsque la décision du mariage est prise, les réticences du père de l'époux à bénir cette alliance se heurtent à la détermination d'un couple uni.

Le cas du couple no.40 et son conjoint est aussi remarquable parce qu'il s'agit d'un des rares ouvriers qui ont fait un choix personnel. Il a séduit sa future femme (niveau 3ème moyenne) dans la rue. Ils se sont aimés d'autant plus passionnément que leur relation avait

scandalisé leurs parents. Les uns parce que leur fils était "sorti" de l'autorité paternelle en faisant un choix libre et les autres parce qu'ils y voyaient les signes d'une mésalliance (en raison de l'origine kabyle de notre enquêté). Le respect de la virginité de l'épouse est lié certes à l'éducation familiale mais aussi à la conjoncture créée par leur rencontre. En effet, leur position aurait été affaiblie auprès des parents s'ils avaient transgressé l'interdit de la virginité.

Le cas du couple no.6 et son conjoint est plus particulier. Lui est enseignant à l'université et elle médecin à l'hôpital. Ils font connaissance à l'université et se fréquentent durablement. Mais leurs fréquentations sont perturbées par l'intransigeance de la future épouse à ne pas céder devant les demandes sexuelles de son partenaire. Baignant dans le même milieu, ils ont pourtant un point de vue différent sur la question des rapports sexuels. Ce conflit se traduit par une rupture qui va durer le temps que chacun se lance dans d'autres aventures aussi décevantes les unes que les autres. Comme ils n'avaient pas rompu tout à fait les contacts, la reprise sera plus facile et le mariage une perspective tout à fait proche.

Malgré l'opposition du père de l'époux qui voulait marier son fils dans la parenté, le mariage sera d'autant plus précipité que la situation vécue était cocasse: n'ayant plus où résider (ses parents habitaient une autre ville) la fille cohabitait avec son amant sans pour autant permettre des rapports sexuels.

Le choix du compromis

Dans la même catégorie de choix, il faut mettre en évidence celui des techniciens qui présente quelques particularités par rapport aux précédents. Il met en évidence le lieu de travail comme espace possible de

rencontre même si nos enquêtés no.25 et 34 doivent faire preuve d'une grande patience pour gagner la confiance de celle qu'ils ont choisie. Il est vrai que l'évolution des femmes dans le monde des bureaux ou de l'usine est beaucoup plus surveillée. D'un autre côté, les fréquentations sont beaucoup plus aléatoires parce que soumises aux horaires très surveillés des partenaires féminins. Les techniciens ainsi que les ouvriers sont beaucoup moins à l'aise dans leurs sorties. Ils doivent se cacher de tous les regards et n'ont pas l'aisance de nos cadres pour retrouver leurs êtres aimés. Notre no.40 parle du cimetière, le no.25 de la salle de cinéma et d'autoroute (sortie de la ville) alors que le no.34 parle de ruse pour les rendez-vous.

Bien entendu, la période de fréquentation n'est utile que dans la mesure où elle prépare le mariage. Le sentiment existe bien sûr et parfois fortement (no.40) mais s'il est permis de sentir battre son coeur, il n'est pas question de prendre du plaisir.

Ce choix est beaucoup plus fragile parce qu'il doit obtenir l'assentiment des parents de l'époux. Assentiment d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas d'autres alternatives que la cohabitation dans les premiers temps. C'est donc avec précaution et beaucoup de négociations que l'accord est sollicité. Celui-ci porte aussi bien sur les conditions de réalisation du mariage que sur celles de la coexistence. Nous reviendrons sur ces cas dans les chapitres suivants.

Le faux choix personnel

Nous avons rencontré au cours de notre enquête des choix de type personnel mais qui n'entrainaient ni contacts ni fréquentations. Il s'agit du no.37 et du no.97. Le premier travaillant en usine a remarqué sa femme parmi les

ouvrières. Elle lui a plu, il s'est adressé à son frère qui travaillait dans la même usine et lui a demandé sa main. Une fois l'accord acquis, il a demandé à ses parents d'aller régler les modalités du mariage.

Le no.97 résidant dans une zone rurale très déshéritée, sans emploi, est tombée amoureux de sa propre cousine. Sa qualité de parent lui permettait de s'approcher d'elle mais dans des conditions telles qu'on ne peut parler de retrouvailles d'amoureux. N'oublions pas qu'ici la rumeur est beaucoup plus difficile à contrôler, qu'elle peut porter très rapidement atteinte à l'honneur des familles concernées. Il était donc urgent pour les parents de l'époux de conclure ce mariage (même s'il n'était pas désiré par la mère) afin de désamorcer tous les risques d'une situation de déshonneur.

b)- Le choix fait par la parenté

Le choix du conjoint contrôlé par la parenté présente des variantes qui sont le résultat des différences dans les conditions de vie sociale et familiale mais aussi du parcours propre à une partie de nos enquêtés.

La prérogative des parents qu'il s'agisse du père, de la mère, du frère aîné ou autre est d'abord justifiée par le séparation des sexes qui caractérise les milieux où domine ce choix. L'impossibilité d'accéder au monde des femmes par soi-même oblige à s'appuyer sur ses proches pour trouver une épouse. On a vu (mais Von Allmen l'a très amplement démontré) que même ceux qui avaient la possibilité de voir ou de remarquer leur future épouse dans un lieu public ne pouvaient raisonnablement mener leur choix à terme s'ils devaient compter sur le soutien actif de leurs parents.

La prérogative des parents repose aussi sur les intérêts de l'unité domestique que celle-ci soit fondée sur la reproduction d'un patrimoine ou tout simplement sur la reproduction des conditions de la coexistence familiale.

En effet, le choix fait par les parents est avant tout destiné à maintenir les fils dans le giron familial pour protéger l'unité du patrimoine et contribuer à sa perpétuation ou alors pour garantir les vieux jours du père ou de la mère face à l'insécurité matérielle. La cohabitation avec les parents est d'aileurs un des présupposés sur lequel repose ce choix. On peut penser aussi que si ces derniers s'offrent une belle-fille, ils s'offrent en même temps une force de travail et un moyen de reproduction d'héritiers susceptibles de maintenir en vie la lignée. C'est d'ailleurs une des raisons qui fait que le mariage d'amour ou la possibilité pour le fils de proposer une fille de sa connaissance est très peu toléré dans la mesure où il constitue un danger pour l'unité domestique.

C'est donc en maîtrisant les mécanismes de la décision et de la réalisation des mariages que les parents alièrent la liberté de leur fils. Mais cela peut donner lieu aussi à des négociations serrées entre eux pour que le choix ne soit pas tout à fait celui des parents. Nous avons quant à nous distingué deux types: le choix fondé sur l'autorité domestique et le choix du désespoir.

- Le choix de l'autorité domestique

Indiscutablement il est l'oeuvre de tous ceux qui résident en milieu rural ou qui y ont de fortes attaches. Ce sont souvent des mariages ordinaires qui répondent aux critères de la "tradition" et qui n'ont pour seule fin que d'élargir le cercle des dépendants en se dotant de femmes fécondes capables de s'intégrer dans l'organisation

domestique existante.

Dans cette catégorie, le choix de l'épouse répond à des critères bien définis de beauté de santé et de comportement moral. C'est dans ce sens que l'enquête menée par la mère du futur époux ou par un intermédiaire choisi par elle est important. Il s'agit de s'assurer que la femme choisie est belle "zina", ce qui, selon les critères en vogue dans ces milieux veut dire blanche. Il faut aussi qu'elle soit bien en chair et surtout en bonne santé (1). Cette opération est si importante qu'on s'adresse parfois à des spécialistes dont le regard aiguisé par l'expérience est infaillible dans le jugement.

Du côté des donneurs aussi, l'enquête va de soi et si l'on s'intéresse moins au physique du prétendant, on pose des questions sur sa situation professionnelle, sur l'importance de sa fratrie, sur le comportement de la future belle-mère. On n'oublie pas surtout de s'inquiéter sur son comportement moral. La définition traditionnelle du bon mari selon notre enquêtée no.77, c'est qu'il soit en bonne santé, qu'il ne soit pas dépensier ni porté sur la boisson alcolisée. On voit bien que si pour l'épouse, ce sont les qualités de procréatrice et de travailleuse qui sont mises en avant, pour l'époux, ce sont plutôt des qualités liées à son statut de chef de famille.

Le risque d'un choix de ce type c'est qu'il s'expose aussi à la pratique de la substitution. En effet, quelques uns de nos enquêtés nous ont cité des exemples de cas où l'épouse choisie est substituée par une de ses soeurs plus âgée ou plus disgrâcieuse en tout cas plus difficile à

---

(1) C'est presque un conte de fée, cette histoire d'une mère qui, pour bien marier son fils achète une paire de souliers féminine de pointure 40 et s'en va taper à toutes les portes qui cachent des filles à marier, pour choisir celle dont les pieds correspondent à la paire achetée. Ce n'est qu'après de vaines tentatives qu'elle consent à rabaisser ses prétentions d'une pointure.

marier. Lorsque les preneurs s'en rendent compte, il est souvent trop tard ou alors le scandale qu'ils peuvent déclencher risque de se retourner contre eux et de les déshonorer.

Comme nous l'avons souligné plus haut, le choix se fait souvent dans la parenté ou alors dans le cercle étroit de la communauté villageoise parce qu'il est sécurisant

mais aussi parce qu'il donne l'occasion d'arrangements beucoup plus faciles qu'avec des étrangers (notamment sur le problème de la dot). L'initiative selon la règle vient des preneurs mais elle peut être encouragée par des donneurs. La mère du no.58 s'est vue proposer par un des oncles de notre enquêté, une de ses filles adoptives, orpheline de surcroit dont il voulait se débarasser à moindre prix. Par contre l'initiative que prennent les enquêtés eux-mêmes pour proposer une femme de leur connaissance est totalement mal venue pour les parents. Le no.46 émigré en France a trouvé l'occasion de se marier avec une algérienne installée en France. Mise au courant, sa mère s'y est totalement opposée consciente que le pouvoir sur son fils lui échapperait totalement. Elle lui a donc demandé de lui envoyer de l'argent puis elle l'a marié en son absence à une femme choisie dans la belle-famille de sa soeur.

On voit bien ici que le choix de la mère est d'autant plus vital que le père étant décédé, il ne restait que le fils pour assurer la survie du ménage. Ce dernier est son seul garçon.

Le cas du no.52 est très particulier. Avant son mariage, il a eu des aventures avec deux filles. La première était la voisine d'un de ses oncles. Il prenait prétexte d'une visite à ce dernier pour aller la voir chez elle et par la suite a fini par avoir des rapports sexuels chez elle. Le père de la fille au courant de la chose était

tout à fait consentant, parce que n'ayant pas de fils, il espérait garder notre enquêté chez lui en le mariant à sa fille. C'est le cas très classique de captation du gendre auquel notre enquêté a pu échapper.

Il a une deuxième aventure avec une ouvrière de textile qui vivait seule avec sa mère (son père étant décédé). Elle recevait chez elle au vu et au su de sa mère dans l'espoir qu'il l'épouse un jour. Après une période de concubinage, il est séduit par l'idée du mariage mais quand il en parle à ses parents, ces derniers refusent catégoriquement selon le principe traditionnel qu'une fille qui se laisse approcher directement est suspecte.

Le no.47 qui arrive à faire connaissance avec une fille et qui propose à ses parents de l'épouser se voit opposer le même refus. Mais cette fois-ci le refus provient du père. Il s'explique par le fait qu'il s'agit d'une véritable association de quatre frères autour de l'exploitation agricole. L'autorité du père doit s'exercer non seulement sur le plan de la gestion mais aussi sur celui des mariages des fils afin de sauvegarder la cohésion de l'entreprise. Le choix du fils apparaissait comme subversif par rapport à cet objectif.

Nos enquêtés qui subissent le choix fait par le père ou la mère se sentent dépossédés de la décision dans toutes ses dimensions. Non seulement leur avis est rarement sollicité mais même quand ils en ont un, ils ne peuvent l'exprimer clairement inhibés qu'ils sont par l'autorité du père. C'est toujours auprès de la mère que le choix peut être contesté sans que cela porte à conséquence.

Cette constatation porte aussi sur l'âge du mariage. La plupart de nos enquêtés (no.35, no.38, no.39, no.41...) se disaient ne pas être prêts au mariage parce qu'ils étaient trop jeunes et qu'ils n'avaient pas réuni les conditions matérielles pour fonder un foyer. Alors que les parents expriment un empressement justifié par l'angoisse

vis-à-vis de l'avenir (il s'agit d'assumer les meilleures conditions de passation du pouvoir), les fils sont préoccupés de réaliser un mariage aux meilleures conditions possibles afin de faire face à leur responsabilité: il s'agit de faire des économies pour s'équiper et se meubler, parfois de trouver un appartement plus spacieux afin de limiter les risques de cohabitation.

Le no.41 fondait ses réticences sur le fait, qu'étant l'aîné de 12 frères et soeurs, un mariage précipité serait voué à l'échec dans la mesure où sa femme supporterait les conséquences d'une cohabitation trop dense. Pressé par ses parents, il finira par se marier en projetant de se séparer de ses parents dès que possible. Ce qu'il fera un an et demi plus tard.

Le no.15, qui est cadre rappelons-le, formule, quant à lui, une demande qui correspond à sa nouvelle position : il fait part à sa mère de vouloir se marier avec une femme qui travaille à l'extérieur (pour qu'elle puisse m'aider "matériellement"). Mais cette demande était d'autant plus irrecevable que notre enquêté était l'aîné d'une fratrie de sept frères et donc destiné à prendre la relève de son père. Une épouse qui travaille aurait échappé à l'autorité domestique et constitué un danger pour l'avenir des parents.

Le choix du désespoir

Nous avons classé ici les quatre ou cinq cas qui nous semblaient répondre aux critères d'un mariage désespéré.

Faute de réaliser les conditions d'un choix autonome, certains enquêtés négocient les possibilités d'intervenir dans l'une ou l'autre des opérations qui mènent vers ce choix. Il s'agit de ceux qui ont déjà tenté par eux-mêmes

de choisir leur futur conjoint mais qui n'y sont pas arrivés, soit en raison de l'opposition des parents soit parce que les relations qu'ils ont établi ont échoué. Très souvent une expérience sentimentale décevante provoque une blessure narcissique difficile à surmonter et un repli réconfortant vers le milieu familial. Mais ce repli comporte quelque ambiguité dans la mesure où il autorise les parents à faire leur propre choix et donc à accentuer la dépendance du fils. La tentative de ce dernier pour disqualifier les parents ou au moins tenter d'en faire un simple intermédiaire échoue souvent.

C'est le cas du no.27, technicien dans les PTT, qui était amoureux d'une cousine qu'il a côtoyé durant toute l'enfance mais dont sa mère ne voulait pas parce qu'elle était en désaccord avec ses parents (les oncles de notre enquêté). Notre homme rétablit le contact avec sa cousine et lui demande d'influer sur ses parents pour faire accepter son choix mais n'obtient qu'une réponse conventionnelle et peu engagée ("...*je n'ai pas le droit à la parole*..."). Lorsqu'il persuade son père d'aller demander sa main, son oncle l'avait déjà promise. Dépité, il baisse les bras pour laisser ses parents s'occuper de son mariage, mais pas tout à fait puisque s'il leur laisse l'initiative, il exige toujours de voir celle qu'ils auront choisie. C'est ainsi qu'il refuse une fille de son douar d'origine ("... *trop maigre. Ne dit-on pas qu'il faut une femme et demie*..."), mais finit par accepter le choix de sa future épouse après qu'on lui ait aménagé une rencontre très frustrante (voir encadré no.8).

Le cas du no.16 est encore plus significatif. Après avoir connu une jeunesse relativement mouvementée et une mobilité géographique et professionnelle qui le mène jusqu'à Alger, il décide de retourner dans sa ville natale pour occuper un poste de cadre dans une entreprise nationale.

Ce retour est le résultat d'une double désillusion sentimentale et politique. C'est lui-même qui sollicite ses soeurs pour lui trouver une épouse en posant deux conditions: celle d'avoir une entrevue avec elle et de résider à la campagne. Les parents ravis de l'aubaine se dépêchent de choisir dans le cercle traditionnel de leur alliance, croyant trouver là l'occasion de faire un mariage extraordinaire. L'épouse était d'une famille prestigieuse de gens lettrés en arabe, ce qui ajoutait à l'éclat de l'alliance. Notre enquêté se trouve donc engagé dans une opération qui le dépasse. Il n'arrive même pas à obtenir l'entrevue exigée sous prétexte que cela ne se fait pas. En vérité, il voulait profiter de cette entrevue pour établir une sorte de contrat conjugal où la raison du couple prévaudrait sur celle des familles. Le fait d'être dépossédé de la mise en pratique de son mariage, le place en porte à faux dans la relation conjugale et l'entraîne dans une dérive aux conséquences négatives pour l'avenir conjugal.

Quant au no.61 nous avons déjà évoqué dans le chapitre sur l'expérience préconjugale la manière dont sa mère s'est opposée au choix qu'il avait fait. Là aussi, il faut souligner la menace que constituait un choix personnel pour l'unité domestique. Le père étant décédé, il n'était pas de l'intérêt de la mère d'autoriser un mariage qui lui enlèverait toute emprise sur son fils. Déçu, notre enquêté exprime ses exigences: "... *puisque je ne pouvais pas faire de choix personnel, j'ai exigé de rencontrer ma future épouse. Je voulais une femme d'intérieur qui ne soit pas trop instruite et physiquement agréable...*". La rencontre aménagée à l'insu de la principale concernée (comme s'il s'agissait de retrouvailles familiales) sera satisfaisante pour notre enquêté mais provoquera la fureur de l'épouse (qui est notre enquêtée no.95) lorsqu'elle apprendra l'objet de la visite de sa future belle-famille. Elle

exigera à son tour de revoir son futur époux en dehors des parents pour pouvoir discuter des conditions de l'accord conjugal.

Encadré no.8

Une rencontre particulière

E...-"... Plus tard... une occasion s'est présentée, lors d'un Aid... les parents sont partis en visite à la "Boum" (cité d'habitation) ... Alors ils ont vu une fille là... Et ils m'ont informé qu'il y avait une fille... puis ils m'ont demandé d'aller la voir avant qu'elle ne rentre chez elle... parce qu'elle était venue comme invitée seulement... chez son frère... Lorsque je me suis rendu chez eux, la fille n'était pas là... Et eux, ils ne savaient pas pourquoi je leur rendais visite... Je n'ai pas voulu leur dire... Je suis ressorti... Je n'avais pas l'habitude d'aller chez eux... De ma vie, je crois que je ne suis allé chez eux que deux fois peut-être..."

F...-" Ce sont tes oncles?"

E...-" Non. De la famille... Ya sidi... Que faire? Moi, je leur ai dit:"je pose une condition: il faut que je la vois!" Ils en ont parlé avec son frère qui leur a dit:"Oui. De mon côté, pas de problèmes..."

F...-" Donc, quand ils t'en ont parlé, ils avaient déjà le contact avec sa famille?"

E...-" Ils avaient fait le contact. Oui... Nous sommes partis, ya sidi, de Constantine, mais pas en Khettaba

(en demandeurs)... Personne n'était au courant... dans le quartier, ... le voisinage... ni mes frères, ... ni mes soeurs... Aucun d'eux n'était informé...On a pris une voiture d'un copain.. On est arrivé dans les environs de Batna... On a demandé à voir mais ils ont dit:"il n'en est pas question!" ... Ce sont ses frères de là-bas, ceux qui vivaient avec elle...ya sidi, moi je leur ai dit:"alors c'est pas la peine!"...

F...-" Qui t'a dit ça? Son père?"

E...-" Son père est décédé. Ce sont ses frères...Après ils ont fini par céder... Ils m'ont arrangé... Elle est venue et elle s'est assise... Je voyais que le visage de la vieille, ma mère qui rougissait... Elle avait peur... Si je refuse, il y aura un problème... J'ai regardé... Et son frère, celui de Constantine, m'a dit: "Qu'est-ce qu'elle a? Est-elle aveugle? boite-elle?... J'ai dit:"- dis-lui de marcher... " J'ai regardé la vieille et j'ai opiné de la tête... Elles ont fait des you you..."

F...-" Tu as regardé la fille sans lui parler?"

E...-" Je ne lui ai pas parlé... Sauf que je lui ai dit:"- je ne suis pas bien! Je suis un bandit et un saoulard! Si on te dit que je suis un homme bien, c'est un mensonge!" ... C'est tout... parce qu'elle est venue m'embrasser en disant:"comment vas-tu? Bien?"... Comme si de rien n'était... Ainsi, s'il n'y a pas de demande en mariage, il n'y en a pas! C'est tout... Parce qu'on est parti secrètement de notre maison comme si de rien n'était... Pour qu'il n'y ait pas de problèmes pour la fille ou pour moi en cas de refus... C'est ça... Elle n'est pas chaouia... Elle est de notre arch, mais elle est née chez les chaouia... Notre arch est grand et on est séparé... Il y en a à Annaba... ici... à Ain beïda..."

F...-" Raconte ce qui t'a plu chez elle?"
E...-" ô mon frère! ... c'est-à-dire que ... heu..."
F...-" Comment un seul regard suffit pour choisir une compagne de toute une vie?"
E...-" Tu comprends... dans ces moments-là... je n'étais pas conscient... Ouallah... Ca a été comme un choc... je ne pourrais pas te dire si c'est à cause de sa beauté ou quoi... A ce moment, je ne pourrais pas juger... je ne voyais pas les problèmes... parce que les réactions de ma mère étaient imprévisibles... donc je regardais son visage qui ne faisait que changer d'aspect... Ma mère à moi... Puis j'ai acquiessé..."
F...-" Elle avait peur que tu refuses!"
E...-" Je ne sais pas... C'est comme si tu devenais froid... parce que tu n'es pas libre... il n'y a pas de liberté... Et puis son frère était là, il y avait sa mère, ma mère... C'était trop... Je n'étais pas seul... avec elle... à deux seulement..."
F...-" Ta mère était d'accord. C'est elle qui voulait de ce mariage?"
E...-" Elle le voulait... Je t'ai dit que je leur avais donné la liberté de choisir..."

Extrait de l'entretien avec le no.27 (traduction de l'arabe dialectal).
E... désigne l'enquêté no.27 et F... l'enquêteur.

c)- Le choix par le biais de l'intermédiaire

Tel que décrit par Von Allmen ce qu'il appelle la filière masculine extra-familiale prend l'allure de dernier recours pour des individus isolés de leur parenté ou ayant déjà été discrédités par des échecs antérieurs (1).

En réalité, l'échantillon de cas contenu dans notre population est assez varié pour permettre l'analyse de ce type de choix sous plusieurs angles.

- Par le biais de la parenté

Il peut paraitre curieux de considérer la parenté comme intermédiaire mais dans au moins deux des quatorze cas, il s'agit de situations où l'intéressé ayant déjà fait son choix ou ayant repéré sa future épouse dans un endroit quelconque demande à la soeur ou à la cousine de faire les présentations ou d'arranger un rendez-vous. Les cas dont nous voulons parler, sont le no.21 et le no.22, tous deux de retour d'un long séjour d'études à l'étranger, donc relativement pauvres en relations sociales et plus ou mopins dégarnis du côté de la parenté (c'est le cas du no.22 dont les parents: père et mère, frères et soeurs se sont installés en France). L'intrusion de l'intermédiaire se limite certes à mettre en contact les intéressés mais dans la mesure où celui-ci repose déjà sur le présupposé du mariage, il offre aux donneurs la possibilité de manipuler les négociations à leur profit voyant dans la demande exprimée par des individus isolés, une position de faiblesse.

(1) Von Allmen: Mariage et familles... p.32

Ainsi le no.21, cadre d'une société nationale qui est entré en contact avec sa future épouse grâce à sa soeur, engage une longue discussion avec elle pour tenter d'alléger le cérémonial et par la même les dépenses. Mais il ne pourra éviter les débordements planifiés par la belle-famille (sous le prétexte de la tradition).

A l'inverse, le no.22 voulait faire les choses dans les règles (sauf pour la dot) afin de ne pas prêter le flanc à la belle-famille et ainsi les mettre à distance de sa vie conjugale.

Le cas du no.20 présente les mêmes similitudes. Lui aussi rentre d'un très long séjour d'études à l'étranger (14 ans) où il a failli se marier. Il est déjà assez âgé (45 ans) lorsqu'il fait part à sa cousine, qui est en même temps une confidente, de son désir de se marier. Celle-ci ne tarde pas à lui dénicher une collègue de travail, médecin dans un établissement public dont les nombreuses déconvenues pré-conjugales en faisaient le parti idéal. D'un âge assez avancé elle aussi (37 ans), elle avait subi, en raison de sa position sociale un certain nombre d'assauts d'intermédiaires qui lui proposaient des partis éclatants mais en réalité peu conformes à l'image qu'ils se donnaient d'eux-mêmes. Rappelons qu'il s'agit de notre enquêtée no.72 qui avait refusé, à sa manière dés son jeune âge, un parti imposé par les parents (voir encadré no.4). Il est évident que son déclassement sur le marché traditionnel restreignait le champ de son choix aux fréquentations de son lieu de travail ou aux intermédiaires incertains du voisinage.

Lorsque son amie et collègue de travail lui propose de rencontrer un cousin, son système de défense se met en place tout en laissant place à un espoir raisonnable. La rencontre a lieu dans un restaurant autour d'un repas avec l'intermédiaire et son mari, contribuant ainsi à créer un climat de convivialité qui atténue le caractère arrangé de

la rencontre. Après une courte fréquentation, le mariage est décidé malgré l'opposition de l'unique soeur de l'époux, - veuve et comptant sur les ressources de son frère - qui voyait dans ce mariage la perspective de détachement de ce dernier.

A la différence des cas précédents, les parents n'interviennent ici qu'en dernier lieu uniquement pour légitimer le mariage. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'au moment des démarches, le couple s'adresse au frère de l'épouse supposé plus proche socialement et plus à même de réagir avec complicité pour faciliter les choses auprès du père et alléger la cérémonie.

par le bais de l'ami

Le profil de ceux qui se marient grâce à l'intervention d'un ami correspond à celui de gens ayant perdu momentanément ou pour toujours le contact avec leur parenté. Il s'agit ici d'un orphelin qui a émigré dans une ville de l'intérieur, s'est marié à trois reprises et en 1949 sollicite un ami pour son quatrième mariage afin qu'il lui trouve une femme dans son village d'origine. Il s'agit de notre no.102 qui n'en était pas à son premier mariage non plus et qui de ce fait pouvait entrer en contact direct avec son futur époux sans avoir à prendre les précautions d'usage traditionnel.

C'est aussi le cas des no.99 et 59, anciens moudjahidines, l'un se mariant durant la guerre de libération et l'autre après l'indépendance. Le premier peut donc s'expliquer par la conjoncture mais le second est assez particulier parce qu'il concerne un homme tout à fait déraciné n'ayant plus aucune attache familiale, (parce qu'orphelin) et qui décide de s'installer dans une grande

ville.

Il se livre lui aussi à beaucoup d'intermédiaires mais sans succès . Il arrive par lui-même à avoir des aventures avec des filles mais son statut de sans famille ne joue pas en sa faveur, quand il s'agit du mariage. C'est grâce à un ami dont l'oncle était le voisin de sa future épouse qu'il a pu, malgré un premier refus, obtenir l'accord du père et organiser comme par défi la fête du mariage tout seul sans l'aide de personne.

Il nous reste à mettre en relief le mariage du conjoint du no.70. Nous avons qualifié ce mariage d'assez audacieux parce qu'il met en face deux positions sociales assez éloignées. Là aussi, il s'agit d'un ami commun aux époux qui profite d'une sortie pour les présenter. En réalité, selon la version de notre enquêtée, c'est le futur époux qui harcèle son ami pour qu'elle lui soit présentée. Finalement, lorsque le contact est fait la relation ne dure pas longtemps probablement parce que la distance qui les séparait apparaissait très nettement. Il a fallu que l'ami commun fasse le reconciliateur pour que la relation reprenne et que le projet de mariage aboutisse. Nous pouvons comprendre aussi que le no.9, dont nous racontons la mésaventure plus loin, puisse pour son remariage s'adresser à un ami pour le choix de son conjoint et confier les préparatifs de la fête à ses parents comme pour effacer les traces de son echec et regagner l'affection des siens.

B)- La réalisation des mariages

1)- La règle et la pratique

C'est souvent dans le domaine du mariage que domine le discours de la règle destiné à donner à ceux qui le maîtrisent le pouvoir de dire et de faire les choses telles qu'elles doivent se dire et se faire. Il est évident que la division sexuelle du travail matrimonial qui accorde aux femmes un rôle prépondérant dans certaines opérations et l'écart générationnel qui autorise les pères à user de leur autorité, favorise une représentation de la règle, sous la forme d'un rituel, plus ou moins figé par la tradition, auquel on ne peut toucher sans perturber l'harmonie qui préside au déroulement du mariage. Cette représentation est renforcée par le travail de l'ethnologue dont la position d'extériorité ne permet nullement de saisir tout le jeu auquel se livrent les agents sociaux, pour interpréter la règle à leur façon et selon leurs intérêts du moment.

C'est Bourdieu qui, lors de ses recherches sur le mariage en Kabylie, s'est rendu compte que " *les variations observées dans le déroulement des cérémonies loin de se réduire à de simples variantes comme prédisposées à servir d'interprépation structurale, correspondaient à des variations dans les relations généalogiques, économiques et sociales entre les conjoints et du même coup dans la signification et la fonction sociale des unions sanctionnées par le rituel.*"(1)

Le langage de la règle est donc destiné à cacher le principe même de toute pratique, en présentant la coutume ou la tradition sous les dehors de la nécessité arbitraire qui s'impose en toutes circonstances et à tout moment.

---

(1) Le sens pratique .... déjà cité p.31.

L'observation du terrain montre à l'évidence que s'il y a des règles qui fonctionnent de manière relativement autonome, il y a aussi un rapport à la règle qui varie selon la position,l'âge, le rang de naissance, l'importance du patrimoine symbolique, l'importance du mariage, le rang de la famille alliée etc; de sorte que la distinction, entre grands mariages et mariages ordinaires, tient moins à une question de moyens (puisque le mariage est l'une des rares occasions où l'endettement est permis) qu'à la possibilité de servir la regle en se servant d'elle. Autrement dit, les mariages somptueux qui se donnent à voir comme un spectacle bien réglé, où chaque opération est minutieusement préparée, sont en fait le résultat de stratégies familiales, destinées, par le déploiement excessif du faste, à renforcer le capital symbolique tout en mettant dans la gêne ceux auxquels on s'allie. Il faut les interprêter aussi comme la volonté des parents de s'aliéner leurs enfants, en leur rappelant si besoin est, que le mariage, s'il autorise l'autonomie, ne met pas fin à leur dépendance.

Mais la distinction ne s'arrête pas là. Il y a les mariages expédiés, comme dirait Von Allmen, où la règle est réduite à son strict minimum et les mariages dépouillés, où le luxe et les atermoiements inutiles, sont délaissés au profit de la fête dans le sens le plus convivial du terme.

Bref, il y a probablement autant de variantes dans la manière de négocier et de célébrer un mariage que de stratégies matrimoniales.

Il serait donc fastidieux d'énumérer ou de décrire toutes les étapes qui jalonnent les mariages faits par nos enquêtés. Il est plus utile de dire la nouveauté des comportements matrimoniaux, en les rapportant à chaque fois aux conditions particulières, dans lesquelles ils apparaissent.

Nous allons donc analyser le comportement de nos

enquêtés à travers les moments forts de la négociation et de la célébration du mariage.

2)- Les enjeux de la négociation

a)- La demande

La demande officielle en mariage, faite par les preneurs, est l'aboutissement d'un certain nombre d'opérations préalables, plus ou moins difficiles, selon l'importance des deux familles,la distance qui les sépare, la qualité des intermédiaires, etc. Nous savons que ces opérations se réduisent à rien ou presque lorsqu'il s'agit de ceux qui ont connu et fréquenté par eux-mêmes leur futur conjoint, mais pour tous les autres la prospection de la famille alliée prend d'autant plus de temps que les preneurs sont déracinés ou isolés de leur milieu d'origine. Ainsi, le no.27 dont les parents tenaient absolument à marier leur fils dans le clan d'origine ont prospecté dans un rayon de 450 Km pour finir par trouver un parti à la mesure de leurs moyens, dans un village distant de 100 Km.

Le principe de la prospection repose sur la discrétion surtout lorsqu'il s'agit de gens qu'on ne connait pas. Il importe d'éviter un refus et pour ce faire envoyer une personne relativement éloignée de la famille pour ne pas se compromettre.

C'est ainsi que le père du no.35,craignant un refus de la part d'un ancien voisin chez qui a été repérée la future épouse, envoie un ami tâter le terrain. C'est lorsqu'il est rassuré qu'il peut envoyer les femmes opérer le premier contact , puis dans un deuxième temps, officialise la démarche en y allant lui-même avec une délégation de

parents et d'amis.

En réalité, cette démarche signifie que l'accord est déjà réalisé et il est rare que le marchandage autour de la dot puisse remettre les choses en question.

Lorsque le choix de l'épouse se fait dans la parenté, toutes ces démarches sont simplifiées. Il suffit d'une visite anodine de la mère du futur époux ou une rencontre entre les pères, dans un café ou un lieu public, pour que l'affaire soit réglée.

Il est aisé de penser que dans certaines circonstances, les choses sont vite expédiées. C'est le cas des remariages. Le no.33, qui devait se remarier sous la pression de ses parents, n'a pas fait traîner les choses lorsqu'un ami lui a proposé sa cousine maternelle. Il a chargé sa mère de conclure rapidement l'accord combien même elle était réticente en apprenant qu'elle était orpheline.

Le no.58 qui qualifiait son remariage de mariage-"*aib*" (honte) n'a fait aucune publicité se contentant de faire le strict nécessaire.

Quant aux mariages qui sont conclus contre l'avis des parents, comme c'est le cas pour le no.5 et le no.40, ou les mariages de réparation comme celui du no.50, toute la démarche se réduit à une seule rencontre où sont fixées les conditions de l'alliance, comme s'il s'agissait pour les familles contraintes de préserver l'image de la cohésion familiale, de réduire les contacts au minimum. Nous avons souligné précédemment en quoi le choix conjugal, réalisé par les parents, excluait dans beaucoup de cas l'initiative des intéressés eux-mêmes. Les comportements nouveaux semblent indiquer que la revendication porte sur la possibilité de voir ou de rencontrer son futur conjoint comme s'il s'agissait de contrer la conception des parents (de la mère surtout) sur la beauté physique, le maintien, les qualités morales. Cette possibilité ne donne pas

toujours les résultats escomptés (1) comme nous l'avons vu avec le no.27 (voir encadré no. 8) mais elle souligne en tout cas le souci d'éviter la surprise de la nuit des noces. Il peut arriver aussi que la rencontre soit demandée pour s'expliquer avec le futur conjoint, là aussi dans l'esprit de se démarquer des parents en explicitant les termes du contrat comme pour une sorte de mise au point destinée à corriger l'impression que peuvent produire les parents. C'est dans ce but que le no.16 demande à rencontrer celle qui lui est promise. Mais cette rencontre peut être demandée par les femmes elles-mêmes puisqu'elle leur permet d'en connaître un peu plus sur les intentions du mari à leur égard. Ainsi, notre no.95 tenait absolument à discuter au préalable avec son demandeur, pour savoir s'il lui permettait de travailler à l'extérieur et de sortir librement.

Le no.94 demandait elle aussi à voir son futur époux mais aussi devant le refus de ce dernier n'a pu obtenir qu'une photo ramenée en cachette par sa belle-mère.(2)

En vérité, cette rencontre est toujours illusoire. Elle n'est jamais l'occasion d'échaffauder des projets, ni de rassembler des éléments qui permettent de peser sur la décision. Par sa brièveté même, elle ne produit que des impressions suivies souvent de déceptions. Par contre, la rencontre et les fréquentations qui interviennent après la demande sont admises bien qu'elles soient limitées au

---

(1) C'est la mère du no. 5 qui nous racontait qu'il arrivait que les preneurs soient trompés,sur les qualités physiques de la fille sollicitée par l'intermédiaire, soudoyé par les donneurs qui cherchent à placer une de leurs filles disgracieuse.

(2) On voit bien que ce type de démarche n'est pas à confondre avec l' "examen payant" dont parle Von Allmen (Le mariage lieu d'un rapport entre famille et société - AARDES, Alger non daté, pp.22-23) qui est beaucoup plus conventionnel et ne concerne que les parents.

milieu citadin (cas du no.33, no.34, no.40 et 41).

Chez les cadres et une partie des techniciens, l'attitude à l'égard de cette étape du mariage présente des caractéristiques tout à fait nouvelles.

Considérant qu'il s'agit avant tout de leur mariage et qu'ils doivent en maîtriser toutes les ficelles, certains de nos enquêtés s'adressent directement à leur futur beau-père, court-circuitant ainsi la filière traditionnelle. Il est vrai que ces situations peuvent intervenir lorsque le père est absent (no.11) ou décédé (no.18), mais cela n'exclut pas, selon le principe traditionnel, l'appel aux frères, aux oncles et même aux voisins et amis. En réalité, ceux de nos enquêtés qui font cette démarche (no.1, no.10, no.11, no.13, no.25 et no.32) sont d'abord préoccupés d'instaurer un nouveau type de rapports avec leurs beaux-parents, en se posant comme responsables de leur mariage. C'est là une façon de mettre hors jeu toute la procédure protocolaire, fondée sur la confrontation (sur le plan de l'honneur) entre la famille des preneurs et celle des donneurs. C'est aussi une manière de personnaliser la demande et d'inviter en fait à établir un contrat où ne se trouvent engagés que les principaux concernés.

La réaction,souvent négative,des futurs beaux-parents exprime combien cette démarche est mal acceptée, parce qu'elle diminue de l'autorité des parents,tout en jetant le doute, sur la nature de la relation qui s'est instaurée entre les deux futurs conjoints. Le no.25, qui prend l'initiative d'aller voir son futur beau-père à la sortie de son travail, se voit éconduit; ce dernier demande à discuter avec ses parents. Il lui interdit en outre de voir ou de fréquenter sa fille avant que l'accord ne soit réalisé. Le no.11, qui n'a même pas mis au courant sa future épouse de la démarche qu'il allait faire, se présente chez son beau-père en surprenant tout le monde, y

compris ses futures belles-soeurs, qui étaient au courant de la relation. Bien qu'accueilli poliment, notre enquêté se voit demander des explications sur le caractère solitaire de sa démarche et n'obtient qu'une réponse formelle, en attendant que l'enquête soit menée sur sa situation familiale. Même démarche du no.10 et même réponse du futur beau-père qui donne tout de même son accord, mais préfère l'officialiser auprès de la délégation des parents.

Il faut dire que les parents donneurs n'ignorent pas toujours que leur fille connait et fréquente son futur époux, mais ils font "comme si", préoccupés surtout par le respect des formes. Dans tous les cas cités, la future épouse a mis au courant sa soeur ou sa mère, laissant le soin à cette dernière d'informer le père. Parfois lorsqu'il faut ménager la susceptibilité de ce dernier, la chose n'est annoncée qu'au dernier moment, comme s'il s'agissait d'une demande traditionnelle.

b)- La dot:

Toutes les querelles qui portent sur la définition et la signification de la dot ne prennent pas toujours en compte les pratiques sociales réelles qui se rapportent à ce chapitre. S'agit-il d'une compensation versée au père de l'épouse, de l'achat du droit d'user de son corps, d'une contribution au trousseau ou plus simplement d'une mesure de l'honneur? On peut bien sûr privilégier une interprétation coranique pour en tirer tous les sens (1) ou se fonder sur la portée symbolique des échanges entre les donneurs et les preneurs (2). Mais il est plus fécond

(1) Dib-Marouf Chafika, Fonctions de la dot dans la cité algérienne..., déjà cité, chap.1, pp.33-54.

(2) R. Jamous, Honneur et baraka..., déjà cité, V. chapitre 12, 4ème partie, pp.243-284.

de rapporter les pratiques dotales aux conditions particulières dans lesquelles se réalisent une alliance. Ces conditions sont liées aux positions sociales des familles, mais plus précisément à la place des individus à marier dans la famille.

L'analyse des pratiques relevées, au cours de notre enquête, permet une classification en trois genres:

- la dot symbolique dont le montant peut varier entre 50 DA et 1000 DA et qui représente, selon certains de nos enquêtés, حق البزّولـــة , ce qui signifie littéralement "le droit du sein". Il s'agit là d'une variante régionale (Skikda, Guelma) qui tend à honorer le rôle éducatif des parents et en particulier celui de la mère.

La variante kabyle est assez connue (1), elle consiste pour le père de la mariée, à prélever, au cours d'une séance publique entre hommes, un ou deux billets d'une somme d'argent, déposée par les preneurs accordant ainsi plus de crédit au nom de la famille qu'à sa fortune. C'est, là aussi, une occasion d'échanges sur le registre de l'honneur où "le marchandage symbolique" permet un affrontement au terme duquel la valeur de chaque famille est appréciée.

- la dot effective, c'est celle qui représente une compensation réelle des dépenses occasionnées par l'achat du trousseau de la mariée. Elle est donc évaluée, de façon relativement précise, en se fondant sur le calcul fait par la mère, pour faire face aux besoins du trousseau. Ce genre de dot est souvent pratiqué par des familles à revenus modestes pour lesquelles le mariage de leur fille représente une véritable charge financière. C'est là où les négociations, sous les dehors d'une joute symbolique,

---

(1) Von Allmen: Le mariage, lieu d'un rapport en famille et société ... déjà cité, pages 52-55.

tournent à un véritable marchandage. (1)

- une troisième formule tend à combiner le montant de la dot proprement dite et la part réservée à "*El djéria*" ou au "*Dj'haz*" qui est la contribution de l'époux au trousseau proprement dit. Cette contribution, dont le montant est fixé en même temps que la dot ou laissée à l'appréciation des preneurs qui s'occupent eux-mêmes des achats, est toujours obligatoire. Il serait tout à fait inconvenant de ne pas se montrer généreux à cette occasion ou au moins de ne pas faire comme l'imposent les traditions du lieu.

Lorsqu'il s'agit d'alliances prestigieuses, le jeu du défi et de la riposte domine cette opération de sorte que les dépenses occasionnées peuvent véritablement mener à la ruine.

Dans les familles pauvres, on préfère fixer à l'avance le montant d'"*El djéria*" ou du "Dj'haz", pour éviter le piège, de ce que l'un de nos enquêtés a appelé la "facture ouverte" qui met en fait les preneurs en face d'eux-mêmes, puisque la liberté qui leur est laissée d'évaluer le montant des achats est aussi un défi lancé pour tester leur sens de l'honneur et de la riposte. C'est pour cette raison que la meilleure manière d'éviter les surenchères, c'est de prévoir toutes les dépenses. A Sétif, nous avons rencontré des situations où même le droit du henné est fixé à l'avance.

Toujours est-il, que les échanges auxquels donnent lieu le mariage, présentent des combinaisons tellement variées que les limites fixées au montant de la dot par la communauté sont facilement transgressées parce que camouflées sous la forme de cadeaux. Von Allmen parle de

---

(1) A Béni Souik (Aurès) pour expliquer le fait qu'on aille faire la demande en mariage, on dit روحو انساوموا : "on va fixer le prix".

"*confusion (1) fonctionnelle*" (2) volontairement entretenue pour permettre aux familles une marge de manoeuvre appréciable.

Du point de vue de nos enquêtés, la mise en pratique de ces principes exprime avant tout la position sociale de chacun d'eux, mais aussi l'écart qui les sépare de leurs parents. Il apparaît ainsi que les cadres refusent souvent d'entrer dans le jeu de l'honneur et de tous les marchandages qui l'entourent puisque pour neuf d'entre eux, le principe même de la dot est rejeté parce qu'assimilé à une dévaluation de l'objet de l'amour auquel ils s'estiment attachés, non par un lien d'intérêt matériel, mais par un lien affectif. (Voir tableau no.29)

Quant à ceux qui font une concession à la susceptibilité parentale, en acceptant de payer une dot symbolique, ils n'en rejettent pas moins les valeurs qui fondent cette opération. C'est ainsi que le no.19 tourne en dérision cette institution en pariant avec son ami qu'il se mariera moins cher que lui.(3) La parodie des valeurs à laquelle se livre une partie de nos cadres n'est pas seulement rituelle (4), elle exprime réellement un renversement du rapport d'autorité familial et une modification des dispositions à l'égard du mariage. Tout se passe comme s'il y avait une volonté de désacraliser le mariage d'en réduire la portée symbolique, pour en faire un moment d'échange individualisé. Bien entendu, cette

---

(1) Dans certaines communautés rurales, c'est toujours la djemaâ qui continue de fixer le taux de la dot. A Ain Zaâtout (Aurès), il y a deux ans, la dot ne devait pas dépasser 7 000 DA.

(2) Von Allmen, Le mariage ... déjà cité, p.33 t.1.

(3) Au lieu de 50 DA symbolique que son ami avait payé à son mariage, il n'avait déboursé quant à lui que 45 DA.

(4) Voir R. Jamous: Honneur et baraka... déjà cité pp. 265-284.

Tableau no. 29 représentant les dépenses de nos enquêtés se rapportant à la dot, au trousseau et aux autres prestations réparties suivant la période de mariage.

	pas de dot	dot symbolique	dot	djeria ou djhaz	dot + djeria	mlak	henna	total frais
1ère période 1940-58	no.44 no.79 no.105		50 douros argent (no.101) 4 000 F (no:105) 11 000 F (no.55) 100 000 F (no.58)	5 000 F (no.55)	25 000 F (no.103)			30 000 F (no.57) 70 000 F (no.29
2ème période 1959-68	no.14		50 douros (no.99) 40 000 F (no.36, no.46) 50 000 F(n.31, n.84) 100 000 F (n.54) 200 000 F(n.33,n.56) 380 000 F (n.15) 350 DA (n.101) 2 000 DA (n.39) 3 000 DA (n.59)	75 000 F (no.14) 1 550 F (no.59)	220 000 F (no.53)	350 DA (n.39)	10 000 F (n.31,n.56) 100 DA (n.39)	100 000 F (n. 81)
3ème période 1969-78	n.78	100 DA(n.49) 200 DA (n.2) 2000 DA(n.91) 500 FF (n.42)	2000 DA (n.58) 3000 DA (n.47, n.50) 4000 DA (n.52) 5000 DA (n.40, n.45) 6000 DA (n.26, n.38) 8000 DA (n.16)	150 DA (n.45) 1000 DA (n.58, n.47) 3000 DA(n.17, n.25, n.38) 4000 DA (n.78) 7000 DA (n.43)	1000 DA (n.82) 3000 DA (n.37)	100 DA (n.45) 700 DA (n.47)	150 DA (n.45)	700 DA (n.49) 10 000 DA (n.26) 30 000 DA (n.37)
4ème période 1979-87	n.1 n.22 n.3 n.67 n.4 n.21 n.6 n.8 n.11 n.12 n.20	45 DA (n.19) 50 DA (n.7, n.13, n.18, n.25, n.61) 100 DA (n.10) 250 DA (n.5) 500 DA (n.70) 1000 DA(n.28) ? (n.23)	2000 DA (n.97, n.98) 4000 DA (n.51) 6000 DA (n.94) 10 000 DA (n.32,n.24) 11 000 DA (n.27) 17 000 DA (n.30,n.41) 20 000 DA (n.34)	2000 DA (n.11) 3000 DA (n.30, n.97, n.98) 4000 DA (n.27) 20 000 DA (n.32, n.6) 20 500 DA (n.9) 8 000 DA (n.21)	11 000 DA (n.35)	2000 DA (n.30) 5000 DA (n.41)	2000 DA (n.30)	20 100 DA (n.49) 40 000 DA (n.34) 120 000 DA (n.3)

* 1 Dinar équivaut à: 1.20 FF Les sommes indiquées en FF correspondent à la monnaie CFA avant la reconversion au Dinar.

attitude n'est possible que pour ceux qui ont fait un choix personnel parce que la discussion préalable avec l'épouse contribue à désamorcer un conflit éventuel entre parents. Le no.18 a eu beaucoup de mal à convaincre sa mère qu'il n'y avait rien d'offensant à ce que ses beaux-parents n'éxigent qu'une dot symbolique. Mais tous ceux qui ont fait un choix personnel ne sont pas forcément dispensés du paiement de la dot. C'est le cas du no.34 qui n'était pas en mesure d'imposer des exigences et qui devait se soumettre aux conditions des donneurs pour préserver son choix.

Il faut dire que cette attitude des épouses face au problème de la dot est plutôt suiviste à l'égard du mari et que certaines d'entre elles évoquent quelque nostalgie pour le mariage de la soeur ou de la cousine qui n'ont pas été données pour "rien". Si face au problème de la dot, l'attitude d'une partie de nos cadres est ferme, par rapport aux dépenses du trousseau la résistance est plus molle parce que l'ennemi est caché et la lutte inégale. En effet, quoiqu'il arrive et même lorsque l'alliance n'est pas souhaitée par les parents du preneur (no.5, no.19) ou qu'ils ne soient pas mis dans le coup (no.11, no.20), ces derniers se font une obligation de faire le minimum d'achats pour ne pas perdre la face devant les donneurs. La mère du no.5, désespérée par le choix de son fils, a rassemblé quelques robes et effets ainsi que les bijoux de ses filles déjà mariées, pour faire bonne mesure puis au lendemain de la fête a repris toutes ces choses pour les remettre à leurs proriétaires. La volonté des hommes de limiter les dépenses se heurte ici à une stratégie féminine qui use et abuse de la règle (" c'est ainsi que ça se fait à Constantine") pour faire de la surenchère et déborder les limites du contrat conclu. L'épouse elle-même peut être complice de jeu, dans la mesure où "travaillée" par son milieu, elle n'est pas insensible à l'argument du profit

qu'elle peut tirer d'un trousseau conséquent.

L'impuissance des hommes est aussi liée à leur méconnaissance des règles qui régissent cette opération de sorte qu'ils s'en trouvent exclus et ce d'autant plus que les achats de cette partie du trousseau est souvent une affaire de femmes. Ceci n'empêche pas quelques uns de nos enquêtés de refuser de faire des dépenses qu'ils estiment excessives (le no.13 avait refusé d'acheter un bijou coûteux que ses parents voulaient inclure dans le trousseau), mais les parents ne reculent pas devant les dépenses quitte à demander des comptes à leur fils après la fête. C'est le cas du conjoint no.67 obligé de rembourser, au lendemain du mariage, des dépenses qu'il n'avait pas voulues.

En réalité, ce n'est pas tant la dépense qui rebute que le fait que cette dépense est subordonnée à une logique d'échanges qui leur échappe. Certains couples de cadres ont un plaisir particulier à échanger des cadeaux personnalisés (bijoux, montres, parfums, ...) comme expression d'un attachement affectif, sans que cela réponde à un plan d'exécution des parents.

Du point de vue de nos techniciens et ouvriers et même une partie de nos cadres (no.9, no.14, no.15, no.16, no.22, et no.3) le principe de la dot n'est pas contesté. Il l'est d'autant moins qu'il assure des droits effectifs sur l'épouse. C'est dans ces milieux que " *l'archétype de la dot... apparait comme une rançon de la défloration, la virginité comme la contre partie de la dot, celle-ci étant restituée ou du moins réclamée dans le cas de non viriginité de la jeune fille jusqu'à nos jours*".(1) Les hommes s'y préparent donc à l'avance. Les parents les

(1) Chafika Dib-Marouf: Fonctions de la dot dans la cité Algérienne ...déjà cité, page 42.

dispensent quelque temps avant le mariage de toute dépense pour le ménage afin qu'ils puissent économiser ce qui est indispensable pour payer la dot, une partie du trousseau de la mariée, mais aussi leur propre trousseau si l'on peut dire puisque certains équipements mobiliers ou électro-ménagers nécessaires à l'installation du couple sont du ressort de l'époux.

Mais cela ne veut pas dire que l'aide du père et des frères n'est pas sollicitée. Elle peut apparaître, si elle est payée par le père, comme un moyen de conserver une autorité sur le fils dans certains cas et une contribution naturelle dans d'autres cas. Tout dépend de la structure des rapports entre les membres de la famille et de la nature de leur cohabitation. Pour le no.24, c'est le père qui s'est occupé de tout, y compris de la dot, mais cela ne posait aucun problème puisqu'il était fils unique. Le no.40 a fait face aux dépenses tout seul, malgré le fait qu'il allait cohabiter avec son père et ses frères. Parce qu'il n'en a fait qu'à sa tête, ces derniers n'ont pas estimé nécessaire de l'aider. Le no.25, le no.37 et le no.53 se sont tout naturellement fait aider par leurs frères aînés.

L'aide des soeurs, beaucoup plus discrète parce que susceptible de discréditer le frère, est sollicitée lorsque celles-ci ont un revenu régulier (no.28). Le mariage est donc l'occasion d'évaluer le poids de la cohésion familiale et l'évolution du rapport de l'autorité domestique. Réussir à mobiliser toute la fratrie pour prendre en charge tous les moments du mariage (et pas seulement l'aspect financier) est la preuve que les liens de la parenté sont encore vivants. Quant aux dépenses relatives au trousseau de la mariée, elles sont souvent fixées à l'avance et de façon précise afin d'éviter toute surprise. Nous avons calculé qu'elles correspondaient souvent au tiers du montant de la dot. Elles donnent lieu aussi à des arrangements lorsque les familles alliées sont proches.

C'est une manière de ne pas mettre dans la gêne des preneurs auxquels on tient et pour, qui des dépenses excessives obligeraient à l'endettement (no.51). L'arrangement intervient aussi pour des donneurs qui ont une fille âgée ou difficile à marier.

Nous ne terminons pas ce point sans parler des dispositions des femmes à l'égard de leur trousseau. Nous savons que ce sujet constitue la préoccupation centrale des mères dés leur jeune âge (1). Le souci de garantir leur avenir constitue une angoisse permanente qui justifie toutes les économies faites grâce aux travaux rémunérés faits à domicile. Ce souci est pris en charge par les intéressés elles-mêmes, dès qu'elles sont en mesure d'avoir un revenu. Quelques unes de nos femmes au foyer qui ont eu à exercer une activité salariée, avant leur mariage, ont eu à utiliser une partie de leurs revenus pour acheter leur trousseau (no.88 et no.95). Mais le plus souvent la constitution du trousseau pour celles qui n'ont pas de revenu régulier obéit au principe de la mobilisation familiale. Chaque circonstance ou fête familiale se transforme en autant d'occasions de se faire offrir un présent (de l'or, un bout de tissu ou un vêtement) qui va alimenter le trousseau.

Cette règle est encore plus impérative lorsque la fille est orpheline de père ou de mère. C'est le cas du no.87, dont les oncles se montraient généreux à chaque retrouvaille. C'est le cas aussi du no.93, dont les nombreux frères se sentaient responsables et qui n'ont pas hésité chacun de leur côté à acheter le nécessaire. Il faut dire que cette aide présente un caractère presque obligatoire, parce qu'elle découle d'une tutelle. Elle renforce aussi le sens de l'honneur des frères et leur

---

(1) C'est un proverbe rapporté par la mère du no.5 qui en donne une idée: " elle commence à marcher, dites à sa mère qu'est-ce-qu'elle a préparé".
آي احبات قولو لمها واش سجات.

sentiment d'avoir accompli un devoir.

Parfois, c'est la grand-mère elle-même qui contribue au trousseau de la petite-fille, comme c'est le cas pour le no.95. Sa mère ayant été divorcée et son père remarié, elle ne pouvait plus compter que sur les revenus qu'elle s'est procurés pendant un temps grâce à son activité salariée, mais aussi grâce au sens de l'économie de sa grand-mère chez qui elle vivait.

Chez nos femmes cadres, le souci du trousseau n'est pas absent, mais il est camouflé par la nécessité d'entretenir une garde-robe en permanence. En vérité, elles bénéficient de trois types d'accumulation: celle qu'elles réalisent grâce à leurs revenus, celle dûe à l'attention de leur mère et celle résultant de cadeaux divers, faits par la parenté. Mais dans cette catégorie, l'intérêt se porte surtout sur l'acquisition des bijoux en or. Cet intérêt se prolonge au delà du mariage, pour finir par constituer l'assise d'un véritable contre pouvoir domestique.

L'intermède

Le moment qui sépare l'officialisation du mariage de la fête proprement dite est une période dont la nature reste déterminée par des stratégies matrimoniales diverses. Encore faut-il souligner que l'officialisation est un moment difficile à déterminer. Comment /qualifier l'attitude de ceux qui, préoccupés de remplir les conditions pour bénéficier d'un logement, se précipitent de faire la demande et enregistrent leur mariage à l'état civil sans que toutes les conditions de l'alliance n'aient été clairement explicitées? (1)

---

(1) Si les statistiques du divorce étaient correctement enregistrées, on serait étonné du nombre de divorces prononcés sans consommation de mariage.

On peut affirmer que l'officialisation est une fiction qui ne devient réalité qu'à partir du moment où, la parole donnée de part et d'autre se matérialise dans des actes qui engagent de plus en plus: paiement d'une partie de la dot, déploiement d'une partie du trousseau acheté par les preneurs, lors des fiancialles (ou lors de la "djéria"), cadeaux offerts à la fiancée lors des fêtes religieuses, etc.

Autant d'opérations qui se transforment en tests pour juger de la distance qui sépare les deux familles alliées.

Tout n'est donc pas joué dès le départ et les choses peuvent être remises en cause à tout moment. Si la lecture de la "*fatiha*" rend licite le mariage, il n'en reste pas moins que c'est la fête publique et la défloration de la nuit des noces qui donnent leur légitimité sociale au mariage. C'est tellement vrai qu'à El Atteuf, un village de l'Ouest Algérien, aucun mets, ni aucun café ne sont servis aux invités avant que les deux époux n'aient consommé leur mariage.

Quant à l'enregistrement du mariage à l'état civil, il ne prend son sens qu'à partir du moment où, il est confondu avec la cérémonie religieuse lorsque par exemple, on dispose d'assez de relations et de prestige pour recevoir l'officier de l'état civil à domicile (no.3, no.72 ...).

Autrement, cette opération prend un caractère anodin comme s'il s'agissait de démontrer que la validité du mariage dépend plus du contrat moral et religieux que de la reconnaissance institutionnelle.

Le cas du no.33 est assez exemplaire à ce propos. Lors de son premier mariage, il a négligé l'enregistrement et la signature de l'acte de sorte que deux ans après lorsqu'il décide de divorcer parce que son épouse ne lui donnait pas d'enfants, il n'aura qu'à s'entendre avec ses beaux-parents pour se libérer.

La signature de l'acte de mariage est souvent une

démarche discrète qui se fait après la fête et qui ne donne lieu à aucune cérémonie. Beaucoup préfèrent accomplir cette formalité au tribunal, parce que selon le père du no.64 :"-*Seuls, les "mtornis" (naturalisés) vont à la mairie.*".

Il y a donc une part d'indétermination qui procure une grande fragilité à cet intermède et oblige souvent les preneurs à aller très vite au mariage, afin de ne pas offrir l'occasion aux donneurs de revenir sur leur engagement. C'est la mésaventure qui est arrivée au no.38. C'est la fille d'un voisin pour laquelle l'accord est obtenu. Les frais sont engagés, une partie de la dot est payée mais, au dernier moment, l'oncle paternel de la fille qui était un émigré,s'est opposé au mariage prétendant qu'elle était promise à son fils. C'est du moins le motif qui leur fût avancé. Les preneurs se retirent pour ne pas envenimer la situation mais ne parviennent pas à récupérer les dépenses entamées. Parfois ce sont les donneurs qui peuvent craindre un retournement de situation. C'est le no.29 qui dit que lorsque ses proches ont été demander la main de sa femme, les parents de cette dernière, après avoir donné leur accord,ont dit:

اعـطيناكم المنداريـــنة مادّروش عـلينـــا

On vous a bien acueilli, ne vous retournez pas contre nous.

Il arrive aussi que le désir de se retirer soit motivé par le fait de découvrir un défaut chez la fille on bien une incompatibilité avec son milieu familial car combien même l'enquête préliminaire avait permis de se faire une idée, on ne peut jamais s'arrêter d'enquêter, ni de récolter des informations sur la famille alliée. Mais ces situations sont assez rares, car il est connu que cela expose à un grand déshonneur et rend plus difficile des démarches matrimoniales ultérieures. Même lorsque les relations entre les futurs conjoints sont solidement éprouvées par une longue fréquentation, comme c'est le cas du no.3, il se trouve que les risques subsistent toujours. Le

no.3 qui voulait faire son service militaire après avoir fêté ses fiançailles, se voit rappelé à l'ordre par son père qui estime que des fiançailles trop prolongées, peuvent nuire à la vie ultérieure du couple.

Il y a d'autres considérations qui contribuent fortement à écourter l'intermède. C'est l'obligation de la "*naf'ka*", c'est-à-dire, toutes les dépenses dûes par le mari à son épouse à chaque fête importante. Il s'agit de renouveler, à chacune de ces occasions, l'engagement du mariage par des cadeaux diversifiés. A Constantine, on offre souvent un bijou, un tissu et quelques gâteaux et des confiseries. Dans la zone rurale de Sétif, les cadeaux consistent en un tissu (rarement un bijou) et un gigot de mouton.

Lorsqu'elles se renouvellent plusieurs fois, ces dépenses représentent une lourde charge à laquelle ne peuvent faire face les familles les plus modestes. Pour cette raison, la période maximum tolérée entre la demande et la fête du mariage chez les catégories d'ouvriers et de techniciens, est de 6 mois. En réalité, elle dépasse rarement deux mois lorsqu'il s'agit de mariages ordinaires (no.26, no.30, no.38, no.46, etc) qui n'ont pas besoin d'une grande publicité. Lorsque la nécessité de rassembler la dot (no.59) ou le besoin de constituer le trousseau (no.93) exigent des délais plus longs, cela peut durer jusqu'à un an.

Au delà, le mariage devient incertain, surtout s'il repose sur la condition des donneurs d'avoir un logement conjugal, indépendant des parents. Bien entendu, ce délai ne présente aucun risque pour ceux qui se sont fréquentés librement et ont décidé d'un commun accord d'officialiser la chose. Le délai qui les sépare de la fête du mariage leur sert à préparer et à équiper leur futur logis. On peut rencontrer ici des comportements plus "modernes" puisque les choses sont pensées à deux et les dépenses sont

assumées aussi à deux (no.2, no.3, no.4, no.6, no.7, etc.)

3) La célébration du mariage

Sans entrer dans les détails d'une description qui pourrait à elle seule faire l'objet d'une recherche ethnologique, il nous faudrait reconstituer les moments essentiels de la célébration du mariage, étant entendu qu'il nous est impossible de rendre compte de toutes les variantes qui peuvent exister sinon dans toute l'Algérie, du moins dans l'est algérien. Ainsi que le dit Von Allmen, la célébration du mariage reste "*le principal temps fort de la conclusion d'une alliance*", parce qu'il donne l'occasion aux preneurs et aux donneurs de mettre leur honneur en jeu en s'affrontant publiquement mais symboliquement sur plusieurs registres. L'objectif est de prouver par des dépenses généreuses, un déploiement faste et le rassemblement du plus grand nombre d'invités qu'on est digne de l'alliance contractée. Les profits symboliques sont d'autant plus importants qu'on aura parfaitement maîtrisé tout le rituel.

La connaissance parfaite des règles du jeu et la coordination entre les tâches féminines , l'aide et la solidarité de la proche parenté sont les garants de la réussite d'un mariage. Nous aimerions donc, élaborer une synthèse avec les éléments recueillis, en dégageant deux modèles. Le premier que nous avons appelé modèle citadin essaie de refaire le parcours de toutes les opérations qui tournent autour de la fête du mariage telle qu'elle se déroule à Constantine. Le deuxième que nous avons appelé modèle rural reprend les éléments de la fête telle qu'elle se passe dans la zone rurale de Sétif. Il est évident que

(1) Von Allmen :Le mariage...déjà cité. P.41.

nous ne reprenons pas tous les éléments mais le résumé des étapes qui caractérisent chaque modèle. Dans une deuxième phase, nous aurons à caractériser les pratiques de nos enquêtés en rapport avec cette étape.

a)- Modèle citadin

Après les négociations (choix et conditions fixées entre les deux parties), a lieu l'officialisation de la demande ou "Khotba", lors d'une réunion féminine ou masculine qui n'a rien à voir avec la négociation. Elle est destinée à confirmer l'engagement. La délégation des preneurs, composée surtout de femmes âgées, se ramène chez l'autre partie avec un bouquet de fleurs, une boîte de pâtisserie ou un plateau de "baqlaoua" (une pâtisserie orientale à base de noix et de miel) et un bijou, lorsque l'alliance est importante.

Dans l'étape suivante qui est rapprochée de la "Khotba" a lieu une cérémonie religieuse, à savoir la lecture de la "fatiha" par l' imam dans la mosquée. Laquelle cérémonie est clôturée par la distribution de gâteaux et de limonade, préparés ou achetés à cette occasion. Dans l'après-midi, un groupe de femmes des preneurs rend visite à la future mariée pour lui remettre sa part de pâtisserie et un bijou.

Avant de décrire l'étape suivante,qui donne lieu à d'intenses préparatifs, il est important de signaler un rituel d'échanges , de cadeaux, "nafqa", qui se font durant cette période, à l'occasion des fêtes principales. Les preneurs sont tenus de remettre à la mariée, la part composée: de plats cuisinés, de gâteaux divers et de cadeaux supplémentaires comme le bijou en or ou une tenue complète, la "tabdila".

Ainsi pour la fête qui va clôturer le mois de

Ramadhan, l'"Aid-Sghir", la mariée reçoit deux plateaux, garnis de gâteaux variés à base de noix, d'amandes ou de dattes écrasées et arrosés de miel. Les dons de la fête du sacrifice religieux du mouton, l'"Aid-el-Kbir", sont composés comme le veut la tradition: d'un plat, le "tbikh" (1), des brioches aux grains de sésame ou "chrik", des fruits, mais surtout de la part de viande du mouton sacrifié. Pour ce qui est du "Mouloud" (la fête commémorant la naissance du prophète), on lui ramène des bougies et de la "kachkcha", un mélange de noix, d'amandes, de cacahuètes et de dattes. Il faut relever que tous ces cadeaux sont accompagnés d'un bijou en or et d'une "tabdila".

Il n'y a pas longtemps, la célébration du printemps, donnait lieu à une fête remarquée dans tout Constantine. Les preneurs offraient à la mariée un plateau garni d'une centaine de "braj" (des losanges de gâteaux faits avec de la semoule, des dattes écrasées et du beurre) et un second plateau décoré d'une centaine d'oeufs durs peints de motifs de différentes couleurs par un spécialiste, et de noix et d'amandes. Cette dernière coutume a disparu, seules les autres fêtes donnent encore lieu à des échanges.

-<u>Les fiançailles ou "Khotba"</u>:

Cette fête est, au contraire d'autres régions, autonomisée de la demande elle-même et de la fête du mariage. Elle a lieu six mois ou un an avant l'enlèvement de la mariée. Elle est destinée à confirmer l'engagement par le versement de la dot et l'échange de cadeaux.

Cette réunion essentiellement féminine, donne lieu au déploiement du trousseau appelé "djeria", par les preneurs auprès de la famille des donneurs et de tous les invités. Cette opération est importante parce qu'elle tend

à montrer l'importance des dépenses consenties et la qualité des objets achetés. Ainsi, lors de l'opération du déploiement, tous les cadeaux sont soumis à un examen minutieux par les invités qui ne manquent pas de donner, à haute voix, leur verdict. Le trousseau est toujours accompagné de bijoux en or et d'une pièce montée, version moderne du plateau de "baqlaoua". Ce rituel du déploiement vient après la consommation d'un repas préparé par les donneurs, à midi ou le soir. C'est après cette séance que le fiancé fait son entrée pour placer au doigt de la promise, habillée d'une "gandoura" constantinoise (1), la bague de fiançailles. La séance du "henné" de la mariée peut commencer. C'est souvent la belle-mère qui est chargée de cette opération. Une proche parente de l'époux peut s'occuper de cette délicate opération mais sous la vigilance de la belle-mère qui a pris soin de rapporter tous les ingrédients, les gants brodés et les ustensiles du "henné". Un louis d'or, don de la belle-mère, est déposé dans chaque main qui sera enduite de "henné". Le reste de "henné" est recueilli, avec soin, par la belle-mère qui va se charger de le faire disparaître en le diluant dans de l'eau. Ce geste est destiné à soustraire ce produit à une quelconque pratique de magie dont il peut faire l'objet. Ensuite intervient le "rechq", constitué par des dons en argent, offerts par les deux familles à la mariée. Le produit de cette collecte est généralement destiné à compléter le trousseau de la mariée.

Dans la tradition constantinoise, on fait appel à un orchestre féminin appelé "fkirates", pour animer l'après-midi ou la soirée. La prestation de ce dernier est retribuée aussi selon le principe de la collecte. Cette cérémonie est clôturée par le "çmat", c'est-à-dire la

(1) Cette gandoura traditionnelle, de velours rouge est richement brodée de fils d'or.

présentation de plateaux garnis de brioches, de "mhalbi" (à base de poudre de riz et de lait), de fruits et de limonade.

- La fête du mariage ou "lilt d'khul":

D'intenses préparatifs ont lieu le jour de l'enlèvement de la mariée. Ils sont surtout destinés à préparer la mariée elle-même. Il s'agit d'une purification totale du corps: épilation, pose du "henné", coiffure(1). Chez le mari, c'est moins le souci du corps qui domine, que l'accomplissement des dernières tâches matérielles: derniers achats pour la fête, confirmation des invitations etc. Ce travail repose aussi sur un groupe d'amis, "el aarsan", que le mari aura réussi à mobiliser.

La veille du mariage, le trousseau de la mariée, la "choura", donne lieu à deux opérations de déploiement, chez les donneurs puis chez les preneurs où les objets sont soigneusement rangés dans la chambre nuptiale. La mère de la mariée offre un repas, après quoi elle organise de recueillir "el aoun" (2) de la mère de la mariée.

Enlèvement de la mariée:

Il a lieu le lendemain, jeudi dans l'après-midi, par les preneurs au domicile des donneurs. Nous n'avons remarqué aucun rite particulier, au sortir de la mariée,

---

(1) Autrefois, une juive, appelée "machta", était chargée de préparer la mariée. C'était elle qui confectionnait la "leffa" (procédé pour enduire les mains de la mariée de henné en y dessinant de jolis petits motifs). C'était elle aussi qui la coiffait, la maquillait et l'habillait.

(2) Littéralement "el aoun" veut dire "aide". C'est une autre version du "rechq" dont nous avons déjà parlé. Les billets (dons des invités déposés dans les girons de la mariée) sont remis à la mère de cette dernière.

alors que ces rites sont encore variés dans les autres régions surtout en zone rurale. La mariée prend place dans une voiture fleurie, accompagnée de deux jeunes filles d'honneur, portant chacune une grande bougie. Le cortège de voitures emprunte un itinéraire tracé à l'avance. Il transite par l'aérodrome de Ain El Bey, pour aboutir au domicile du mari, dans un bruit de klaxon.

Toutes ces opérations sont photographiées, et les dernières innovations en la matière consistent à filmer en vidéo (souvent par les soins d'un spécialiste) tous les moments forts de cette journée.

Franchissement du seuil:

C'est au moment de franchir le seuil du domicile des parents du mari, que la mariée reçoit des libations d'eau de fleurs d'oranger. Elle est invitée par sa belle-mère à boire du lait et du miel. Une fois installée avec son "hrim"(1), accompagnée des éloges chantés par l'orchestre (appelés "taâlila") , la belle-mère place sur ses genoux un plateau où sont déposés le pain, du persil, des dattes et du sucre. Puis, elle lui lave le pied droit. Pendant le trajet, la mariée conserve sur elle un petit couteau et un petit miroir qu'elle tient dans son giron. Tous ces rites variés sont liés à la fécondité. Un repas est servi aux nombreux invités et la soirée est animée, du côté des hommes, par un groupe musical dont la rémunération peut se faire soit par la collecte, soit par les soins du mari lui-même, qui se serait arrangé dès le départ avec le groupe pour une somme determinée.

Il semble que la séance du "henné" pour le mari est de moins en moins pratiquée à Constantine. En tout cas, nous ne l'avons pas rencontrée au cours de notre enquête.

(1) On appelle ainsi toutes les accompagnatrices de la mariée.

Nuit de noces:

La défloration est pratiquée le soir même et la chemise tachée de sang déployée dans le cercle des deux familles alliées. Elle rassure les donneurs sur leur honorabilité et permet à la mariée de recevoir les félicitations et les cadeaux (en argent) de la part des preneurs. Nous reviendrons sur la nuit de noces dans un chapitre particulier.

La "çabbaha":

le lendemain de la nuit de noces, la mère de la mariée avec quelques unes de ses proches, contribue au repas de midi, en ramenant de la soupe blanche جاري أبيض et un plat de viande. La famille du mari complète le repas avec du "R'fiss"(1) et du petit lait.

Voyage de noces:

il peut avoir lieu juste après la fête de la "djeria". A ce moment là, l'enlèvement de la mariée est escamoté puisqu'elle sort de chez elle, pour être accompagnée ainsi que son époux en cortège à l'aérodrome. C'est aussi une manière de personnaliser la nuit de noces afin de la faire échapper au contrôle social. Il permet aussi de faire l'économie de la fête chez les preneurs.

- Le septième jour "sebaâ":

En clôturant le cycle de la fête, le septième jour donne lieu à un grand repas qui rassemble chez la famille

(1) "r'fiss": galette de semoule concassée, passée à la vapeur puis arrosée de beurre et et de miel.

du mari, les parents mais aussi l'ensemble de ses amis. Cette fête est d'autant plus importante qu'elle n'a pas pu avoir lieu auparavent à cause du voyage de noces.

C'est ce jour là que l'épouse entreprend d'investir ses nouvelles tâches de femme au foyer, en préparant un plat particulier. Rituellement, c'est le poisson qui lui est proposé de cuisiner en raison probablement du rapport qu'il a avec la fécondité.

Elle se soumet aussi au rite de la ceinture.

Encadré no. 9:

Menu type de Constantine:

Le jour du mariage:

- djari, sauce rouge (soupe aux grains de blé concassés)

- Kefta (boulettes de viande en sauce)
- tadjin el ain (pruneaux cuits dans une sauce sucrée avec de la viande de mouton, des raisins secs, des amandes et parfumés à l'eau de fleur d'oranger)
- tlitli (petites pâtes en forme de longs grains roulées à la main, cuites à la vapeur, arrosées de sauce et garnies de pois chiches, de viande et de poulet)

ou - trida (même plat que le tlitli mais préparé avec des carrés de pâte fine.)

ou - chakhchoukhat' d-fer (même plat que le tlitli mais préparé avec des galettes fines émiettées en très petits morceaux.)

- fruits.

Le lendemain de la nuit de noces ou çabaha:

- djari, sauce blanche
- chtitha djadj (poulet en sauce blanche avec des pois chiches)
- r'fiss (galette de semoule et beurre cuite au four puis réduite en poudre et arrosée de beurre et de miel après l'avoir passée à la vapeur)
- petit lait
- fruits.

Le septième jour:

- djari
- mhaouar (plat de couscous très fin)
- chtitha djadj
- fruits.

Encadré no. 10

Inventaire de la "djeria" à Constantine:

- 3 coupons pour la confection de "gandoura"- blanche
  - bleue
  - rose
- 3 doublures les accompagnant
- 3 chemises

- 3 slips
- 3 soutiens-gorge
- 1 "haik" (voile) en soie avec sa voilette
- 1 déshabillé
- 1 peignoir
- 1 sortie de bain
- 3 serviettes de toilette
- 1 paire de gants brodés de paillettes
- 2 valises (dont une blanche)
- 1 sac à main
- 1 pochette de soirée pailletée
- 1 paire de chaussures de ville
- 1 paire de chaussures de sortie
- 1 paire de chaussures de soirée
- 1 paire de "Kabkab" pour le bain
- 1 paire de mules
- 1 boîte de maquillage
- du parfum
- 1 boîte: brosse et peigne
- savonnettes
- du "henné"
- des dragées
- 1 paire de bougies torsadées (blanches)
- des petites bougies
- 1 plateau de "baqlaoua"
- 1 pièce montée
- or: 1 bijou de grande valeur
  1 bague de fiançailles
- 1 bouquet de fleurs.

b) Modèle rural:

C'est par l'observation du rituel dans Setif et sa région rurale, ainsi qu'au village de Ain Zaatout (Aurès), que nous avons pu recueillir quelques éléments du modèle.

En réalité, les principes sont les mêmes. La différence réside dans les délais, la nature des cadeaux échangés mais aussi l'importance des rites dans l'exécution des opérations. On peut aussi penser que l'attachement aux principes de l'honneur traditionnel est plus fort.

La "khtobia":

Nous avons souligné que cette opération se confondait souvent avec la demande ou l'officialisation de la demande. Elle donne lieu à la rencontre des deux familles chez les parents de la future mariée. C'est à ce moment que la lecture de la "fatiha" a lieu et que dans certains cas, la "chouffa" se réalise: la fille demandée se présente à son futur beau-père. Elle l'embrasse sur la tête et reçoit de lui une certaine somme d'argent, parfois un bijou en or. Mais généralement, les preneurs ramènent avec eux un morceau de viande, du "henné" non pilé et des dattes. Lorsque cette rencontre est suivie d'un repas, la veille, les visiteurs envoient aux donneurs, un mouton, de la semoule, du beurre salé et parfois quelques épices et de l'huile. Cette habitude repose sur le principe que les invités contribuent au repas qu'ils prennent. Au cours de cette soirée a lieu le premier "henné", effectué par la belle-mère ou une proche parente avec deux louis d'or. La future épouse reçoit, à cette occasion, des dons en argent.

Le cycle des sept jours de la fête du mariage:

On peut noter que la préparation ne diffère pas trop du modèle citadin sinon que l'importance du nombre des invités peut obliger à la mobilisation d'une main d'oeuvre féminine plus conséquente et à l'emprunt de matériel et de locaux en rapport avec l'évènement. Il faut souligner, ici, qu'il n'y a ni faire-part, ni publicité formelle (alors

qu'à Constantine, deux ou trois femmes appelées "m'sadnates" sont chargées de faire les invitations à domicile). Ici donc, tout le monde est invité, fut-il inconnu de la famille, pourvu qu'il soit dans le cercle du voisinage ou celui des amis. De sorte qu'il n'est jamais possible de prévoir à l'avance le nombre des invités.

La fête commence la veille,, avec le départ d'une délégation féminine appelée les "qaffafates", des femmes expérimentées et la grand mère du marié. Elles vont ramener le "djhaz" (le trousseau acheté par les preneurs (1) au domicile de la mariée. Elles seront chargées de le garder jusqu'à l'arrivée de la délégation féminine pour la mise du "henné". Elles passeront la nuit et reviendront le lendemain avec le cortège.

Auparavent, les preneurs auront fait parvenir aux donneurs, les offrandes alimentaires: un ou deux moutons, de la semoule et du beurre rance pour la préparation du repas auquel ils participeront.

Dans l'Aurès, la tradition voulait que la famille de la fiancée envoie au domicile du mari, des offrandes alimentaires qui vont accompagner la mariée: des outres en peaux de chèvres, remplies de dattes, noix, viande sechée, oeufs durs, un sac ou "tellis" tissé contenant huit décalitres de blé et une chèvre.

Au cours de la soirée , donc, arrivent d'autres femmes pour la cérémonie du "henné". Le "djhaz" (2) est déployé auprès de l'assistance féminine. L'innovation, c'est la présentation de la robe blanche du jour des noces. Après quoi a lieu l'opération d'habillage de la mariée sous le "haik" blanc. On lui fait porter la tenue apportée dans le "djhaz" pour la préparer en quelque sorte à entrer dans sa

---

(1) Le "djhaz " est moins important que la "djeria". Nous n'avons pas jugé utile d'en faire l'inventaire. Signalons toutefois qu'il est constitué de deux "tabdila", du nécessaire de toilette et de maquillage, d'un bijou en or.

(2) Les vêtements ne doivent pas être pliés.

nouvelle famille. La mariée se soumet ensuite au deuxième "henné", au cours duquel elle reçoit des dons en argent et des cadeaux. Le "henné" est pilé par la mariée et la grande soeur de l'époux. Il faut souligner qu'au même moment, est exhibé le certificat médical prouvant la virginité de l'épouse et que les parents auront pris soin de préparer à l'avance. Cette innovation est relativement récente, mais elle tend à devenir la règle, comme s'il fallait prendre à témoin tout le monde de la pureté sexuelle de la mariée. Au cours de la soirée, la fête bat son plein mais sans l'aide d'aucun orchestre (1). Les femmes elles-mêmes, entrent dans la danse grâce au savoir-faire de quelques habituées.

Chez les donneurs,la fête aussi bat son plein. Du côté des femmes au milieu des chants et danses a lieu un rituel particulier: il s'agit d'une mise en scène représentant un couple de vieux. Le rôle du vieux est joué par une femme portant l'accoutrement masculin et les attributs de la virilité: pantalon, burnous, chèche (tissu enveloppant la tête), fausses moustaches et faux sexe en erection. La scène représente le vieux à la recherche de sa" vieille" qu'on lui a volé. Lorsqu'il s'aperçoit de sa disparition, il se met à sa recherche, interroge l'assistance, la menace de son bâton et l'insulte. Son chant est accompagné de gestes tantôt obscènes, tantôt menaçants, provoquant souvent l'hilarité générale. Le vieux doit retrouver sa compagne sous peine d'être ridiculisé. Le jeu se termine par les retrouvailles. Ce spectacle rappelle les mascarades de l'"Achoura"(2), relatées notamment par J.Servier (3).

---

(1) Dans la région de Batna, c'est la "Rahbia" qui anime la fête: des chants dansés par deux rangées d'hommes appelés "rahaba" et accompagnés du son des flûtes et des "bendirs" (sorte de tambourins).

(2) "Achoura": première fête de l'année lunaire musulmane qui marque le payement de la dîme ou " 'achour".

(3) J. Servier rapporte que le rite des masques avait lieu dans une région d'Algérie

Nous avons relevé que la préparation du repas du lendemain de la noce, commence la veille: les femmes, priées pour la "baraka", par la mère du marié, se relayaient pour préparer la viande. Cela consiste à enduire les morceaux de viande d'épices puis à les enfiler pour constituer plusieurs colliers. Le plat traditionnel est le couscous garni de ces morceaux de viande et de pois chiches.

L'enlèvement de la mariée:

Il se réalise le lendemain dans la matinée, parfois à pied lorsque la distance entre les deux maisons n'est pas très grande. Le cortège d'hommes et de femmes est appelé "mahfal". La sortie de la maison de ses parents s'accomplit pour la mariée selon un certain nombre de rites. Sa mère jette au dessus de sa tête, bonbons, sucre et dattes que les enfants s'empressent de ramasser. La mariée doit éviter de retourner sur ses pas, même si elle a oublié quelque chose. Ce serait un mauvais présage.

Dans certains villages de l'Aurès, on étend au dessus de la mariée, au moment où elle franchit le seuil de sa maison, le burnous de son père. On procède de même à l'arrivée mais avec le burnous de son beau-père. Si le cortège n'est pas à pied, dans la région rurale de Sétif, c'est son oncle qui est chargé de la porter sur son dos pour la placer dans la voiture. Le voile doit la cacher complètement. Le départ du cortège est conditionné par le paiement d'une "ghrama", sorte de redevance exigée par les

---

(suite note de la p.400)
(Akfadou) "Dans les mariages la nuit qui précède l'union des époux, comme pour apporter en présage la présence fécondante des ancêtres de la femme". Les portes de l'année... Déjà cité p.457.

donneurs. Ce geste tend à défier les preneurs en résistant à l'enlèvement de la mariée. Celle ci est pleurée par ses parents "comme si elle était morte" (1).

L'arrivée de la mariée est fêtée à grands coups de baroud, tandis qu'une parade de chevaux, ou "fantasia" a lieu accompagnée par les chants modulés, appelés "sraoui" (2). Lorsque la mariée est introduite dans la demeure de son époux, le franchissement donne lieu à des rites particuliers. Sur le seuil, elle enduit les murs d'entrée de la maison et de la pièce de miel et de beurre.

Dans l'Aurès où ce passage est considéré comme particulièrement dangereux, la mariée ne doit pas franchir le seuil à pied. Elle est portée par un parent proche de l'époux, tandis que la mère de ce dernier l'asperge de l'eau purificatrice. Avant d'être déposée au centre de la pièce, elle doit briser un oeuf sur le pilier central. En l'absence de ce dernier, elle doit le briser sous son pied et offrir au parent qui l'a portée de la "tamina" (une semoule arrosée de beurre et de sucre). Ce geste appelle la prospérité et la fécondité pour la nouvelle famille. Dès qu'elle est installée, on fait asseoir sur ses genoux un petit garçon, rite qu'on retrouve dans toutes les régions et qui annonce la progéniture à venir. Une soirée musicale est donnée, animée par un "berrah" (personnage qui a pour rôle d'énoncer à haute voix le montant des dons de l'assistance masculine, ainsi que les louanges).

La consommation du mariage a lieu le deuxième jour et le lendemain de la nuit de noces, les preneurs reçoivent les parents de la mariée: la mère, les soeurs, les tantes qui apportent avec elles gâteaux et sucreries ou crêpes et beignets, et repartent avec des cacahuètes, amandes, bonbons qu'elles distribueront aux parentes et voisines.

---

(1) R. Jamous: Honneur et baraka ... déjà cité p.269.
(2) Genre de chants féminins typiques de cette région.

Le septième jour, c'est la cérémonie de la ceinture. Un petit garçon est chargé de ceindre la mariée avec une ceinture de louis d'or. Puis c'est au tour de la belle-mère de lui couper une mèche de cheveux. Les parents et amis sont conviés de nouveau à prendre un repas pour fêter l'évènement. Dès lors, la mariée peut prendre part aux activités domestiques.

4) Entre le sacré et le profane.

Si dans le monde occidental, le mariage est désacralisé au point d'être assimilé à une expérience aussi relative que n'importe quelle autre expérience de la vie sociale, il n'en va pas de même dans le monde arabe et au Maghreb en particulier où le mariage est vécu comme un passage où se réalise un changement, non seulement dans le statut mais dans l'être même de la personne concernée. Il s'agit, en effet, de passer de l'âge des futilités et de l'irresponsabilité à l'âge de la raison, du statut de célibataire sans honneur à celui de chef de famille producteur, procréateur et responsable d'un domaine de l'interdit. Si donc, le lien matrimonial conserve un caractère sacré, c'est non pas tant parce qu'il est dominé par les prescriptions religieuses que parce qu'il introduit à un monde , où tout prend un sens et où les préoccupations dispersées de la vie quotidienne se recentrent autour d'objectifs qui visent la perpetuation de la lignée et l'intégration dans la communauté. Mais ce passage ne se fait pas sans problème, puisqu'il est source d'un certain nombre de déséquilibres dont le moindre n'est pas celui qui porte sur le rapport entre les générations. En effet, dans le mariage se joue le destin d'un individu, mais aussi celui d'une famille. Faut-il que l'accession à la responsabilité du nouveau marié se fasse au détriment de son père? Le drame qui se joue lors de tout mariage, c'est

qu'il introduit à la reconnaissance du père dans la mesure où il a "produit" un homme, en même temps qu'il instaure une nouvelle autorité en la personne du fils. Sur un autre plan, l'arrivée de la nouvelle épouse représente une garantie de fécondité et de prospérité, mais aussi, un risque pour l'équilibre domestique et un élément de désordre pour l'autorité de la mère.

Tout le rituel qui tourne autour du mariage est donc destiné à dédramatiser ces conflits potentiels tout en inscrivant les auteurs dans une durée rassurante qui libère de l'angoisse du présent.

Mais si le sacré constitue une partie du réel, il n'est pas tout le réel. Le mariage dans sa forme actuelle produit une confusion dans les rôles et les fonctions qui introduit des ruptures dans l'exécution des rites et souvent la perte de leur signification. On peut penser que le sacré disparait en même temps que la société traditionnelle qui le figure, mais en vérité, c'est le sacré qui se déplace pour investir de signification les rapports de l'intime et du privé. La simplification du cérémonial, la privatisation de la fête, la disparition de certains rôles (les compagnons du mari), l'effacement des rites sont autant d'indicateurs de l'évolution du système de valeurs. Le processus d'individuation est à l'origine de comportements nouveaux où le mariage est de moins en moins l'occasion où "la famille se fête" et de plus en plus l'occasion d'affrontements à l'intérieur du cercle de la famille sur la manière de fêter le mariage. C'est que le niveau de légitimation n'est plus le même. Lorsque le choix du conjoint est personnel, la fête concerne d'abord le cercle restreint des amis, de ceux qui peuvent comprendre que le "mariage est créateur de *nomos* (1), d'un ordre dans lequel

(1) En opposition à anomie.

la vie prend un nouveau sens".(1) La fête ou la mascarade de fête qui est concédée à la famille n'est qu'une politesse, un lourd tribut à payer pour présenter la façade de l'unité familiale.

Parce que dans la célébration du mariage, le "système de signes" utilisé est marqué socialement, elle donne le pouvoir à ceux qui détiennent la clef de s'imposer à leur progéniture, en imposant la meilleure image d'eux-mêmes. C'est ce qui explique à notre sens, la lutte symbolique qui a lieu entre parents et enfants sur le sens à donner à tel ou tel protocole. Certes, les considérations matérielles et le souci de l'économie ne sont pas absents, mais ils ne suffisent pas à fonder l'attitude de ceux qui concentrent toutes les fêtes dans une seule rencontre, écourtent la fête sous prétexte de voyage de noces, ou limitent les invitations par manque d'espace.

Il n'est donc pas tout à fait vrai de dire que le mariage est l'instrument à partir duquel la famille reproduit les conditions de son action (2), il peut se trouver que par l'action subversive de ses membres, le mariage soit révélateur de tensions préjudiciables à la cohésion familiale.

L'analyse des éléments de l'enquête va nous éclairer sur ces points. Elle nous révèlera deux types de comportements à l'égard de la célébration du mariage. L'un est porté sur le sens de la fête et de la représentation publique; l'autre plus distingué s'éloigne du modèle imposé

---

(1) J. Cl. Kaufmann: La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique éditions Méridiens Klincksiek, Paris 1988 p.101.
(2) Von Allmen: le mariage ..., déjà cité, p.94.

a) Sens de la conformité et sens de la fête.

C'est dans une certaine conformité à la tradition qu'une partie de nos enquêtés, principalement dont le choix a été réalisé par la parenté, manifeste sa volonté de fêter le mariage. Cette disposition s'exprime d'abord dans le souci de ne pas s'ingérer dans les tâches reconnues à chacune des parties de la famille. Aux femmes, l'achat du trousseau et des bijoux, la préparation des mets et de la pâtisserie, l'entretien et le nettoyage des lieux, les contacts et les discussions avec les donneurs le détail du cérémonial , aux hommes (mais surtout le père et le frère aîné) l'organisation matérielle des choses, les dépenses pour le repas, les invitations etc... Le marié n'est souvent lui-même qu'un simple exécutant quand il n'est pas écarté tout bonnement de toute activité ce qui arrive lorsqu'il est entouré de plusieurs frères, cousins ou amis. Au plan des dépenses, l'obligation de contribution des frères et des proches s'impose. C'est un devoir qu'on ne peut pas assimiler à un cadeau parce qu'il constitue souvent la contrepartie d'une situation d'indivision. Ainsi le frère du no. 34 a versé la moitié des 4000 DA depensés pour la fête. Le no. 37 a reçu de son frère aîné 6000 DA des 30 000 DA que lui a côuté la noce. Quant au no. 15, il a bénéficié, en plus de l'aide des cousins, de la "stira" que son père avait patiemment constituée (1). De toutes façons, l'aide est diversifiée, elle peut se faire sous la forme d'une aide financière mais aussi d'un don de moutons ou d'une

(1) Cette institution inconnue dans la littérature sur le mariage semble d'origine rurale. Littéralement, l'expression veut dire protéger de la honte. C'est une somme d'argent que les parents du garçon économisent dés son jeune âge, pour leur permettre de faire face aux dépenses du mariage. Le principe de la "stira" est pratiqué pour toutes les grandes circonstances. Notre enquêté nous a avoué que son père avait constitué une "stira" pour son propre décès.

proposition de payer les frais du groupe musical ou les taxis du cortège.

Lorsque les revenus et l'aide sont insuffisants, le recours à l'endettement est fréquent. Quelques uns de nos enquêtés, d'origine rurale, revendent une partie de leur cheptel pour pouvoir faire face aux dépenses (c'est le cas des no. 55, 56 et 59). C'est dire ici qu'on ne recule pas devant la difficulté pour se livrer à des dépenses ostentatoires qui doivent fournir la preuve du sens de l'honneur et de la générosité de ceux qui célèbrent le mariage. L'écart est important entre les revenus et la somme mobilisée pour la fête. A titre d'exemple, le no. 34, technicien, touche un revenu mensuel d'environ 2500 DA, mais dépense l'équivalent de 16 mois de son salaire pour se marier. Autre exemple le no. 56 puise dans le cheptel familial,il sacrifie quatre moutons alors que l'un d'eux côutait à l'époque 900 DA .

Les invitations se font ici de façon publique.

A la mosquée, au café, dans la rue, les amis, voisins et autres sont interpellés en groupe ou seuls pour venir manger.

Les plus proches sont de la fête durant toute la semaine. C'est ainsi qu'à Setif jusqu'à aujourd'hui , il se forme des groupes, le vendredi, pour aller faire la tournée des mariages sans qu'ils n'aient été invités personnellement, mais les choses évoluent et la fête devient de plus en plus privée, en premier lieu par l'introduction des faire-parts qui contribuent à personnaliser l'invitation. Mais le procédé peut parfois coexister avec le contact direct. Ce dernier évolue. Ainsi que nous le confiait le no. 15 : "*avant on te rencontrait dans la rue, on t'invitait toi et les amis qui t'accompagnaient, aujourd'hui, on vient te souffler à l'oreille l'invitation* ". Bien avant le jour de la fête, les voisins sont sollicités pour libérer une ou deux pièces

de leur appartement, afin de pouvoir accueillir les nombreux invités. Il est mal vu de se dérober à cette obligation. En réalité, c'est tout le voisinage qui est mis à contribution aussi bien matériellement que nerveusement puisqu'il lui faut subir l'exhibitionisme de ceux qui fêtent l'évènement. Les espaces publics sont réquisitionnés pour abriter la soirée musicale. Les no. 38 et 52 qui habitaient la même cité avaient recouvert d'une bâche la placette de leur bâtiment, placé les lampions, installé le haut parleur et égayé le quartier jusqu'à l'aube avec le groupe musical et son animateur. Cette façon de faire n'est possible que parce que le sens de la communauté, si intensément vécu dans les milieux populaires, ne peut s'accomoder des mariages fêtés discrètement. S'y ajoute le sens de l'honneur et la volonté de prouver à l'entourage qu'on est capable de faire face au défi.

La capacité d'accueillir un grand nombre d'invités est liée aussi à la simplicité du repas proposé. Jusqu'à ces dernières années, celui-ci consistait dans la région de Setif, en un couscous garni de viande et de légumes, parfois accompagné de petit lait et d'un fruit. L'introduction de la "chorba" (sorte de soupe aux vermicelles ou au blé concassé) est toute récente.(1)

Tous nos enquêtés, de la région de Setif, se sont tenus à ce menu, plus commode à préparer et plus conforme au mode collectif de consommation. Les invités sont réunis à quatre ou cinq autour d'un plat unique, servi rapidement et consommé tout aussi rapidement afin de permettre à d'autres groupes d'être servis. Lorsque la fête est importante ou que les moyens du marié le permettent, on

(1) La modification du menu de la fête ne cesse d'évoluer. Il témoigne de l'influence Constantinoise. Cela est visible au niveau de la pâtisserie mais parfois aussi au niveau du plat lui-même puisque la chakchouka fait son apparition dans certaines familles.

fait appel à un groupe musical. Dans les zones rurales, c'est une bande d'amis qui a pris l'habitude d'animer les fêtes et qui parfois se propose d'elle-même, moyennant le produit de la collecte réalisée auprés des participants. Par contre, l'appel à un animateur nommé "berrah" et dont la fonction est de collecter les dons et de faire monter les enchêres est très controversé. Cela donne souvent l'occasion à deux groupes rivaux (deux tribus ou deux fractions de tribus) de s'affronter dangereusement. Le no. 56 qui avait fait appel à un groupe "staifi" ne voulait pas de "berrah" parce que ç'aurait été selon son expression "mélanger le feu avec la poudre" (تخلط النـار مع البارود).

Quant au no. 62, il affirme que cette pratique avait dégénérée dans la région d'Arris (Aurès), en affrontement à coups de fusil, parce que la surenchère avait dépassé les limites du raisonnable.(1)

La conformité à la tradition se perçoit aussi dans le respect des rites qui accompagnent la plupart des opérations. Sauf pour la séance du "henné" du marié qui semble être en recul, en raison d'un refus des intéressés de se livrer à un rite de plus en plus perçu comme féminin, les autres rites restent plus ou moins vivants.

Ainsi le rituel de la "ghrama", lors de l'enlèvement de la mariée, reste en vigueur dans la région de Setif alors qu'il est inconnu à Constantine (sauf chez les catégories rurales nouvellement installées). Cela n'empêche pas qu'il provoque des tensions lorsque les éxigences des donneurs s'avèrent excessives (parfois jusqu'à 1000 DA).

---

(1) Le principe est connu. Il s'agit d'offrir au "berrah" une somme d'argent pour qu'il chante les louanges de sa famille ou de son groupe. Ce qui ne manque pas d'èxciter l'autre groupe et de le pousser à faire de même. R. Jamous a fait les mêmes obsérvations chez les Iqaryen (Maroc) et il conclut : tout le monde sait qu'il s'agit d'écraser l'autre par la force de ses paroles et par la somme d'argent offerte. On est en présence devant une sorte de potlatch ". (Honneur et baraka...déjà cité, p.275).

Nous avons repéré, quant à nous, une version plus originale de cette pratique, probablement méconnue ailleurs que dans la région de Setif. Elle nous a été racontée par le no.56 qui l'a vécue lors de son mariage. C'est une sorte d'examen qu'on fait subir aux preneurs. Au moment de l'enlèvement de la mariée, la mariée est camouflée parmi toute une bande de filles qu'on voile exactement de la même façon afin qu'elle ne soit pas reconnaissable. Dans l'exemple qui nous intéresse, c'est le cousin du marié qui devait procéder à l'enlèvement. Si ce dernier se trompe de femme, c'est une grande honte et les preneurs deviennent la risée des donneurs. En plus ils devront payer la "ghrama" avant de partir avec la vraie mariée. Soupçonnant la difficulté, notre enquêté avait chargé un gamin, contre récompense, de repérer sa future épouse, ce qui lui permit de passer l'examen avec succès.

Dans cette figure traditionnelle du cortège, il est rare que le marié soit présent et encore plus rare qu'il prenne place aux côtés de la mariée, comme cela se fait dans les mariages "modernes"; le principe étant qu'il ne doit la découvrir que la nuit des noces. Mais l'infraction à la règle est possible dans certaines circonstances. Ainsi le no.87 qui était sortie du domicile de ses parents recouverte d'un voile traditionnel a subi une métamorphose à l'arrivée chez ses beaux-parents. Son époux et ses belles-soeurs voulaient qu'elle remette un voile moderne, pour refaire le tour de la ville en cortège, son mari assis à côté d'elle. Cet incident a été mal apprécié par la mère de l'épouse (qui est, rappelons-le, la tante maternelle de l'époux) qui s'en est prise à sa fille, l'accusant d'avoir été complice de ce "détournement". On peut citer la témérité du no.27 qui avait demandé à ses compagnons de prendre en photo la mariée le visage dénudé et ce contre l'avis de ses parents.

Quant aux rites du franchissement du seuil du domicile

de l'époux, on sait qu'ils sont nombreux et variés. Disons pour résumer qu'il s'agit de rites propitiatoires qui sont destinés à susciter la fécondité et la prospérité dans le nouveau foyer. Ainsi les libations d'eau ou de fleur d'oranger, que reçoit la mariée à son entrée, font tout autant référence à la purification qu'à la fécondité. De même que l'oeuf écrasé contre le pilier de l'est de la maison signifie un appel à la fécondité et la disponibilté de l'épouse à mettre son pouvoir fécondant au service de sa nouvelle maison. Quant au lait ou au miel qui lui est offert par sa belle-mère, il symbolise la douceur et la paix qui doivent régner entre la nouvelle arrivée et ses hôtes.

A Constantine, la mariée reçoit sur ses genoux un plateau contenant du pain et du persil et se fait laver les pieds par sa belle-mère, ce qui est censé prouver les bonnes dispositions de celle-ci à l'égard de sa belle-fille.

Tout ce rituel est encore pratiqué, même si le sens des gestes échappe à beaucoup de nos enquêtés. Il est significatif qu'ils ne puissent pas tous rendre compte du détail des rites qu'ils ont accompli.

Quant au voyage de noces, s'il est rarement pratiqué chez nos techniciens et ouvriers (seuls les no.32 et 42 ont pu le réaliser), il constitue un rêve auquel auraient voulu accéder quelques uns d'entre eux (no.25 et no.41).

Pour ce qui est des rites qui succèdent à la fête, seul celui qui consiste à mettre la ceinture à la mariée est encore suivi. Pour tous les autres, les conditions socio-économiques, les contraintes de la résidence urbaine, rendent difficiles leur pratique. Ainsi il est rare que la mariée s'abstienne réellement de s'occuper du ménage ou de la cuisine. De même qu'il est rare que soit respecté le délai qui sépare le mariage de la première visite aux parents de la mariée. En petite kabylie, ce délai est d'un

an au minimum; dans le sétifois, il est de 3 à 6 mois. Même si cette séparation est atténuée par la visite rituelle des parents de la mariée au couple après un ou deux mois, il n'en reste pas moins que c'est une dure épreuve qui est destinée à maintenir la distance entre beaux-parents.

Chez quelques uns de nos enquêtés, ce délai n'est pas du tout respecté (no.25, no.28, no.34, no.41 etc.).Deux ou trois semaines après le mariage, le couple rend visite à la famille de la mariée, sans s'encombrer des cadeaux rituels. Le no.41 avoue avoir pris dans ses mains une pâtisserie, puis s'est rendu chez ses beaux-parents, sans autre protocole alors que la tradition exige de ramener un gigot de viande, un vêtement pour la belle-mère et d'autres cadeaux encore.

Cette volonté de simplifier les échanges s'explique, à notre sens, d'abord par la nature du choix du conjoint. Lorsque ce dernier est libre, l'inimitié ou la rivalité entre belles-familles entretenues par un cérémonial méticuleux sont atténuées par la volonté du couple d'aller à l'essentiel du rapport sans se perdre dans les protocoles. Cette attitude est fondée aussi sur l'attachement de l'épouse à ses parents. Le fait de résider dans la même ville ou dans le même voisinage autorise une banalisation des visites qui peut s'avérer dangereuse par la suite pour l'équilibre du couple.

b) Sens de la dérision et sens de la distinction

Pour une grande partie de nos cadres, quelques techniciens et un ouvrier, la célébration du mariage est l'occasion d'expliciter leur philosophie à l'égard de cette institution. Le refus d'obéir aveuglément à un rituel qui leur échappe indique la volonté de produire eux-mêmes le sens de chaque cérémonie. Mais cette volonté les expose souvent à une confrontation violente avec les parents.

En effet, le problème se pose toujours ici de savoir qui a la prérogative de quoi. De ce flou, volontairement entretenu, résulte une confusion telle que celle qui apparait dans le mariage du couple no.7-no.69 (voir encadré no.11).

Encadré no.11

Histoire de cortège.

F... - "Comment s'est passé la fête du mariage?"

R... - "En septembre, il y a eu le mariage civil. A la maison, il y avait ma tante paternelle puis la femme de mon oncle. C'était les seules qui étaient venues... Puis comme ce n'était pas une grande fête, on s'est dit que c'était pas la peine... Il y avait mes cousines, de mon âge, qui sont venues avec leur père... Sinon, il y avait la grand mère de CH..., sa soeur, sa mère, son père... c'était tout. Le grand oncle de papa... et les deux témoins... On est allé à la mairie tous ensemble. On a signé... On est revenu... Au menu il y avait le petit lait et "rfiss"... parce qu'il paraît que pour la "fatiha", ça se fait "rfiss"... Ma tante l'avait fait... Alors il y a eu le café...

Pour le mariage? Moi, j'étais chez mes parents, Ch.. chez les siens. Chacun a invité donc ses frères et soeurs et chacun les a reçu chez lui... Voilà... Nous avons fait le café chez nous avec des gâteaux et tout... L'après midi à sept heures, CH... et moi, on s'est entendu pour aller à l'hôtel attendre les invités... Mais on a tellement combattu pour des choses que pour celle là, on n'a pas pu (avoir gain de cause)... Après on attend... à sept heures... on me dit: -" Ils ne vont pas venir?", je dis: -" qui

vient?", on répond: -" Ils viennent te chercher!". J'ai dit: -"pourquoi? je ne suis pas assez grande pour y aller moi!" On a dit: -" Comment? il n'y aura pas de cortège?" Je dis: -" Cortège? ça va pas non? et nous, on n'a pas de voitures pour y aller et puis on ne sait pas où est l'hôtel?"... Mon oncle parle de scandale! Je lui ai dit: -" eh Non! on y va, ils nous attendent là bas!"... Puis ils ont perturbé nos plans complètement... alors je me suis fâchée et tout. Ils m'ont dit d'appeler CH... J'ai pas voulu... Mon oncle l'appelle au téléphone et lui dit de venir parceque çà se fait pas... CH... me parle et m'engueule en disant que j'étais pas capable de m'en tenir à ce qu'on avait décidé... Un cauchemar! On a passé le plus mauvais moment de notre vie!... d'ailleurs, j'étais maigre comme un clou! J'en avais marre d'affronter tout le monde! Bon bref et encore, c'est rien devant ce qu'ont vécu d'autres filles. Parce que la pression ne venait pas de ma mère, pas du tout... mais de mes oncles!... Alors, après il m'a dit: -" tu n'es pas capable de t'en tenir à ce qu'on a dit etc... Tu te débrouilles je ne viens pas!" et il me raccroche au nez... Alors, j'ai dit à ma famille: -" vous vous débrouillez, il ne vient pas... et après tout, je vais toute seule si vous ne venez pas!"... Mon oncle a rappelé CH... pour lui dire:-" Comment? il faut que tu viennes avec ta mère dans une voiture c'est tout. Venez c'est tout..." C'est ce qu'il a fait. CH... est venu dans une voiture avec sa mère et sa soeur et puis on est parti... CH... et moi, on est monté dans la voiture de papa... A l'hôtel, il y avait les invités, les parents de CH... qui étaient invités directement à l'hôtel. Mais, nous: mes tantes de Skikda, Annaba sont venues à la maison puis pour le souper, on est tous parti à l'hôtel où on avait loué une salle... On a mangé, puis on a passé la

soirée... Il y avait une grande table où il y avait CH... et moi et nos parents... et il y avait d'autres tables... Il n'y avait rien d'autre que la famille. Pas d'amis, parce que c'était pas une fête avec laquelle on était vraiment d'accord. Et puis, en plus avec nos copains, on ne voulait pas faire l'amalgame famille-copain. Parce que la famille de CH... est assez traditionnelle... Son père ne boit pas et tout... Et on voulait être très à l'aise avec les copains et donc on s'était promis de faire quelque chose à part... qu'on a toujours pas fait!... C'était vraiment pour avoir la paix. Puisqu'ils veulent faire ça, on le fait rapidement... A onze heures du soir, on était crevé... On leur a dit au revoir et on a filé... On les a laissé..."

F... :-" Quel était le menu?"

R... :-" Dans le menu, il y avait "djari", des boulettes de viande hâchée et "trida" ou "tlitli" avec viande et des fruits, de la galette... Pas d'alcool..."

F... :-" Et les frais?"

R... :-" Les frais, c'est CH... et son père qui ont payé... Papa ne voulait rien payer parce que c'était une sorte de conflit... Il n'a pas admis qu'on marie sa fille... qu'on fasse tout en dehors de lui... D'ailleurs, j'en ai pas parlé avec lui... seulement avec maman et il n'a pas du tout pensé à ça... C'était inconcevable... Pour lui, c'étaient les parents de CH... qui prenaient en charge... alors qu'ils se débrouillent... Si la fête s'était passée chez lui ç'aurait été différent... Il n'aurait pas demandé aux autres... Lui, il a fait le café, les gâteaux... CH... et son père ont pris en charge moitié/moitié... CH... a financé la part que mes parents étaient censés donner... Tu vois! Pour encore diminuer la source de conflit... Son père lui a dit:-" Voilà, comment on fait..." . Parce que son père

tu vois, il aime bien décider, prendre en charge... il a ses idées aussi... Donc il lui a dit:-" Je paie pour R... , son père, sa mère, ses frères et soeurs et s'ils ont d'autres invités, c'est eux qui les prennent en charge..."Tu vois? et moi, j'allais pas dire à papa:-" il n'y a pas que nous... on ne peut inviter personne parce qu'il ne paie pas..." Ca m'est resté en travers de la gorge, je savais pas comment le dire!... Donc, j'ai dit à CH... :-" C'est inconcevable, si je lui dis ça, il va dire c'est moi qui prend en charge la fête et c'est tout... je veux un sou de personne..." Alors, entre nous, on en avait marre... CH... avait un peu d'argent de côté, il a payé et a donné l'argent comme si c'était papa qui l'avait fait... Moi j'avais rien et personne ne l'a su, ni d'un côté ni de l'autre... jusqu'à maintenant... On avait tellement de sources de conflits qu'on se chamaillait pour n'importe quoi... Ecoute, moi jusqu'à présent je ne trouve pas normal qu'il dise:" je paie pour elle et sa famille mais pas pour les invités!..." On a vraiment limité les invités... mais mes tantes, je ne pouvais pas ne pas les inviter!...

Extrait de l'entretien avec le no. 69.

F... désigne l'enquêteur et R... l'enquêtée no.69 et CH..., l'époux de l'enquêtée (enquêté no. 7).

Pour éviter de telles situations, on peut recenser des attitudes variées: celle de le démission, exprimée par le no. 18 en ces termes: "puisqu'ils y tenaient, on les a laissé faire leur fête"; ce qui représente un aveu d'impuissance par rapport au dispositif des parents mais aussi le sentiment que la fête du couple se situait

ailleurs que dans le spectacle offert en leur nom. La vérité est formulée plus brutalement par le no. 13 qui, ne pouvant faire entendre raison à ses parents, les oblige en fin de compte à prendre en charge les frais de leur propre fête.

La caricature d'un tel comportement est incarnée par ceux qui se sont mariés à l'étranger. Ayant vécu la vraie fête du mariage avec leurs beaux-parents en France, ils consentent au retour à organiser une petite fête familiale, pour ménager la susceptibilité des parents et satisfaire leur curiosité. Ainsi les parents du no. 8 avaient demandé à l'épouse française (no.86) de remettre le voile de la mariée afin qu'ils aient l'illusion d'avoir réellement fêté le mariage.

C'est bien parce qu'ils sentent que le parcours imposé par le cérémonial est piégé que quelques uns de nos enquêtés le simplifient à l'extrême. Les no. 1, no.11, no.20 et no.66 expédient la fête en une seule rencontre, organisée chez les parents de la fille, se promettant de vivre leur bonheur en dehors du cercle étroit de la parenté. Le voyage de noces répond ici à un besoin réel de vivre la lune de miel et ne se confond pas ou peu avec une fuite pour éviter la démonstration publique de la nuit de noces. Parfois, la contradiction est résolue par l'organisation d'une double fête: l'une vécue comme une sorte d'obligation incontournable et l'autre mise sur pied pour les amis et où s'y développe un art de la fête nouveau (no.6 et no.20). La séparation des sexes n'y est plus de rigueur. On y mange et on y boit autre chose et autrement: méchoui, boissons alcoolisées dans une ambiance musicale occidentalisée. Ce sens de la distinction, qui exprime une position sociale particulière et traduit des dispositions nouvelles à l'égard de la fête, s'oppose en tous points au sens de l'honneur traditionnel fondé sur la conformité à un certain type de préséance et sur une logique de défi et

d'affrontement qui peut transformer l'allié en ennemi potentiel.

Le sens de la distinction peut aussi s'exercer lorsque s'opère une sorte de modernisation de la fête. Tout en étant fidèle au rituel traditionnel, le no.28 a préféré organiser le repas dans un grand hôtel-restaurant de la ville.

Le procédé qui est de plus en plus pratiqué permet certes de faire face à une pénurie de main d'oeuvre féminine, mais il a aussi pour fonction d'exclure ceux, parents ou amis, dont l'habitus a été formé dans la séparation des sexes, Pour avoir assisté à ce genre de fête, nous avons ressenti une gêne qui était à la mesure du dépaysement imposé par l'espace. Sous prétexte d'éviter le dérangement que cause l'organisation d'un mariage à domicile, on dépossède les femmes de leur fête en les transformant en témoins impuissants d'une "grande bouffe" ratée. La plupart en tirent d'ailleurs une impression de mauvais goût provoquée non pas tant par la qualité des plats que par tout ce qui manque pour faire l'ambiance d'une fête réussie. Cette situation peut être génératrice de désordre. L'exemple des mariages du no.7 et 70 montre bien qu'il n'y a pas de terrain neutre pour jouer à ce jeu et qu'à partir du moment où on touche à un élément du système, on risque de toucher aux prérogatives de chacun des acteurs.

L'attitude de dérision est le propre de tous ceux qui, incapables d'imposer leur vision des choses, se retrouvent comme des étrangers au milieu de la fête. C'est ainsi que le no.13, détaché de la fête et occupé à d'autres activités en ville, voyait défiler le cortège de son propre mariage. Lorsqu'on le contraindra à se plier à la séance du henné, il sera assez ivre pour ôter tout le sérieux à cette cérémonie. Il sera présent aussi pour perturber l'opération de la collecte ("rechq") au profit de son épouse, estimant

que ce n'est pas honorable de quémander de l'argent.

Ces exemples montrent si besoin est, que la logique démonstrative de la famille qui fait de la fête un moment privilégié pour présenter la meilleure image d'elle-même, peut être contradictoire avec l'aspiration d'un de ses membres qui cultive une méconnaissance volontaire du rituel, pour se donner les moyens de contrecarrer l'action de sa parenté.

La fête est donc une autre occasion d'accentuer la contradiction interne et de mettre en danger la cohésion familiale. Il est vrai que dans ces catégories, la cohésion est entamée bien avant le mariage et que la fête ne fait qu'en révéler l'ampleur.

Le statut d'aîné ne change rien à l'affaire ou plus précisément il illustre le renversement des valeurs qui s'opère dans ces catégories. Alors que ce statut suppose une certaine conformité au modèle traditionnel, chez les ouvriers et les techniciens (no.31, no.33, no.36, no.46, no.52...), il pousse plutôt à la rebellion chez certains cadres comme s'il fallait confirmer, sur un terrain particulier, la rupture objective dans les modes de vie. Seul le no.3 s'est accommodé de l'éclat extraordinaire donné à son mariage parce qu'il permettait de prouver à ses beaux-parents qu'il était digne d'eux en même temps qu'il rassurait ses parents sur un choix qu'ils appréhendaient au départ.

Ne parlons pas des aînés cadres dont le choix a été contraint (no.15 et no.17) et qui ne pouvaient, quand bien même ils le voulaient, développer une stratégie de la fête contradictoire à celle des parents.

Il faut souligner que c'est dans la catégorie des cadres qu'on retrouve le souci de l'économie dans la dépense, non pas tant par manque de moyens que par refus de l'étalage d'un luxe qui ne correspond pas au caractère privé de la fête.

Ainsi le no.5 n'a consacré que deux salaires pour organiser le repas et la soirée. Il est vrai que son mariage était quelque peu expédié dans la mesure où le choix du conjoint ne faisait pas l'unanimité.

Ceux qui se contentent de fêter leur mariage en une seule rencontre, chez la mariée, participent aux frais d'un repas restreint qui rassemble les parents et les frères et soeurs de chacun des deux époux. C'est le cas du no.1, du no.11, du no.20, du no.42 et du no.9.

Quant aux mariages mixtes, deux d'entre eux seulement ont été fêtés en France. Il s'agit des couples no.12-85 et no.8-86. Les frais ont été pris en charge par les parents de l'épouse dans la mesure où ça se passait chez eux.

Les dépenses les plus excessives semblent le fait des mariages démonstratifs comme celui du no.22 et du no.28, et où la nécessité de faire les choses comme il faut interdit toute mesure. A titre d'exemple le no.3 a dépensé 110 000 dinars uniquement pour les besoins de la fête. Il a fallu que le père prenne en charge une partie des frais (70 000 DA) pour que la fête soit sauve. Le no.28 a dépensé 20 000 dinars uniquement pour les services de l'hôtel-restaurant qui a accueilli la fête. Les produits à cuisiner ont été achetés à part. Lui aussi a dû compter sur l'appui de sa soeur pour faire face aux dépenses.

Il faut souligner enfin que si l'aide de la parenté peut s'avérer indispensable, comme dans les cas précédents, elle n'est pas systématiquement recherchée parce qu'elle risque d'aliéner le jugement critique de nos enquêtés. C'est pour les mêmes raisons que l'endettement est évité. Il ne sert à rien, selon nos cadres, d'entamer une vie conjugale avec un handicap au départ. Il faut faire selon ses moyens, quitte à réduire les dimensions de la fête. En réalité, cette réduction se fait toujours au détriment des parents les plus lointains et les moins pratiqués alors qu'elle ne se justifie nullement pour les amis.

C'est l'inverse qui se produit chez nos ouvriers. Les parents ne sont pas des invités, surtout lorsqu'ils sont proches résidentiellement. Ils font partie de ceux qui reçoivent.

Un seul de nos cadres s'est réellement endetté, lors de son premier mariage, c'est le no.9. Puisqu'il avait fait un choix qui contrariait totalement ses parents, il ne pouvait compter sur leur aide. Par contre, lors de son remariage, il bénéficiera de leur soutien matériel.

Le conjoint du no.67, qui ne prévoyait pas du tout de faire une fête, s'est trouvé pris dans l'engrenage de la logique parentale. Sa mère et sa soeur qui avaient pris en charge les dépenses ont demandé à se faire rembourser une fois la fête finie et le mariage consommé (voir encadré no.12).

Il est vrai que dans les mariages fêtés avec faste, le coût peut être atténué ou compensé par l'usage de la collecte, mais rares sont ceux qui se livrent à cette pratique préssentant probablement les obligations qui en découlent puisqu'il s'agit de rendre la pareille lors du mariage des invités ou de leurs proches.

Il faut souligner que le comportement d'évitement de certaines invitations est lié à cette pratique qui peut s'avérer ruineuse lorsqu'il s'agit de répondre à l'invitation de plusieurs mariages.

Pour résumer, il faut rappeler, comme le fait Von Allmen (1) qu'il faut distinguer dans les dépenses deux grandes orientations: celle liée à la nécessité de l'échange et de la célébration du mariage et celle se rapportant aux manifestations à des "fins distinctives". C'est la délimitation de la part de chacune de ces dépenses qui est l'objet de discussions et de négociations à l'intérieur du groupe familial.

---

(1) Le mariage ..., déjà cité, p.194.

Encadré no. 12

Le respect des formes

-" ... Le problème avec le mariage, c'est que sa mère voulait faire les choses comme il faut. Ca a été des discussions assez dures... Sa mère et sa soeur aînée étaient pour qu'on soit dans les normes. C'est la soeur aînée qui tentait de justifier de respecter les formes tout en faisant ce qui nous semblait bon... C'est la soeur aînée qui voulait acheter un minimum d'or... Ca a coûté deux mille dinars... Nous, on a gueulé mais au bout de dix jours, il était disposé en disant que c'était pas grave...

Par après, l'idée d'une petite fête faisait son chemin... Moi, je disais qu'il n'en était pas question... Moi, je voyais les choses comme ça: on va à la mairie, je ramène mon père comme témoin et puis c'est tout, pas de fête! On était d'accord sur ça... La mère et la soeur ont transformé la chose. Il y a eu tout un cérémonial consistant à ce que ses parents viennent voir mes parents pour "el khtobia"... Ma mère a reçu un choc parce que j'ai toujours dit que je ne me marierais jamais!

J'avais été demandée en mariage par des gens, mais de façon traditionnelle et ma mère ne m'en a même pas parlé sachant que je n'accepterais pas... Donc ma mère était prête à me suivre quand je disais que je ne ferais rien... Mais finalement, ils nous ont imposé et la fête et les frais de la fête. Nous, on a invité le strict minimum alors que de leur côté, ils ont invité

une centaine de personnes...
C'est sa soeur qui m'a expliqué comment devaient se passer les choses et tous les problèmes de forme (de la fête)... On avait dit:" non, le mariage ça allait se faire tout de suite"... Par la suite, ils ont tout fait... Moi, je n'étais même pas là... Je trouvais ça ridicule... Ma mère n'était pas ancrée dans ce système... Elle était perdue. Elle leur a demandé comment ils voulaient que ça se passe et eux ils ont dit qu'ils insistaient pour faire la "djeria" alors qu'ils savaient qu'on n'était pas d'accord!... Il y a eu la "fatiha" mais on n'était pas présent... une semaine après, il y a eu la "djeria"... Moi je m'étais mise d'accord avec sa soeur qu'on allait organiser un café et qu'elle me remettrait le collier en or et puis c'est tout... Mais, la veille, sa soeur cadette vient pour me dire qu'il faut la gandoura... qu'il faut que je me tienne au milieu (de la pièce) alors que je n'avais rien... ma mère ne m'a jamais rien préparé comme trousseau... Entre temps, mes copines de France m'avaient envoyé quelques lingeries... des draps, des chemises... Ma mère n'avait rien comme parure... Tout le monde est parti dans toutes les directions pour que j'aie tout ce qu'il faut... Finalement, ce n'était pas le collier mais tout ce qui allait autour: collier, bague, gandoura, chaussures... C'était la "djeria"! C'était un peu n'importe quoi!... C'était un grand café, "el qorsa", il n'y a pas eu de repas du soir sauf pour nos propres invités...".

Extrait de l'entretien avec le no. 67.

5) La nuit de noces

Dans la terminologie locale, la nuit de noces est désignée par l'expression "leilat edd'khoul" ce qui veut dire nuit de l'entrée. S'agit-il de l'entrée de la mariée dans sa nouvelle demeure ou bien de l'acte de pénétration sexuelle lui même? l'ambiguité n'est qu'apparente puisque la réalisation de l'un est la condition nécessaire de l'autre. Le mariage n'est licite qu'à partir du moment où il est consommé. Or cette consommation n'est pas de nature ordinaire. Elle constitue le commencement d'un certain nombre de ruptures: rupture de l'interdit sur la femme, transgression de la distance qui sépare l'époux de l'épouse, dévoilement et dénudement, rupture de l'hymen. La nuit de noces est le lieu de l'acte inaugural par excellence (1) à travers lequel s'accomplit une possession et se réalise la promesse d'une fécondation. Dans cette situation unique d'intimité artificielle où deux êtres en principe inconnus l'un pour l'autre doivent se faire face pour obéir à une sorte de rituel et fournir la preuve de leur conformité à la norme, se décide aussi le destin d'un couple. C'est bien dans ce moment décisif, étroitement contrôlé par l'ordre social, que nait le sentiment de haine ou d'amour, de rejet ou d'attirance, de déception ou de satisfaction. La violence des émotions vécues au cours de cette nuit marque définitivement la mémoire des deux conjoints. On ne peut donc pas s'étonner que l'angoisse extrême que ressentent nos enquêtés hommes et femmes s'exprime par une sorte de paralysie (الدّهشة ، الخلعـــة) ou d'étourdissement physique jusqu'à l'évanouissement (الـغمّـة). C'est qu'il s'agit d'un examen de passage où la puissance

---

(1) M. Chebel: L'esprit de sérail ... voir chap.III: le tabou de la virginité, pp.75-112, déjà cité.

virile est elle même mise à l'épreuve au travers d'une défloration qui, pour être brutale, n'en est pas moins une mise au monde symbolique, une deuxième naissance pour la femme.

Il faut donc se débarasser du point de vue intellectuel qui se représente la défloration comme un acte de violence gratuite, perpétré par un sexe dominateur. La violence est d'abord symbolique. Elle est contenue dans tout le dispositif mis en place par les familles pour contraindre les deux conjoints à reproduire à travers un combat sanglant, une image honorable d'elles mêmes. Ce dispositif, c'est l'ensemble des pratiques magiques destinées à neutraliser l'action de l'adversaire. C'est toute la préparation psychologique de l'entourage des deux côtés, c'est enfin le harcelement que subit le marié de la part de ses proches pour conclure dans les temps la défloration.

La violence, c'est aussi celle que se font les nouveaux mariés à eux-mêmes, en tendant aux extrêmes limites,les possibilités d'un corps parfois rebelle : "tout fonctionne en effet comme si la virginité était devenue pour la femme si sacrée, aprés toutes les mises en gardes de l'adolescence, que le vagin, dés lors qu'il est discipliné, conditionné, tiré à hue et à dia, tant les désirs sont contradictoires, refuse de se laisser approcher, en dépit précisement du voeu partagé des protagonistes. Le vaginisme serait ainsi une sorte de désobéissance névrotique du vagin" (1). Chez l'homme la volonté de démonstration se traduit par l'expression de l'instinct sadico-agressif, qui "*franchit, dans le sang, les limites corporelles de la femme*".(2) La fréquence des situations d'hémorragie est là pour prouver que le principe

---

(1) M. Chebel: L'esprit de sérail ... déjà cité p.100.

(2) Idem p.99

du plaisir repose sur celui de la douleur ("on était comme des bêtes dans une mare de sang" nous avouera le no.40) et que le meilleur éclat qui puisse convenir à une fête réussie, c'est le rouge.

La nuit de noces doit donc produire tous les signes d'un sacrifice dont la signification est soummission à l'ordre établi, glorification de la puissance virile et reproduction des valeurs du groupe.

On comprend que tous ceux de nos enquêtés qui ont rompu avec les obligations de la parenté et le système des signes traditionnels, ne sont pas prêts à jouer ce simulacre de l'amour. C'est le no.6 qui nous disait qu'il n'était pas question pour lui de se soumettre à cet examen, parcequ'il estimait que c'était là "la plus grande humiliation qu'un être humain pouvait subir ". Même ceux qui ne peuvent s'y soustraire tentent parfois d'atténuer le climat de tension, en reportant le moment de la défloration à une autre nuit, en dispersant les invités, en refusant de battre le record de rapidité telle qu'une certaine tradition l'exige.

Nous avons déjà souligné en quoi la possibilité de fréquenter le conjoint avant le mariage avait modifié, surtout chez les cadres, les dispositions à l'égard de la nuit de noces. Mais ce changement n'entame en rien leur conviction qu'ils doivent être les premiers quelque soit le degré de liberté qu'ils peuvent reconnaitre à la future épouse. L'acte d'amour et de possession n'est pas dissociable du privilège de la défloration. Même s'il ne se laisse pas enfermer dans un rituel social bien tracé, il n'en reste pas moins conditionné par le désir du commencement absolu. Que cet acte soit privatisé, accompli à l'écart de tout bruit, dans une chambre d'hôtel ou au cours d'un voyage de noces, c'est la nouveauté qui permet de le distinguer de l'acte démonstratif produit d'une manipulation collective. Il faut probablement comprendre le

développement de la pratique du voyage de noces comme une conséquence de cette évolution des comportements. c'est parce que le traumatisme de la nuit de noces est indélébile qu'on lui préfère de plus en plus la fuite. C'est ce qui permet souvent d'éviter la pression du milieu familial, de se soustraire au déploiement de la chemise et de dédramatiser les situations délicates où la virginité est en doute. C'est d'ailleurs pour cette raison que les voyages de noces ont la réputation de servir d'alibi pour ceux qui ne peuvent prouver l'honorabilité de la mariée. Nous avons quant à nous, voulu vérifier le comportement de nos enquêtés à travers les pratiques de la nuit de noces, du déploiement de la chemise tachée de sang et du voyage de noces. Le tableau suivant résume ces données.

On voit bien à la lecture du tableau que le reniement de la tradition est d'abord l'affaire des cadres. Un seul technicien (le no.32) est en mesure de camoufler par le voyage de noces, le fait qu'il ait défloré sa femme bien avant le mariage. En vérité, personne ne lui demande des comptes, probablement parce que son épouse est orpheline, et donc sans tuteur quant à son honneur. L'autre technicien (le conjoint du no.70), qui déflore sa femme dans les régles, au cours d'un voyage de noces à l'étranger, n'arrive pas à la convaincre de montrer la chemise à sa famille au retour. Notre enquêtée ne se sent pas d'obligation à l'égard de sa belle-famille et ce d'autant plus qu'elle n'est pas appelée à cohabiter avec elle. Quant aux ouvriers, les chiffres qui apparaissent au tableau sont en réalité trompeurs, puisqu'il s'agit souvent de remariages des deux conjoints où la nuit de noces est sans objet (No. 96, 100 et 101), mais aussi de mariages où

Tableau no. 30

- Quelques caractéristiques se rapportant à la nuit de noces, à la chemise et au voyage de noces.

	cadres	techni-ciens	ouvriers	petits commerçants	inactifs	total
-pas de nuit de noces	17	1	8	1	2	29
-nuit de noces traditionnelle	13	10	16	2	1	42
-nuit de noces sans défloration	2	1	5	1	1	10
-non réponses	0	0	6	0	0	6
Total	32	12	35	4	4	87
-pas de chemise	20	2	6	0	2	30
-chemise déployée discrètement	2	0	2	1	0	5
-chemise déployée publiquement	9	9	19	3	2	42
-non réponses	1	1	8	0	0	10
Total	32	12	35	4	4	87
-voyage de noces en Algérie	10	3	0	0	0	13
-voyage de noces à l'étranger	6	1	1	0	0	8
-pas de voyage noces	15	8	29	4	4	60
-non réponses	1	0	5	0	0	6
Total	32	12	35	4	4	87

l'épouse est trop jeune pour que la défloration ait lieu. C'est le cas du no.55 et du no.57. Ce dernier a épousé une fille de 12 ans et a du attendre deux ans pour la déflorer. Sa mère s'était occupée entre temps de son éducation.

Dans la rubrique "nuit de noces sans défloration" nous avons classé tous ceux qui n'ont pu, pour des raisons diverses arriver à la défloration. Il s'agit d'enquêtés qui connaissent un problème d'érection ou de résistance de la part de l'épouse, mais il s'agit aussi dans un cas d'une simulation. Ayant déjà eu des rapports sexuels auparavant, le no.76 et son épouse, avaient décidé de simuler une vraie nuit de noces pour ne pas décevoir leurs parents. Un accident sans gravité en cours de route allait permettre à la mariée de tacher sa chemise aux fins de la déployer auprés des invités et de sa famille. Quant aux differents modes de publicité autour de la preuve de la virginité, ils peuvent se résumer à deux : la première consiste à déployer publiquement la chemise tachée de sang auprés de tous les invités en l'accompagnant parfois de baroud et de yous yous. C'est une façon de proclamer publiquement l'honneur des deux familles et la valeur de chacun des partenaires. Le déploiement discret consiste à rassurer les proches et en particulier la mère de la mariée sur la virginité de sa fille. On voit que ce mode est marginal et se pratique surtout dans les mariages entre proches.

Quant au voyage de noces, il est encore inconnu dans les catégories de techniciens et ouvriers parce qu'il ne correspond pas encore à un besoin évident. Quand il arrive qu'il soit formulé, il se heurte au problème des moyens mais rencontre aussi l'opposition des familles qui trouvent presque sacrilège le fait de déserter les lieux en laissant les invités sur place. De même que cette pratique introduit une rupture dans l'observation des rites (enquêtés no. 25, 37 et 41). Il faut dire aussi que le voyage de noces est pratiqué par les couples qui se connaissaient déjà auparavant

et qui trouvent l'occasion (ou le prétexte) de fuir la pression parfois insoutenable du milieu familial.

Nous allons voir comment se matérialisent ces différentes pratiques à travers le témoignage de nos enquêtés.

A) L'épreuve

C'est bien à une sorte d'examen de passage que sont conviés les deux époux. Il y va de l'honneur et de la réputation des deux familles. La préparation de cet évènement du côté des donneurs se fait déjà à une période où la fille est encore très jeune. Il s'agit de la fermeture symbolique de son vagin par le biais d'une pratique magique qu'on appelle à Constantine "teffssah" et consiste à faire deux incisions sur la cuisse droite en prononçant la formule rituelle connue, sept fois de suite : "*le fils des autres est un fil et moi je suis un mur*". Juste avant le mariage l'opération inverse est faite par la même personne sinon par une proche avec la formule inversée "*le fils des autres est un mur et moi je suis un fil*". Nos enquêtées (no. 89 et 93) ont avoué avoir subi cette opération au cours de leur enfance. Le no. 93 attribue les difficultés vécues dans la nuit de noces au fait que personne dans son entourage n'a pensé à la dénouer (sa mère étant décédée). Une autre variante de cette pratique consiste à faire passer la jeune fille sept fois autour du métier à tisser en prononçant la formule : "*je t'ai nouée par le métier tu ne seras dénouée que par le métier*". Quelques jours avant le mariage la jeune fille doit refaire l'opération du dénouement (1). C'est notre enquêtée no. 87 qui a vécu cette expérience mais elle n'a pu être dénouée,

(1) Voir les détails de cette opération telle qu'elle est rapportée par E. Doutté: Magie et religion dans l'Afrique du Nord. Maisonneuve-Geuthner, Paris 1984, pp.293-294.

elle aussi avant le mariage probablement parce que la croyance dans la pratique s'était affaiblie.

Nous n'avons pas pu approfondir cette question avec les no. 99 à 105 par souci de ne pas dépasser les limites de la pudeur mais il est évident que leur expérience devait être plus riche sur le plan des pratiques magiques. L'obsession d'arriver vierge au mariage pousse certaines familles à faire établir des certificats de virginité pour leur fille se protégeant ainsi du risque d'un scandale. Cette sorte de talisman moderne que la loi interdit aux médecins d'établir et qui est largement distribué, fait partie aujourd'hui, du trousseau de la mariée et est exhibé sans honte au même titre que l'ensemble des autres valeurs. Le raffinement (ou l'expérience) pousse certaines à y apposer leur photo pour enlever tout doute sur l'identité du porteur (voir annexe photos). Ce sont les no. 91 et 94 qui ont eu recours a ce procédé. La mère du no. 65 a tenté de convaincre sa fille de prendre cette précaution, mais sans succès. Ce conditionnement précoce, qui constitue l'univers culturel de la jeune fille, atteint son apothéose à quelques jours du mariage avec tous les conseils et les mises en garde qui doivent précéder la nuit de noces. Du côté du mari, la préparation au combat est aussi intense. La tradition de se faire assister par des compagnons et de bénéficier de leurs conseils est toujours aussi vivace.

Les ingrédients qui font partie du conditionnement sont divers, mais on peut noter que quelques uns de nos enquêtés n'hésitent pas à se soûler pour se donner du courage (no. 23, 40, 51 et 52). Il s'agit en vérité de faire face à l'épreuve de la vie, celle qui permet d'établir qu'un homme est homme, non pas seulement du point de vue de la force virile, mais aussi du point de vue de la maitrise de la situation puisqu'il s'agit dés le départ d'affirmer une autorité et de donner au rapport conjugal futur son style. L'angoisse est donc assez forte pour la

tromper avec les subterfuges du rituel traditionnel. Ainsi, il est souvent proposé à nos enquêtés (no. 26, 33 et 53...) de mordre dans une bague en argent afin que cela donne du courage. Ils évitent aussi toute nourriture qui ne viendrait pas de leurs proches, de crainte qu'elle n'ait été l'objet de pratique de "shour". Les no. 27 et 30 ont évité de manger les mets qui avaient été placés à leur intention dans la chambre. Ils se sont plutôt préoccupés de vérifier l'état des lieux pour tenter de retrouver l'objet qui aurait servi à neutraliser leur puissance. Il est courant de voir la mariée se munir d'un miroir et d'un couteau dont le pouvoir magique est censé provoquer l'impuissance du mari (1).

Parmi nos enquêtés hommes, seuls les no. 26, 29, 38, 39, 52 et 53 ont avoué avoir découvert l'un ou l'autre de ces objets, soit sur les genoux de l'épouse, soit en dessous du matelas ou des coussins. Parmi nos enquêtées femmes, seules les no. 89 et 94 ont affirmé avoir porté ces objets. C'est ce qui explique l'empressement des maris dès leur entrée dans la chambre, à changer l'emplacement du lit ou du matelas et parfois à pratiquer la défloration à même le sol afin de dissiper toute influence magique. Souvent l'inspection de la chambre, avant la mise en scène finale, revient à la mère ou aux soeurs de l'épouse (no. 27 et 39).

En vérité, les pratiques magiques à l'usage de la nuit de noces sont aussi variées que les explications utilisées. Ainsi concernant la fonction du couteau, le no. 53 affirme qu'il est déstiné à éloigner les génies malfaisants qui menacent l'épouse. Sa tombe serait ouverte pendant 40 jours

---

(1) Selon E. Doutté le miroir sert aussi aux femmes mariées pour s'attacher un mari volage: "la femme après avoir eu commerce avec son mari passe le miroir ouvert entre ses jambes et le ferme en disant: ce n'est pas toi que je ferme, ô miroir, c'est l'aiguillette d'un tel fils d'une telle, pour toute femme, excepté pour moi." (Magie et religion dans l'Afrique du Nord...p.289).

et donc exposée à l'action de ces génies. Selon le no. 52, le couteau est plutôt destiné à transférer la peur de l'épouse à l'époux. Quant aux objets et ingrédients utilisés, ils ne se limitent pas au couteau et au miroir. Le no. 29 parle de cadenas qu'il aurait ouvert pour faciliter la défloration. Il aurait trouvé de la halba (fenugrec) en dessous du lit. Le récit du no. 9 est assez évocateur de la variété des pratiques magiques et des ingrédients utilisés (voir encadré no. 13). Quelques unes

Encadré no.13

Magie et moyens de la magie.

M... -" Le shour? je n'y croyais et je n'y crois pas toujours mais je me suis posé des questions. Oui, oui si tu veux... C'est parce qu'il y a des choses que j'ignorais et que j'ai pu par la suite comprendre à présent... sur les pratiques du shour et leur effet sur le comportement de l'être humain... Comment il te détruit complètement... comment il agit dans ton organisme à tel point que tu as un comportement anormal...

Ma femme? je la soupçonnais jusqu'au voyage de noces... J'avais des doutes en France parce que quand on allait dormir, je trouvais toujours des produits dans le lit... des plumes... des petites perles, des petites plumes de pigeon ou de poules et même des pierres que je trouvais... Tu t'imagines dans un lit à G. La pierre que j'ai pris, je l'ai gardée une semaine environ... et je me suis dit:" mais d'où vient cette petite pierre?" Je me suis dit:" Je la garde et nous verrons"... Puis je l'ai jetée"...

F... -" Mais tu n'as pas posé de questions à ta femme?"
M... -" Je n'ai pas posé de questions... plus tard, je l'avais soupçonnée... tu sais, elle, elle faisait sa prière soi-disant... encore un volet auquel on peut réserver un entretien...

Lorsque je suis au lit par exemple ou lorsque je chausse mes chaussures elle, elle se met derrière et elle se met à réciter des versets du Coran, elle récite, elle récite... Par la suite, j'ai appris que c'était une manière d'amadouer le mari... Tu sais, vraiment je suis tombé dans le piège... J"en suis arrivé à tout expliquer par la magie... c'est -à-dire que j'en suis arrivé au point où je ne pouvais plus discerner entre le réel et l'irréel, le rationnel et l'irrationnel...

Avant le mariage, de temps en temps on discutait tu vois, des problèmes de shour... C'est l'aspect qui revient le plus souvent dans nos discussions à propos des couples qui n'ont pas réussi par rapport à la nuit de noces... Moi, je lui disais toujours que je n'y croyais pas à ces choses là...".

F...-" En quels termes ta femme t'en parlait?"
M...-" Elle disait:" est-ce que tu y crois?"... Elle voulait savoir exactement et je lui ai dit que je n'y croyais pas et je n'y crois pas. J'en ai entendu parler mais ça me parait invraisemblable!..." Je lui ai dit:-" de toute manière, ça ne m'est pas arrivé et tant que je ne vis pas ces moments, je ne peux pas y croire mais à priori, je rejette ce truc là"... Oui et puis bon, on a oublié... Mais, ça n'empêche que c'était un sujet de discussion qui à chaque fois revenait.

En fait, les problèmes ont commencé à partir de la "djeria"... A partir de là ça ne discute que de magie et de sorcellerie!... Et, c'est elle qui voulait

discuter de ce point là... Comme si c'était pour m'avertir que s'il y avait des problèmes entre elle et moi, c'est que d'autres personnes s'étaient interposées entre nous pour casser le mariage... Bon et elle voulait responsabiliser ma famille dans ce domaine là... Parce qu'elle a essayé de voir un petit peu le type de rapports que nous avions avec le reste de la famille élargie... Elle essayait de savoir si j'avais des cousines... Comment étaient les rapports qu'on avait... Elle interrogeait... Bon, après elle m'a dit:" Voilà, de toute manière, s'il nous arrive quoi que ce soit, ça ne peut être que... ta famille... puisqu'ils te veulent du mal... ils ne veulent pas de moi...". Après quand elle a vu que j'essayais de la convaincre que dans l'ensemble de la famille, nous n'avons pas ces pratiques là... elle m'a dit que bon... c'est peut être dans sa famille à elle... C'est pour ça que pour le jour de la "djeria", elle voulait qu'on invite le minimum de personnes... restreindre la fête des fiançailles, rien que entre sa famille et la mienne...".

F... -" Pour qu'il n'y ait pas d'étrangers."

M... -" Pour qu'il n'y ait pas d'éléments étrangers... oui... bon, en vérité, j'ai discuté de ce point là avec la maison (dar), je leur ai dit:" eux, ils n'ont pas... heu... ils sont à l'étroit, ils ne peuvent pas recevoir beaucoup de gens"... Oui, ils ont dit:" Si vous voulez on fait "djeria" comme pour Khotba, nous irons avec tes frangines, la maman... les tantes paternelles et maternelles"... Ils sont partis pour la djeria et là bas, ma frangine et ma femme se sont disputées ... Elle ne voulait pas que ma frangine touche au henné.... pour lui mettre le henné... Elle voulait que ce soit la petite frangine qui le fasse... Elle savait que ma grande frangine n'était pas

d'accord avec ce mariage... donc, elle s'est dit:" voilà, elle peut utiliser... n'importe quelle... saloperie"... Et... Là bas, elle a repoussé la frangine pour ne pas la laisser faire... Puis, il y a eu un peu de bruit... enfin, elles ont échangé des paroles puis plus tard ma frangine m'a expliqué en disant:-" M..., je ne voulais pas faire de tapage uniquement parce que toi tu voulais épouser cette femme...!" Sinon, ils auraient rompu sur place!... enfin, la grande frangine a piqué une crise là bas... après ça s'est vite rétabli... Bon, le lendemain je téléphone à ma femme qui me dit:" lorsque je te verrais, on discute... c'est vraiment très grave et s'il y a eu quelque chose, je ne suis pas responsable..." On s'est vu... et elle m'accueille avec une froideur telle que je me suis demandé si c'était elle ou une autre personne!... je n'ai rien compris... Le lendemain, elle m'a dit:" bon, ta frangine voulait faire le henné, mais on ne l'a pas laissée parce qu'elle est mariée et heu... en principe c'est une célibataire qui fait le henné."... enfin, dans leurs traditions à eux! Personnellement, moi j'ignorais cela... Puis, d'un autre côté, elle m'a dit:-" j'ai vu ta cousine, je l'ai vu prendre je ne sais quoi dans sa main et faire... et tout... et réciter ... On ne voulait pas faire de scandale, sinon je l'aurais... et" a-t-elle ajouté, " nous avons trouvé des choses qu'elle a placé sous le lit... sous le matelas sur lequel on était assis..." C'est alors que je lui ai dit:" tu as une preuve concrète à l'appui... je viens à la maison et tu me montres ce qu'elle a placé"... elle a dit:-" non, c'est pas la peine... je voulais t'informer... si jamais il nous arrivait quelque chose, c'est pas de notre faute mais de la faute de ta famille!"... Oui, elle a commencé à

préparer le terrain... Et en vérité, j'ai décidé d'aller à la maison voir sa mère... J'y suis allé et elle m'a dit:" oui, et ces choses là, on les a jetées... on a vu que...". Je lui ai dit:" il fallait les laisser pour que je sache qui les a fait... que je sache la vérité"... Bon, je suis revenu et j'ai discuté avec la frangine qui m'a dit:" M..., est-ce que tes frangines vont faire ça?"... Bon, cette hypothèse est à écarter. Ma tante paternelle? non, non, hypothèse à écarter... Sa fille? Kif kif. Alors que eux faisaient tout pour que je me marie. Non, je ne pense pas qu'elles auraient fait cela... Et si mes tantes voulaient que j'épouse leurs filles, elles auraient fait ça avant!... Pourquoi attendre pour faire ça et créer la mésentente entre la femme et moi? Et, on a laissé ça comme ça, bon... une semaine après on a fait l'acte de mariage et l'autre semaine, on devait partir en voyage de noces...

Une fois arrivés en France, je t'ai déjà dit que j'ai constaté que parfois, elle récitait des versets... du Coran et... dans le lit, au réveil je le trouvais rempli d'ingrédients... de plumes...

F... -" Tu n'as pas gardé ces ingrédients?"

M... -" Heu... Tu vois, là bas... j'avais beaucoup de soupçons... mais comme je n'y croyais pas... ça m'avait étonné... Il y avait une petite pierre que j'ai trouvé dans le lit propre... même déjà les plumes là... il y en avait trois ou quatre... J'ai jeté et de toute manière, si elle a fait quelque chose ça apparaitra et c'est tout et on est rentré...".

F... -" Tu ne l'as jamais interpelé sur les trucs qu'elle faisait?"

M... -" Non... En vérité, je n'ai pas voulu discuter avec elle sur cette question parce que pour moi c'était beaucoup plus, quand régler notre problème? c'est-à-

dire la défloration et le reste... bon... Et, c'est une fois arrivés ici où, avec la famille on a commencé à discuter... Pour eux ils se sont dit peut-être, il a dormi avec elle et il n'a pas pu... Alors je leur ai dit:" non! dire qu'on a dormi comme il se doit, non!"

F... -" Ah bon! ta famille t'a interpellé pour ça?"

M... -" Non, c'est-à-dire que c'est un ami qui faisait l'intermédiaire."

F... -" Tu ne pouvais pas leur raconter directement?"

M... -" Ah c'est impossible."

F... -" Et pourquoi pas?"

M... -"Oui mais on n'avait pas l'habitude..."

-"Pour ce qui est du shour, j'ai commencé à y croire, lorsqu'ils ont ouvert notre matelas... le matelas (que ma femme) avait ramené... Regarde ce qu'ils ont trouvé dedans..."

F... -"Vous l'avez ouvert parce qu'il fallait se rendre compte?"

M... -"On l'a défait... parce qu'ils ont dit bon... puisque tu n'as pas dormi avec elle et qu'il ne s'est rien passé, c'est que... ils t'ont fait quelque chose dans le lit... mais ils se sont mis à fouiller partout...

D'abord, ils ont trouvé dans la mallette, ils ont trouvé shour oui shour... des ingrédients, des petits grains de blé... des sortes de granulés... en tout cas des trucs très petits tu vois..."

F... -"Tu as gardé un échantillon?"

M... -"J'en ai gardé au moins pendant deux ans et puis on les a jetés.. Donc, dans la mallette où il y avait des bijoux... quand ils ont vu les ingrédients et les amulettes, ils ont dit il y en a dans les coussins et dans le lit, c'est sûr... Ils ont commencé par les oreillers. Tu sais? la laine n'était pas lavée, elle est restée telle qu'elle avait été achetée! Je t'assure!... L'oreiller était rempli d'ingrédients...

Il y avait aussi des insectes... des petites bestioles... mortes et déposées là heu... des cheveux... un fil noué... oui... J'ai trouvé des ciseaux dans son cabas... Dans le lit, tout ce qu'on a trouvé, on l'a mis dans un sachet... et puis bon... on l'a sorti de la maison pour éloigner les effets de leur magie... Il y avait beaucoup de choses bon... Il y avait des granulés de couleur noire, rouge... des petits insectes, le fil noué plusieurs fois... des cheveux chatains et noirs...

J'étais avec eux... je regardais... Ils m'ont dit:-"de toute manière toi tu ne touches à rien!" Je les regardais travailler... Si tu veux moi je n'y croyais pas et je ne faisais pas attention heu... même au début j'étais en train d'ouvrir le matelas avec eux. Après quand j'ai vu qu'il y avait une de ces odeurs et saletés... Imagine toi, tu emballes de la laine non lavée et tu ajoutes des ingrédients et tout... C'est devenu très visqueux... la laine collait à la main! Quelle situation! Vraiment...

Après quand j'ai vu avec le taleb... il est arrivé à me convaincre sur l'effet du shour sur la personne et comment on peut modifier son comportement et comment on peut aliener cette personne!"

Extrait de l'entretien avec le no. 9.
F..., désigne l'enquêteur et M..., l'enquêté no. 9.

de nos enquêtées femmes ont fait enjamber à leur époux une ceinture en or au seuil de la chambre. La diversité de ces pratiques, due à un enracinement culturel et

géographique différent, débouche sur une même finalité. Il s'agit d'opposer à la force brutale de l'homme, la ruse et la magie feminine pour atténuer ou contrecarrer les effets de cette force.

La nuit de noces est donc un combat pour lequel il faut adopter une tactique particulière qui consiste, non pas seulement à éviter les pièges, mais à maîtriser sa force physique et contrôler la relation qui s'élabore, quand bien même les conditions environnantes n'en favorisent pas la réalisation.

Encadré no.14

Une deuxième naissance

H... -"...Nous, on a invité ( ) la mariée jusqu'au lundi, avant le week end c'était le dimanche... Mais, il y en a qui font la nuit de noces le jour même... des fois pour des raisons biologiques... La mère de la fille calcule selon le jour des règles de sa fille... et s'il faut avancer d'un jour pour ne pas donner lieu à la rumeur,... qu'elle n'est pas vierge... Mais il y en a d'autres pour qui c'est une tradition..."

F... -"Peux-tu nous entretenir de ta nuit de noces?"

H... -"C'est-à-dire que lilt dakhla, je suis allé avec mes copains, mes amis acheter le "foulard", la maharma,... Ensemble, on a fait les achats..."

F... -"Qu'est ce que tu lui as acheté?"

H... -"Des confiseries... pour ce qui est de la quantité, c'est en fonction des invités pendant les deux jours de fête... par exemple, si cent femmes doivent venir, il faut acheter la quantité nécessaire pour cent

femmes... Si il n'y a que cinq femmes, il faut acheter pour les cinq... Parce que ensuite, il y a le partage... la distribution entre la famille... et la mère du marié veille à ce qu'il y en ait suffisamment... Elle demande qu'on lui achète la quantité qu'il faut en disant:"mon fils, ne me fait pas honte, achète ce qu'il faut..." On achète des confiseries... et des gâteaux divers... noix, amandes, cacahuètes... petits fours... noisettes lorsqu'il y en avait... Du parfum... et pour ce qui est du parfum on en achète trois variétés... Le parfum personnel pour la femme, la mariée, et l'autre sorte de parfum à distribuer entre les invités... et le parfum pour arroser les invités du lendemain de cette nuit... C'est ainsi qu'on faisait... Et ce qui est destiné à la mariée, on fait attention à ce qu'il ne soit pas distribué... car les cadeaux de la mariée ne doivent pas être donnés ( )... Tu comprends?....

F... -"Oui, oui. Parlons d'une autre coutume, la bague..."

H... -"L'alliance... Je lui ai offert une bague... Je vais te nommer tout ce que je lui ai acheté... En plus des confiseries... j'ai acheté des vêtements... deux tenues... Une chemise de nuit qui, à mon sens, est destinée à être portée par la mariée lorsque le marié est avec elle... Lorsqu'il la voit, la mariée lui donne en retour des sucreries... Et une tenue de sortie... Avec la bague, c'est ce que j'ai acheté avec mes amis...

Mes sentiments?... Je n'avais pas peur parce que j'étais âgé... C'était normal et puis mes amis étaient déjà mariés... donc j'étais au courant... on en discutait... C'était eux qui me donnaient des conseils... et puis je te dis que j'étais âgé... j'avais 27 ans... C'était pas difficile... Par contre, elle était fatiguée, tremblante... elle était jeune à

l'époque, 18 ans!"

F... -"A mon avis, c'est une question d'expérience aussi"

H... -"Non. Pour la nuit de noces... ce n'est pas une question d'expérience... Pour moi, l'expérience c'est lorsqu'on se marie et puis on se remarie une deuxième fois, c'est ça l'expérience... Celui qui ne s'est jamais marié n'a pas d'expérience..."

F... -"Non, moi je parle d'expérience avec les femmes!"

H... -" Non, non... Ce n'est pas la même chose! l'expérience des femmes, c'est différent de l'expérience conjugale... Regarde, à mon avis il n'y a pas d'individu qui n'a pas connu une femme... Tous y ont gôuté avant le mariage... Mais il y a une différence entre la nuit de noce et la nuit..."

F... -"Peut être que les expériences sont différentes entre par exemple fréquenter le b... et connaitre et fréquenter une fille?"

H... -"Je vais te dire... d'un autre côté, c'est un peu scientifique... Je peux te dire qu'il y a la fréquentation (المعاشرة) et la défloration... Pour la nuit de noces, il s'agit d'une opération de défloration, c'est enlever la virginité donc le risque... C'est qu'il ne va pas pour jouir ou quoi... ça se peut qu'il va apprécier les caresses et la vue du corps... mais il ne va pas satisfaire tous ses désirs non!...

Donc, il n'y a pas d'expérience de défloration avant le mariage... Avant, on ne pouvait pas heu... aujourd'hui, c'est peut être possible mais autrefois non... Moi, par exemple je ne fréquentais pas mais ça ne m'empêchait pas d'aller au bordel. J'y suis allé mais c'est différent... Et là bas, selon moi la femme donne son corps froidement et pour moi, l'homme, c'est une opération qui consiste à me vider de mon trop plein... C'est ce sentiment naturel qui me pousse à me vider."

F... -"Il y a une peur et il peut y avoir des pratiques pour surmonter cette peur... la magie, la sorcellerie, Parle moi de ton expérience."

H... -"Pour ce qui est de la sorcellerie, la peur etc. il y a plusieurs sortes de familles, de mariées... Il y a la mariée par exemple qui se pose des questions: est-elle vierge ou déflorée? et à cette question personne ne peut lui donner de réponse sauf l'époux lorsqu'il se charge de l'opération... Il la déflore ou bien il la trouve déflorée... C'est un point d'interrogation...

On sait que scientifiquement, il y a 3 ou 4 cas de virginité hein? Il se peut qu'une fille soit vierge mais il n'y a pas (de sang)... Ca revient

Donc, ceci est discuté dans les familles, entre les vieilles... C'est pour ça que ça reste un point capital pour la jeune fille... Ca provoque la peur. N'est-ce pas?... Il y a l'autre aspect, l'environnement... on peut lui donner des conseils, lui dire par exemple:"ne te laisse pas faire!" "il faut lutter!" Alors qu'elle n'est pas pour... Mais il y a aussi les sous entendus au sujet du marié:"il viendra saoul" "il va te battre!" Cela va perturber la mariée... Mais la grande peur est relative à la virginité... C'est comme ça que je vois les choses, à mon avis, c'est ça..."

F... -"Je crois que le fait de ne pas fréquenter les garçons contribue pour une part à cette peur... Il n'y a pas d'expérience de la connaissance de l'homme, de sa psychologie... Et puis il y a la hechma (la honte)..."

H... -"C'est vrai il y a la hechma et à mon avis il y a aussi le rôle de la mère et c'est le plus important... La mère c'est tout. Si elle sait préparer sa fille, lui faire comprendre et tout... il me semble qu'il n'y

aura pas de problèmes ... pas de peur...

Pour moi, ça s'est passé normalement. Accompagné de mes copains, je suis entré (dans la chambre) et puis je suis un pédagogue!... j'ai discuté avec elle. Je l'ai mise à l'aise pour la rassurer... avec douceur... On est arrivé à un accord, je lui ai dit:"écoute, notre but est de faire couler (le sang)... reposes toi... et on a tout notre temps, ya sidi, nous avons devant nous la nuit et le jour et les jours suivants"... N'est-ce pas? et je peux te dire que cette façon de faire a créé le miracle d'une vie conjugale réussie... une entente parfaite... et je suis très heureux avec ma femme et je peux t'assurer que depuis je n'ai pas eu de problèmes avec ma femme qui a eu neuf enfants...

Et elle me dit toujours en utilisant cette expression "ساعدتني", tu m'as aidée. C'est son souvenir... le plus beau souvenir malgré que je l'ai trouvée toute tremblante... Ca s'est fait. Ca me paraissait très difficile. Il me semblait qu'elle était trop jeune... Trop difficile mais avec de la délicatesse ça m'a pris environ une demi heure... A l'extérieur, mes amis me harcelaient, ils criaient:"jette nous le mouchoir!"... C'est un aspect de la tradition justement... On habitait le troisième étage et je me souviens avoir jeté par la fenêtre le mouchoir que le vent avait entrainé loin... Mes copains se sont mis à courir pour l'attraper... Je suis resté (avec ma femme) jusqu'au matin... Vers sept heures je me suis réveillé... Je suis allé dans la cuisine où j'ai pris le café avec la vieille et ma soeur... Ca s'est passé ainsi, normalement mais je crois que mon âge a beaucoup compté..."

F... -"Il y a également la peur du shour qui fait que le marié recherche avant certains objets dans le lit..."

H... -"Tu sais... Le shour existe... Beaucoup le pratiquent. Mais ça dépend de l'endroit et de l'environnement où vivent les époux... Par exemple, si dans la famille de la mariée, on ne parle pas de shour et si la famille du marié n'entend pas parler de shour... alors le marié ne va pas chercher à savoir s'il y a quelque chose... Deuxièmement, si les amis du marié ne vivent pas ça... ils ne vont pas lui en parler, le mettre en garde, ou lui enseigner ça ou le conseiller... Par exemple, moi je n'ai pas fait attention à tout ce souk et avec mes amis on n'y a pas pensé du tout... Et comme je te l'ai dit je me suis comporté normalement, je l'ai mise àl'aise... on a parlé et au bout de trois quart d'heures à peine, on a fait l'acte... Je m'en souviens bien... Le shour, c'est dans certaines familles, essentiellement des familles illettrées... rurales..."

Extrait de l'entretien réalisé avec le no. 15

b) Le face à face.

La rencontre de la nuit de noces est le modèle par excellence de l'interaction surdéterminée qui oblige les partenaires à établir une communication dans le cadre d'une figure imposée. La vérité de l'instant réside ailleurs que dans le pseudo-dialogue qui tente de se nouer puisqu'il s'agit de réaliser une performance dont le résultat est déterminant pour l'honneur de deux familles et pour l'avenir du couple. Dans ce drame qui se joue dans un laps de temps très court, il s'agit de ne pas perdre la face et

de ne pas faire perdre la face à ses proches. Or l'inexpérience des femmes pour l'un et des hommes pour l'autre pose le problème des moyens de maîtriser la situation et d'accomplir l'objectif assigné par le groupe. On voit bien ici que l'épreuve n'est pas seulement physique mais psychologique. Faute d'expérience, c'est un certain savoir-faire qui est sollicité et puisque la résistance silencieuse est ici un avantage c'est l'homme qui est entrainé, par le fait que l'initiative lui appartient, à produire l'art d'une séduction qui, pour être intéressée, ne doit pas moins viser à la durée. Le rituel d'approche est d'ailleurs étudié pour diminuer la tension et faciliter le contact : dévoilement, formule de bienvenue, prière, consommation de thé et autres friandises, échange de cadeaux (la maharma) (1). Mais entre le code et la pratique, la marge est grande pour autoriser les comportements les plus variés. Le no. 15 a usé de toute son expérience pédagogique pour domestiquer la vigilance de son épouse et arriver à ses fins, (voir encadré no. 14).

Parfois la discussion peut durer jusqu'au petit matin pour que le consentement de l'épouse soit acquis (no. 30). Il faut souligner que la pression de l'entourage du mari est telle qu'il est aisé de perdre ses moyens. En effet, il ne suffit pas de fournir la preuve de sa virilité, il faut aussi le faire dans les temps. Le modèle de conduite est représenté par celui qui pratique la défloration au bout de 15 à 20 minutes. Au delà de ces temps, les proches du mari peuvent manifester leur mécontentement en frappant à la porte de la chambre. C'est ce qui est arrivé au no. 25 et

(1) Dans l'encadré no.14 l'enquêté no.15 décrit le contenu que doit renfermer la "maharma" (foulard) à offrir à la mariée.

au no. 30. Tout se passe comme si l'impératif de la défloration s'accompagnait d'une mise en garde contre la tentation de la familiarité et de la complicité avec l'épouse. On comprend mieux ainsi l'angoisse et l'inquiétude de tous ceux qui doivent accomplir cette performance. Le déchirement entre le surmoi et le désir d'établir une relation personnelle est très fort au point que le recours à la consommation d'alcool est l'un des moyens utilisés pour se mettre dans un état d'inconscience et échapper à la tension du moment. C'est le no. 16, le no. 23 et le no. 52 qui nous ont avoué avoir été soûls au moment de pénétrer dans la chambre. Cela peut expliquer le rudoiement et la brutalité qu'utilisent certains pour vaincre la résistance de l'épouse. Mais lorsque la pression des proches est moindre ou que le désir d'établir une relation personnalisée est fort, l'épouse est là pour rappeler à l'époux son devoir, (no. 16, no.78, no. 91, no. 94 et no. 97).

C'est que l'angoisse est partagée et un quelconque retard dans l'opération peut amener le doute sur la virginité de l'épouse. La défloration est donc une libération et elle est d'autant mieux accomplie, qu'elle fournit la réponse à une question fascinante : suis-je vierge ? cette réponse est toujours appuyée par la preuve de l'écoulement du sang. Or, l'insuffisance sanguine de l'hymen peut être aussi cause de malentendus. le no. 17 avait effectivement défloré son épouse mais ne voyant pas le sang s'écouler, s'apprêtait à sortir de la chambre pour crier au scandale. Ce n'est que plus tard lorsqu'il se documentera sur la question qu'il comprendra ce qui lui est arrivé. A l'inverse, le no. 9 dont le remariage était une sorte de test de la virilité (puisqu'il était l'objet de doute depuis son divorce) ne s'est pas contenté des quelques gouttes de sang que la première défloration a produit. Sachant que tout le monde attendait une preuve

indiscutable, il a pénétré sa femme jusqu'à provoquer l'hémorragie.

Il peut arriver que l'époux lui même soit incapable de pratiquer la défloration faute d'érection. La situation de déshonneur qui peut en découler justifie le recours au taleb et le renouvellement de l'opération de dénouement. C'est l'aventure qui est arrivée au no. 27 et no. 31. Mais chose plus rare la défloration peut être reportée à une autre nuit par attention pour l'épouse (no. 65). Il est évident que ceux qui partent en voyage de noces avant la défloration, peuvent être comptables de la preuve (l'exemple le plus typique en est le no. 9), même s'ils ne sont pas soumis à la même pression ni au même rituel que les autres. En effet, l'après défloration donne souvent lieu aux manifestations les plus bruyantes de la joie (baroud et you you). Mais c'est l'épouse qui est l'objet de la plus grande sollicitude en particulier de la part de ses proches. Elle reçoit des félicitations mais aussi de l'argent de la part de tous les invités. C'est un moment très valorisant pour la mariée dans la mesure où il lui permet de prouver sa pureté en même temps qu'il l'introduit dans un cycle de fécondité porteur d'une vie nouvelle.

Le déploiement de la chemise tachée de sang est donc l'expression d'un bonheur collectif qui s'exteriorise pour libérer les proches des angoisses de l'attente. A Sétif, toutes les proches et amies de la mariée sont invitées dans sa chambre pour consommer leur part de "maharma". Mais cet aspect de la fête tend à s'effacer et le déploiement de la chemise prend de plus en plus un caractère privé. Les soeurs du no. 17 se sont opposées à cette démonstration arguant du fait que cela ne concernait que les deux époux.

De son côté,le marié est invité,lui aussi,à produire la preuve auprès de ses amis. C'est souvent un mouchoir qui permet de récolter la précieuse tache. Sa qualité d'homme étant attestée, il sera fêté durant sept jours par ses amis

tout en se cachant ou en évitant de rencontrer son père. Dans cette attitude,il y a bien sûr de la honte mais aussi de la rivalité puisqu'en quelque sorte les deux hommes deviennent égaux en honneur.

c) Un cas particulier

De tous les cas que nous avons étudié, un seul nous a paru hautement significatif. C'est le premier mariage du no. 9 qui s'est fait rappelons-le, contre l'avis des parents. Il s'agit de deux cadres superieurs qui se sont connus, puis fréquentés librement. La célébration assez traditionnelle du mariage débouche sur un voyage de noces assez énigmatique au cours duquel devait avoir lieu la défloration mais qui, par la volonté encore inexpliquée de l'épouse, s'est terminée sans consommation et un divorce. Que s'est-il passé ? nous ne disposons que des affirmations de l'époux pour répondre, mais il semble que l'épouse ne voulant pas se laisser approcher, s'est plainte d'une maladie vaginale et s'est adressée à un médecin (en tête à tête refusant que son mari participe à l'entretien) pour obtenir un certificat interdisant à son mari de l'approcher pendant un temps. Au retour, elle l'accuse d'impuissance et même d'homosexualité. C'est là que le calvaire commence pour notre enquêté.

L'intérêt de l'histoire ne réside pas dans l'énigme du comportement de l'épouse mais dans la mécanique infernale du système de la preuve tel que l'exige l'autorité judiciaire. En effet, devant l'intransigeance de sa belle-famille à maintenir une accusation très déshonorante, notre enquêté refuse le divorce à l'amiable qui lui était proposé et décide de contrer l'accusation,en acceptant l'examen médical, destiné à établir la puissance (ou l'impuissance sexuelle). Or, les conditions dans lesquelles se fait ce

contrôle représentent la caricature de ce qu'un ordre social fondé sur la virilité (الرّجلـــة) peut exiger de ses sujets. Que la puissance sexuelle puisse être prouvée au cours d'une nuit de noces pleine d'une ambiance sacrée, voilà qui peut être pleinement assumé par l'intéressé. Mais que cette performance soit demandée dans les locaux froids d'un hôpital et sous le contrôle d'un infirmier sarcastique, voilà ce qui rendait notre enquêté tout petit et sans puissance aucune devant l'autorité institutionnelle. L'extrait de l'entretien qui suit en donne une image édifiante.

Encadré no.15

Le blocage.

M... -"Quand elle a fait sa requête à la justice, on m'a convoqué, puis bon... moi automatiquement, j'ai pris un avocat... Je lui ai raconté l'histoire de a à z... Je lui ai dit:-"moi, je ne demande rien du tout, mais j'exige un examen médical pour moi tout seul puisqu'elle m'accuse d'impuissance... Donc, la science peut prouver l'impuissance ou non?... Alors après, la justice a demandé que l'examen soit fait pour les deux personnes, pour elle et pour moi. Un examen médical et un examen psychique.

Le médecin désigné pour le psychique c'est le Pr... et pour le sexuel c'est un professeur soviétique, du service d'urologie de l'hôpital. L'essentiel, c'est que pour elle, c'est l'avocat qui faisait toutes les démarches, qui me l'a dit,... pour elle, le résultat est normal, elle est vierge... Mais moi, je n'ai pas cherché à le savoir, si elle l'est ou

pas... D'ailleurs à la justice, je leur ai dit:"moi, ça ne m'intéresse pas!". Moi, je voulais contrecarrer ses accusations. Je n'ai pas eu de rapports avec elle, donc je ne peux pas dire et je n'ai pas dit qu'elle était déflorée. Et, comme elle m'a accusé, je leur ai dit:-"moi j'exige un examen médical." Le plus important, c'est lorsque nous sommes allés à l'hôpital pour faire les examens, je te dis que personnellement j'ai eu des difficultés d'ordre psychologique..."

F... -"Oui ça t'a perturbé quoi!

M... -"Ca m'a complètement bouleversé parce que je ne m'attendais pas qu'à l'hôpital, on demande pour prouver l'impuissance, à ce que l'impuissant se masturbe devant l'infirmier!"

F... -"C'est ce qu'ils t'ont demandé de faire?"

M... -"Oui, tu passes et tu te masturbes devant l'infirmier, eh oui! et je t'assure, c'est de l'humiliation!... C'était la misère... Imagine, avant de passer, j'étais en super forme et au moment de passer devant l'infirmier, pour passer dans les toilettes, je sentais que vraiment mon nerf heu... le nerf qui va au sexe était coupé... On dirait que quelque chose était sectionné complètement... Mais vraiment rien... Et quand je sortais de là, ça devenait normal!..."

"A trois reprises... Puis, j'ai dit au médecin:-"arrêtons de plaisanter, je trouve que c'est archaique comme méthode pour tester la puissance de quelqu'un"... Je lui ai dit:-"Je peux ramener une femme et devant vous, je peux..." Et il a répondu:-"nous, on ne peut pas ramener de femme ici!"... J'ai dit:" Si on ne peut pas le faire ici, faisons le dans un appartement et contrôlez..." Il a dit:"On n'a pas la possibilité d'aller avec vous"... En vérité, il a été très correct. Il m'a dit:"Je sais que les

accusations qu'elle vous porte ne sont pas fondées"...

Je suis arrivé à leur dire:" Je ramène une femme ici, avec laquelle je suis habitué à dormir". Comme j'allais souvent à la "boite", j'ai réussi à convaincre une personne de là bas... J'avais discuté avec la femme avec qui j'avais l'habitude d'aller et je lui ai raconté de a à z... Je suis familier avec elle. J'allais régulièrement avec elle et avec tous les vices possibles... Je lui ai relaté mes problèmes, ça a été dur... Mais , j'ai dû casquer pour qu'elle sorte avec moi de la "boite" et aller à l'hôpital..."

Dans la salle, je bandais très bien, lorsque nous sommes passés dans les toilettes, plus rien. Elle, elle se retourne pour leur dire:" il vient souvent chez moi et il est normal!"... Tu sais? tu passes dans les toilettes tandis que les gens vont et viennent... Vraiment, dans ces conditions, c'est incroyable!...

C'est dur. Ca n'a pas réussi. D'ailleurs une fois un copain m'a accompagné. Il a vu que j'étais normal psychologiquement... mais arrivé là bas ... je ne comprenais rien à ce qui m'arrivait. Le copain disait:"- mais qu'as-tu?" Je ne sais pas! dès que j'arrive là bas, il y a un blocage. Surtout à l'idée de me masturber... Je me dis: se masturber lorsqu'on est jeune mais pas maintenant! ... Enfin, l'essentiel, c'est que ça n'a pas marché. J'ai encore fait une proposition au médecin. Je lui ai dit: "Venez dans l'appartement et constatez ... et dès que je bande, j'éjacule, je vide mon ... en elle ... mais ... " Il a dit non, puis il a ajouté en disant:"- je sais, je t'ai déjà vu avec des femmes à l'extérieur." ... D'autres médecins lui ont dit qu'on était allé ensemble à la même "boite", avec la même femme ... Cette femme leur a dit:"-il vient régulièrement chez moi." ... Et d'ailleurs, la meilleure preuve, c'est qu'elle est

sortie de la "boite" avec moi! ... Toujours est-il que le soviétique a vu, puis a fait son rapport à la justice ... C'est plus tard que j'ai vu par écrit ses appréciations ... comme quoi, je suis normal ... qu'il n'y a aucun signe ... "

Extrait de l'entretien réalisé avec l'enquêté no.9.
M... désigne l'enquêté et F... l'enquêteur.

d) L'esquive

S'il faut attribuer au voyage de noces la vertu de disperser les invités, il permet aussi au couple d'esquiver la question de la preuve. C'est vrai pour les cadres qui ont défloré leur épouse avant le mariage mais ça l'est aussi pour ceux qui, n'ayant pas eu de rapports sexuels auparavant, ne sont pas pour autant prêts à exhiber publiquement leur virilité. La position du no. 6 est assez révélatrice à ce sujet. Malgré une fréquentation libre, son épouse voulait conserver sa virginité jusqu'au bout. Bien que cet aspect fut l'objet d'un conflit entre les conjoints, notre enquêté dût, par respect et par amour pour son épouse attendre le mariage mais pas nécessairement une nuit de noces apprêtée et mise en scène par ses parents. Il s'y refusait catégoriquement estimant que la pureté sexuelle est affaire du couple. Le voyages de noces était donc la solution idéale pour faire d'une question d'honneur une question privée. En verité, l'esquive de la nuit de noces n'a pas pour objet de cacher la vérité, sauf pour le no. 76 qui voulait simuler une vraie nuit de noces et qui s'en est donné les moyens, la plupart des parents savent d'une manière ou d'une autre que la défloration a eu

lieu.

Mais le sens de l'honneur étant une valeur sociale indéniable, il s'agit de sauver la face des parents. Le no. 13 qui refusait de se soumettre au rituel de la nuit de noces s'est vu interpeller par ses oncles en ces termes : "*on sait que tu l'as déflorée mais vas-y quand même, tout le monde attend*".

Le no. 18 avait averti ses soeurs auparavent qu'"il n'y aurait rien". Il s'était entendu avec son épouse pour rejoindre leur appartement à la fin de la fête, mais retenue par sa belle-famille, l'épouse est restée dans sa chambre toute seule provoquant la déception de tous les invités.

Quant au no. 10, il a rejoint son appartement comme si de rien n'était. Le lendemain lorsque sa marâtre ramène le petit déjeuner, elle interpelle le couple de façon faussement innocente :*y a t'il quelque chose à laver ?* allusion à la chemise de nuit. La réponse négative la prive des "you you" qu'elle s'apprêtait à lancer.

Quant au no. 7, il s'était vu proposer par ses parents une chambre d'hotel qu'il a refusée préférant la chambre familiale. Mais là, personne n'attendait la chemise non seulement parce que la culture familiale était autre (rappelons que les mères des deux conjoins sont françaises) mais aussi parce qu'on se doutait que la défloration avait déjà eu lieu. Il importe d'analyser ces différentes situations de malentendus comme le résultat de l'affrontement entre deux conceptions inconciliables de l'honneur. Dans le modèle traditionnel, l'honneur de la communauté familiale dépend presque entièrement du comportement de ses femmes et la nuit de noces est l'un des momens priviligiés pour témoigner du travail réalisé afin de sauvegarder leur pureté sexuelle. On peut en avoir une idée à travers le comportement laxiste des parents à l'égard de l'épouse étrangère. Ainsi le no. 86, française

en visite chez ses futurs - beaux parents peut dormir dans la même chambre que son futur époux, sans que cela fasse scandale. Probablement considéré comme sans honneur, elle n'était pas soumise au même code et est donc dispensée de faire la preuve de sa virginité. C'est que l'honneur que revendiquent certains de nos cadres n'est pas de la même nature que celui prôné par les parents. Ils n'ont pas pour ambition de reproduire l'honneur des ancêtres et l'image publique que s'en fait la famille.

Même s'ils adhèrent à la conception de l'honneur vertu (1) qui repose sur les qualités morales de l'épouse, ils ne sont pas prêts à la faire dépendre du jugement public. C'est moins leur honneur en tant que membres d'une communauté familiale que leur dignité en tant qu'individu qui compte.

Il est vrai que l'autonomie personnelle dont ils disposent au sein de leur famille et leur position sociale nouvelle les autorisent à prendre quelque liberté avec l'honneur familial.

---

(1) J. Pitt-Rivers: Anthropologie de l'honneur... déjà cité.

C i n q u i è m e p a r t i e

-0-0-0-0-0-0-

Les modèles de la vie familiale

L'intérêt d'une analyse en termes de styles de vie réside avant tout dans la possibilité de saisir les liens qui rattachent les pratiques matrimoniales aux pratiques qui organisent la vie domestique et les rapports avec la parenté. Le conscensus domestique n'est pas seulement le produit d'une similitude dans les conditions d'existence entre les deux conjoints, il est aussi le résultat d'un rapport de force qui s'élabore dans les gestes de la quotidienneté domestique: dépenses, consommation, éducation l'épouse) mais l'ensemble des parents qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans l'élaboration de ce rapport. Ceci est d'autant plus vrai que les parents cohabitent parfois avec le couple.

Les mécanismes de la solidarité conjugale ne reposent pas nécessairement sur la proximité sociale des deux conjoints mais bien plutôt sur l'ajustement d'habitus éduqués dans le cadre d'une division sexuelle du travail.

L'univers domestique est d'abord un univers féminin qui fonctionne grâce au "sacrifice de l'épouse". Si le travail de cette dernière n'est pas reconnu socialement, il reçoit une valorisation qui ne peut être appréciée qu'à travers son résultat: réaliser une certaine idée du bonheur conjugal.

L'homme n'est pas seulement absent de la scène domestique, il y est présent en arrière plan comme pour rappeler les principes à partir desquels doivent s'organiser les activités domestiques.

Le logis n'est donc pas le lieu de la simple mise en oeuvre d'un processus technique où l'homme doit être nourri, logé, choyé et "réparé" comme force de travail prête à l'emploi. Il est aussi au centre d'une logique d'identification qui permet aux hommes mais aussi et surtout aux femmes de se reconnaitre dans la manière de vivre leur quotidien. Le souci d'être bien chez soi, loin

des tracas du monde extérieur traduit le refus des espaces publics et le repli vers la "socialité domestique" (1).

Mais ce mouvement de repli ne va pas de soi il suppose d'abord réalisées les conditions d'une autonomie conjugale qui rende possible le déploiement d'une stratégie de l'éthique domestique: responsabiliser l'homme aux affaires de l'intérieur, l'intéresser à l'éducation des enfants en un mot le retenir plus longtemps à la maison.

La femme est le personnage principal de cette mise en scène et on comprend qu'elle en fasse son combat en premier lieu en éloignant le mari de l'influence de ses parents.

Ce repli prend chez les cadres la forme d'un véritable art de vivre où la maison n'est pas seulement un refuge où on peut s'isoler mais le seul lieu où la vie peut se réaliser pleinement. C'est ici que se développe une certaine "stylisation de la vie" (2) où les plaisirs les plus simples se transforment en autant d'occasions de se distinguer et de creuser l'écart avec les autres classes. Mais ce repli n'est pas sans danger puisqu'il brouille les territoires et les rôles à partir desquels chacun des deux sexes s'identifiait. De sorte que le face à face auquel ils se trouvent confrontés les trouve démunis. Se pose alors le problème de la possibilité de construire l'identité de la dyade conjugale qui ne trouve sa légitimité que dans le rapport à l'enfant.

Nous nous efforcerons donc dans les trois chapitres qui suivent à rendre compte de ce mouvement à travers l'organisation domestique, les rapports à la parenté et les rapports dans le couple.

---

(1) J. Cl. Kaufmann: La chaleur du foyer... déjà cité, p.89.
(2) P. Bourdieu: La distinction ... déjà cité.

Chapitre I

L'organisation domestique

1) Les modes de cohabitation

La cohabitation avec les parents de l'époux après le mariage est une réalité indéniable. Elle résulte de situations familiales très variées où un système d'obligations lie entre elles la génération des parents et celle des enfants et parfois dans la même génération les frères entre eux. Ce système repose sur la nécessité de maintenir l'unité domestique en sauvegardant le type d'autorité traditionnelle qui garantit la continuité des valeurs et des biens. Cela est évident chez les familles dont la subsistance est assurée en grande partie par un patrimoine commun, même lorsque s'y ajoutent d'autres ressources (c'est le cas des no.47 et no.50).

Dans d'autres cas, la cohabitation est nécessitée par le veuvage de la mère. dans ce cas, c'est souvent l'aîné qui s'impose le devoir de prendre en charge sa mère, mais aussi ses frères et soeurs jusqu'à ce qu'ils accèdent à l'autonomie. Il se trouve aussi que l'aîné peut être relayé par un des cadets lorsque ce dernier dispose d'un revenu.

Mais la prise en charge des parents n'est pas seulement un devoir des enfants, elle apparait aussi comme un droit que revendiquent les parents. C'est une sorte de compensation naturelle des efforts accomplis pour leur élevage. Le père du no.39 s'oppose catégoriquement à ce que son fils se sépare de lui pressentant que ce serait là le début d'une autonomie dangereuse pour ses vieux jours. La solution peut résider dans une cohabitation séparée où le ménage du fils peut s'autonomiser dans la gestion du revenu et de la consommation. C'est la solution adoptée par tous les ménages dont les femmes sont rebelles à l'autorité de

la "vieille" et qui, ne pouvant pas se séparer du point de vue de la résidence, font comme on dit "popote à part". Ce type de comportement révèle aussi l'effondrement du conscensus domestique qui reposait sur la collectivisation de la force de travail féminin. L'individualisation des revenus (en particulier à traver la salarisation) à l'intérieur d'une même famille pousse bien entendu à l'individualisation de la consommation des ménages de sorte que la contribution des épouses aux tâches communes est de plus en plus problématique et remet en cause l'autorité de la "vieille".

Cette situation est souvent le prélude à une séparation définitive qui ne peut se réaliser que lorsque se réalise la condition essentielle de sa mise en pratique: le logement. Or, une grande part des situations de cohabitation (notamment entre frères) est imputable à l'impossibilité de disposer d'un logement. La tension qui résulte d'une coexistence imposée est révélatrice de la vraie nature des relations entre proches. C'est le triomphe du droit de l'épouse sur celui de la mère et de la morale conjugale sur celle du groupe familial. Toutes les situations de compromis ne peuvent empêcher que le conflit se manifeste à l'intérieur du triangle époux-épouse -belle-mère.

Il y a bien sûr tous ceux qui ont les moyens d'assurer leur autonomie résidentielle dès leur mariage. Ici, le déchirement est moins grand parce qu'il aura été préparé longtemps avant le mariage. C'est souvent le statut de l'épouse qui interdit d'envisager une cohabitation avec les parents. Lorsque celle-ci est pourvue d'un capital culturel important - comme c'est le cas des femmes cadres - il devient difficile de concilier deux façons de concevoir la gestion domestique.

Le tableau suivant donne une idée de la situation.

Tableau no.31- Cohabitation avec parents selon la CSP.

Types de cohabitation / CSP	pas de cohabitation	ont cohabité		cohabitent toujours		Total
		popote commune	popote séparée	popote commune	popote séparée	
Cadres	14	15	0	3	0	32
Techniciens	1	3	0	7	1	12
Ouvriers	3	13	1	13	5	35
Petits commerçants	1	1	0	2	0	4
Inactifs	1	2	0	0	1	4
Total	20	34	1	25	7	87

Il est vrai que ce tableau ne donne qu'une idée partielle de la cohabitation pratiquée par nos enquêtés. Il ne rend pas compte de la structure de ces regroupements. En effet, il est important de savoir si la cohabitation est de type vertical, réunissant l'enquêté marié et ses parents (père, mère ou les deux) ainsi que les frères et soeurs célibataires, auquel cas le type d'obligations n'est pas le même que celui qui caractérise la cohabitation de type horizontal où l'enquêté marié cohabite avec un ou plusieurs de ses frères. Les situations où se retrouvent sous le même toit la génération des parents et celle des frères mariés existent même si elles sont moins fréquentes que les

autres. Quelle que soit la structure du regroupement, il est important de savoir si l'unité de consommation est maintenue, ou si chaque ménage subvient seul à ses besoins.

Plutôt que de présenter un schéma formel de ces différents types, comme cela a été fait par M. Boutefnouchet (1), nous avons préféré les distinguer à partir de leur finalité.

a) L'intérêt patrimonial

Il s'agit d'un modèle dont nous avons parlé et qui regroupe l'enquêté avec un ou plusieurs de ses frères mariés ainsi que le père et la mère autour d'un patrimoine commun. L'exploitation et la conservation de ce patrimoine supposent une organisation domestique particulière et un sens de l'intérêt commun qui lie les membres entre eux. Cela est particulièrement vrai pour les cas no.47 et no.50 dont l'unité est toujours actuelle. La situation des no.36, 39, 58 et 62 est beaucoup plus fragile en raison d'une volonté de séparation de l'un ou l'autre membre ou encore parce que les revenus sont aléatoires. Dans tous les cas, la cohabitation repose sur une division sexuelle du travail donnant au père l'autorité sur ses fils et à la mère la mainmise sur ses brus. L'une n'est pas moins importante que l'autre puisqu'il importe d'assurer une juste répartition des tâches ménagères et des parts dans la consommation afin de ne pas favoriser l'émergence de l'intérêt conjugal contradictoire avec l'objectif de la cohabitation. Les revenus, aussi variés soient-ils, sont versés dans une caisse commune, ce qui permet de gérer rationnellement la

(1) La famille Algérienne. Evolution et caractéristiques récentes .... déjà cité, voir Chap. II de la deuxième partie, pp. 147-188.

consommation. Celle-ci se fait autour d'une "popote" commune. Lorsque les ménages revendiquent une gestion (et donc une consommation) séparée des revenus le danger est grand pour que la cohabitation cesse. C'est le cas du no.39 qui a commencé par faire ménage à part, pour demander ensuite la séparation. C'est le cas aussi des trois fils du no.62 qui ne restent ensemble que parce que les possibilités d'emploi sont très précaires à l'extérieur. L'exploitation est en elle-même insuffisante par ses revenus pour renforcer la cohabitation. Ce type de cohabitation, fondé sur l'intérêt patrimonial, évolue donc en fonction de l'importance du patrimoine et de la mobilité des fils. L'accès de ces derniers à des emplois salariés peut renforcer la cohabitation lorsque le patrimoine est important, comme c'est le cas pour les no.47 et 50. Mais il peut aussi la désagréger partiellement comme dans le cas du no.58 qui permet à ses fils de faire ménage à part mais maintient le caractère collectif de l'exploitation.

Ce type de cohabitation repose aussi sur le caractère collectif de la force de travail domestique. Mais les épouses travaillent aussi à individualiser leur ménage surtout lorsque les époux disposent d'un revenu indépendant. Or, de par la division sexuelle du travail qui règne dans ce modèle, les hommes sont incapables, par eux-mêmes, de faire régner l'ordre sauf par la répudiation. La guerre des ménages est donc une des tactiques qui permet aux femmes d'acquérir leur autonomie par rapport à la "vieille".

b) Le devoir de l'aîné.

Les situations de cohabitation où le fils aîné hérite en quelque sorte de la responsabilité familiale sont relativement nombreuses. La disparition du père, quand elle intervient avant le mariage, peut orienter ce dernier dans

une certaine direction et mettre un frein aux ambitions scolaires du fils aîné (no.17). Mais comme le statut de ce dernier est toujours marqué par le sens du devoir, son mariage est toujours soigneusement étudié même du vivant de son père afin de prendre en compte les possibilités de coexistence de l'épouse du fils avec ses beaux-parents et en particulier la belle-mère.

Ce n'est pas un hasard si le mariage des aînés se réalise souvent à l'intérieur de la parenté ou dans la communauté villageoise (no.17, no.21, no.26, no.27, no.31, no.36, no.44...), ou est contrôlé par la parenté (no.24, no.15, no.24 ...). L'enjeu est trop important pour laisser s'exprimer les tendances individuelles. En effet, il s'agit de faire prendre conscience de la nécessité de maintenir la cohésion familiale et de sauvegarder la structure de l'autorité domestique traditionnelle. Rappelons pour mémoire que le no.15 qui avait émis le voeu d'épouser une femme qui travaille, s'est vu opposer un refus catégorique de ses parents.

Les cas no.27 et no.46 sont un peu similaires puisqu'ils n'ont jamais pu faire imposer un choix qu'ils voulaient libre. C'est que la subversion d'un choix non contrôlé saute aux yeux des parents. Ce n'est pas tant la peur d'être abandonnés pour les vieux jours qui mobilise leurs efforts que le souci de préserver la stabilité et la durabilité des relations horizontales entre frères et soeurs. L'aîné est donc l'objet d'un investissement stratégique et le choix de son épouse la pierre angulaire du système.

La difficulté de ce type de cohabitation réside dans le système d'intérêts qui lie et oppose en même temps l'épouse à sa belle-mère, ses beaux-frères et ses belles-soeurs et l'époux à sa mère et ses frères et soeurs. L'épouse doit au départ pour se faire accepter, obéir à l'impératif d'une organisation domestique conçue par la

belle-mère et destinée à répondre aux besoins de tous. Mais la contradiction apparait à partir du moment où la satisfaction des besoins propres du ménage se trouve contrariée par les besoins de la communauté domestique. Cette phase devient sensible lorsque le couple a beaucoup d'enfants.

La production domestique n'est plus indistincte et la tendance de l'épouse à accorder la priorité aux tâches qui concernent son ménage va à l'encontre de l'objectif de la cohabitation. C'est là où le travail qui bénéficie aux beaux-frères et belles-soeurs apparait comme une corvée surtout lorsque ces derniers sont adultes et pourvus d'un revenu. C'est donc cette force contradictoire de l'épouse à vouloir autonomiser son ménage qui va être la source du conflit qui l'opposera à la belle-mère. Ce conflit prendra d'autant plus d'importance que le père aura entre-temps disparu. L'autorité domestique n'aura alors comme assise réelle que le lien qui unit le fils à sa mère et seule la tyrannie affective de cette dernière ou le sentiment de culpabilité du premier peuvent avoir raison des prétentions de l'épouse.(1)

En réalité, l'époux est lui aussi entraîné à réévaluer ses rapports avec ses frères (les soeurs étant destinées à quitter la maison après leur mariage) en fonction de l'autonomie.

Lorsque l'un des frères cadets se marie, c'est la possibilité pour l'aîné de transférer la responsabilité à ce dernier ou bien de lui permettre de quitter la communauté en s'installant ailleurs. Les situations varient suivant le système d'intérêts qui lie les uns aux autres et l'évolution des rapports à l'intérieur du cercle époux-épouse-belle-mère.

---

(1) Voir Camille Lacoste-Dujardin: Des mères contre les femmes, maternité et patriarcat au Maghreb, Ed. La découverte, Paris 1985.

Mais la séparation peut avoir lieu avant même que l'un des frères se marie, pourvu que les revenus soient suffisants pour que la mère soit prise en charge. Le cas du no.17 illustre assez bien cette figure. Cinq ans après son mariage, il profite d'une promotion professionnele pour demander un poste à 500 Kms de sa ville. Sa décision était motivée par l'ingratitude des frères qui ne contribuaient pas aux dépenses du ménage. L'un d'eux se permettait même d'acheter, pour lui seul, son propre manger. Ces attitudes contribuent à faire prendre conscience à l'épouse, qu'elle n'est que la "bonniche" de la famille de son époux, dans la mesure où la réciprocité dans les échanges n'était pas de mise.. Le no.15 s'est trouvé, si l'on peut dire, "coincé" avec sa famille durant une vingtaine d'années, non seulement parce qu'il était l'aîné, mais aussi parce qu'il était séparé de son frère immédiat par dix ans d'âge. Ce qui l'obligeait à assumer sa responsabilité jusqu'à la mort de son père (la mère étant décédée avant le père).

Le no.31 cohabitera durant plus longtemps avec ses parents et sa fratrie avant d'avoir son propre foyer... à 300 mètres de la maison familiale, laissant à son frère le soin de prendre le relais.

Le sens du devoir semble être plus poussé chez les ouvriers puisque le no.45 qui n'était pas l'aîné s'est retrouvé à la mort de son père, tuteur de sa marâtre et ses enfants. C'est lorsqu'il a marié toutes ses demi-soeurs qu'il a pensé à fonder un foyer confiant, ainsi à l'un de ses demi-frères le soin de prendre en charge sa mère.

Le no.35 joue, lui aussi le rôle de l'aîné à la mort de son père. Son grand frère étant émigré en France, il se trouvait contraint de faire face à la situation, mais la mésentente de l'épouse avec la belle-mère et les belles-soeurs l'oblige à faire "popote séparée", tout en assumant la responsabilité de chef de famille. Mais la difficulté de la cohabitation est probablement liée aussi à la taille du

ménage.

Les no.9, no.24, no.26 et no.38 ne semblent éprouver aucune difficulté du genre que nous avons décrit, sinon celle liée à la rivalité entre l'épouse et la belle-mère. La raison en est que le nombre réduit des frères et soeurs de l'époux (entre 2 et quatre) diminue les possibilités de conflit et autorise le couple à envisager l'autonomie après quelques années de mariage.

Il nous faut souligner un autre type de difficultés qui semble caractériser cette structure de cohabitation, c'est le risque de captation des enfants par la belle-mère. En effet, l'une des armes préviligiées de cette dernière pour s'attacher le fils, c'est de détourner ses petits enfants de leur mère.

La mère du no.17 demandait à ses petits enfants de l'appeler "mma" et leur mère par son nom. Quand l'épouse travaille à l'extérieur, le risque est encore plus grand. C'est le cas du no.77 dont les enfants se détournent jusqu'à aujourd'hui d'elle, estimant que leur vraie mère est la grand-mère. Il est vrai que notre enquêtée s'est mariée très jeune et le fait de vivre chez sa belle-mère l'a privé de tout pouvoir.

c) La cohabitation de la nécessité

Ce que nous appelons cohabitation de la nécessité, c'est celle qui oblige deux ou plusieurs frères mariés à vivre sous le même toit alors qu'aucun patrimoine ni intérêt objectif ne les unit. Cette cohabitation peut être maintenue artificiellement par le père sous la pression de son autorité pour sauvegarder les liens d'entraide dans la famille et garantir la continuité de la lignée.

Mais plus fondamentalement, c'est la faiblesse des

ressources et la difficulté de se loger qui entrainent ce type de regroupements.

Il diffère du tout au tout du premier type que nous avons appelé patrimonial parce qu'il se situe en ville et concerne des familles dont les membres sont tous salariés. C'est donc que l'individualisation des ménages est déjà objectivement inscrite dans la condition socio-économique des chefs de ménage et qu'il ne reste pour la réaliser effectivement que de disposer d'un logement ou d'un revenu conséquent. Il est vrai que l'argument économique n'a de valeur que lorsque règne l'harmonie entre les ménages. En vérité, c'est le logement qui constitue l'obstacle le plus évident à la séparation.

Dans la mesure où ces situations sont caractérisées par un provisoire qui dure, tout l'effort va porter sur l'aménagement des conditions de la coexistence quotidienne, en tenant compte de l'intérêt de chacun. L'autorité du père est ici très factice, elle sert beaucoup plus à prévenir les conflits qu'à imposer une ligne de conduite. Par contre, la mère dispose d'un véritable pouvoir dans la mesure où elle est au carrefour des relations entre ses fils et ses belles-filles puisqu'elle peut jouer l'une contre l'autre pour contrôler la situation et renforcer sa position auprès de ses fils. Mais son pouvoir n'est pas sans failles puisqu'elle peut subir les effets d'une coalition des belles-filles. Tout dépend du statut du fils au sein de la famille, de son rang de naissance, de la nature du choix du conjoint.

Le cas du no.40 est assez exemplaire à ce sujet. Il s'installe après son mariage avec trois de ses autres frères mariés et ses parents dans un appartement de quatre pièces-cuisine. Ayant imposé le choix de son conjoint à toute sa famille, sa présence était à peine tolérée et le calvaire de son épouse ne faisait que commencer. Les brimades que cette dernière subissait de la part de sa

belle-mère étaient une façon de faire payer au fils les conséquences d'un choix rebelle. La répartition des tâches se faisait toujours à ses dépens et ce, d'autant plus que ses autres belles-filles avaient été choisies par elle. C'est donc, à une sorte de pression vers le divorce qu'elle voulait arriver; mais notre enquêté, profitant des difficultés d'une gestion commune du budget, demande l'autorisation à son père et son grand-père de faire "popote commune". Il y arrive malgré l'opposition de sa mère qui voit là un coup porté à son autorité. C'est la guerre ouverte entre le fils et la mère ponctuée par des accalmies qui permettent au fils de déployer une affection calculée en attendant de trouver un logement. L'issue inéluctable était donc la sortie du fils de la communauté familiale, ce qui s'est effectivement produit quelques mois après l'enquête (voir encadré no.16).

Encadré no. 16

Fais la "borma" toute seule!

S... - Si j'avais laissé ma femme continuer à travailler je serais tranquille aujourd'hui... J'aurais trouvé un logement et avec ma femme on aurait pris du plaisir (كنّا انشيخوا) et on aurait continué le grand amour. Malheureusement ça a été la destruction du grand amour, oui le grand amour dans ce bled! Mais elle est restée à la maison tandis que moi j'ai continué à travailler.. Pour les repas, on mangeait avec la vieille, les dépenses c'était avec la vieille... tout le salaire dont je ne gardais pour moi que les miettes (التقيبنفسات)... Ma femme? je ne lui donnais pas d'argent. Eh! Si jamais ils venaient à apprendre que je lui en donne, ils diront: "Ah, elle l'a pris, elle a mis le grappin dessus!..." Ce

sont les calculs qu'ils font. Mais après ils se sont rendus compte de sa valeur, d'ailleurs ils étaient étonnés parce que les autres femmes de la maison ne lui arrivent pas à la cheville! Mes enfants sont toujours propres. Ma chambre est propre ainsi que ma literie et mon linge. Elle prend soin de moi, ma "pupille de mes yeux." Elle ne me laisse manquer de rien et avec ça elle travaille à la maison, elle trime sans se plaindre..."

F... -"Parle moi des rapports entre ta femme et ta mère"

S... -"J'y viens. Donc je me suis mis à travailler normalement après le congé et les misères ont commencé... Ma mère l'a dédaignée... Elle ne lui a pas plu parce qu'elle ne l'avait pas choisie... Nous avons eu trois garçons. Moi, la vie en famille, je la voyais d'une autre façon... Malgrè les misères qu'elle endurait, ma femme ne disait rien. En vérité, elle ne se plaignait pas. (خلا تني في اهوايا). Je n'y prêtais pas du tout attention. Chaque fin de mois, il fallait donner: pour l'électricité, les factures... C'était bien réglé du 21 au 21 du mois. Et un beau jour, ya Sahbi, le vieux me dit:"c'en est trop pour moi!..." C'est vrai que le vieux dépensait le pauvre, mais moi je lui ai répondu:"ya Sahbi, ne me fais pas vivre avec ton argent! Je suis capable de me prendre en charge. Baba, je suis grand, j'ai une famille et je dois prendre mes responsabilités. Et puisque tu prétends que c'est toi qui es en train de nous faire vivre, à quoi bon de rester avec toi, ya khouya, moi je me retire! Comme ça, je me fais vivre moi-même. Et tu es mon père, je suis ton fils et je suis toujours disposé à faire tout ce que tu veux, sans conditions..." Et un beau matin, j'ai dit à ma femme:"fais la borma toute seule!" La vieille en était toute retournée! Elle a

dit:"sa femme, la femme de mon fils est venue prendre la marmite...!" Elle était en rogne. Elle a rendu la vie difficile à ma femme et aux enfants..."

F... -"Ta femme faisait la cuisine à l'intérieur de l'appartement?

S... -"Oui, dans l'appartement, dans la cuisine. J'ai acheté une armoire, de la vaisselle et on mangeait seuls moi, البخالفيخ et les enfants... Ma femme était ravie. D'ailleurs pour les femmes, tout ce que l'homme fait contre ses parents, c'est doux comme du miel... Mais, c'est leur manière de défendre leur bonheur... Ma femme, elle défend son bonheur. Ma mère ne lui a pas fait de bien, tu crois qu'à son tour elle va lui faire du bien? C'est donnant-donnant. Ma femme savait que ma mère ne voulait pas d'elle. Mais elle n'aurait pas prêté attention si elle ne lui avait rien fait. Mais pour la maman, c'était normal. Elle disait:"elle m'a pris mon fils, elle l'a mangé..." et tout. Elle ne faisait pas de misères aux autres femmes de mes frères! Elle travaillait pour elles, je t'assure! Tandis qu'elle ne le faisait pas pour ma femme et c'est pour ça que cette dernière était contente lorsqu'on s'est séparé. Elle a dû se dire:"je ne vais plus avoir affaire à cette vieille..." C'est ça sa mentalité."

F...-" Tu as pris cette décision avec ta femme?"

S...-" Non, non ma femme n'était pas au courant. D'un jour à l'autre , j'en ai eu marre et j'ai éclaté et à ma mère qui voulait savoir pourquoi, j'ai dit ses quatre vérités. Tu me connais, moi, il arrive toujours le jour où je règle mes comptes! Et, elle n'a plus parlé; elle ne tournait plus autour de moi. Ca a duré un an ou deux. Je ne parlais qu'avec mon frère... Les autres frères? Le grand m'a donné raison à cent pour cent. Je lui avais demandé son avis avant. Il m'a

dit: "vas-y, fais-le". Et c'est lui qui faisait l'intermédiaire avec les parents...

Je me suis retrouvé avec ma femme calme et tout... après, ils se sont habitués. Heureusement que je me suis retiré à temps. Ne dit-on pas que la chance ne sourit qu'une seule fois dans la vie? Si tu ne la saisis pas!... Le plus important, c'est que le vieux a compris que je faisais ça sur une base saine et sans hypocrisie et sans fuir mes parents... tandis que les frères se sont ressaisis un peu. Ils se sont mis à s'occuper de la maison, à faire des courses parce que eux ils vivaient ensemble. Moi, je ne m'occupais que de mes enfants. Je ne cherchais pas à comprendre, je payais le loyer et l'électricité. C'est normal. Qui va payer sinon? C'était le système de partage, il y a des charges à prendre en compte par tout le monde. Chacun payait sa part comme dans une communauté. Pour les réparations tout le monde coopère. Si un frère se marie, on aide tous, on donne une part."

F...-" Sur quel problème ta femme et ta mère ne se sont pas entendues?"

S...- " Il y avait un seul problème entre elles. Pour ma mère, ma femme qu'elle n'a pas choisie, c'est comme si je l'avais ramenée de force à la maison... C'est une étrangère, une colle, elle s'impose... Pour ma mère, elle n'est pas kabyle, voilà. Elle aurait trouvé normal que je fréquente et épouse une kabyle. Mais pas ma femme, elle n'est pas kabyle, elle n'est pas de son milieu. C'est une arabe, elle est différente. Un jour, mes beaux-parents sont venus le soir à la maison. Mon beau-père qui avait crevé un pneu était venu téléphoner à son fils... C'est le vieux qui leur a ouvert la porte. Je n'étais pas au courant, c'était l'hiver... Le vieux leur a dit:"

ouallah, vous restez manger..." J'ai appelé la vieille et je te jure, elle a fui chez mon frère aîné et elle n'a pas préparé de repas. C'est ma tante paternelle qui a tout fait. C'est un exemple pour te montrer à quel point, elle leur faisait du mal tellement elle n'a pas digéré cela, alors que c'était accidentel, je ne les ai pas invité et c'est le vieux qui les a retenu. Ma mère a dit:" Il l'a ramenée à la maison et il ramène encore ses beaux-parents!" C'était l'affront pour elle alors que la niya de mes beaux-parents était pure...

Depuis la séparation, on est bien. Ma femme, je la sors dans les restau... on va à Alger dans les grands restaurants. Ouallah, le jour où il y a eu l'inauguration de Riadh El Feth, moi j'ai inauguré un restaurant avec elle, Allah, Allah!...Je suis allé avec elle dans une station thermale. Les enfants, je les laissais à la vieille parce que après j'ai commencé à l'amadouer. J'ai trouvé un remède pour ça (عقّار). C'était الحبات. J'avais trouvé son point faible: je lui donnais de l'argent.

Après lui avoir dit ses quatre vérités en face, -Dieu me pardonnera peut-être -, je lui ai demandé pardon. elle m'a pardonné. Et j'ai trouvé le moyen de la conquérir: je lui fais des dons: des gandouras, des vêtements... Je suis devenu pour elle une source de revenus inépuisable! Mais ce que je lui achète elle, elle le donne à ses filles. Je lui ai dit:" ya 'mma, tu es vieille, repose toi. Mange, ô vieille, prend ton plaisir".Tout ce qu'elle demande, je lui donne:"tiens, tiens..."

Extrait de l'entretien réalisé avec le no.40

F. désigne l'enquêteur et S. l'enquêté.

Les cas des no.49 et no.52 mettent en relief le danger que présente ce type de cohabitation pour l'avenir des relations entre frères. Une trop grande promiscuité et une gestion domestique non maitrisée peuvent rapidement détériorer le conscensus familial.

Le no. 49 vit avec son frère aîné depuis son mariage dans un appartement de trois pièces. Ils sont seize à s'y entasser. Au départ ils faisaient popote commune, mais les disputes entre les épouses motivées par une répartition inégale des tâches ou un mauvais traitement à l'égard des enfants de l'une ou de l'autre, ont obligé à une séparation des popotes, C'est le père qui a poussé ses fils à le faire avant que la situation ne s'envenime. Auparavent, c'était à lui que les salaires des fils étaient remis mais au fur et à mesure que le désaccord s'approfondissait, il a préféré se retirer témoignant par làdune sorte d'impuissance devant l'évolution de l'individualisation des ménages. C'est la preuve aussi que l'autorité du maitre de maison, quand elle n'est pas fondée objectivement, n'a aucun impact.

Le no.52 a toujours vécu avec son frère aîné et une soeur veuve. Au départ, ils habitaient dans une cité populaire où ils ne disposaient que d'une seule pièce-cuisine. Notre enquêté dormait avec son épouse dans la cuisine, (" *juste en face des toilettes. Celui qui avait un besoin devait nous enjamber...*"). Lorsque le frère aîné réussit à obtenir un logement de fonction plus spacieux (trois pièces-cuisine), il propose à notre enquêté de le suivre. La cohabitation avait de tout évidence un avantage économique puisqu'elle évitait une dispersion des ressources en même temps qu'elle permettait de prendre en charge la soeur veuve. L'indivision a duré jusqu'au jour où le frère aîné a pris une deuxième épouse modifiant ainsi l'équilibre qui existait et obligeant notre enquêté qui s'était opposé à ce remariage, à se détacher de lui en

quittant le foyer.

Enfin, un dernier exemple peut être pris avec le no.44. Il illustre le type de cohabitation qui reste fondé sur la solidarité et l'entraide quand bien même les conditions de vie poussent à la séparation.

Notre enquêté était tout d'abord ouvrier agricole dans un domaine autogéré. Il s'y était installé dans une sorte de baraquement avec son frère cadet et leur famille. Ce dernier, grâce à une scolarité moyenne, obtient un poste d'économe dans un lycée en ville. Bien que s'offre à lui la possibilité d'être logé, il préfère continuer à cohabiter avec son frère aîné à qui il donne son salaire pour gérer le budget de la maison. Lorsque le nombre d'enfants sera assez important pour provoquer des conflits entre les épouses (huit enfants pour l'enquêté et neuf pour le frère) notre enquêté trouve plus sage de séparer les budgets après avoir construit avec son frère et sans l'aide d'aucune main-d'oeuvre une maison de six pièces où chacun pouvait être à l'aise.

Ainsi l'analyse de ces différents cas montre qu'il n'est pas facile pour des frères de vivre en communauté lorsque la nécessité les enchaîne l'un à l'autre. La solidarité a du mal à survivre aux conditions de vie quotidienne dégradées par la promiscuité surtout lorsque des forces contraires incarnées ici par les épouses travaillent à la séparation.

d)- Une cohabitation temporaire.

Il s'agit ici de tous les couples, en grande partie cadres, dont la cohabitation avec les parents n'est envisagée que pour un temps, celui de trouver un logement. Parfois, il s'agit d'un secours, d'une aide demandée aux

parents pour faire face à une difficulté passagère. Nous avons signalé le cas du no.19 qui avait formé le projet de reprendre des études et devait pour cela quitter le logement de fonction qu'il occupait.

Quelle que soit la période de cohabitation (entre trois mois et deux ans), l'objectif est de déranger le moins possible l'ordre des choses et de faire comme s'ils n'étaient que des invités.

Nous avons déjà souligné que c'est une certaine complicité entre les conjoints qui permettait de faire face à l'hostilité du milieu familial. C'est cette même complicité qui atténue les difficultés de séjour chez les parents de l'époux. En réalité, c'est l'épouse qui peut être l'objet du ressentiment de la belle-mère et ce, d'autant plus qu'elle n'aura pas été choisie par elle. C'est le cas très net du no.5. L'axe le plus porteur du conflit se situe donc dans le rapport belle-mère - bru. Le fils est plus ou moins détaché de sa mère même lorsqu'il est l'aîné (no.5, no.13, no.41 et conjoint du no.66). Seul le conjoint du no.76 a failli être détourné de son épouse par ses parents, si ce n'était le combat de l'épouse pour imposer la raison conjugale (voir encadré no.17).

Par contre le no.67 n'y a pas réussi. La stratégie de la belle-mère et des belles-soeurs pour récupérer le fils et le frère s'est avérée payante puisque cela s'est terminé par un divorce. Si le couple n'offre pas toujours prise aux menées subversives de la belle-mère, il ne peut empêcher que le conflit éclate à propos du partage des tâches. Lorsque l'épouse travaille à l'extérieur, - ce qui est souvent le cas -, c'est la belle-mère ou les belles-soeurs qui ne veulent pas faire les "bonniches". Mais lorsqu'elle reste au foyer, c'est l'inverse qui se produit et l'épouse peut se plaindre d'être exploitée et humiliée par sa belle-mère (no.5 et no.41). Ce qui peut provoquer des mises au point au sein du couple, (" *je t'avais avertie qu'il*

fallait t'apprêter à encaisser" , répondait le no.5 à son épouse), mais aussi la colère de l'époux dans la mesure où il n'a pas peur de s'identifier à son épouse.

Le couple sait que tôt ou tard, il partira de la maison quel que soit le chantage affectif qui peut s'exercer sur le fils (no.2). Il n'a donc d'autres ressources que de s'accomoder du rythme de la vie domestique, même si cela doit porter préjudice à sa liberté de mouvement, au désir de s'isoler ou de recevoir des amis ou encore de se distinguer à travers la consommation. C'est le cas du no.2 qui nous avouait que cédant à un désir de son épouse, il avait acheté du foie (1) provoquant les sarcasmes de ses soeurs qui y voyaient une faiblesse et une concession aux caprices d'une épouse trop gâtée.

C'est donc au niveau du rythme de l'existence quotidienne et de la nature des rapports entre les deux époux que la mésentente peut intervenir.

L'exemple extrême est représenté par le no.16 qui croyait pouvoir renouer avec ses origines, en s'installant chez son frère à la campagne, oubliant que le mode de vie paysan repose sur un rapport au temps complètement différent du mode citadin. Ne pouvant plus supporter d'être réveillé au chant du coq et d'être séparé de sa femme au moment des repas, notre enquêté s'est dépêché de régler son problème de logement pour retrouver ses habitudes.

2) Revenus et gestion domestique

Ce qui ressort des développements précédents, c'est que les modes de cohabitation ne sont pas déterminés uniquement par la nature des revenus de nos enquêtés

(1) On sait le rôle que joue la consommation du foie dans l'imaginaire populaire assimilé à un luxe qui ne peut être accordé qu'aux femmes enceintes ayant des envies.

puisque, pour la plupart salariés, ils ne produisent pas pour autant la forme conjugale comme le pensait G. Menahem (1). Le salaire est certes un des fondements du rapport conjugal mais, il n'engage pas la même organisation domestique ni les mêmes finalités.

Selon qu'il s'agit de survivre ou de bien vivre, selon que le revenu est unique ou multiple, l'organisation domestique va différer du tout au tout, exigeant des plus démunis, une plus grande mobilisation du temps et de la force de travail physique ainsi que des relations familiales alors que là où la nécessité est moins contraignante et le temps plus précieux, l'activité domestique s'orientera vers l'apport de services extérieurs marchands.

La différence dans les modes de gestion repose avant tout sur une différence dans le statut de la femme. lorsque celle-ci travaille à l'extérieur et contribue de manière constante aux revenus du couple ou du ménage, elle opère une redéfinition des rôles et des fonctions qui donne un style à la vie domestique différent de celui produit dans les familles où l'activité domestique repose sur le travail "gratuit" de la femme.

C'est donc autour de ces deux éléments essentiels, nature des revenus et nature du travail féminin, que nous allons appréhender les différentes manières dont nos enquêtés organisent leurs rapports à l'intérieur de l'espace domestique. Auparavent, il nous faut identifier nos enquêtés à travers le type de revenus.

Le tableau suivant en rend compte.

---

(1) Les mutations de la famille et les modes de reproduction de la force de travail, article déjà cité.

Tableau no. 32- Types de revenus selon CSP du chef de famille.

Types de revenus / CSP	familles à double salaire	familles au salaire unique	familles à 1 salaire + autres revenus	familles à 1 salaire + revenu domestique	autres revenus	NR	Total
Cadres	20	8	1	3	0	0	32
Techniciens employés	4	2	5	1	0	0	12
Ouvriers	3	18	12	0	0	2	35
Petits commerçants	0	0	0	0	4	0	4
Inactifs	0	0	0	0	4	0	4
Total	27	28	18	4	8	2	87

A la lecture du tableau, il apparait clairement qu'il y a deux pôles de revenus: celui qui repose sur l'apport salarial des deux conjoints et celui où le salaire unique est le produit du travail de l'homme, la femme étant cantonnée au travail domestique. Entre les deux pôles se situent des ménages où le salaire peut être renforcé par des revenus divers, provenant d'un travail domestique, destiné au marché (couture, dactylographie...), mais aussi

de l'activité du mari en dehors des heures de travail salarié.

Il est évident qu'il faut évaluer toutes les situations où la cohabitation oblige à une gestion particulière des revenus.

a)- Les familles à double carrière.

Nous les distinguons bien des familles à double salaire où le travail de la femme n'est pas une constante et peut être interrompu à tout moment.

Nous pensons au cas du no.34 dont le conjoint, secrétaire de direction, a quitté son poste au lendemain de son mariage puis l'a réintégré sur insistance du directeur de l'entreprise lui même après que notre enquêté ait posé des conditions relatives au caractère provisoire de cette reprise (1). Il est vrai que ce dernier qui cohabitait avec ses parents était tiraillé entre l'impératif de la norme éthique, telle que l'énonçait sa mère, (" *la place d'une femme est à la maison*") et les besoins de ressources complémentaires qui coincidaient avec le désir de faire ménage à part.

L'épouse du no.25, elle aussi, secrétaire dans une administration prend régulièrement de longs congés à l'occasion d'accouchements ou de tout autre évènement qui nécessite sa présence au foyer.

On voit bien qu'ici le revenu de l'épouse n'est envisagé que comme appoint qui ne doit pas remettre en

(1) Situation renversante que celle où le directeur d'une entreprise est obligé de négocier avec l'époux de sa secrétaire pour pouvoir continuer de bénéficier de ses services. Les conditions de l'époux tiennent au fait que l'épouse doive être dispensée des heures supplémentaires afin de rentrer à des heures raisonnables au foyer.

cause la hiérarchie des rôles entre les sexes et le type d'organisation domestique. Dans les familles à double carrière, le statut de l'épouse est tout autre. Elle est médecin, enseignante à l'université ou au lycée, technicienne de la santé, toutes professions qui ont demandé un investissement plus ou moins long en études et auxquelles les femmes s'identifient comme pour affirmer une existence niée par ailleurs. L'identification n'est jamais totale comme chez les "célibattantes"(1) où le boulot est un vrai plaisir et le seul domaine où l'on se réalise pleinement. C'est qu'ici, la réalisation de soi-même passe d'abord et avant tout par le mariage, non pas tant comme moyen de "se caser" que comme moyen d'obtenir une reconnaissance sociale. C'est l'une des conditions qui permet d'envisager le travail féminin sous l'angle d'une carrière, l'autre condition étant la connivence du mari pour contrebalancer la résistance du milieu familial et social.

L'entente conjugale est donc un des ingrédients nécessaire au fonctionnement de ce modèle. Elle suppose que les mariages n'ont pas été arrangés et que les violons ont été accordés entre les époux avant le mariage; ce qui est le cas de la totalité des couples que nous avons recensé. Les considérations économiques ne sont pas absentes et la nécessité d'un revenu double est d'autant plus pressante que le modèle de consommation doit être en rapport avec le statut des deux époux. Encore faut-il que le revenu féminin soit réellement intégré au budget commun. L'épouse du no.21 se dispensait de toute participation au budget familial

(1) Une enquête de Josette Alia, dans le Nouvel Observateur de la deuxième semaine de Mars 1989 sur "les célibattantes", semble montrer que le marché de la solitude n'est pas alimenté par des femmes résignées qui ne trouvent pas un mari mais par des femmes sûres d'elles, exerçant des métiers valorisants et dont l'esprit d'indépendance effraie les hommes.

interprétant à sa manière la règle coranique qui veut que la femme puisse disposer de ses revenus comme elle l'entend (1).

En vérité, mis à part ce cas, aucune épouse ne dispose de ses revenus comme elle l'entend. La plupart nous ont déclaré réserver le revenu de l'époux aux dépenses quotidiennes: alimentation, habillement, sorties et le revenu de l'épouse aux dépenses extraordinaires: voiture, logement, ameublement. Pour des raisons évidentes, nous n'avons pu faire parler longuement nos enquêtés sur cette spécialisation, mais il nous est apparu qu'elle correspondait parfaitement à l'image rassurante de l'homme pourvoyeur aux besoins de tous les jours alors que le revenu de l'épouse apparaissait comme lié à des besoins superflus. En réalité, c'est le revenu féminin qui permet au couple de thésauriser et faire face aux dépenses les plus imprévisibles (2). C'est grâce à leurs économies que les nos. 65, 68 et 71 peuvent se payer une voiture, que le no.72 achète son logement et que le no.67 paie les dettes du mariage etc.

On retrouve chez certains cadres hommes une pudeur à aborder les problèmes d'argent avec leur épouse, s'obligeant presque à une gestion séparée des revenus (no.1 et no.21). Tout se passe comme si les époux se refusaient à admettre le statut indépendant de l'épouse se comportant comme de vrais chefs de famille. Dans l'ensemble, la gestion du budget est concertée entre les époux. On y

---

(1) Il est vrai que le Coran autorise la femme à gérer son bien selon son bon vouloir mais il s'agit des biens acquis avant le mariage. Il n'y a pas d'interprétation connue quant à l'usage des revenus acquis tout au long du mariage.

(2) On peut peut-être rapprocher cette fonction de celle que joue d'or dans les familles traditionnelles: moyens de thésaurisation mais aussi moyen de parer à l'imprévu; à la différence qu'ici, on ne peut y recourir qu'une fois la position de l'épouse bien consolidée au sein de la famille de son mari.

pratique la transparence. Chacun des époux a son compte en banque et chacun peut puiser dans le compte de l'autre. Les décisions pour les grands achats sont prises à deux même si leur consommation donne lieu à une inégalité. Notre enquêtée no.65 qui avait acheté la voiture avec ses économies ne pouvait la conduire comme elle l'aurait voulu à cause de l'opposition de son mari. L'organisation domestique dans ce type de famille est complètement subordonnée aux impératifs de la carrière des deux époux. C'est ainsi que le recours aux femmes de ménage ou aux nourrices est souvent pratiqué même s'il n'apporte que tracas et gêne. Nous avons noté que 13 couples y faisaient appel dont 7 de façon permanente. C'est en fait la rareté de cette main-d'oeuvre qui empêche la plupart de bénéficier de ses services. Il n'est pas facile non plus d'accéder à une main-d'oeuvre qualifiée et sûre à moins de faire appel à des intermédiaires connus ou d'emprunter la filière familiale. Quelques uns de nos enquêtés ont dû renoncer aux services de leur femme de ménage parce que leur savoir s'est avéré totalement inadapté à leurs besoins (no.71, no.72, no.67)(1). D'autres refusent ce recours malgré le besoin, arguant du fait que leur intimité était violée (no.68). D'autres encore développent un sentiment de culpabilité s'assimilant à des exploiteurs (no.2). Les salaires pratiqués pour ce service vont de 800 DA à 1200 DA par mois pour des horaires journaliers qui dépassent rarement les 8 heures.

Sauf dans un cas (le no.18), les parents ne sont jamais sollicités de façon permanente malgré la proximité parce que nos enquêtés se refusent d'entamer un cycle

(1) Il est indéniable que l'origine rurale des femmes de ménage est pour beaucoup dans ce décalage. On sait qu'à Constantine elles se recrutent surtout dans les bidonvilles. Nos cadres se plaignent surtout de ce que leurs femmes de ménage ont des pratiques éducatives désuetes (procédés contre le mauvais oeil, amulettes ...).

d'échanges qui peut accentuer la dépendance ou donner l'occasion aux parents de se mêler des affaires du couple.

Pour ce qui est de l'éducation des enfants, ce sont les services de crèche qui sont sollicités malgré leur nombre restreint (1). Mais on sait que les cadres y ont plus facilement accès, non seulement parce qu'ils ont les moyens mais aussi les relations nécessaires.

Ainsi la nécessité d'une aide extérieure pour maintenir les tâches domestiques vitales: entretien de l'intérieur, nourriture, vaisselle, lessive... fait prendre conscience de la valeur de la force de travail domestique et ce d'autant plus que le marché n'est pas en mesure de répondre aux besoins naissants d'une couche sociale particulière dont le temps est précieux et le modèle de consommation en rupture avec le modèle traditionnel, l'absence d'industrie spécialisée dans la fabrication d'une cuisine précuite ou de produits élaborés ne demandant pas une grande préparation culinaire oblige les femmes à sacrifier leur temps libre à ce genre d'occupations et les hommes à faire les marchés pour remplir le couffin. Là aussi la division du travail est marquée: aux hommes les activités de l'extérieur, aux femmes celles de l'intérieur. Cette division s'opère de fait malgré les déclarations de principe sur l'interchangeabilité des rôles. Les maris n'ont aucune honte à avouer qu'ils donnent un "coup de main" (16 sur l'ensemble des entretiens) mais ont une préférence pour les tâches en position debout (vaisselle, cuisine...), répugnant à faire le lit ou le parterre. Les épouses n'admettent pas souvent l'intrusion des hommes dans la cuisine (no.2, no.13...) et cherchent à sauvegarder la seule qualification domestique dont elles peuvent se prévaloir. Elles ne font plus la galette traditionnelle

(1) Constantine compte sept crèches et jardins d'enfants qui dépendent de la commune, du Croissant Rouge Algérien et de la CASOREC.

(sauf aux occasions exceptionnelles); ne roulent plus le couscous, mais s'alimentent pour tous les produits de pâte (couscous, trida, chakhchoukha...) chez les maisons spécialisées dans cette production (1).

C'est dans ces familles que le savoir domestique et notamment culinaire tend à s'universaliser par le biais de livres de recettes et de tous les magazines qui se rapportent à la nouvelle culture d'intérieur (2). Il repose aussi sur la possibilité de s'équiper en appareils électro-ménagers plus adaptés à une cuisine moderne et moins exigeants en efforts physiques. La majorité des foyers, où les deux époux travaillent, possède au moins un batteur électrique et un robot; chez quelques autres, l'équipement comprend un pétrin, une sorbetière, une yaourtière, un moulin à café, etc. Il aurait été fastidieux mais sûrement intéressant de relever toute la panoplie des acquisitions faites par nos enquêtés. Quand on sait qu'elles font l'objet de grosses dépenses (puisqu'acquises au marché noir en devises), on comprend qu'elles correspondent à des besoins réels, même si leur usage n'est pas dissociable d'une volonté d'accumulation distinctive.

Ce souci d'équipement cadre parfaitement avec l'évolution du système des goûts en matière d'alimentation chez les cadres dans la mesure où les plats dont l'élaboration demande beaucoup de temps et d'énergie physique cèdent la place aux plats cuisinés rapidement: grillades, rôtis, friture, salades mais aussi ragoûts et pâtes. Le couscous traditionnel consommé presque tous les jours chez les classes populaires devient ici le plat du

---

(1) Nous avons déjà signalé, dans la première partie de ce travail qu'à Mila et Constantine (et probablement dans d'autres villes encore), certaines familles réalisent de véritables fortunes grâce à cette activité.

(2) On sait que tous les magazines importés comme "Femmes d'Aujourd'hui" et "Prima" s'arrachent chez les libraires.

vendredi (1). La disponibilité en temps autorise à concevoir l'activité consacrée à la cuisine comme une distraction et non plus comme une corvée. C'est ainsi que les cadres sont gros consommateurs de viande rouge et blanche mais aussi de poisson, produit de distinction par excellence. Les laitages, fromages et oeufs sont d'autant plus consommés qu'ils entrent dans la préparation de plats, confiseries ou pâtisseries plus élaborés.

Selon nos propres observations, la part de l'alimentation dans le budget des ménages cadres reste importante par rapport aux autres postes. L'enquête sur les dépenses de consommation des ménages Algériens, menée par les services de l'office national des statistiques, entre Mars 1979 et mars 1980, donne des résultats qui semblent confirmer cette analyse. Le tableau suivant distribue les dépenses moyennes annuelles par personne selon deux types de dépenses. Le type I comprend: le pain, céréales et dérivés, fruits et légumes frais, aliments et boissons non alcoolisées, viandes, volailles et poissons, fruits et légumes secs. Le type II comprend: habillement et chaussures, logement, chauffage et éclairage, meubles et matériels ménagers, santé et hygiène corporelle. Transport et communications, éducation culture et loisirs, divers.

Ces dépenses sont réparties selon la CSP du chef de ménage. Les CSP sont numérotées de 1 à 8. Elles correspondent à la nomenclature telle qu'elle est définie par l'ONS. (2)

---

(1) Jour de repos hebdomadaire.

(2) Les huit CSP du chef de ménage sont:
1. Patrons et professions libérales; 2. Indépendants; 3. Cadres
4. Employés et ouvriers qualifiés; 5. Ouvriers spécialisés et manoeuvres
6. Ouvriers agricoles; 7. Autres; 8. Non déclarés.

Tableau no.33 Les dépenses moyennes par personne selon 2 types de dépenses et selon la CSP

CSP / Types Dépenses	CSP 1	CSP 2	CSP 3	CSP 4	CSP 5	CSP 6	CSP 7	CSP 8	Algérie entière
Type I	2288	1573	2463	1986	1649	1226	1788	1681	1739
%	52.22	54.03	51.02	55.02	58.91	60	57.19	51.43	55.64
Type II	2093	1338	2364	1623	1150	817	1338	1400	1386
%	47.78	45.97	48.98	44.98	41.09	40	42.81	48.57	44.36
Total	4381	2911	4827	3609	2799	2043	3126	3268	3125
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Ce tableau a été établi à partir de celui qui figure dans l'annuaire de l'Algérie 1985-1986, p.261.

Ce qui saute aux yeux, c'est que la loi d'Engel , selon laquelle la part réservée à l'alimentation dans le budget diminue au fur et à mesure que les revenus s'élèvent, ne se vérifie pas de façon éclatante. L'écart qui sépare cette part chez les cadres (51.02 % de l'ensemble des dépenses), de celle des patrons et professions libérales (52.22 %) ou des employés et ouvriers qualifiés (55.02 %) n'est pas aussi important pour qu'on puisse en déduire une différenciation dans les styles alimentaires. Cet écart ne devient significatif qu'à partir des ouvriers spécialisés, manoeuvres et ouvriers agricoles. On peut penser aussi que le chiffre se rapportant aux patrons et professions libérales s'explique par une sous-estimation des revenus de cette catégorie. Mais quel/que soit les imperfections des chiffres, nous pensons qu'ils traduisent une réalité indéniable: les cadres aiment bien manger. Ils sont peu enclins à pratiquer un quelconque ascétisme surtout lorsqu'ils sont d'origine populaire. Tout se passe comme si la position nouvelle qu'ils occupent ne peut faire oublier un passé fait de privations et d'envies jamais satisfaites. Le présent est donc vécu d'abord comme une revanche du ventre et si le mode de vie provoque une rupture avec les plats gras et épicés de la cuisine traditionnelle, il n'empêche pas de faire de la nourriture, aussi variée soit-elle, l'une des préoccupations principales. C'est grâce aux plaisirs de la table que les cadres se familiarisent avec les plaisirs de la vie et on peut penser que l'individualisation de leur ménage accentue fortement cette tendance.

Il faut souligner que c'est dans cette catégorie que la consommation d'alcool est la plus répandue. S'il est difficile d'en évaluer l'importance à cause de son irrégularité, on peut au moins en esquisser le mode.

Il ne s'agit pas ici de boire pour oublier, même si cela peut se produire dans des occasions particulières,

mais de boire en mangeant, associant ainsi le vin et la bière aux plaisirs de la table. Cette attitude est assez rare. Nous ne l'avons retrouvée que chez deux de nos enquêtés. Par contre, il est plus fréquent de boire, lors de retrouvailles entre amis, dans une ambiance conviviale autour d'une table bien garnie. Dans ce milieu, il n'y a ni la violence, ni la culpabilité qu'on retrouve chez tous ceux qui n'ont pour ressource que de se soûler à la périphérie de la ville, transformant ainsi l'exclusion dont ils sont l'objet en une attitude d'agression à l'égard de la société.

Il faut dire que la consommation d'alcool est un fait entièrement masculin, ce qui définit par là-même ses limites. L'épouse est presque par nature hostile à ce type de consommation non seulement parce qu'il constitue une menace pour le budget familial mais aussi parce qu'il risque d'éloigner l'époux de ses obligations habituelles. La nouveauté vient des enfants, produits authentiques de l'école d'aujourd'hui, qui opposent au bon sens naif du papa, les exigences abruptes et sans concession de l'idéologie religieuse. La réserve nous oblige à taire les nombreux conflits dont des enfants âgés à peine de 10 ans sont à l'origine.

Quant aux dépenses du type II qui ont rapport avec l'habillement, l'ameublement, le transport, le logement etc , on peut dire que les cadres bénéficient d'une sorte de privilège lié à leur fonction. Tous ont été logés par l'état, en toute priorité, à un prix dérisoire qui ne leur aura coûté qu'un petit effort d'épargne (1). Quelques uns des couples enquêtés en ont bénéficié doublement dans la mesure où les deux conjoints ont été logés par leur

(1) La loi no.81-01 du 07 février 1981 instituant la cession des biens aux particuliers .

entreprise.

En ce qui concerne l'ameublement et l'équipement en biens ménagers, la capacité des couples à y faire face est fonction de leurs revenus mais aussi de l'aide extérieure. Nous pensons ici aux cadeaux faits par les parents lors de l'installation du couple (no.2, no.7, no.18, no.65 etc .) mais aussi aux facilités accordées par l'entreprise puisque les meubles qui garnissent certains logements de fonction ont été cédés à des prix presque symboliques (no.70, no.72, no.73 ...). Autre privilège des cadres, c'est la possibilité d'utiliser la bourse ou les frais de mission accordés à l'occasion de stages ou de détachements à l'étranger pour acheter toutes sortes de biens mobiliers (salon en cuir, salle à manger, tapis ...) et de loisirs (vidéo, chaine stéréo ...) sans oublier l'inévitable voiture, objet de tous les désirs (1). La voiture aura été un bien accessible aux cadres grâce aux importations réalisées par l'état, dans la décennie 1970-1980, permettant ainsi aux revenus les plus élevés de l'acquérir à un prix inférieur à celui du marché (2).

On peut en dire autant pour l'habillement et les voyages d'agrément. Les séjours à l'étranger, aussi courts soient-ils, permettent de joindre l'utile à l'agréable. Le marché parallèle de l'habillement est aussi un recours pour tous ceux qui ne disposent pas de devises et veulent se distinguer dans ce domaine.

La plupart de nos cadres y recourent systématiquement en particulier pour les habits féminins et ceux des

---

(1) On sait que tous les cadres qui ont bénéficié d'une formation à l'étranger ont pu, si leur séjour a atteint trois ans, réaliser un "déménagement" qui leur permettait de s'équiper pour longtemps sans payer aucune taxe.

(2) Dans les années 1979-1980, une Honda civic qui était payée à la SONACOME (organisme chargé de l'importation des véhicules) environ 50 000 dinars se revendait sur le marché noir le double.

enfants. La mauvaise qualité de la production nationale y est pour quelque chose, mais elle sert souvent de prétexte à des pratiques dont la fonction est d'abord de permettre aux cadres de se distinguer et de produire tous les signes susceptibles de les faire reconnaitre comme groupe social particulier.

Nous pourrions nous attarder plus longtemps sur le sens à donner à ces pratiques de consommation, si nous nous étions livrés à une enquête approfondie sur ce sujet, mais il nous semble que les observations relevées mettent en évidence l'emergence d'un modèle de consommation caractéristique des couches d'encadrement liées à l'état par la sécurité de l'emploi et la progression dans la carrière.

Ce modèle repose sur une hiérarchie des besoins qui doit beaucoup aux pratiques réelles mais aussi à l'action de l'état dans la création de ces besoins. Lorsque la manne pétrolière déversait ses bienfaits sur le pays, les plans anti-pénuries étaient élaborés à un haut niveau pour définir les produits susceptibles de satisfaire l'appétit des consommateurs. C'est ce choix entre le fromage gruyère et le beurre, la machine à laver et l'aspirateur, la caméra-vidéo et l'appareil photo qui a contribué à produire et à pourvoir à des besoins qui n'apparaissaient comme évidents que lorsqu'ils ont fonctionné comme signes d'appartenance à un groupe particulier . Tout ceci montre à quel point la théorie du besoin, travaillée par les pratiques des classes au pouvoir, déborde le terrain de l'économique pour apparaitre comme l'enjeu d'une lutte des classes. La consommation n'est donc pas une fin en soi, elle ne constitue même pas une "finalité de la production" ainsi que le croit M. Lakehal (1), elle n'est qu'un moment

---

(1) Voir Algérie-Actualité: semaine du 21 au 27 mars 1985

de ce que D. Bertaux appelle la production anthroponomique (1) où il est question non pas seulement de reproduire une énergie humaine (manger, dormir, se distraire) mais de la reproduire qualitativement, culturellement, dans la forme qui convient à son statut. Le mode et la manière de consommer sont donc tout aussi importants que la consommation elle-même. Le statut de celui qui dîne, entouré d'une armée de serviteurs, est certainement différent de celui qui se contente des efforts de sa femme pour être servi. Il n'y a donc "*aucune harmonie préétablie entre la hiérarchie sociale des consommations et la hiérarchie des "besoins"* " (2). Si les dépenses ostentatoires défient toute logique économique, elles permettent au moins à ceux qui les font de faire reconnaitre leurs prétentions.

b)- Les familles au salaire unique

Nous avons vu que les familles à double carrière étaient composées essentiellement de cadres aussi bien du côté des époux que de celui des épouses. La stabilité de ce modèle tient essentiellement dans le statut particulier de la femme et du caractère irréversible de son travail. C'est ce qui donne sa marque aux familles dont l'époux n'est pas cadre, comme c'est le cas pour le no.42, du no.29 et le conjoint du no.70. C'est parce que le statut de l'épouse n'est pas remis en cause que dans les deux cas l'organisation domestique peut fonctionner. Mais nous

(1) "Ce n'est pas la production des hommes qui détermine la production des choses, c'est la production des choses qui - dans l'ordre de classe actuel - détermine la production des êtres humains ..." (Destins personnels et structure de classe. Déjà cité p.66).

(2) Cl. Grignon et Ch. Grignon: Styles d'alimentation et goûts populaires. Revue Française de sociologie 1980, p.548.

l'avons déjà souligné, ces situations ne sont explicables que par l'itinéraire particulier des époux.

Ceci ne veut pas dire que les autres catégories socio-professionnelles ne sont pas porteuses de ce modèle mais on peut dire qu'il y est plus fragile parce que le travail féminin y est moins légitime et qu'il provoque la résistance du milieu familial et social. Nous avons évoqué les cas des no.25 et no.34 où la vie professionnelle de l'épouse est très aléatoire parce que menacée par le "surtravail domestique".

Nous retrouvons chez quelques cadres la forme d'organisation familiale basée sur le seul revenu salarié du mari. Pour la plupart la situation est imputable à la cohabitation qui leur était imposée par les parents (no.5, no.14, no.15, no.17 etc). Quand bien même ils avaient souhaité un conjoint qui travaille, ce projet était inconciliable avec la stratégie de pouvoir de la mère. On le voit bien avec le no.5 qui est obligé d'abandonner l'idée de faire poursuivre des études à son épouse pour payer le prix de la coexistence avec sa mère. Lorsqu'il acquierra son autonomie, il sera trop tard pour les études et difficile de trouver un emploi. C'est le même réflexe chez les no.15 et les no.17 qui projettent tous deux d'installer un atelier de couture pour leur épouse après avoir quitté la maison familiale mais qui n'arrivent pas à le mettre en pratique pour des raisons liées, certes à la difficulté de coordonner entre les tâches domestiques et le travail proprement dit, mais aussi au poids de l'âge et des habitudes acquises. Il faut dire qu'ici le niveau d'instruction des épouses est moindre et qu'il constitue un handicap important dans l'intégration au marché du travail.

Chez les couples mixtes, le problème se pose autrement puisqu'il s'agit moins d'intégration au marché du travail que d'intégration sociale. Or pour les épouses des no.85 et no.86, le prix à payer est élevé pour un

revenu en dessous de leur qualification. Le no.86 qui s'est employée comme secrétaire, n'y trouvait pas son compte, préférant réintégrer son foyer en achetant une machine à écrire pour réaliser des travaux dactylographiés pour le compte de particuliers.

Les travaux faits à domicile contre rémunération constituent la solution idéale pour des femmes dont la dépendance à l'égard de l'époux est très mal vécue. Il s'agit aussi de compléter un revenu souvent insuffisant au regard des dépenses que nécessite un standing de vie en rapport avec la position de l'époux (habillement, sorties au restaurant, voyages, etc).

C'est en grande majorité chez les techniciens, ouvriers et commerçants qu'est implanté le modèle de famille fondé sur le seul revenu de l'époux. C'est ici que la division du travail entre les sexes est presque totale et la claustration de l'épouse un principe qui répond à une logique de l'honneur où "*l'homme dit-on est comme la rigole, la femme comme le bassin, l'un apporte l'autre retient et conserve*" (1). Cette fonction de conservation et de gestion des ressources par l'épouse est d'autant plus importante qu'elle concerne ici des bas revenus. Dans la plupart des cas, il s'agit bien de survivre, c'est-à-dire d'assurer au minimum la reproduction des conditions d'une existence dure et difficile où la sauvegarde d'un niveau de vie décent dépent aussi bien des capacités de l'homme à se "débrouiller" (heures supplémentaires, combines, travaux d'appoint) que de celles de l'épouse à pratiquer l'austérité qui convient à ce genre de situation. C'est donc cette réalité qui va structurer les pratiques de consommation et organiser le "surtravail domestique". Mais le seul niveau de revenu n'est pas suffisant pour expliquer ces pratiques, il faut y ajouter l'exercice d'une autorité

(1) P. Bourdieu: Esquisse d'une théorie de la pratique... déjà cité, p.53

domestique qui garantit la continuité du procès de travail domestique reposant sur l'exploitation de la force de travail féminine. Cette préoccupation est d'ailleurs déterminante dans le choix du conjoint puisque la valeur de l'épouse est aussi fonction d'un savoir domestique, fait de "trucs" et de "trouvailles" destinés à contrer les handicaps d'une condition économique faible.

Ainsi que l'ont démontré P. Bourdieu (1) et R. Hoggart (2), les classes pauvres font "de nécessité vertu". N'ayant pas les moyens de développer le mode de vie auquel elles rêvent, elles s'accomodent de la contrainte en en faisant une caractéristique de leur identité. Il ne faut donc pas voir dans les handicaps de simples manques mais aussi l'occasion de développer une éthique et un sens de l'honneur qui permettent d'échapper à la déchéance et de sauvegarder sa dignité.

Il s'agit ici de renouveller tous les jours une energie physique brute qui s'épuise à longueur de journée face aux machines. L'importance et la qualité des tâches domestiques doivent être à la mesure de cet objectif puisque de lui dépend la survie du ménage. Il n'est question ni de femme de ménage ni d'aide du mari. Tout le travail repose sur les épaules de la maîtresse se maison. Seule la proche parenté et parfois le voisinage constituent une aide conjoncturelle appréciable. Mais il faut ajouter que les filles représentent une main-d'oeuvre non négligable. C'est dans ces milieux que leur scolarité est écourtée et parfois leur mariage retardé pour aider la mère au ménage.

Le logement constitue la principale difficulté à laquelle se heurtent les ouvriers et techniciens pour concrétiser une vie familiale autonome. Au contraire des cadres qui sont complètement pris en charge par l'état, ils

(1) La distinction ... déjà cité chap.7 pp. 433-462
(2) La culture du pauvre ... déjà cité chap.3, pp.115.

ne peuvent pour la plupart compter que sur leur propre force et leurs économies pour construire leur maison. C'est le cas des ouvriers agricoles et de tous ceux qui résident en milieu rural (no.24, no.30, no.31, no.36, no.43, no.44, no.47, no.50, no.55, no.56, no.57, no.58). Incapables de faire face aux frais d'une main-d'oeuvre spécialisée, ils ont toujours recours aux frères, cousins et voisins pour mener à terme leur projet. En ville, l'entreprise est beaucoup plus coûteuse et plus difficile. L'espoir d'être logé par sa propre société ou par la commune n'est pas impossible. Il se réalise effectivement pour deux techniciens (no.25 et no.26), un chef d'équipe (no.38) et un ouvrier qualifié (no.39). Mais il aura fallu qu'ils patientent pendant longtemps, subissant ainsi les effets d'une cohabitation souvent éprouvante pour l'équilibre du couple. Le no.25 a obtenu son logement après 10 ans de mariage et de cohabitation avec des parents, le no.26 après 13 ans, le no.38 après 9 ans et le no.39 après 14 ans.

Ceux dont la demande n'est pas satisfaite continuent de cohabiter avec leurs parents (no.33, no.35, no.37, etc) ou bien louent une pièce chez le privé (no.32) en attendant une hypothétique réponse.

Construire en milieu urbain est une tâche impossible sauf si tous les revenus de la famille et de la proche parenté sont immobilisés (no.27). Le cas le plus désespéré est celui du no.53 qui, ne voulant plus gêner son demi-frère déjà à l'étroit, a d'abord loué une pièce chez un particulier puis a acheté avec quelques économies un baraquement en zinc dans un bidonville (4800 DA). L'intérêt d'un telle acquisition réside dans l'espoir d'être relogé par la commune dans la mesure où l'éradication des bidonvilles passe par le relogement de ses occupants (1).

---

(1) C'est ainsi qu'on assiste à Constantine au commerce particulier des "logements bidonvilles" dont le prix a atteint ces dernières années 40.000 dinars.

Le problème du logement urbain pose celui de l'adéquation de l'espace au type d'activité domestique qui s'y déroule. Non seulement il protège mal du regard extérieur, mais en plus il prive les occupants, en particulier les femmes, des seuls lieux où l'économie domestique avait un sens: la cour et le jardin.

Si en milieu rural, ces deux endroits sont le prolongement d'une activité économique féminine dont les produits sont destinés à l'autoconsommation (culture de légumes et de fruits et élevage de poulets, lapins et autres...), en milieu urbain, ils fonctionnent comme espaces ouverts où le mouvement amplifié de la femme vient s'y déployer. Dans les maisons traditionnelles de la ville, c'est au milieu de la cour, *west ed-dar*, que la plupart des activités se déroulent: lavage de la vaisselle et du linge, préparation des repas, broderie, couture, repos, etc. Leur synchronisation quotidienne repose sur une "dynamique corporelle" (1) que seule permet l'espace de la maison traditionnelle. La cour n'est pas seulement un espace en plus, mais le centre d'où partent et où aboutissent une grande partie des déplacements. C'est le lieu de la lumière, de la fraicheur et de l'eau. C'est le lieu où l'on évacue ce qui est de trop dans les pièces. On comprend que nos femmes puissent se trouver mal à l'aise dans des appartements aux espaces exigus, où elles doivent s'activer toute la journée. La cuisine en particulier ne répond pas aux besoins d'une activité qui reste fondée sur le stockage, la transformation d'un certain nombre de produits de base en aliments et la conservation. Le stockage se justifie en particulier pour la semoule, produit stratégique de la

(1) Voir la thèse de IIIe Cycle de Mme Zannad Traki: Essai d'analyse socio-morphologique. Etude de cas; la relation entre les pratiques corporelles féminines et le cadre urbain à Tunis (Chap.II de la 1e Partie, soutenue à l'Université de Paris VIII, 1980)

consommation domestique (1). Même si le pain de boulangerie fait partie des habitudes alimentaires, aucune famille ne peut se dispenser de l'achat mensuel du quintal de semoule. Elle sert d'abord à la confection de la galette que la plupart de nos enquêtés consomment quotidiennement. Elle sert aussi à préparer le couscous qui reste un plat de base même si son assaisonnement s'appauvrit de plus en plus en viande et même en légumes.

La préparation du couscous fait partie des grands travaux pour lesquels se mobilisent la plupart des femmes en organisant une sorte de "*touiza*" féminine durant les jours d'été. Quant à la préparation pour la conservation d'autres aliments de base tels que: viande séchée, tomates, poivrons, olives, beurre rance etc, la pratique tend à se raréfier aussi bien par manque d'espace que parce que le marché offre des produits similaires.

Ici l'équipement électro-ménager est très faible. On ne peut se passer du frigo, de la cuisinière et de la "*tabouna*" (2) même s'il faut les acheter au marché noir, mais pour le reste, ce sont les bras de la femme qui fournissent l'énergie nécessaire. La machine à laver et le pétrin électrique restent des instruments dont l'acquisition est souhaitée. Nous n'avons rencontré aucun de nos enquêtés possédant l'un de ces deux éléments.

Pour ce qui est de l'alimentation, les ouvriers et techniciens sont grands consommateurs de pain, de couscous, de pâtes, de pomme de terre, mais aussi de légumes secs (haricots blancs et pois chiches). L'oeuf constitue un substitut à la viande et est consommé surtout par les

---

(1) Rappelons que les derniers évènements d'octobre 1988 avaient aussi pour origine la pénurie de semoule. Des camions transportant ce produit avaient été "braqués" par des groupes de citoyens au cours de leur trajet.

(2) Réchaud à gaz à trépied utilisé surtout pour cuire la galette et autres préparations traditionnelles.

enfants tandis que le poulet reste la seule viande accessible (au moins une fois par semaine).

Par contre les viandes rouges (essentiellement le mouton) deviennent un luxe difficile à satisfaire surtout depuis la brutale augmentation de leur prix, i y a quatre années.

Quant au poisson, en plus de son prix prohibitif, il ne fait pas partie de la tradition culinaire de ce milieu. Pour les desserts, on peut noter l'engouement pour le yaourt, mais la limonade fonctionne comme un véritable substitut des fruits qu'on ne peut se payer.

Les gâteaux et les sucreries restent une gâterie féminine dont la consommation est importante surtout lors des fêtes traditionnelles.

Tout ceci prouve que les préoccupations diététiques (gastronomiques) de ces catégories ne peuvent se concrétiser avec des revenus qui vont de 2000 à 3500 DA. Faute de manger de façon équilibrée, on se remplit le ventre avec une nourriture dont les ingrédients sont invariablement les mêmes: pommes de terre, pâtes, légumes secs.

La cuisine populaire est relevée et grasse, souvent copieuse à défaut d'être nourrissante parce qu'il importe surtout d'avoir l'estomac "bien calé". Le premier à être servi est le chef de famille et il est rare que l'épouse s'attable avec lui surtout en cas de cohabitation avec les parents. La répartition inégale des parts est un principe qui découle aussi bien de la prérogative masculine que de la nécessité de renouveler l'énergie du travailleur.

En matière d'habillement, le recours à la confection et au prêt-à-porter est de plus en plus problématique en raison de l'augmentation incessante des prix de sorte que la couture est une des activités qui mobilise l'après-midi des femmes. La machine à coudre est donc un instrument de travail indispensable. Elle permet aussi de faire des

travaux rémunérés à domicile, ce qui est une autre façon pour l'épouse d'avoir son propre revenu qui servira à préparer le trousseau des filles. Parmi nos enquêtés, beaucoup aspirent à l'avoir mais très peu la possèdent réellement.

L'importation des appareils électro-ménagers dans les années 1980 à des prix étudiés par l'état (1) ont permis à quelques ménages d'investir toutes leurs économies dans cet achat. C'est le cas des épouses des no.32, no.38, no.43, no.59 etc , ainsi de nos enquêtées no.94 et no.104.

En dehors de la production familiale, c'est le recours au marché de l'occasion. Le no.53 dont la progéniture est nombreuse et les moyens limités, achète une "balle de vêtements qui permet de faire face aux besoins de tous durant deux à trois ans. Le no.46 profite de ce que ses neveux vivent en France pour y aller durant son congé et se faire aider pour acheter des vêtements à ses enfants.

L'achat de vêtements neufs surtout pour les enfants reste limité aux grandes occasions: rentrée scolaire, fête de l'aid, etc...

Quant à l'ameublement, mis à part l'inévitable chambre à coucher achetée au moment du mariage, il consiste en l'accumulation d'objets hétéroclites qui occupent beaucoup d'espace et dont la fonctionnalité n'est pas évidente. Le salon est souvent fait de deux banquettes métalliques placées l'une à côté de l'autre et recouvertes de tissu. Parfois il s'agit de deux matelas posés directement par terre qui peuvent servir à faire dormir des visiteurs imprévus. Le penchant des classes populaires pour les meubles est assez fort. Il arrive que l'effort d'épargne finisse par satisfaire ce besoin mais le plus souvent ce

(1) Les machines à coudre electriques Toyota à 8 points étaient vendues à 2800 DA et celles à 12 points à 3400 DA.

sont les hommes qui fabriquent eux-mêmes leurs propres meubles. Le bricolage n'est pas ici un passe-temps mais une nécessité imposée par la difficulté d'accéder aux services extérieurs. La décoration est souvent sommaire: un tapis représentant la Mecque recouvre le mur, des fleurs en matière plastique, des tableaux (reproduction) représentant des paysages... C'est parfois un assemblage d'objets hétéroclites qui indique que le goût populaire en matière d'art n'est pas encore tout à fait formé et qu'il est fortement influencé par les commerçants de babioles. Par contre, on retrouve un amour de tout ce qui se rapporte à la vaisselle au point que l'achat d'une salle à manger aux portes vitrées s'avère nécessaire pour exposer service de table, service à café, service à eau.

Quand elle existe, la salle à manger est un véritable antre sacré. Elle sert de vitrine pour épater les visiteurs et est souvent interdite à l'entrée des enfants. On peut encore énumérer toute une liste de produits devenus l'équipement de base des foyers populaires: tapis en fibre synthétique "Samira", poste-cassette, thermos... etc.

Il faut dire que le commerce auquel se livrent les émigrés n'est pas étranger à cette inflation des besoins.

Les liens que maintiennent quelques uns de nos enquêtés avec le frère ou le père resté en France leur permettent d'accéder à des biens auxquels ils n'auraient pas eu accès par leur propre revenu.

C'est ainsi que l'achat d'une voiture est rendu possible grâce au retour définitif du père (no.24) du frère (no.31) ou de l'oncle (no.26). Le no.36 l'a ramenée lui-même grâce à sa carte d'ancien moudjahid qui l'exemptait des taxes douanières. C'est le cas aussi du couple no.43-74 dont les économies réalisées en France autorisaient cet achat.

Pour ceux qui n'ont pas cette possibilité, il reste le marché de l'occasion encore accessible dans les années

1975-80 et qui permettaient de réaliser le rêve. Pour prendre un exemple, le no.38 avait réussi à acheter une Renault 8, âgée de 13 ans en 1982, à 25 000 dinars. Les réparations effectuées dessus ont fait grimper le prix de revient à 35 000 dinars. Il ne faut comptabiliser ici que les pièces détachées puisque c'est notre enquêté lui-même, aidé d'un ami, qui avait tout fait: révision du moteur, changement de la suspension, peinture etc . Un an plus tard, il la revendait, ne pouvant faire face aux frais d'entretien, à 45 000 dinars.

Les ouvriers résidant en milieu rural ont un besoin vital de la voiture. Loin de toute infrastucture sanitaire et de tout commerce, elle permet de parer au plus pressé. Elle justifie donc tous les sacrifices consentis même si pour cela, il faut s'endetter. C'est ce qu'a fait le no.45 pour acheter une Renault 4 d'occasion, datant de 1966, à 25 000 dinars.

A bien y réfléchir, le nombre d'ouvriers et de techniciens possédant une voiture est assez impressionnant (17) pour qu'on s'interroge sur la nature de ce besoin. A moins que les revenus déclarés soient faux, on ne comprend pas que des salariés modestes puissent mobiliser des sommes importantes pour un bien aussi inaccessible. Il n'y a là aucun souci de distinction et l'aspect utilitaire et pratique prend souvent le pas sur d'autres considérations. Mais il faut y ajouter que nos enquêtés sont réellement subjugués par la mécanique automobile. Il sont souvent très informés sur les différentes marques de voiture, comparent entre les avantages de l'une et de l'autre et regardent avec envie le voisin qui vient d'en acheter une. Elle occupe une bonne partie de leur conversation et les détourne parfois de leurs obligations domestiques. L'épouse du no.38 se plaignait de ce que son mari "bichonne" sa voiture comme s'il s'agissait d'une deuxième épouse.

Il ressort de toutes ces considérations que le modèle

dont il est question ici, fait face à une double contrainte: celle de revenus faibles auxquels les deux époux (mais surtout l'épouse) peuvent remédier par d'autres activités rémunérées (1), mais surtout celle de la privation qui apparait d'autant plus insupportable qu'elle intervient à un moment où l'individualisation des ménages developpait une logique du besoin qui rompait avec l'austérité d'avant. Il n'est plus possible d'ignorer les sollicitations du marché. Il s'agit de s'adapter à la nécessité en s'efforçant de répondre aux besoins les plus vitaux, par une surcharge au niveau du travail domestique. C'est en consommant du temps et de l'énergie physique que les familles de ce type peuvent s'empêcher de recourir à certains biens et services proposés par la société. Cette contrainte touche plus lourdement l'épouse, mais elle n'épargne pas l'époux dont le temps de loisir est carrément mangé par toutes les tâches qui l'attendent à la maison. Il faut dire que la division sexuelle du travail accentue cette contrainte puisque la claustration de l'épouse laisse au mari toutes les tâches qui ont rapport aux courses, aux démarches administratives, aux soins de santé, etc.

C'est aussi le nombre élevé d'enfants qui transforme le dynamisme quotidien de la mère en esclavage. Ici, on ne confie pas ses enfants aux crèches ou aux jardins d'enfants, on les élève comme on peut jusqu'à un certain âge puis on les confie à la rue.

L'autre problème que pose ce type de familles, c'est la gestion du revenu. Or l'épouse exerce une main mise qui peut se révéler néfaste pour les relations conjugales. L'objection principale émise par les épouses est de ne

---

(1) Le cas de l'épouse du no.32 est assez révélateur de l'importance des revenus provenant d'activités annexes. Spécialisée dans la broderie des robes Constantinoises, il lui arrive de gagner 10.000 DA pour une robe qui peut la mobiliser de deux à trois mois.

rien recevoir de cet argent. La méfiance de l'époux est fondée sur le mythe de la femme dépensière qui ne pense qu'à son intérêt. Le no.39 peut s'absenter plusieurs jours sans confier un sou à son épouse. Il se préoccupe de faire toutes les courses nécessaires avant de partir et enjoint à sa femme d'emprunter chez les voisins en cas de besoin en argent. Ces attitudes excessives reposent aussi sur une logique de l'honneur et de la virilité qui interdit à l'homme de rendre compte de ses revenus à l'épouse. Le combat de celle-ci pour obtenir ce qui est nécessaire, pour aller au hammam, voir le médecin, acheter un tissu, s'assimile à une mendicité (1) qu'elle ne peut éviter qu'en se livrant à une activité domestique rémunérée ou en volant directement l'époux, ce qui est une chose beaucoup moins rare qu'on ne le croit.

Pour finir, le modèle des familles au revenu unique se trouve empêtré dans ses propres contradictions. Ne pouvant concevoir, ni même mettre en pratique l'idée que leur femme puisse sortir et encore moins travailler à l'extérieur, s'excluant eux-mêmes d'une gestion domestique intérieure, les époux se condamnent à exercer une autorité factice multipliant ainsi les causes des conflits conjugaux.

c)- Les familles à plusieurs revenus

Il ne s'agit pas ici des familles où l'épouse se livre à quelques activités rémunérées. Sauf pour deux cas (no.12 et no.32) où cette activité est permanente, pour le reste il ne s'agit que d'occupations où le revenu constitue un appoint qui entre souvent dans des dépenses extraordinaires (achat d'or, d'appareils électro-ménagers, trousseau pour les filles ...).

---

(1) Voir le roman de R. Belamri, le soleil sous le tamis, Publisud, 2e édit. 1984.

Nous voulons parler ici de toutes les situations de cohabitation où la gestion des revenus et le travail domestique présentent des caractéristiques particulières. Rappelons que nous avons recensé 32 situations dont 7 avec popote séparée (voir tableau no 31).

Nous avons déjà souligné que lorsque la cohabitation a pour fondement un patrimoine indivis, l'indivision des revenus est aussi de règle et la gestion reste dominée par l'intérêt commun. L'autorité représentée par le père est le garant d'une centralisation des ressources et d'une distribution équitable des produits de l'effort. Pour prendre l'exemple des no.47 et no.50, ils n'ont aucun droit sur leurs salaires individuels, ils les remettent au père lequel ne leur laisse que quelques dinars pour les cigarettes et les cafés. Lorsque l'un d'eux a besoin d'acheter une robe à son épouse, c'est au père de décider de l'utilité de cet achat.

Lorsque la situation le commande, nos enquêtés participent aux travaux de la ferme réduisant ainsi le temps de repos qui leur revient. La consommation répond au principe de la hiérarchie et de l'inégalité des besoins. Les hommes ont la priorité sur les femmes et les enfants. Le travail de la mère est non seulement d'opérer une distribution équitable des tâches domestiques entre ses belles-filles mais de veiller à ce qu'il n'y ait ni gaspillage, ni privilège d'un ménage au détriment d'un autre.

Mis à part les meubles achetés expressement lors du mariage, tous les autres biens mobiliers ou electro-ménagers restent la propriété des parents. Lors de la séparation avec son père, le no.39 n'avait pu reprendre aucun de ses objets malgré des réclamations.

Dans les situations de cohabitation où l'intérêt patrimonial est absent, la gestion des revenus est beaucoup plus difficile à assurer. Lorsque le père est vivant, comme

dans le cas du no.49, il se fait remettre les salaires de ses deux fils qui vivent avec lui, mais n'arrive pas à ménager la susceptibilité de leur ménage. Il se retire donc de l'association et leur préconise de faire popote à part.

Autre exemple: le no.52 vit avec son frère aîné. Il gagne 1600 dinars par mois et en donne 1000 à son frère qui s'occupe de toutes les dépenses: alimentation, factures, vêtements des enfants, etc. Notre enquêté ne s'empêche pas de ramener quelque fois un dessert, une viande ou autre chose lorsque l'envie lui en prend. Maçon de son métier, notre enquêté faisait tous les travaux se rapportant à la plomberie, menuiserie, électricité... Aucun des deux frères ne confiait d'argent à sa femme; mais pour des besoins précis, ils en donnaient à leur soeur qui vivait avec eux et qui fonctionnait comme gardien de leurs intérêts face à la coalition des deux épouses.

Comme nous l'avons déjà dit, le remariage du frère aîné a mis fin à cette cohabitation.

Avant la séparation, le no.27 faisait de même. Il donnait 1500 dinars des 2000 qu'il gagnait à son père. Lorsque les choses se sont envenimées entre sa mère et son épouse, il a fait popote à part. Lorsque les deux époux travaillent et cohabitent avec les parents de l'époux comme ce fut le cas pour le no.25, les choses sont plus délicates à gérer. Fallait-il exiger de l'épouse de contribuer autant par l'effort que par le revenu à la marche du foyer? Ce sont des circonstances pareilles qui poussent à clarifier les règles d'échange entre les cohabitants. Les soeurs de notre enquêté n'étaient pas d'accord quant aux privilèges accordés à l'épouse, d'où une situation de conflit qui a failli aboutir au divorce, s'il n'y avait eu cette possibilité d'obtenir un logement et de s'autonomiser par rapport aux parents. Même lorsqu'il s'agit d'une cohabitation séparée, le risque est grand de voir les revenus du mari détournés. Nous avons évoqué le cas du

no.40, qui était obligé pour gagner les faveurs de sa mère de se montrer généreux. Pire que ça, il ne pouvait donner d'argent à sa femme qu'en cachette de sa mère (voir encadré no. 16). Dans ces conditions la maitrise de la gestion domestique devient presque impossible puisque chaque ménage tente de réserver ses energies et ses revenus à son seul profit. Ce qui explique les opérations de camouflage de revenus, le traitement différencié vis-à-vis des enfants, le vol et le larcin, le fait de manger en cachette des autres.

Toutes ces conditions contribuent à émietter le pouvoir domestique, à éparpiller les ressources et les energies et à rendre difficiles les conditions de reproduction de la force de travail.

Chapitre II

Les rapports dans la parenté

L'amnésie que cultivent les jeunes générations à l'égard de leur origine familiale doit être lue comme le signe d'une profonde césure qui ne peut se réaliser complètement que parce que la génération des parents reste encore attachée au terroir et pratique le culte des ancêtres (1). C'est probablement le mouvement inverse de ce qui se passe en Europe et en France en particulier où les recherches généalogiques connaissent un développement sans précédent, liées probablement aux questions d'héritage mais aussi à un désir profond des individus de retrouver leurs racines.

Est-ce à dire que "le déracinement" (2) a dépouillé les individus de la conscience de ce qu'ils sont? Nous ne le pensons pas bien sûr, mais nous croyons que les formes d'identification, fondées sur la verticalité, opèrent une mutation tactique vers des formes fondées sur l'horizontalité.

---

(1) On n'en veut pour preuve que le comportement de la mère du no.17, qui bien qu'installée en ville depuis 1940, n'a pas cessé de sensibiliser ses enfants à la nécessité de reconstruire la maison restée en ruines du douar d'origine de son mari. Elle finira par les convaincre de s'atteler à cette tâche "afin de ne pas oublier ses ancêtres", sachant très bien qu'elle ne sera visitée, au mieux, qu'une fois par an par ses enfants.

(2) C'est le titre de l'ouvrage de P. Bourdieu (Ed. de Minuit, 1964) qui porte sur la dépaysannisation des campagnes suite au choc colonial.

L'exemple le plus frappant de cette mutation nous est fourni par l'histoire de tous les ouvriers agricoles ou d'origine agricole que nous avons eu à enquêter (no.44, no.47, no.48, no.50, no.55, no.56, no.57 et no.58). Le déracinement qui est imposé à leur père par la colonisation agricole les a entraîné loin de leurs bases, les obligeant à consolider les liens qu'ils avaient avec les frères, les cousins, les proches, en multipliant les mariages internes, en s'établissant l'un à côté de l'autre, en recourant à l'entraide, etc. On peut dire que le territoire de l'identité se rétrécit et que la mémoire des ancêtres s'atrophie abandonnant aux familles prestigieuses le privilège d'une emprise sur le passé.

Les phénomènes de retour aux sources, tels qu'on peut les observer en France, sont la contrepartie d'une société éclatée qui n'offre pas toujours aux individus les repères nécessaires pour se situer.

En Algérie, c'est la difficulté de se muer en groupe ou en classe dans le territoire urbain qui oblige à maintenir un minimum de solidarité qui s'exerce d'abord à l'égard de ses propres parents: père, mère mais aussi frères et soeurs et parfois cousins.

C'est le premier palier de l'identité qui offre à l'individu la pause nécessaire face au tourbillon du changement mais lui impose aussi des devoirs d'entretien, d'affection, de protection ... Même les forces qui travaillent à l'autonomie résidentielle des enfants mariés sont incapables de rompre complètement les attaches qui lient les deux générations.

Dans une société où l'emploi n'était pas une garantie et le droit à la retraite payée une impossibilité, la prise en charge des parents est le premier devoir auquel font face les enfants et qui peut parfois retarder la décohabitation. Ce devoir est encore plus impératif lorsqu'il s'agit de la mère veuve sans ressources. C'est

bien entendu une des causes qui met un frein à la mobilité géographique des individus ou en tout cas en atténue l'ampleur.

Le besoin d'être près de ses parents et le besoin inverse d'être près de ses enfants perpétuent des formes d'échanges, d'aide et de visites qui sont d'autant plus intenses qu'elles se libèrent des rapports contraignants de la cohabitation. La géographie de la famille selon les termes de L. Roussel (1) est donc nécessaire à établir pour situer les distances qui séparent les uns des autres et tracer le cercle au delà duquel les contacts deviennent difficiles à établir. Mais "*il serait simpliste d'affirmer que la distance mesure la solidarité affective entre les générations*" (2).

1)- La géographie de la famille

Il faut tout d'abord souligner qu'il ne suffit pas de relever la distance entre la résidence de nos enquêtés hommes et celle de leurs parents pour interpréter correctement la situation. Il faut aussi tenir compte de la distance qui les sépare de leurs beaux-parents (autrement dit des parents de leur épouse) ainsi que de la distance qui sépare les parents des beaux-parents. L'une n'est pas sans relation avec les autres et une distance réduite avec la résidence des beaux-parents peut inciter l'épouse à de plus fréquentes visites et perturber ainsi l'équilibre conjugal.

Pour calculer ces distances, nous avons repris les conventions que nous avons établies pour la distance entre

---

(1) La famille après le mariage des enfants. Etudes des relations entre générations. Cahiers INED no.78 PUF, Chap.II pp.25-46

(2) Idem, p.25

les conjoints. Pour plus de commodité, nous les avons numérotées de 1 à 6. Rappelons-les:

1 = même ville
2 = même douar
3 = même localité
4 = deux localités de la même région
5 = deux régions différentes
6 = deux pays différents.

Dans le tableau qui suit, nous avons tenu compte des situations où les enquêtés cohabitent toujours avec leurs parents.

Enfin une dernière remarque consiste à préciser que ce que nous entendons par parents concerne le père et la mère ou le père ou la mère, quand ils sont vivants. Quand ils sont décédés, il s'agira des tuteurs: oncle, frère aîné mais aussi soeur aînée. La même règle s'applique pour les beaux-parents.

Tableau no.34 -Distance entre la résidence des enquêtés et conjoints d'enquêtées femmes avec leurs parents et beaux-parents ainsi que la distance entre parents et beaux-parents selon la CSP.

Distance entre la résidence des enquêtés avec leurs parents

CSP	cohabitation	1	2	3	4	5	6	Total
Cadres	4	12	1	2	1	10	2	32
Techniciens	7	3	1	0	0	1	0	12
Ouvriers	18	6	3	2	3	3	0	35
P. commerçants	2	0	0	0	0	2	0	4
Inactifs	1	0	2	0	1	0	0	4
Total	32	21	7	4	5	16	2	87

Distance entre la résidence des enquêtés avec leurs beaux-parents

Cadres	7	0	3	2	16	4	32
Techniciens	7	1	3	0	1	0	12
Ouvriers	8	6	4	6	8	3	35
P. commerçants	2	0	1	0	1	0	4
Inactifs	0	3	0	1	0	0	4
Total	24	10	11	9	26	7	87

Tableau no.34 (suite) -Distance entre la résidence des parents et beaux-parents d'enquêtés

Cadres	9	0	1	2	14	6	32
Techniciens	6	1	3	0	2	0	12
Ouvriers	8	9	3	7	5	3	35
P. commerçants	2	0	1	0	1	0	4
Inactifs	0	4	0	0	0	0	4
Total	25	14	8	9	22	9	87

Une lecture d'ensemble du tableau nous permet de dire que seule une partie non négligeable de cadres (13 sur 32) traduit son désir de mobilité, par un éloignement important par rapport à la résidence des parents. Dans deux cas (no.11 et no.22), il s'agit plutôt de l'exil des parents en France. Carrière oblige, les cadres ne peuvent sacrifier leur avenir au désir de s'établir près de leurs parents. Ce désir n'est d'ailleurs pas toujours évident. La poursuite des études en dehors des bases familiales aura contribué à l'émousser en permettant une ouverture d'esprit plus grande et l'intégration à un milieu social hétérogène. Ceci est surtout vrai pour deux des mariages mixtes (no.8 et no.12) qui tenaient non seulement à mettre des distances avec la parenté mais aussi à oublier leur milieu d'origine.

Chez les autres catégories, la réalité de la cohabitation est encore dominante et lorsque la séparation intervient, elle n'incite pas à l'aventure sauf pour ceux qui n'ont plus d'attaches familiales (no.83, no.101 et

no.103). Quant à la distance entre la résidence des enquêtés et leurs beaux-parents, les chiffres semblent indiquer que plus des 2/3 des cadres choisissent de résider loin de leurs beaux-parents (20 sur 32) alors que les techniciens et ouvriers sont en majorité très proches des leurs (11 sur 12 pour les techniciens et 18 sur 35 pour les ouvriers).

En réalité, les cadres compensent cet handicap par des relations de qualité comme nous le verrons plus loin alors que les autres catégories ne font pas du facteur distance forcément le motif de rapprochement. Il ne faut pas oublier que l'aire du choix du conjoint est ici volontairement restreinte et qu'elle impose donc une proximité des beaux-parents pas toujours désirable mais avec laquelle il faut compter si on veut garder l'épouse.

Car la donnée nouvelle, comme le signalait M. Segalen (1), c'est le rapprochement de l'épouse avec ses parents. L'insécurité de la vie conjugale et la peur d'être maltraitée par les parents de l'époux pousse la plupart des femmes à s'accrocher au territoire de leur parenté fut-elle squelettique. C'est notre enquêté no.89, orpheline de père et de mère et dont le tuteur était le frère aîné qui nous avouait avoir refusé une demande de mariage d'un commerçant d'une ville lointaine, par peur d'être isolée du seul lien qui lui restait.

Enfin le tableau no.34 représentant la distance entre les parents et les beaux-parents des enquêtés ne met pas en évidence le fait que quel que soit la distance et à quelques exceptions près les deux côtés s'ignorent totalement quand ils ne se détestent pas violemment (voir encadré no. 16). Nous allons donc nous pencher de plus près sur la signification de ces distances.

---

(1) Sociologie de la famille ... déjà cité, p.83.

Tableau no.35 - Distance enquêtés beaux-parents selon la distance enquêtés-parents.

distance enquêtés - beaux-parents	distance enquêtés - parents						
	cohabitation	1	2	3	4	5	6	Total
1	10	11	0	0	0	4	0	24
2	4	0	5	0	1	0	0	10
3	6	0	2	3	0	0	0	11
4	6	1	0	0	2	0	0	9
5	5	7	0	1	1	10	2	26
6	1	2	0	0	1	3	0	7
Total	32	21	7	4	5	16	2	87

a)- Les ex-cohabitants:

Il est intéressant de relever la manière dont la décohabitation se réalise chez les uns et les autres. Alors qu'elle est douce et concertée chez certains ouvriers et techniciens d'origine agricole (no.26, no.31, no.44, no.53 ...), elle est brutale et conflictuelle chez certains autres (no.5, no.16, no.16, no.25, no.39). La

ligne de démarcation se situe ici entre ceux qui veulent préserver leur couple des dangers de la cohabitation et ceux qui, estimant avoir assez donné, se retirent laissant la charge à un des frères, sans pour autant s'installer trop loin, se préservant des risques d'un isolement difficile à supporter. Nous avons cité le cas du no.31 qui s'installe à300 mètres de ses parents après une cohabitation d'une longue durée, mais on peut aussi citer le cas du no.44 qui construit sa maison sur les mêmes terres que ses frères. C'est qu'ici la décohabitation ne met pas fin aux obligations qu'ont les uns vis-à-vis des autres en raison d'un mode de vie rural où l'entraide est permanente, y compris pour les travaux domestiques (tissage, préparations des provisions pour l'année: couscous, tomates,olives,etc.) chez les no.5, no.16, no.17 et no.39. C'est l'incompatibilité des modes de vie, et le souci justement de faire échapper l'épouse aux rapports d'exploitation domestique qui fait prendre la décision de fuir. Il s'agit bien de fuite déguisée, sous la forme d'une mutation professionnelle, de la nécessité de scolariser les enfants, d'un logement à occuper, etc. C'est ainsi que le no.17 s'éloigne à 500 Km, les no.5, no.16 et no.39 à une vingtaine de kilomètres. Il faut dire que les possibilités objectives de se loger limitent les déplacements de sorte que le kilométrage ne traduit pas réellement la distance subjective. Le cas du no.39 est assez exemplaire. Enchaîné aux travaux agricoles dans l'exploitation de son père malgré un travail salarié dans une école, il réalise une promotion remarquable lorsque le directeur de l'académie le prend comme chauffeur particulier et le gratifie d'un logement en ville. Notre enquêté ne rate pas l'aubaine quitte à provoquer la colère du père. En s'installant en ville, il réalise le sentiment d'être libéré même si sa résidence ne se situe qu'à quelques kilomètres de celle de ses parents. C'est qu'il a traversé les frontières d'un

autre monde où il est permis de se dérober aux obligations du clan familial, tout en étant maître chez soi.

Dans tous les cas que nous venons de citer la décohabitation est suivie d'un froid dans les relations qui se traduit par une rupture dans les contacts et une longue bouderie. Du point de vue des parents, l'enjeu n'est pas seulement de perdre une source de revenus mais beaucoup plus de voir le fils "sortir" de l'autorité de ses parents. Tout se passe comme s'il s'agissait de rompre le cordon ombilical dans une première étape quitte à retourner au bercail par la suite. Ce qu'ils font effectivement après un séjour plus ou moins long hors de leur bases. Mais le retour à la ville ou au douar d'origine (qui exclut bien sûr la cohabitation) se fait sur une autre base. Il importe certes de reconstruire les liens d'entraide et de solidarité mais sans ingérence dans la vie du couple.

b)- Mobilité relative des cadres

Il est indéniable qu'une bonne partie des cadres a coupé le cordon ombilical depuis longtemps. Nous avons cité les cas des no.1, no.8, no.11, no.12 et no.22. Une trop longue absence du milieu familial motivée par des études finit par produire, chez nos enquêtés, le sentiment d'être détachés des parents. L'installation du couple loin des parents de l'époux est d'autant plus justifée qu'elle obéit d'abord à la nécessité d'être sur le lieu du travail. Elle est renforcée aussi par le fait que c'est le lieu où le conjoint a été choisi ... délibérément choisi, pour signifier un nouvel ancrage. Nous ne parlons pas ici des couples mixtes qui choisissent de revenir au pays mais

s'installent loin de la résidence des parents (sauf le no.4 qui est assuré d'avoir la paix). Nous parlons aussi de tous ceux qui décident de faire leur vie ailleurs que dans le milieu d'origine, assurés qu'ils sont de trouver un milieu plus conforme aux aspirations qu'ils expriment.

En dehors des cadres qui cohabitent avec leurs parents, il faut souligner qu'une autre partie importante (12 sur 32) réside dans la même ville que les parents. Mis à part le no.15 qui ne peut s'extraire de son entourage malgré une proposition de promotion ailleurs que dans sa ville, en raison des habitudes prises mais aussi du nombre d'enfants qu'il possède, les autres cadres vivent la proximité avec leurs parents dans une certaine indépendance parfois même dans l'indifférence (no.20), mais pour la plupart le souci d'opérer une mutation dans les rapports qui ménage la susceptibilité des parents et préserve le couple des sollicitations trop fortes et des ingérences de ces derniers dans leur mode de vie.

En vérité, la ville où résident leurs parents est aussi celle où résident leurs beaux-parents pour une partie d'entre eux (7 sur 32). Cette proximité qui n'est pas propre aux cadres prend une signification particulière parce qu'elle permet un rapprochement entre le beau-père et le gendre qui vire sinon à l'amitié du moins à la sympathie. Nous verrons plus loin comment se traduit ce rapprochement mais disons pour le moment qu'il est rendu possible parce que les cadres se sentent moins tenus par les règles de l'honneur traditionnel qui poussent à se méfier des beaux-parents. Il faut dire aussi que l'attachement de l'épouse à l'égard de ses parents contribue à ce rapprochement. On peut probablement avancer qu'ici, le cordon ombilical n'est pas totalement coupé, ou alors il faut interpréter cet attachement comme une stratégie féminine tendant à détourner l'époux de sa famille. L'exemple extrême est celui du no.21 dont

l'épouse, bien que mariée, continuait à résider chez ses parents sous prétexte d'études alors que notre enquêté se sentait obligé de subvenir à ses besoins ainsi qu'à celui de l'enfant, se contentant d'une visite hebdomadaire. Deux ans plus tard lorsqu'il fut lassé de ce va-et-vient (il résidait à 130 Km de ses beaux-parents) il somma son épouse de le rejoindre sous peine de rupture. Leur installation dura à peine une semaine durant laquelle l'épouse était accrochée au téléphone pour se sentir plus proche de ses parents. A l'évidence, la vie conjugale révélait un vide dans l'univers de l'épouse que les gestes attentionnés de l'époux ne pouvaient combler.

La captation du gendre est d'ailleurs l'un des risques majeurs d'une telle proximité. L'autonomie relative de l'épouse, et la possibilité de disposer et de conduire un véhicule présentent des avantages d'autant plus certains que la mère peut donner un coup de main, en gardant le bébé, en lavant le linge ou en rendant tout autre service susceptible d'alléger la peine d'une fille qui travaille. De sorte que les services que peuvent rendre les beaux-parents deviennent un piège pour le gendre. Notre enquêté no.18 dine presque tous les jours chez ses beaux-parents parce que son épouse trouve plus commode de confier et d'allaiter le bébé chez sa mère, ce qui lui évite par la même occasion de préparer les repas. Cette situation met notre enquêté dans une dépendance désagréable qui finit par inquiéter sa propre mère qui réside dans la même ville et qui n'a pas droit à autant de visites. Bien que notre enquêté trouve ses beaux-parents chaleureux et prévenants (*"ils me considèrent comme leur fils"*), il n'en ressent pas moins un malaise, comme le sentiment d'être happé par l'amour excessif que ces derniers portent à leur fille.

En définitive, la présence sur le même territoire des parents et des beaux-parents représente toujours un défi pour l'équilibre du couple. Elle pose à nos enquêtés et à

leur épouse le problème de gérer de nouvelles relations sans céder au réflexe du clan familial, parce que la stratégie des parents reste dominée par le rejet plus ou moins inconscient du conjoint de l'enfant. La preuve en est que ni les uns ni les autres n'éprouvent d'intérêt à se voir ou à établir des relations directes qu'ils résident à quelques mètres ou à des kilomètres l'un de l'autre. Il faut souligner enfin qu'une grande majorité de cadres réside à une distance importante des beaux-parents (20 sur 32) ce qui n'est nullement un obstacle pour entretenir de bon rapports. Le meilleur exemple en est fourni par trois des quatre enquêtés mariés à des Françaises ainsi que le no.42 dont les beaux-parents Algériens vivent toujours en France. Il est évident que dans la plupart des cas, la distance permet d'atténuer l'emprise des beaux-parents sur l'épouse et autorise donc des relations espacées certes mais caractérisées par la cordialité.

c)- L'identité territoriale

Les ouvriers et techniciens bougent peut-être autant que les cadres pour des raisons professionnelles ou de formation mais reviennent toujours à leur lieu d'origine pour se marier et s'y fixer.Parmi les techniciens, ce sont les no.24, no.26, no.30, no.31 et no.32 qui s'absentent pendant au moins deux ans pour suivre une formation professionnelle ou pour travailler mais réintègrent le bercail pour y fonder leur foyer. Chez les ouvriers, le mouvement ne s'impose que pour ceux qui espèrent améliorer leur condition: le no.36, le no.39, le no.42 et le no.43. Le cas du no.36 est assez exemplaire de ce que nous voulons démontrer. Comme l'espoir d'une promotion était lié à un emploi dans une usine distante de son douar d'une cinquantaine de kilomètres, lequel emploi devait se faire

en équipe tournante, il a préféré vivre 17 ans dans un hôtel de la ville où il travaillait, se contentant de rentrer tous les week-ends chez lui, plutôt que de penser à installer sa famille là où il était. C'est l'exemple type d'une fidélité au terroir qui ne prend tout son sens que parce que s'y trouve tout le réseau des relations qui justifie "l'immobilisme" familial. Le tableau le montre bien, les techniciens et ouvriers ne veulent pas s'éloigner de leurs parents. Nous avons déjà souligné leur sens des responsabilités familiales. L'instinct de regroupement fait que même les frères, demi-frères et parfois même cousins sont moins dipersés au contraire des cadres, dont les frères ont des itinéraires très dissemblables. A titre d'exemple, 5 seulement d'entre eux résident là où tous leurs frères résident alors que chez les techniciens et ouvriers, il y en a seulement trois dont les frères sont éparpillés, tous les autres vivent dans un rayon de 20 kilomètres. C'est toute la vérité du rapport social en Algérie qui ressort de cette observation. Il tend à prouver que le maintien des relations horizontales est l'oeuvre de catégories qui ne peuvent concevoir de sociabilité en dehors du sentiment du "nous". Cet attrait de la parenté n'est pas totalement contradictoire avec la tendance à la décohabitation. On peut se sentir proche de ses semblables, partager leur mode de vie sans pour autant accepter une tutelle totale. Ce n'est pas le cas des cadres qui se ressentent différents de leurs parents.

On comprend ainsi que nos techniciens et ouvriers soient dans leur grande majorité (11 sur 12 pour les techniciens et 27 sur 35 pour les ouvrires) cohabitants ou voisins de leur père, mère ou frère aîné. Seul le technicien no.29, parce qu'orphelin dés son jeune âge, a perdu toute attache et s'est refait une nouvelle identité dans sa ville d'adoption. C'est le cas aussi du petit commerçant no.59. Du côté des ouvriers, seuls six d'entre

eux sont loin de leurs parents et ce n'est pas un hasard s'il s'agit d'ouvriers qui ont émigré ou qui ont épousé une Française, comme c'est le cas du conjoint no.79.

Quant à la distance avec les beaux-parents, on peut distinguer entre les techniciens et les ouvriers dans la mesure où la proximité des premiers avec la résidence des beaux-parents exprime pour six d'entre eux au moins (no.28, no.29, no.30, no.32, no.34 et conjoint du no.70) un rapprochement réel et une fréquentation plus grande alors que chez les ouvriers mais aussi les petits commerçants. C'est réellement la stratégie de la mise à distance qui est d'autant plus facile à appliquer que la résidence des beaux-parents se situe à une centaine de kilomètres ou plus (11 sur 35). Lorsqu'ils résident dans la même ville, les rapports ne sont pas meilleurs. Le danger est grand de voir l'épouse multiplier les visites à ses parents ce qui, du point de vue de l'honneur, est considéré comme une intolérable pression sur l'époux.

Seul le no.42, malgré la distance qui le sépare de ses beaux-parents (émigrés en France) se sent très proche d'eux parce qu'il a réalisé la rupture affective avec ses propres parents. Là aussi, on peut parler de captation du gendre.

Nous allons voir comment se matérialisent ces observations sur la distance à travers la structure des échanges entre enfants et parents.

2)- Structure des échanges

La nature et l'intensité des échanges sont déterminés avant tout par la nature des liens entre la génération des parents et celle des enfants et en particulier par l'histoire de leur cohabitation. De sorte qu'il faut se demander si les intérêts qui lient les uns aux autres, une fois que l'indépendance financière des enfants est acquise,

ne sont pas fonction d'une morale de l'honneur où la solidarité va de soi.

Sauf pour quelques rares cas où l'héritage est un motif de cohésion, (no.14, no.47 et no.50) pour tous les autres, il ne constitue pas un attrait suffisant pour attacher les enfants aux parents. Il est vrai que pour la plupart des pères, l'état de fortune ou la position n'est guère favorable pour consolider les liens du sang. C'est plutôt l'inverse qui est vrai. La salarisation tardive de certains d'entre eux ne leur garantit même pas une retraite décente. Quant aux familles où le père est décédé, la prise en charge de la mère quelle que soit l'importance de ses revenus devient incontournable.

Si l'aide n'a pas le caractère unilatéral qu'on peut lui supposer, il faut se poser la question: qui aide qui et pourquoi?

a)- Prise en charge et réciprocité:

C'est le père du no.39 qui exprime brutalement la vérité du rapport entre générations:"- *Tu devrais t'entendre avec tes frères, disait-il à son fils, pour que vous me donniez un salaire fixe tous les mois*", le père du no.10 va plus loin en menaçant les frères de l'enquêté de déposer plainte s'ils ne lui versent pas chaque mois une certaine somme d'argent. C'est dire que l'aide qu'attendent les parents n'est pas perçue comme une aumône mais comme un dû justifié par les années de labeur et de sacrifice consentis en faveur des enfants. Le sens de l'honneur, la loi religieuse et le code de la famille font obligation aux fils de prendre en charge leurs parents.

Mais le relachement des liens dans la fratrie favorisé par l'esprit de calcul et l'individualisation des ménages modifie les conditions d'exercice de ce droit et laisse parfois les parents amers face à la dérobade des fils.

C'est le père du no.32 qui me confiait sa déception devant l'ingratitude des fils qui font semblant d'ignorer les besoins auxquels font face les parents. Bien entendu, l'aide s'impose d'autant plus qu'il s'agit de situations de cohabitation. Mais peut-on parler d'aide dans ce cas? Mis à part les cas du no.47 et no.50 où l'autorité du père est incontestable dans la centralisation et la gestion des revenus, l'ambiguité tient dans l'évaluation des besoins de la collectivité et de la participation de chacun à leur satisfation. En l'absence d'une évaluation rigoureuse où les choses peuvent se dire telles quelles se font, chacun à l'impression de porter sur ses épaules le poids de la dépense. C'est ce que fait ressortir très nettement l'entretien avec le no.40 (voir encadré no.16): le père, excédé de supporter la dépense, donne l'occasion au fils de faire ménage à part clarifiant ainsi le type de rapports qu'il aura avec lui par la suite. La décohabitation présente l'avantage d'identifier qui aide qui et de dire en quelles circonstances. Il est vrai que c'est à partir de ce moment là que notre enquêté a pu personnaliser l'aide à sa mère, en offrant des cadeaux ou de l'argent pour l'achat d'un bijou, d'une robe, etc.

La question de la prise en charge des parents pose le problème de la nature des rapports entre frères. Si le frère aîné est souvent coincé lorsque le père est décédé ou absent (no.9, no.14, no.17, no.21, etc) il arrive qu'il se dégage, en se déchargeant de cette responsabilité sur ses frères cadets (no.5, no.35 ...), démontrant ainsi que le privilège de l'ainesse ne doit pas se transformer en malédiction. Mais par rapport à cette question, il faut distinguer aussi les couples où les deux conjoints travaillent de ceux où l'épouse reste au foyer.

Encadré no. 17

Je ne dépense plus rien

O...-"Au bout d'une année, j'ai demandé ma mutation dans la ville des beaux-parents. Et j'ai accouché au mois d'août donc je devais passer une année chez eux et j'étais très malheureuse. Oh là là là là ... une grande différence entre sa famille et la mienne! Le mode de vie était autre, C'était un village. Je ne me suis pas retrouvée. J'étais entourée de personnes étrangères qui n'avaient pas mes habitudes. Je les ai connu sous leurs vrais visages... et j'étais pas à l'aise...

J'ai eu le gosse. Je travaillais, j'enseignais. Lui, il était à A, et moi là-bas... Je ne voulais pas rester chez ses parents, je lui disais que c'était momentanné en attendant le logement. Lorsqu'on lui a donné le logement en janvier ... il fallait que je termine l'année. Mais ses parents ne voulaient pas que je quitte la maison. Ils voulaient qu'on reste chez eux ... avec les deux femmes de mon beau-frère et une chiée d'enfants. Moi j'avais une petite pièce. J'étouffais là-dedans et ce n'était pas mon milieu, c'est tout. C'était tout à fait autre chose. Je mangeais avec eux; mais je voulais les éviter, c'est tout. Et leur bouffe ne me plaisait pas. Je ne me sentais pas bien. On ne m'obligeait pas à faire le ménage ou à travailler mais j'étais mal à l'aise chez eux. Ils voulaient me faire sentir ... par exemple moi je ne voulais pas leur donner mon argent. Pourquoi je leur donnerais mon argent? C'est moi qui travaille Mon mari

dépensait son argent puis il me disait:" tu me donnes de l'argent car il faut que j'en donne aux parents. On est là chez eux et on ne peut pas vivre à leur charge!" Et eux, ils devaient se faire des idées et croire que je donnais mon argent à mes parents.

Lorsque j'ai voulu partir, ses parents m'ont fait une histoire. Son père m'a insulté même, vulgairement devant sa femme et tout le monde. Je lui ai dit:"Eh bien, vous gardez votre fils dans vos jupons quant à moi, ma maison et mes parents sont là pour m'accueillir. Je ne vivrais pas chez vous, dans cette maison." Donc, on est parti à A. dans notre logement. Mais mon mari était trois jours avec moi et quatre jours chez ses parents. C'était le bonhomme qui était tout à fait en dehors du coup. C'était l'étudiant, l'adolescent qui fréquentait les jeunes non mariés.Ces derniers avaient un appartement ... Il ne s'occupait pas de moi. entre temps, le deuxième gosse est né. Pendant les vacances, j'allais chez mes parents et lui chez ses parents...

...Pendant ce temps, c'était moi qui entretenais le ménage, la maison et tout. C'était mon affaire. J'achetais les objets pour ma maison. Je ne lui demandais pas de compte. Je ne cherchais pas à savoir ... Je subvenais à mes besoins. J'accouchais, c'était avec mon argent. Mes enfants je les habillais tout le temps... Mon mari était irresponsable à cent pour cent. D'ailleurs je lui ai dit:" tu es irresponsable. Tu n'as plus seize ans. Regarde-toi dans une glace, tu as les cheveux grisonnants ..." et tout. Et si je n'avais pas bataillé, il n'aurait pas changé. Pour la maison , je lui ai dit:" toi prends le foyer à ta charge"; moi j'arrête parce que à chaque fois qu'on veut économiser pour acheter une voiture, il donne à ses parents! Alors moi je lui ai dit:" tu travailles

pcur la maison puisque tu n'es pas reglo, moi je ne dépense plus rien". Mais moi, quand j'ai envie d'acheter quelque chose pour la maison, j'achète. Les vêtements des gosses, c'est moi. Même quand je vais à l'étranger, c'est moi qui paie le billet d'avion et je ramène des fringues pour lui. Je lui ai toujours acheté des fringues. Parce que lui, il n'y arrive pas. Ses parents le dépouillent... Mais je ne suis pas contre le fait qu'il leur en donne. Je lui ai dit:" si tu veux fixer une somme pour donner à ton père chaque mois, j'accepte. Ca se verrait. Mais je ne suis pas d'accord pour qu'ils te portent un coup à chaque fois!" Après le Service National, il est resté 9 mois sans être payé. Et puis je lui ai donné 50 000 dinars. C'est le prix d'une voiture! Et son père a attendu qu'il soit payé pour dire:" je vais refaire la maison ..." Et qu'est-ce qui casque? C'est mon mari! Alors, j'ai été méchante, j'ai attaqué et je lui ai dit:" donc, moi, j'ai travaillé pour des prunes! tes parents t'ont pris de l'argent pour marier ton frère, pour refaire la maison, pour refaire ceci ..." Lorsque sa grande-mère est morte, il a financé. Pourquoi alors qu'elle est cousue d'or! Elle était propriétaire terrienne? Il a tout financé. Mais eux, au lieu de lui dire:" non, mon fils tu as une maison. Pense à l'avenir de tes gosses.Ta femme travaille". Mais, plus ils en ont, plus ils en demandent! Moi, ma mère quand je lui donne de l'argent, elle me fait des reproches. De temps en temps, je donne 500 dinars à mon père et 500 dinars à ma mère pour ne pas faire de jaloux. Quand je vais chez eux, je fais des courses pour mes enfants parce qu'ils bouffent!

Extrait de l'entretien réalisé avec le no.79

Ainsi que le montre l'entretien avec le no.79 (voir encadré no. 17), lorsque l'épouse travaille, elle se sent concernée par l'usage que fait l'époux de ses revenus et peut demander des comptes lorsqu'ils sont détournés par les parents. C'est le sentiment que leur propre revenu sert aux autres qui fait réagir certaines épouses. Celle du no.25 n'acceptait pas que son salaire contribue aux dépenses de toute sa belle-famille alors que ses belles-soeurs travaillaient et économisaient le leur. Le conjoint du no.34 qui recevait un bon de semoule mensuel dans l'entreprise où elle travaillait, s'indignait de ce que ses beaux-parents détournaient la semoule en leur faveur alors que ses parents en avaient autant besoin qu'eux. Il faut dire que notre enquêté qui travaillait aussi dans la même entreprise avait droit au même avantage.

Nous pourrions multiplier les exemples de situations où les intérêts conjugaux peuvent apparaitre comme contradictoires au maintien d'une aide régulière aux parents de l'époux. Les no.25 et no.79 ont bien failli arriver au divorce à cause de cette question d'argent.

De manière générale, les cadres sont beaucoup plus disposés que les autres catégories à fournir une aide financière régulière à leurs parents démunis (no.2, no.10, no.12, no.18 ...) parce que c'est une manière de se déculpabiliser de ce qui est perçu comme un lachâge. Nous ne pouvons pas donner de chiffres exhaustifs en raison des réponses volontairement vagues de nos enquêtés, mais à titre d'exemple, le no.10 dont les revenus mensuels tournent autour de 8000 dinars en donne 1000 à son père sans compter tout le mobilier de la maison qu'il a changé. Le no.18 dont les revenus sont de 7000 dinars en donne 700 à son père toutes les trois semaines sans que cette somme soit fixe. Le no.10 dont les revenus sont d'environ 10 000 dinars en donne 300 chaque mois en entente avec ses autres frères et soeurs qui donnent aussi le même montant. Il n'y

a pas de règle en la matière et les pratiques d'aide sont fonction du rapport de force familial. Mais il faut dire aussi que dans la plupart des cas, l'aide des cadres constitue un "plus" dans la mesure où le père ou la mère ont leurs propres ressources ou bien sont pris en charge par d'autres frères. Parfois, les parents sont assez aisés pour proposer eux-mêmes une aide à leurs enfants. Ainsi les no.7 et les conjoints des no.65 et no.66 reçoivent des propositions d'aide qu'ils refusent non seulement par dignité mais parce qu'ils y voient le risque d'une dépendance dangereuse. Le no.7 nous confiait que son père soucieux de lui éviter les difficultés d'installation lui déposait de l'argent sur la table ménageant ainsi sa susceptibilité mais notre enquêté s'empressait de le rembourser.

Chez les techniciens et les ouvriers, l'aide régulière aux parents, lorsqu'intervient la décohabitation, est rare pour ne pas dire inéxistante. C'est qu'ici, les moyens ne permettent pas d'entretenir deux ménages, ce qui n'empêche pas l'aide de prendre d'autres formes: réparations, démarches administratives. Par contre l'aide occasionnelle est plus fréquente. Elle se manifeste en particulier lors du mariage du frère ou de la soeur, mais de plus en plus à l'occasion du pélerinage des parents qui devient ainsi l'instrument de mesure par excellence de l'attachement des enfants aux parents.

b)- Stratégie des beaux-parents

L'aide des beaux-parents, beaucoup moins avouée, est plus fréquente chez les cadres. Elle est la conséquence du rapprochement dont nous avons parlé. Mais ne faut-il pas y voir aussi la sollicitude des parents à l'égard de leur fille? Une façon comme une autre aussi de désarmer les

intentions belliqueuses du gendre. C'est bien pour cette raison que cette aide apparait comme suspecte pour la plupart des ouvriers et techniciens. Rares sont ceux qui avouent s'y résoudre. Parmi ceux-ci, on peut citer les no.32 et 51 qui acceptent une aide occasionnelle parce qu'ils n'ont affaire qu'à la belle-mère, soit que le beau-père est décédé (no.32), soit qu'il ait émigré (no.51). C'est aussi une tactique de la belle-mère pour s'attacher le gendre. Le no.42 par contre trouve tout naturel l'aide qu'il reçoit de ses beaux-parents parce qu'ils sont le substitut de ses propres parents. Nous avons souligné qu'il était pratiquement en rupture avec ses propres parents. Le no.30 reconnait avoir bénéficié de l'appui de son beau-frère, responsable à la commune de son village, pour acquérir un lot de terrain.

Chez les cadres, l'aide des beaux-parents est beaucoup plus consistante. Elle prend la forme d'une aide à l'installation du couple, de prêts pour l'achat d'une voiture ou d'un appartement (1) ou de toute autre aide circonstantielle. Ici, l'aide à la fille est en fait destinée au couple sans que cela soit dit expressement. A titre d'exemple, le père du no.85 offre à sa fille une certaine somme d'argent annuellement qui permet au couple de faire un grand voyage. La mère du no.86 envoie régulièrement des cadeaux à sa fille, souvent des vêtements qui servent aussi à habiller les enfants. Sans parler bien entendu des frais de prise en charge occassionnés par les retrouvailles en vacances.

Dans le sens inverse, on observe une aide circonstantielle des filles aux parents. Ainsi les no.72 et no.73 jouent aux aînées en pourvoyant aux besoins de leur père, leur mère ou frères et soeurs. Dans le cas du no.73,

---

(1) Mais comme le souligne L. Roussel, ces prêts ne sont que des dons déguisés (La famille après le mariage des enfants ... déjà cité, p.64)

devenue orpheline, c'est une nécessité. Dans le cas du no.72, c'est le prestige de sa position qui lui donne une auréole et justifie son intervention déclassant ainsi ses frères aînés. Mais on retrouve aussi une forme d'aide, qui sans être symbolique, n'en est pas moins une manifestation de gratitude à l'égard des parents. C'est souvent la mère qui bénéficie de ce geste. Le no.70 donne régulièrement 500 dinars par mois à sa mère sans parler des attentions qu'elle a à son égard à l'occasion de telle ou telle fête. Même comportement du no.76 dont les revenus sont pourtant limités.

3)- Les liens affectifs

Toutes les transactions dont nous avons fait part n'ont de sens bien sûr que lorsqu'elles sont rapportées au complexe psycho-affectif qui caractérise les relations entre les deux générations. Le mariage du fils constitue toujours un moment de crise plus ou moins fort à partir duquel les relations vont se restructurer déplaçant ainsi les pôles de la contradiction en mettant en relief la force des liens entre la mère, le fils et la bru. De l'autre côté, le lien de la fille avec sa mère va donner naissance à un autre pôle, celui qui rassemble le père et son gendre. L'articulation entre ces deux pôles donne une structure originale à partir de laquelle on peut comprendre le fonctionnement des rapports à l'intérieur de la parenté.

a)- Une relation triangulaire

Le triangle mère-fils-bru forme un système de relations d'autant plus intenses qu'il fonctionne en situation de cohabitation. Cette intensité est liée aussi à

un choix du conjoint contrôlé par la mère. Le système est beaucoup plus lâche lorsque les deux conjoints se sont choisis. Mais il faut d'abord expliquer pourquoi il repose sur l'exclusion du père?

Il est admis que la division sexuelle du travail tient le père éloigné des activités domestiques et contribue à relâcher son emprise sur l'évolution psycho-affective du fils. C'est Sylvie Garnero qui affirme que cette absence en même temps que la distance dans le couple parental est cause d'une carence grave dans la période de structuration de l'Oedipe (1). Il est vrai que le comportement autoritaire du père, s'il constitue un modèle de virilité pour le fils, est aussi source de crainte et parfois de terreur. De sorte que lorsque le fils grandit et se marie, il lui reste l'image d'un père auquel il voudrait s'identifier par certains côtés, qu'il respecte nécessairement, mais qu'il ne peut franchement aimer. De là résultent des rapports empreints de "*hechma*" et de retenue dans l'expression des émotions. C'est cet espace de carence affective que la mère occupera de façon pleine et entière, en usant et abusant du lien maternel, pour créer une dépendance durable entre elle et son fils. Plusieurs spécialistes (mais pas seulement sociologues) ont déjà analysé les caractéristiques de l'éducation en milieu traditionnel pour faire ressortir l'aspect fusionnel et symbiotique de la relation du garçon à sa mère (2). Les ruptures qui peuvent intervenir dans cette relation ne

---

(1) Cité par C. Lacoste Dujardin: Des mères contre les femmes... Déja cité, p.117-118.
(2) Voir N. Zerdoumi: Enfants d'hier ... déjà cité, mais aussi S. Garnero: Essai d'approche des relations précoces mère-enfants, de la naissance à dix huit mois en milieu culturel Algérois. Mémoire psychiatrie. Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Val-de-Marne 1982, ainsi que B. Mounier: Algérie, Algériens transplantés. Thèse de Médecine, Lyon.

peuvent jamais faire oublier au fils devenu homme que "*le monde de l'enfance demeure le paradis perdu de l'affectivité*" (1). Cet attachement exclusif se transforme en relation de pouvoir sur le fils accentuant ainsi l'exclusion du père. Il faut ajouter aussi que l'autorité de ce dernier est d'autant plus affaiblie que les conditions d'exercice de cette autorité auront changé. Le père n'est plus le représentant de la loi, il n'est même plus maitre chez lui. Il a perdu les repères qui lui permettent de s'imposer: l'identité territoriale et les règles de l'honneur qui l'accompagnaient. Il est sur une terre mouvante où les certitudes font défaut, où le salaire que la fille ramène a un goût d'amertume " *c'est comme celui qui sait qu'il est attaqué partout, il est assiégé; l'ennemi est là, tout autour de lui mais un ennemi impersonnel, ce n'est pas son fils, son gendre, sa fille ou tel autre ... ce qui lui manque, c'est ça: un ennemi réel, contre quoi se heurter... un vrai obstacle, dur contre lequel frapper ...*" (2) Faute de quoi, c'est le "brouillard total", c'est la démission, c'est le sentiment d'impuissance, c'est la conscience de ne pas avoir prise sur les choses: " *Ca le rend muet, ça empêche de dire quoi que ce soit, c'est à dire de trancher... toujours sur sa réserve. Impeccable! Rien à dire, il se drape dans sa dignité... son quant à soi* " (2).

Cette vacance du pouvoir joue en faveur de la mère, "la plus masculine des femmes, la plus convertie au service du groupe patrilignager et la plus proche des hommes" (3).

---

(1) C. Lacoste-Dujardin: Des mères contre les femmes... déjà cité p.

(2) Voir l'excellent entretien mené par A. Sayad auprès de Zahoua étudiante Algérienne qui évoque pour l'auteur la vie de sa famille émigrée depuis 1954 (Les enfants illégitimes 1e partie pp.61 à 81, Actes de la recherche en sciences sociales no.25 Janvier 1979).

(3) C. Lacoste-Dujardin: Des mères contre les femmes... déjà cité, p.138.

Toutes les conditions sont donc réunies pour qu'elle puisse faire "écran" à la relation conjugale, qu'elle s'interpose entre le fils et la bru, cette future mère qu'il faut empêcher par tous les moyens de développer son amour pour gagner le coeur du fils.

Les études portant sur la production des contes maghrébins et de tout ce qui tourne autour de l'imaginaire montrent la permanence du thème de l'amour maternel en conflit avec celui de l'épouse et qui finit par triompher (1). La relation triangulaire oppose donc deux femmes entre elles, pour s'accaparer de l'affection d'un homme. Ce combat est incessant et englobe tous les domaines. A commencer par le territoire domestique où, selon les lois de la cohabitation la mère règne en maîtresse. Ce règne s'exerce d'abord sur les provisions alimentaires. L'image de la "vieille", détenant les clefs de la chambre à provisions, n'est pas éculée, elle correspond à une réalité que vit encore aujourd'hui notre enquêtée no.77 malgré 23 ans de mariage.

La stratégie de la mère est d'obtenir une soumission totale de sa bru à travers l'exercice d'une autorité domestique sans partage. Il ne suffit pas d'affamer sa bru,

---

(1) C'est l'histoire d'une épouse stérile qui vivait avec sa belle-mère et qui malgré le recours à toutes les médecines traditionnelles n'arrive pas à avoir d'enfants. Un jour sa méchanceté fut à son comble, elle dit à son mari:"- homme aujourd'hui, un marabout m'a écrit une amulette et il m'a prescrit un remède pour avoir des enfants." Il lui dit:"Ah oui?" Elle lui dit:"- il m'a prescrit le foie de ta mère" il lui dit:"Ah oui? C'est facile: demain je te l'apporte."
Le lendemain dès le matin, il dit à sa mère:" viens, nous allons chez mes oncles maternels", elle lui dit:"d'accord, mon fils". Il partirent. Il avait choisi un chemin désert. Lorsqu'ils furent arrivés au milieu d'une forêt, il s'arrêta,lui dit:" dis ta prière, mère, tu vas mourir". La femme lui dit:" grâce, mon fils, que t'ai-je fait? grâce mon fils!" (suite page 535)

il faut encore l'accabler de travail, la détourner de son mari et de ses enfants, l'éloigner de ses parents. Il va de soi que lorsque la bru est orpheline, la pression est encore plus intolérable, ce qui est la cas des no.77, no.79, no.97 et des conjoints des no.9, no.31, no.32, no.38. Mais parfois la tactique de la bru orpheline, consiste à refuser le combat en acceptant le rapport de force établi et en gagnant les faveurs de la belle-mère. Celle-ci devient le substitut de la mère et est interpelée en tant que telle par les no.77 et no.93.

L'enjeu de la lutte porte aussi sur la fécondité. C'est que le désir profond de la mère est de faire de ses petits enfants ses propres enfants. La relation avec le fils est ici à la limite de l'inceste et la bru n'est qu'un ventre destiné à satisfaire à ce désir. Nous avons déjà signalé les cas les plus évidents de détournement de petits enfants (no.17, no.23, no.77), mais le cas le plus dramatique est celui du no.77 qui a recours jusqu'à aujourd'hui à l'aide psychiatrique.

Lorsque la bru est orpheline et de surcroît stérile, le seul objectif raisonnable pour que l'amour maternel puisse continuer d'avoir prise, c'est la répudiation ou le remariage du fils. Le no.89, qui est dans ce cas, livre un combat toutes griffes dehors pour refuser l'une des deux

---

(suite note (1) page précédente)
Lui prit dans sa main un poignard, le leva, le lui plongea dans le cou, l'égorgea, l'ouvrit, ôta son foie. Il laissa là le cadavre de sa mère, s'en retourna chez lui. Le foie de sa mère dans le capuchon de son burnous, il marchait. Il arriva dans un lieu désert où il rencontra sept brigands qui l'attendaient pour le tuer. L'un prit son poignard pour l'égorger. Alors, le foie qui était dans le capuchon, leur dit:"- grâce, grâce! Sauf votre protection: je l'ai enfanté, il ne m'a pas enfanté: ô ennemis épargnez-le!" (C. Lacoste-Dujardin ...Déjà cité, p. 128-129). Voir aussi la thèse de Cl.-H. Breteau :"La vie imaginaire d'une communauté du nord-est Constantinois", Ecole pratique des hautes études, p.197 ... Paris.

solutions. On se représente mieux à travers cet exemple ce dont est capable une mère pour s'assurer les moyens de la domination (voir encadré no.18).

Encadré no.18

Je ne partirai pas!

_ "... Deux mois sont passés à peine, que ma belle-mère me dit:" sors de la maison pour que je puisse le remarier!" Je lui réponds que ce n'était pas de ma faute et qu'elle n'avait pas à s'en mêler, puisque je ne lui dis rien... Dernièrement elle a fait une grande scène... Chaque année, chaque fois que je fais une fausse couche, soit certaine qu'une dispute va suivre... Tu sais, j'en suis venue à détester cette vie, ma vie. J'en ai assez... Mon mari ne dit rien... Le jour où à l'hôpital, on m'a expliqué le problème; ils 'ont dit:"si les bébés sont du même Rhésus que toi, ils vivront sinon ils meurent", je lui ai raconté. Et j'ai clarifié avec lui. Je n'ai rien caché. Je lui ai dit:" Si tu acceptes cette situation d'accord, sinon n'aie pas peur de moi ... Il vaut mieux se séparer maintenant... Après quatre grossesses au lieu de dix..." Il a répondu qu'il ne fallait pas que je dise de telles paroles. "Si Dieu veut, il nous donnera des enfants. Sinon on patientera et on vivra ensemble." Il a été clair. Sa mère était là, ainsi que sa soeur, la femme de mon frère et sa cousine... J'ai insisté et j'ai dit après mon retour de l'hôpital. Voilà ce que le docteur m'a dit. N'aie pas peur de moi, il ne faut craindre que Dieu. Et ne viens pas me dire que cette femme s'est collée à moi. Moi, je ne

dirai pas: " il s'est marié et m'a laissé tomber!" Décide-toi, je suis encore voilée et le femme de mon frère est là ... Je m'en irai faire le porteur ou me marier ou encore mendier"... Il a répondu que si je continuais à parler comme ça, je ferais fausse route ... Moi je lui ai expliqué et je ne lui dois rien. Sa mère à ce moment là a dit:" C'est Dieu qui donne, c'est ça notre chance!" A l'époque sa fille n'avait pas d'enfants et quand elle s'est retrouvée enceinte, elle a volé du vol du coq ... elle a volé dans le ciel!

Et depuis chaque année, c'est une dispute ... Pas plus tard que l'année dernière, j'ai failli mettre mon visage en lambeaux! ... Je n'avais plu ma raison. La mère de Laadjouza était là, elle est encore vivante... Donc Laadjouza me dit:" Lorsqu'on va à la "cité" chez ma fille, tu attends l'occasion de me voir sortir pour que la belle-mère de ma fille vienne te monter la tête contre moi!". Je lui ai répondu:"Et pourquoi veux-tu qu'elle le fasse? Ne suis-je pas grande? Est-ce que je prends encore le biberon?". J'ai ajouté:"- si tu me fais du bien, si tu ne me blesses pas, je ne ferais rien. Nous vivrons ensemble toute la vie qu'elle soit douce ou amère ... Mais si tu me cherches, je me mettrai à ruer toute seule. Je n'attends pas que les gens me montent contre toi. Je ne suis pas folle..." Elle a dit:"- non, non, tu sors de cette maison pour que je le marie!" Ca s'est passé il y a de cela trois ans après une fausse couche provoquée par notre déménagement. J'étais enceinte et je l'ignorais. Alors je lui ai dit:" moi, je ne m'en irai pas et le jour où il me demandera de le faire, je dirai non. Et puis si je ne veux pas qu'il se marie, il ne pourra pas le faire parce que j'ai été claire avec lui. Et j'aurai gain de cause devant la justice. J'en ai parlé devant

l'oncle et mon mari m'a faite taire en disant:"- si tu parles encore comme ça, je te battrai". Je me suis tue mais j'ai été honnête avec lui et puisqu'il me voulait je n'ai plus rien dit. Quand je me suis expliqué avec lui, j'avais 25 ans donc encore jeune pour faire des enfants ailleurs!
Donc je lui ai dit:" je ne sors pas et si tu veux te pendre fais-le et toi si tu veux partir de cette maison, vas-y et même s'il se décide au remariage je ne m'en irais pas. Et en plus si une autre femme rentre chez moi, oullah je la tuerai ... Je n'ai pas fait tant d'efforts pour rien! J'ai épuisé ma santé! Je n'ai plus une goutte de sang au visage comme toutes les femmes. Et tu veux que je m'en ailles? Non! J'ai supporté la misère, la promiscuité. On ne m'a pas habillée comme tout le monde! Je ne me suis pas reposée; je n'ai pas accouché normalement! Je n'ai pas connu le bonheur comme les femmes de mon âge! Mais je me suis dit tant pis. L'important, c'est que dieu me donne des enfants et j'ai pris patience. N'est-il pas vrai qu'il faut partager avec son mari le bonheur ou le malheur? Mais aujourd'hui que la chance nous sourit et qu'on a un logement spacieux tu me demandes de m'en aller! Apprends que ce logement, tu l'as eu à la force de mes bras! Si je ne t'ai pas porté bonheur, tu ne l'aurais jamais eu ce gagne-pain!... Et qu'est-ce que tu crois que j'ai trouvé chez toi lorsque je suis venue? Des écuries? Des vaches? Des moutons? Des boutiques? Quoi donc? ... N'est-ce pas que tu ne mangeais pas à ta faim? Et pour ce qui est des enfants, c'est vous qui ne me portez pas bonheur! Avec vous, j'ai perdu ma santé et mes enfants!" Elle m'a répondu de m'en aller ... Au retour de mon mari qui était en congé de maladie, il a voulu me parler et je lui ai dit:" écoute, ne viens pas m'embêter, ta mère

d'un côté et toi de l'autre ça ne suffit pas, laissez-moi tranquille!" Il a demandé ce que j'avais. Je lui ai dit:"- voilà ce que ta mère veut, elle me demande de partir pour te marier. Alors, je te demande d'être sincère avec moi et de me dire si elle fait ça avec ton consentement. Si tu n'es pas au courant, va lui dire de me laisser tranquille! Pourquoi faut-il qu'elle me rende malade" Il a répondu qu'il ne voulait pas entendre parler de remariage et que s'il avait voulu le faire, il n'aurait demandé ni mon avis, ni celui de sa mère! Il a ajouté qu'il ne m'aurait jamais fait de reproches pour les enfants. C'est dieu qui les donne et c'est lui qui les reprend... Puis il est allé voir sa mère. Il l'a questionnée, elle a nié ... Regarde, ya Khti, si jamais tu apprends que je me suis sauvée, ce sera à cause du mauvais sang qu'elle me cause! ... (pleurs) ...
Il lui a dit:" de quoi te mêles-tu? si j'ai envie de me marier, c'est à moi de décider. Ca ne te regarde pas!" Elle a dit:" je n'ai pas parlé de mariage! Je n'ai rien dit! La maison lui appartient et pour les enfants, c'est dieu qui les donne." Du coup elle a tout nié! Après ça, je ne me suis pas rendue compte de mon état! Je ne sais pas comment je me suis griffée le visage en pleurant sur mon sort. J'ai griffé mon visage jusqu'au sang ... Mon mari m'a frappée quand il m'a vue faire ça ... Si j'avais su, je me serais pas mariée avec lui! Que faire d'un tel mariage? Les gens se marient pour être heureux, tandis que moi, le mariage m'a détruite ... Donc, il a commencé à me frapper mais sa grand-mère s'est interposée ...Le lendemain, mon frère est venu à la demande de mon mari... Il m'a dit:"- ignores-la!" J'ai répondu qu'elle voulait que je m'en aille pour qu'elle remarie son fils. J'ai dit:"- et moi et ma jeunesse que j'ai

perdue! Pourquoi ne pense-t-elle pas à moi, à cette pauvre fille que je suis? Pourquoi ne pensent-ils qu'à leur intérêt? Et puis, je ne suis pas en train de les manger ces enfants! C'est dieu qui veut ça! Si le sang en est la cause, c'est dieu! Si c'est la tab'aa, c'est dieu! Est-ce que je ne m'occupe pas de mon mari? Est-ce qu'il a manqué de quelque chose? Est-ce que ses amis sont mal reçus?" ... Je lui ai dit:"- moi je ne sors pas! Est-ce que je n'ai pas passé neuf ans dans la misère? Non, je ne m'en irai pas! S'il veut se remarier et ramener une fille ou une P. ..., moi je ne partirai pas. S'il accepte d'accord, sinon c'est à lui de partir lui, sa mère et cette femme! Dehors tous! Quant à moi, je ne sortirai pas parce que j'ai raison devant dieu et devant les hommes!"

Extrait de l'entretien avec l'enquêtée no.89

Dans cet affrontement sans répit, quelle est l'attitude du fils? Les données de notre enquête confirment qu'il ne prend jamais explicitement position contre sa mère. C'est le no.56 qui nous explicite les règles du comportement traditionnel en la matière. La raison de la mère est toujours la meilleure. C'est seulement lorsque l'épouse est enceinte qu'elle doit être préservée. Ceci dit, ni le frère ni la soeur, n'ont le droit de s'interposer. De même que lorsque l'épouse a fait ses preuves du point de vue de la fécondité, elle devient maîtresse de sa maison, de ses enfants et de son mari. Notre enquêté estime qu'à partir de quatre enfants (si possible des garçons), le rapport commence à s'inverser en faveur de l'épouse.

La sacralité de l'autorité maternelle est affirmée par la plupart des enquêtés qui cohabitent ou qui ont cohabité avec leurs parents même si un certain désenchantement pointe dans leur discours.

Il y a ceux qui ne donnent jamais raison à leur épouse allant même jusqu'à la réprimander lorsqu'elle désobéit à la mère. C'est le cas du no.31 qui intervient à chaque dispute, pour demander à son épouse d'embrasser sa mère sur la tête, afin d'obtenir son pardon. Il y a ceux qui adoptent une attitude de fausse neutralité (" *Je ne donne raison ni à l'une ni à l'autre*" no.30) sachant bien qu'il s'agit d'un silence complice qui joue en faveur de la mère. Il y a enfin ceux qui adoptent une neutralité tactique donnant raison à l'épouse mais s'interdisant d'affronter directement la mère ("il faut l'ignorer" conseillait le no.19 à son épouse). Il s'agit surtout des couples dont la cohabitation avec les parents de l'époux n'est que passagère. Il est vrai que les explications bruyantes comme celle qu'à eu le no.40 avec sa mère sont très rares (voir encadré no).

Cette relation triangulaire ne fonctionne qu'avec la vraie mère de l'époux, lorsqu'il s'agit de la marâtre, - c'est-à-dire de l'épouse du père -, la raison conjugale triomphe et il n'y a aucun motif (il n'y a aucun amour maternel) pour que le conflit se cristallise autour du triangle (no.10, no.42 et no.45). Ce qui confirme encore une fois que le lien avec le père n'est pas suffisamment fort pour justifier le maintien de relations. On peut même dire que l'image négative de la marâtre cache une réalité beaucoup moins avouable: c'est l'effondrement du mythe paternel chez l'enfant.

En ce qui concerne les couples qui n'ont jamais cohabité avec les parents de l'époux, la structure des relations entre la mère, le fils et la bru est beaucoup moins conflictuelle, en raison d'une part au fait que le

fils a, comme nous l'avons dit plus haut, rompu le cordon ombilical et désacralisé le lien maternel et d'autre part à l'absence de relations entre la mère et la bru. Tout se passe pour la mère comme si l'ingratitude du fils donnait raison à la bru de se montrer hautaine et froide. En vérité, les relations entre la mère et la bru se réduisent à des contacts superficiels ("*protocolaires*" dirait notre enquêté no.65) qui n'ont de sens que parce que le fils n'a pas coupé les ponts. Du point de vue de ce dernier, l'autonomie ou la décohabitation ne signifient pas la rupture des relations, bien au contraire, le fils reste attentionné et prévenant à l'égard de sa mère mais jamais soumis. Tous les cadeaux qu'il fait, les visites qu'il lui rend sont un langage destiné à lui dire qu'il est possible d'aimer sa mère autrement sans avoir à lui céder sur tout.

Les cadres sont en grande partie vigilants sur ce point. Ils admettent rarement l'ingérence de la mère dans l'éducation des enfants. Fort de sa culture livresque, notre no.3 refusait d'emmailloter son enfant comme le préconisait la mère . Ils évitent souvent de lui confier leur progéniture parce qu'ils redoutent les effets d'une "surcompensation d'amour". Le no.19 se lamentait des résultats de l'action de la belle-mère après que ses deux enfants aient séjourné chez elle pendant deux mois. Cet amour maternel sans enjeu et dont l'objet devient fuyant, s'étiole au fil des ans pour devenir souffrance amertume et parfois rancoeur. La maladie reste alors le seul remède pour maintenir le fils dans le giron maternel et l'obliger à vivre un sentiment de culpabilité. Non pas que la maladie soit feinte, mais elle fonctionne comme véritable symptome d'une dépression générale où la vie n'a plus de centre.

b)- L'attrait ambigu de la *"nessba"*

La dérive du système agnatique, aujourd'hui, ne se résume pas seulement dans un rapprochement avec la parenté maternelle (1) mais dans le rapprochement de l'époux avec sa propre *"nessba"* , autrement dit les parents de son épouse.

Sur quoi est-elle fondée cette évolution? Bien qu'elle ne concerne qu'une partie de nos enquêtés, en particulier les cadres, elle illustre les effets de la matrilocalité qui facilitent le contact de l'épouse avec sa mère. Mais elle est dûe aussi à l'effet de répulsion entre l'épouse et sa belle-mère. De sorte que l'épouse prend plaisir à redécouvrir sa mère, à lui faire partager ses expériences. C'est que le rapport mère-fille évolue aussi en fonction du rapport avec le fils. L'ingratitude de ce dernier permet à la mère de jeter un regard nouveau sur sa fille. Elle découvre avec plaisir qu'elle évolue beaucoup plus aisément dans le milieu social que ne l'aurait fait sa génération, qu'elle côtoie les hommes sans être déshonorée et qu'elle ne se laisse pas dominer facilement. La position sociale de sa fille lui donne des raisons d'être fière et elle ne manque pas une occasion de parler de ses mérites à ses amies et voisines. Son indépendance financière lui permet de bénéficier de son aide sans avoir à quémander auprès de son mari. Enfin, la fidélité de sa fille est beaucoup plus sécurisante pour ses vieux jours.

Du point de vue de la fille, l'importance du lien avec la mère réside d'abord dans la disponibilité de celle-ci à rendre les services les plus difficiles. Rappelons le cas du no.68 qui, obligée de cohabiter avec sa belle-mère,

---

(1) Comme le souligne M. Boutefnouchet: La famille Algérienne ... déjà cité Chap.2 pp.221-272.

durant deux ans sans ses enfants, a dû les confier à sa mère. Mais les relations de type matériel ne doivent pas cacher que l'intensité du lien tient aussi au fait que la fille développe une nouvelle tendresse à l'égard de sa mère, comme si elle prenait conscience de l'exploitation qu'elle a subi et des sacrifices qu'elle a consenti pour qu'elle-même arrive à la position qu'elle occupe. Tout se passe comme si chacune réhabilitait l'autre et se réhabilitait aux yeux de l'autre. On peut se demander à la fin si cette complicité nouvelle ne doit pas à un reflexe de solidarité féminine qui tend à contrecarrer ou à atténuer les effets de la domination masculine. Certes, le père devient plus proche et beaucoup moins terrible qu'il n'était perçu, mais il reste que la fille en est séparée par une grande pudeur et ne peut donc concevoir un quelconque échange avec lui. Quant au père, s'il ne manifeste aucun signe de tendresse extérieur, il n'en ressent pas moins une fierté à l'égard de sa fille.

Il faut souligner aussi que l'intérêt que porte la fille à sa propre famille repose sur un sens des responsabilités à nulle autre pareille, comme si elle tenait à démentir l'opinion traditionnelle selon laquelle la fille est perdue pour ses parents après son mariage. Alors que le fils marque ses distances en se contentant d'aider financièrement, la fille est plus proche des préoccupations de ses parents mais aussi de ses frères et soeurs. Nous l'avons observé nous-mêmes chez toutes nos femmes cadres. Le sens de la responsabilité est encore plus élevé lorsque les parents sont décédés. Le no.73, qui est dans ce cas, est à l'écoute des moindres besoins de son frère et de ses soeurs. L'épouse du no.25 était comme une mère-poule auprès de ses petits frères et soeurs depuis que sa mère est morte et son père remarié.

Du point de vue des parents de femmes cadres, l'ordre des choses s'est inversé de sorte qu'ils s'appuient

beaucoup plus sur leur fille que sur leur fils. Faut-il penser que le célibat féminin qui se développe actuellement est lié à cette observation? Il serait audacieux de le penser mais il n'est pas impossible que la stratégie des parents à la veille de la retraite soit, aussi de garder leur fille auprès d'eux.

L'attachement de la fille envers ses parents n'est pas moindre chez les autres catégories mais il lui faut pour se réaliser, vaincre la résistance et parfois l'opposition de l'époux et de la belle-famille. C'est qu'ici, la règle de conduite porte les parents à "oublier" leur fille afin de faciliter son intégration dans le clan de son mari et éviter de donner l'impression qu'elle a été gâtée. Ce comportement est tout à fait de rigueur dans la première année de mariage. Par la suite, les occasions de visite sont pratiquement rituelles, limitées aux fêtes religieuses, mais aussi aux mariages, décès et autres circonstances vécues par sa propre famille. La fille peut être sollicitée par ses parents pour les grands travaux domestiques (préparation de couscous, nettoyage du printemps...) mais sa belle-famille n'est pas tenue de s'exécuter.

En vérité, le rapport de la fille avec ses parents est l'une des raisons de litige entre les deux familles alliées et la belle-mère travaille à détruire tous les liens qui l'y attachent pour en faire une bru définitivement intégrée au patrilignage de son mari. C'est que l'enjeu est de taille. Des visites fréquentes et prolongées sont toujours perçues comme le signe d'une mauvaise intégration. Elles constituent aussi un danger dans la mesure où les enfants peuvent être détournés par la famille maternelle. C'est pour cette raison que l'époux se fait un point d'honneur de réglementer les visites de l'épouse, en les soumettant à un code particulier. Ainsi que nous le disait le no.37, "*il faut qu'il y ait une raison, pour qu'elle aille voir ses parents*". Il n'est pas permis qu'elle s'y rende ou que ses

parents viennent la chercher sans l'autorisation du mari. Le no.27 s'est carrément fâché contre ses beaux-frères parce qu'ils se permettaient de venir la prendre en son absence. Le no.39 a menacé son épouse de répudiation lorsque au moment de la reprendre, ses beaux-parents ont voulu prolonger son séjour (" *si elle est si chère à vos yeux, gardez-la pour de bon!* " leur a t-il répondu.

Réglementer les visites équivaut à couper le cordon ombilical qui relie l'épouse à ses parents. Or, cette rupture n'est jamais une opération facile, dans la mesure où les mauvais traitements de la belle-mère constituent toujours une bonne raison pour se rappeler les parents. Autrefois, ces derniers étaient toujours prêts à accueillir leur fille et à la protéger lorsqu'elle était maltraitée, mais aujourd'hui, certains parents ont tendance à décourager leur fille de recourir à la fuite au regard de la charge qu'elle peut occasionner, surtout lorsqu'elle a des enfants. Lorsque la distance qui la sépare de ses parents est grande (plus de 100 Km), la tâche de l'époux est relativement facilitée. Dans ce cas, l'épouse a droit à une visite annuelle qui correspond pratiquement au congé de l'époux. Les choses se passent ainsi: c'est l'époux, son père ou son frère qui se chargent de la ramener chez chez parents. L'inverse aussi est possible: le père ou le frère de l'épouse peuvent venir la rechercher. Quand c'est l'époux qui l'accompagne, il s'interdit de s'attarder, se contentant au mieux de prendre un café. Cette extrême défiance à l'égard des beaux-parents est dictée par les principes de l'honneur viril et de l'idéologie agnatique qui recommandent d'éviter les rapports de familiarité avec tout parent de l'épouse, aux risques de paraitre céder à leur attrait.

La fréquentation des beaux-parents est toujours connotée péjorativement dans les milieux populaires parce qu'elle est interprétée comme un signe de féminité où

l'époux se laisse séduire par la parenté de l'épouse.

C'est pour cette raison que lorsque les parents sont trop proches, du point de vue de la résidence, il est plus difficile de raisonner l'épouse et encore moins d'éviter les nombreuses sollicitations dont elles sont l'objet. De sorte qu'on peut retrouver, ici aussi, des attitudes extrêmes qui consistent à couper les ponts avec les beaux-parents. Le no.27 qui habite la même ville que son beau-frère (son beau-père est décédé), affirmait au moment de l'enquête ne pas l'avoir vu depuis deux ans. C'est le cas aussi du no.38 qui voit très rarement son beau-frère. Alors que chez les cadres, la visite aux beaux-parents est presque hebdomadaire, chez les ouvriers et la plupart des techniciens, la visite est occasionnelle. Parmi ces derniers, seuls les no.25, no.28 et no.34 semblent faire exception, comme quoi, le choix personnel du conjoint est déterminant dans l'attitude à avoir avec les beaux-parents. Bien entendu, lorsque ce dernier se réalise dans la parenté, l'attitude défensive n'a plus de sens.

Reste à analyser le rapprochement de l'époux avec le beau-père que nous avons observé surtout chez les cadres. Comment l'expliquer? C'est chez les couples mixtes que nous en retrouvons le principe. En effet, ici, l'autonomie du couple va de soi. L'époux n'a pas à lutter contre le penchant de l'épouse envers ses parents, dans la mesure où, elle a conquis sa liberté contre eux (no.79 et no.85). L'époux n'a donc aucune raison d'entrer en compétition d'honneur avec son beau-père, ni à se défier de lui. De là, nait une amitié qui est d'autant plus intense que les beaux-parents s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures du couple.

Mais il faut aussi interpréter ce rapprochement comme une sorte de compensation à l'absence de dialogue avec le père. Ainsi que l'affirme Marbeau-Cleirens, " *la mère est*

fusion, le père séparation".(1) Cet axiome indique clairement la difficulté pour le fils d'établir une quelconque communication avec son père. Tout tend à les séparer: le sens de la pudeur, le rapport d'autorité et le sentiment de culpabilité du fils.

Le rapport au beau-père s'élabore dans une sorte de recherche de paternité nouvelle où l'obligation du respect ne doit pas instaurer une barrière infranchissable.

Dans un monde qui bouge et où l'autorité prend des formes sociales diverses, la figure du patriarche à l'autorité absolue apparait comme anachronique et la piété filiale comme une niaiserie. Faute de ressusciter le père désiré, les fils s'excercent à recréer avec le beau-père la relation idéale à la paternité. Il faut dire qu'il s'agit de cadres dont le pouvoir est suffisamment légitime pour s'imposer à celui du père, et pour proposer au beau-père la camaraderie comme voie possible d'un rapport entre les générations.

Terminologie de la parenté

Le vocabulaire qui permet de désigner la parenté peut certes referer au "très-passé" (ou trépassé) comme dirait Germaine Tillon (2), mais il peut aussi témoigner de l'état présent des rapports entre parents. Si dans le passé, la terminologie exprimait en quelque sorte le rang de chacun des parents en même temps que l'autorité et le respect qui lui était dû, elle permet aujourd'hui de répondre à d'autres stratégies: ménager les susceptibilités, neutraliser les intentions belliqueuses ou signifier la

(1) Les mères célibataires et l'inconscient, Paris éd. universitaire, 1970. Cité par M. Boucebci, Psychiatrie société et développement. Alger, SNED, 1979, p.157.
(2) Mariage et modes de production, in Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen... déjà cité, p.215.

distance.

Nous ne pouvions pas, bien entendu, décrire tout le système d'appellations pratiqué par nos enquêtés. (1) Nous nous sommes donc contentés de recenser les termes à l'aide desquels nos enquêtés hommes et femmmes interpelaient leur beau-père et leur belle-mère. Nous n'avons pas pu obtenir des réponses correspondant au nombre de nos enquêtés, soit parce que le beau-père ou la belle-mère de l'époux ou de l'épouse étaient décédés, soit parce qu'il n'y avait pas d'interpelations, soit parce que nous avons négligé de poser la question. Toujours est-il que l'échantillon que nous présentona est assez significatif des appellations qui sont utilisées. Il n'apparait pas qu'il y ait une correlation particulière entre la catégorie socio-professionnelle et ces appellations. C'est pour cette raison que le tableau, présenté ici, donne la fréquence des différents termes selon que c'est l'époux ou l'épouse qui interpelle son beau-père ou sa belle-mère.

---

(1) Voir l'article de J. Cuisinier et A. Miquel, la terminologie arabe de la parenté. Analyse scientifique et analyse componentielle, Revue l'Homme, no.3-4, 1965.
Voir aussi R. Basagana et A. Sayad: Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie, mémoire du CRAPE, Alger, 1974, pp.73, 82.

Tableau no. 36 - représentant la fréquence des appellations de l'époux et de l'épouse au beau-père et à la belle-mère.

époux et épouse	Epoux				Epouse			
Fréquence appellation	beau-père	Nbre	belle-mère	Nbre	beau-père	Nbre	belle-mère	Nbre
	Dda	2	Lla	2	Baba	9	Mma	18
	Baba	2	mma youmma	3	Lhadj	2	Lalla	8
	papa	1	maman	1	Cheikh	1	Khalti	4
	Lhadj	5	Lhadja	2	Ammi	2	Amti	1
	Cheikh	5	Laadjouz	9	Sidi	10	par son nom	2
	Ammi	5	Amti	1	Zizi	1		
	Khali	1	Khalti	3				
	par son nom	6	par son nom	3				
	Ben	1	Nsibti	1				
			Bent el arab	1				
			Mart Khali	1				
			Khti	1				
Total		28		28		25		33

Ce qu'il faut noter en premier lieu, c'est que certains gendres n'hésitent pas à interpeller leur beau-père ou leur belle-mère par leur nom, chose inconcevable, il y a quelque temps. Comment interpréter cette nouvelle situation? Il faut l'expliquer avant tout par une volonté de mise à distance qui n'est possible que chez ceux dont le contact avec les beaux-parents est très espacé et tout à fait protocolaire (no.43, no.49, no.61 et conjoint du no.70). Mais on retrouve aussi ce type d'interpellations chez ceux qui sont proches (no.48 et no.49) ou qui veulent être proches (no.13). Le cas du no.13 illustre assez bien le type de démarche de quelqu'un qui tente d'établir un rapport d'égalité avec un beau-père, trop imbu des conventions traditionnelles, mais en même temps, subjugué par la position sociale de son gendre.

La volonté d'éviter de recourir aux appellations en usage qui rappellent trop le rapport d'autorité ne procède pas forcément d'une attitude irrespectueuse mais plutôt du désir de briser le mur d'incommunicabilité qui caractérise les relations entre les deux générations. Ainsi le même no.13 appelle sa belle-mère "n'ssibti" alors que le no.10 l'appelle "bent el arab" (fille de l'arabe) probablement par taquinerie dans la mesure où son origine est kabyle. Le no.12 appelle son beau-père Français "ben" comme pour lui signifier, par l'arabisation de son nom, sa volonté d'abolir la distance culturelle qui les sépare. Chez quelques uns de nos enquêtés (quatre en tout), il y a une volonté d'éviter l'interpellation qui atteste d'un refus de vouloir communiquer avec les beaux-parents. C'est le cas du no.5 qui, bien que brouillé avec ses parents, n'a jamais admis l'ingérence des beaux-parents.

Parmi les appellations qui restent empreintes du respect malgré tout d'une certaine distance à l'égard des ascendants, il y a *cheikh* (le vieux) et *laadjouza* (la vieille), pratiquées surtout dans la région de Sétif, mais

les termes qui leur font de plus en plus conccurence sont ceux de *lhadj* et lhadja qui désignent celui ou celle qui a fait le pélerinage à la Mecque. En réalité, il n'est souvent pas nécessaire d'avoir fait le pélerinage pour mériter cette appellation. C'est une nouvelle coquetterie qui permet de mettre en avant l'estime et la considération qu'on peut avoir pour les beaux-parents. Par contre les termes de *dda, lla, baba et mma, youmma*, qui représentent le vocabulaire d'adresse à la parenté réelle sont pratiqués par nos enquêtés qui se sentent le plus proches affectueusement de leurs beaux-parents. C'est surtout le cas du no.3 qui ne tarit pas d'éloges sur son beau-père avec lequel il cultive une relation particulière. Est-ce à dire que le beau-père se substitue à la place du père? C'est une hypothèse que nous avons esquissé et qui mériterait beaucoup plus d'éléments d'enquête pour être étayée.

Quant aux termes de Ammi (mon oncle paternel) et Amti (ma tante paternelle), il est vrai comme le dit G. Tillon qu'ils expriment une très grande affection, au contraire des mots "*nssibi*" et "nssibti" qui restent froids et distants (1), mais il faut interpréter leur usage répandu comme une volonté calculée de la part des beaux-parents d'absorber toute relation sociale non fondée sur les liens du sang dans la parenté. L'extension de cette appellation, hors du cercle de la parenté, est la preuve que notre société mérite le qualificatif de "république des cousins"(2).

La manière dont l'épouse interpelle ses beaux-parents apparait beaucoup plus stratégique et d'une grande importance pour l'avenir des relations avec les beaux-parents et en particulier avec la belle-mère. C'est ce qui

---

(1) Le harem et les cousins ... déjà cité, p.130.
(2) idem.

explique l'usage impressionnant des termes *baba* (papa) et *mma* (maman).

On peut penser que lorsqu'il s'agit d'orphelines, l'appellation se justifie notamment vis-à-vis de la belle-mère dont il faut absolument gagner la confiance et l'affection (conjoint du no.9, du no.14 et du no.51 ainsi que le no.79 et no.93) mais que dire de celles dont le père et la mère sont vivants et qui interpellent ainsi leurs beaux-parents? S'agit-il d'un véritable substitut affectif ou d'une politesse extrême faiteà ces derniers? Il est difficile de répondre à ces questions, dans la mesure où, ces pratiques prennent racine aussi dans l'histoire individuelle et familiale de l'enquêtée. Mais il faut croire que le fait de cohabiter ou d'avoir cohabité avec ses beaux-parents (no.79, no.90, no.93 et conjoint du no.9, du no.14, du no.16, du no.24 et du no.51) a quelque chose à voir dans ce comportement.

Il est surprenant aussi de remarquer que les épouses Françaises (no.79 et no.85) usent du mot "*mma*" pour interpeller leur belle-mère alors que nous avions signalé une stratégie de distanciation de leur part. L'hypothèse qui reste à vérifier est qu'il s'agit d'une sorte de volontarisme teinte de condescendance. Il faut aussi faire plaisir au mari surtout, lorsque ça ne porte pas à conséquence en raison de la rareté des contacts.

Enfin, il faut souligner qu'à l'égard du beau-père, c'est surtout l'appellation "*Sidi*" (mon maître), qui domine (10 fois). Son usage est surtout répandu chez les épouses dont le rapport au beau-père est fait d'une grande pudeur et d'un grand respect (no.66, no.70, no.73, no.77, no.78, no.89 ...)

CHAPITRE III : FECONDITE ET MODES DE VIE

1)- Modèles de fécondité

C'est bien parce que la fécondité participe directement à la reproduction familiale qu'elle constitue le fondement essentiel de l'organisation familiale.Mais elle n'y participe pas de la même manière selon qu'il s'agit de sociétés fortement individualisées ou de sociétés encore dominées par l'intérêt du groupe.

La forte fécondité des pays arabes et africains n'est pas le résultat d'une fatalité des pays sous-développés. On ne peut même pas dire qu'elle soit liée à des formes familiales particulières. Il faut plutôt la relier à une conception du monde où la fécondité est un principe sacré parce qu'il est manifestation de la puissance divine.

La production des hommes est beaucoup plus importante que la production des choses et il n'est pas exagéré de dire qu'ici, c'est la civilisation de l'être qui s'oppose à la civilisation de l'avoir.

C'est dire aussi qu'on ne peut rapporter les pratiques de fécondité à un calcul de type économique où la progéniture est assimilée à des bras qui produisent ou des bouches qu'il faut nourrir. C'est la causalité de type linéaire qui empêche de voir que la fécondité est d'abord liée à un certain nombre de représentations où l'analogie entre la fertilité des champs et celle du ventre de la femme est celle qui symbolise le plus la pensée mythique des peuples à forte fécondité. Nous avons déjà souligné que la plupart des rites de mariage sont des rites de fécondité. On peut en citer un en relation directe avec cette analogie. En grande Kabylie, la mariée doit s'asperger avec l'eau contenue dans le grand

plat en bois qui sert à rouler le couscous. L'eau de cette lotion devra avoir préalablement coulé sur une pointe d'araire. (1) On sait aussi que les semences destinées au labour sont souvent déposées en dessous du lit conjugal associant ainsi la sexualité féconde du couple à celle de la terre. On comprend ainsi que la stérilité soit perçue comme une véritable malédiction non pas seulement parce qu'elle menace la perpétuation de la lignée mais aussi parce qu'elle est le signe d'un malheur plus grand qui peut toucher aussi bien les champs que la maison. On ne peut donc évaluer la fécondité à travers des facteurs détachés du contexte civilisationnel et culturel. Ainsi, il faut interpréter une descendance nombreuse comme le signe d'une richesse symbolique destinée non pas seulement à renforcer un patrimoine (2) mais surtout à renforcer le prestige du nom. C'est donc que la maîtrise du pouvoir de fécondité est d'abord un pouvoir politique qui donne au chef du lignage la force et le nombre de sujets nécessaires pour dominer les autres lignages. La politique du nombre était donc une stratégie, la seule susceptible de donner une assise aux autres types de richesse.

L'évolution des pratiques de fécondité n'est donc pas déterminée par les seuls changements économiques ou démographiques, elle est aussi le produit d'une combinaison de facteurs se rapportant aussi bien à l'évolution de la structure familiale et au marché matrimonial qu'au système de l'honneur et au statut de la femme dans la société algérienne.

C'est que la fécondité a rapport avec le sacré et on ne peut manipuler les choses du sacré aussi aisément que celles ayant rapport avec le monde profane, comme le monde de l'économie. C'est cette donnée qui est totalement ignorée par les politiques malthusianistes où l'impératif d'une

---

(1) Jean Servier : Les portes de l'année, déjà cité, p.189.

(2) On peut penser que c'est l'inverse qui se produit puisque dans la plupart des cas, des héritiers trop nombreux font éclater un patrimoine.

maîtrise du développement fait oublier la difficulté particulière d'un contrôle des naissances. Ces considérations constituent un préalable nécessaire pour l'analyse des données que nous avons récoltées. Elles permettent d'évaluer avec prudence les résultats qui se présentent à nos yeux, et ce d'autant plus que des questions méthodologiques importantes se posent quant à la nature de l'information recueillie.

La première observation est qu'il s'agit d'une population dont une bonne partie est encore en période féconde . Nous ne pouvons donc connaître la descendance finale des couples intérrogés à moins de se fier aux souhaits qu'ils expriment quant au nombre idéal d'enfants à avoir. Le deuxième écueil réside dans le fait que nous n'avons pas pu interroger sauf dans 18 cas, que l'un ou l'autre des deux époux, alors qu'il aurait fallu le faire pour les deux afin de se rapprocher de la vérité quant aux mécanismes de la décision.

Il n'empêche que nous pouvons nous faire une idée des pratiques de fécondité à travers une vue d'ensemble puis à partir de l'analyse détaillée des entretiens. Le tableau qui suit établit le nombre d'enfants, les souhaits en matière de fécondité ainsi que les pratiques contraceptives selon la CSP des époux, leur niveau d'instruction et la période de leur dernier mariage. Rappelons que nous avons tenu compte lorsqu'il y a remariage, du dernier mariage.

Pour ce qui est du nombre d'enfants, nous avons élaboré trois catégories : ceux qui ont moins de deux enfants et qui semblent représenter un modèle émergeant dont les statistiques parlent peu, ceux qui ont jusqu'à six enfants et qui représentent la famille moyenne idéale. Quant à ceux qui ont plus de sept enfants, ils sont probablement les derniers représentants des familles nombreuses qui ne connaissent ni limitation dans la fécondité ni contraception. Pour mesurer le désir de fécondité, nous avons établi trois rubriques : suffisant pour ceux qui ne veulent plus avoir d' enfants ,

limitation pour ceux qui veulent encore en avoir mais avec le projet de limiter les naissances et ceux qui trouvent qu'il est *"haram"* de penser à limiter la fécondité de leur épouse et qui comptent en avoir autant que la santé de cette dernière le permettra. Quant aux moyens contraceptifs, il s'agit de savoir, en plus de la pilule qui est largement répandue, s'il y a alternance avec d'autres techniques. Autres représentent ici le stérilet, la méthode ogino , le retrait avant le coït ou d'autres pratiques plus traditionnelles. Voici donc le tableau qui rassemble toutes ces informations.

Au premier coup d'œil, on remarque que la grande majorité des cadres dont le niveau d'instruction est supérieur et qui se sont mariés pour la plupart dans la dernière décennie, présentent un modèle original puisqu'avec une moyenne de deux enfants, ils estiment déjà qu'ils en ont suffisamment et utilisent pour cette raison régulièrement des contraceptifs dont le choix est fait de façon judicieuse en tenant compte des particularités physiologiques de l'épouse.

Le plus intéressant dans ce modèle, c'est l'apparition de comportements tout à fait nouveaux, comme l'observation d'un délai important entre le moment du mariage et la venue du premier enfant. De même que l'espacement entre les naissances est une pratique répandue parce que plus conforme au mode de vie familial et au modèle d'éducation suivie.

Il faut souligner qu'ici l'âge au mariage des femmes est plus élevé et qu'il contribue donc à retarder l'entrée dans le cycle de fécondité. On peut penser aussi que le niveau d'instruction des époux a quelque rapport avec la taille de la famille puisque la moitié des sans instruction sont à la tête de familles nombreuses. Ce sont bien souvent des ouvriers qui sont mariés depuis longtemps et dont les épouses arrivent au terme de leur période féconde. C'est dans cette catégorie que la notion de *"haram"* imprègne les mentalités au point d'interdire toute pratique contraceptive.

Dans une position intermédiaire, nous avons une partie

Tableau no. 37 Pratiques se rapportant à la fécondité selon la CSP, le niveau d'instruction et la période de mariage.

	Nombre d'enfants				Souhait fécondité					Contraception						Total
	0 - 2	3 - 6	7 et +	Total	Suffisant	Limit.	Sans Limit.	NR	Total	Pilule	Pilule + autres	Autres	Haram	NR		
CSP																
Cadres	21	8	3	32	19	11	0	2	32	17	5	3	1	6	32	
Techniciens	4	5	3	12	7	4	0	1	12	7	3	1	0	1	12	
Ouvriers	5	18	12	35	13	5	11	6	35	10	1	4	13	7	35	
Commerçants	2	2	0	4	2	0	1	1	4	1	1	0	1	1	4	
Inactifs	2	1	1	4	0	0	3	1	4	0	0	0	3	1	4	
Total	34	34	19	87	41	20	15	11	87	35	10	8	18	16	87	
Niveau d'instruction																
Sans instruction	2	16	14	32	10	20	15	6	32	7	0	4	16	5	32	
Primaire	6	5	2	13	7	1	0	2	13	6	2	1	0	4	13	
Secondaire	7	9	2	18	11	4	0	2	18	7	6	0	2	3	18	
Supérieur	19	4	1	24	13	5	0	1	24	15	2	3	0	4	24	
Total	34	34	19	87	41	10	15	11	87	35	10	8	18	16	87	
Période de mariage																
1940 - 1958	1	5	4	10	5	0	2	3	10	1	0	3	3	3	10	
1959 - 1968	0	7	12	19	10	0	7	2	19	6	1	2	7	3	19	
1969 - 1978	8	16	3	27	16	4	6	1	27	10	5	1	7	4	27	
1979 - 1987	25	6	0	31	10	16	0	5	31	18	4	2	1	6	31	
Total	34	34	19	87	41	20	15	11	87	35	10	8	18	16	87	

importante de techniciens et une catégorie d' ouvriers dont le désir de limiter la fécondité semble contrecarré par la mauvaise volonté de l'épouse qui se manifeste soit par le refus net de prendre des contraceptifs, soit par l' ignorance délibérée de leur mode d'emploi. Mais il ne faut pas croire que seules les épouses sont réfractaires à la limitation de la fécondité et à l'usage de contraceptifs. Les époux aussi peuvent s'avérer plus rebelles au changement obligeant parfois leurs épouses à des pratiques clandestines d'avortement et de contraception.

Il faut souligner aussi que ceux qui déclarent limiter la fécondité n'utilisent pas forcément des contraceptifs et que ceux qui utilisent des contraceptifs n'ont pas forcément pris la décision d'arrêter toute fécondité. Les contraceptifs servent aussi à espacer des naissances ou bien à se reposer d'une trop grande épreuve comme ce fut le cas du no.89 qui devait observer une pause après les fausses couches qu'elle subissait afin de préserver sa santé ... et repartir de bon pied vers de nouvelles tentatives. Nous verrons plus en détails que de telles attitudes sont liées à des cas particuliers.

Afin de compléter cette vue d'ensemble, il nous faut établir la fécondité à partir du niveau d' instruction des femmes, la corrélation avec la CSP étant moins significative. Le tableau suivant en rend compte. Il faut souligner que nous tenons compte, pour les femmes remariées de la descendance totale calculée sur l' ensemble des mariages qu'elles ont réalisé. Ce qui explique les totaux différents de ceux du tableau précédent.

Tableau no.38 représentant la fécondité des femmes selon leur niveau d'instruction.

Nb d'enfants / Niveau d'instruction	0 - 2	3 - 6	7 et +	NR	Total
Sans instruction	3	16	20	1	40
Primaire	7	7	1	0	15
Secondaire	6	5	0	0	11
Supérieur	16	5	0	0	21
Total	32	33	21	1	87

La relation est ici beaucoup plus nette entre le niveau d'instruction et le nombre d'enfants puisque plus des trois quarts (16 sur 21) des femmes ayant le plus fort niveau d'instruction sont celles qui ont le moins d'enfants et probablement celles qui recourent le plus aux contraceptifs. A l'inverse, celles qui ont le plus faible niveau d' instruction sont presque toutes au-dessus du palier de trois enfants (36 sur 40) et une bonne moitié d'entre elles (20 sur 40) se situe dans la catégorie la plus féconde.

Celles qui ont un niveau d'instruction primaire ou secondaire ne vont pas au-delà du seuil moyen de fécondité (entre 3 et 6 enfants).

Il va de soi que ces observations doivent tenir compte de la durée de mariage. Le tableau suivant en donne une idée plus précise :

Tableau no.39 représentant la fécondité des femmes selon la durée de mariage.

Nb d'enfants / Durée de mariage	0 - 2	3 - 6	7 et +	NR	Total
0 - 5 ans	18	0	0	0	18
6 - 10 ans	10	7	0	0	17
11 - 15 ans	5	10	1	0	16
16 - 20 ans	0	8	7	0	15
21 et +	0	9	11	1	21
Total	33	34	19	1	87

Nous remarquons ainsi que celles qui ont deux enfants ou moins sont encore pour une grande partie d'entre elles dans la première prériode de mariage (18 sur 33) alors que celles qui ont plus de sept enfants ont plus de 16 ans de mariage (18 sur 19). La rupture avec une fécondité traditionnelle semble se situer dans la catégorie des 3 à 6 enfants où nous retrouvons la moitié des femmes (17 sur 34) dans leur dernière période de vie féconde.

Il est vrai que les chiffres ne peuvent pas dire plus qu'ils ne disent. C'est l' analyse du contexte familial et des stratégies de chacun des enquêtés qui risque de nous éclairer sur les tendances en matière de fécondité. C'est ce que nous allons essayer de faire en regroupant les comportements qui nous paraissent liés à des modèles.

..

2)- C'est Dieu qui donne

Dans ce modèle, la fécondité est le résultat de la baraka divine. Elle est donc recherchée pour ce qu'elle représente : signe d'élection et de richesse. L'entrée dans le mariage et donc dans le cycle de fécondité est précoce. Rappelons que l'âge au mariage des femmes au foyer est de 18,33. Il s'agit de procréer tant qu'on est en âge de le faire sans qu'intervienne aucun calcul d'ordre économique. L'attente du premier enfant est donc la première angoisse très forte de l'épouse. Dés qu'il y a un retard dans la grossesse, la visite au taleb et au médecin s'avère nécessaire. C'est que l'épouse joue son avenir et la répudiation est la suite logique de l'infécondité. Notre enquêté no.33 n'a pas attendu un an pour répudier sa première épouse, convaincu par sa mère qu'elle était stérile. L'angoisse est partagée par tout le milieu familial et notamment par la mère de l'époux qui surveille de prés les agissements de sa bru. C'est notre enquêtée no.86 qui nous avouait que sa belle-mère n'arrêtait pas de lui tâter son ventre s'inquiétant du retard de la grossesse et la soupçonnant de prendre des contraceptifs. L'accouchement se fait souvent à la maison avec l'aide de la *qabla* (1). Ce comportement n'est pas destiné seulement à sécuriser la mère, il a rapport avec la croyance qu'une naissance est pleine de baraka pour la maison. La maison est aussi censée protéger le nouveau-né du mauvais œil, c'est pour cette raison que nombre de rites sont pratiqués pour exorciser ce danger (2).

---

(1) L'accoucheuse ou celle qui fait face.

(2) Pour éloigner le regard chargé d'envie des visiteurs ou des voisins, certains parents laissent leur bébé dans un état de saleté repoussante. Souvent, on lui fait porter la main de Fatma destinée à exorciser le mauvais œil ou un coquillage dont la forme symbolise un œil. On place aussi un couteau ou un clou sous l'oreiller de l'enfant ou encore on accroche un fer à cheval à la porte de l'entrée (Voir N. Zerdoumi : Enfants d'hier .... déjà cité.

Toutes nos enquêtées de l'ancienne génération (no. 96, no.99, no.100, etc .) et même celles de la génération actuelle (no.97, no.98 et conjointes des no.31, no.36, no.50...) n'ont pas connu l'hôpital pour accoucher. Il est vrai que les conditions inhumaines qui sont faites aux patientes, font du milieu hospitalier un lieu repoussant . Mais il est vrai aussi que celles qui n'y recourent pas sont avant tout d'origine rurale.

Il est connu que parmi les raisons qui poussent à la fécondité, il y a la mortalité infantile. Or, la plupart de nos enquêtées âgées ont eu à lutter contre ce fléau sans réussir à préserver toute leur progéniture.

Le nombre d'enfants déclarés morts en bas âge (de 0 à 1 an environ) par nos enquêtés est de 53. Mais en fait, 43 d'entre eux sont morts à une époque où la mortalité infantile était élevée et où il était difficile de garder tous ses enfants faute d'accés aux soins. C'est surtout dans le milieu rural que les dégâts étaient les plus visibles.Pour illustrer, on peut citer le cas du no.105 qui a perdu 9 enfants en bas âge.

Au même titre que la stérilité, la mortalité des bébés est interprétée comme une malédiction. On la nomme التـــابعـــة : la malédiction qui se transmet de mère en fille. En tout cas, les no.89 et no.103 se sont dit poursuivies par la التابـــعـــة et ont essayé de l'exorciser par des rites qui éloignent le mauvais oeil et ramènent la baraka dans la maison. (1)

---

(1) Notre enquêtée no.103 qui a perdu 3 bébés de suite a pratiqué العيّاشـــة pour son quatrième bébé. La formule veut dire littéralement "celle qui fait vivre" : il s'agit d'envoyer des garçons faire une quête de semoule, beurre rance et autres ingrédients afin de faire une "bsissa" qu'elle distribuera autour d'elle. Dans le même temps, le bébé est emmailloté dans du vieux linge afin de détourner l'attention des invisibles. La mère du no.6 qui avait elle aussi, perdu 3 bébés auparavant, a placé notre enquêté à sa naissance dans une peau de loup que son père avait chassé spécialement pour cet effet. Ces gestes plein de symbole illustrent combien la mentalité "traditionnelle" est imprégnée du principe de la baraka.

Les fausses couches sont probablement aussi fréquentes que les décés d'enfants mais nous avons remarqué qu' elles n'étaient pas évoquées par nos enquêtées sauf lorsque la question leur était posée expressément. Tout se passe comme si la mémoire ne les enregistrait que lorsqu'elles rappelaient l'impossible enfantement. Ce qui est le cas très exactement du no.89 dont chaque fausse couche (10 au total) constitue une meurtrissure au niveau de la mémoire puisqu' elle rappelle l'espoir déçu d'enfanter (voir encadré no 18).

Dans ce modèle, la contraception est sacrilège parce qu'elle intervient contre la volonté divine. Toute médicamentation est *"haram"* (illicite) et il n'est pas permis d'interrompre un processus considéré comme un bienfait. C'est ainsi que certains couples ne pratiquent même pas l' abstinence d'usage destinée à permettre à la mère d'allaiter son dernier né (de 6 mois à un an). la reprise trop précoce de rapports sexuels gâte le lait, ce qui peut provoquer pour les enfants à venir des maladies. C'est ce que notre enquêtée no.29 appelle السمغايلة .

Pour justifier le refus d'observer une période d'abstinence, beaucoup prêtent foi en la croyance selon laquelle le lait maternel est une sorte de contraceptif. Ce que notre enquêté no.5 a vérifié à ses dépens puisqu'il a repris des rapports sexuels avec son épouse quelque temps après l'accouchement alors qu'ils avaient décidé d'arrêter toute conception. Ce n'est que quelques mois plus tard lorsque l'épouse sera enceinte que la croyance apparaitra comme erronée. (1)

---

(1) En réalité, le point de vue sur la question est plus complexe puisque selon Thérèse Locoh qui porte sur l'Afrique de l'Ouest, le risque de conception est moins grand durant la période d'allaitement mais il n'est jamais conçu comme moyen d'espacer les naissances (Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest, PUF - INED, 1984, pp. 125-129).

En réalité, nous n'avons pas connaissance d'une morale d'abstinence qui permette aux épouses d' observer un répit, seule la discipline de l'époux ou les pratiques clandestines de l'épouse peuvent empêcher une fécondité dite naturelle.

Dans l' ordre des moyens considérés comme licites pour empêcher la conception, il y a le retrait avant le coït et la méthode Ogino. Nos enquêtés no.27, no.45, no.49 et no.50 avouent pratiquer l' une ou l' autre méthode pour arrêter la conception sans pour autant recourir aux moyens anti-conceptionnels modernes. Quant aux épouses, elles sont en mesure de "se débrouiller" lorsqu'elles estiment que les grossesses sont trop rapprochées ou que leur santé est en danger. C'est le cas de l'enquêtée no.79 qui avait recours aux fausses couches pour espacer les naissances. Le no.77, qui voulait échapper au rythme que lui imposait sa belle-mère, a eu recours à une recette traditionnelle donnée par une voisine de lit à l'hôpital. (1) Selon ses dires, le procédé a réussi jusqu'au jour où la belle-mère a découvert le pot aux roses, l'obligeant quelques mois plus tard, à avoir une grossesse non désirée.

Il est certain que le système d'attitudes que nous venons de décrire correspond parfaitement aux intérêts d'une société aguatique fondée sur le lignage dont la force politique repose essentiellement sur la capacité de ses membres à se reproduire. On comprend mal dans ce cas que le désir d' avoir une forte descendance puisse subsister chez des gens déracinés, éparpillés, qui dépendent souvent de leur seul revenu salarial pour

---

(1) La recette est la suivante : 40 jours après l'accouchement, on récupère le sang du retour des couches qu' on enferme dans une boîte et qu'on cache dans un endroit auquel personne ne peut accéder. Au moment où on désire reprendre la conception, on retire la boîte de sa cachette et on l'ouvre.
Notre enquêtée, qui avait placé sa boîte au-dessus de la chasse d'eau des toilettes l'avait complètement oubliée. Lorsque sa belle-mère la découvre, dix ans plus tard, notre enquêtée nie. Trois mois après, elle tombe enceinte.

vivre et pour qui une progéniture nombreuse est en réalité plus une charge qu'une richesse.

Certes, il y a l'habitus, surtout l'habitus féminin qui continue de fonctionner avec les représentations du passé, mais il y a aussi les incertitudes du futur que la garantie d'un revenu ne peut dissiper. C'est qu'il ne s'agit pas seulement de vivre mais aussi de mourir entouré de ses enfants. L'image de la misère extrême est bien celle de la mort solitaire. Il faut y ajouter la stratégie particulière de la mère qui ne peut espérer un pouvoir domestique qu'à travers une progéniture nombreuse.

Les convictions religieuses ne sont pas à proprement parler déterminantes. Elles permettent seulement de trouver le langage qu'il faut pour s'opposer aux tentatives de l'état de contrôler la fécondité. Nos enquêtés se révèlent très imperméables à la propagande sur la planification des naissances et aux spots télévisés vantant les mérites de l'espacement. Par contre, ils s'accomodent aisément de la rumeur qui proclame que la pilule ou le stérilet sont cancérigènes. Le stérilet, en particulier, est affligé d'une réputation qui l'empêche d'être le substitut de la pilule lorsque celle-ci n'est pas supportée (cas du no.93 et de l'épouse du no.33).

3)- Entre le souhait et la pratique

On ne peut pas réellement dire que la forte fécondité du modèle précédent est liée à la mobilité conjugale mais on peut dire que l'infécondité est une bonne raison de divorce.

Ce qui est nouveau dans le modèle décrit ici, c'est que dans deux cas, la stérilité établie de l'épouse n'a entraîné ni le divorce ni le remariage de l'époux. Il s'agit des no.38 et no.43. Le cas du no.38 a été longuement exposé et le combat de l'épouse pour faire prévaloir le point de vue conjugal

est symbolique à plus d'un titre du nouveau rapport de force. Quelques mois après l'enquête, nous avons appris que le couple avait fait une demande pour adopter un enfant de l'assistance. Le plus intéressant dans ce cas, c'est que l'époux est l'aîné d'une fratrie déjà réduite (un frère et une sœur). L' espoir d'une perpétuation du nom ne repose plus que sur le jeune frère. La mère désespérée réagit déjà en pressant l'aîné de trouver une femme à son jeune frère et de l'installer avec eux. Le scénario est facile à imaginer. La mère va reporter ses espoirs sur la nouvelle épouse qui, si elle est féconde, constituera un pôle de contradiction dans le ménage.

Le cas du no.43 est un peu similaire. Il s'agit d'un ouvrier boulanger qui a une fratrie nombreuse mais qui vit en couple avec sa mère. Malgré les pressions de celle-ci, il ne veut pas se remarier. Mais il a probablement profité de cette situation pour réaliser un retour au village natal dont il rêvait depuis longtemps. Ce fut le moment de tension le plus fort dans le couple puisque l'épouse, qui est née et a grandi à Alger, trouvait insupportable l'idée d'aller s' enfermer dans le bled dont elle est originaire mais qu'elle n'a jamais connu. Mais elle ne pouvait décemment pas refuser ce projet consciente qu'elle était de la faiblesse de sa position et de l'impossibilité de retrouver un mari.

Ce qui est nouveau dans ces situations, c'est qu'au-delà de la souffrance causée par l'infécondité, il y a l' amorce d'une solidarité conjugale au détriment de la belle-mère qui se retrouve quelque peu marginalisée.

Mais dans tous les cas, le sentiment maternel reste très fort au point qu'il entre parfois en contradiction avec le désir de l'époux de limiter la fécondité. C'est le cas des no.16, no.26, no.30, no.35, no.39 et no.40. C'est qu'ici les époux se disent mieux placés pour imposer à leur épouse l'usage de contraceptifs. Les raisons économiques sont avancées en premier pour justifier la contraception. Se plaçant toujours sur le terrain religieux, ils rétorquent à ceux qui disent que

c'est *"haram"*, que Dieu nourrit certes ses créatures mais que c'est l'homme qui est responsable de sa progéniture.

(و كـــل راع مســـــــــــؤول عـن رعـــــــــــيته)

Les raisons de santé de l'épouse viennent en deuxième lieu. C'est le no.30 qui dit avoir obligé sa femme à prendre la pilule après le 3° enfant parce qu'elle avait été opérée par césarienne.

Le décalage entre l'aspiration de l'époux à une maîtrise de la fécondité et le penchant de l'épouse à laisser faire la nature est imputable, nous semble-t-il, à la distance culturelle entre les conjoints. Il ne s'agit pas seulement de niveau d'instruction mais d'expérience de la vie forcément plus large et plus imprégnée des réalités du moment que l'univers confiné des épouses. C'est la question de la fécondité qui va être le révélateur des intérêts contradictoire des conjoints. C'est que les conditions qui font de l'épouse une femme au foyer sont aussi celles qui font d'elle une mère en puissance qui ne trouve sa raison d'être que dans une maison remplie d'enfants. Toute son activité va tourner autour du renforcement du lien maternel, seule base d'un contre pouvoir au mari. Ce dernier est conscient de ce qu'une progéniture nombreuse l'attache plus fortement au foyer entravant ainsi sa liberté de mouvement. Le cas du no.16 est typique de cette double stratégie. Nous avons souligné plus haut en quoi les tentatives de notre enquêté pour gagner son épouse à son mode de vie (sorties au cinéma en couple...) étaient vouées à l'échec tant la rigueur morale de son milieu d'origine (son père était imam) avait complètement imprégné le comportement de l'épouse. Le dialogue étant impossible, notre enquêté deserte le foyer et mène une vie de noceur incompatible avec ses obligations de père de famille. La cassure est totale dans le couple. L'épouse qui avait refusé toute contraception était consciente que seul le nombre d'enfants pouvait renforcer sa position dans la parenté de l'époux et lui éviter toute déconvenue. Sans compter qu'elle avait réussi à gagner ses enfants (au

nombre de 6) à son combat et les utilisait souvent pour désavouer la vie dissolue de son mari. Lorsque notre enquêté se rendra compte de la situation, il tentera un coupe de force en demandant à des amis médecins d'opérer une ligature des trompes de l'épouse à son insu. Seul, le réflexe déontologique du médecin a empêché le projet d'aboutir. C'est dire que la fécondité est un habitus mais aussi une stratégie qui peut infléchir la relation conjugale dans un sens ou dans l'autre . Elle peut aussi viser à une intégration de l'épouse dans le clan du mari. Rappelons le cas du no.40 dont l'épouse s'acharnait à faire des enfants contre l'avis de son mari pour neutraliser les intentions malveillantes de sa belle-mère. C'est donc dans ces catégories d'épouses qu'on peut retrouver un usage inefficace des contraceptifs. Le corps restant rebelle à cette médecine, la décision d'arrêter (ou de limiter) la conception ne peut aboutir.

4)- Le temps de vivre

Il est indéniable que le modèle de fécondité contrôlée est lié à la position sociale des épouses. Qu'elles travaillent à l'extérieur du foyer (ce qui est le cas de la majorité de celles qui ont moins de deux enfants) ou qu'elles aient un niveau d'instruction élevé, elles développent un mode de vie, une culture domestique qui ne peuvent s' accomoder de "l'esclavage des enfants" comme nous l'avouait l' enquêtée no.85. Il y a donc un rapport au temps qui est nouveau et qui va se traduire nécessairement par un calcul plus ou moins précis, mettant en balance, le nombre d'enfants à avoir et l'effort nécessaire en temps, en argent mais aussi en énergie nerveuse pour arriver à l'objectif poursuivi. Ces dispositions nouvelles à l'égard de la fécondité ne sont possibles que parce que la fonction de reproduction est en quelque sorte

désacralisée, réduite à sa propre fin. Le corps n' est plus perçu comme une machine incontrôlable dominée par les forces de la nature mais comme un organisme régi par les lois de la science. On peut donc le domestiquer, l'ausculter, le pénétrer avec tous les instruments qu'impose le nouvel environnement technologique sans que transparaisse le sentiment d'être violé. C'est d'ailleurs dans un double mouvement de refus des pratiques magiques et de tout ce qui a rapport avec la médecine traditionnelle et d'entrainement planifié à l'accouchement qu'une catégorie de nos femmes enquêtées (cadres,lettrées ...) attendent leur premier enfant. Elles sont plus à l'écoute de leur corps et s'abreuvent d'une littérature spécialisée pour réussir dans les meilleures conditions leur entrée dans le monde de la maternité. (1) Les visites au médecin et l'établissement d'échographies leur permettent de suivre l'évolution de leur futur bébé. Il est impensable pour elles d' accoucher à la maison et lorsque les moyens le permettent,elles accouchent même en France (no.85 et no.86) pour échapper aux risques que fait courir une infrastructure hospitalière déficiente. Dans tous les cas, nos enquêtées ont les relations nécessaires pour obtenir un accueil privilégié et une assistance médicale personnalisée lors de l'accouchement.

La fécondité n'est pas une fatalité et l' empressement des parents ou des beaux-parents à avoir des petits-enfants n'est pas suffisant pour inciter nos enquêtées à être mères dés l'entrée dans le mariage. C'est qu'il n'est pas question ici de céder de manière irréfléchie à l' instinct maternel mais de vivre, de "prendre du bon temps" comme nous l'affirmait le no.70. La plupart de nos enquêtées cadres (no.64, no. 66, no.67, no.69, no.70, no.71 et no.72) ont attendu de 1 à

---

(1) C'est dans ce milieu que circule très largement le livre de Laurence Pernoud : J'attends un enfant - Editions Pierre Harray (1ere édition 1956), Paris.

3 ans avant d'avoir leur premier enfant. Le no.64 a attendu 8 ans. Rappelons qu'il s'agit du couple qui s'était promis de ne pas avoir d'enfants afin de vivre un amour total. Mais il faut dire que cette promesse s'est faite à la suite d'un avortement difficile et clandestin de sorte qu'on peut supposer que c'est aussi la peur de l'accouchement qui a pesé sur cette décision. Le plus curieux, c'est que celles qui agissent ainsi sont souvent âgées. Nous avons souligné que l'âge moyen au mariage des cadres femmes était de 26,3 ans ; mais si nous prenons le cas du no.70, l'âge au mariage remonte à 32 ans, celui du no.72 va jusqu'à 37 ans. C'est dire qu' il y a une rupture avec le type de fécondité traditionnelle et avec toutes les représentations qui l'accompagnent.

A quoi sert cette période d'attente? Avant tout à consolider la relation conjugale. Tout se passe comme si l'enfant à venir devait être la preuve de l'amour conjugal. Certes, lorsque le choix du conjoint s'est fait en toute liberté et qu'il a été suivi d'une fréquentation, l'attente ne se justifie pas toujours. Mais lorsque le choix s'est fait par un intermédiaire, comme c'est le cas pour le no.70 et le no.72, il y a une période d'observation et d'approfondissement de la relation qui s'impose à tous les deux. Mais il faut reconnaitre aussi que cette période est utilisée à prendre du plaisir : voyager, sortir au restaurant, aller aux spectacles ... comme s'il fallait faire le plein des choses de la vie après tant de frustrations et avant de s'engager dans les contraintes de la maternité.

Il est évident que la perspective hédoniste n' est pas absente même après la venue des enfants. Le couple no.11-71 a planifié d'avoir un seul enfant et d'arrêter toute conception pour garder toute liberté de mouvement. Cet exemple qui n'est pas rare montre combien le souci de profiter de la vie est plus fort que l'instinct de reproduction. On a même l'impression que l'enfant est une concession au milieu familial ("puisqu'ils voulaient un enfant, on le leur a fait pour

qu'ils nous foutent la paix" ... no.18).

La planification est ici une donnée fondamentale. Elle s'impose comme une nécessité pour des femmes très actives qui doivent penser carrière avant de penser maternité. Les époux aussi sont concernés. Ils le sont d'autant plus qu' ils sont étroitement associés à l'éducation et même au maternage des enfants. Quelques uns de nos enquêtés hommes n'hésitent pas à faire la nourrice en toute circonstance (no.10, no.11, no. 12, no.20, etc) provoquant ainsi la dérision de leurs proches pour qui le comportement viril traditionnel est d'ignorer le bébé jusqu'à ce qu'il devienne un petit bout d'homme. (1)

Dans tous les cas, les lois du maternage changent et si l'enfant est effectivement choyé et adulé, il n' y a plus ce rapport fusionnel avec la mère tel qu'il était pratique auparavant. De même que l'allaitement au sein devient une pratique rare en raison de l'indisponibilité de la mère, le recours à la crêche ou même à une nourrice professionnelle se présente comme la seule alternative pour celles qui ne peuvent se permettre de longs congés de maternité.

Cette distanciation physique n'est pas forcément une distanciation affective, elle traduit seulement la volonté de donner à l'enfant les moyens de son autonomie. Il possède ainsi son propre espace et ses objets (chambre à coucher, jouets ...) qui apparaîtront comme les frontières de son individualité. Cette socialisation va à l'encontre de celle pratiquée en milieu traditionnel. Rappelons la surprise horrifiée de la mère du no.8 qui apprenait que son petit-fils. dormait seul dans sa chambre. Elle assimilait ce comportement à un abandon maternel d'autant que le monde des invisibles était une réalité pour elle.

C'est dire que cette catégorie d'enquêtés assimile la reproduction à un processus de qualité où il s' agit moins de

---

(1) Nefissa Zerdoumi : Enfants d'hier ... déjà cité.

perpétuer un nom ou une lignée que de reproduire l'identité psycho-affective des parents. On comprend ainsi que l'objectif ne soit plus d'avoir beaucoup d'enfants mais d'en avoir juste ce qu'il faut pour se donner le temps et les moyens de s'en occuper. Nos enquêtés parlent rarement des moyens financiers comme motif de limitation de la fécondité. Par contre, ils mettent en avant le temps et la disponibilité du couple pour justifier aussi bien la limitation que l'espacement entre les naissances.

La santé de l'épouse est aussi une bonne raison de limiter le nombre d'enfants. Les conjoints des no.2 et no.10 ainsi que les no.70 et no.72 ont arrêté toute conception parce que leur dernière grossesse avait été difficile.

La contraception est donc un choix réfléchi et maîtrisé pour permettre en premier lieu d'espacer les naissances et en dernier lieu d'arrêter toute conception.

Pour atteindre cet objectif, les moyens contraceptifs sont choisis de façon rationnelle en tenant compte de leur adaptation à l'organisme. Presque toutes les enquêtées font un examen préalable chez le médecin avant de choisir la pilule ou le stérilet approprié. L'épouse du no.3 va même chercher ses pilules à l'étranger parce qu'elles sont moins fortes que celles qui se vendent sur le marché local. Le no.69 fait de même. Lorsque cela s'avère nécessaire, on recourt à l'avortement, non sans conflit mais avec la ferme décision, d'un côté ou de l'autre, de s'en tenir à ce qui a été programmé. L'enquêtée no.76 ainsi que l'épouse du no.5 ont été obligées de se faire avorter un peu contre leur gré. La première a même failli provoquer le divorce devant l'entêtement du mari. Il faut dire qu'elle avait déjà subi deux avortements avant son mariage. Quant à l'enquêtée no.85, elle n'a pas eu besoin de l'accord de son mari pour stopper sa troisième grossesse. Il est évident que les grossesses hors plan sont toujours considérées comme des "accidents" attribués à des négligences, comme l'oubli de prendre la pilule ou un calcul erroné

de la période de fécondation. En réalité, la thèse de "l'accident" est souvent destinée à camoufler le désir inconscient des épouses à continuer d'être mère. Ce désir est parfois très conscient comme chez l'enquêtée no.65 qui, après nous avoir exposé les raisons objectives de s'en tenir à deux enfants (âge avancé, étroitesse du logement, contraintes de la recherche scientifique, ...) était enceinte quelques mois après l'enquête et ce, contre l'avis de son mari.

Qu'est-ce qui justifie de prendre un tel risque à un âge aussi avancé (au seuil de la quarantaine) si ce n'est le fait qu'il est difficile pour certaines femmes de se réaliser sans une maternité accomplie. Mais peut-être faut-il prendre en considération les données de la relation conjugale pour se rendre compte du pouvoir que procure l'enfantement. C' est notre enquêtée nó.95 qui menaçait son mari de ne plus faire d'enfants, comme il le voudrait, s'il ne modifiait pas son comportement à son égard. C'est dire que les pratiques de fécondité ne peuvent se comprendre totalement que si on les met en relation avec les stratégies de pouvoir qui s'élaborent au sein du couple.

CHAPITRE IV : SOCIALITE DOMESTIQUE ET POUVOIR CONJUGAL

1)- Le repli domestique

On ne peut comprendre le phénomène de repli domestique que si on le met en relation avec l'effondrement de l' esprit communautaire et l'émergence de l'individualité. Toute une littérature historique et sociologique a traité de ce sujet pour essayer d'expliciter le pourquoi de ce retrait, mais c'est E. Shorter qui en rend le mieux compte en remontant aux sources de la construction de cette "précieuse forteresse affective." (1) Au départ, il y avait la communauté qui assurait travail, nourriture et identité à tous ses membres mais exigeait en retour fidélité et esprit de sacrifice. Lorsque ces derniers larguèrent les amarres parce que le cadre communautaire devenait trop étroit pour eux, ils furent livrés à l'inconnu et obligés de s'affirmer et de se faire reconnaître en tant qu'individus face à d'autres individus. Aussi excitante qu'était l'aventure, elle ne libérait l'individu que pour le placer face à lui-même, face à ses responsabilités vis-à-vis du présent et de l'avenir. Bien sûr, c'est parce que le monde a bougé autour d'eux que les individus bougent. Mais il ne le font que parce qu'ils pressentent que des valeurs nouvelles se mettent en place auxquelles ils peuvent contribuer. C'est pour cette raison que l'aventure prend un sens. Elle leur donne la force de rompre les dernières attaches avec la communauté familiale en même temps qu' elle les oblige à élaborer de nouvelles relations sociales. J.C. Kaufmann a raison de souligner que l'individuation n'est pas une affaiblissement du lien social en ce sens où il y a une interdépendance plus grande entre les individus qui composent

---

(1) E. Shorter : Naissance de la famille moderne..., déjà cité, p. 255.

une société. (1) Si l'individu est au centre de la modernité, ce n'est pas parce qu'il s'autonomise en tant que personne concrète, mais c'est parce qu'il prend le sens de personne morale, "lieu où se recompose jour après jour l'existence de chacun". (2) La communauté n'a plus le monopole de la production des valeurs et de l'idéologie. L'individu lui oppose son ambition et ses aspirations à vivre autrement, à refuser le destin qui lui a été tracé par ses proches pour se projeter par lui-même dans un avenir qu'il aura fabriqué.

Dans ce combat pour affirmer sa propre identité, il doit affronter deux types d'obstacles.

En premier lieu, son milieu familial, en particulier ses propres parents qui tentent de le maintenir dans un état "d'infantilisation permanente" (3) afin de le garder pour eux ou du moins lui faire admettre que la raison du lignage est toujours la meilleure. La conséquence qui en découle est toujours une forte tension entre la génération des parents et celle des enfants.

Le deuxième type d'obstacles est représenté par la concurrence acharnée qu'il doit livrer contre ses propres semblables pour se faire une place dans la société. C' est "la lutte de tous contre tous" ou le "darwinisme social" (4) qui indique le niveau de responsabilisation de chacun par rapport à son propre futur et la nécessité d'entrer dans le jeu pour produire ses propres valeurs et garantir son identité.

Certes, la "guerre démocratique" n'est pas totale par le fait que les institutions sont présentes pour garantir le statut

---

(1) J.C. Kaufmann : La chaleur du foyer ..., déjà cité, p. 22.
(2) Idem ... p. 23.
(3) Eugène Enriquez : De la horde à l'état. Essai de psychanalyse du lien social, Editions Gallimard, Paris, 1983, p. 242.
(4) Louis Dumont : Essai sur l'individualisme, Esprit, Seuil, 1983 cité par J.C. Kaufmann.

des individus mais elles ne les préservent nullement de la compétition.

Devant cette situation, il faut trouver des protections, des refuges qui permettent de faire face aux agressions de la modernité. L'intimité domestique constitue un de ces refuges qui prend d'autant plus de valeur qu'il ne regroupe plus que la famille conjugale. A la solidarité familiale va progressivement se substituer la solidarité conjugale. Ce n'est pas le rétrécissement de la famille qui est en lui-même un phénomène mais c'est plutôt le fait que la famille nucléaire soit devenue un "état d'esprit". Ce qui la distingue des autres modèles, "c'est un sens très particulier de solidarité qui lie entre eux les membres de l'unité domestique et les sépare en même temps du reste de la collectivité". (1) C'est ce mouvement que nous avons essayé de mettre en relief tout au long de cette thèse. Il est certain que ce mouvement n' est pas uniforme dans toutes les couches sociales. Il est beausoup plus prudent et mesuré chez les ouvriers et les techniciens que chez les cadres qui semblent vouloir porter le modèle à son extrêmité. C'est que la mobilité sociale qui a affecté l'ensemble n'a pas produit les mêmes effets. Agir individuellement sur son destin est une aventure qui ne tente que ceux qui sont capables d'en supporter toutes les conséquences. Or, seuls les cadres avaient les moyens économiques et culturels de faire face à une certaine solitude. Ils se détachent de leurs parents, tombent amoureux, fondent un foyer autonome et s'aventurent à nouer des relations amicales hors du cercle de la parenté. Les autres catégories ne prennent pas tous ces risques. Elles continuent de se calfeutrer frileusement derrière le holisme de la communauté familiale, préférant développer des relations horizontales, redoutant le mouvement et vivant comme un véritable drame la décohabitation.

---

(1) E. Shorter : Naissance de la famille moderne... déjà cité, p. 254.

Ces deux types d'attitudes sont fondés sur une socialisation différente. D'un côté, la recherche d'une expérience affective qui puisse renforcer le "moi" et donner le sentiment d'une maîtrise de l'avenir. De l'autre, la recherche d' une convivialité virile à travers la fréquentation de la bande de copains ou la plongée dans l'univers du football. Tout ceci dans un refus de la sociabilité féminini. En vérité, "l'esprit domestique", c'est-à-dire la conscience de vivre dans un univers affectif particulier, ne peut émerger qu' à la condition que les deux conjoints aient fait un mariage "d'amour", qu'ils aient réellement pris le risque de l'aventure amoureuse. Or, l'aventure est toujours une rupture avec un cadre familier mais étouffant et le départ vers l'inconnu mais où on espère vivre des expériences exaltantes et pourquoi pas rencontrer l'être qu'on recherchait et qui va donner sens à toutes les souffrances de cette errance individuelle. L'amour a la force de transgresser les interdits et de mettre hors jeu les institutions en y opposant la solidarité de deux êtres qui se sont choisis librement. Bien sûr, cette liberté peut être illusoire dans la mesure où elle masque les déterminations réelles qui font le choix du conjoint mais il n'empêche qu'elle est nécessaire pour alimenter l'imaginaire du couple et perpétuer la magie du foyer. C'est bien parce qu'il est "le lieu privilégié de la recomposition mythique" (1) que le cercle domestique devient un refuge. Il permet à des individus désorientés par la mobilité et détachés de la communauté familiale de vivre un "rêve éveillé" en construisant leur propre monde de significations.

L'investissement amoureux dans le mariage implique un autre personnage qui est l'enfant. C'est par l' intermédiaire de ce dernier que l'amour se renforce et se stabilise et que

---

(1) J.C. Kaufmann : La chaleur du foyer ..., déjà cité, p. 100.

le couple s'installe dans la durée. Mais c' est par ce biais aussi que l'amour fusionnel disparaît pour laisser place à la gestion des besoins ordinaires qu'engendre la vie quotidienne.

Lorsque l'amour dépasse "l'état naissant" (1), lorsqu'il est confronté à la durée domestique, il se dégrade pour laisser place aux rapports de force tels qu'ils sont inscrits dans la position de chacun. Mais le désenchantement ne débouche pas forcément sur la guerre totale. (2)

L'intimité domestique ne pourrait durer longtemps si les deux partenaires laissaient éclater leurs rancœurs et leurs frustrations. L'amour se dilue dans les gestes de la vie quotidienne. Il s'investit dans une stratégie de la durée : éducation des enfants, organisation de l'espace domestique, ameublement, décoration, ... autant de tâches qui matérialisent le sentiment d'être chez soi, le sentiment de vivre dans un univers affectif sans nul autre pareil.

Mais c'est en grande partie l'épouse qui est responsable de ce repli domestique parce que le foyer (surtout lorsqu'elle ne travaille pas) est le seul domaine où elle peut réaliser l'idée du bonheur conjugal. On ne comprendrait pas sinon qu'elle puisse "se sacrifier" au point de paraître porter le ménage sur ses épaules. C'est qu'elle doit aussi lutter contre la tendance des hommes à se désintéresser de la marche du foyer. C'est pour elle, la preuve que le sentiment s'étiole. Tous les conseils prodigués par les revues spécialisées à l' intention des femmes pour bien tenir leur ménage, se lisent aussi comme des conseils pour garder leur mari. C'est pour cette raison que l'activité domestique prend souvent l'aspect d'un acte de séduction auquel les hommes sont d'autant plus sensibles qu'ils

---

(1) La formule est de F. Alberoni pour désigner l'amour dans sa phase révolutionnaire comme mouvement collectif à deux.
(2) Voir l'excellente analyse que fait Irène Pennachioni (De la guerre conjugale, Mazarine, Paris, 1986) du jeu amoureux dans sa version la plus cynique.

sont éreintés par le monde du travail et de la compétition professionnelle.

Mais plus fondamentalement, il faut attribuer cet investissement à un aspect particulier de l'érotisme féminin dont parle F. Alberoni (1) qui met en rapport le besoin de protection des femmes avec leur tendance à la contiguïté-continuité. Parce qu'elles sont foncièrement monogames et qu'elles rêvent d'un amour "vrai et définitif" avec un seul homme, elles se transforment en fées du logis. C'est probablement parce que l'espace domestique reflète leur monde intérieur et leurs sentiments qu'il est investi de toutes les énergies amoureuses : frotter, nettoyer, embellir, mijoter de bons plats procède d'une stratégie de conquête ou de reconquête. L'érotisation de la maison est destinée aussi à combattre chez l'homme son penchant pour la discontinuité. L'homme aime mais se lasse vite d'aimer. Il ne peut se résoudre à vivre sans conquêtes amoureuses, obligeant ainsi son épouse à renouveler constamment sa séduction pour le retenir à la maison. Mais si l'attachement de l'homme est moindre, il n'en est pas moins fondé sur sa volonté de marquer une rupture entre le monde du travail, de la responsabilité et de la virilité et le monde de l'intimité , des plaisirs et de la douceur. C'est ce qui explique, selon Alberoni, que beaucoup d'hommes préfèrent épouser des femmes traditionnelles parce qu'elles les transportent dans un monde qui leur fait oublier les problèmes du travail : "la femme devient alors l'élément de la différence, de l'émotion, de l'aventure que ce soit dans l'univers de la nuit ou dans le cadre ouaté de la maison, avec sa sérénité, sa douceur, le repos qu' elle offre à l'écart de la trépidation du monde". (2)

On peut penser que là où l'amour n'est pas à l'origine du lien conjugal, comme c'est le cas chez une partie de nos enquêtés,

---

(1) F. Alberoni : L'érotisme ... déjà cité.
(2) F. Alberoni : Vie publique et vie privée ... déjà cité, pp. 50-51.

les choses sont beaucoup plus simples et la division sexuelle du travail arrive à faire coexister des êtres qui ne se sont pas choisis.

En réalité, s'ils sont de inconnus l'un pour l'autre, ils ont déjà développé un système d'attentes, d'espoirs mais aussi d'angoisses qui s'est nourri de leur expérience pré-conjugale mais aussi de leurs rêves et fantasmes. C'est ce système qui va structurer leur langage tout au long de la vie conjugale. Un langage essentiellement marqué par une culture de dissimulation (1) où les sentiments, les émotions sont interdits d'expression au nom d'une morale de la pudeur profondément intériorisée.

En vérité, c'est le silence fémimin qui est le support de toute communication dans le couple. Or, le silence et son corollaire : l'obéissance aux injonctions du mari ne forment pas seulement les conditions de domination de ce dernier mais constituent pour lui un puissant attrait érotique. C' est Fatna Aït Sabbah qui s'interroge : "Pourquoi donc le silence et l'immobilité, c'est-à-dire les signes de l'inertie, sont-ils les critères de la beauté chez la femme musulmane? Qu'est-ce que la beauté a à voir avec le droit à l'expression? Pourquoi selon les canons de la beauté en Islam, une femme qui ne s'exprime pas doit exciter le désir chez l'homme?" (2) Toute cette problématique vise à montrer que ce qui apparaît comme proprement lié à la sexualité s'enracine en fait dans l'inconscient musulman où le pouvoir de séduction des femmes apparaît comme désordre social et politique.

Toute la littérature érotique (3) dans le monde arabo-

---

(1) Voir F. Alberoni : L'érotisme ... déjà cité, p.213.
(2) F. Aït Sabbah : La femme dans l'inconscient musulman ...déjà cité, pp.11-12.
(3) Notamment les traductions par R. Khawam de Mouhammad El-Nafzâwî : La prairie parfumée où s'ébattent les plaisirs, Phébus, 1976 ; de Ahmad Al-Tîfâchî : Les délices des cœurs, Phébus, 1981 et de Abd Al-Rahmane Ibn Abi-Batir Al-Souyoûtî (1445-1505): Nuits de noces ou comment humer le doux breuvage de la magie licite, Albin Michel, Paris, 1972.

musulman développe le thème de la femme "omnisexuelle"dont le sexe est doué d'une "force autonome redoutable, rebelle à toute morale et réfractaire à toute idée de limite d'ordre et de hiérarchie" (1) c'est probablement pour se préserver de ce "sexe océan" (1) que les hommes élaborent des croyances fondées sur la peur d'être engloutis par son mouvement tourbillonnaire. C'est d'ailleurs le plus sérieusement du monde que notre enquêté no.38 nous faisait part du risque d'être aveuglé lorsqu'on regarde de prés un sexe féminin.

Cette production imaginaire est probablement destinée à exorciser le charme réel que peuvent exercer des épouses conscientes de leur pouvoir. Mais plus vraisemblablement, on peut penser que le corps féminin dans notre pays déjà éduqué dans l'hermétisme se ferme encore plus lorsqu'il subit la violence incontrôlée de l'époux. Nous avons souligné l'importance qu'occupe la nuit de noces dans le subconscient féminin. La défloration est vécue avec brutalité, elle risque de briser l' attrait érotique que suscite la force physique chez les femmes. En fait, elles n'admirent cette force que lorsqu'elle s'exerce sur l'extérieur. A l'intérieur, elles la voudraient moins destructrice, plus rassurante, à l'image de leur propre amour.

Il n'est pas étonnant dés lors que la frigidité soit le lot de celles qui ont subi le traumatisme de la nuit de noces, accentué par le refus de l'homme de toute sociabilité féminine. Le comportement sexuel de l'homme fondé sur l'affirmation de sa puissance virile s'apparente à la pratique solitaire de la masturbation où le corps féminin n'est qu'un support.

Toutes ces conditions achèvent de parfaire la séparation entre les deux mondes faisant de l'homme l'exclu de l'espace domestique et du corps féminin (ou l'intérieur de l'intérieur).

Parce que le pouvoir de l'homme repose sur la démonstration publique et l'affrontement aux autres hommes (ce qui

---

(1) M. Chebel : L'esprit du sérail ... déjà cité p.91.

fait de la politique leur domaine), il se découvre vulnérable dans les rapports de l'intimité et finit souvent par céder ce qui lui reste de pouvoir dans l'espace domestique. Certes, il représente toujours l'autorité aux yeux des autres, mais elle ne fait que masquer le pouvoir moins déclaré mais plus réel de l'épouse.

2)- Une conjugalité en devenir :

a) Une relation à trois

Comme nous l'avons souligné plus haut, le cercle domestique se rétrécit, chez une partie de nos enquêtés (surtout les cadres), à la figure triangulaire de l'époux, l'épouse et l'enfant. Cette évolution résulte souvent d'un long combat contre la famille élargie. Elle matérialise la volonté du couple d' avoir une "chez soi" à l'abri du regard des autres y compris des siens.

Le marquage du territoire domestique est donc une opération essentielle dans la construction de cette intimité. Sans la maîtrise d'un espace privé (maison ou appartement), il n'est pas possible de donner corps à cette intimité. Nous l' avons vu lorsque nous avons analysé les situations de cohabitation. La stratégie de la belle-mère consiste toujours à s'interposer entre les époux pour empêcher que ne se réalisent les conditions de l'intimité conjugale. C'est qu'il s'agit aussi de se retrouver à tout moment de la journée sans devoir attendre l'obscurité de la nuit et libérer des gestes et des paroles jusque là interdits. Ainsi, la pratique de la sexualité diurne est beaucoup plus fréquente que lorsqu'il y a cohabitation avec les parents. Les gestes apparemment les plus anodins prennent beaucoup d'importance en dehors du contrôle des proches : faire la grasse matinée, prendre ses repas avec l'épouse : s'introduire

dans les cuisines, aider aux tâches ménagères, ... autant d'attitudes qui prolongent l'état amoureux tout en contribuant à instaurer un climat unique de convivialité. Mais le repli domestique a ses règles. Il ne remet nullement en cause la division du travail domestique. Bien au contraire, c'est parce que l'épouse entre pleinement dans son rôle de maîtresse de maison que l'époux trouve du plaisir à y passer plus de temps. C'est ce que Alberoni (1) a qualifié d' "érotisation" de l'espace domestique.

L'amour et l'abnégation transparaissent au travers de chacun de ses actes comme pour signifier que le rôle auquel on la contraint est le meilleur moyen de s'attacher le mari.

En vérité, "la morale intimitaire" (2) n'est possible que lorsque se développe un art de vivre domestique où sont impliqués les trois personnages de la scène familiale. Elle repose sur une certaine complicité entre les conjoints qui permet de maîtriser les mécanismes de la décision et de l'action domestique mais elle implique aussi un investissement essentiel autour de l'enfant. L'enfant devient le centre d'attention du couple. C'est en lui que se projettent tous les espoirs de refaire le monde. C'est sur lui aussi que s'exerce une action pédagogique exemplaire tendant à renverser les normes de l'éducation traditionnelle. Nous l'avons observé avec nos enquêtés cadres : il y a une sorte d'entêtement à vouloir aller à contre courant des principes qui dominent dans le milieu traditionnel. Ainsi, le no.3 refusait de faire emmailloter son bébé comme le lui suggérait sa mère alors que le no.16 refusait de faire porter à ses enfants les amulettes préparées par sa mère. L'éducation de l'enfant n'est plus l'affaire de la seule épouse mais elle concerne le couple dans son ensemble. L'enfant est suivi dans les différentes étapes de son évolution

---

(1) L'érotisme ... déjà cité .
(2) J.C. Kaufmann ... déjà cité.

physiologique mais aussi psychologique et affective. Il est le chef-d'œuvre du couple qu'il faut parfaire : soins attentifs à son alimentation, à son développement intellectuel et physique. Sa scolarité est suivie de prés parfois avec l' aide d'un enseignant que les parents rémunèrent. Ces derniers ne manquent pas d'éveiller en lui le goût de l'esthétique qui se traduit par la pratique d'un instrument musical (no.2 et no. 13) ou celle d'un art martial (no.19).

Le narcissisme conjugal est particulièrement fort lorsque l'enfant réussit dans ses entreprises. Il donne sens à l'effort et à l'esprit de sacrifice des parents. Si ces derniers s'oublient dans leurs besoins propres, c'est pour mieux se célébrer à travers leurs enfants. La meilleure illustration en est le soin qu'ils apportent à fêter leur anniversaire. Alors qu'ils sont rares à célébrer l'anniversaire de leur propre mariage, presque tous les cadres (sauf 4 d'entre eux) ne manquent pas de célébrer régulièrement celui de leurs enfants. Cette pratique culturelle inconnue chez les ouvriers et les techniciens (sauf 2 d'entre eux) témoigne de l'intensité des relations à l'intérieur du triangle. L'anniversaire devient un moment fort dans la vie familiale, la mesure à partir de laquelle s'autoévalue le "holisme" familial. L'enfant devient ainsi le centre du foyer. Il est soustrait à la rue, coupé de la communauté du voisinage pour être happé par l'amour des parents. Aux fréquentations des enfants du quartier, les parents préfèrent celles du parc des loisirs ou de la forêt avoisinante ou encore une visite à des amis. C'est ainsi que la plupart de nos cadres développent une culture de l'intérieur en rapport avec l'intérêt et la place que prend l'enfant dans l'espace domestique. Ils consacrent beaucoup de temps et dépensent de l'argent pour s'occuper de la scolarité mais aussi des loisirs des enfants. Jouets, gadgets électroniques et jeux éducatifs constituent la panoplie de l'action pédagogique.

Mais l'indice le plus significatif de cet amour pour l'enfant est l'album photo où s'accumulent les images qui retracent

chacun de ses gestes, de la naissance à la circoncision, en passant par tous les moments forts de la vie familiale. Alors que les parents eux-mêmes ne pratiquent la photo qu'à l'occasion des grandes circonstances (mariages et fêtes familiales), ils justifient l'achat d'un appareil photo pour les besoins de l'enfant (15 sur 32).

En réalité, l'album photo se lit comme une historiographie de l'enfance mais aussi comme l'histoire des événements qui ont fait l'unité du couple. C'est dans cette mesure que l'appareil photo est l'instrument qui sert à renforcer l'intégration familiale.

Mais il faut dire que cette culture se nourrit aussi du refus de fréquenter les espaces collectifs. La plupart de nos cadres ont rompu avec le mouvement des foules et la promiscuité des lieux de rassemblement : ils ne vont plus au stade, au café ou au cinéma parce qu'ils ne se reconnaissent plus dans les mœurs à leurs yeux barbares de ces foules. Ils veulent éviter le corps à corps de ces lieux et maintenir la distance qui sied à leur position avec le reste des individus.

Mais combien de nos cadres ont exprimé le regret de ne plus pouvoir aller au cinéma ou au stade comme avant. Faute de lieux qui puissent leur permettre d'exprimer leur différence, nos cadres se replient sur leur intimité, vivant à domicile les émotions que d'autres partagent en commun. C'est ainsi que la plupart continuent de vibrer aux matchs de football, en les regardant chaque vendredi à la télévision. Quant au goût pour le cinéma, ils le cultivent grâce au magnétoscope qui tend à s'imposer comme équipement domestique de base, au même titre que la chaîne stéréo. Nous l'avons recensé chez un tiers de nos enquêtés cadres alors que chez les deux autres tiers, le projet d'achat était fait. Par contre, chez les autres catégories, le magnétoscope est presque absent sauf chez deux d'entre eux (le no.38 et le no.42). Mais il faut ajouter que ce repli s'explique aussi pour des raisons liées aux caractéristiques de l'espace public. Nous avons souligné précédemment que ce dernier était

"colonisé" par les hommes rendant difficile une quelconque liberté de mouvement des femmes. C'est dans cette mesure que l'évolution des couples y est problématique. Elle oblige l' époux à adopter une attitude défensive, prêt à manifester son statut de protecteur dés le moindre signe d'agression de la part de l'entourage. Il ne s'agit pas seulement de défendre un honneur mais plutôt de prévenir tout malentendu qui puisse aboutir au conflit.

C'est ainsi que la plupart de nos cadres évitent de sortir en couple dans les endroits publics. C'est aussi pour ne pas être surpris par des connaissances. Les hommes surtout sont très mal à l'aise dans ces situations comme s'ils redoutaient d'être pris en défaut. En réalité, le regard des autres est non seulement violation d'une intimité mais aussi tentative de contrôle au profit de la communauté. Or, c'est à ce contrôle-là que nos couples veulent échapper et ils ne le peuvent qu'en se réfugiant dans le seul espace libre qui leur reste : l'espace domestique. On comprend qu'ils puissent y développer toute une culture où s'étale leur manière d'être et où s'exprime un art de vivre libéré d'un certain nombre de tabous.

C'est dans leur rapport au corps que se traduit le bien être qu'éprouvent les hommes d'être chez eux. Alors que l'éthique traditionnelle réprouve le laxisme vestimentaire qui fait que la totalité de nos ouvriers et techniciens ne connaissent pas de tenue d'intérieur (1), nos cadres troquent souvent leur tenue de ville contre le pyjama ou plus récemment le jogging et le short dés qu'ils ont franchi la porte d'entrée de leur maison.

Ils expriment ainsi leur aise d'être chez eux, auprès des êtres qu'ils chérissent et avec lesquels ils partagent les choses les plus simples mais dont la portée symbolique est grande.

---

(1) Le port de la djellaba qui se développe dans les milieux populaires est plutôt à usage externe, destiné à montrer la décontraction lors des jours de repos, dans le milieu du voisinage.

Ainsi, le mur d'intimité que les cadres dressent autour de leur vie familiale n'a pas le même sens que celui des "citadelles domestiques" dont parle Ph. Fargues (1). Il n'est pas destiné en premier lieu à protéger un honneur mais plutôt à défendre des libertés, une manière de vivre que l'ordre moral réprouve.

Le meilleur exemple en est la consommation de boissons alcoolisées que s'interdisent quelques uns de nos cadres en milieu public mais qu'ils prennent plaisir à pratiquer chez eux, loin des regards réprobateurs.

Il n'est pas étonnant dés lors qu'ils se protègent aussi des voisins dans la mesure où ils peuvent représenter l' ordre moral redouté.

La stratégie à l'égard du voisin est souvent celle de l'évitement. Parce qu'il est souvent envahissant (en particulier par le biais des femmes) nos enquêtés trouvent plus sage de le contenir dans les limites du territoire commun. Les échanges se résument souvent aux politesses consacrées par l'usage qui sont autant de barrières à une sociabilité plus poussée. Il est vrai que nos cadres résident en grande partie dans les ensembles à la composante sociale hétérogène. Ce qui accentue encore plus la distance avec le voisinage.

Par contre, quelques uns de nos cadres n'hésitent pas à recevoir chez eux leurs amis comme pour reconstituer le climat de convivialité que l'extérieur ne peut leur offrir. Mais cela suppose des liens très forts et une confiance absolue pour que l'intimité du couple puisse s'étaler. En vérité, le tiers au moins de nos cadres continue d'avoir un comportement traditionnel à cet égard en tentant de soustraire leur femme à l' environnement des amis. Cette attitude tient autant de la jalousie possessive propre à notre culture que de la volonté de prévenir toute familiarité qui dépasserait les règles de la bienséance.

---

(1) Ph. Fargues : Le monde arabe : la citadelle domestique, ... déjà cité.

C'est le no.22 qui nous avouait qu'il ne recevait aucun de ses amis chez lui parce qu'il ne tenait pas à exposer l'amitié qu'il avait pour eux aux dangers d'une fréquentation plus intime.

Au terme de cette analyse, on peut se poser la question de savoir si l'intensité des relations à l'intérieur du triangle parents-enfants ne pose pas problème.

Dans la mesure où l'intérieur domestique est investi par la présence du mari, n'y a-t-il pas déséquilibre dans les attributions de chacun? Selon quels termes se réalise le partage du pouvoir et quelles en sont les limites? Sans avoir les éléments d'enquête pour répondre à ces questions, nous pouvons au moins risquer quelques hypothèses à partir de notre propre observation. La première consiste à tenir pour insoutenable l'idée d'une autorité sans partage du mari. C'est méconnaître les données du pouvoir conjugal que de croire que parce que les épouses ont une position sociale élevée, qu'elles règnent en maîtresses ("elles portent la culotte" comme on dit). Nous avons parlé plus haut de complicité. C'est le terme qui convient pour qualifier cette conscience de l'intérêt conjugal bien compris.

Cette complicité est bien entendu renforcée par le lien amoureux qui unit les deux conjoints et alimentée par l'adversité que génère l'environnement extérieur. Mais elle n'est pas fondée sur une reconnaissance explicite des droits de l'épouse. Elle fonctionne comme une sorte de compromis entre la nécessité pour l'époux d'assumer une certaine modernité dans l'espace privé et celle de sauver les apparences dans l'espace public. Tout se passe comme si l'épouse ne pouvait obtenir de pouvoir domestique que si elle confortait l'époux dans la représentation socialement légitime d'homme responsable puisqu'elle concerne des femmes qui sont justement capables de prendre des responsabilités hors de l'espace domestique.

En fait, si elles semblent s'accomoder de cette "division

morale du travail" (1), c'est parce qu'elles savent qu'il leur est impossible d'imposer l'image d'une présence féminine positive dans l'espace public. Cette présence est assimilée à une intrusion préjudiciable pour l'ordre social et moral. L'extension du port du *"hidjab"* féminin est une illustration de ce que les femmes ont intériorisé la morale dominante dans l'espace public.

Elles ne peuvent donc que se reposer sur le sens des responsabilités et de l'initiative de l'époux sachant qu'il constitue une protection à leur égard.

Mais cette situation présente aussi des dangers pour l'équilibre conjugal dans la mesure où elle contraint les conjoints à assumer des rôles qui sont souvent en contradiction avec la qualité du dialogue et de la communication dans le couple. Le glissement vers un rôle plus directif et moins consensuel de l'époux est favorisé par toute la culture ambiante. Cette tactique du mensonge peut être illustrée par de multiples exemples. C'est le no.42 qui refuse de céder le volant de sa voiture à son épouse lorsqu'ils sont ensemble alors qu'il admet qu' elle puisse conduire lorsqu'elle est seule. C'est le no. 8 qui se substitue à son épouse pour mener à bien une opération d'achat. C'est enfin le cas de tous ces maris qui prennent en charge toutes les démarches extérieures faisant ainsi écran entre leur épouse et la société. Seules des femmes extérieures au champ de notre culture peuvent avoir une conscience aigüe du danger que représente ce dédoublement de rôles chez l'époux. C'est le cas de l'enquêtée française no.86 qui redoutait chaque sortie en couple parce qu'elle s'exposait au risque d'une dépersonnalisation profonde (voir encadré no. 19).

---

(1) C'est J. Pitt Rivers qui utilise cette expression. Elle permet, selon lui, de désigner un aspect de la différenciation sociale à partir de laquelle chaque sexe doit produire un comportement considéré comme "convenable" (Anthropologie de l'honneur ... déjà cité, p.124).

Encadré no.19

Le paternalisme

J... - "Les deux premières années où on s'est marié, il y a eu vraiment des fois où ... il y a eu des jours de ras-le bol ... de la vie de couple et de la vie enfin ...
Si tu veux, j'ai quitté ... j'ai arrêté de travailler. J'avais un travail qui m'intéressait. Donc, j'ai arrêté de travailler, j'ai quitté toutes mes relations. Bon, J'ai eu un autre mode de vie ...
A... qui, à cette époque-là ne se plaisait pas tellement en Algérie, qui y laissait un appartement qu' il n'avait pas tellement envie d'aménager et tout ça..."

F... - "Tu ne penses pas que c'est dû au fait que vous soyez trop souvent ensemble?"

J... - "Oh non! non puisque on l'est maintenant et en France on l'était aussi!"

F... - "Et là, il n'y a pas de disputes, de bouderies?"

J... - "Disons que je peux bouder deux heures, au maximum une demi-journée, ça va plus rarement plus et je n'y pense plus. Et puis ça repart. A... se dispute plus rarement que moi, il ne me cherche pas. Je crois qu' on s'est disputé une fois très gravement. C'était à Alger ... Il y a eu plusieurs choses : on ne trouvait pas d'hôtel où dormir et A... était très directif à l'époque quand on est en Algérie. Il l'est moins aujourd'hui, mais il était très très directif. En plus, quand on va dans une administration, même quand c'est mon problème qui doit être réglé, c'est lui qui parle ... Je suis

sûre qu'il le fait certainement spontanément mais moi, je ne le supporte pas. Moi, j'ai vécu avant lui et je n'ai jamais eu besoin d'un chaperon! Je n'en ai pas besoin maintenant que je suis mariée."

F... - "Peut-être qu'il y a une autre explication?"

J... - "Je ne veux pas le savoir quand c'est mon problème même si on est en Algérie... Si tu veux, je ne veux pas le savoir."

F... - "C'est une façon de te protéger par exemple d'un entourage qu'il croît hostile?"

A... - "Je ne sais pas. Peut-être. Si tu veux quand on va dans une administration ou n'importe où, je sais que quand on est en face de ces gens, il faut pas être naïf. Et souvent il faut contrôler une certaine logique... Tu ne peux pas être logique si tu veux régler tes problèmes et il faut contrôler ce que disent les gens et tout quoi. Sinon, tu te fais avoir et donc c'est pour ça que j'intervenais."

J... - "Et c'est particulièrement agaçant quand tu n'as pas été habitué à ça, de te sentir tout le temps derrière moi à chaque fois que j'ai quelque chose à faire. A chaque fois que j'ouvre la bouche, ça y est, toi tu as sorti ta phrase!"

A... - "Je te donne un exemple, la première fois qu' on est allé acheter des habits... On voulait habiller notre fils avec une taille 8 ans alors qu'il avait 4 ans. Et ça, c'est notre affaire ... mais le bonhomme nous dit : "Mais non! Il faut prendre 4 ans!" Ce n'est pas son

problème! Alors, j'ai dit à J... : "Quand tu rentres dans un magasin, tu dis que tu veux tel modèle d'une taille de 8 ans, sinon il va te dire : "non, attendez, je vais vous donner tel autre modèle parce que celui-là ne convient pas..." Et si J... commence à lui donner des détails, il va lui proposer d'autres modèles, d'autres tailles et lui refiler des trucs qui ne se vendent pas. Comme ça, tu t'énerves moins et tu perds moins de temps.

J... - "Alors là, je me suis énervée! Je suis d'accord avec ça mais je ne veux pas que quelqu'un d'autre s' occupe de mes affaires. Tant pis si je me casse le nez, si tu veux parce que c'est mon problème et pas le sien. Si je ne le fais pas ... Pourquoi en fait au début quand on est venu, j'étais d'accord pour essayer de m' adapter plus facilement, puis en fait, je n'ai pas essayé après. J'ai tout de suite baissé les bras en partie à cause de ça. A chaque fois que j'allais quelque part, A... était là. Et quand il y avait un problème, c'est A... qui parlait. Et à la fin, ça m'a joué un mauvais tour. Et lorsque je suis allée en France, je me suis sentie vachement dépersonnalisée. Le mot est trop fort mais j'ai eu du mal à recommencer à travailler. J'avais perdu l'habitude d'affronter moi-même des situations, des rapports avec des gens, des administrations..."

A... - "En France, par exemple, je n'interviens jamais, tu te débrouilles..."

J... - "Mais oui, je ne te dis pas le contraire, mais je te dis qu'en Algérie, tu n'as pas à le faire non plus. Bon maintenant le problème ne se pose plus puisque je ne sors plus, c'est encore plus facile!...

C'est horrible, ce paternalisme qu'ont les hommes ici envers les femmes! Vraiment, ça me donne envie de leur donner une claque... Bon, j'ai pas envie de rentrer dans ce type de rapport. Pas du tout...
Les deux premières années en Algérie, c'était très difficile de sortir en ville. A... se sentait toujours agressé par rapport à moi..."

Extrait de l'entretien avec les no.8 et no.26.
F... désigne l'enquêteur ; J... l'enquêtée no.86 et A... l'enquêté no.8.

Quant à nos femmes, si elles ne baissent pas les bras, c'est parce qu'elles ont toujours la possibilité de recréer dans leurs rapports intimes les conditions d'un véritable dialogue conjugal. C'est dans cette mesure qu'il faut croire que le repli domestique travaille toujours dans l' intérêt des femmes.

b)Une pseudo-conjugalité

La nature du repli domestique chez nos techniciens et ouvriers est quelque peu différente de celle qui caractérise le repli chez nos cadres. Elle est d'abord déterminée par tous les liens qui retiennent encore nos enquêtés à leur milieu familial. Nous avons déjà fait remarquer plus haut que même lorsque les conditions objectives poussaient à la dispersion, les mécanismes de défense du groupe se mettaient en place pour empêcher l'autonomisation.

La cohabitation qui est caractéristique de ce groupe d'enquêtés est révélatrice de l'angoisse de la séparation. Angoisse des parents mais aussi angoisse des enfants de se couper

de leur milieu naturel et de se retrouver démunis face à l'inconnu.

Le phénomène d'identification au groupe est ici assez fort pour que l'individualité puisse émerger sans conflits. La conscience du "nous" empêche l'individu de prendre en charge toutes les conséquences de sa nouvelle liberté. Le monde des "autres" apparaît comme hostile et imprévisible.

Seuls les compagnons de travail ou les membres du voisinage représentent l'inconnu qu'on peut approcher. Il est vrai que les cadres d'appartenance (clubs, associations)qui peuvent mettre en relief le sens de la créativité et de l'originalité des individus sont inexistants. La citoyenneté reste un statut vide de sens qui ne peut trouver matière à se réaliser.

Mais il faut croire que l'angoisse de la séparation tient à la personnalité profonde de nos enquêtés. Nous avons assez souligné que le lien à la mère est pathologique. L' emprise de celle-ci sur l'univers affectif de son fils est telle que même son mariage ne remet pas en cause l'attachement qu'ils ont l'un pour l'autre.

L'autonomisation du couple pose aux hommes l'alternative de choisir entre deux femmes, de trahir un amour pour aller vivre avec une étrangère. C'est souvent parce qu'elles se sentent trahies que les mères vivent une grande dépression au départ du fils. Ces derniers ressentent une grande honte et de la culpabilité à agir ainsi. Ils ne seront donc jamais tout à fait prêts pour la séparation, jamais tout à fait disponibles pour leur épouse.

Mais peut-être faut-il expliquer cette angoisse de la séparation par l'absence de toute expérience amoureuse chez une partie de nos enquêtés. Nous l' avons dit, l' aventure amoureuse est le lot des individus à la recherche d'eux-mêmes, insatisfaits de leur entourage et de leur existence quotidienne et qui veulent trouver dans une situation nouvelle la confirmation de leur propre valeur. Ceux de nos enquêtés qui se confient à leur mère, pour le choix de leur conjoint, ne

sont pas prêts à prendre les risques d'une telle aventure. Ils se préoccupent moins de tomber amoureux que de trouver l'objet d'amour, qui sache aimer leur mère autant qu'il les aime eux-mêmes.

C'est pour cette raison que le combat de l'épouse contre la belle-mère est d'abord un combat pour l'autonomie du couple. Mais cela n'est pas suffisant pour créer les conditions du dialogue conjugal. Ici, la famille nucléaire n'est pas encore un "état d'esprit". Elle n'est pas le produit d'une solidarité concertée où les deux conjoints se font complices d'un projet commun.

Tout se passe comme si la division très tranchée du travail dictait à chacun la conduite à avoir à l'égard du foyer. Le statut de dépendance de l'épouse l'oblige à prendre en charge tous les aspects de l'économie domestique. Tandis que l'époux se complait dans les tâches de responsabilité extérieure. En réalité, c'est aussi une "division morale du travail" puisque cette répartition des rôles est destinée à cloîtrer l'épouse à la maison et dans une certaine mesure à exlure l'époux de l'espace domestique.

Ici, plus qu'ailleurs l'éthique de l'honneur reste la source de tous les comportements. L'autorité de l'époux dépend beaucoup plus de sa capacité à imposer à son entourage domestique les vertus morales propres à la *"horma"* que de ses talents de gestionnaire.

Faute d'interdire à leur épouse toutes sorties, dans la mesure où un certain nombre de besoins ne peuvent être ignorés (soins de santé, visites aux parents, hamam, etc), les époux en limitent le nombre aux circonstances les plus pressantes, tout en règlementant sévèrement leurs modalités. Il est vrai que sortir n'est pas assimilé à un acte de liberté, y compris par les concernées elles-mêmes. Ainsi, les veuves que compte notre population féminine (no.80, no.82, no.83 et no.84) ont vécu l'obligation de sortir pour gagner leur vie

comme une sorte de déshonneur. La perte du mari est perçue, ici, comme la perte d'une protection de la *"horma"*. Ce point de vue est conforté par l'analyse de F. Abel qui, au terme d'une enquête dans le constantinois conclut que les familles distinguées ne peuvent maintenir leur réputation qu'au prix de l'enfermement de leurs femmes (1).

Toujours est-il que parmi les épouses de nos techniciens et de nos ouvriers, trois seulement d'entre elles sont libres de leurs mouvements et ne portent pas de voile (no.28, no.34 et no.42). Toutes les autres doivent non seulement justifier leur sortie mais se voiler et pour la plupart, se faire accompagner par une vieille femme ou un parent très proche. On peut se demander pourquoi les hommes évitent de paraître en compagnie de leur épouse. Beaucoup de nos enquêtés avouent n'être jamais sortis en couple sauf lorsqu'il y avait urgence. La clef de cette énigme nous est livrée par la réponse du no. 45 : "J'aurais honte de sortir avec mon épouse!" La honte étant une vertu essentiellement féminine, les hommes évitent de la ressentir parce qu'elle les ferait paraître sous leur aspect féminin, celui qu'ils n'aimeraient pas montrer aux autres hommes. C'est pour cette raison qu' ils maintiennent une distance presque sacrée avec leurs femmes.

Leur comportement dans l'espace domestique repose sur le même principe : évitement des espaces féminins et limitation des échanges avec l'épouse.

L'observation montre qu'en dehors des rapports intimes, les époux ne partagent pas forcément le même lit, surtout après que l'épouse ait achevé sa fécondité. C'est dire que la sociabilité domestique se définit d'abord par sa fonctionnalité.

---

(1) Françoise Abel : Les gestes de la vie quotidienne dans le constantinois, Thèse de 3° cycle, EHESS, 1982, p.360. Voir aussi Djamila Chérif-Berrada : Les femmes de la plaine du Chelif, Thèse de 3° cycle, Toulouse Le-Mirail, 1985.

Limiter la communication à un certain nombre de signes compréhensibles par l'épouse est probablement l'objectif auquel vise l'époux. C'est le no.38 qui était interloqué lorsque nous lui avions posé la question de savoir s'il lui arrivait de discuter avec son épouse : "Quelle discussion? Il n' y a aucune discussion à avoir avec les femmes! Les discussions c'est avec les hommes qu'on les a..." (1) On ne peut mieux exprimer le refus de la sociabilité féminine et le souci d'éviter toute familiarité avec l'épouse. Ce comportement qui est au fondement de l'autorité conjugale est aussi ce qui donne toute latitude aux épouses de comploter ou d'organiser leur contre pouvoir. On sait que les pratiques magiques font partie de la panoplie utilisée mais on sait aussi que leur pouvoir sexuel contribue à contrecarrer la domination unilatérale des époux.

En réalité, chaque sexe développe à l'égard de l' autre des représentations qui l'empêchent de concevoir un quelconque dialogue. Chacun a ses secrets qu'il ne peut partager avec l'autre par pudeur bien sûr, mais aussi par souci de ne pas se livrer entièrement. C'est ce qui donne ce caractère retenu et distant à la relation conjugale.

Nous l'avons déjà souligné plus haut, c'est la tendance à l'homo-socialité qui pousse les hommes à déserter le foyer et à contribuer à l'animation des cafés et des quartiers populaires. C'est ici que le voisinage prend tout son sens dans la mesure où il constitue l'un des milieux de socialisation les plus denses aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il est vrai que l'habitat moderne brise l'harmonie des espaces communautaires et favorise l'isolement mais les

---

(1) Pour dire la difficulté de traduire certains termes, nous reprenons la réponse en arabe :
"واش من تجماع؟ مكان حتى تجماع مع النساء. التجماع غير مع الرجـــــــــال"
or le mot تجمـــاع est difficilement traduisible par discussion. Il signifie plus que cela : se rassembler entre amis pour papoter ou passer le temps.

nouveaux habitants détournent le moindre espace pour leur propre usage. (1) Mais il faut souligner tout de même que le voisinage d'aujourd'hui est beaucoup plus conflictuel en raison, certes de son hétérogénéité sociale, mais aussi du fait qu'il fonctionne de façon négative comme substitut au milieu domestique. Ce qui oblige ceux qui ne trouvent plus dans le voisinage des motifs de satisfaction d'opérer un repli qui s'apparente à une défaite.

Quand ils sont obligés de rester à la maison, nos hommes sont défaits. Ils ne peuvent supporter l'ennui. L'image de la télévision ne peut les retenir longtemps ; ils ne peuvent assimiler le repos à l'inactivité. Il leur faut s'occuper comme s'il fallait remplir tout vide de signification. C'est ainsi que le bricolage apparaît chez certains comme un activisme fébrile qui n'a pas d'objet propre mais qui tend à prolonger le comportement viril dans l'espace domestique.

Parce que nous avons pu l'observer plus longtemps que les autres, c'est encore une fois, le no.38 qui illustre cette vérité. Installé dans un logement semi collectif (2), à la conception relativement nouvelle, il a opéré pas moins d'une vingtaine d'aménagements concernant la salle de bain, la cuisine, la petite cour intérieure, le salon, le hall d'entrée, le jardin (collectif mais qu'il s'est approprié) ; modifiant, remodifiant ainsi le moindre espace intérieur. Sans parler de l'ameublement qu'il confectionnait lui-même à la mesure de ses besoins et des espaces dont il disposait.

---

(1) C'est ainsi que les cages d'escalier des immeubles, situés dans les quartiers populaires, sont complètement occupés par les gosses mais aussi les femmes qui, sous prêtexte d' un service quelconque, passent des heures à se raconter les péripéties du dernier feuilleton égyptien.

(2) Il s'agit de logements à un seul niveau, regroupés par carré de 4 et qui offrent ainsi aux habitants un espace commun (entrée, jardin, escalier) susceptible d'être "fermé".

Certes, il s'agit de notre enquêté dont l'épouse n'arrive pas à avoir d'enfants, mais ce détail n'explique pas tout. Ceux de nos enquêtés qui ont des enfants ne s' en préoccupent pas plus. Non pas qu'ils manquent d' affection à leur égard mais ils n'ont pas les dispositions pour s'en occuper. Ils semblent considérer qu'ils sont d'abord les enfants de leur mère. C'est de cette façon que ces derniers se retrouvent livrés à la pédagogie de la rue dépourvus de la sollicitude dont les enfants de cadres bénéficient.

Quant aux loisirs, on ne peut pas dire que nos enqûetés les vivent comme tels. S'ils sont heureux de quitter leur travail, ils ne sont pas forcément prêts à rompre avec leur quotidien. Leur congé hebdomadaire est marqué par un rituel presque constant : après avoir fait leur marché, ils vont prendre un bain au hammam ou dans les douches publiques (1) puis se dirigent vers la mosquée pour faire la prière du vendredi.(2) L'après-midi, ils se retrouvent à passer le temps sur la place du quartier lorsqu'il n'y a pas une visite familiale à faire. Quelques uns de nos enquêtés vont au stade pour regarder une rencontre de football mais rares sont ceux qui s'installent face à la télévision.

Pour ce qui est des congés annuels, très peu les utilisent aux fins de se reposer ou de changer d'air. Les vacances ne constituent pas un besoin à proprement parler. A quelques exceptions près, le congé est une occasion de régler une affaire familiale ou d'entamer des travaux dans la maison. Ce qui ne veut pas dire que nos enquêtés ne voyagent pas. Ils le font surtout pour que l'épouse et les enfants aillent chez les beaux-parents. Mais de plus en plus, ils utilisent les colonies

---

(1) Mêmes ceux dont les logements sont équipés de sanitaires, ne sont pas forcément pourvus d'eau courante.

(2) Parmi les techniciens, 6 d'entre eux avouaient ne pas faire la prière. Tous les autres ainsi que les ouvriers font la prière. Quant aux cadres, aucun ne s'adonne à ce devoir religieux.

de vacances pour enfants.

Parmi les ouvriers, 8 n'ont jamais pris de vacances ; 15 ont été une seule fois à l'étranger durant toute leur vie (France ou Tunisie), souvent pour faire un achat précis ou encore pour un problème de santé (cas du no.38, qui a fait faire des visites médicales à son épouse, pour connaître les raisons de sa stérilité). Deux ouvriers y vont régulièrement une fois par an (no.42 et no.46) parce que les parents ou beaux-parents sont en mesure de les recevoir.

Du côté des techniciens, un seul d'entre eux (conjoint du no.70) part une fois par an à l'étranger ; encore faut-il souligner qu'il ne le fait plus depuis que l'allocation touristique en devises a été supprimée en 1986. Six autres sont partis une seule fois à l'étranger. Les autres prennent leurs vacances dans la famille.

Il est évident que très rares sont ceux qui prennent leurs vacances en couple. Nous en avons recensé deux parmi les techniciens qui partent régulièrement en couple et deux autres qui l'ont fait occasionnellement pour faire plaisir à l'épouse. Chez les ouvriers, deux seulement partent plus ou moins régulièrement en couple. Le modèle le plus répandu semble être le départ en groupe d'amis pour une période qui excède rarement une semaine. Encore faut-il souligner qu'il est difficile de distinguer dans ce modèle, les vrais vacanciers de ceux qui vont acheter la pièce détachée qui manque à leur voiture ou autres objets de pénurie.

Tout ceci nous amène à conclure que, pour ce groupe d'enquêtés (mis à part quelques cas dont l'itinéraire est particulier), l'intimité n'est jamais une valeur positive. Elle doit certes, être protégée parce qu'elle est sacrée, mais elle doit aussi être cachée parce qu'elle est honteuse dans le sens où elle rappelle tout ce qui ressortit à la nature et au corps féminin. Les comportements qui ont rapport avec le domaine de l'intime s'opposent en tous points aux conduites de l'homme d'honneur qui "doit se donner à voir, se montrer,

se placer sans cesse sous le regard des autres, faire face" (1) afin d'affirmer sa dignité. Ceux qui restent cachés ou qui s'enferment chez eux, ne peuvent que provoquer les sarcasmes de leurs semblables. On ne peut accorder de l' importance à son épouse sans en même temps perdre de son honneur parce que "l'éthos de l'honneur s' oppose dans son principe même à une morale universelle et formelle affirmant l'égalité en dignité de tous les hommes (et femmes) et par suite l'identité des droits et devoirs". (2)

---

(1) P. Bourdieu : Esquisse d'une théorie de la pratique ... déjà cité, p.36
(2) Idem ..., p.42.

C o n c l u s i o n

-0-0-0-0-0-

Reprenons le point de départ. Nous avons voulu observer les changements qui se déroulaient dans la sphère familiale en partant du point de vue que seule l'analyse longitudinale était en mesure de rendre compte de ce processus dans sa complexité. Nous avons vu que l'analyse statistique était incapable de le faire tant par la nature des questions qu'elle posait que par l'absence de réflexion sur les catégories utilisées. La seule revue d'informations et d' analyses statistiques est relativement récente (le premier numéro date de 1983). Elle se contente souvent d'interpréter les chiffres tels qu'ils sont donnés. Quant à l'analyse démographique du fait familial, elle est pratiquement absente. A notre connaissance, les seuls documents qui tentent une mise en tableaux des informations existantes, sont ceux que nous avons cités. Ils présentent certes un intérêt limité mais ils ont au moins le mérite d'exister.

En l'absence d'une réflexion sociologique sur le changement familial et sur les concepts même qui peuvent en rendre compte, en l'absence de monographies sur le mariage, le divorce, la fécondité, nous ne pouvons que répéter les lieux communs du discours social et politique : forte divorcialité, forte fécondité, forte nuptialité. Dans ce cas, le saut vers des questions qualitatives est difficile à opérer. Un exemple : le prolongement du célibat féminin chez certaines catégories sociales est difficile à percevoir à travers les seuls chiffres sur l'âge au mariage.

Notre souci, tout au long de cette thèse, était d'observer en profondeur des pratiques qui avaient rapport avec la formation du lien matrimonial et la vie familiale. Le mariage était donc au centre de cette observation. Parce qu'il est d'abord "une bonne mesure des "distances sociales" entre

les conjoints" (1) mais aussi parce qu'à travers le marché matrimonial, on peut se rendre compte des valeurs qui circulent entre familles et entre individus.

Le mariage est aussi l'occasion d'un réajustement des relations entre la génération des parents et celle des enfants. Voilà pourquoi il était important de s'intéresser aux conflits qui pouvaient surgir dans sa réalisation, aux stratégies diverses d'autonomisation des ménages, aux échanges qui suivaient l'installation du couple. Dans la mesure où la cohésion familiale est l'objectif vital de toutes les maisons, l'observation de ces moments permettait de dire selon quels principes elle se définissait.

Mais la famille, c'est aussi un espace de vie où s'organise une activité domestique, selon une division du travail bien définie et où se gère un budget qui va définir le niveau de consommation du ménage et la part de sacrifice que doit consentir l'épouse pour maintenir un niveau de vie décent.

C'est aussi un style de vie, une manière d'être chez soi qui traduisent la qualité des rapports entre les conjoints et celle des rapports avec les enfants. Il importait de rendre compte de cette ambiance pour dire si la valeur de l'intimité était toujours fondée sur le système traditionnel de l'honneur ou si elle prenait un sens nouveau en rapport avec l'émergence d'une catégorie de femmes à la recherche d'une nouvelle identité.

Toutes ces hypothèses ont été mises à l'épreuve au cours d'une enquête longue et délicate où il s'agissait avant tout de rassurer les enquêtés sur son objectif. Ce qui indique déjà ses limites. Ceux pour qui le monde de la *"horma"* était sacré et donc secret, n'avaient rien à nous dire. On ne livre

---

(1) A. Desrosières : Marché matrimonial et structure des classes sociales ..., article déjà cité p.97.

pas au premier venu ses sentiments et ses affections. L'expérience réalisée dans une entreprise l'avait assez montré. Il était donc tout naturel que nous prospections dans notre propre milieu, tout en prenant en considération la variable socio-professionnelle. Si les catégories non salariées n'apparaissent pas dans notre population, c'est qu'elles faisaient partie d'un milieu qui nous était étranger. Les commerçants que nous avons pu approcher sont plus proches du salariat que de toute autre catégorie. Leur activité est plutôt le produit d'une reconversion que d'un héritage. C'est pour cette raison que dans notre analyse, nous les avons très peu distingués des ouvriers et des techniciens. Il aurait été sûrement intéressant de compléter l'étude de J. Peneff (1) pour voir si les industriels algériens développaient un modèle familial particulier. Toujours est-il que le patrimoine n'est qu'un des éléments d'explication des pratiques matrimoniales et familiales. Un modèle ne repose pas seulement sur la position économique des individus mais sur un ensemble de comportements liés entre eux et qui forment système.

L'objectif de notre recherche était justement d'arriver à opérer ce que L. Roussel appelle des "associations régulières de comportement" (2) pour saisir ce qui a pu réellement changer dans la sphère familiale. Trois types d'associations, que nous pouvons appeler modèles, semblent émerger de notre analyse.

Le premier modèle que nous appellerons modèle de l'indivision, repose essentiellement sur un choix du conjoint proposé (ou imposé) par les parents. Dans la mesure où c'est la cohésion de la grande famille qui passe en premier (pour des raisons de patrimoine mais aussi de perpétuation du nom),

---

(1) J. Peneff : Les industriels algériens ... déjà cité.
(2) R. Roussel : La "crise" de la famille ... article déjà cité, p.546.

il est vital que la hiérarchie domestique produise ses effets pour maîtriser cette opération. C'est aussi pour cette raison que le conjoint est souvent recherché dans le milieu de la parenté, même si la cousine perd sa place de favorite.

Ce modèle concerne des individus dont la mobilité géographique est presque nulle. S'il leur arrive de s'éloigner, ce n'est que pour une période précise et toujours avec l'intention de retourner sur leur lieu d'origine. Les horizons de leur monde se limitent au milieu du voisinage et celui du travail. Ils ne peuvent donc développer une expérience sexuelle et affective, faute de pouvoir approcher le monde des femmes. Celles qu'ils peuvent approcher sont des prostituées qu'ils visitent plus ou moins régulièrement pour satisfaire leurs instincts. S'il leur arrive de faire une rencontre, c'est toujours un événement extraordinaire qui ne peut changer le cours normal des choses et ne peut en tout cas pas influer sur la nature du choix du conjoint.

Toutes ces conditions justifient que l'institution du mariage soit centrale dans ce modèle. C'est parce qu'il confirme l'autorité domestique dans sa hiérarchie et qu'il réactive les liens de solidarité à l'intérieur de la parenté que le mariage est un événement important. Il est aussi l'occasion, par le biais de l'échange des femmes, de construire des alliances et donc d'élargir le cercle d'appartenance.

C'est dans ce modèle que les conditions de réalisation du mariage sont parfaitement maîtrisées par les parents.

La dot est l'élément clé de l'échange non seulement parce qu'elle constitue un engagement sérieux des deux côtés mais aussi parce qu'elle est la mesure à partir de laquelle on peut juger de l'honorabilité et du prestige d'une famille.

Ici, le respect du cérémonial et de tous les rites qui l'accompagnent est une règle, par esprit de conformité mais aussi par souci de souligner le caractère sacré du mariage. C'est ce qui donne une dimension grandiose à la fête. C'est la fête de tout le monde et en premier lieu des parents qui

ont su subordonner l'intérêt du fils à celui du groupe familial. Ceci justifie tous les excés dans la dépense qui peuvent mener jusqu'à l'endettement.

Ce type de mariage se caractérise par un écart d' âge important entre les conjoints, ceci afin d'assurer une autorité inconstestée à l'époux mais aussi à la mère de l'époux dans la mesure où ce mariage débouche nécessairement sur la cohabitation avec les parents de l'époux. L'organisation domestique répond au principe de la division stricte du travail et de la séparation des espaces entre les sexes. Les relations qui s'y déroulent ont pour objectif d'activer la solidarité entre les frères et de maintenir les brus dans le statut d'étrangères jusqu'à ce qu'elles fassent la preuve, par leur fécondité, qu'elles ont intégré le clan familial.

Le système de relations le plus signifiant, du point de vue de ce modèle, est celui qui lie l'époux, l'épouse et la mère de l'époux. Cette dernière fait écran à la relation conjugale en jouant du lien affectif qui l'attache au fils.

Dans le domaine de l'intimité, les comportements sont régis par des règles strictes, fondées sur une "division morale du travail", qui fait de la vertu des femmes, la source principale de l'honneur des hommes. C'est ce qui justifie leur claustration ou à tout le moins, le fait que leurs sorties soient sévèrement règlementées. Cette conception de l'honneur trouve sa plus grande illustration dans la nuit de noces où la virginité de la mariée prend valeur de symbole.

Dans ce modèle, les relations conjugales se réduisent à l'essentiel. Les hommes, surtout, sont rebelles à toute sociabilité avec leur épouse ; ce qui les oblige à accorder une moindre valeur à la vie intérieure du foyer et une plus grande aux amitiés masculines.

Le modèle no.2 que nous appellerons modèle de transition, est porté par des individus dont la mobilité sociale réelle ne débouche par forcément sur une rupture avec le milieu

d'origine. Mille et un liens les y attachent.La possibilité qui s'offre à eux de rencontrer et de choisir leur futur conjoint reste subordonnée à l'accord des parents. Cette possibilité de choix libre peut aussi être l'œuvre d'un intermédiaire qui arrange la rencontre. Il n'est pas question ici d'aventure sentimentale et encore moins de rapports sexuels préalables mais d'une fréquentation qui permet d' aménager les conditions du contrat conjugal. Ce qui constitue déjà une brèche importante dans l'autorité des parents de l'époux.

Dans ce modèle, la volonté de décohabitation du fils se heurte aux difficultés objectives de réaliser l' autonomie (impossibilité de trouver un logement, prise en charge des parents, etc .) d'où les problèmes de la coexistence quotidienne entre la belle-mère et la bru. Il faut dire qu'ici les épouses ont un certain niveau d'instruction et disposent parfois de revenus propres, provenant d'un emploi à l'extérieur ou d'une activité domestique rémunérée qui leur procurent une certaine indépendance.

C'est dans ce modèle qu'on peut trouver des formes de cohabitation où les ménages sont autonomes dans la gestion de leur budget et dans leur consommation. Dans tous les cas, l'avenir est ici à la décohabitation, ce qui illustre un plus grand relâchement des liens de solidarité entre les frères. Seul, le sens du devoir peut maintenir la cohabitation verticale.

En matière de fécondité, les comportements tendent vers une limitation des naissances sans que les efforts portent réellement leurs fruits en raison de la stratégie opposée de l'épouse ou plus simplement de la pression de la belle-mère. Il faut y ajouter la méconnaissance des possibilités de contraception et la difficulté d'accés à l'information qui empêchent une planification réelle de la fécondité.

La gestion domestique est assurée principalement par le revenu de l'époux, celui de l'épouse n'étant qu'un appoint.

C'est sur elles aussi que reposent toutes les tâches

domestiques, mais on peut penser que l'aide de la parenté est beaucoup plus sollicitée ici. De même que la possibilité de sortir à l'extérieur (courses, visites) donne une plus grande souplesse à l'organisation domestique même si les sorties continuent d'obéïr au principe de la *"horma"*. C' est probablement dans ce modèle qu'on peut observer l'extension du *"hidjab"* comme compromis entre les exigences de la modernité et celles de la tradition.

Les valeurs accordées à l'intimité du foyer sont importantes surtout lorsque le couple réside loin des parents. Tout se passe ici, comme si la relation conjugale ne pouvait s'épanouir qu'en dehors du contrôle de la parenté. Mais la barrière de l'intimité domestique reste infranchissable pour les amis ; ce qui contribue à l'isolement du couple et au maintien de liens étroits avec la famille.

Le modèle no.3 qu'on appellera modèle conjugal, se caractérise par un certain nombre de ruptures avec les deux modèles précédents. Il s'agit ici d'une génération nouvelle dont la trajectoire est différente de celle des parents.

Imprégnée d'une culture francophone , essentiellement véhiculée par l'école où le principe de l'égalité des sexes est un fait acquis, elle aspire à un épanouissement affectif et sexuel contradictoire avec les valeurs de pudeur et de dissimulation des sentiments propres à notre culture familiale traditionnelle. Ce qui la porte à une certaine rebellion contre l'institution familiale qui peut déboucher sur une prise de conscience politique.

Le passage par l'université, comme espace mixte particulier, constitue une première rupture qui va se traduire par une expérience sentimentale et parfois sexuelle déterminante pour le choix du conjoint. Cette expérience peut être incomplète ou frustrante en raison d'une socialisation familiale traditionnelle, mais ses effets sont irréversibles sur le choix du conjoint. Ce dernier est libre et se fonde sur une fréquentation préalable plus ou moins longue qui

donne aux futurs époux l'occasion de mieux se connaître et de s'aimer. Lorsque l'engagement est assez fort, les rapports sexuels peuvent précéder le mariage ; mais ils ne sont consentis par la future épouse que comme une marque de confiance à l'égard du futur mari.

Dans ce modèle, ce n'est pas tant l'amour qui justifie l'engagement dans le mariage (même s'il en est parfois à l'origine) qu'une certaine complicité qui s'exerce vis-à-vis d'un environnement social et familial aux valeurs désuètes.

C'est parce que le mariage est le seul cadre qui permette de réaliser une certaine idée du bonheur que les individus s'y engagent. C'est moins un attachement à l'institution en elle-même qu'une façon de se servir de l'institution pour protéger leur bonheur. Le couple devient ici le laboratoire de nouvelles idées sur le rapport entre les deux sexes et sur la conjugalité.

L'opposition au caractère institutionnel du mariage se traduit surtout par la volonté de simplifier le cérémonial de la fête et d'ignorer tout le rituel qui consacre les mariages traditionnels. La dot n'est plus au centre des échanges. Lorsqu'elle subsiste, elle n'a plus qu'une valeur symbolique, sorte de concession aux parents. L'esprit d'indépendance à l'égard des parents se manifeste d'abord dans la volonté de prendre en charge toutes les dépenses, comme s'il s'agissait d'enlever aux parents l'illusion que c'est leur fête. Mais cet esprit se manifeste aussi dans le refus de cohabiter avec eux ou, lorsque la nécessité l'exige, d'écourter leur séjour parmi les parents. Ici, le cordon ombilical est coupé et la belle-mère ne peut plus avoir prise sur sa bru. Les rapports avec les parents ne se définissent plus en termes de devoirs mais en termes d'affection. Le rapprochement avec la parenté de l'épouse est le signe que les liens du sang ne sont plus suffisants pour définir la solidarité familiale.

Dans ce modèle, l'organisation domestique répond au

principe de la mise en commun des revenus des deux conjoints dans la mesure où tous les deux s'emploient à l' extérieur. La division du travail reste en vigueur, mais elle est atténuée par l'aide ménagère extérieure ainsi que par l'équipement en appareils électro-ménagers qui allège les tâches domestiques.

Le modèle de fécondité se caractérise par une certaine rationalité dans la mesure où il y a une prévision de l'avenir où entrent en jeu, non seulement les moyens économiques, mais aussi les contraintes de la carrière des deux conjoints. Est prise en compte aussi la qualité de la reproduction qui justifie aussi bien une limitation du nombre d'enfants que leur espacement. D'où le souci d'une contraception soigneusement adaptée qui soit efficace tout en préservant la santé de l'épouse.

L'enfant représente une richesse indéniable dans la construction de la solidarité conjugale. Il est au centre du mouvement du repli domestique et contribue à faire de la vie d'intérieur, une fête permanente.

Mais cette survalorisation du "chez soi" est le résultat d'un refus des espaces publics qui continuent de fonctionner comme espace d'exclusion pour les couples.

Dans ce modèle, la rupture avec le système de l'honneur traditionnel est évidente. Non pas que les hommes soient dépourvus d'honneur, ni qu'ils se désintéressent des qualités morales de leur épouse, mais ils ne font plus dépendre ces qualités du jugement de l'opinion de leur entourage.

La meilleure preuve en est leur comportement à l'égard de la virginité. S'ils se soustraient à la nuit de noces, c'est non pas tant pour camoufler des rapports antérieurs que pour refuser que la valeur de leur épouse dépende du jugement des autres. Il s'agit bien là d'une privatisation du sens de l'honneur qui va à l'opposé des conduites tendant à faire la publicité de la vertu de la mariée à travers le certificat de virginité.

Au terme de cette description, il faut se poser la question de savoir quelle est la valeur explicative de ces modèles? Peuvent-ils constituer des instuments d'analyse du changement familial?

La réponse va de soi lorsqu'on sait que les modèles ne sont intelligibles qu'à partir du moment où on les met en relation non seulement avec la finalité que se fixent les comportements (1), mais aussi avec l'évolution de la structure sociale et de la conjoncture socio-économique et politique.

Si le premier modèle caractérise un milieu encore attaché à la terre et aux formes de propriété indivises, il n'est pas sûr qu'il puisse se reproduire indéfiniment compte tenu de l'évolution rapide du monde rural et des aspirations très fortes à l'individualisation. Si le modèle conserve une certaine vigueur, c'est bien parce que l'état du marché de l'emploi et celui du logement obligent à maintenir les formes de regroupements traditionnels. La revendication à la décohabitation se développe rapidement y compris dans le milieu rural, même si elle prend la forme transitoire de ménages séparés dans la consommation mais unis par la résidence.

L'évolution vers la famille de type nucléaire (même encombrée des ascendants) est une tendance irréversible dans tous les milieux et le solutionnement du problème du logement risque de lui donner une plus grande ampleur. Par contre, la liberté de choisir son conjoint n'est pas encore donnée et les parents risquent d'être encore pendant longtemps le recours obligé. A cela, il y a une explication : c'est qu' il n'existe pas de marché matrimonial libre. Mis à part le milieu du travail et celui des études, il n'y a pas de lieux où des hommes et des femmes peuvent se rencontrer.

---

(1) L. Roussel : La crise de la famille ... article déjà cité p.548.

En outre, la nature de la socialisation (sexuellement séparée) rend tout contact problématique. La conjoncture actuelle caractérisée par la poussée de l'intégrisme porte à une plus grande culpabilisation des relations hétérosexuelles (1). Ce qui ne veut pas dire que le choix est toujours livré à l'arbitraire des parents.

Le passage vers le modèle no.2 révèle des comportements nouveaux dans la mesure où l'exigence de rencontrer le futur conjoint et même de le fréquenter pendant un temps est devenu incontournable. Cette exigence est aussi formulée par les femmes même si la manière est beaucoup plus discrète.

Dans cette situation, on peut penser que la volonté de contourner les parents permet de développer des filières nouvelles où émerge la figure de l'intermédiaire, sorte d'agent matrimonial à usage privé (2). Mais cela peut se solder par une plus grande instabilité des ménages dans la mesure où l'accés à ce type de marché peut déboucher sur des choix mal ajustés. C'est probablement dans ce modèle que la divorcialité est importante. La relation conjugale n'a pas le temps de se consolider ni de se dégager des contraintes de la parenté.

C'est le modèle no.3 qui semble se caractériser par une grande stabilité. L'observation de Von Allmen (3) est confirmée par notre enquête : la divorcialité y est faible ; ce qui s'explique avant tout par la période de fréquentation pré-conjugale et la qualité des liens qui se tissent. La

---

(1) A Constantine, la plupart des salons de thé, situés aux alentours des lycées qui permettaient aux jeunes couples d'y trouver refuge, se sont reconvertis en café, depuis 2 ou 3 ans.

(2) Selon des informations proches, les intégristes musulmans possèdent de véritables filières qui permettent aux jeunes convertis d'y trouver le conjoint qu'il leur faut.

(3) Von Allmen, thèse déjà citée, pp.81-90.

monogamie y est de rigueur et la fidélité, une condition du maintien de la relation conjugale. Ici, c'est moins l'autorité de l'époux qui fonde l'unité du foyer qu'une certaine concertation entre conjoints.

Ce qui est nouveau, ce sont les comportements féminins à l'égard du mariage. Une tendance qui n'est pas encore dominante mais qui se profile de plus en plus, révèle qu'il y a des femmes qui préfèrent le célibat à un mariage où elles sont livrées pieds et poings liés. L'accés à l'école, mais aussi l'expérience d'autres femmes leur montrent qu'il ne sert à rien d'entrer dans le mariage pour en ressortir handicapées. Elles revendiquent non seulement l'autonomie à l'égard de la parenté de l'époux mais veulent obtenir la garantie que l'époux ne prendra pas une deuxième femme. Ce qui tend à montrer que la polygamie n'a aucun avenir en Algérie.

Il faut ajouter aussi qu'elles n'admettent plus qu'il y ait un écart d'âge important avec le futur époux.

La même attitude semble se développer chez les veuves et les divorcées qui préfèrent renforcer leur relation à leurs enfants plutôt que penser à se remarier.

Toutes ces conditions font qu'une partie de nos femmes reste "prisonnière" de sa famille. Prison d'autant plus agréable que la femme bénéficie d'une relative liberté de mouvement lorsqu'elle dispose d'un revenu et d'un emploi . Il faudrait sûrement des enquêtes plus poussées pour confirmer ces observations ; mais si elles s'avéraient fondées, cela prouverait que l'axe familial se déplace vers la mère, ce qui donnerait un caractère exemplaire à la relation mère-fille (1).

---

(1) C'est l'observation que fait F. Alberoni pour les sociétés occidentales en remarquant que les mères "projettent sur leur fille, les désirs et les rêves qu'elles n'ont pu réaliser". (vie publique et vie privée ... déjà cité, p.67).

Mais quelle que soit la pertinence de ces suppositions, il ne faut pas se cacher le fait qu'elles posent le problème du statut de la femme en Algérie. Les dispositions juridiques et les presupposés politiques du code de la famille constituent un blocage réel au développement d' un modèle conjugal authentique. Elles contribuent fortement à nourrir les appréhensions des femmes à l'égard du mariage et à accroître l'instabilité de la cellule familiale.

S'il faut croire les prévisions statistiques en matière d'emploi, le rapport entre les actifs masculins et les actifs féminins en l'an 2000, ne sera plus que d'un tiers en faveur des hommes alors qu'il est d'un cinquième actuellement (1).

On peut supposer que quelle que soit l'avancée de l'intégrisme religieux, la libération de ces énergies, hors de l'espace domestique, modifiera nécessairement le rapport de force entre les deux sexes et élargira les possibilités d'accés à un marché matrimonial libre.

Il reste à faire l'hypothèse qu'une révolution interviendra dans le système de l'honneur, dans le sens où les femmes n'accepteront plus d'en être les otages et développeront une identité fondée sur la réappropriation de leur propre corps.

---

(1) Le tableau, élaboré par A. Mokkadem, donne comme perspective pour 1990, 4 679 000 actifs masculins contre 808 000 actifs féminins alors qu'en l'an 2000, ce rapport sera de 6 727 000 pour 2 237 000. Tout ceci, en tenant compte d'un accroissement annuel de 3 % de la population active masculine et de 7,9 % à 8,8 % pour la population active féminine. (Voir situation de l'emploi et perspectives, article déjà cité).

T a b l e d e s m a t i è r e s

-0-0-0-0-0-0-0-

Introduction

Première partie : Logiques socio-économiques et pratiques familiales ---------- 23

Chapitre I : Espace social et champ familial ----- 24

1) Quelques concepts ---------- 24

2) Mobilité sociale et parcours familial ---- 30

3) Travail féminin et économie domestique ---- 40

4) Migration et émigration ---------- 46

Chapitre II : Indivision et individualisation ---- 54

1) Intétêt lignager et intérêt domestique ---- 54

2) Cohabitation et décohabitation ---------- 58

3) Horizontalité des relations et esprit de compétition ---------- 70

Chapitre III : Marchés matrimoniaux et choix conjuguaux ---------- 75

1) Où est l'endogamie? ---------- 75

2) Qu'est-ce qu'un marché matrimonial? ------ 82

3) Evolution des règles matrimoniales et perturbation du marché ---------- 88

a) Polygamie ---------- 92

b) Endogamie, homogamie et hétérogamie --- 94

c) Divorces et remariages --------- 101

d) Age au remariage et écart d'âge ----- 109

e) Les mariages mixtes ---------- 115

Chapitre IV : L'Etat et la famille ---------- 122

1) Système politique et système familial --- 122

2) Familialisme ou social-paternalisme ----- 124

3) Code de la famille et code de conduite ---- 129

4) Formes familiales et avenir conjugal ----- 134

Deuxième partie : Enquête et méthodologie ------- 138

Chapitre I : L'objet d'étude ---------- 139

1) Axes de l'enquête et choix de la population ---------- 142

2) Choix de la population étudiée ---------- 146

Chapitre II : Le terrain de l'enquête -------- 151

1) Le contact avec les enquêtés ---------- 151

2) Aspects techniques de l'entretien ------- 153

3) Ce que parler veut dire ---------- 156

4) Les limites d'une enquête ---------- 161

5) Les caractéristiques principales des enquêtés ---------- 163

Troisième partie : Origine sociale et histoire familiale ---------- 169

Chapitre I : Trajectoire des pères ---------- 173

1) Parcours migratoires et rupture avec le territoire ---------- 173

a) Une implantation ancienne -------- 173

b) La conquête de la ville ---------- 177

c) L'émigration de nécessité -------- 183

d) Ceux qui restent sur place --------- 186

2) Mobilité sociale et contraintes familiales -- 188

a) Les pères cadres ---------- 189

b) Pères propriétaires fonciers --------- 192

c) Les pères commerçants et artisans ---- 193

d) Les pères ouvriers ---------- 196

e) Les pères agriculteurs --------- 199

Chapitre II : Trajectoire des enquêtés -------- 201

1) Les cadres ---------- 203

2) Les techniciens ---------- 210

3) Les ouvriers ---------- 211

4) Les femmes au foyer ---------- 215

Quatrième partie : Vie amoureuse et formation du lien conjugal --------- 218

Chapitre I : L'expérience pré-conjugale ------ 221

1) Un âge problématique ---------- 221

2) La quête amoureuse ---------- 225

3) Le milieu étudiant ---------- 229

a) Un espace mixte ---------- 229

b) La vie sexuelle ---------- 233

c) L'appel du large ---------- 239

4) Les milieux populaires ---------- 252

a) Ceux qui n'en parlent pas ---------- 252

b) La difficulté de bien vivre ---------- 253

c) Volonté d'autonomie et contraintes matérielles ---------- 255

d) La rue du désir ---------- 258

e) Frustration et défoulement ---------- 262

5) Le milieu féminin ---------- 268

a) En attendant le mariage ---------- 268

b) L'expérience des hommes ---------- 273

- L'hermétisme du corps ---------- 273
- Entre le réel et l'imagianire ------- 276

Chapitre II : Stratégies matrimoniales et choix du conjoint ---------- 281

1) Un marché perturbé ---------- 281

A) Le choix du conjoint ---------- 289

1) Les milieux ---------- 289

a) Les mariages dans la parenté ------- 289

b) Mariages mixtes ---------- 293

c) Les milieux socio-culturels -------- 300
- La distance entre les conjoints ----- 313
- Le niveau d'instruction ---------- 316
- L'écart d'âge ---------- 317
- L'origine géographique ---------- 320

2) Les filières ---------- 324

a) Le choix personnel ---------- 327
- Le choix complice ---------- 328
- Le choix de la pudeur ---------- 350
- Le choix du compromis ---------- 352
- Le faux choix personnel ---------- 353

b) Le choix fait par la parenté ------- 354
- Le choix de l'autorité domestique --- 355
- Le choix du désespoir ---------- 359

c) Le choix par le biais de l'intermédiaire --- 365
- Par le biais de la parenté ---------- 365
- Par le biais de l'ami ---------- 367

B) La réalisation des mariages ---------- 369

1) La règle et la pratique ---------- 369

2) Les enjeux de la négociation --------- 371

a) La demande ---------- 371

b) La dot ---------- 375

c) L'intermède ---------- 384

3) La célébration du mariage --------- 388

a) Modèle citadin ---------- 389

b) Modèle rural ---------- 397

4) Entre le sacré et le profane -------- 403

a) Sens de la conformité et sens de la fête ---------- 406

b) Sens de la dérision et sens de la distinction ---------- 412

5) La nuit de noces ---------- 424

a) L'épreuve ---------- 430

b) Le face à face ---------- 445

c) Un cas particulier ---------- 449

d) L'esquive ---------- 453

Cinquième partie : Les modèles de la vie familiale --- 456

Chapitre I : L'organisation domestique ------- 459

1) Les modes de cohabitation

a) L'intérêt patrimonial ---------- 462

b) Le devoir de l'aîné ---------- 463

c) La cohabitation de la nécessité ----- 467

d) Une cohabitation temporaire --------- 475

2) Revenu et gestion domestique ---------- 477

a) Les familles à double carrière ----- 480

b) Les familles au salaire unique ------ 492

c) Les familles à plusieurs revenus ----- 504

Chapitre II : Les rapports dans la parenté ------- 508

1) La géographie de la famille ---------- 510

a) Les ex-cohabitants ---------- 515

b) Mobilité relative des cadres ------- 517

c) L'identité territoriale ---------- 520

2) Structure des échanges ---------- 522

a) Prise en charge et réciprocité ------- 523

b) Stratégie des beaux-parents --------- 529

3) Les liens affectifs ---------- 531

a) Une relation triangulaire --------- 531

b) L'attrait ambigü de la "nessba" ---- 543

4) Terminologie de la parenté ---------- 548

Chapitre III : Fécondité et modes de vie --------- 554

1) Modèles de fécondité ---------- 554

2) C'est Dieu qui donne ---------- 562

3) Entre le souhait et la pratique -------- 566

4) Le temps de vivre ---------- 569

Chapitre IV : Socialité domestique et pouvoir conjugal ---------- 575

1) Le repli domestique ---------- 575

2) Une conjugalité en devenir ---------- 583

a) Une relation à trois ---------- 583

b) Une pseudo-conjugalité ---------- 594

Conclusion ---------- 603

Annexes ---------- 617

Guide d'entretien ---------- 620

Liste des tableaux ---------- 624

Liste des encadrés ---------- 628

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des pères des enquêtés ---------- 630

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des enquêtés ---------- 645

Diagrammes familiaux des enquêtés ---------- 668

Bibliographie ---------- 720

Index des noms d'auteurs ---------- 742

Lexique ---------- 746

Coupures de presse ---------- 753

Reportage photographique sur la cérémonie du mariage ---------- 762

Cartes de la mobilité géographique des enquêtés et des pères des enquêtés --------- 783

Table des matières ---------- 786

UNIVERSITE PARIS V
"RENE DESCARTES"
SCIENCES HUMAINES - SORBONNE

Thèse presentée par Mr Faouzi ADEL

FORMATION DU LIEN CONJUGAL ET NOUVEAUX MODELES FAMILIAUX EN ALGERIE

En vue de l'obtention du doctorat d'état

Sous la direction de Monsieur le Professeur Louis ROUSSEL

ANNEE 1989-90 TOME 3

A n n e x e s

-0-0-0-

Cette partie concernant les annexes est assez fournie. Elle comporte des documents qui permettent d'identifier de façon plus précise nos enquêtés et leurs parents mais aussi des documents qui illustrent l'un ou l'autre aspect abordé au cours de cette thèse.

Pour la première sorte de documents, nous avons cru bon d'élaborer :

- des tableaux synoptiques qui rassemblent un certain nombre d'informations aidant à saisir la trajectoire des enquêtés ainsi que celle de leur père. Leur regroupement est d'abord fonction de la CSP des enquêtés.
- des diagrammes qui complètent les tableaux synoptiques dans la mesure où ils donnent une vue plus large du réseau familial dans lequel sont insérés nos enquêtés. Nous avons tenté de remonter le plus loin possible dans la ligne des ascendants mais aussi des collatéraux. Pour la légende, nous nous sommes inspirés de celle utilisée par Louis Roussel dans son ouvrage "La famille après le mariage des enfants" (PUF, 1976, p.160).
- deux cartes de mobilité géographique, l'une concernant les enquêtés, l'autre leur père, qui dessinent l' axe sur lequel se situent les trajets migratoires.

Dans une deuxième partie, nous avons conçu des documents d'illustration :

- le premier comporte des coupures de la presse nationale (les quotidiens El Moudjahid et Horizons et l' hebdomadaire Algérie-Actualité) qui se rapportent à des articles relatant des événements qui ont rapport avec notre sujet ou bien à des lettres de lecteurs qui évoquent des thèmes dont nous avons parlé.
- le deuxième consiste en un reportage photographique qui reprend les différents moments de la cérémonie du mariage qui nous ont paru illustrer la partie concernant la réalisation des mariages. Il s'agit bien entendu, de photos se

rapportant à d'autres mariages que ceux de nos enquêtés. Seules les deux dernières photos (mariage mixte) sont celles de notre enquêté no.8 qui a bien voulu autoriser leur diffusion.

En dernier lieu nous présentons le guide d' entretien dans ses principales rubriques. Nous n'avons pas voulu détailler ces dernières dans la mesure où la nature des questions pouvait varier d'un sujet à un autre.

Guide d'entretien

-0-0-0-0-

Principales rubriques du guide d'entretien

I - Identification de l'enquêté(e) :
- année et lieu de naissance
- lieu de résidence
- rang de naissance
- niveau d'instruction
- profession

II - Identification du conjoint :
- année et lieu de naissance
- lieu de résidence
- rang de naissance
- niveau d'instruction
- profession

III - Origine ethnique et familiale :
- identification des ascendants
- itinéraire du père
- itinéraire de la fratrie

IV - Identification des beaux-parents :
- année et lieu de naissance
- lieu de résidence
- niveau d'instruction
- profession

V - Itinéraire de l'enquêté(e) :
- cursus scolaire
- formation professionnelle, études et stages
- mobilité professionnelle
- mobilité géographique

VI - Expérience pré-conjugale :
- vie sentimentale
- fréquentations sexuelles
- projets matrimoniaux

VII - Mariage :
- choix du conjoint
  + lieu de rencontre
  + durée de la fréquentation
  + rapports sexuels
  + attitude des parents
- démarches d'officialisation
  + rencontre entre les familles
  + enquête
  + négociation
- circulation et échanges
  + dot
  + cadeaux
- réalisation de la fête
  + lieu de la fête
  + dépenses
  + acteurs et rôle
  + rites
  + nature des mets
- nuit de noces
  + rituel
  + échange de cadeaux
  + comportements
  + chemise
- voyage de noces

VIII - Installation du couple et gestion domestique :
- conditions de la cohabitation
- revenus et gestion du budget

- aide ménagère et partage des tâches
- consommations domestiques

IX - Rapports avec la parenté :

- distance enquêtés-parents-beaux-parents
- aide matérielle et services
- visites
- échanges affectifs
- système d'appellation des deux époux vis-à-vis de leurs beaux-parents

X - Fécondité :

- nombre d'enfants- calendrier des naissances
- attitudes et opinions vis-à-vis de la limitation des naissances
- attitudes et opinions vis-à-vis de la contraception

XI - Vie familiale et loisirs :

- éducation des enfants
- activités intérieures
- sorties et vacances
- modèle de consommation.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des migrants actifs (chefs de ménage) selon la CSP de départ et la période de départ (p.47).

Tableau 2 : Répartition des familles selon la qualité du travail extérieur de leurs "actifs" et l' importance de l'exploitation agricole dont elles disposent ("types d'exploitation" regroupés et les 5 "hors types" exclus) (p.60).

Tableau 3 : Type de famille par secteur (p.64).

Tableau 4 : Composition et taille des ménages selon les recensements de 1966 et 1977 (p.65).

Tableau 5 : Typologie des ménages aux recensements de 1966 et 1977 (p.67).

Tableau 6 : Nombre d'époux polygames par 100 hommes mariés en Algérie (p.92).

Tableau 7 : Nombre d'époux polygames par rapport à l'ensemble des mariages (p.93).

Tableau 8 : Mariage "toute parenté" par rapport à l'ensemble des mariages enregistrés (p.95).

Tableau 9 : Rapport entre le niveau d'instruction de l'épouse et le lien de parenté dans le mariage (année 1981) (p.96).

Tableau 10 : Mariages selon la CSP du mari et le niveau d'instruction de l'épouse (1978) (p.100).

Tableau 11 : Nombre de divorces enregistrés pour 100 mariages enregistrés (p.103).

Tableau 12 : Pourcentage des divorces par rapport à l'ensemble des mariages (p.103).

Tableau 13 : Taux de remariages (hommes et femmes) calculés par rapport à la totalité des mariages (p.106).

Tableau 14 : Mariages selon l'état matrimonial des 2 époux (pp.107-108).

Tableau 15 : Age moyen au premier mariage et écart d'âge (p.112).

Tableau 16 : Mariages Franco-Algériens (p.117).

Tableau 17 : Mariages d'Algériens avec des non Algériennes (p.118).

Tableau 18 : Mariages d'Algériennes avec des non Algériens (p.118).

Tableau 19 : Age moyen au 1er mariage des enquêtés hommes et femmes (p.223).

Tableau 20 : Fréquentations sexuelles de nos enquêtés hommes selon la CSP (p.235).

Tableau 21 : Demandes en mariage des enquêtées femmes selon la CSP (p.270).

Tableau 22 : Lien de parenté avec le conjoint (p.289).

Tableau 23 : Croisant la CSP des pères preneurs et la CSP des pères donneurs (p.304).

Tableau 24 : Croisant la CSP des pères enquêtés et conjoints d'enquêtées avec la CSP des beaux-pères (p.310).

Tableau 25 : Croisant la CSP des enquêtés hommes et des conjoints d'enquêtées femmes avec la CSP des enquêtées femmes et conjoints d'enquêtés hommes (p.314).

Tableau 26 : Ecart d'âge entre conjoints selon la CSP des époux (p.318).

Tableau 27 : Sur la distance géographique entre les 2 conjoints selon la CSP (p.322).

Tableau 28 : Choix du conjoint à partir de quelques caractéristiques des enquêtés (p.326).

Tableau 29 : Représentant les dépenses de nos enquêtés se rapportant à la dot, au trousseau et aux autres prestations suivant la période de mariage (p.379).

Tableau 30 : Quelques caractéristiques se rapportant à la nuit de noces, à la chemise et au voyage de noces (p.428).

Tableau 31 : Cohabitation avec parents selon la CSP (p.461).

Tableau 32 : Types de revenus selon la CSP du chef de famille (p.479).

Tableau 33 : Les dépenses moyennes par personne selon les 2 types de dépenses et selon la CSP (p.487).

Tableau 34 : Distance entre la résidence des enquêtés et conjoints d'enquêtées femmes avec leurs parents et beaux-parents ainsi que la distance entre parents et beaux-parents selon la CSP (pp.512-513).

Tableau 35 : Distance enquêtés-beaux-parents selon la distance enquêtés-parents (p.515).

Tableau 36 : Représentant la fréquence des appellations de l'époux et de l'épouse au beau-père et à la belle-mère (p.550).

Tableau 37 : Pratiques se rapportant à la fécondité selon la CSP, le niveau d'instruction et la période de mariage (p.558).

Tableau 38 : Représentant la fécondité des femmes selon leur niveau d'instruction (p.560).

Tableau 39 : Représentant la fécondité des femmes selon la durée de mariage (p.561).

Liste des encadrés

Encadré no.1 : "Engagement et séduction", pp.237-239.

Encadré no.2 : "La salle des loisirs", pp.242-246.

Encadré no.3 : "La recherche frénétique du plaisir", pp.247-250.

Encadré no.4 : "La dot remboursée", p.271.

Encadré no.5 : "L'opposition du frère", pp.329-332.

Encadré no.6 : "Ma parole, je vais t'épouser", pp.334-341.

Encadré no.7 : "Le coup de force", pp.343-346.

Encadré no.8 : "Une rencontre particulière", pp.362-364.

Encadré no.9 : "Menu type de Constantine", pp.395-396.

Encadré no.10 : "Inventaire de la *"djeria"* à Constantine, pp. 396-397.

Encadré no.11 : "Histoire de cortège", pp.413-416.

Encadré no.12 : "Le respect des formes", pp.422-423.

Encadré no.13 : "Magie et moyens de la magie", pp.433-439.

Encadré no.14 : "Une deuxième naissance", pp440-445.

Encadré no.15 : "Le blocage", pp.450-453.

Encadré no.16 : "Fais la *"borma"* toute seule!", pp.469-473.

Encadré no.17 : "Je ne dépense plus rien", pp.525-527.

Encadré no.18 : "Je ne partirai pas!", pp.536-540.

Encadré no.19 : "Le paternalisme", pp.591-594.

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des pères des enquêtés

-0-0-0-0-

Tableau A.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
CADRES PERES DE CADRES	2	Constantine	1898 décédé	comptable	employé administratif chez privé. Représentant chambre commerce	CEP	2	1er	aucune	3 (dont 1 française)	"zazou" + boisson
	4	Khenchela	1920	chef service hôpital	engagé dans armée française (4ans) employé hopital	CEP	1	1er	cohabitation	0	Adopté par les Bendjelloun
	7	Guelma	1921	chef de culture à école d'agriculture	ouvrier émigré dans brasserie surveillant école d'agriculture	diplôme technicien agricole	10 +10 ½ frères		10 + 10 ½ frères	0	a épousé une française
	13 23 66	Ain Zaatout	1924	directeur d'école	interprète + instituteur		8	4ème	aucune	0	
	17	Guenzet	1912 décédé	directeur d'école	instituteur + commerçant	Medersa Constantine	3 ½	3ème	aucune	0	s'est marié tardivement à 30 ans
	20	Constantine	1889 décédé	clerc d'avoué	commerçant	Medersa	3	2ème	avec frères	5	

Tableau B.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
PERES DE CADRES	22	Guelma	1920	conseiller général à prefecture	employé commune caid	CEP	3 3 ½	1er	avec frères	0	installé en France nationalité franç. armée française
	69	Guelma	1930	directeur école technique	instituteur surveillant général	bac	9	1er	avec frères	0	a épousé une française
	70	Constantine	1917	inspecteur des finances	fonctionnaire des PTT	CAP technique	2	2ème	avec 1 frère	0	
	75	Constantine	1935	fonctionnaire wilaya	employé Ponts et chaussées fonctionnaire académie	1ère lycée	8	4ème	avec soeur célibataire	0	
	78	Constantine	1928 décédé	Imam	------	Medersa à Constantine	2 ½	1er	aucune	1	élevé par sa tante
CADRES	67	Chekfa	1925	intendant de lycée	directeur d'hôpital	diplômé centre formation administrative	2	1er	aucune	1 divorce et remariage avec la même femme	frère marié à une Française

Tableau C.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
propriétaires pères de cadres	16	Mesloug	1886 décédé	Propriétaire terrien	------	lettré en arabe + coran	5 +5 ½	5ème	cohabitation constante avec frères	2	a été préféré par son père comme responsable de la famille.
	77	Mila	? décédé	Propriétaire terrien	------	sans instruction	?	1er	?	3	résidences à Mila Constantine, Ain-Mlila
commerçants et artisans pères de cadres	3	Ouled Abdellah (Jijel)	1930	patron boulanger	ouvrier boulanger	sans instruction	2 + ½	3ème	cohabitation avec frère durant 3 ans	0	
	5	Constantine	1916 décédé	coiffeur	apprenti coiffeur	lettré en arabe	4	4ème	cohabitation avec frères	2	militant PPA-MTLD ancien moudjahid
	6	Salah Bouchaour (Skikda)	1928	patron cordonnerie	apprenti cordonnier	sans instruction	6 +2 ½	2ème	cohabitation début du mariage	1	
	12	El Milia	1919 décédé	propriétaire et chauffeur de taxi	petits métiers (vendeur brochettes)	sans instruction	3 +2 ½	4ème	cohabitation avec tous les frères ensuite avec un seul	1	tué par une autre tribu sous couvert du FLN (1955)

Tableau D.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
COMMERCANTS ET ARTISANS PERES DE CADRES	9	Ouled Attia (Collo)	1912 décédé	magasin electroménager	fripier ambulant	sans instruction	2 +4 ½	1er	aucune	1	mobilisation 2ème guerre mondiale prisonnier en Allemagne durant 5 ans
	11	Oued Athmania	1930 ?	commerçant en France	commerce de bonnetterie à Skikda et hotel restaurant	sans instruction	3	2ème	cohabitation avec un frère jusqu'en 1973 (départ en France)	2	ancien moudjahid actuellement installé en France, bon vivant (alccol ...)
	14	Souk-Ahras	1894 décédé	commerce de café	engagé dans les spahis (15 ans)	CEP	1	2ème	cohabitation avec son frère jusqu'à la mort	0	mort à 51 ans de tuberculose
	19	Constantine	1913 décédé	commerçant	ouvrier mécanicien RCPR	CEP	3	2ème	cohabitation avec frères	0	marié à 39 ans se déplaçait beaucoup bon vivant
	15	Béni Aziz (Djemila)	1920 ? décédé	artisan tailleur	Kateb Khodja (secrétaire caid)	école coranique	4	1er	cohabitation avec ses frères jusqu'en 1947	1	pas de procréation de 1941 à 1950 à cause de ses déplacements

Tableau E.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
commerçants et artisans pères de cadres	71 72	El Eulma	1910 décédé	écrivain public	-aide boulanger -convoyeur bus -facteur -agent de police	école primaire	2	1er	avec frère jusqu'en 1950	0	service militaire en France a failli se marier avec 1 française
	64	Bouzina	1912	propriétaire Hammam	-armée Française 15 ans -employé Ponts & Chaussées	sans	5 ½	1er	aucune	2	
	65	Beni Bechir (Skikda)	1922	propriétaire café	ouvrier émigré 1955-1960	CEP	1 2 ½	3ème	aucune	0	militant PPA
OUVRIERS PERES DE CADRES	1	Ain El kébira	?	ouvrier agricole	ouvrier agricole ferme coloniale	sans instruction	?	?	?	?	
	8	Ouricia	1915 décédé	manoeuvre en France	-métayer -ouvrier agricole	sans instruction	?	?	?	?	décédé des suites de l'alcoolisme
	10	Mesloug	1913	chauffeur (transports en commun)	petits métiers à Sétif (porteur, gargotier à Alger, chauffeur chez privé	sans instruction	6 ½	7ème	aucune	1	orphelin dés l'âge de 4 ans

Tableau F.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
PERES DE CADRES	18	Constanti-ne	1906 décédé	ouvrier polyvalent	ouvrier SNCF	CAP technicien	2	1er	aucune	0	s'est marié à 37 ans, joue de la musique Malouf
	21	Béni Idder (JIJEL)	1912 décédé	ouvrier SNCF	------	primaire + coranique	2	1er	aucune	0	mort au maquis
	68	Ain Abid	1930	chef de voirie APC	ouvrier dans le batiment ouvrier agricole	école coranique	6 frères +2 ½	3ème	cohabitation avec frère durant 14 ans	0	
	28 73	Mila	1911 décédé	employé RMTC	commerce de la laine (exportation)	études incomplètes Médersa de Constan-tine	5 frères + 6 ½ frères	2ème	cohabitation avec 3 de ses frères et soeurs	0	marié à 41 ans
OUVRIERS	74	Ouled Saber	1920	éboueur en France	petits métiers (laitier, cordon-nier) en Algérie	sans instruction	2	1er	Aucune	1	réside toujours en France
	76	El Milia	1912	chauffeur de camion chez privé	a travaillé dans garage mécanique	sans instruction	1	2ème	Aucune	1	orphelin à 2 ans

Tableau G.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profssion	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
↑	79	St Etienne	? décédé	ouvrier à St Etienne (France)	-------	sans instruction	?	?	?	?	ouvrier français
OUVRIERS PERES DE TECHNICIENS	24	Amoucha	1920 décédé	ouvrier émigré	petit exploitant agricole	sans instruction	2	3ème	avec frères	0	
	28	VOIR No. 73									
	25	Constantine	1898 décédé	ouvrier garage Citroen	Armée Française 15 ans ouvrier RMTC	sans instruction	2	1er	avec frères	2	
	32	Constantine	1930	ouvrier SONACOME	ouvrier émigré maçon ECOTEC	sans instruction	1	?	?	0	s'adonnait à la boisson (France)
	33	Ain Abassa	?	gardien	métayer ouvrier émigré St. Etienne	sans instruction	10	?	avec un frère	0	
	34	Setif	1911	chef meunier ERIAD	artisan forgeron	sans instruction	5	3ème	?	0	
↓	26	Ain M'lila	1920	employé APC	petit exploitant agricole	sans instruction	3	2ème	avec frères	2	

Tableau H.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
employés pères de techniciens	27	Bou Saâda	1929	agent PTT	saisonnier petit métier(bou-cher) employé Mashat employé DNC matelassier	sans instruction	1	1er	avec frères	1	ancien moudjahid
exploitants agricoles pères de techniciens	29	Bazer Sakra (El Eulma)	? décédé	petit exploitant agricole	-------	sans	3	?	avec frères	1	mort en prison
	30	Ouricia	?	petit exploitant agricole	ouvrier émigré 10 ans en France (1947 - 1957)	sans	1 5 ½	2eme	avec frères	0	bandit durant période coloniale
	31	Ouricia	?	métayer	------	sans	7	?	avec frères	1	
OUVRIERS PERES D'OUVRIER	38	Didouche Mourad	1922 décédé	manoeuvre SAP	émigré ouvrier	sans	1	1er	?	0	
	45	Ain Arnat (Setif)	1900 décédé	chef de chantier APC	exploitant agricole	sans	2 5 ½	3ème	avec frères	2	
	49	Béni Ourtilane	1907	maçon	métayer émigré à Oran	sans	1	2ème	aucune	0	

Tableau I.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
PERES D'OUVRIERS OUVRIERS	51	Merouana (Aurès)	1923 ? décédé	ouvrier polyvalent	employé commerce garçon d'hotel	sans	2 ½	1er	aucune	1	s'adonnait à la boisson et fréquen-tait les foundouk
	53	Oued Zenati	? décédé	manoeuvre à la commune	------	sans	?	?	?	2	
	55	Ain Tagh-rout	? décédé	ouvrier agricole chez les colons	------	sans	1	1er	avec frères	?	
	56	Ouled Righa	1906 ? décédé	ouvrier agricole domaine autogéré	métayer	sans	?	?	?	?	ancien moudjahid 3 ans de prison
	81	Djebel Megriss (Setif)	1907	Manoeuvre	portefaix marchand ambulant (fruits et légu-mes)	sans	3	2ème	aucune	0	
	82	Bordj Bou Arreridj	? décédé	ouvrier agricole	-----	sans	?	?	?	1	
	83	Ouled Saber (Setif)	? décédé	ouvrier émigré	exploitant agricole	sans	6	3ème	avec frères	0	

Tableau J.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
↑	84	Nouvelle Calédonie	? décédé	ouvrier	------	CEP	2 ½	1er	aucune	1	né en Nouvelle Calédonie parce que son père a été déporté
EMPLOYES PERES D'OUVRIERS	41	Setif	1936	opérateur Sonatrach	coiffeur employé Sonatrach émigré 1 an	école coranique	1	2ème	aucune	0	
	35	Ain Roua	1928 décédé	employé lycée	ouvrier agricole émigration en France (2 ans)	sans	8	9ème	avec frères	0	
	40	Theniet Nsr (Bibans)	1909	employé DNC	petit métier commerce garçon de salle maitre d'hotel	sans	2	2ème	cohabitation avec frère	0	
exploitants agricoles pères d'ouvriers	39	Guedjal	?	petit exploitant agricole	---------	sans	3 + 10 ½	?	cohabitation avec un frère	0	conflit avec ses frères à propos d'héritage
	42	H'chama (Setif)	1915	petit exploitant agricole	--------	école coranique	1 + 3 ½	4ème	cohabitation avec frère	1	
	44	Bou Saâda	décédé	éleveur nomade	--------	sans	2	2ème	aucune	1	

Tableau K.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
exploitants agricoles pères d'ouvriers	47	Ain Arnat (Setif)	1910	petit exploitant agricole	---------	sans	3	4ème	cohabitation avec frères	0	
	50	Beni Hmidane (Cons-tantine)	1926	petit exploitant agricole	métayer	sans	2	1er	cohabitation avec frères	1	
	58	Ouled Zighem (Ouricia)	? décédé	petit exploitant agricole	------	sans	?	?	?	?	
PAYSANS PAUVRES ET METAYERS PERES D'OUVRIERS	36	Djarmouna (Kherrata)	1910 décédé	métayer	------	sans	4	2ème	cohabitation	0	mort au maquis
	46	Fedj mzala	? décédé	métayer	------	sans	1	1er	?	1	
	48	M'cif (Msila)	? décédé	paysans sans terre	métayer	sans	3	?	cohabitation	2	
	52	Ibn Ziad	? décédé	paysan sans terre	-----	sans	?	?	?	?	
	54	Bou Saâda	? décédé	paysan sans terre	nomade	sans	?	?	?	?	
	57	Setif	? décédé	ouvrier agricole	------	sans	?	?	?	?	

Tableau L.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
INDETERMINES	37	Setif	? décédé	invalide	--------	sans	7	2ème	?	1	n'a jamais travaillé à cause de son invalidité
	43	Guenzet	1900 décédé	Taleb du Coran	a enseigné le coran à Ain Arnat	école coranique	2 + ½	1er	cohabitation	0	
*	85	France	1926	cadre administratif (France)	coopération centrafrique entreprise d'élevage	ingénieur agronome	3	4ème	aucune	0	Français installé à St. Lo (Normandie)
commerçants et artisans pères de femmes au foyer	93	Ain el Melh (Bou Saâda)	1910? décédé	commerce des dattes	petit métayer (gargotte)	sans	4	2ème		1	rupture avec sa famille. Vivait en célibataire à Alger dans un magasin
	95	Guenzet	?	artisan cuir	garage mécanique	sans	9 ½	?	?	2	
	96	Ain Zaatout	1890 décédé	commerçant (épicerie)	petit exploitant	Medersa Constantine	7 +6 ½	1er	cohabitation	2	
	99	Ain Zaatout	1899 décédé	commerçant couturier	petit exploitant	école coranique	7 +6 ½	2ème	cohabitation	3	écrivait des amulettes

(*) Cadre père de femme au foyer

Tableau M.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
OUVRIERS DE PERES AU FOYER DE FEMMES	86	Normandie	1931	ouvrier	agriculteur	?	?	?	?	0	
	87 61	Boukhlifa (Bejaia)	? décédé	ouvrier émigré en France	commerce épicerie	?	4 ½	1er	cohabitation avec ½ frère	1	mort en France des suites d'une tuberculose
	88	Guenzet	1923	mécanicien SONACOME	ouvrier émigré en France	école primaire	2	2ème	?	2	
	89	El milia	?	ouvrier	ouvrier émigré en France	sans	2	?	?	2	
	90	Bou athman (Bejaia)	1920	jardinier	ouvrier émigré en France	sans	3	2ème	cohabitation	3	
	91	Ghemar (El Oued)	1927	mécanicien SONACOME	ouvrier émigré (16 ans)	sans	3	3ème	?	0	a été élevé par sa soeur. Vit à Alger et sa femme à Biskra.
	92	Ain El Kerma (Constantine)	?	chauffeur chez privé	?	?	?	?	?	1	
	94	Ain Zaatout	?	manoeuvre	petit exploitant agricole	sans	1	2ème	cohabitation	1	moins agé que sa femme

Tableau N.- Trajectoire des pères d'enquêtés regroupés selon la profession des enquêtés.

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Professions antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Cohabitation avec frères	nbre de remariages	singularités biographiques
↑	98	Djemorah	?	ouvrier émigré en France	?	sans	?	?	?	1	
INDETERMINES	97	Beni Souik	? décédé	petit exploitant et Taleb	--------	coranique	2	1er	cohabitation	?	
	61	VOIR No. 87									
	59	Medjadja (Chlef)	? décédé	petit exploitant	--------	sans	?	?	?	1	
	60	Beni Souik (Aurès)	?	petit exploitant	-------	école coranique	5	4ème	cohabitation	3	un des mariages s'est fait par rapt

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des enquêtés

-0-0-0-0-

Tableau A. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
HOMMES SUPERIEURS CADRES	1	Ain El Kebira (Sétif)	1952	enseignant université	-scolarité secondaire à Sétif (interne) -études supérieures à Constantine	magister Algérien en sciences économiques	9	1er			devant la démission de son père, intervient auprès de la commune pour l'achat du trousseau d'interne
	2	Chelghoum Laid	1950	enseignant université	-école coranique -école normale d'instituteurs et supérieure - Université à Alger	Magister algérien en chimie	5 + une soeur adoptive	6ème	-études secondaires pour 2 frères et 3 soeurs	1 an avec la mère	.aide de la soeur pour l'achat trousseau internat .école normale
	3	Ouled abdallah (Djidjelli)	1956	enseignant université	-école coranique -lycée à Annaba -université Constantine	1ère année magister algérien(sociologie)	10	1er	-études secondaires et supérieures sans discrimination entre frères soeurs		-très suivi par le père dans ses études secondaires -inscrit au centre culturel français
	4	Constantine	1950	Enseignant université	-lycée à Constantine -université à Constantine et Alger -formation France	troisième cycle sociologie (France)	2	3ème	-études supérieures pour la soeur et le frère		-marié à une française -études post-universitaires par ses propres moyens.

Tableau 8. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
HOMMES SUPERIEURS	5	Constantine	1954	enseignant université	-lycée à Constantine -université à Constantine	-1ère année magister algérien	5	4ème	-études secondaires et supérieures pour frères et soeurs sauf 1 frère (primaires)	deux ans avec mère et frères	
	6	Skikda	1955	enseignant université	-lycée à Skikda -université à Constantine	1ère année magister sciences économiques	5	1er	-études primaires pour 2 soeurs et supérieures pour 1 frère et une soueur		en même temps que l'enseignement, il est le patron d'1 atelier de cordonnerie.
	7	Guelma	1955	enseignant université	-école coranique -lycée à Constantine -université à Constantine -formation en France	DEA industrie agro-alimentaire France	3	2ème	-études supérieures pour les 3 soeurs		il est le seul garçon de sa fratrie
CADRES	8	Ouricia (Setif)	1953	enseignant université	-interne lycée de Setif -Université de Constantine -formation en France	Docteur d'Etat en chimie (France)	4	3ème	-études primaires et secondaires pour les deux frères cadets		Depuis l'enquête, est reparti avec son épouse française s'installer définitivement en France

Tableau C. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
HOMMES SUPERIEURS CADRES	9	Constantine	1952	enseignant université	-lycée à Constantine -université à Constantine	1ère année magister sciences économiques	3 + ½	1er	-études supérieures : un frère , secondaire:1 soeur et primaire : une soeur	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	responsable de sa famille depuis la mort de son père
	10	Setif	1948	médecin privé	-lycée de Setif -université d'Alger	diplôme de médecine	3 + 3 ½ +1 soeur adopotive	4ème	-études primaires pour 2 frères et une soeur et une soeur sans instruction		
	11	Oued-Athmania	1957	psychiatre (hospitalo-universitaire)	-école coranique -lycée Skikda -université Constantine	D.E.M.S. psychiatrie à Constantine	3 + 6 ½	3ème			n'a plus de contact avec son père
	12	El Milia	1945	pharmacien (chef service hôpital)	-interne lycée Constantine -université Alger -formation France	Doctorat d'Etat pharmacie (France)	4 + ½	4ème	-études secondaires pour 1 frère et deux soeurs et supérieures pour 1 frère		marié à une française
	13	Ain Zaatout (Biskra)	1950	maître assistant en médecine sociale	-lycée Constantine -université à Constantine	DEMS médecine sociale	8	1er	études supérieures pour tous les frères et soeurs	3 mois avec père, mère et frères et soeurs.	frère des n.23 et du n.66

Tableau D. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
HOMMES SUPERIEURS CADRES	14	Souk Ahras	1939	directeur entreprise de wilaya	-chef station SNCF -chef bureau BTP -délégué médical	niveau terminale lycée	3	2ème	études secondaires pour frères et soeur	avec oncle jusqu'à la mort de ce dernier	depuis la mort de son père, a été pris en charge par son oncle paternel
	15	Beni-Azziz (El-Eulma)	1941	directeur C.E.M.	-moniteur, instructeur puis directeur d'école. -détachement pour formation.	licence en droit (en arabe)	6	1er	études secondaires pour 2 frères et 2 soeurs et primaires pour 2 soeurs	avec parents et frères et soeurs durant 13 ans	malgré une lourde responsabilité familiale poursuit des études universitaires à Constantine tout en travaillant
	16	Setif	1945	directeur d'une unité E.N.I.E	-exclu du lycée en seconde -employé SNCF puis ONCV -cadre SONELEC	niveau seconde de lycée	7	8ème	études secondaires pour 2 frères et 2 soeurs	avec 1 frère aîné durant deux ans	le seul de sa fratrie à bénéficier d'une scolarité en français
	17	Setif	1944	directeur de la formation professionnelle	-interne lycée Constantine -instituteur puis directeur école -formation inspecteur	bac franco-musulman	6	1er	études supérieures pour tous les frères et soeurs	avec mère et fratrie durant cinq ans	

Tableau E. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
CADRES SUPERIEURS HOMMES	18	Constantine	1950	cadre CTC	-lycée à Constantine -1 année à l'université Alger -université Constantine -formation France	ingénieur + une année formation batiment	5	4ème	études secondaires pour 1 soeur et supérieures pour le frère et la soeur (un frère et une soeur sans instruction)		abandonne des études entamées à Alger pour fuir les conséquences d'un flirt avec une fille kabyle
	19	Constantine	1950	chef de service commercial SONACOME	-lycée Constantine -2 ans d'université à Alger, interruption puis 2 ans à Constantine	licence sciences économiques à Constantine	4	3ème	études supérieures pour 1 frère et 2 soeurs et secondaires pour 1 soeur	avec mère et fratrie durant deux ans	
	20	Constantine	1938	sous directeur Génie SIDER	-secondaire et supérieures en France -formation au Maroc, France et URSS	Ingénieur en URSS	1	2ème	frère et soeur sans instruction		a failli se marier avec une française
	21	Constantine	1945	chef dispaching SONELGAZ	-lycée Constantine -1 an université Alger puis interruption -employé SONELGAZ, formation Belgique	ingénieur Belgique	1	1er	études supérieures pour une soeur	avec mère et soeur jusqu'à aujourd'hui	-divorcé depuis 3 ans -orphelin depuis son jeune âge

Tableau F. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
CADRES SUPERIEURS HOMMES	22	Souk Ahras	1946	chef service Telecom SONELGAZ	-université à Alger -formation France	ingénieur Telecom (France)	5	1er	études supérieures pour 2 frères et 1 soeur		tous ses parents vivent en France
	23	Ain Zaatout (Biskra)	1954	pilote CNAN (cabotage)	-niveau 2e lycée à Contantine -études institut supérieur marine -stage à l'étranger	niveau seconde lycée	8	3ème	idem n.13	avec parents et fratrie durant 4 ans	frère des n.13 et no. 66
TECHNICIENS HOMMES	24	Amoucha (Setif)	1956	technicien meunerie à ERIAD	-lycée Setif -formation technicien à Blida	terminale de lycée	1 + 2 ½	1er	études primaires de la soeur	avec parents et soeur jusqu'à aujourd'hui	
	25	Constantine	1944	technicien PTT	-C.E.Technique -stage en France	C.A.P technique	5	2ème	études secondaires pour tous les frères et soeurs	avec mère et fratrie durant 10 ans	
	26	Ain Mlila	1945	technicien institut vétérinaire (université)	-école primaire -employé C.P.R. (insémination artificielle) -employé CURER	niveau C.E.P.	1 + 8 ½	1er	soeur sans instruction	avec mère et fratrie durant 13 ans	
	27	Constantine	1953	agent d'installation PTT	-école coranique -école primaire -journalier au PTT -examen CEP candidat libre	C.E.P.	6	1er	études second. pour 2 frères et 1 soeur, 2 soeurs sans instruction	avec parents et fratrie durant 3 ans	recrutement facilité par son père qui était déjà sur place

Tableau G. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
HOMMES TECHNICIENS	28	Constantine	1958	technicien santé (para médical)	-lycée à Constantine -formation I.T.S (2 ans)	niveau 3ème lycée	3	4ème	études supérieures pour les 3 soeurs	avec soeur célibataire	frère du n. 73
	29	El Eulma	1931	agent d'installation PTT	-pas d'école -petits métiers divers (cireur, porteur ...) -manoeuvre PTT	aucune instruction	2 ½	1er		chez 2 tantes (dont l'une mariée) durant 5 ans	orphelin dès son jeune âge. pris en charge par ses tantes
	30	Ouricia (Setif)	1957	Technicien agricole	-C.E.M. Setif -institut technologie agricole	3ème lycée + 3 ans ITS	5	3ème	études secondaires pour 1 frère et 1 soeur, études primaires pour 2 soeurs	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	
	31	Ouricia (Setif)	1944	aide comptable agricole	-école primaire -C.F.P.A.(béton armé) -manoeuvre France -ouvrier SONELGAZ -ouvrier agricole -stage comptabilité	C.E.P.	6	1er	-instruction secondaire pour 1 seul des frères	avec parents et fratrie durant 22 ans	
	32	Constantine	1960	gestionnaire au B.C.R (ex CPRA)	-lycée Constantine -divers emplois chez privé -formation SONACOME	niveau terminale lycée	10	1er	études secondaires pour 3 frères études secondaires pour les soeurs	avec parents et fratrie durant deux ans	

Tableau H. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
TECHNICIENS HOMMES	33	Ain Abessa (Setif)	1944	aide comptable agricole	-C.N.E.T. -stage moniteur SAP -gestionnaire domaine agricole -stage comptabilité	enseignement technique incomplet	6	2ème	?	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	pris en charge par sa tante paternelle pour sa scolarité
	34	Setif	1954	animateur culturel à ERIAD	-CNET -aide comptable chez privé -stage d'aniamtion culturelle	enseignement technique incomplet	9	7ème	études primaires pour 3 soeurs et 2 frères, secondaires pour 1 frère et supérieures pour un frère	avec parents mais appartement séparé jusqu'à aujourd'hui	recrutement interne reprend la place de son père qui travaillait à ERIAD
CHEFS D'EQUIPE	35	Ain Roua (Setif)	1955	chef d'équipe ERIAD	-école coranique -ouvrier DNC	aucune instruction	8	2ème	fratrie sans instruction	avec parents et fratrie mais popote séparée jusqu'à aujourd'hui.	président d'ATU
OUVRIERS	36	Kherrata	1943	chef d'équipe ERIAD	-école primaire -agriculteur coopérative ancien moudjahid -stage formation ERIAD	études primaires incomplètes	3	1er	études secondaires pour le frère soeurs sans instruction	avec mère et soeur jusqu'à aujourd'hui	a habité 17 ans à l'hotel à cause de son emploi

Tableau I. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
OUVRIERS CHEFS D'EQUIPE	37	Setif	1942	chef d'équipe ERIAD	-école primaire -manoeuvre chez privé -Stage ERIAD	études primaires incomplètes	6 + ½	4ème	études secondaires pour 2 frères et primaires pour une soeur	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	
	38	Didouche Mourad	1951	chef d'équipe université	-école primaire -ouvrier CPRA	études primaires incomplètes	2	1er	études primaires pour frère et soeur	avec mère et frère jusqu'à aujourd'hui	
QUALIFIES	39	Guedjal (Setif)	1947	chauffeur administration	-école coranique -agent medersa privée -magasinier lycée	aucune instruction	13	4ème	études primaires et secondaires pour les frères et la cadette des soeurs	avec parents et fratrie durant 14 ans	
	40	Constantine	1951	mécanicien locomotive SNCF	-lycée technique -barmaid -employé ENC (commerce)	études secondaires incomplètes	7	4ème	études primaires et secondaires pour les frères et les soeurs.	avec parents et fratrie, mais popote séparée jusqu'à aujourd'hui.	est souvent hors du foyer à cause de la nature de son travail
OUVRIERS	41	Setif	1955	mécanicien industriel ERIAD	-école primaire + école privée (en arabe) + CFPA -technicien complexe sportif	CAP serrurerie	11	2ème	études primaires et secondaires pour frères et soeurs, supérieures pour 1 frère	avec parent fratrie 1 an et ½, actuellement avec grand-mère	

Tableau J. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
OUVRIERS QUALIFIES	42	Setif	1947	ouvrier spécialisé ENPEC	-formation CFPA (coffrage) -ouvrier en France -cours du soir Français	alphabétisation	4 + 8 ½	5ème	études secondaires pour 1 seul frère		
	43	Guenzet (Bougaâ)	1950	ouvrier boulanger	-école primaire -apprenti boulager	études primaires incomplètes	7	6ème	études primaires pour 2 frères et secondaires pour un seul	avec mère jusqu'à aujourd'hui	a fui Alger pour retourner dans son village natal
MANOEUVRES	44	Bou Saada	1939	manoeuvre à ERIAD	-pas d'école -chef chantier carrière privée	aucune instruction	4	1er	fratrie sans instruction	avec parents jusqu'à leur mort	
	45	Ain Arnat (Setif)	194B	manoeuvre à ERIAD	-pas d'école -berger -ouvrier agricole	aucune instruction	3 + 7 ½	3ème	fratrie sans instruction	avec marâtre et frères et soeurs jusqu'à il y a 1 an	
	46	Amoucha (Setif)	1932	manoeuvre à ERIAD	-pas d'école -ouvrier émigré en France -ouvrier docks	aucune instruction	1 + 7 ½	2ème	fratrie sans instruction	avec mère jusqu'à aujourd'hui	a failli se marier avec une émigrée
	47	Setif	1945	machiniste à ERIAD	-école primaire -agriculteur	études primaires incomplètes	8	3ème	études secondaires pour soeur cadette	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	interruption de la scolarité à cause casemate moudjahidines à la maison durant la guerre

Tableau K. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
MANOEUVRES	48	M'sila	1938	manoeuvre ERIAD	-manoeuvre carrière privée	aucune instruction	5 11 ½	2ème	fratrie sans instruction	avec mère jusqu'à aujourd'hui avec frère durant 10 ans	
	49	Beni Ourtilane (Setif)	1950	manoeuvre à ERIAD	-école primaire -employé menuiserie -aide-cuisinier	études primaires incomplètes	5	6ème	études primaires pour deux frères soeurs sans instruction	avec père et frère mais popote séparée	
	50	Beni Hmidène (Constantine)	1954	gardien de nuit aux PTT	-école coranique -ouvrier ECOTEC	aucune instruction	9	2ème	études primaires pour un seul frère	avec parents et fratrie jusqu'à aujourd'hui	
	51	Constantine	1956	garçon de cuisine aux PTT	-cité de l'enfance -petits métiers	aucune instruction	5	4ème	études primaires pour les frères, secondaires pour les soeurs	avec mère et frère durant quelques années	abandonné par sa mère dans la cité de l'enfance pendant plusieurs années
	52	Ibn Ziad (Constantine)	1945	ouvrier ECOTEC	?	aucune instruction	3	3ème	fratrie sans instruction	avec frère et soeur veuve pendant 12 ans	son frère prend une 2ème épouse et le met à la porte

Tableau L. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
MANOEUVRES	53	Oued Zenati	1942	gardien de nuit aux PTT	-école coranique -chantiers de chômage -manoeuvre CPRA -maçon	aucune instruction	5 ½	3ème	études supérieures pour 1 frère (dans le cadre de l'armée)	avec ½ frère durant un an	habite un bidonville
	54	M'sila	1945	manoeuvre à ERIAD	-ouvrier dans entreprise wilaya	aucune instruction	8	5ème	fratrie sans instruction	avec père et fratrie jusqu'à la mort du père puis séparation avec fratrie	
AGRICOLES	55	Sétif	1933	ouvrier agricole	-école coranique -ouvrier dans ferme coloniale -ouvrier émigré (1 an)	aucune instruction	1	1er	fratrie sans instruction	avec un frère et mère mais popote séparée jusqu'à aujourd'hui	
	56	Ain Taghrout	1940	ouvrier agricole	-ouvrier ferme coloniale	aucune instruction	6	?	fratrie sans instruction	avec parents jusqu'à leur mort	seul garçon de la fratrie
OUVRIERS	57	Setif	1927	ouvrier agricole	-école coranique -ouvrier ferme coloniale	aucune instruction	6		fratrie sans instruction		
	58	Ouricia (Setif)	1929	ouvrier agricole	-ouvrier ferme colon -ouvrier émigré 2 ans	aucune instruction	2	1er	fratrie sans instruction	avec parents + fils marié jusqu'à aujourd'hui	

Tableau M. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
COMMERÇANTS	59	Chlef	1941	épicier	-ancien moudjahid -intendant dans l'armée	aucune instruction	2 + 1 frère adoptif	1er	fratrie sans instruction	aucune cohabitation	abandonné par sa mère dès son jeune âge (remariée)
	60	Beni Souik (Biskra)	1951	épicier	-école coranique -1 an institut islamique -agriculteur	études moyennes incomplètes	2	2ème	fratrie sans instruction	avec parents jusqu'à aujourd'hui	
	61	Bejaia	1953	commerce de papier en gros	-lycée Béjaia -cadre moyen assurance -stage formation SAA	niveau terminale de lycée	4 + 2 ½	4ème	études secondaires pour 1 frère et une soeur et supérieures pour 2 frères	avec mère durant quelques mois	
INACTIFS	62	Beni Souik (Biskra)	1922	agriculteur en retraite	-école coranique -ouvrier émigré 1 an	aucune instruction	8 +6 ½	1er	fratrie sans instruction	avec 3 fils mariés jusqu'à aujourd'hui	seul survivant de sa fratrie
	63	Ain Zaatout	1908	cuisinier en retraite	-cuisinier chez le hakem colonial -cuisinier institut islamique	aucune instruction	?		fratrie sans instruction	avec fils marié	orphelin élevé par grande famille maraboutique
↓	64	Constantine	1954	enseignante université	-lycée Constantine -université Constantine -postgraduation Constantine	magister algérien informatique	3	4ème	études supérieures pour les 3 frères soeurs		épouse du n. 18

Tableau N. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
CADRES SUPERIEURS FEMMES	65	Skikda	1948	enseignante université	-lycée à Skikda et en France -université à Constantine -formation en France	doctorat 3ème cycle(France) littérature française	3	3ème	études supérieures pour les 3 frères et soeurs		habite le foyer croissant rouge pendant ses études
	66	Biskra	1956	enseignante université	-lycée à Constantine -université Alger -postgraduation aux Etats Unis	magister aux Etats Unis (architecture)	8	4ème	idem n. 13 et 23		soeur des n. 13 et 23
	67	Constantine	1954	enseignante université	-école normale à Constantine -université Constantine -documentaliste université	DEA en Algérie littérature française	6	1ère	études secondaires pour 1 seul frère et supérieures pour tous les autres	avec beaux-parents durant un an	divorcée
	68	Ain Abid (Constantine)	1952	enseignante université	-lycée à Constantine -université Constantine -cadre à SONACOME	1ère année magister algérien sociologie	4	1ère	études primaires pour un seul frère et secondaire pour 2 frères et une soeur	avec beaux-parents durant deux ans	la seule de sa fratrie à avoir fait des études supérieures
	69	Roannes (France)	1960	enseignante université	-lycée à Guelma -université Constantine -3e cycle en France	doctorat 3e cycle industrie agro-alimentaire	3	1ère	étude supérieures pour frères et soeur		de mère française

Tableau 0. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FEMMES SUPERIEURS CADRES	70	Constantine	1948	médecin CASOREC	-lycée à constantine -université Constantine	diplôme de medecine	6	4ème	études secondaires pour 4 soeurs, supérieures pour 1 frère et 1 soeur		succès au concours ENS à Alger mais le père refuse l'éloignement
	71	El Eulma	1958	medecin hôpital	-lycée à Sétif -université à Constantine	diplôme de médecine	8	8ème	études techniques moyennes pour 1 soeur et supérieures pour tous les autres		soeur du n. 72
	72	El Eulma	1946	médecin privé	-lycée à Sétif -université à Constantine -médecin CASOREC	diplôme de médecine	8	4ème	idem n. 71		a été promise en mariage contre son gré alors qu'elle allait entamer ses études supérieures
	73	Constantine	1951	chef médecin CASOREC	-lycée à Constantine -université à Constantine	diplôme de médecine	3	2ème	études secondaires pour les 3 frères et soeurs	avec beaux parents durant 3 mois	très surveillée par son père pendant ses études supérieures

Tableau P. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FEMMES CADRES MOYENS	74	Sétif	1948	enseignante ITE	-lycée en France -université en France -ouvrière France	licence littérature française	9	2ème	études techniques moyennes pour tous les frères et soeurs, sauf 1 soeur (supérieures)		opposition de la mère pour qu'elle soit dans un lycée mixte; études universitaire sans bourse
	75	Constantine	1963	enseignante ITE	-lycée à Constantine -études ITE	niveau terminale + PEM	3	2ème	études secondaires pour soeurs et supérieures pour frère	avec belle-soeur célibataire jusqu'à aujourd'hui	
	76	Skikda	1950	enseignante lycée	-lycée à Constantine -université à Constantine	licence littérature française	4	3ème	études secondaires et supérieures pour frères	avec beaux-parents durant un an	voulait faire l'école de journalisme à Alger mais refus du père
	77	Constantine	1948	assistante sociale	-CEG à Constantine -études paramédicales	BEM + diplôme assistante sociale	0 25 ½	1ère		avec belle-mère jusqu'à aujourd'hui	la seule survivante de sa véritable fratrie (6 morts en bas âge)

Tableau Q. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
TECHNICIENS FEMMES	78	Constantine	1946	contrôleur paramédical	-école primaire	CEP	6	7ème	études primaires pour 3 soeurs et secondaires pour 1 frère	avec beaux-parents durant 6 mois	divorcée
	79	St Etienne (France)	1940	comptable entreprise familiale	-école primaire -collège technique (France) -femme de ménage (France)	CAP aide comptable	2	3ème	fratrie sans instruction	avec mère durant 7 ans avec belle-mère et co-épouse durant 1 an	Française mariée à un algérien
OUVRIERES	80	Akbou	1954	manoeuvre à ERIAD	-école primaire	études primaires incomplètes	?	2ème	fratrie sans instruction		-orpheline élevée par ses parents paternels -veuve
	81	Setif	1948	manoeuvre à ERIAD		aucune instruction	3	1er	fratrie sans instruction	chez père durant 5 ans et beau-père 2 mois	
	82	Sidi Embarek (Bordj Bou Arrerid)	1957	manoeuvre à ERIAD		aucune instruction	½	1er	fratrie sans instruction	avec beaux-parents jusqu'à la mort de l'époux	veuve

Tableau R. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
OUVRIERES	83	Setif	1945	manoeuvre à ERIAD		aucune instruction	6	4ème	études primaires pour 3 frères, soeurs sans instruction		veuve
	84	Constantine	1942	machiniste à ERIAD	-école primaire	CEP	6	1ere	études primaires et secondaires pour 4 soeurs supérieures pour 1 frère	aucune	veuve
AU FOYER	85	Centrafrique	1954	secrétaire de direction	-lycée St lô (France) -BTS à Paris -université en Algérie	BTS en publicité + 2 ans université	2	1ere	études techniques pour 1 soeur et secondaires pour 1 frère	aucune	-française mariée au n.12
	86	Brest (France)	1956	enseignante en formation professionnelle	-lycée à Rennes (France) -BTS en CAP	BAC + BTS EN CAP	1	1ere	études secondaires du frère	aucune	-française mariée au n. 8
FEMMES	87	Bejaia	1945	femme au foyer	-école primaire à Béjaia	CEP	4 + 2 ½	1ère	idem n. 61	avec belle-mère et beaux-parents durant 5 ans	épouse du no. 17

Tableau S. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FEMMES AU FOYER	88	Guenzet	1957	femme au foyer	-école primaire -formation professionnelle (couture)	CEP + 3 ans couture	6	3ème	études secondaires pour tous les frères et soeurs	avec belle-mère jusqu'à aujourd'hui	épouse du no. 43
	89	El milia	1955	femme au foyer	-école coranique -école primaire	études primaires incomplètes	4		fratrie sans instruction	avec belle-mère et beau-frère jusqu'à aujourd'hui	épouse du no.38
	90	Bejaia	1955	femme au foyer	-lycée à Bejaia -université à Constantine	Bac + 2 années d'université (psychologie)	3	1ere	études secondaires pour 1 soeur supérieures pour l'autre	avec belle-mère et beaux frères durant 2 ans	épouse du no.5
	91	Biskra	1955	femme au foyer	-CEM à Biskra	BEM	7	2ème	études techniques moyennes et secondaires pour toute la fratrie, supérieures pour 1 frère	avec belle-soeur et son mari durant 1 an	
	92	Constantine	1949	femme au foyer	-CEM à Constantine	CEP + 1 année en études moyennes	0 + 12 ½		études primaires pour toute la fratrie	aucune	épouse du no.59 scolarisée chez les soeurs religieuses

Tableau T. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FOYER	93	Biskra	1961	femme au foyer	-école primaire à Biskra -institut islamique à Biskra	El Ahlia brevet en arabe	8 + 2 ½	8ème de sa fratrie	-études primaires et secondaires pour tous les frères et soeurs	avec beaux-parents et beaux-frères durant 4 ans	épouse du no.25 -interruption des études à la mort de sa mère pour aider à la maison
AU	94	Ain Zaatout (Biskra)	1966	femme au foyer	-école coranique -école primaire	fin d'études primaires	5 + 5 ½	2ème de sa fratrie	études primaires pour la fratrie	avec beaux-parents et beaux-frères jusqu'à aujourd'hui	
	95	Alger	1960	ouvrière à la pièce	-école primaire -apprentissage travaux ménagers (maison de jeunes	fin d'études primaires	1 + 9 ½	1ère de sa fratrie	études secondaires pour les soeurs	avec belle-mère durant quelques mois	épouse du no.61 arrête de travailler en raison de l'opposition de son frère
FEMMES	96	Ain Zaatout (Biskra)	1934	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	8	8ème	études secondaires pour 3 frères soeurs sans instruction		
	97	Beni Souik (Biskra)	1968	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	1 + 4 ½	1ère de sa fratrie	fratrie sans instruction	avec beaux-parents et beaux-frères jusqu'à aujourd'hui	

Tableau U. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FEMMES AU FOYER	98	Djemorah (Biskra)	1962	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	0 + 6 ½		fratrie sans instruction	avec beaux-parents et beaux-frères	
	99	Ain Zaatout (Biskra)	1943	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	1 + 12 ½	1ère dans sa fratrie	études supérieures d'un seul frère	avec beaux-parents jusqu'à la mort du beau-père	
	100	Ain Zaatout (Biskra)	1941	femme au foyer	-pas d'école -5 ans de maquis sous la tente (cuisine et couture)	aucune instruction	5 + ½	6ème dans sa fratrie	fratrie sans instruction		refus du mari pour qu'elle fasse les papiers d'ancienne moudjahida
	101	Ain Zaatout (Biskra)	1931	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	1 + 5 ½	1ère de sa fratrie	fratrie sans instruction		veuve de chahid
	102	Ain Zaatout (Biskra)	1912	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	2 + 3 ½	1ère de sa fratrie	fratrie sans instruction		épouse du no.63
	103	Ain Abid	1930	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	2	2ème	fratrie sans instruction		

Tableau V. - Trajectoire des enquêtés hommes et femmes selon la profession

CSP	No	lieu de naissance	Année de naissance	Dernière Profession	Scolarité et profession antérieures	Niveau d'instruction	Nbre de fratrie	Rang de naissance	Scolarisation de la fratrie	Cohabitation après mariage	singularités biographiques
FEMMES AU FOYER	104	Guenzet	1924	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction	5 + 4 ½	2ème	études secondaires de 2 frères et supérieures d'1 autre, études primaires de 2 soeurs	aucune	veuve de chahid la seule de ses soeurs à n'avoir pas été scolarisée
	105	Beni Souik (Biskra)	1920 ?	femme au foyer	-pas d'école	aucune instruction			fratrie sans instruction		guérisseuse traditionnelle

Diagrammes familiaux des enquêtés

-0-0-0-0-0-

Légende des diagrammes

● ▲ ego

△ homme

○ femme

? de sexe inconnu

⧋ décédé

⊗ décédée

✕ décédé(e) de sexe inconnu

= marié(e)

⍨ divorcé(e)

* parenté proche (cousins croisés et parallèles)

** parenté lointaine (par alliance ; même douar)

marié à étrangère

mariée à étranger

 mariage de lévirat

remariage après divorce ou décés

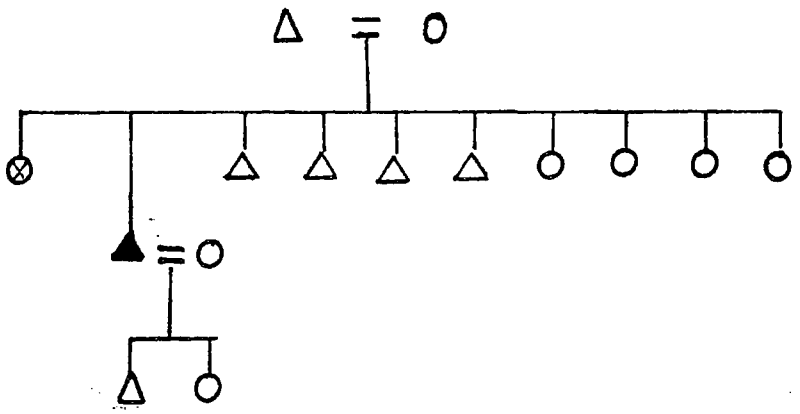

2

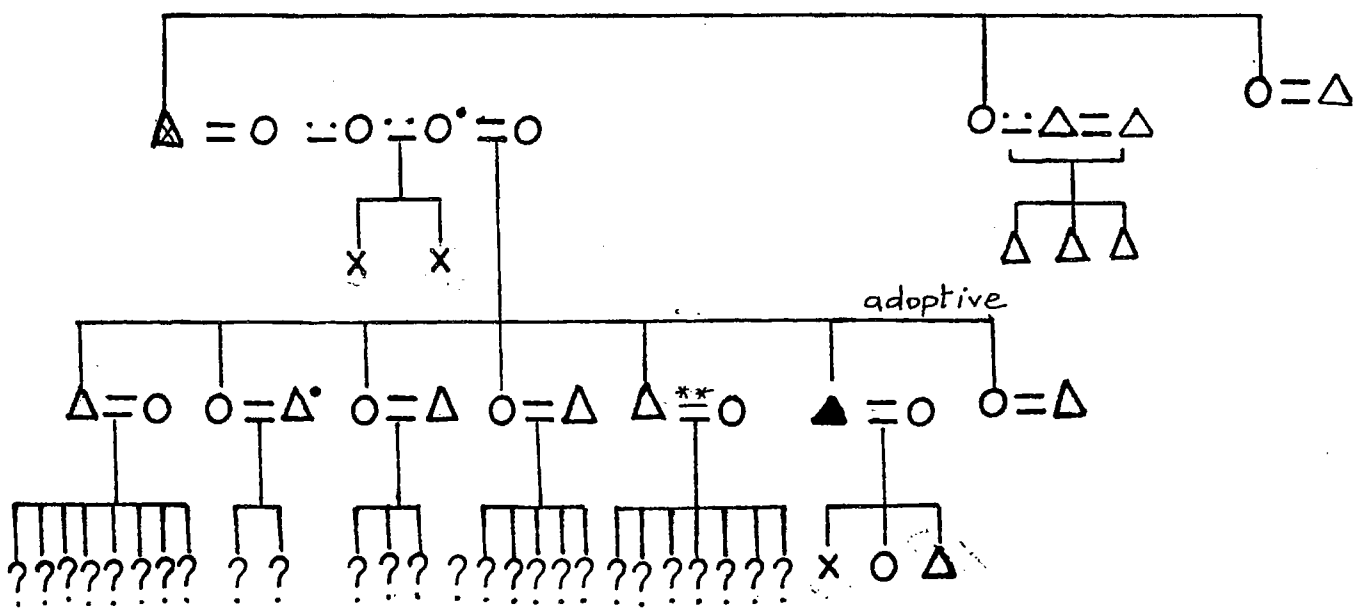

3

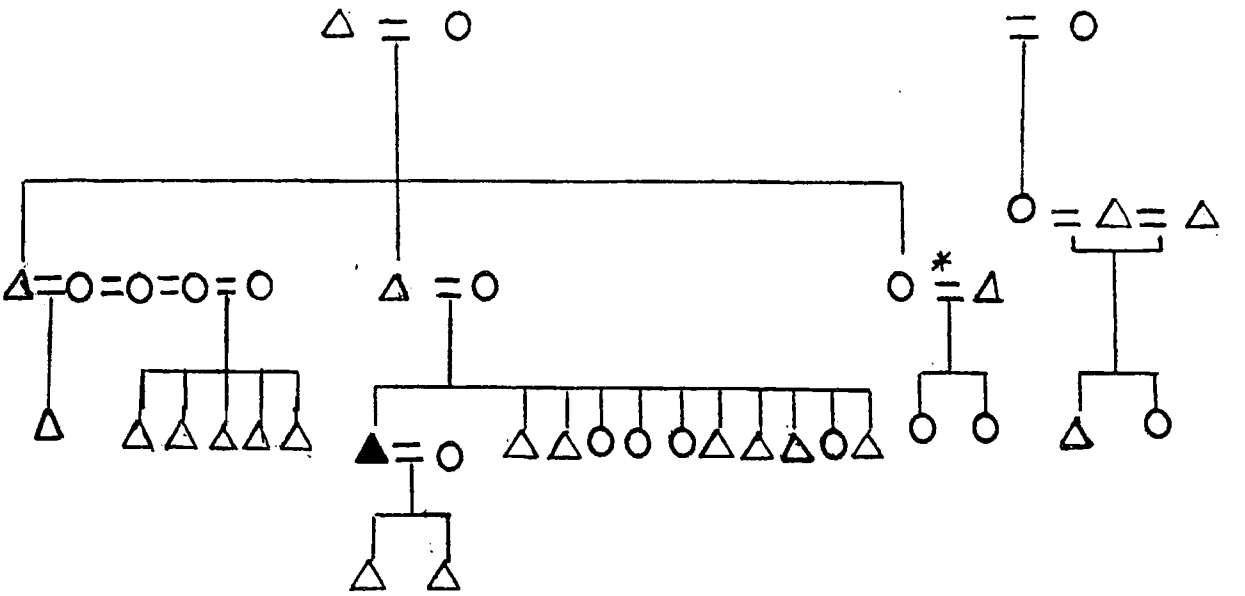

4

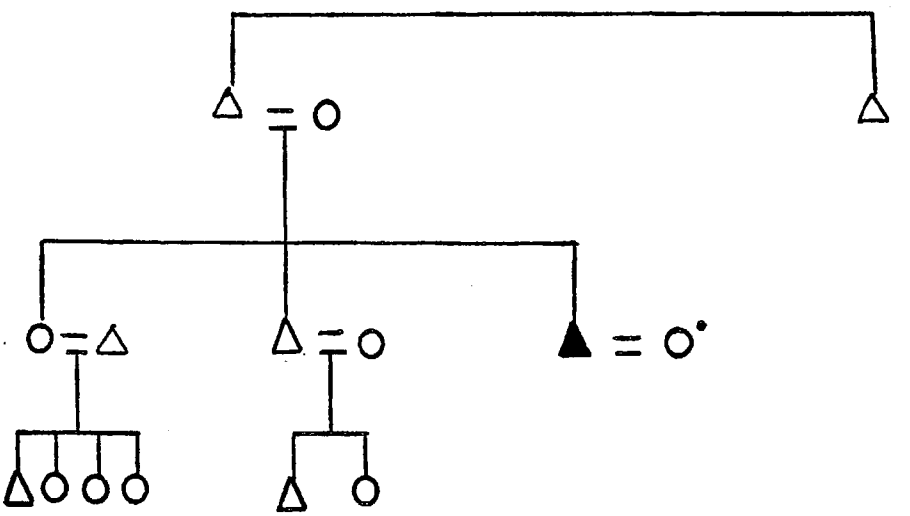

5

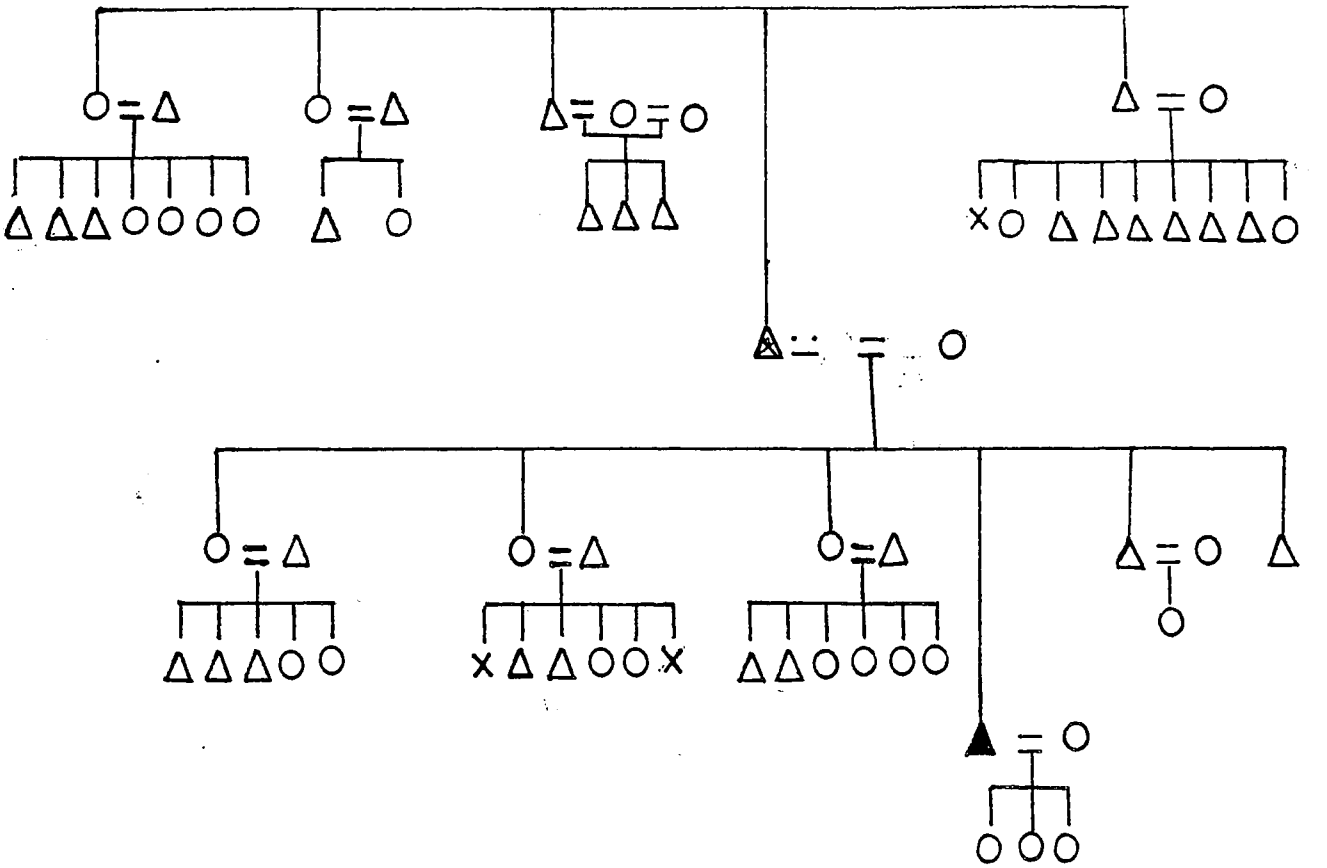

6

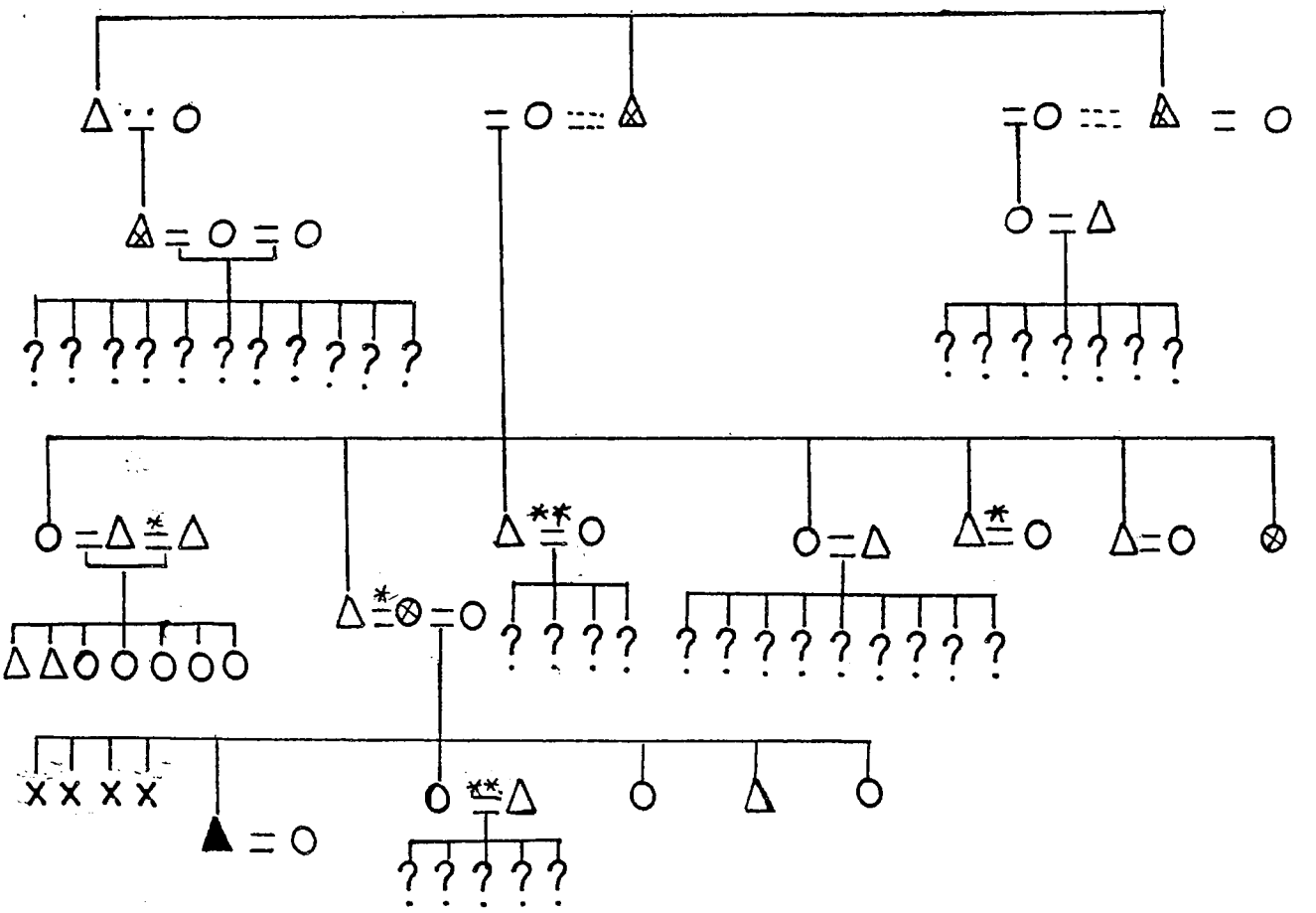

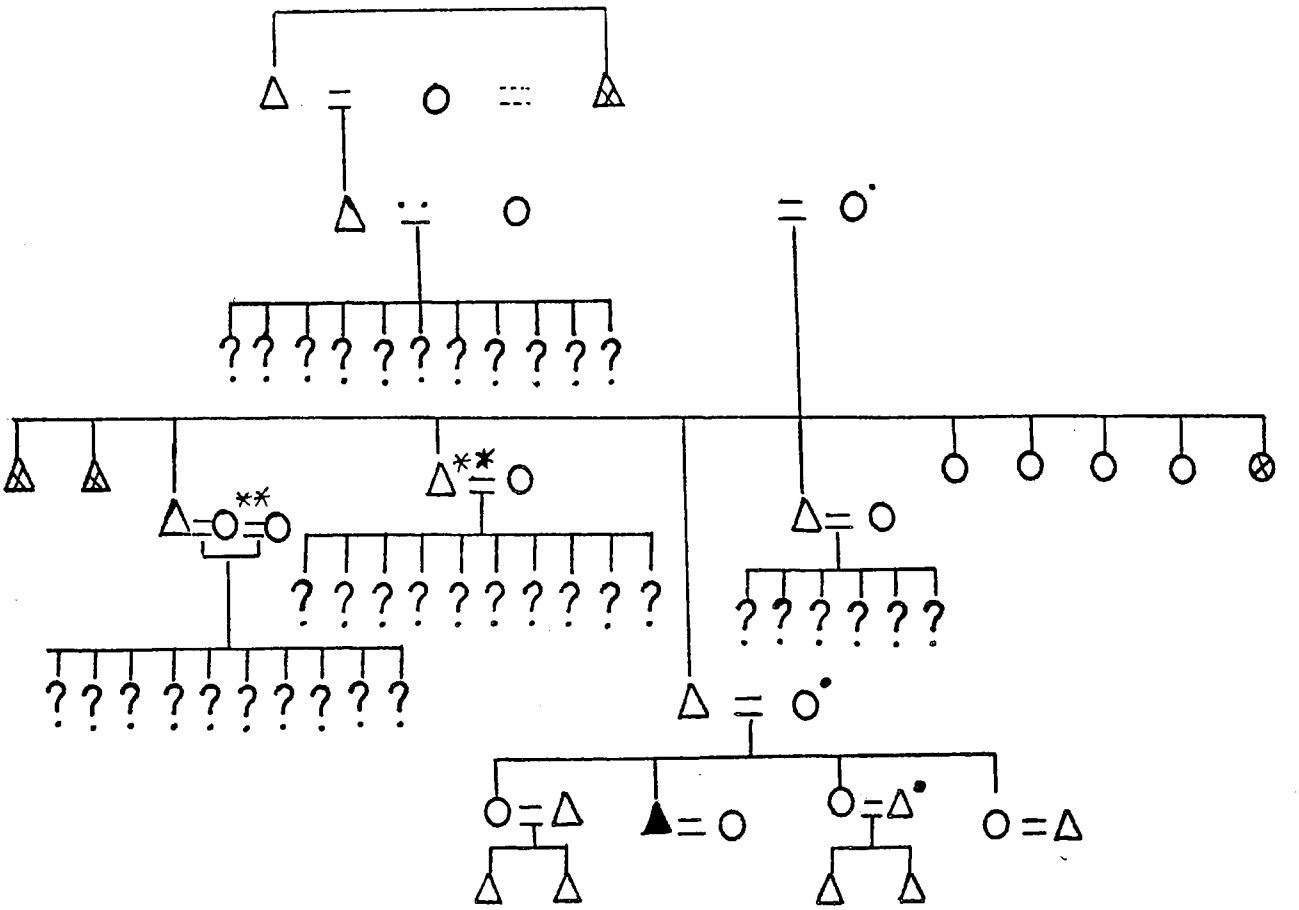

8

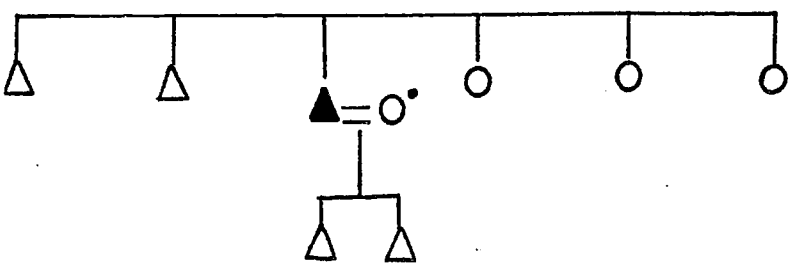

9

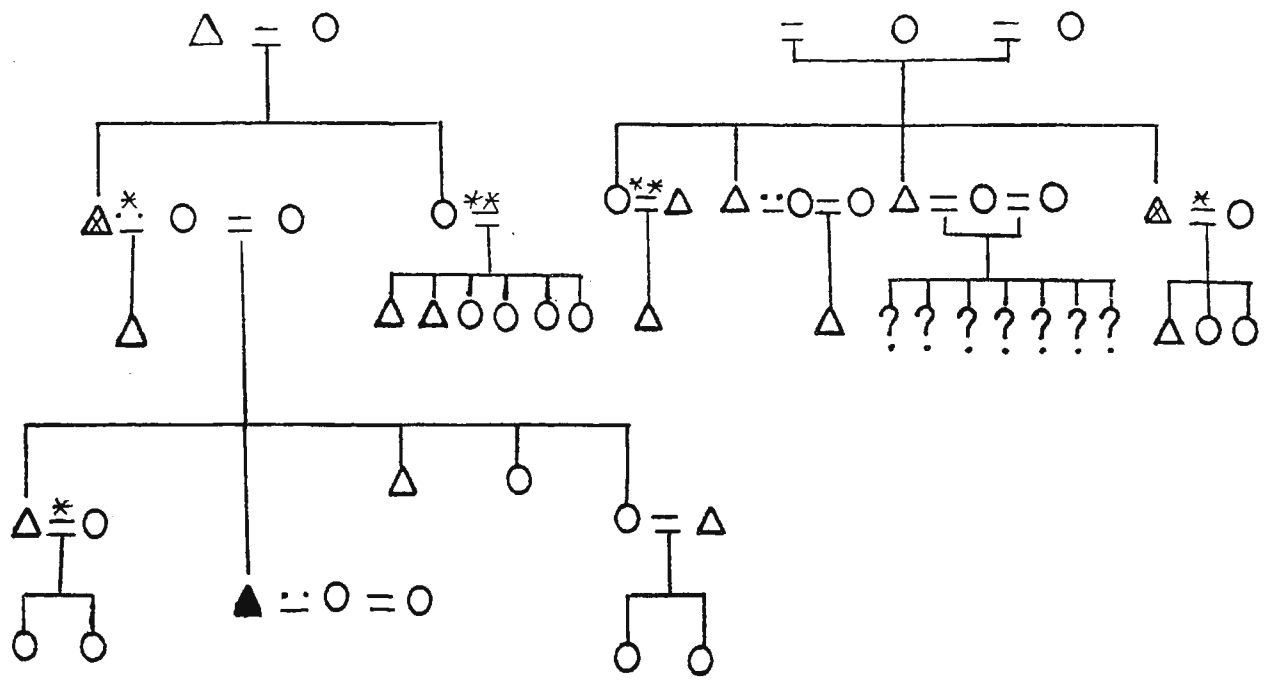

10

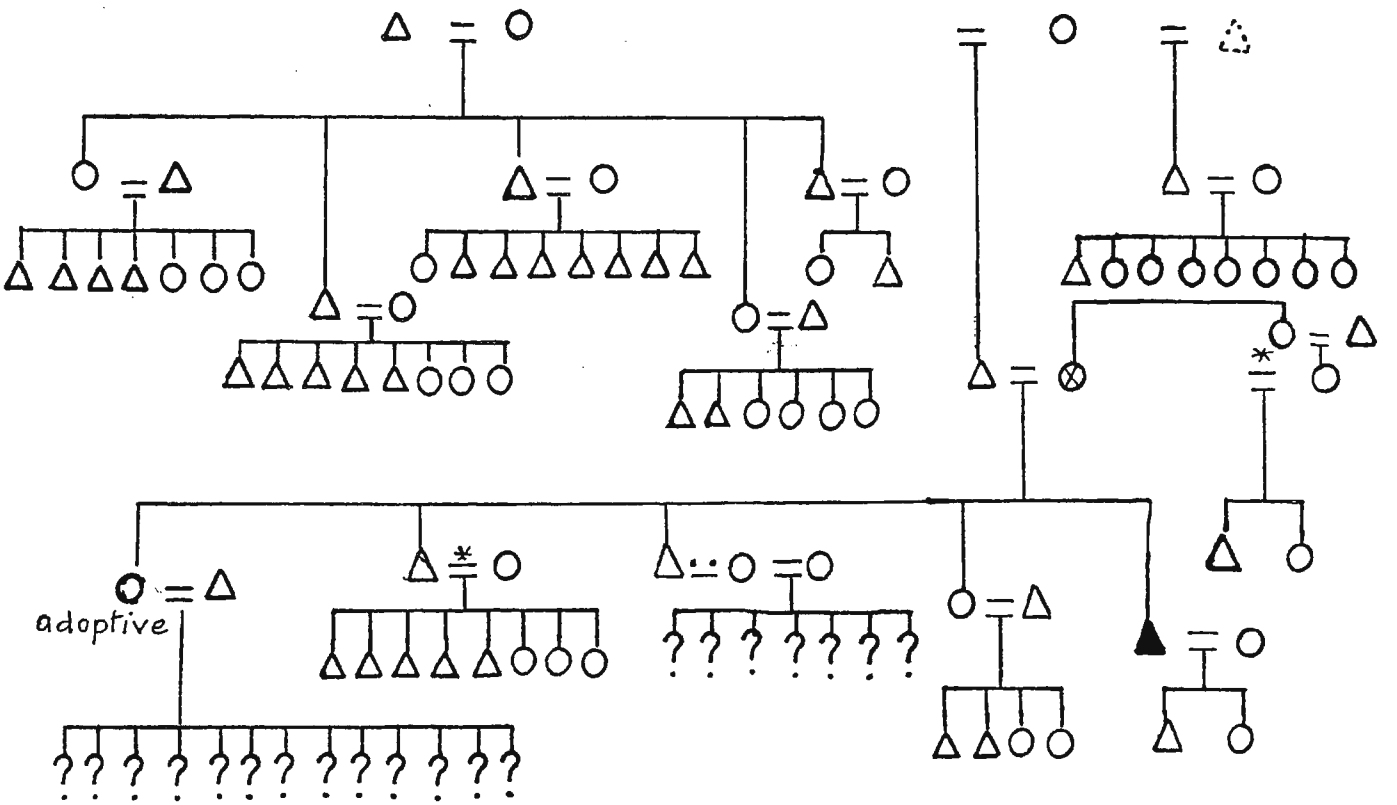

11

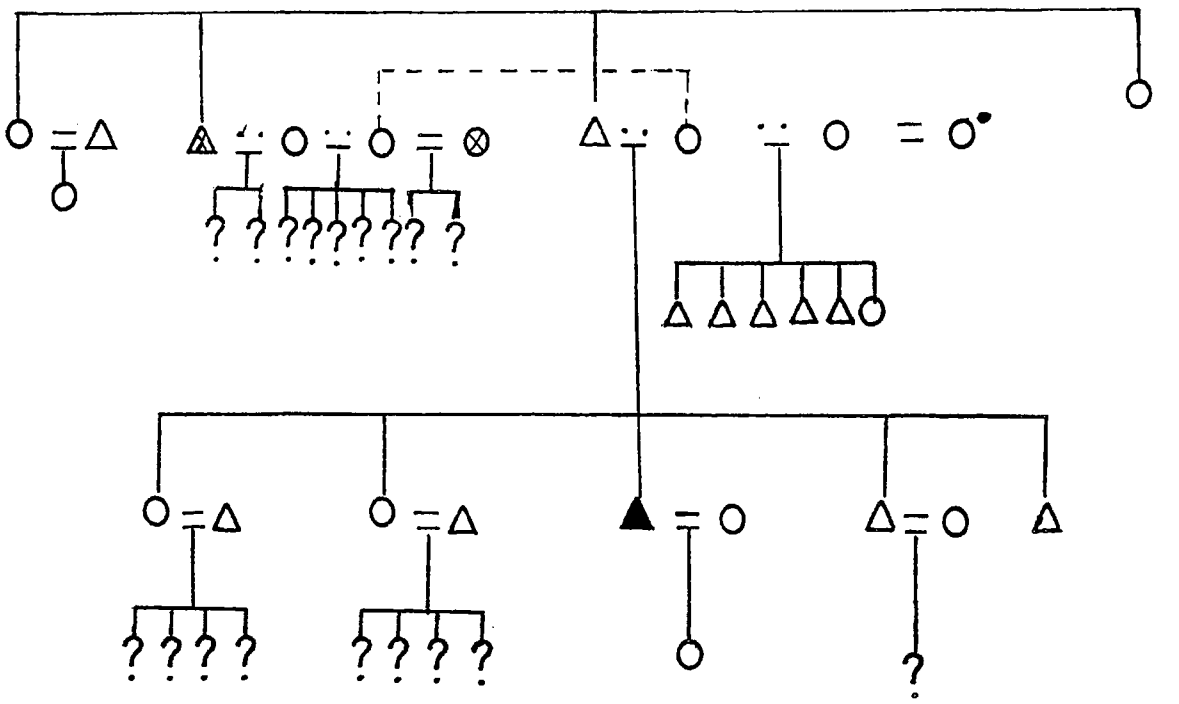

12

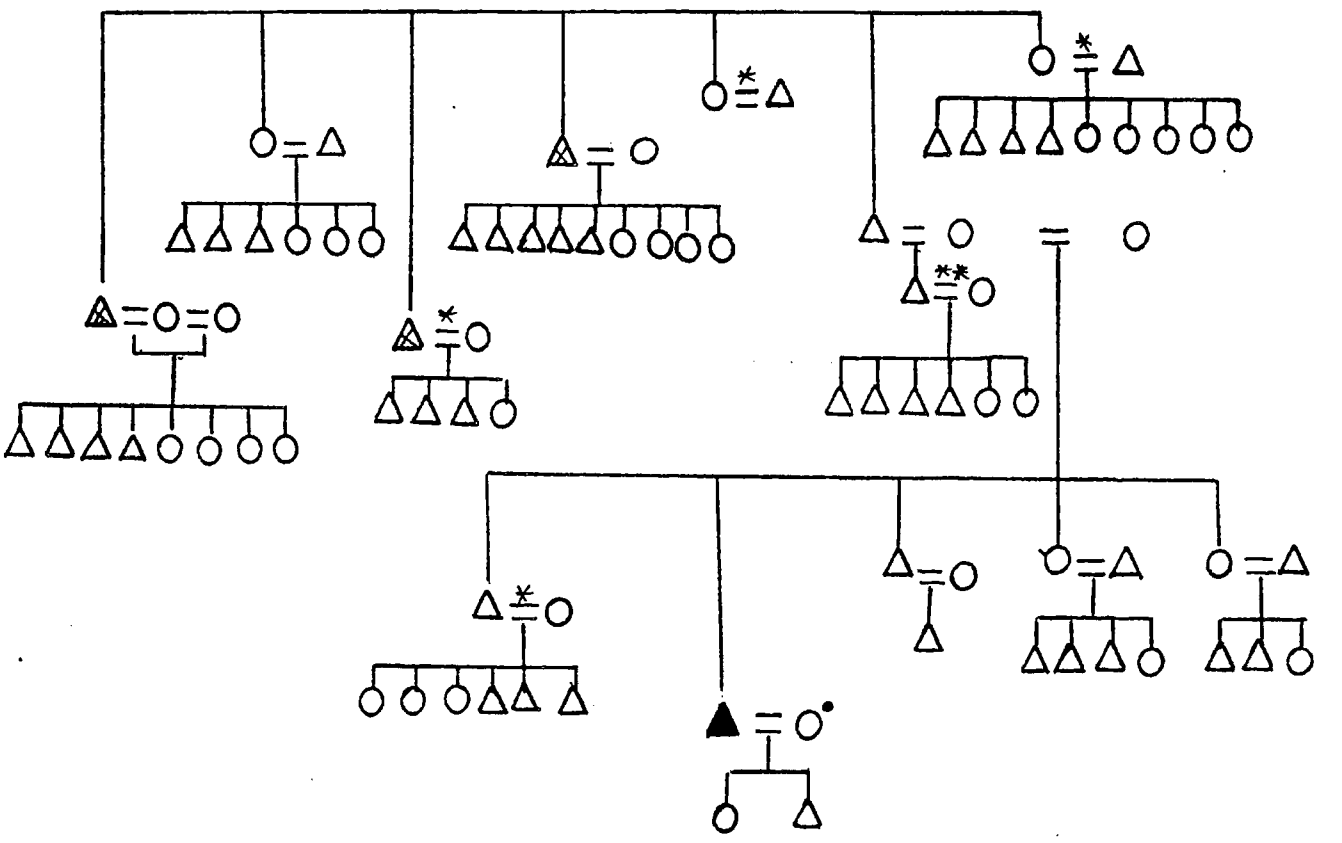

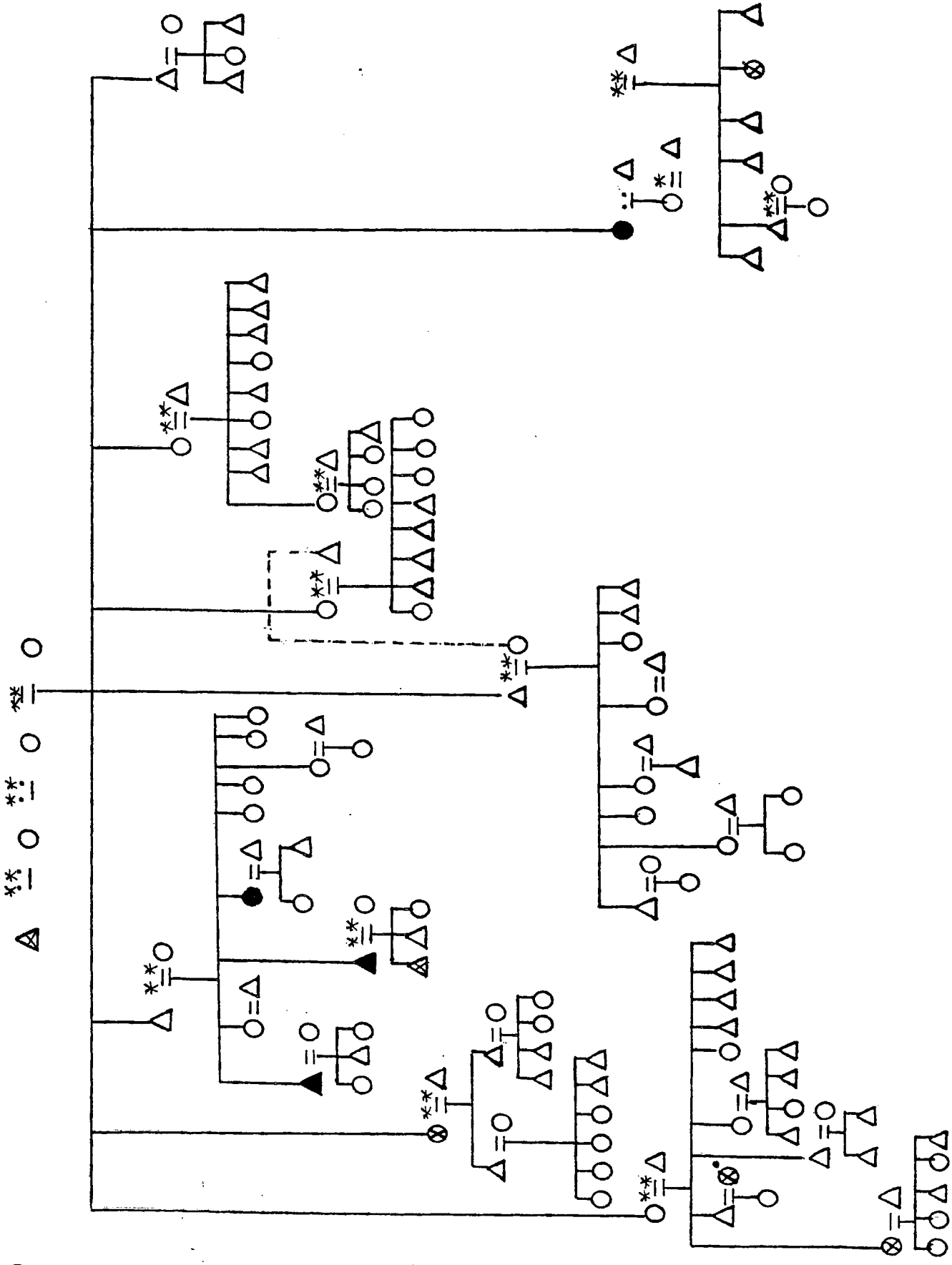

13
23
66
96

14

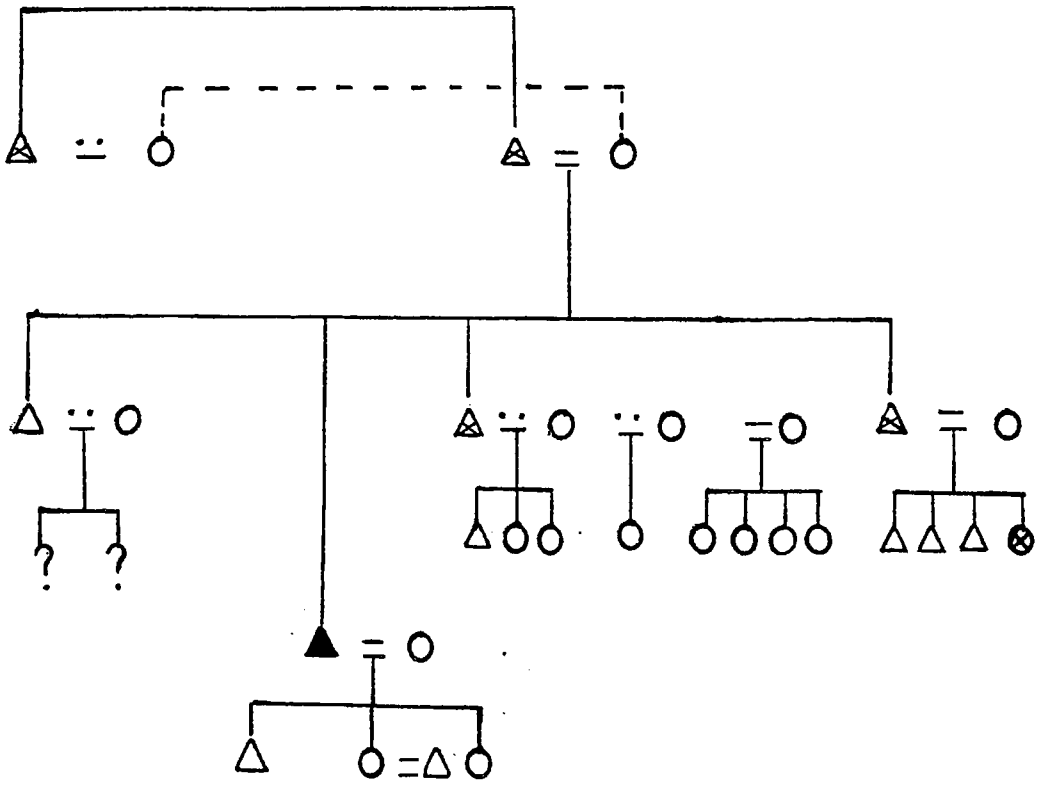

15

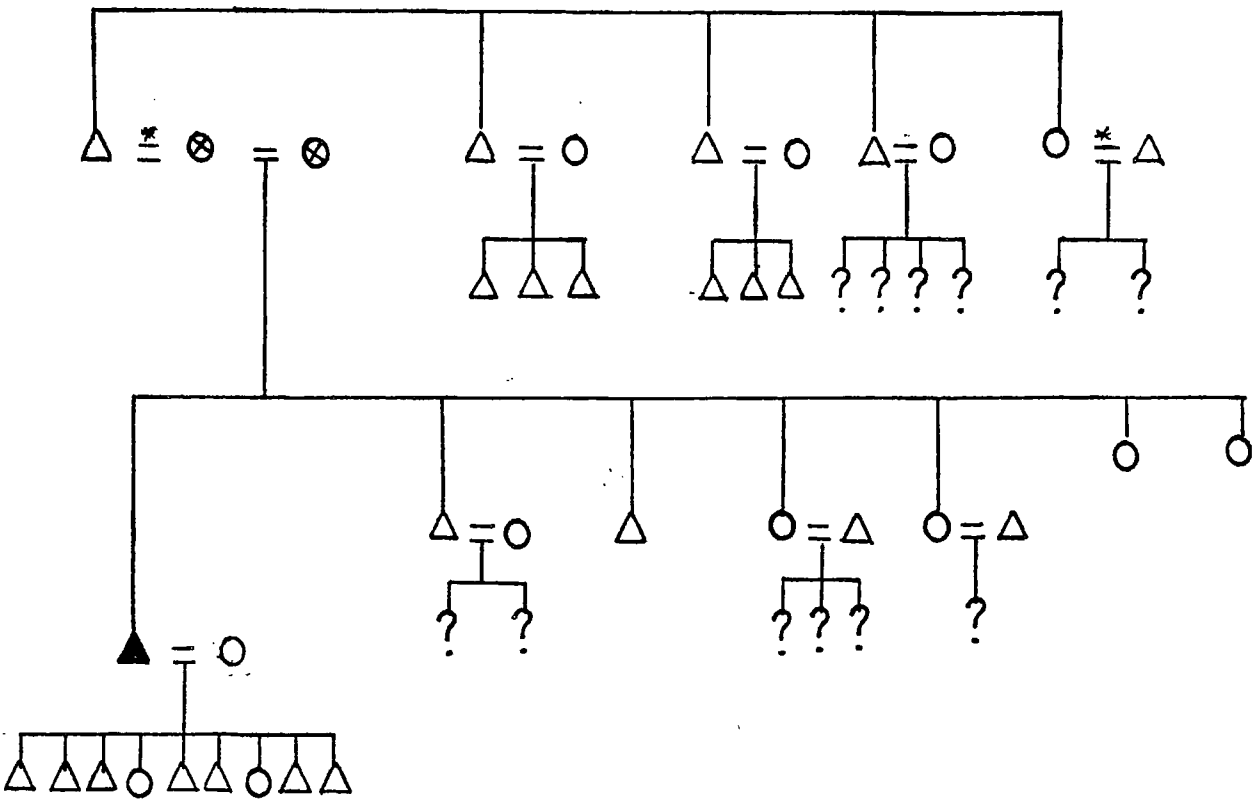

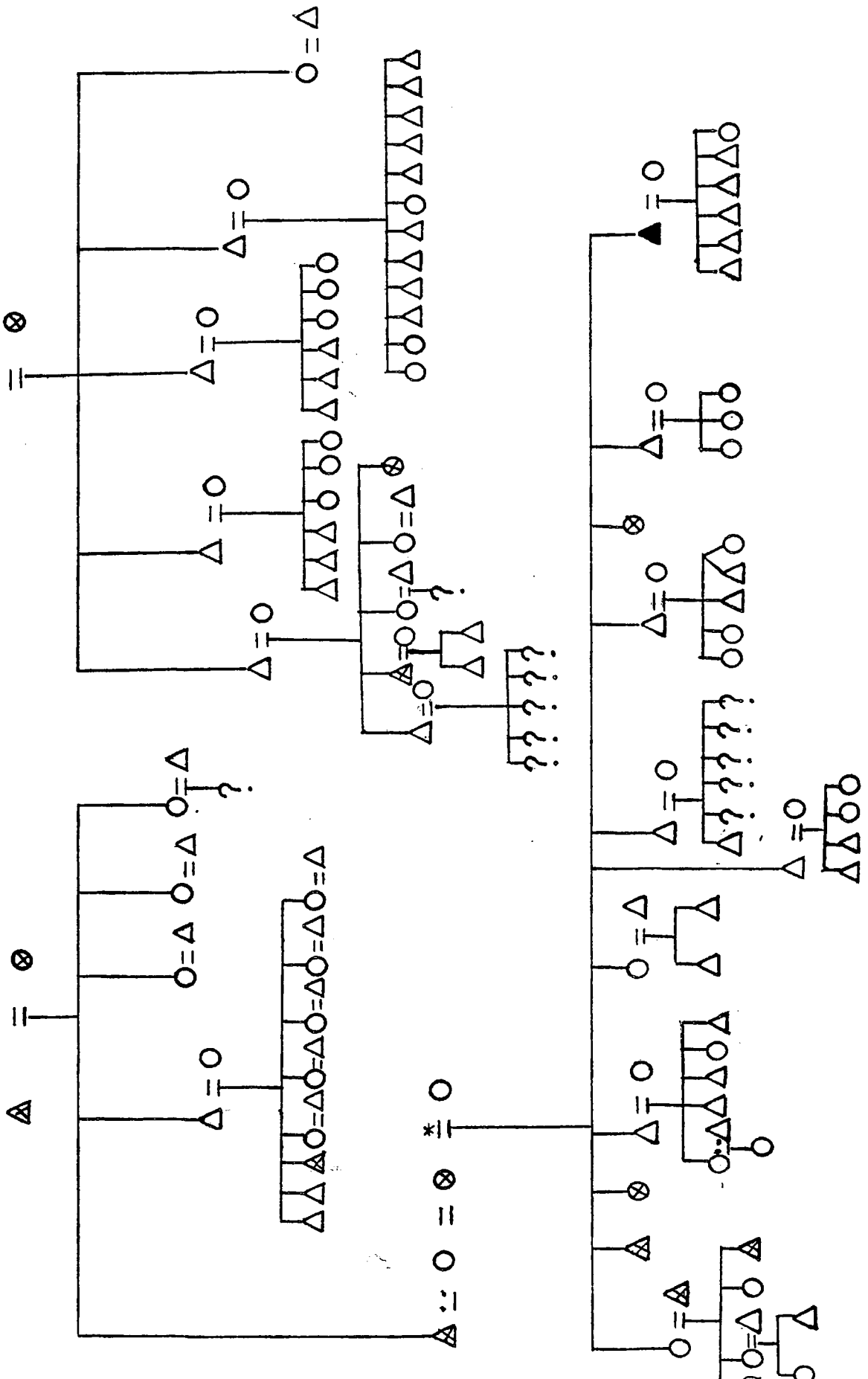

18

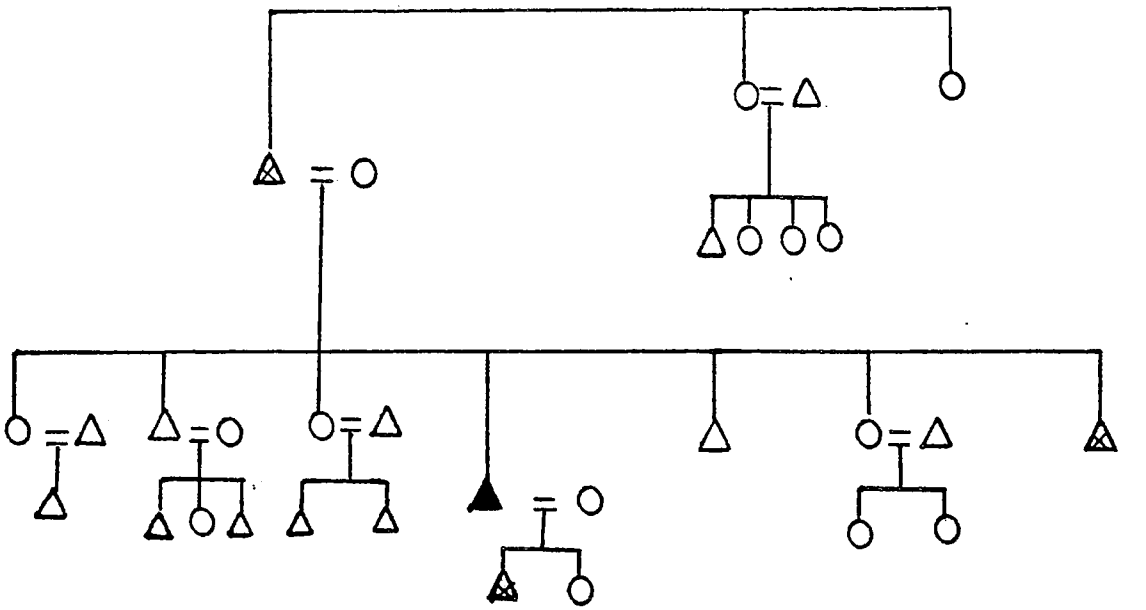

19

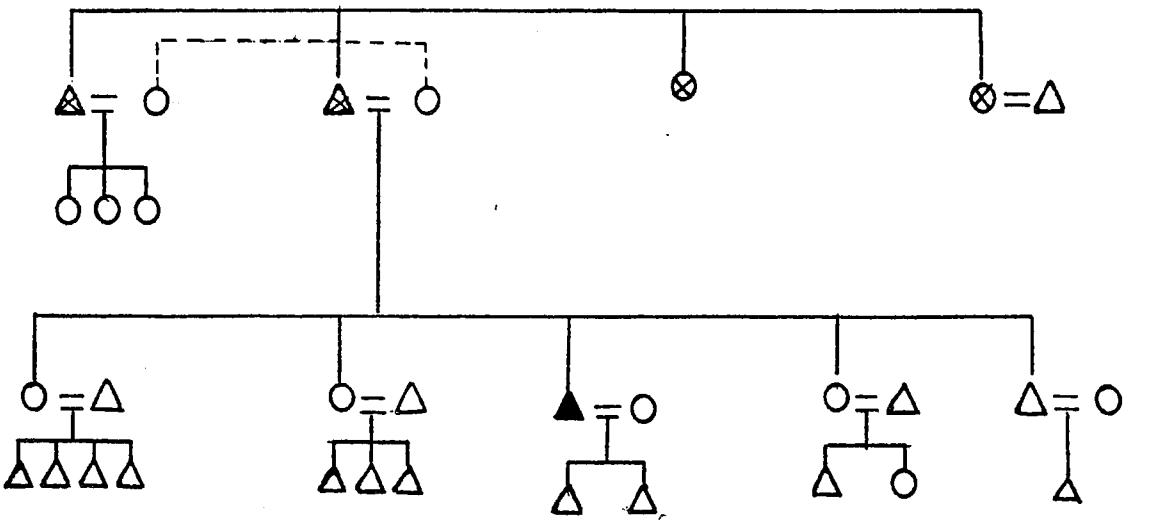

20

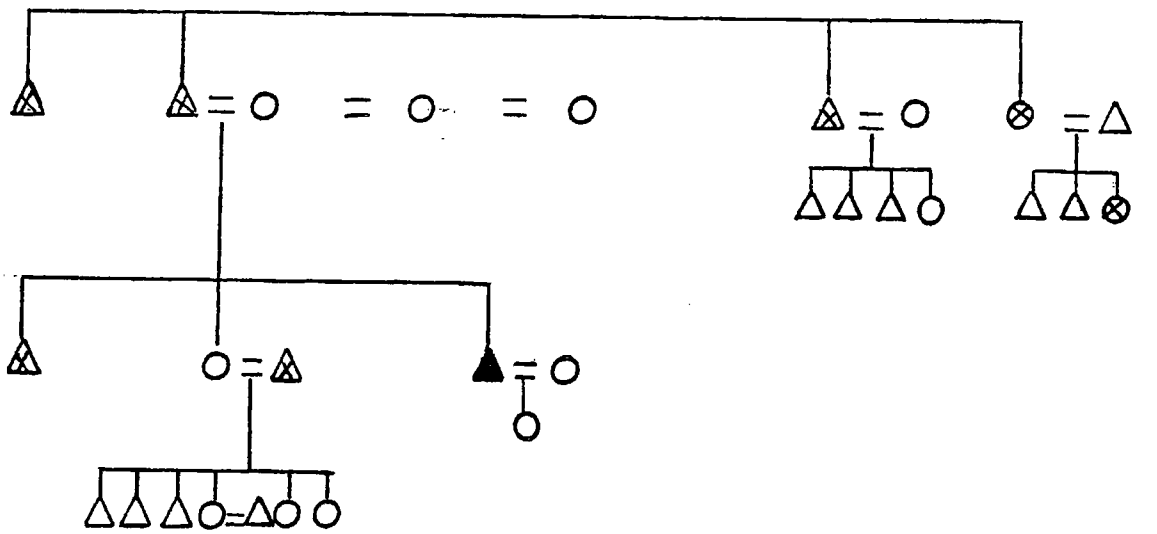

21

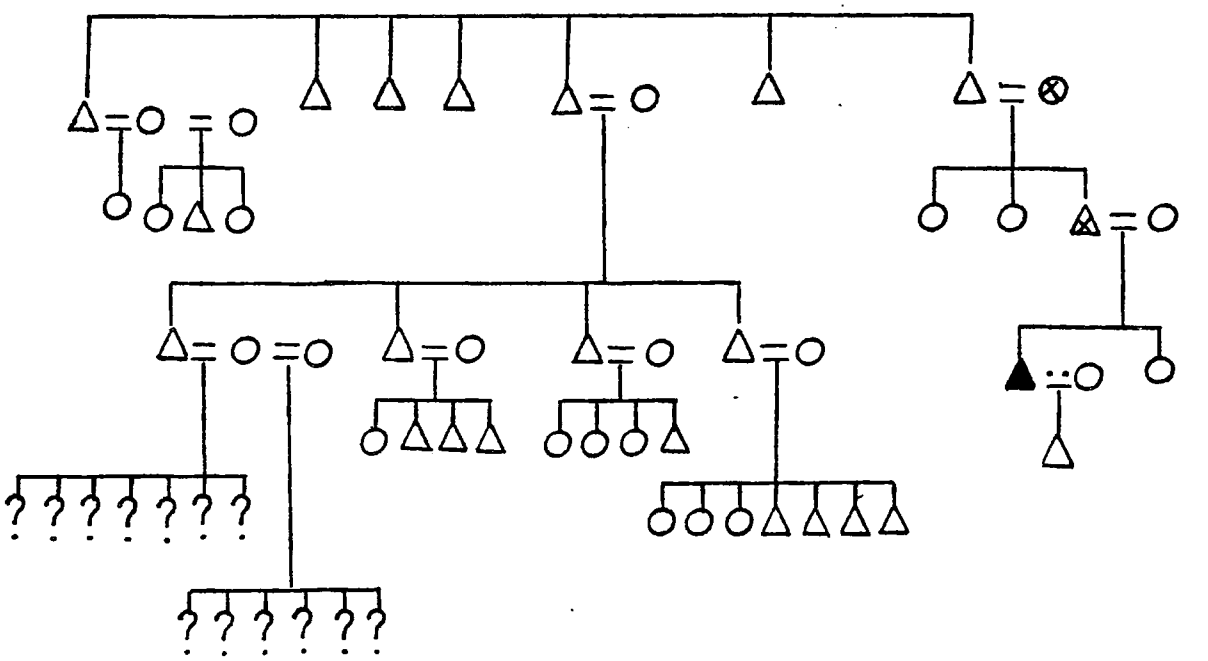

22

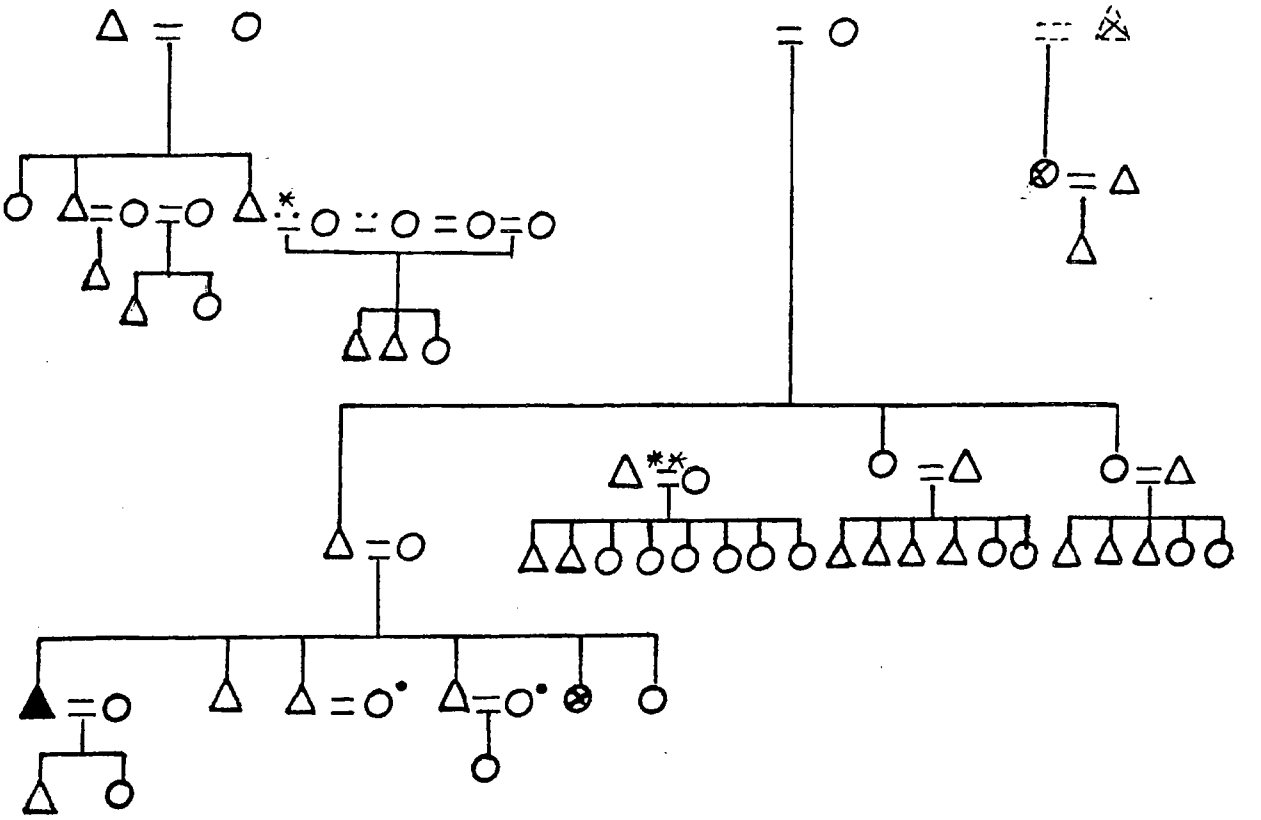

24

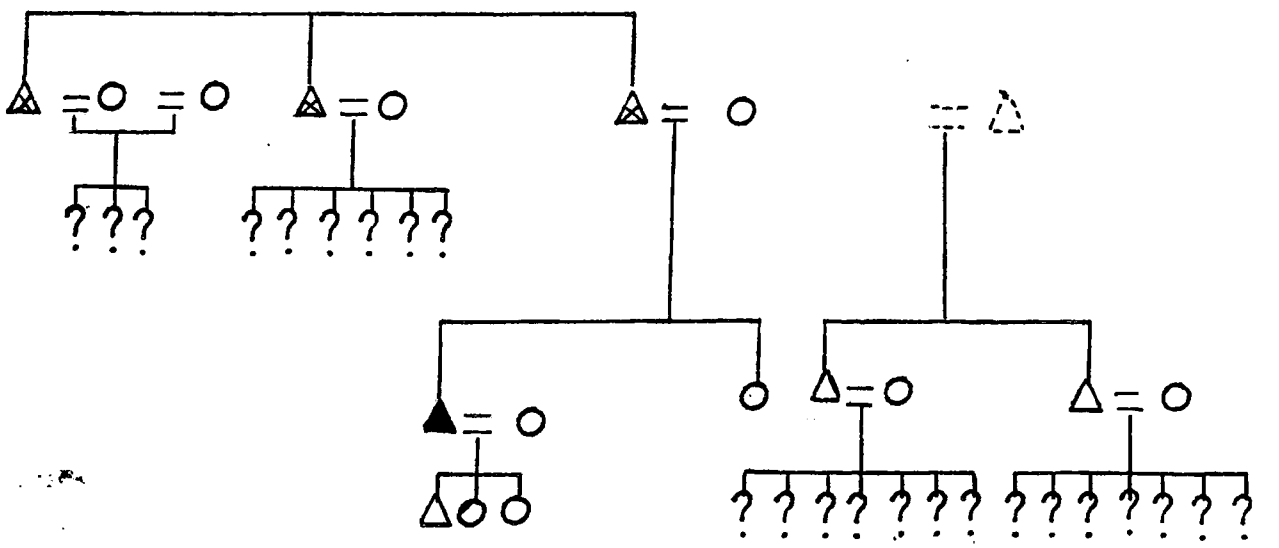

25

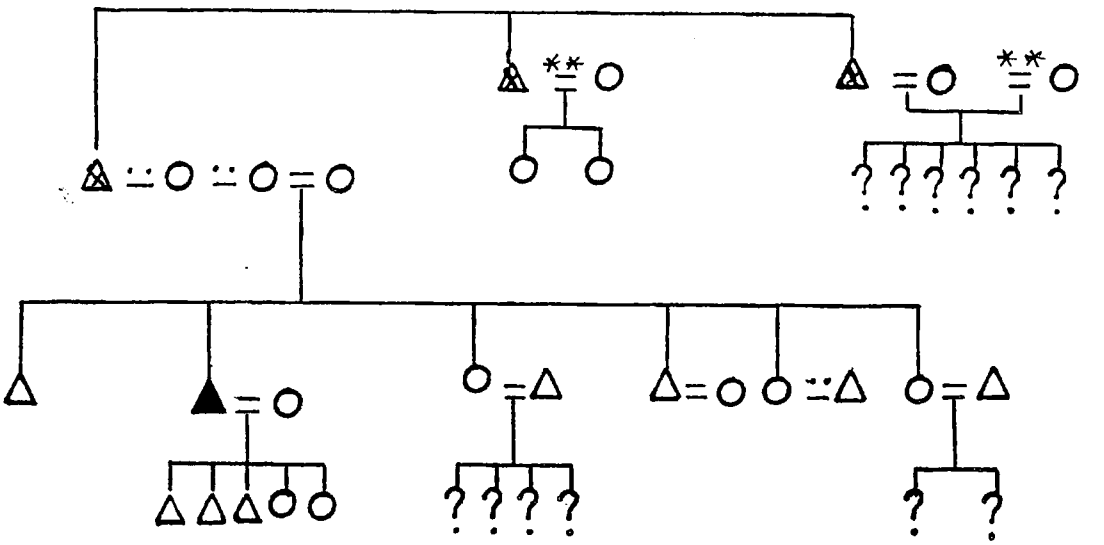

26

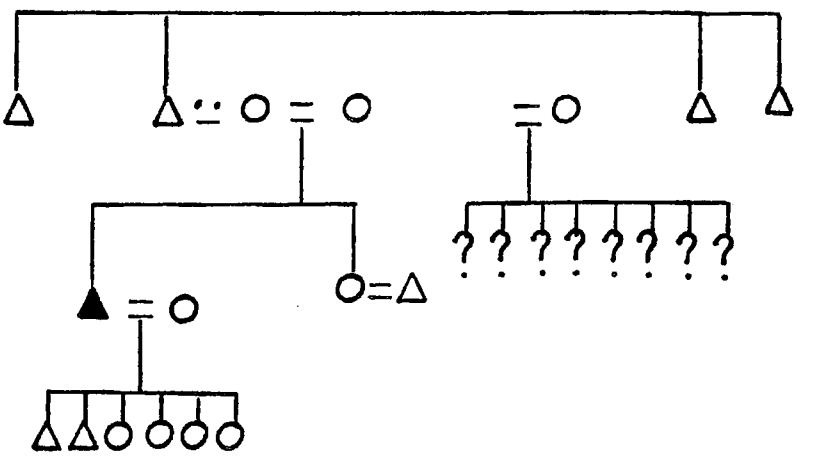

27

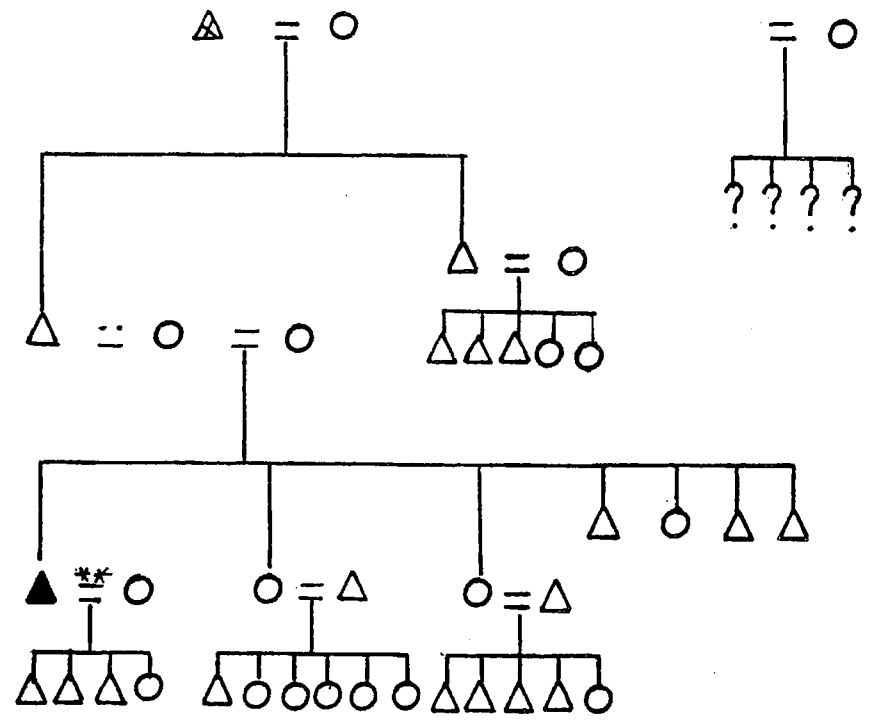

28
73

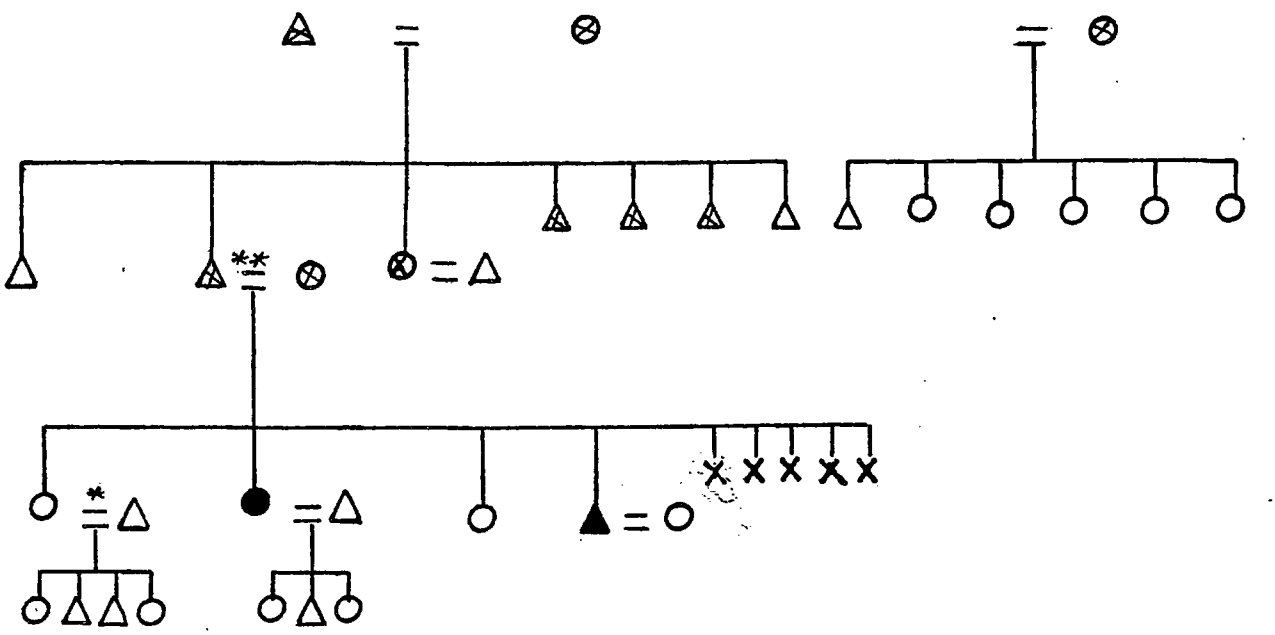

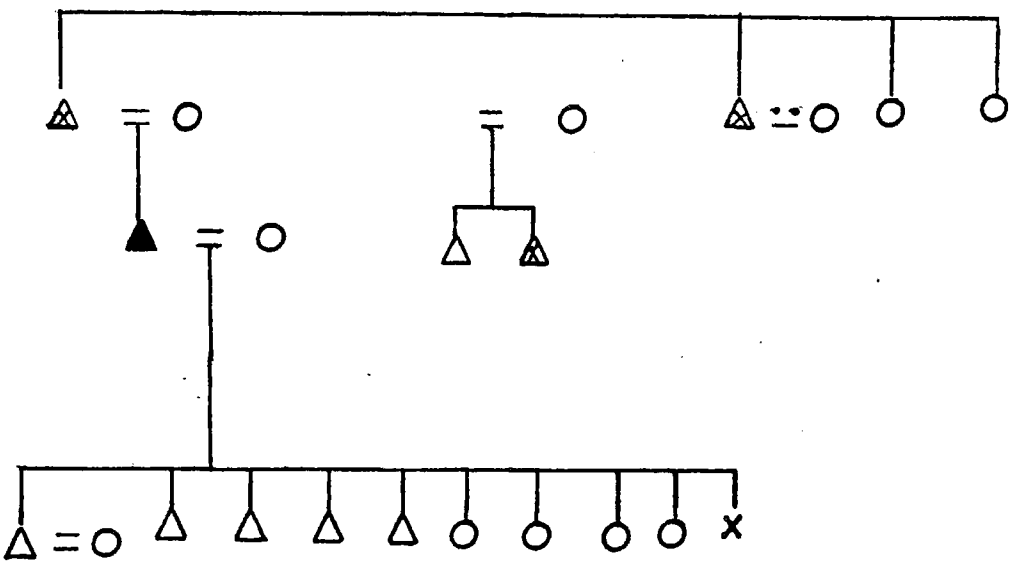

30

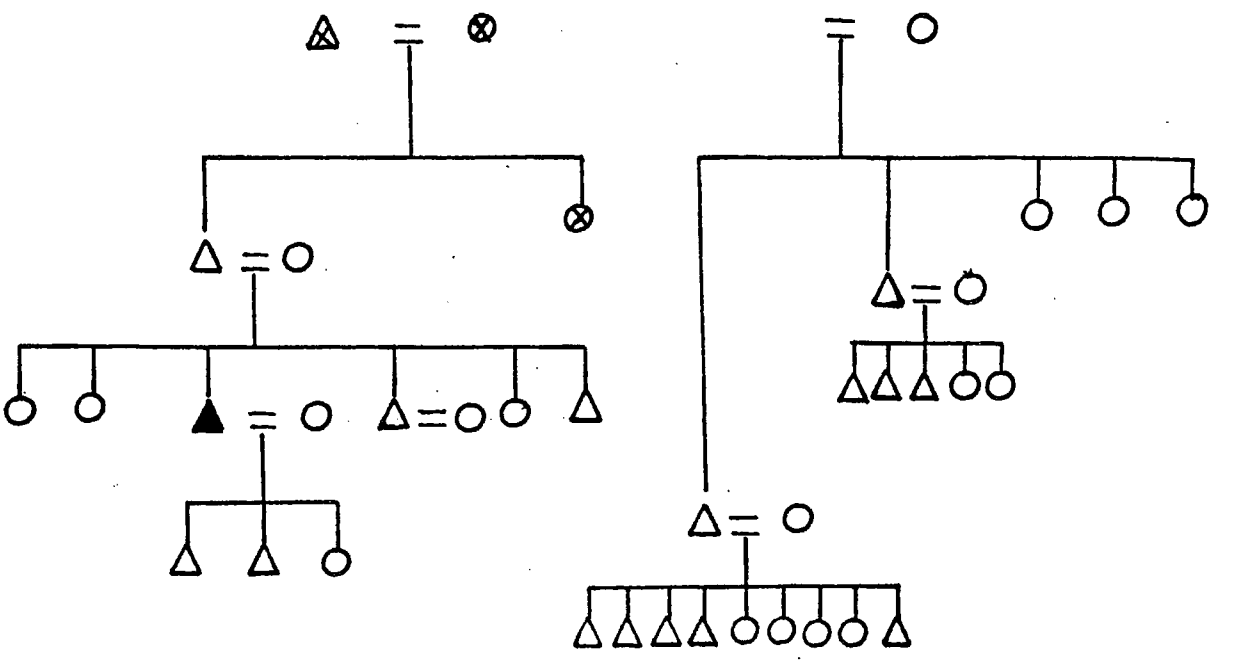

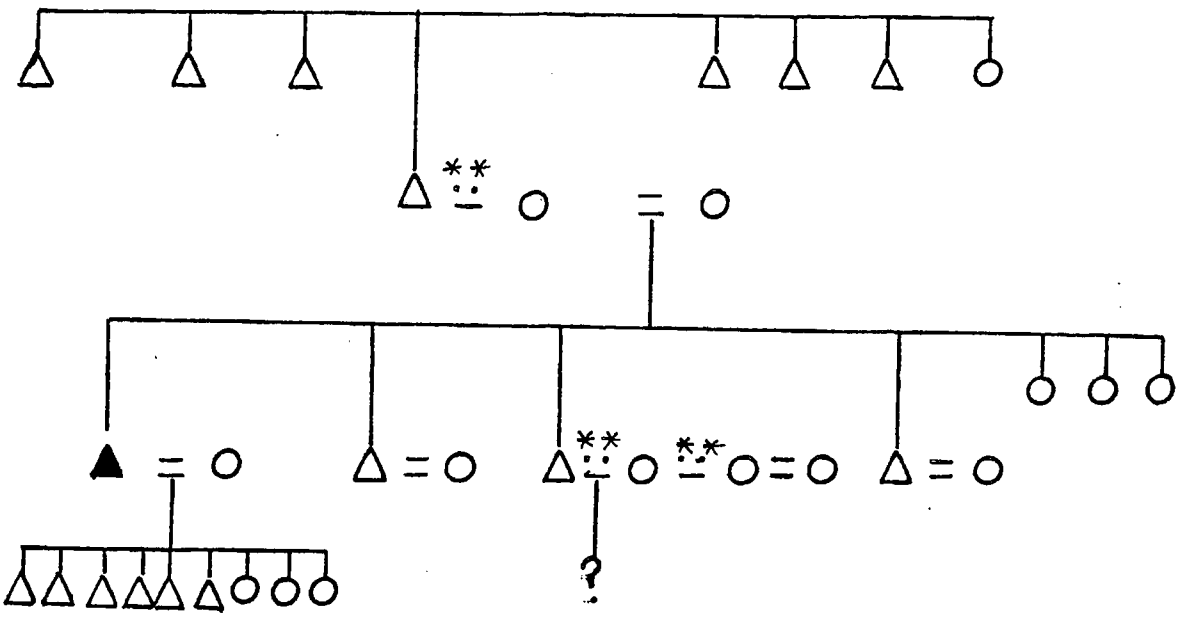

32

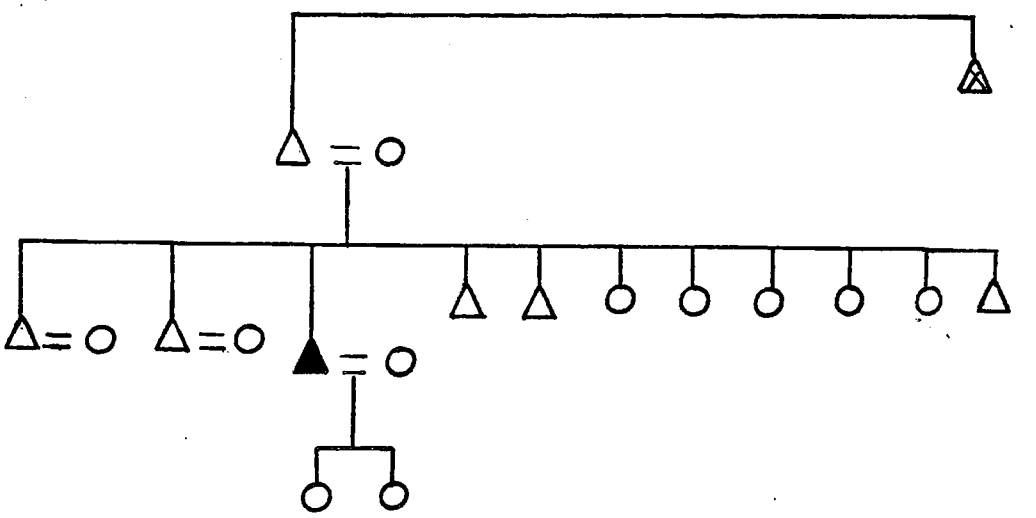

33

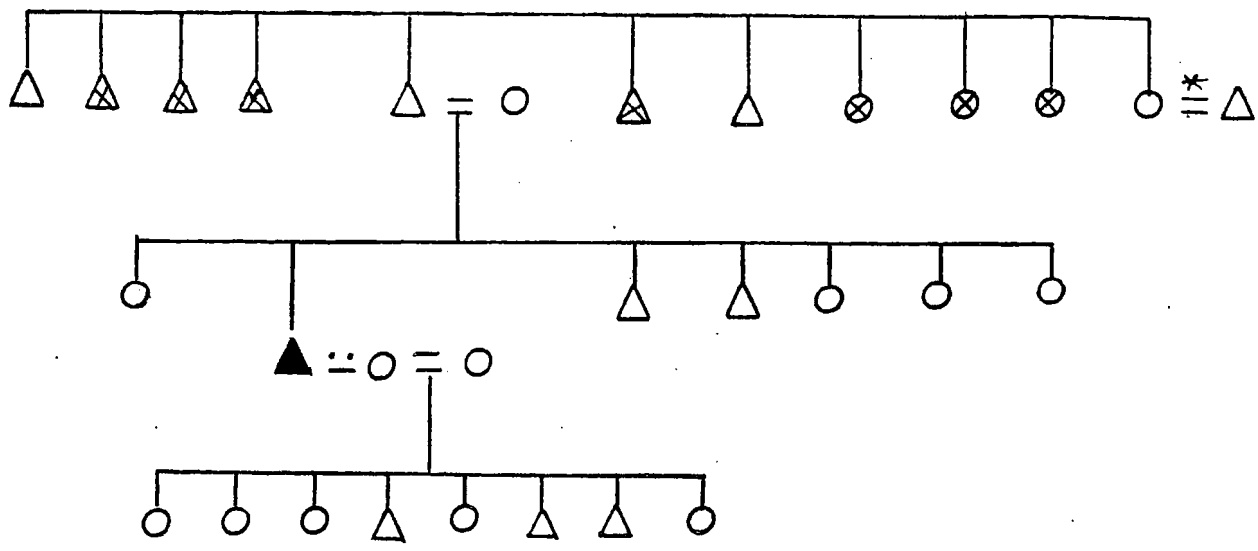

34

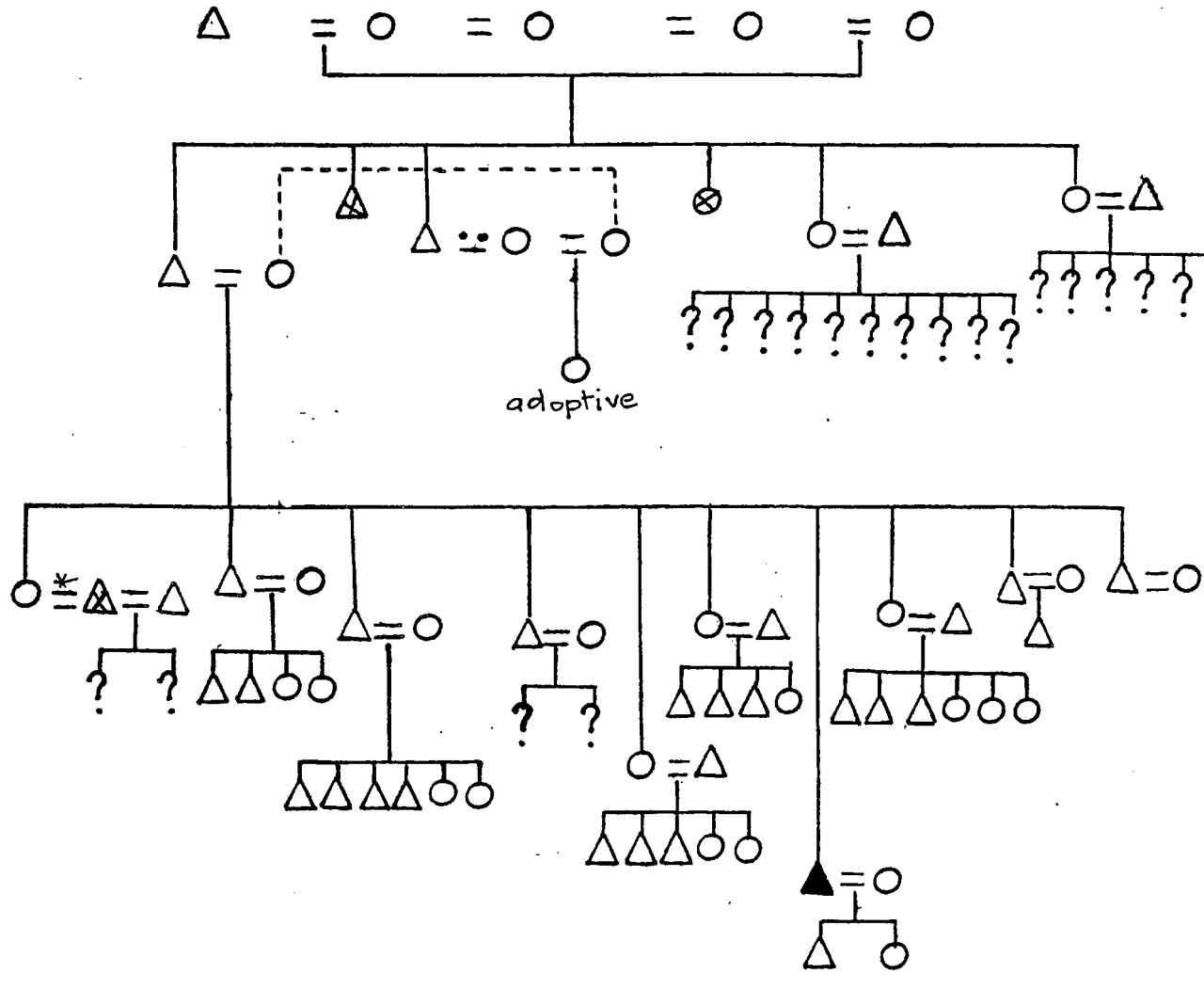

35

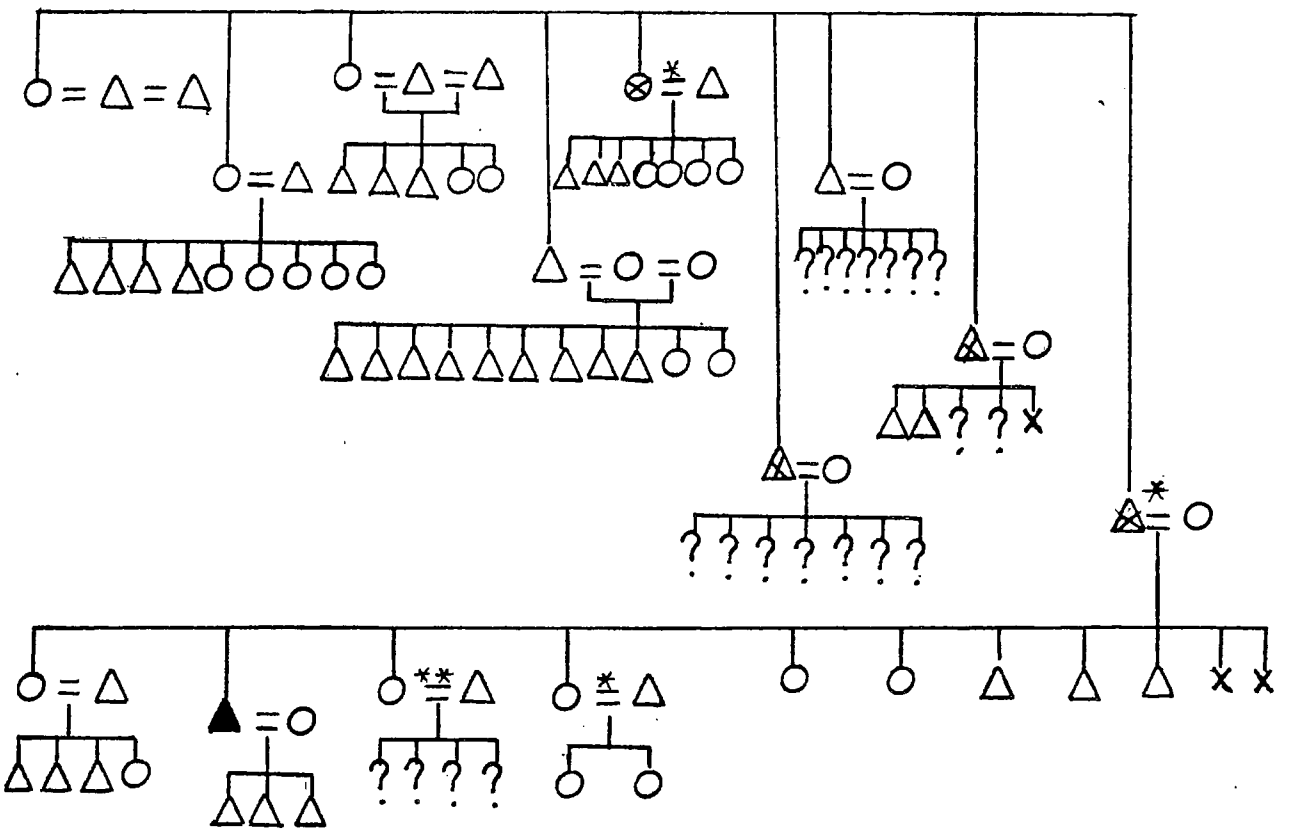

36

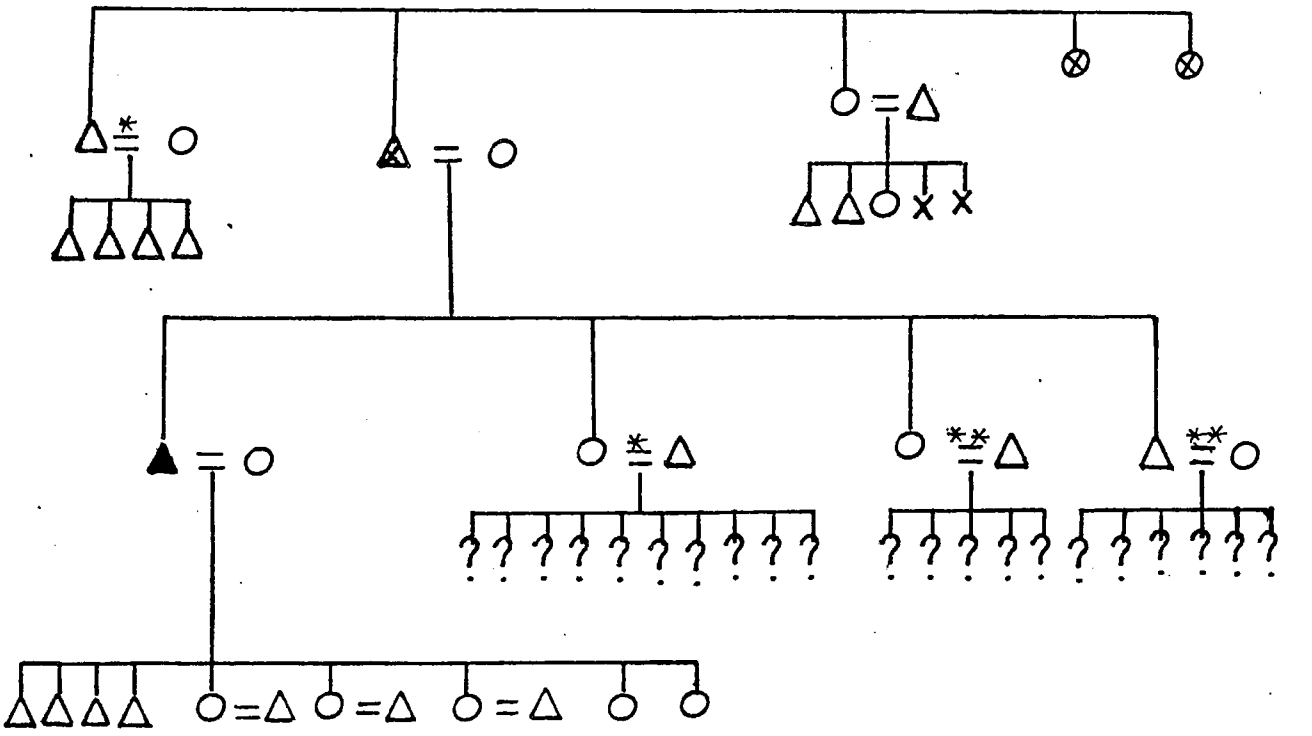

37

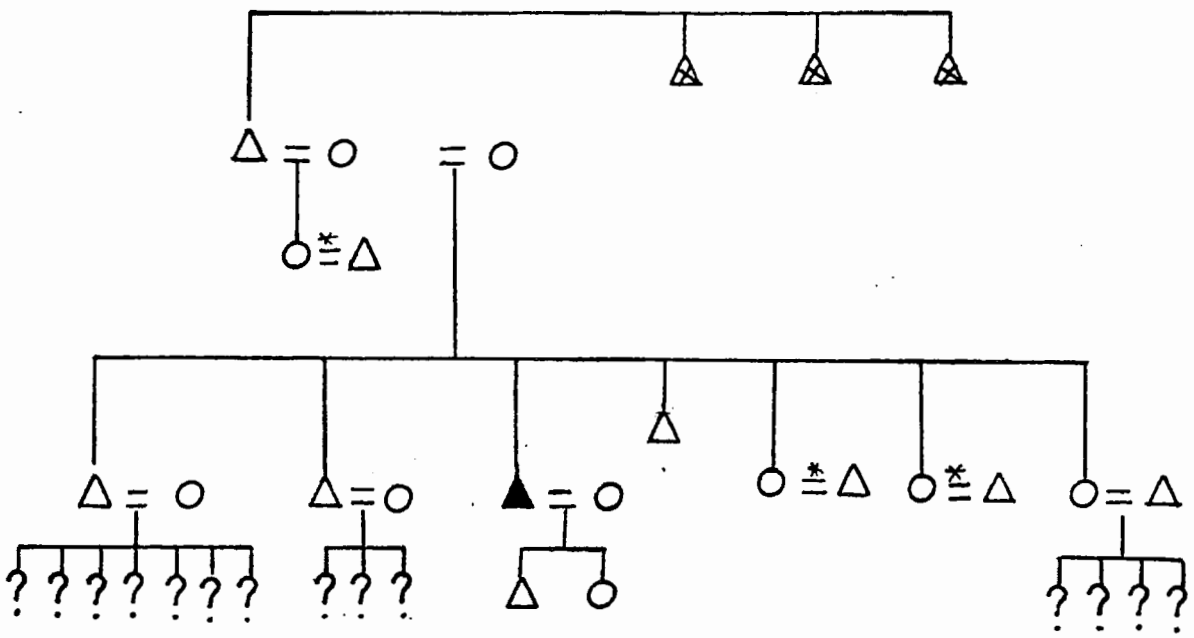

38

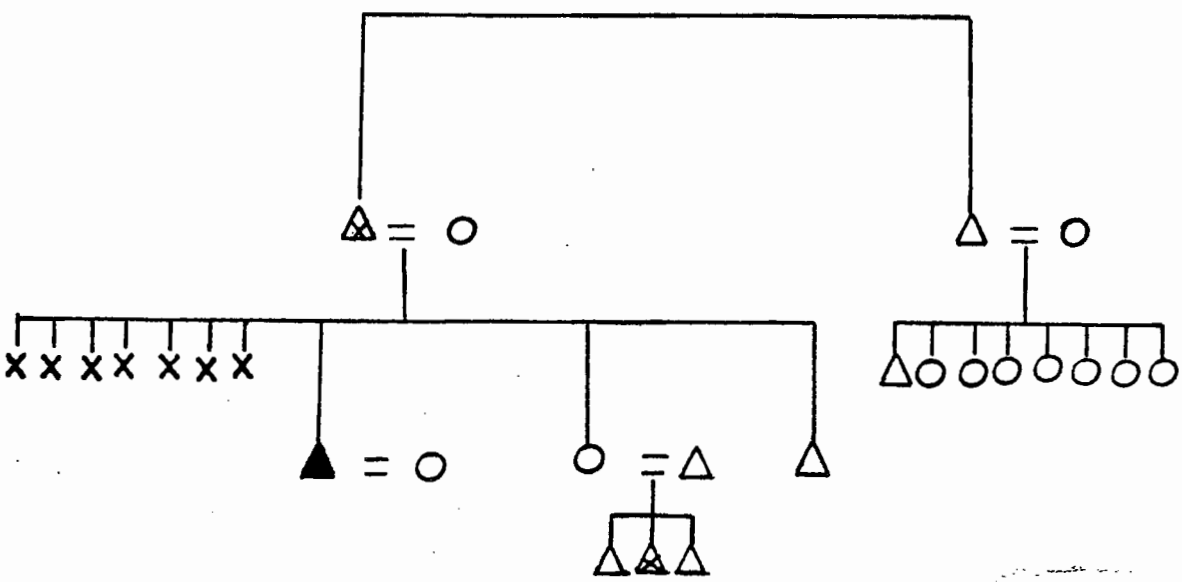

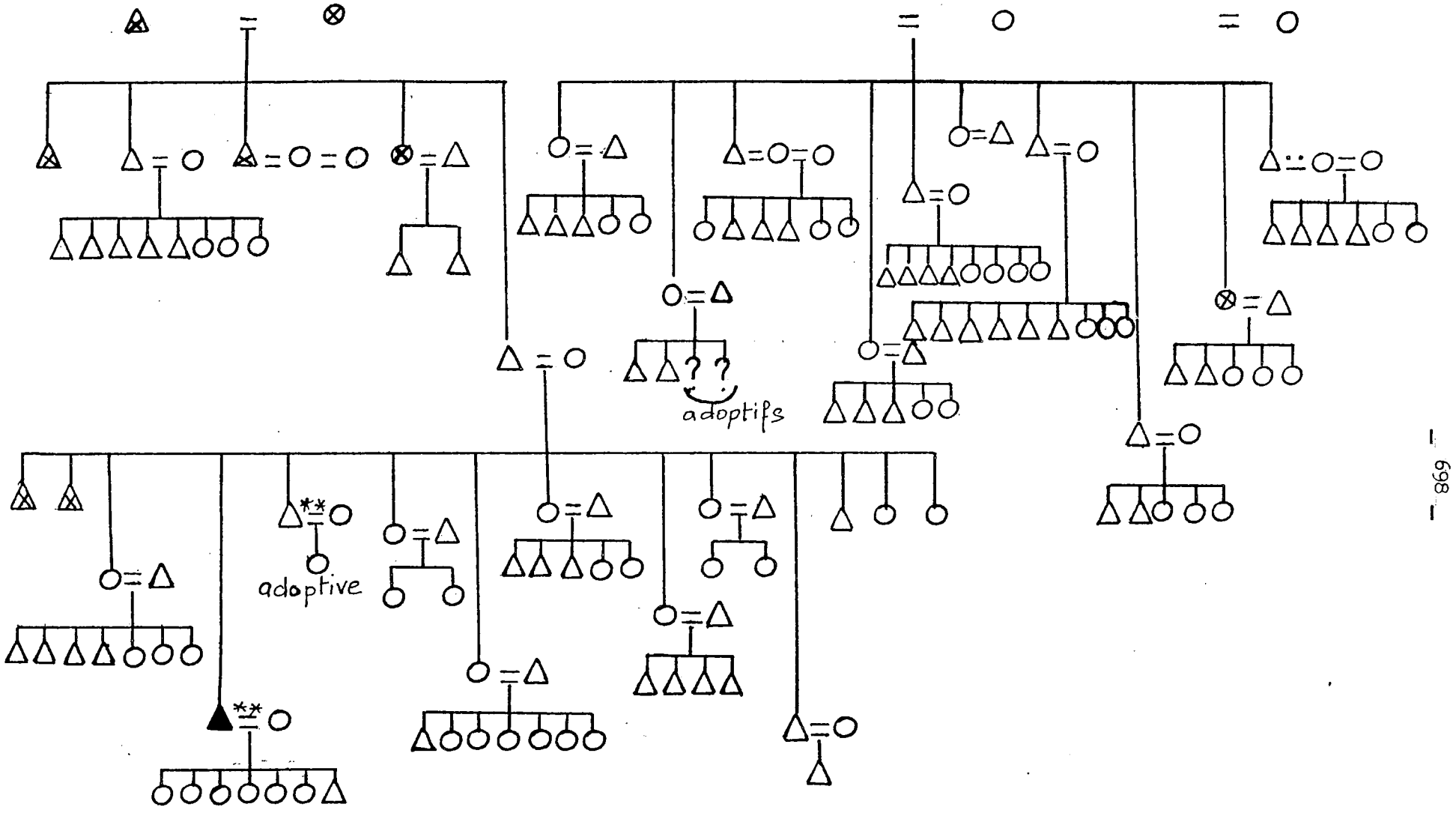
adoptifs
adoptive

40

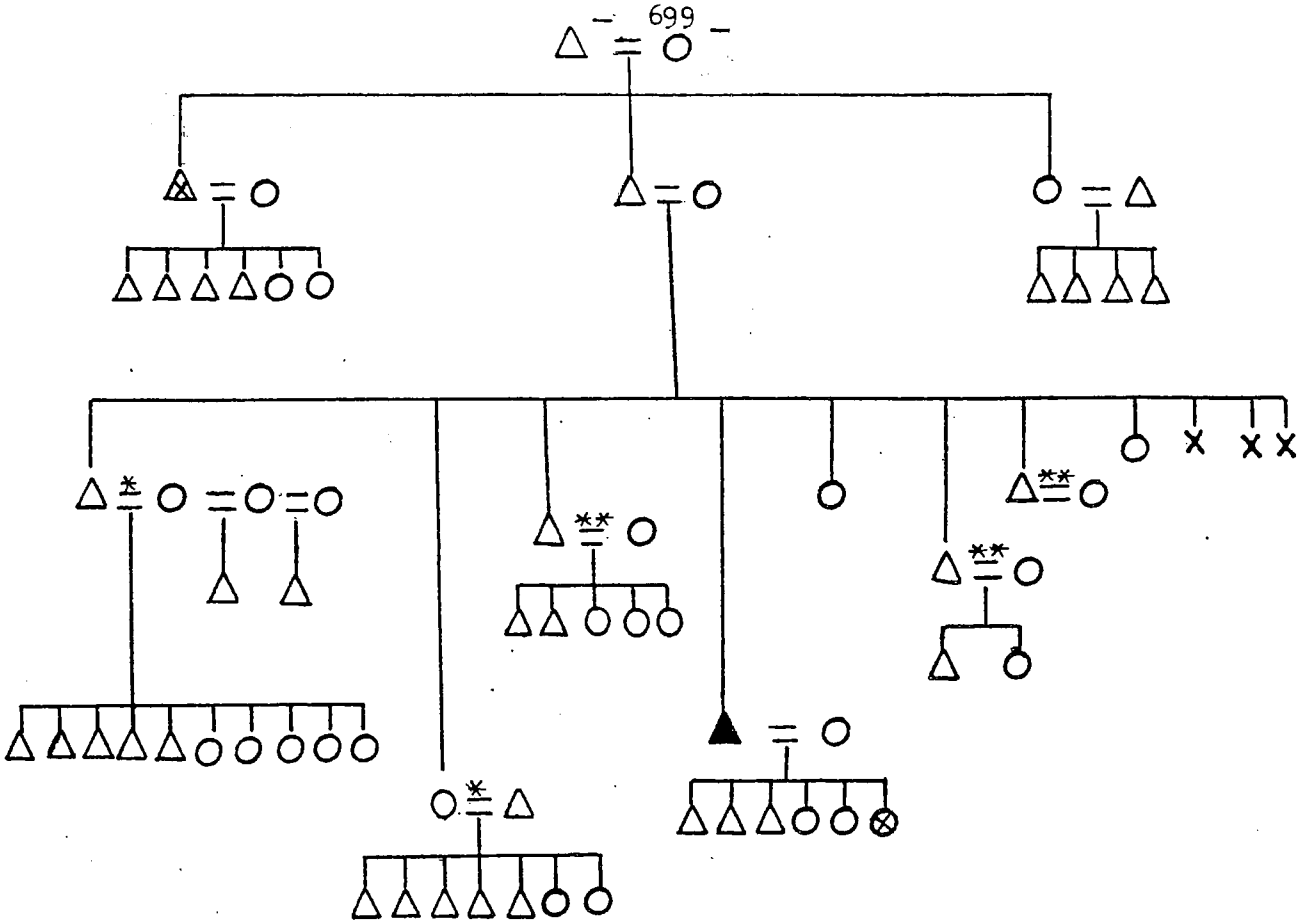

41

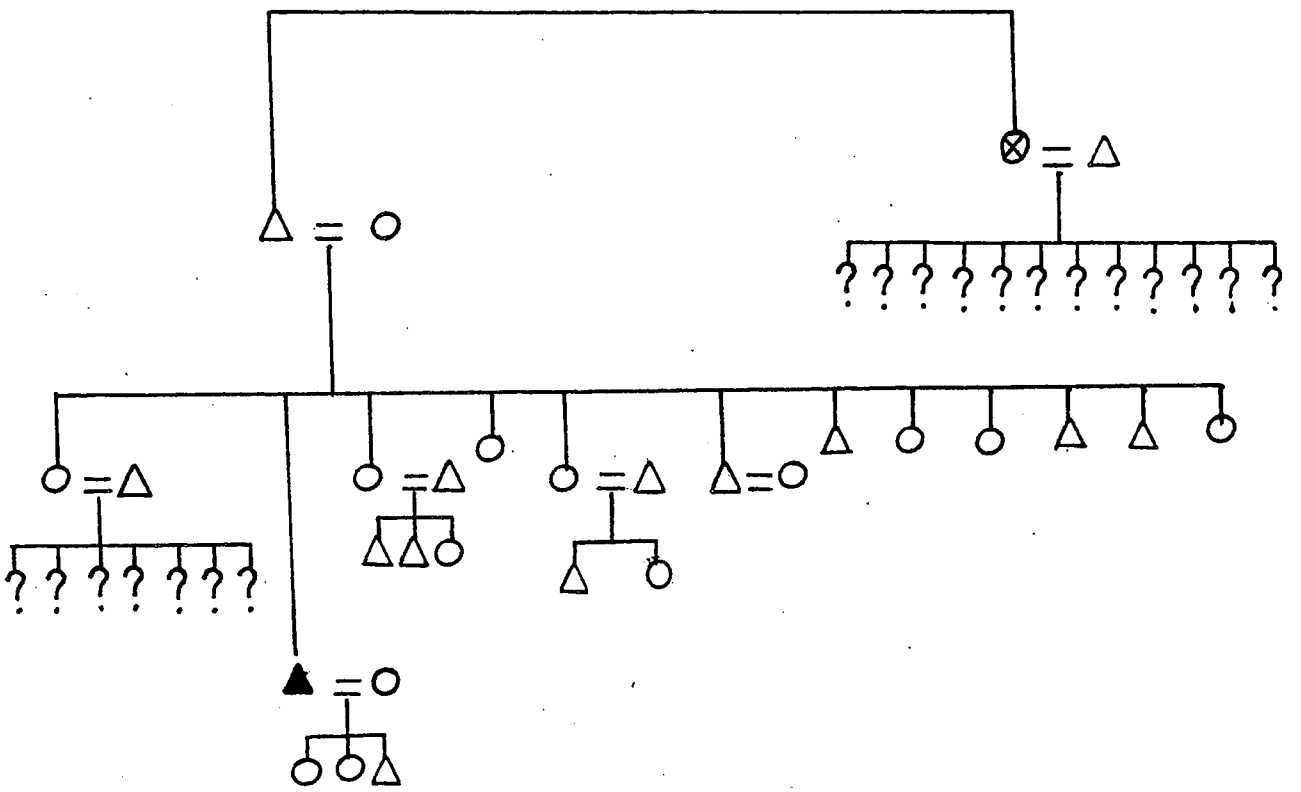

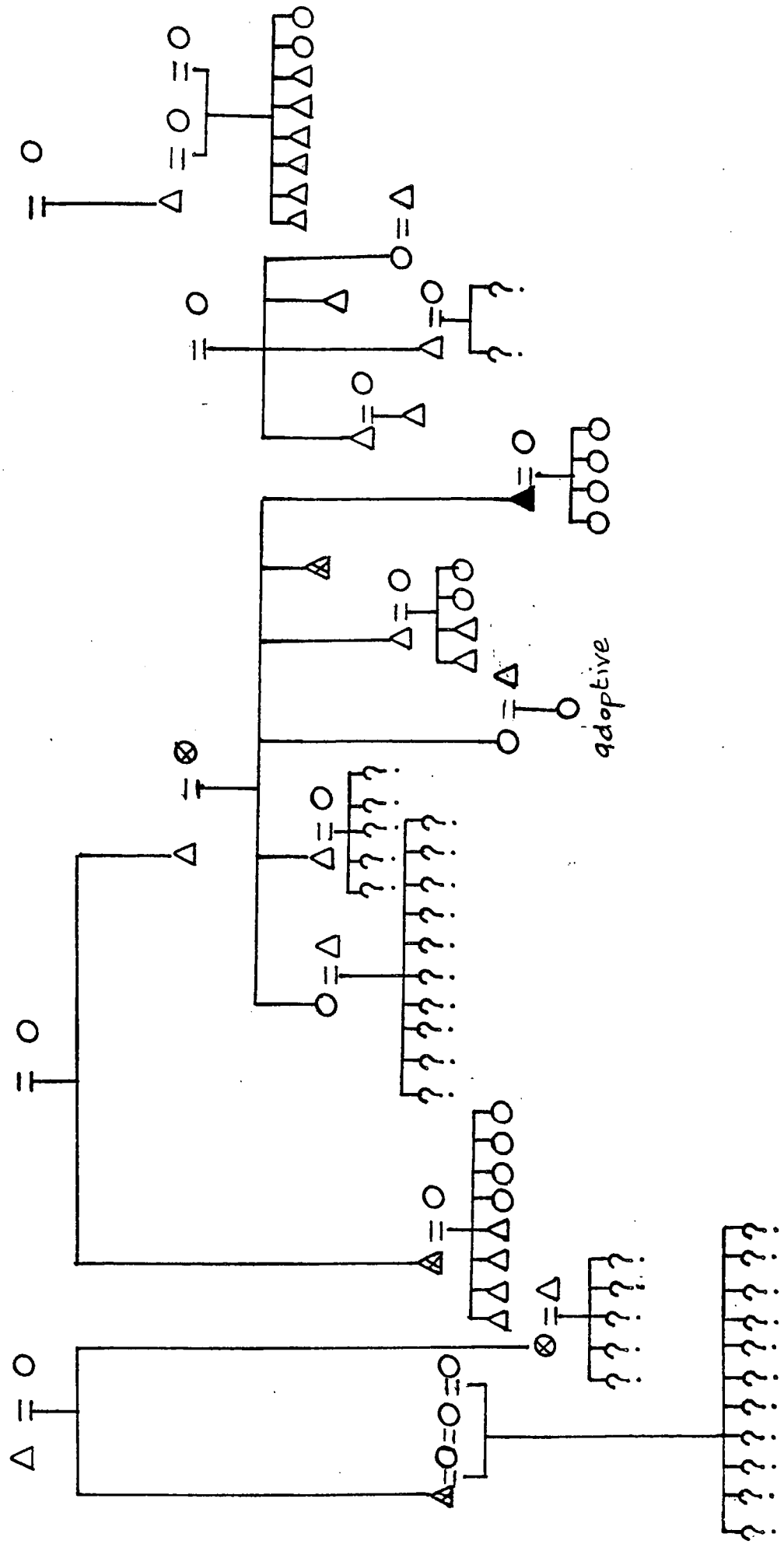

42

43
17

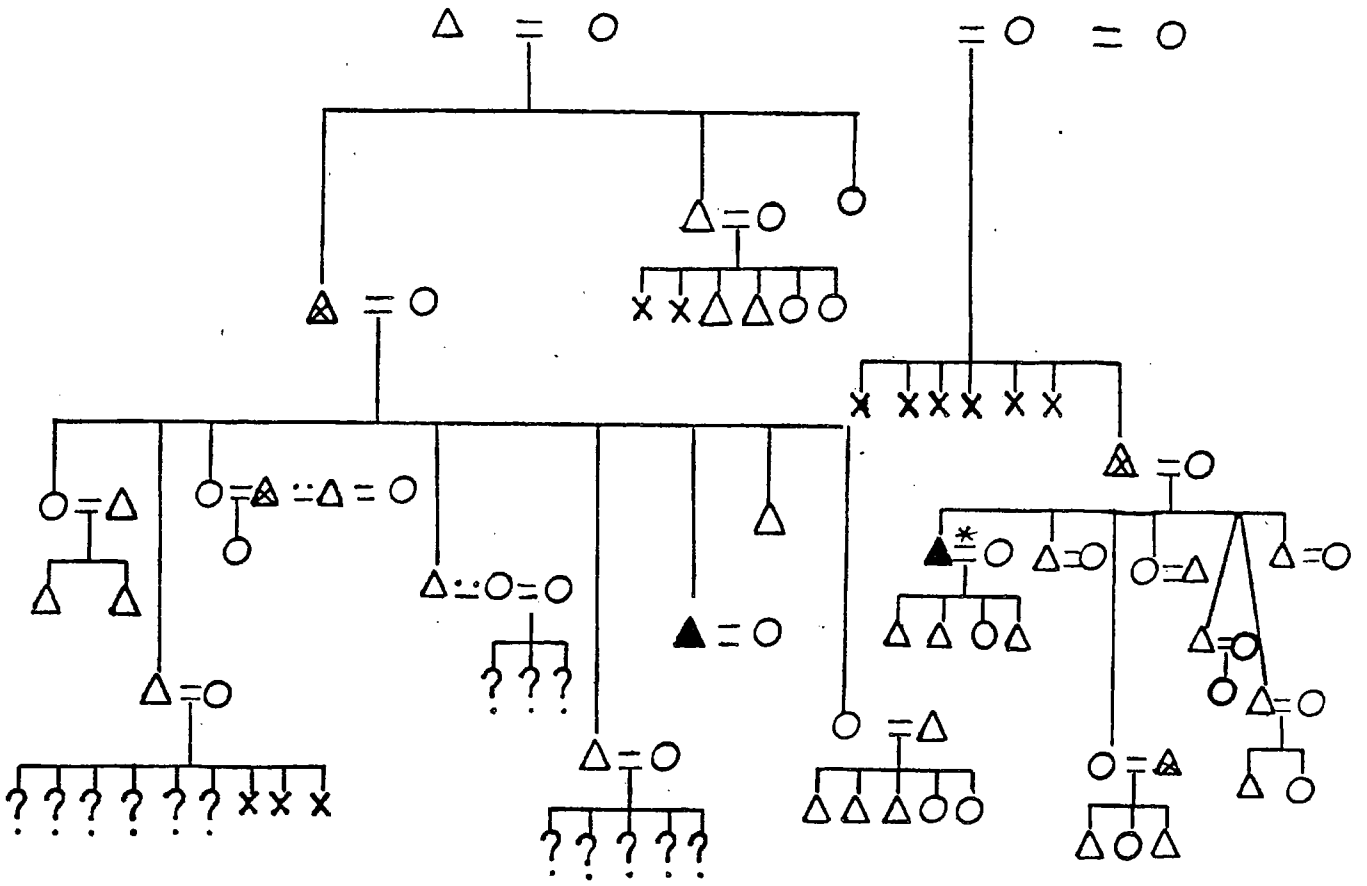

44

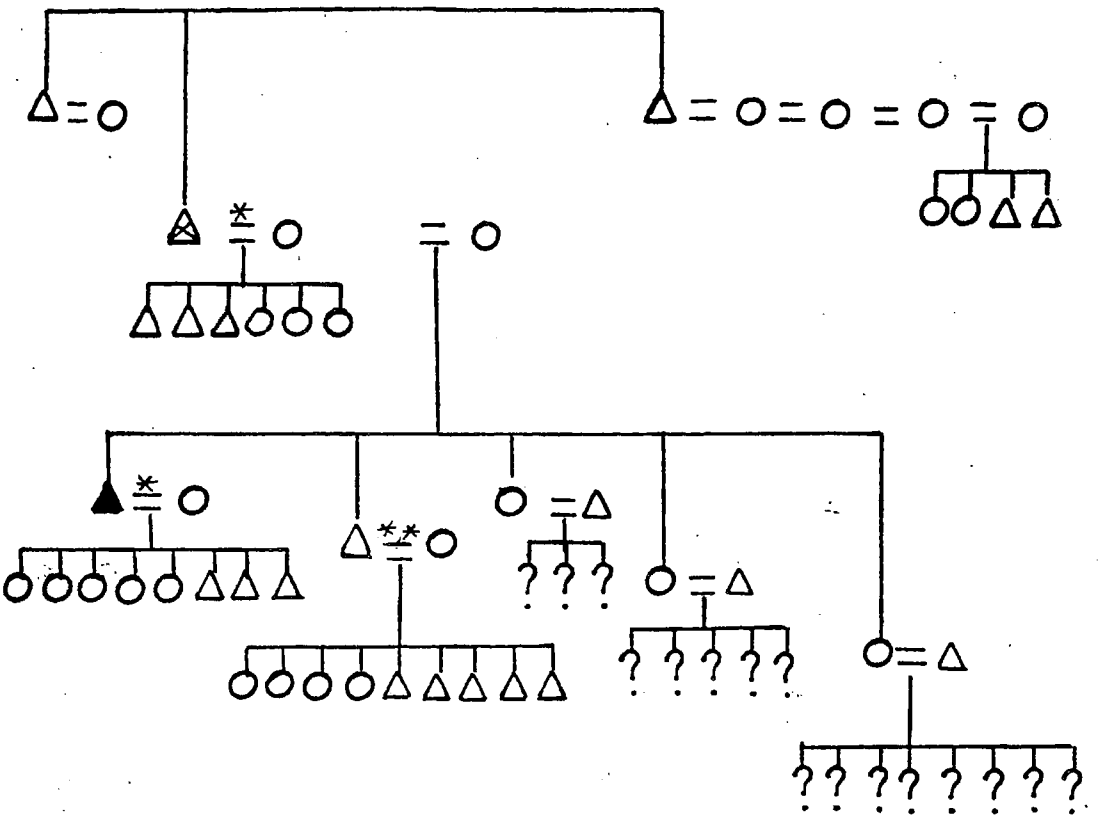

45

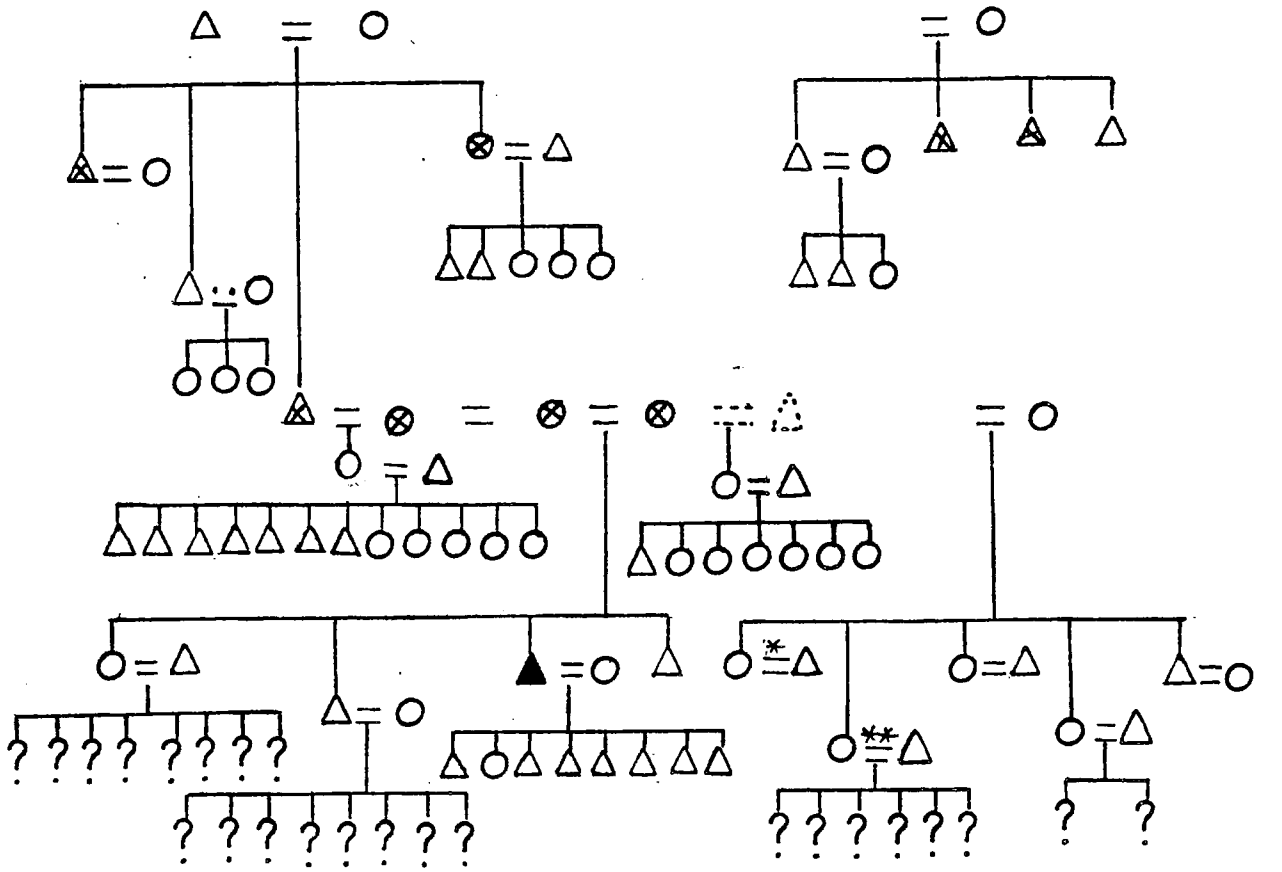

46

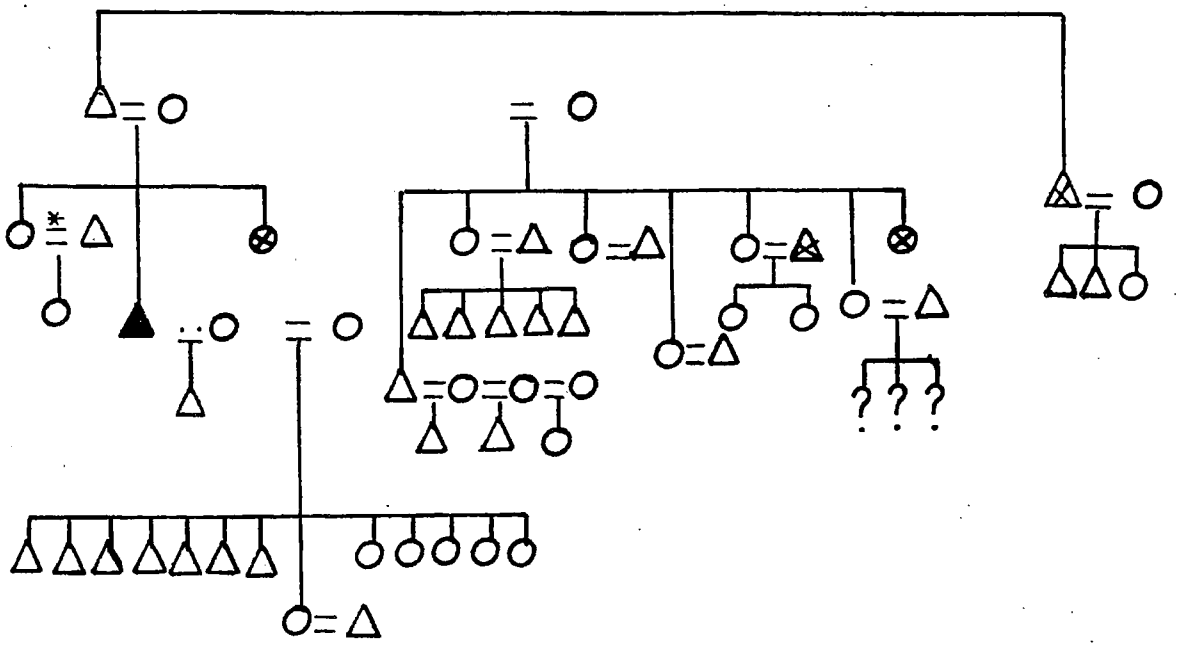

47

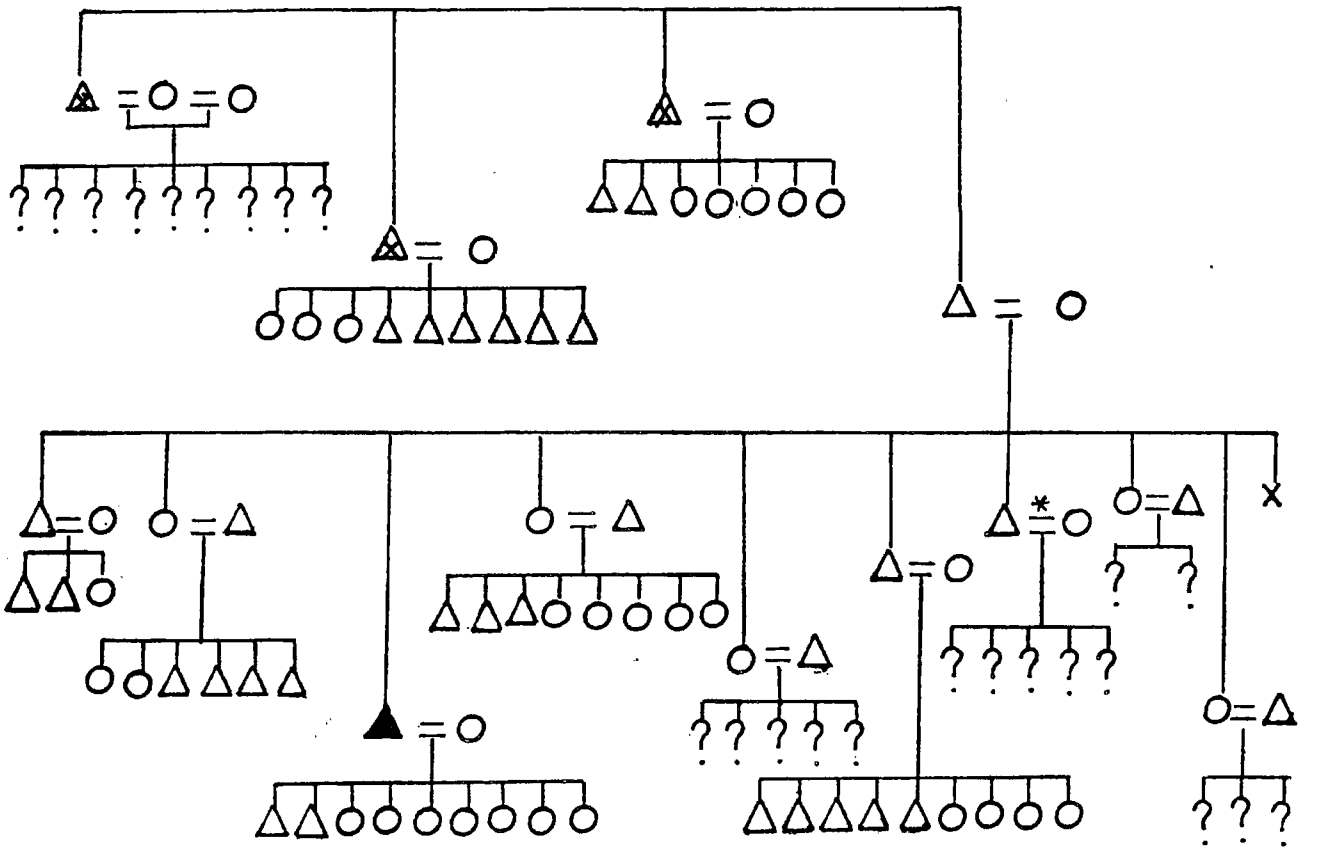

48

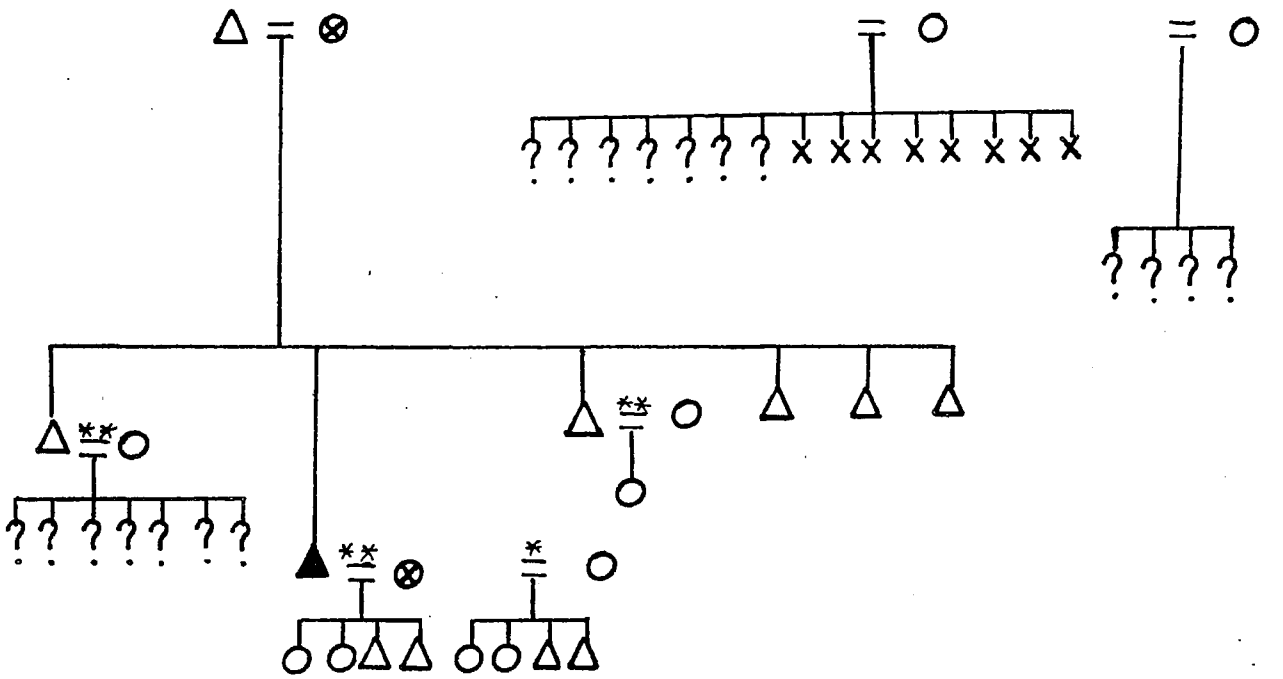

49

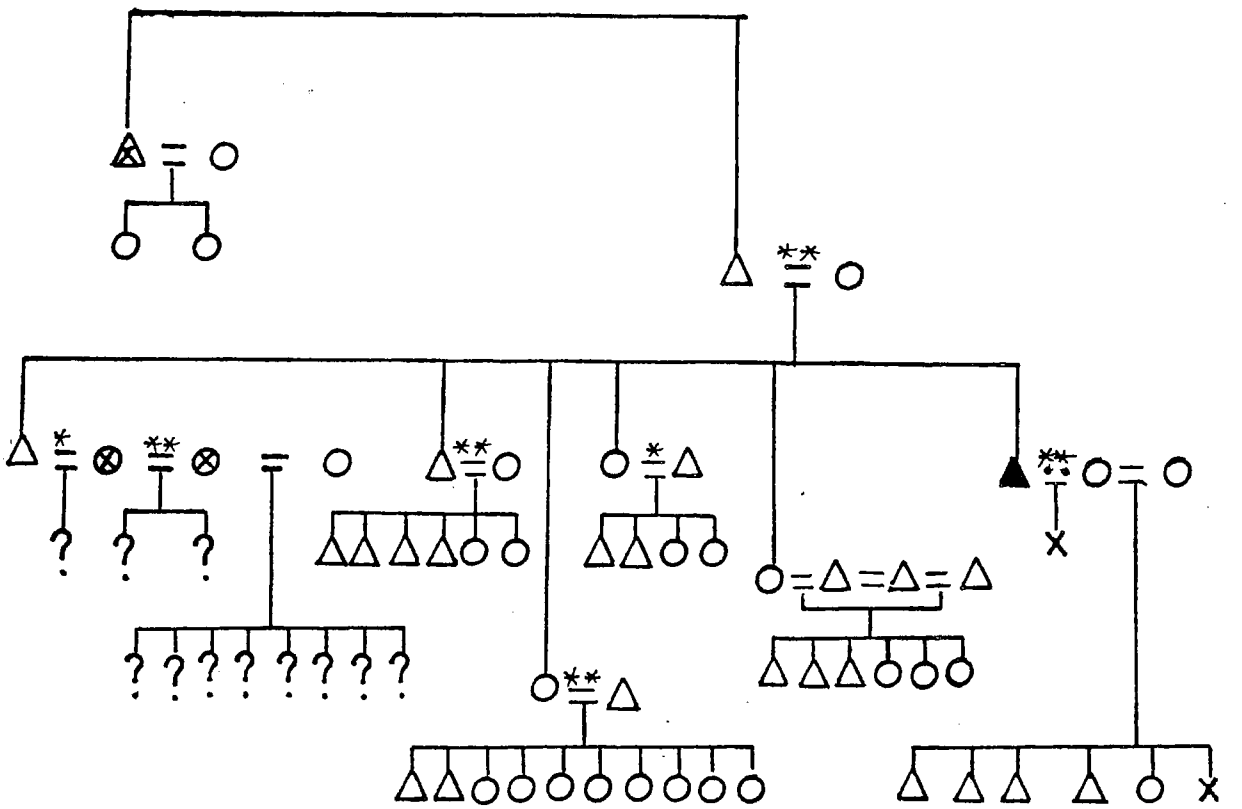

50

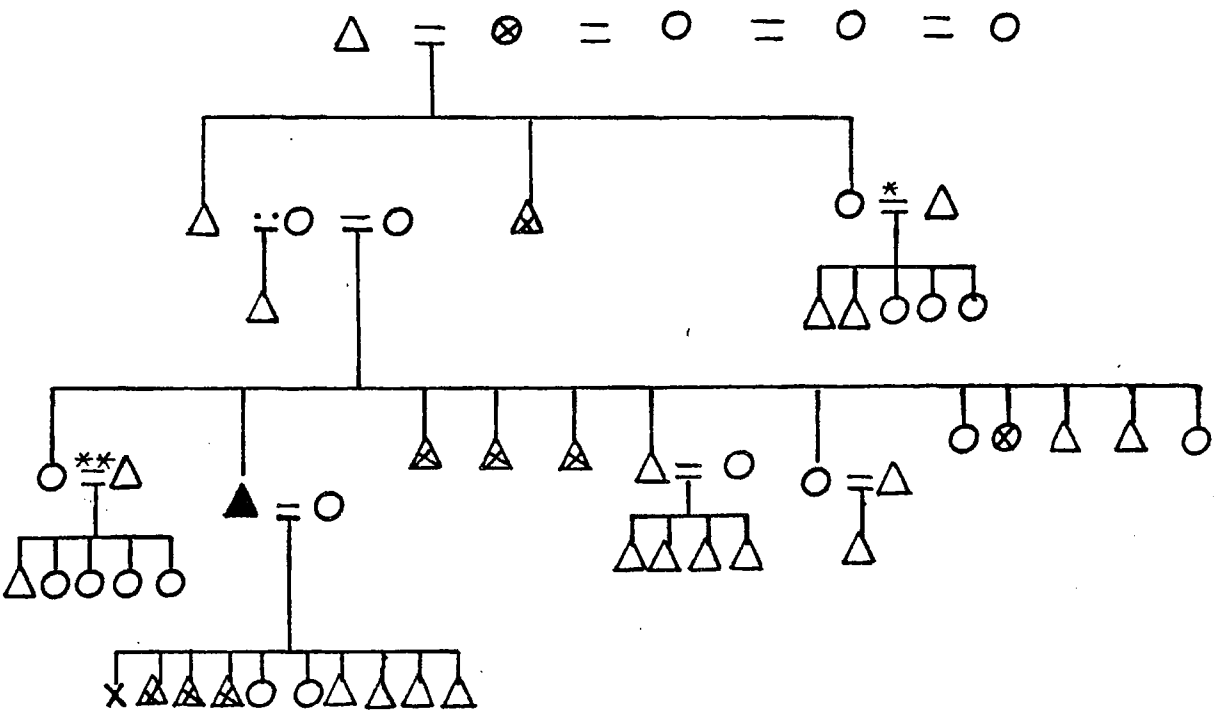

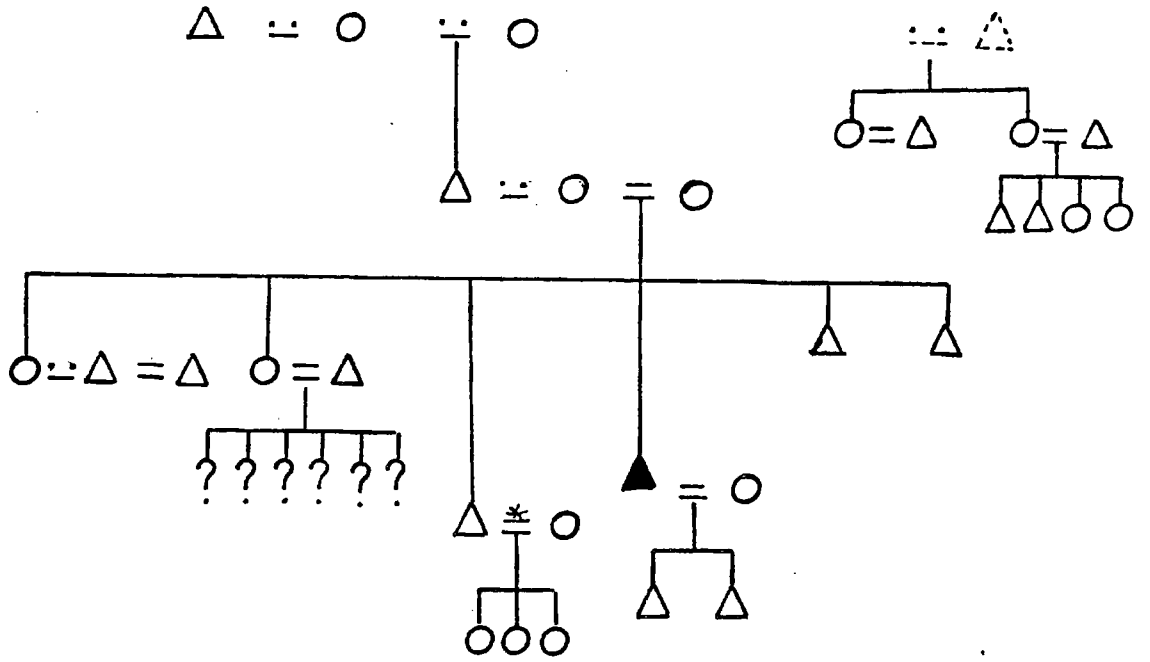

52

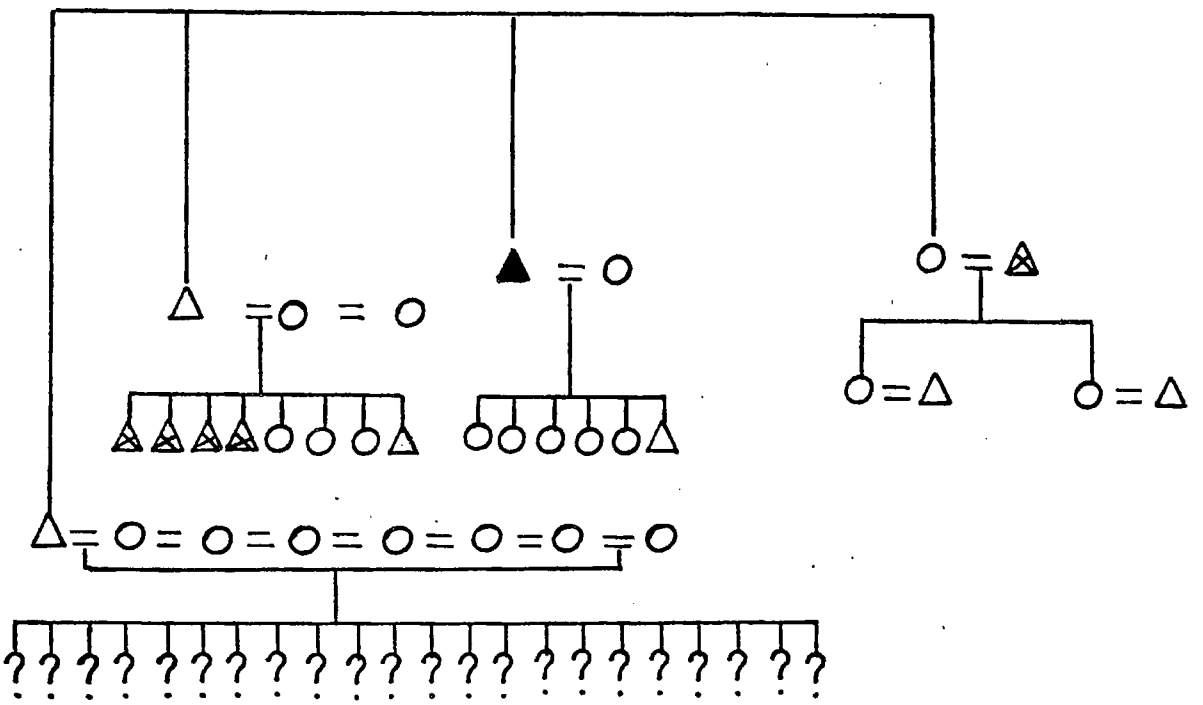

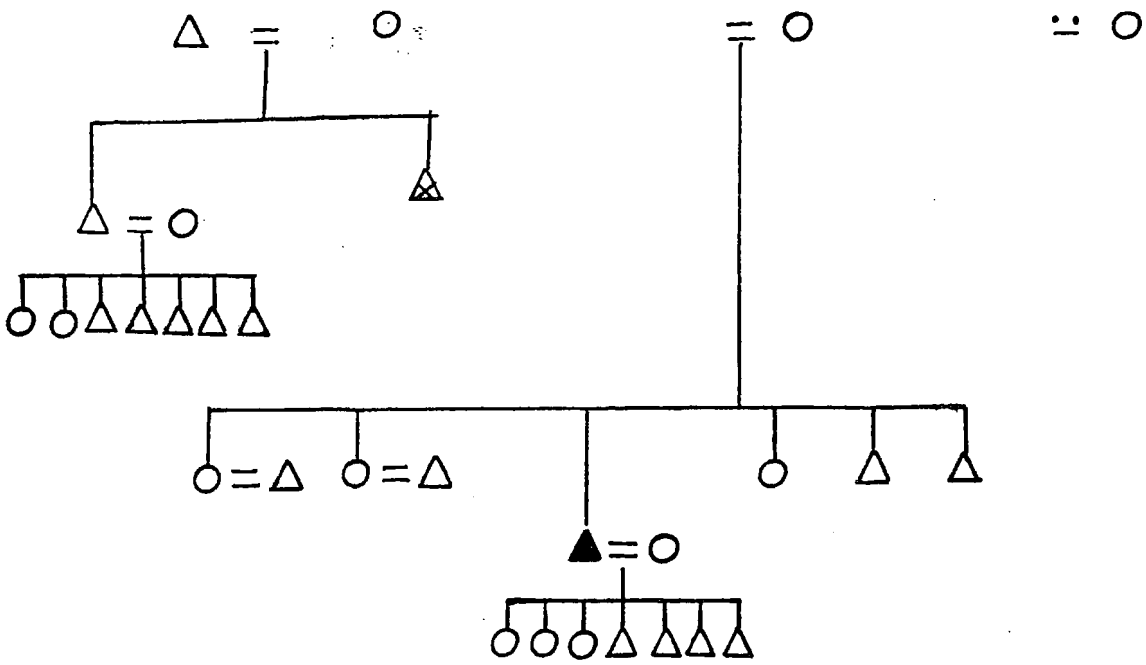

54

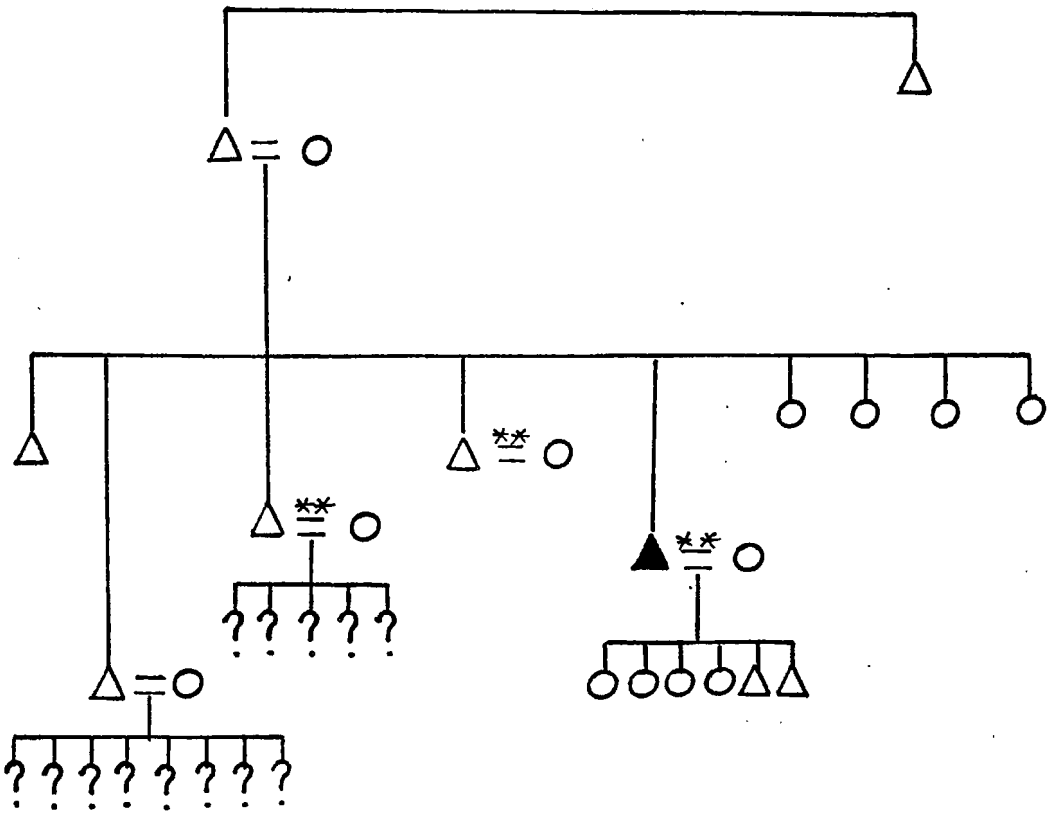

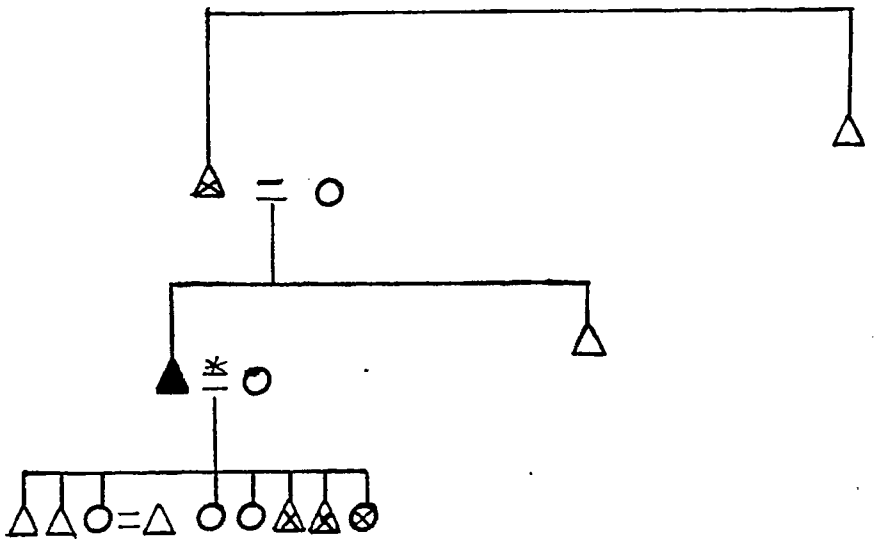

56

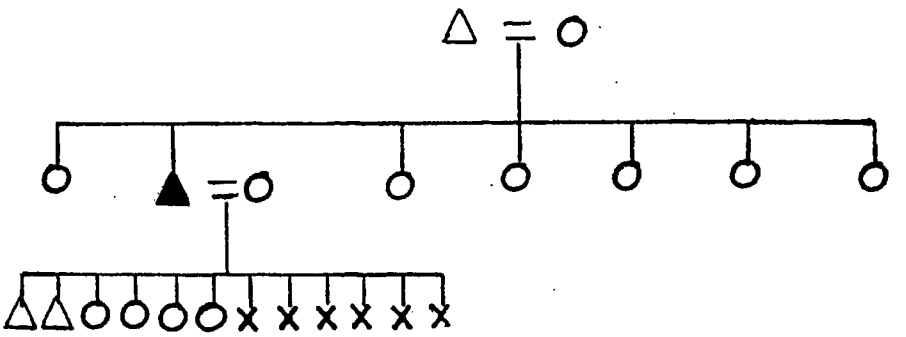

57

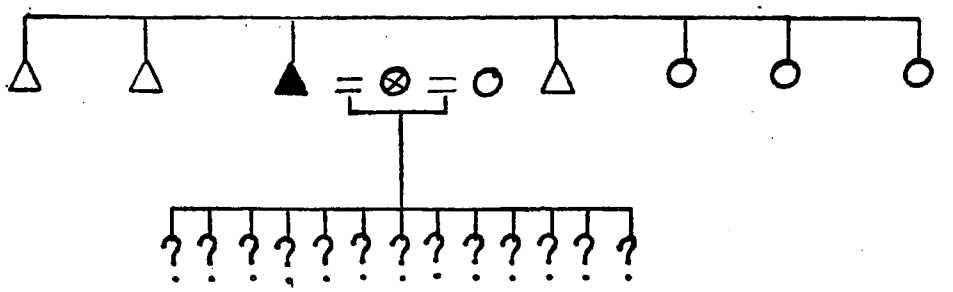

58

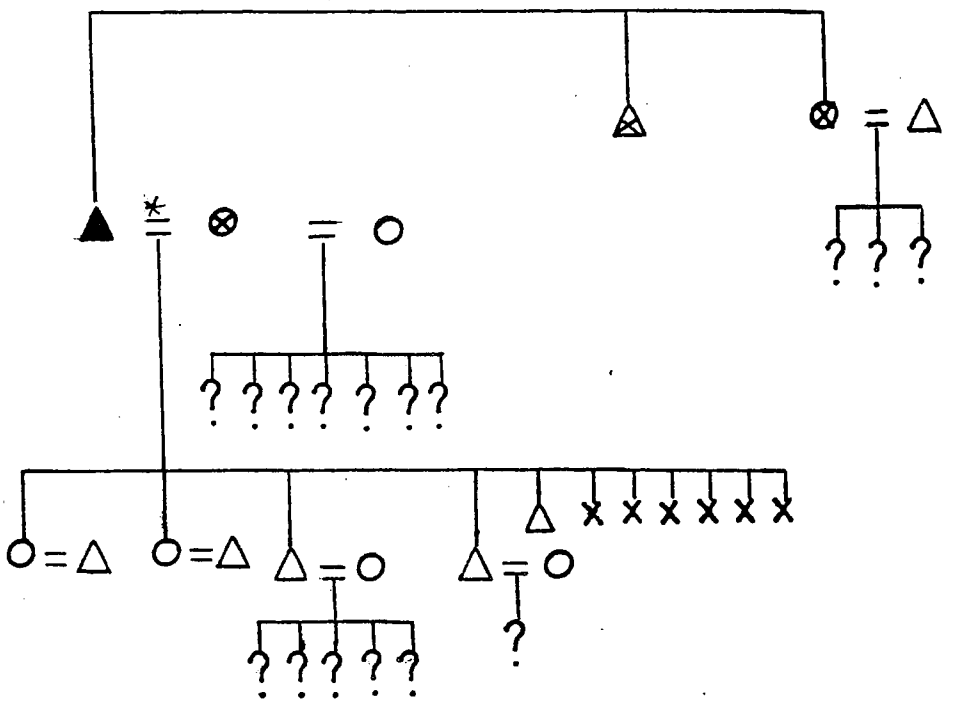

59

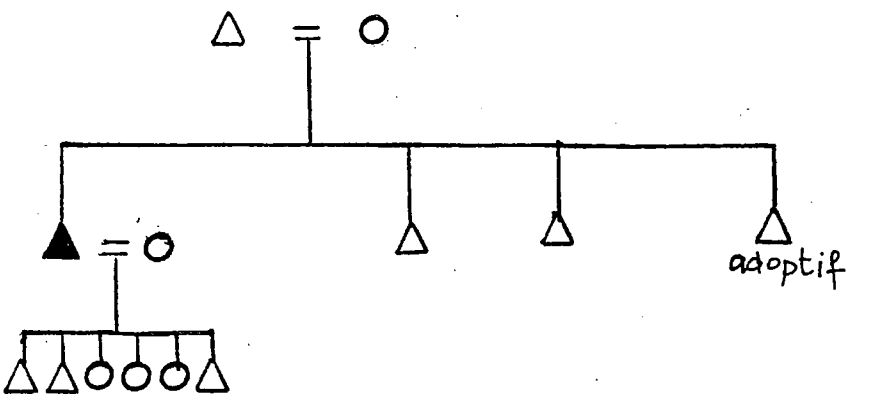

60

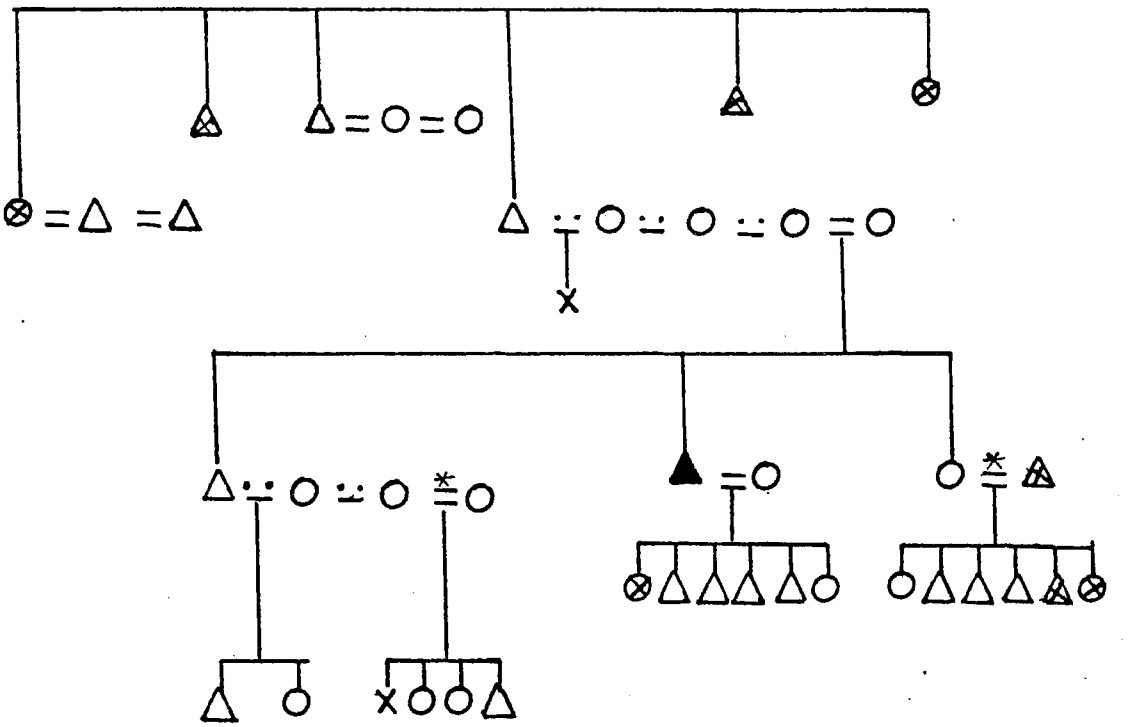

61
87

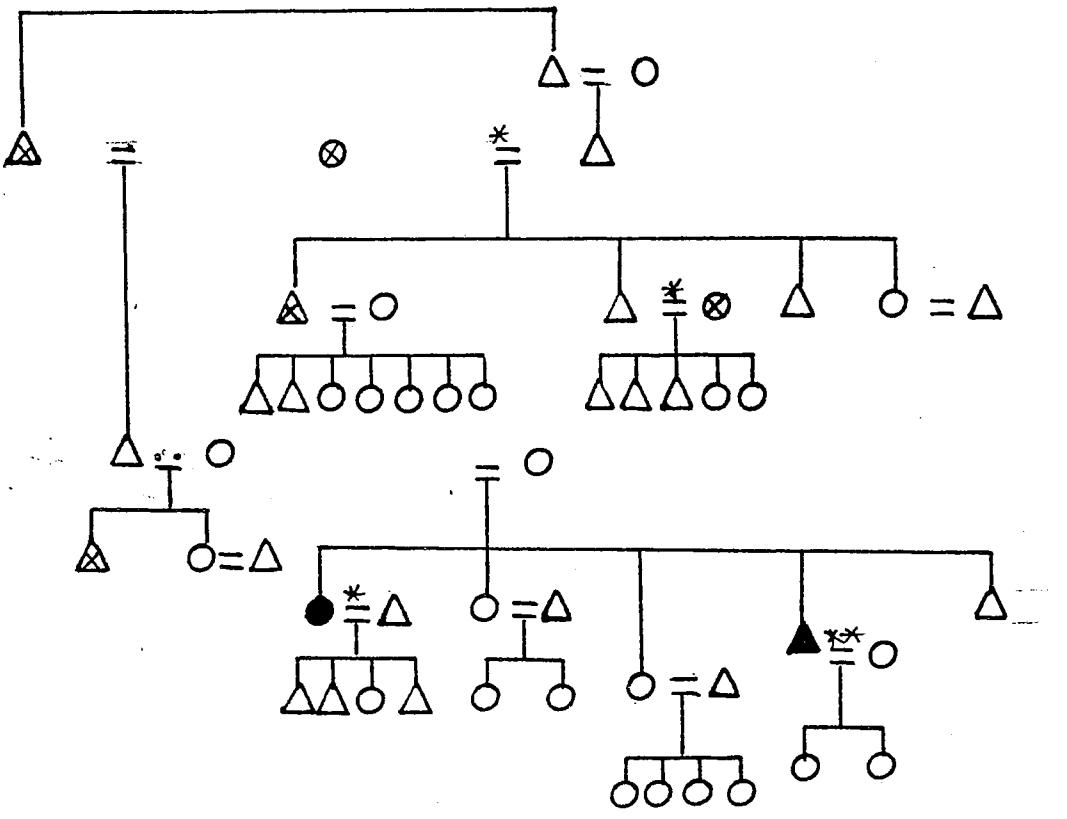

62

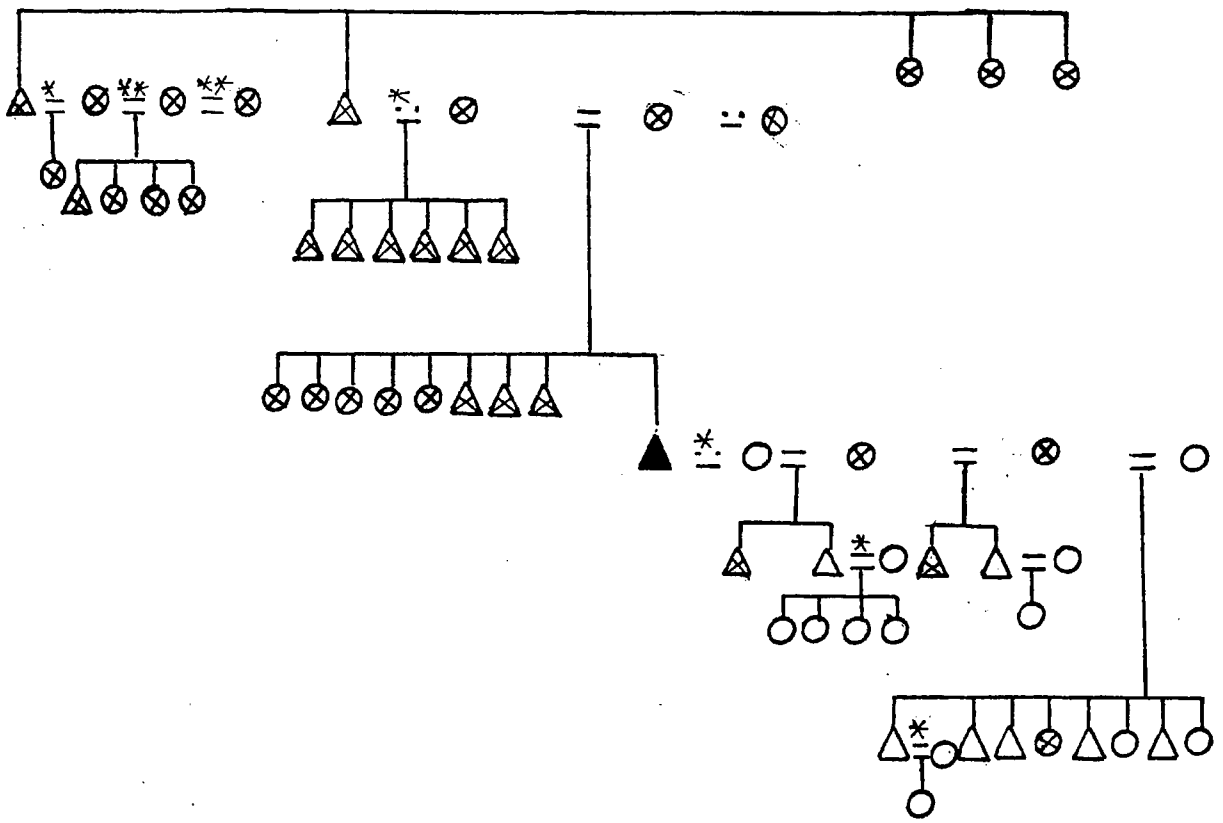

63

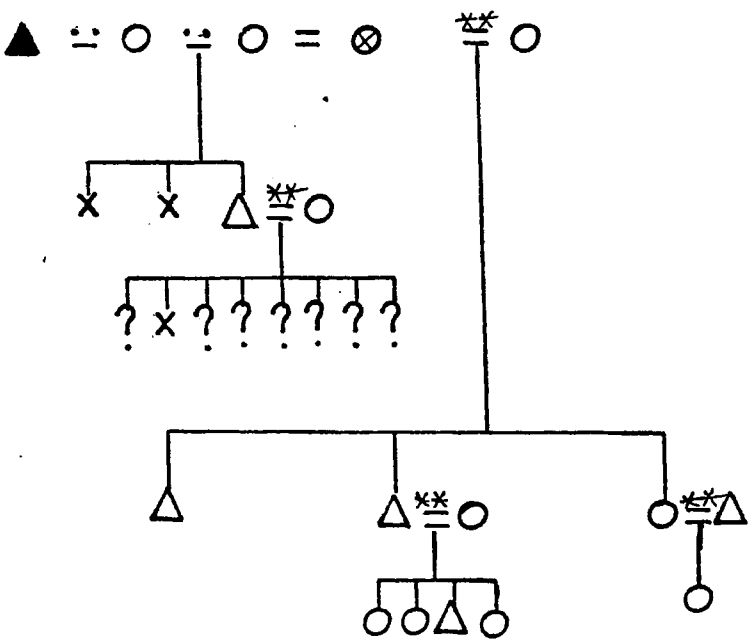

64

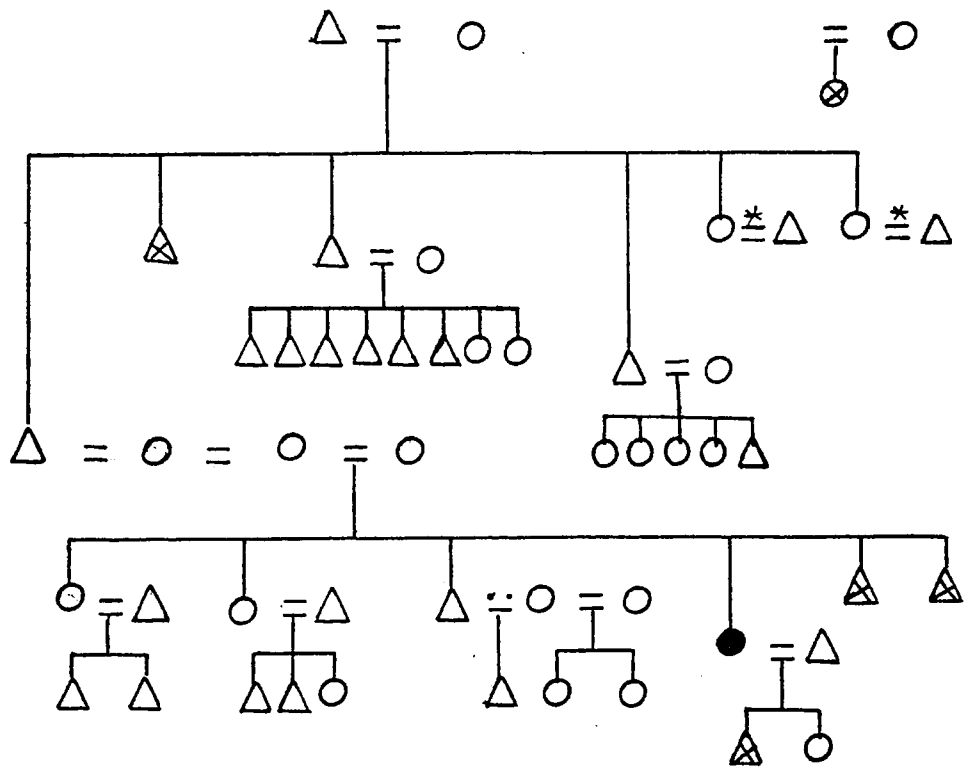

65

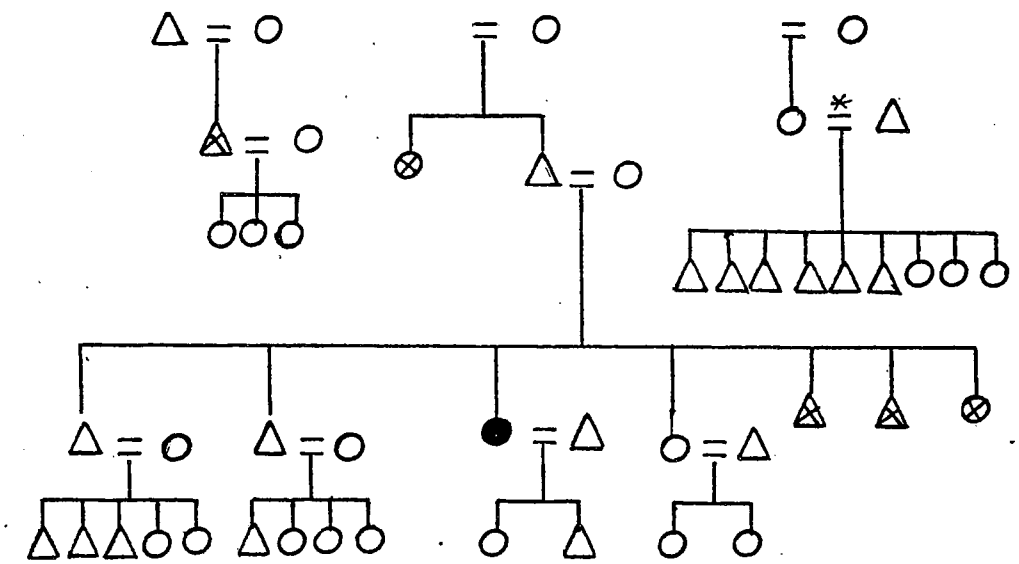

67

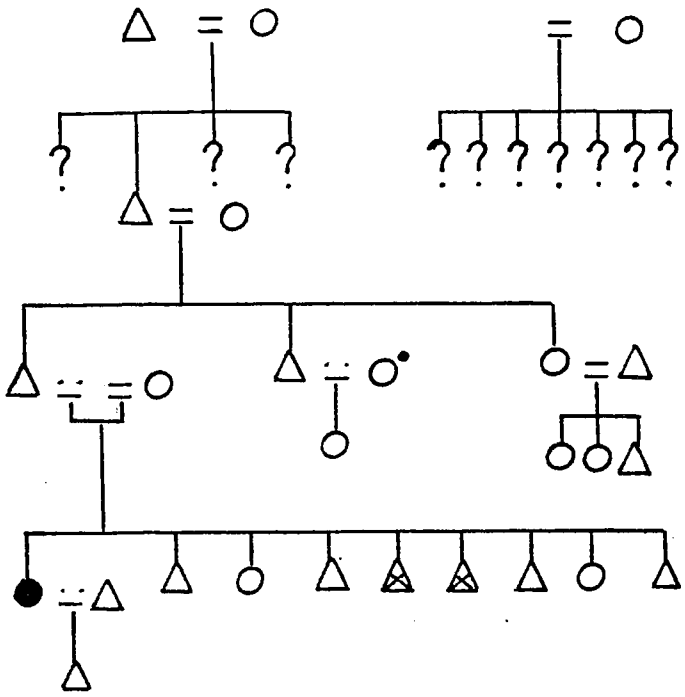

68

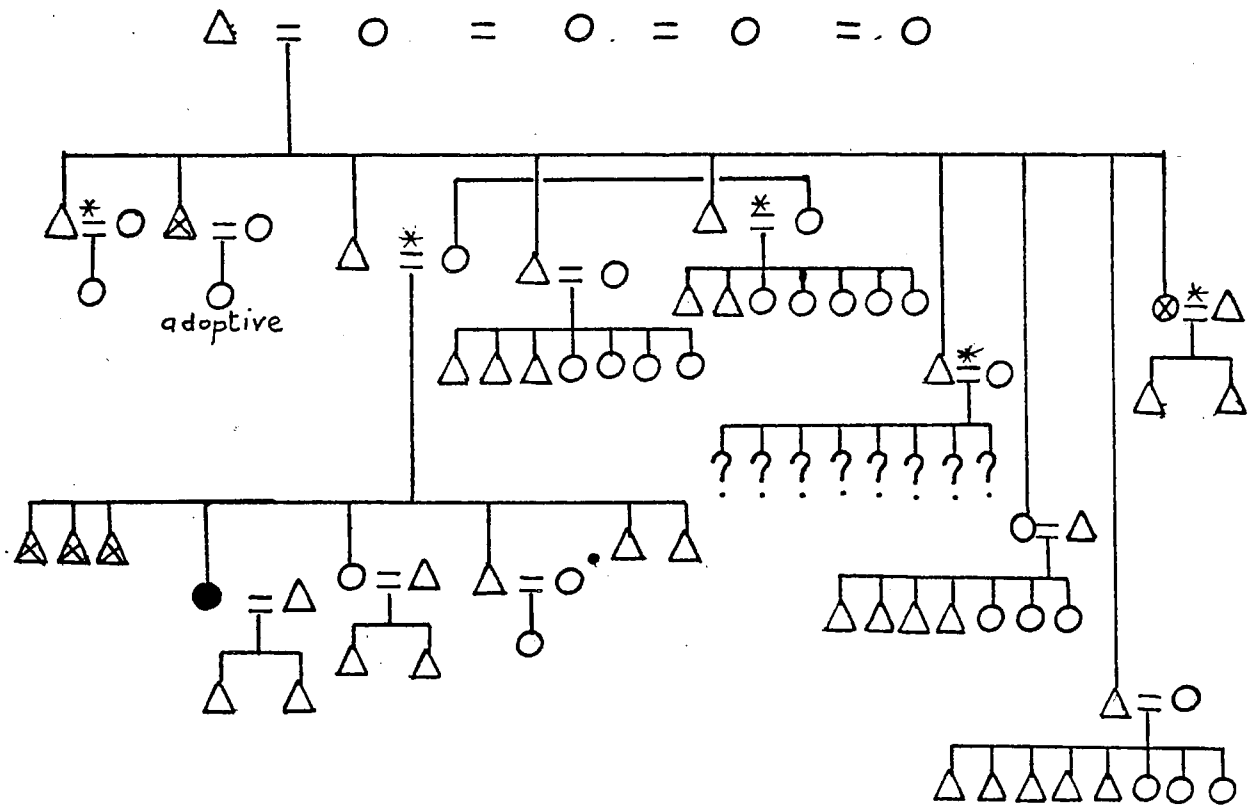

69

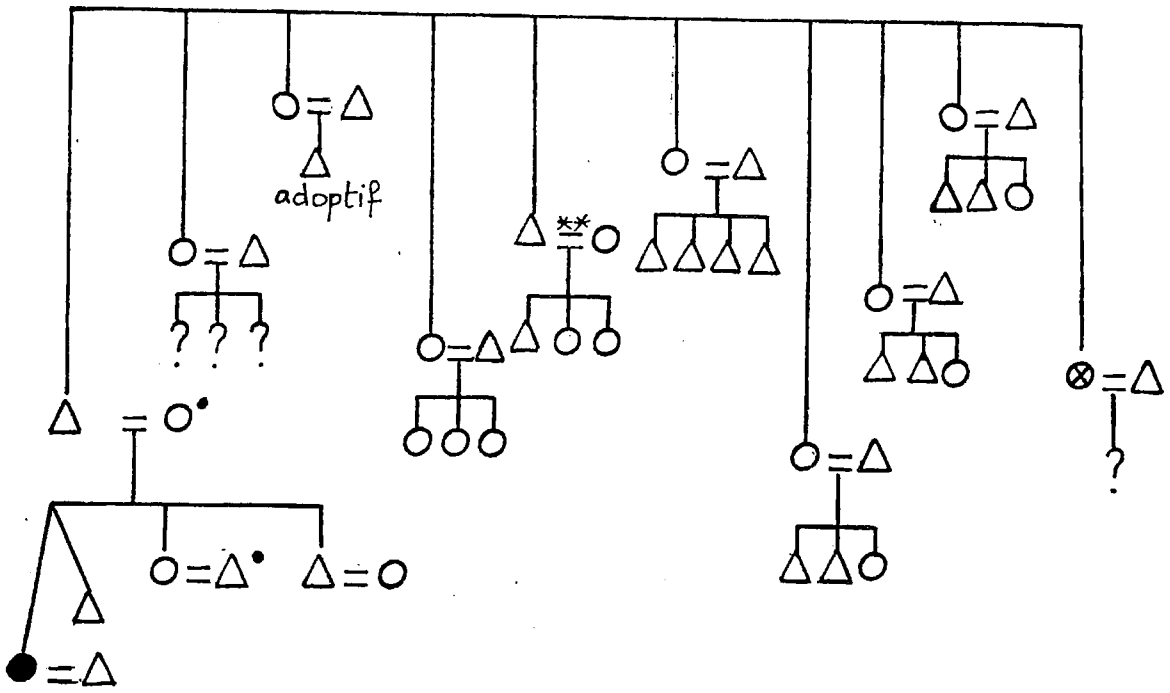

70

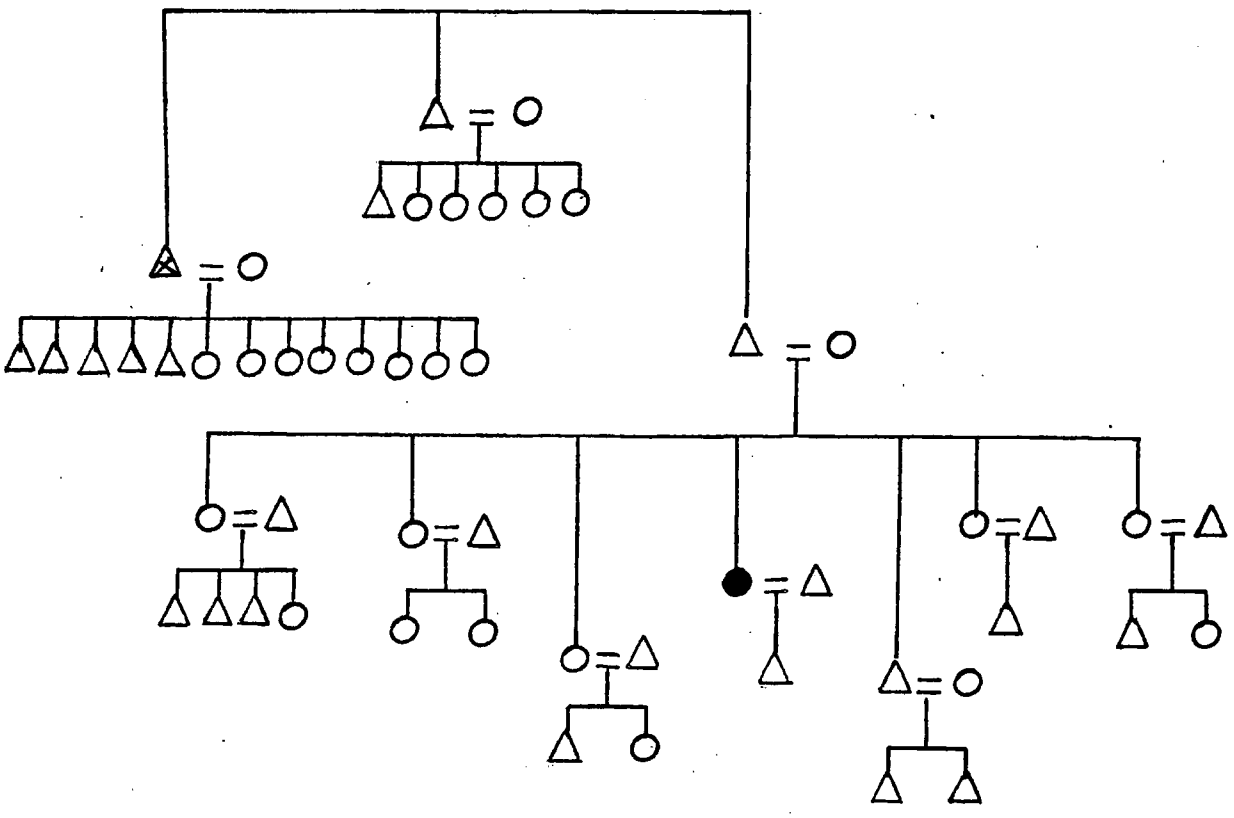

71
72

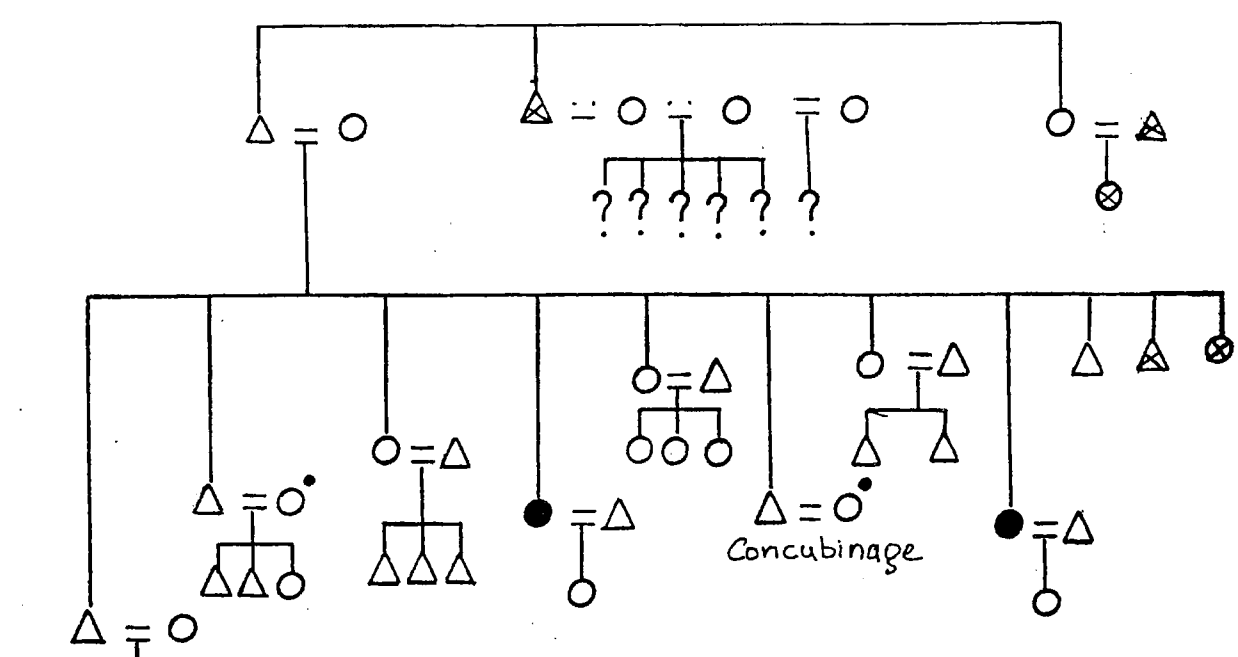

74

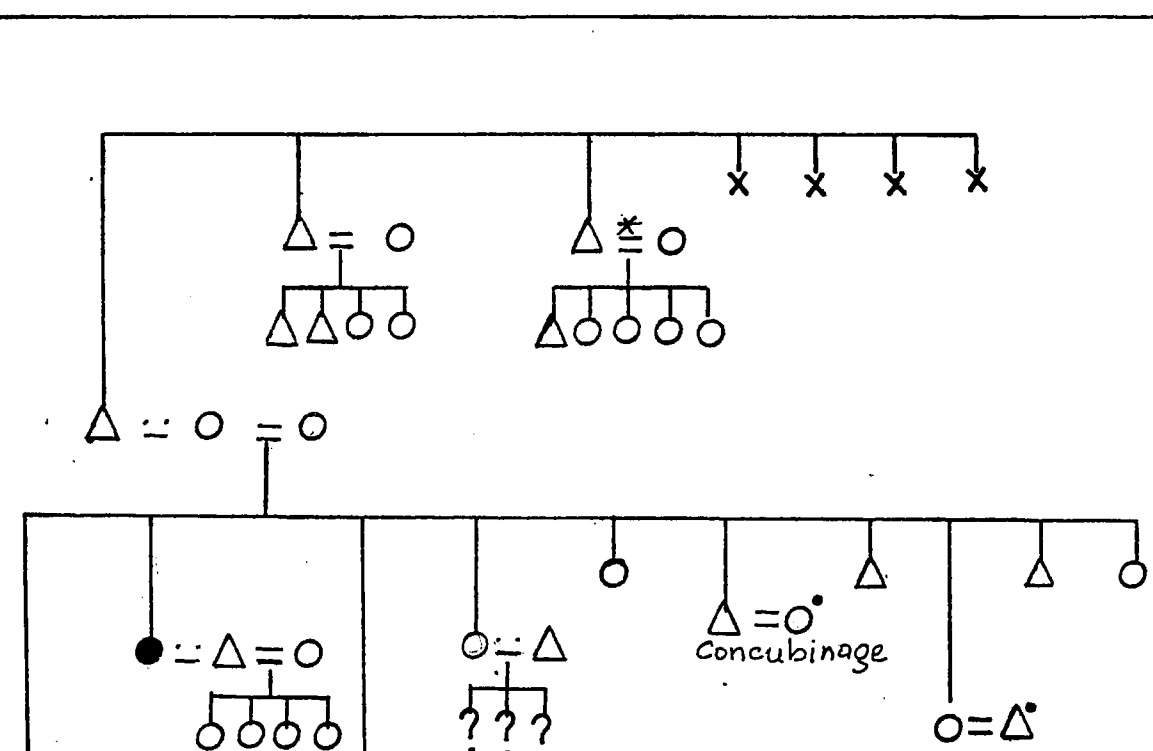

75

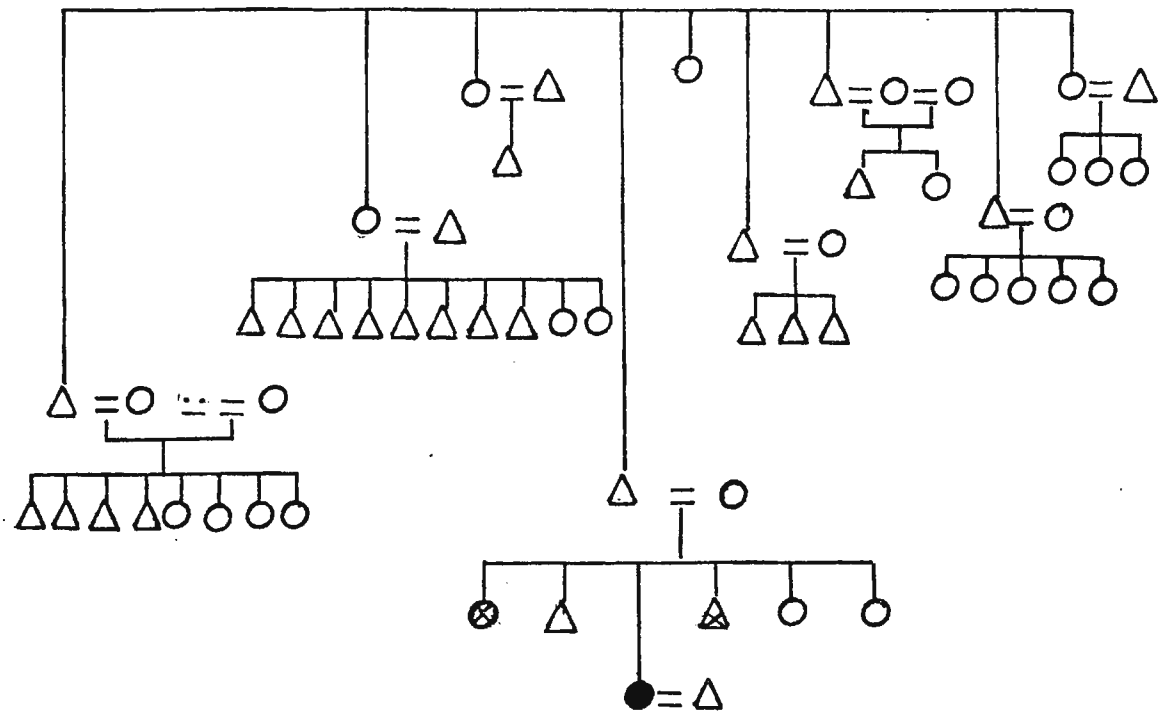

76

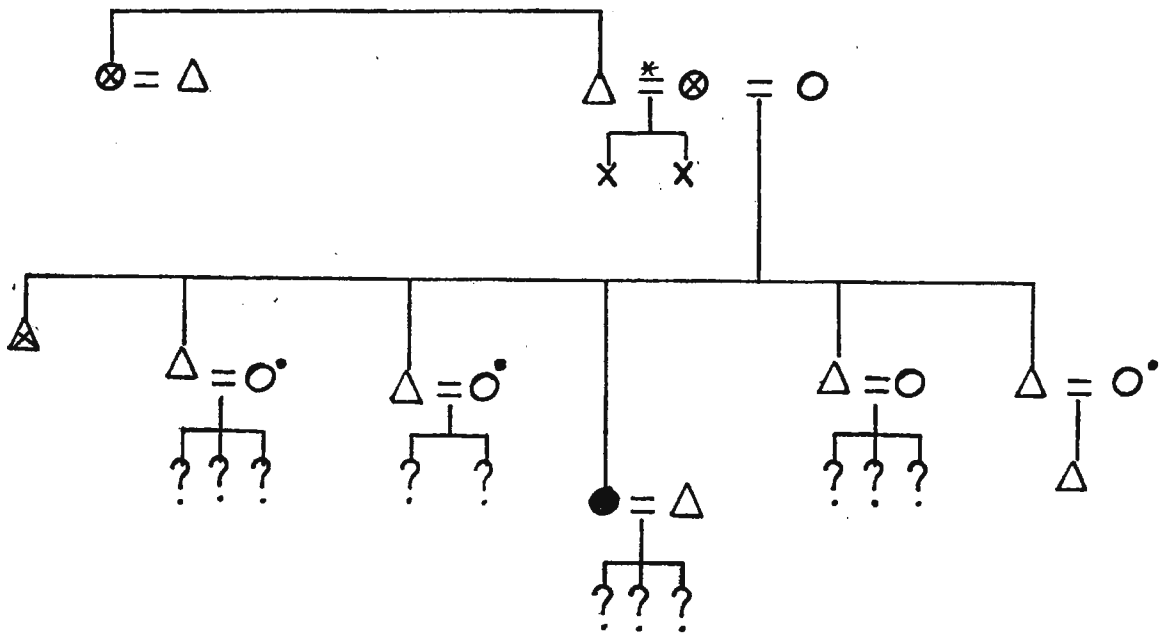

77

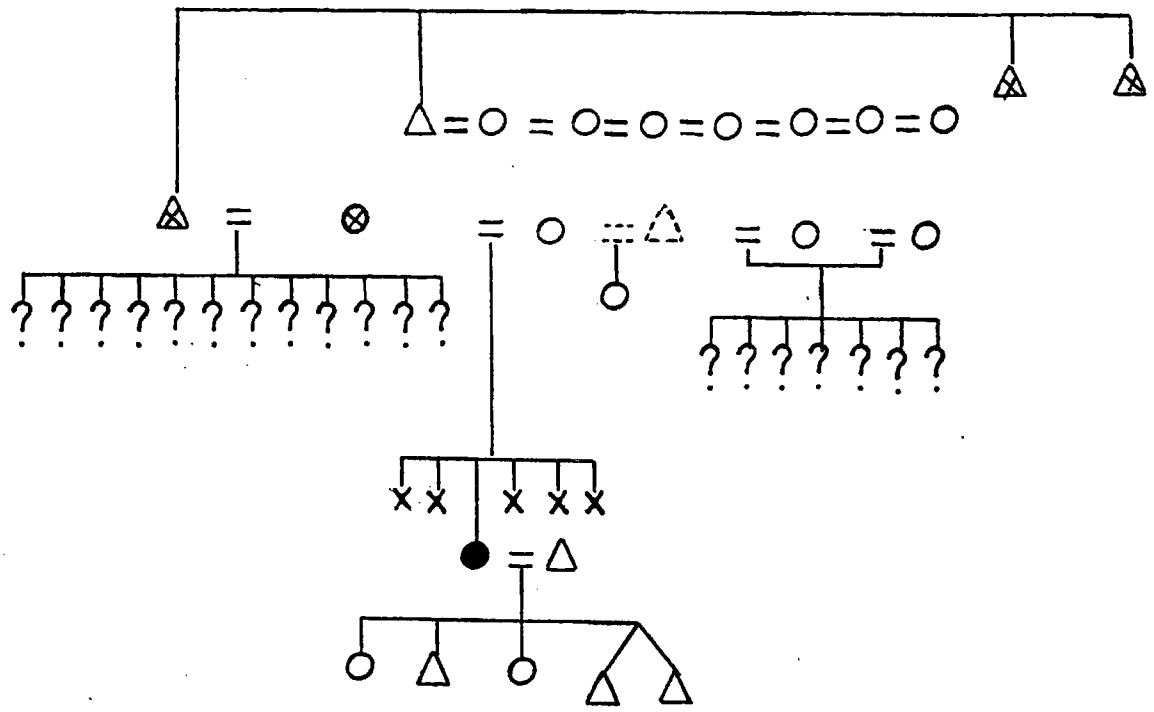

78

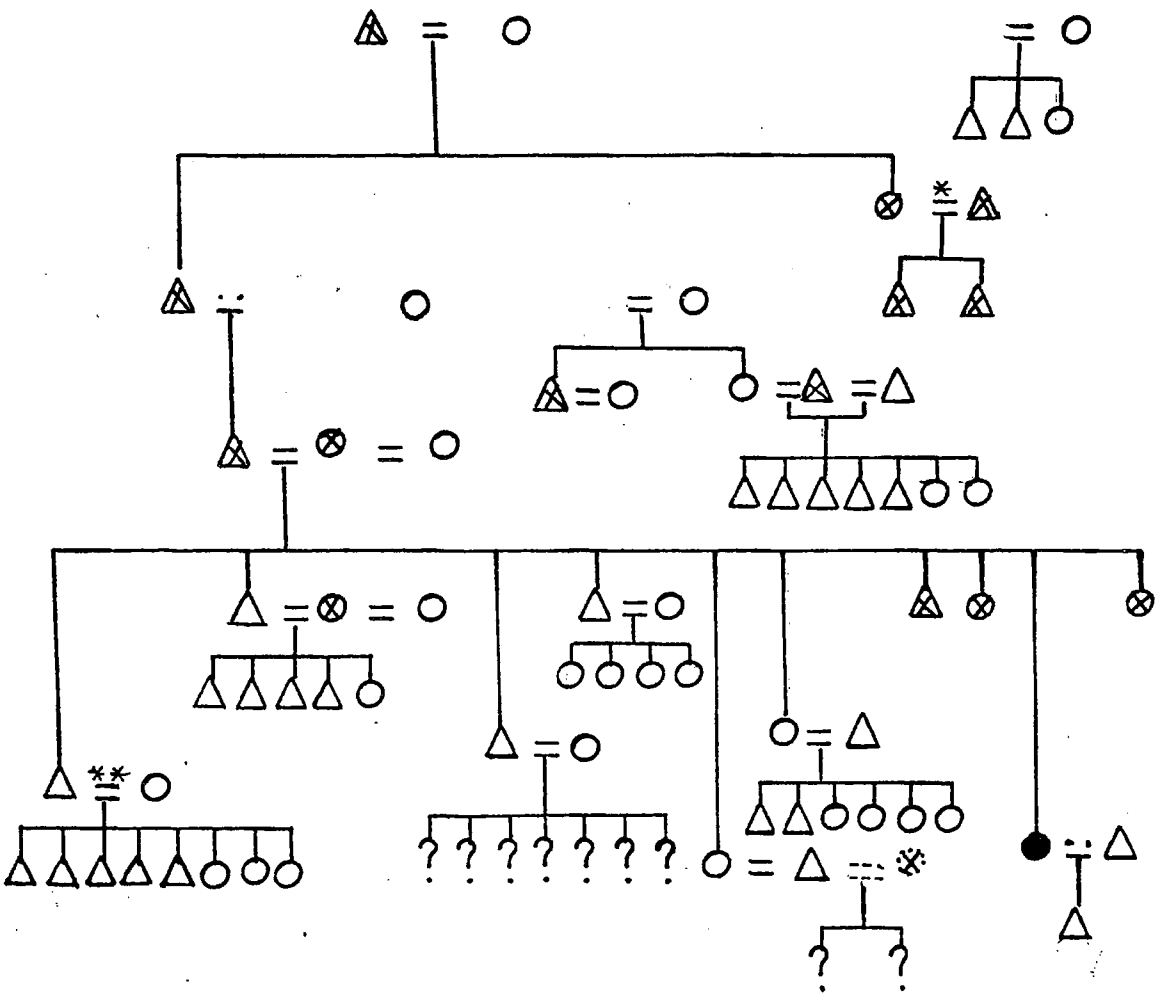

79

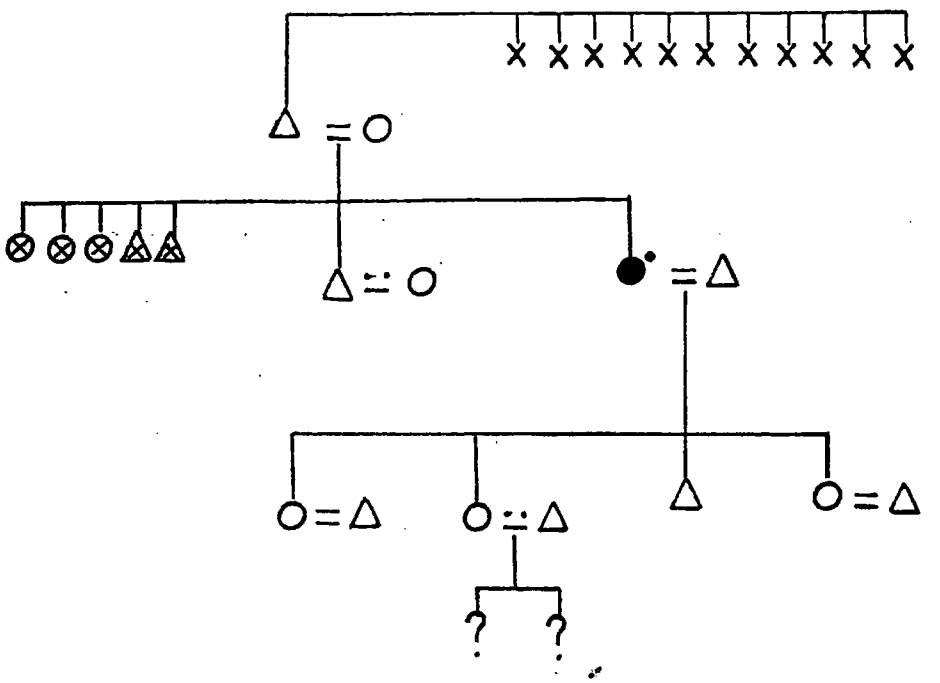

80

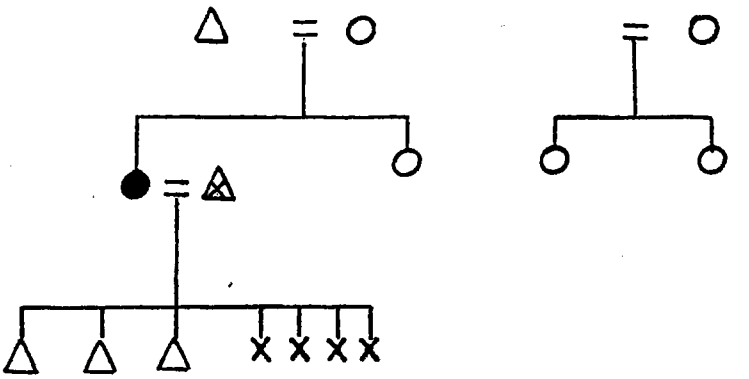

81

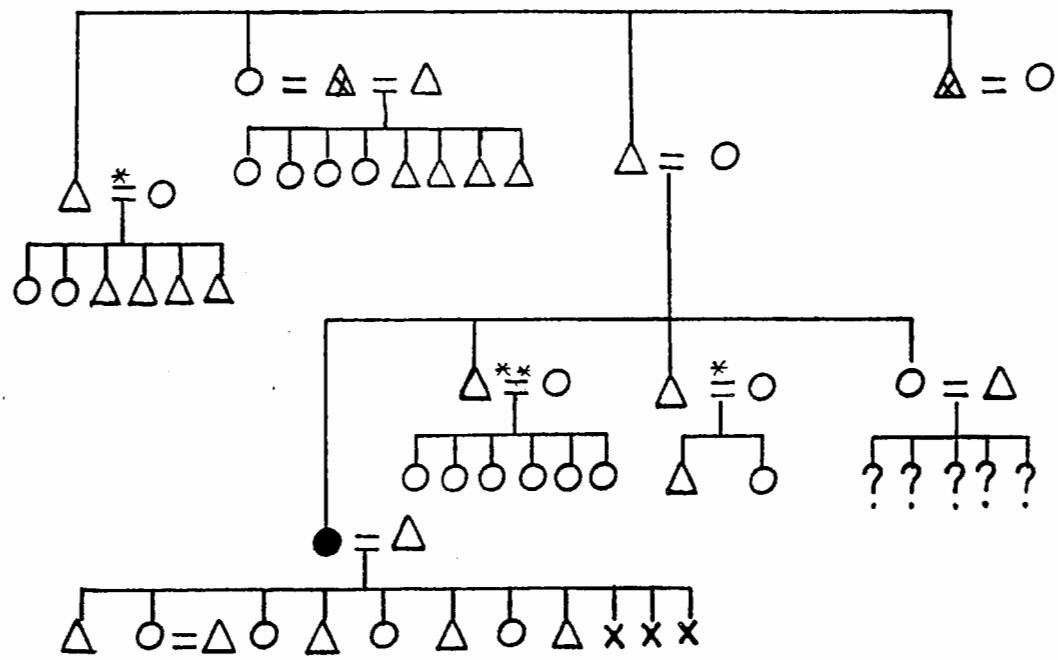

82

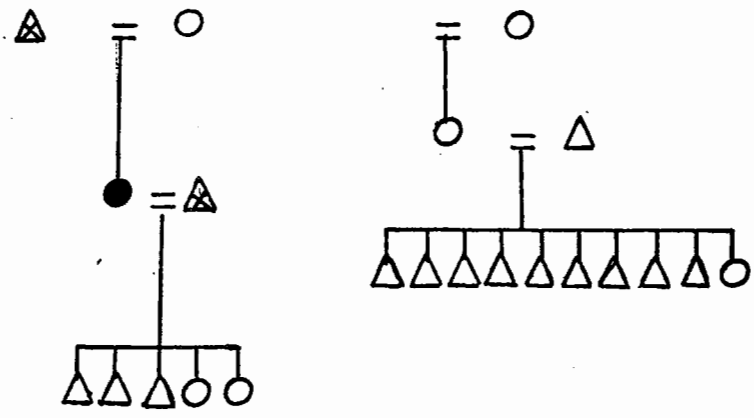

83

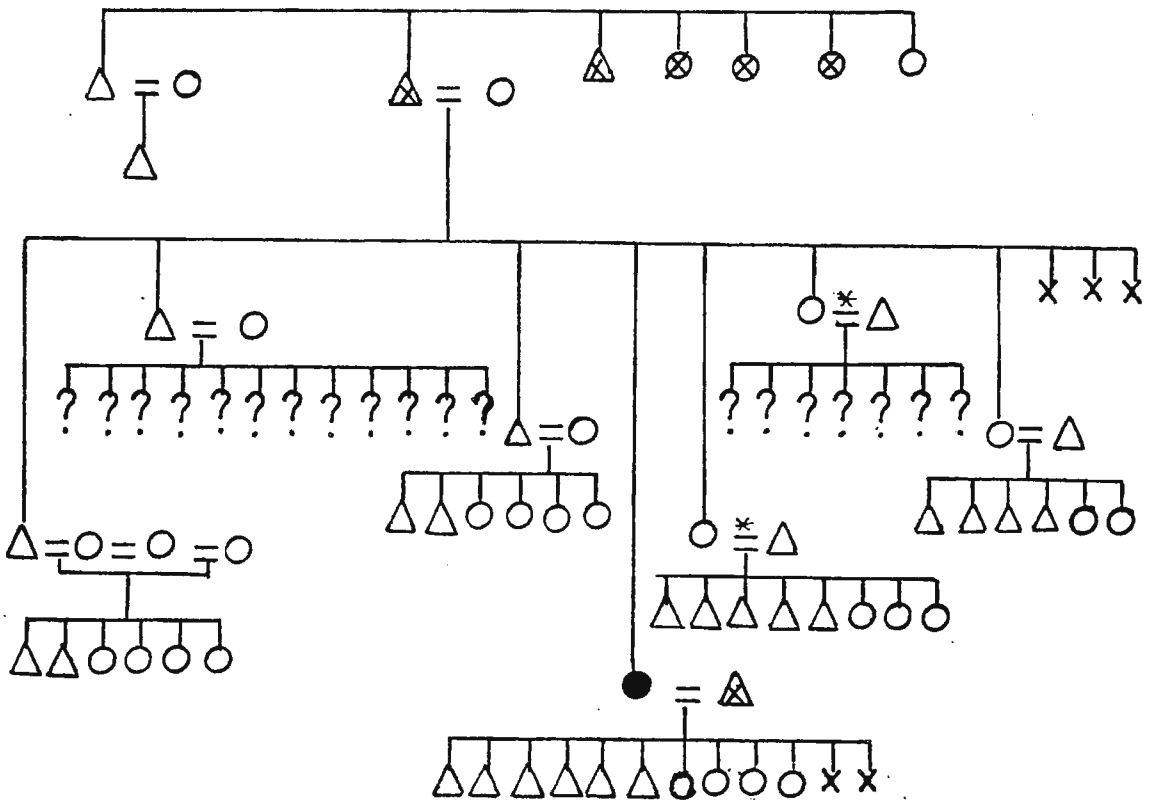

84

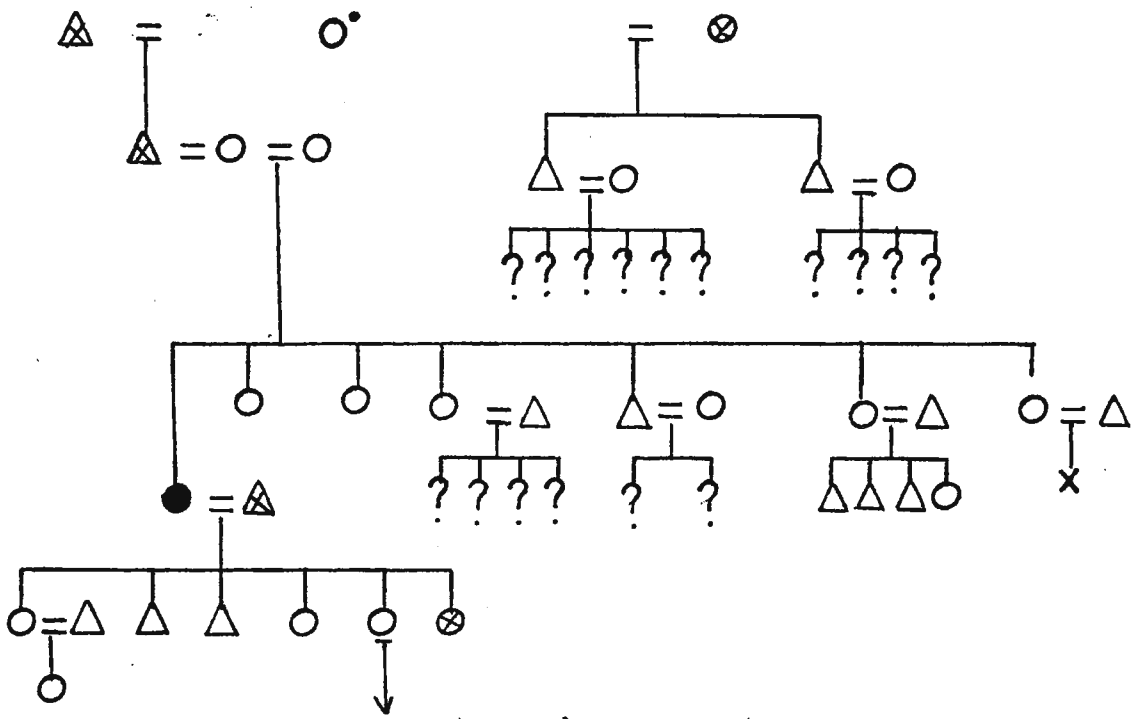

85

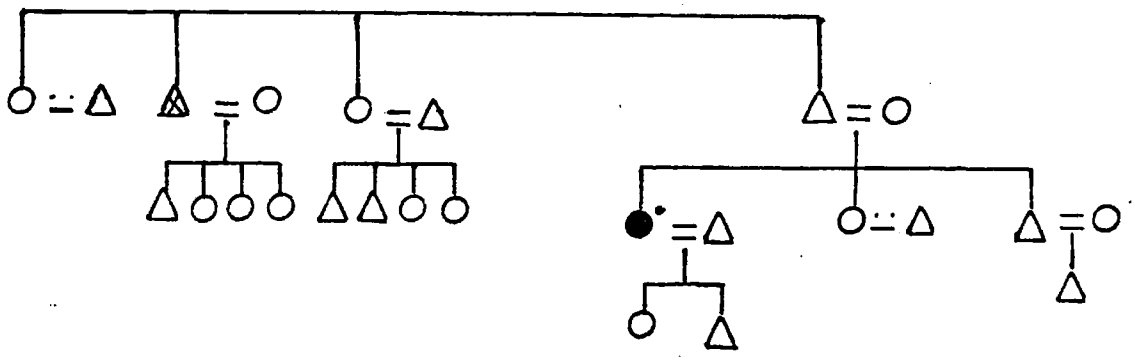

86

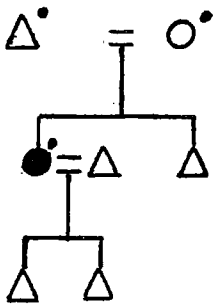

88

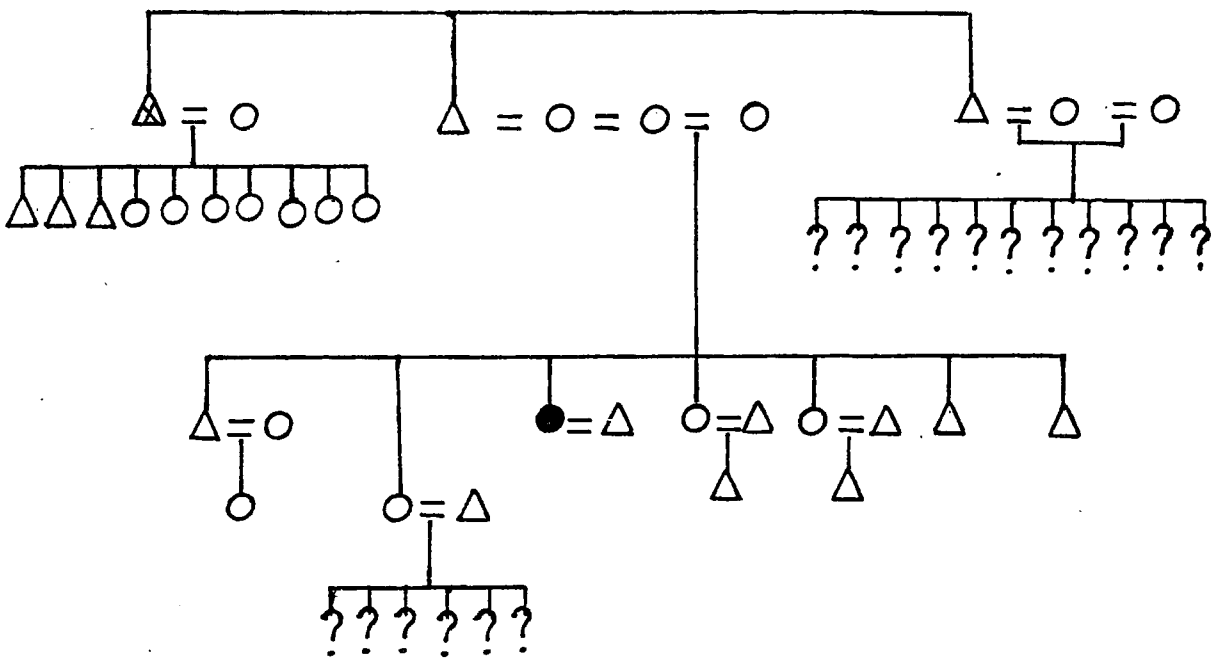

89

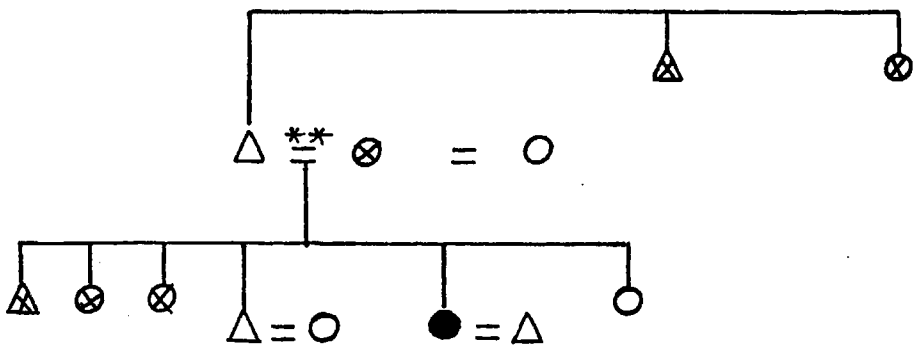

90

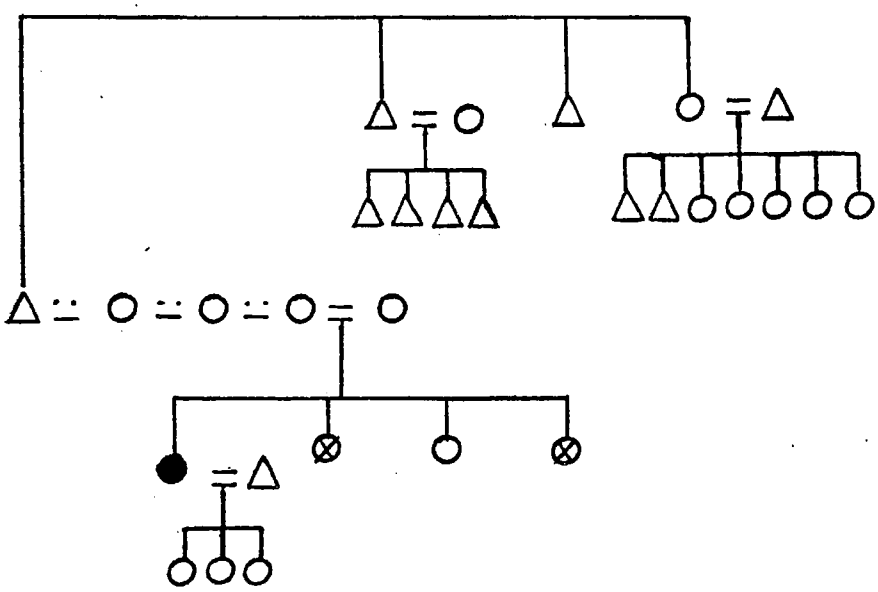

91

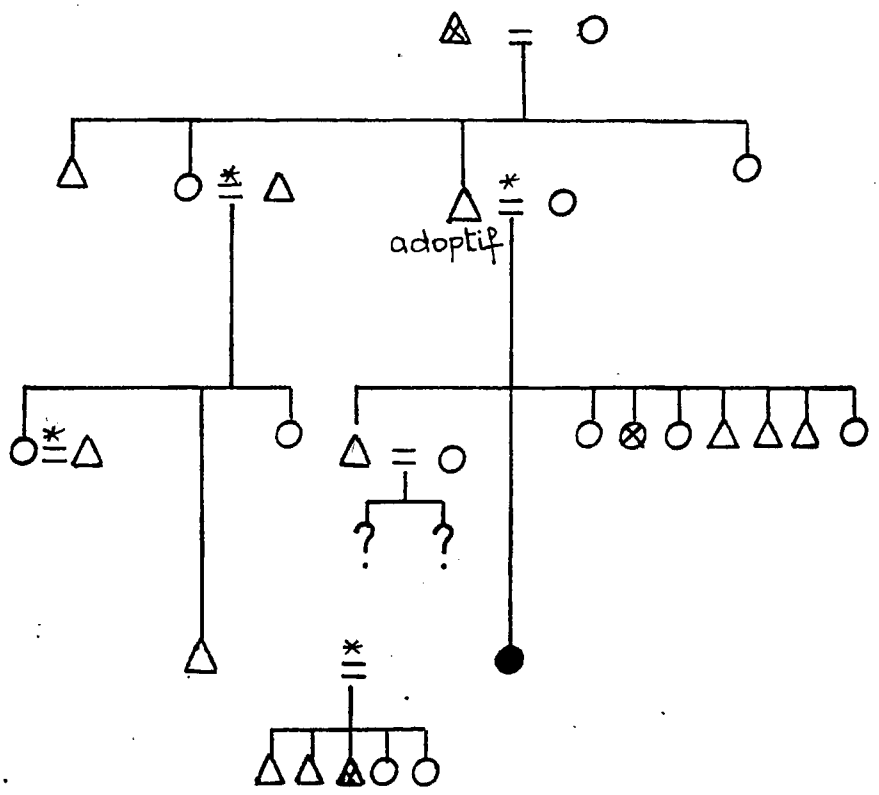

92

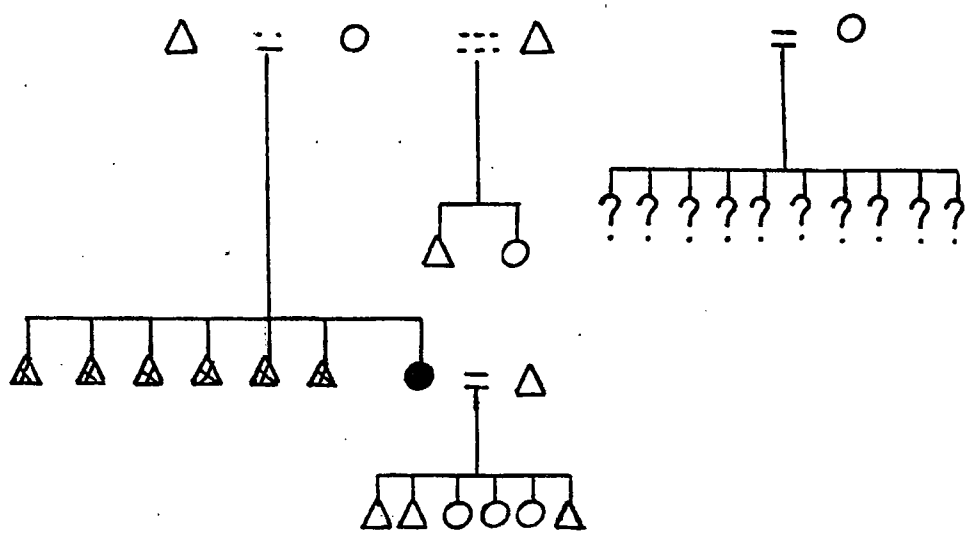

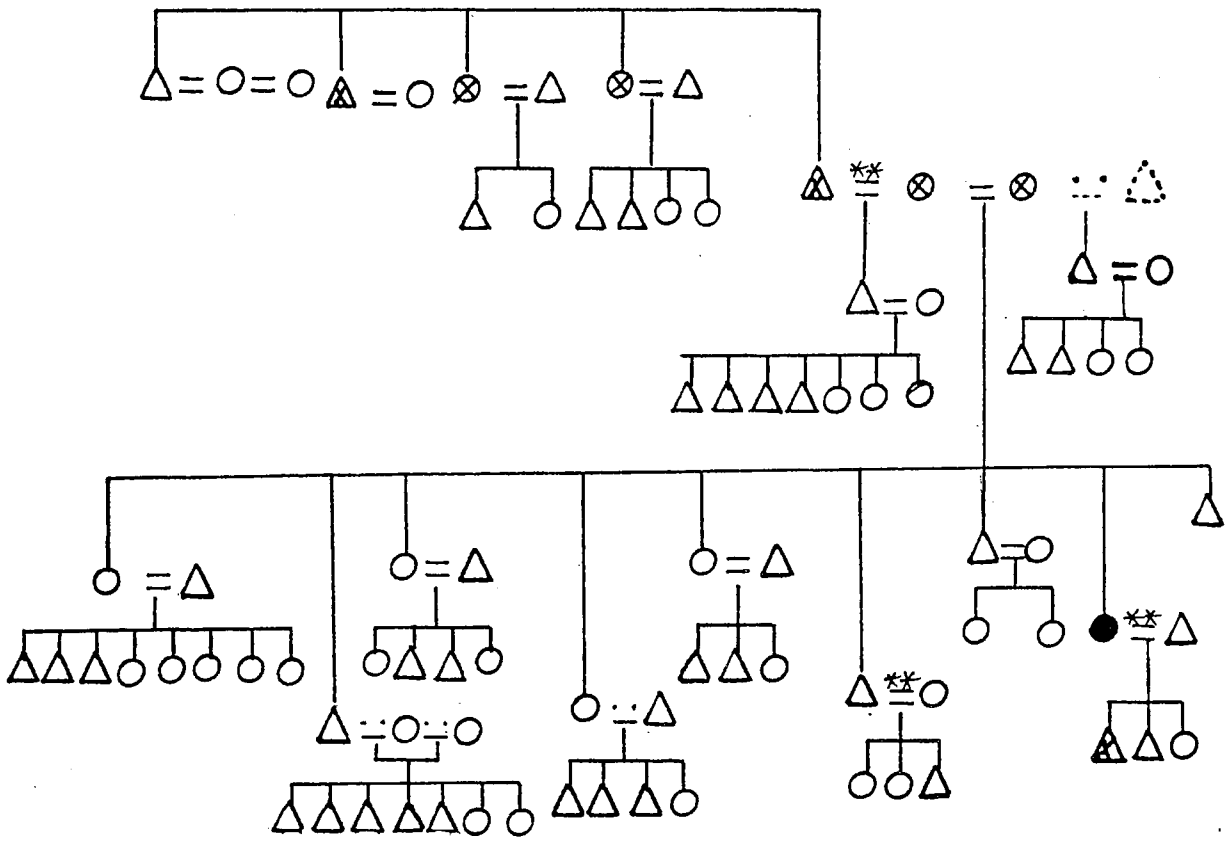

94

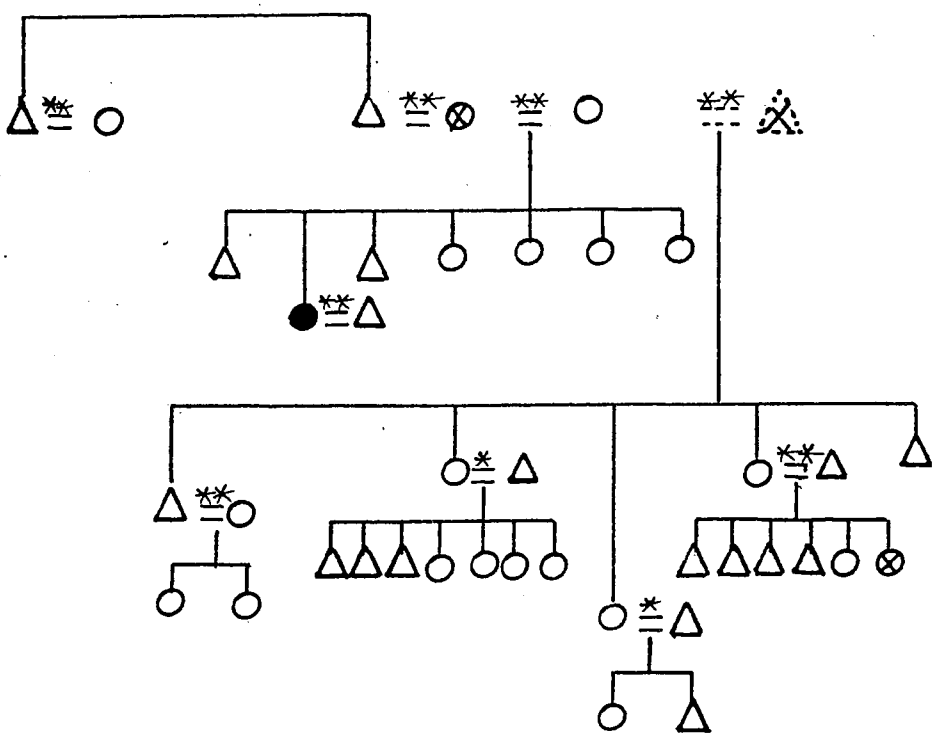

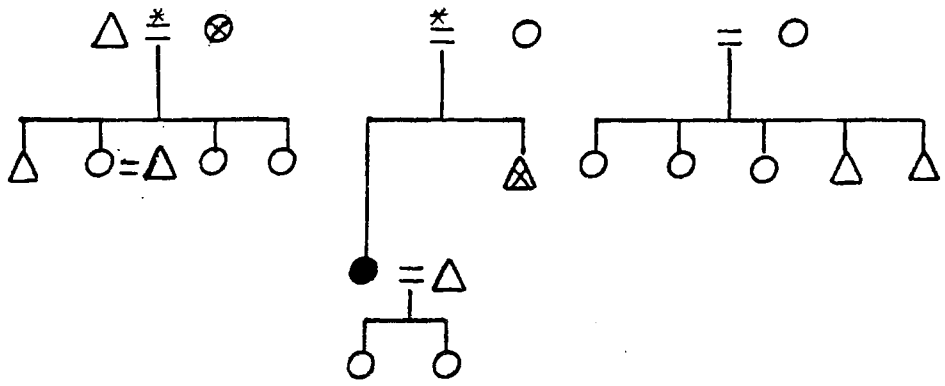

97

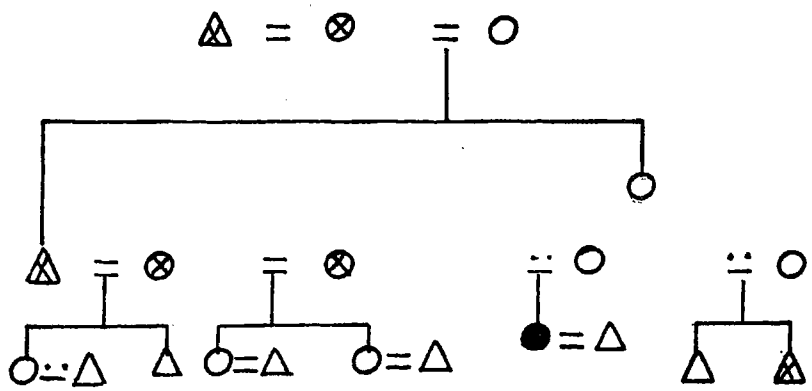

98

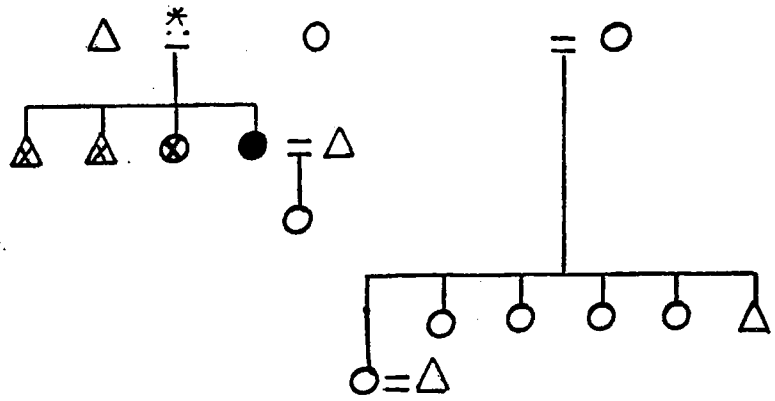

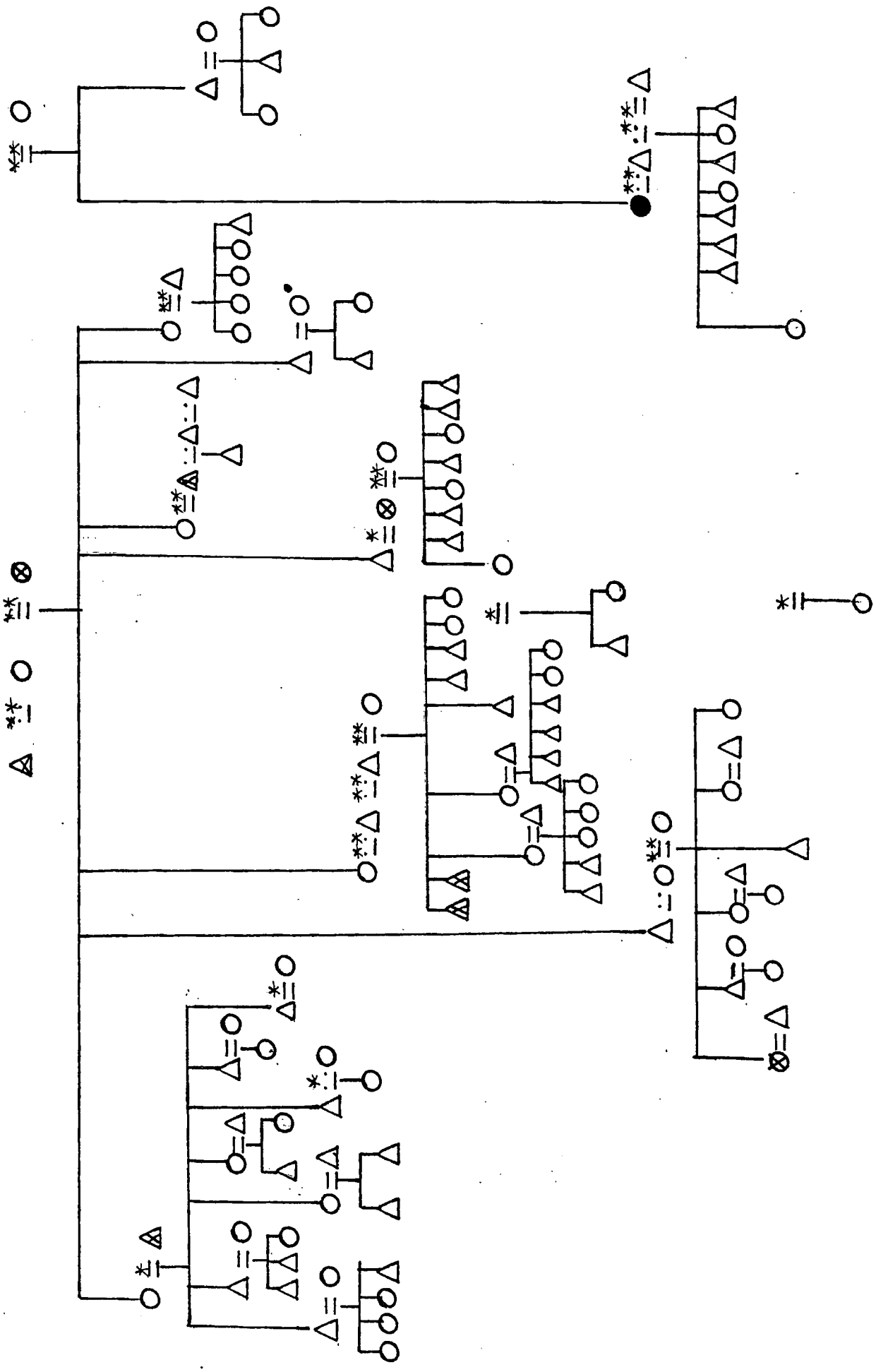

99

100

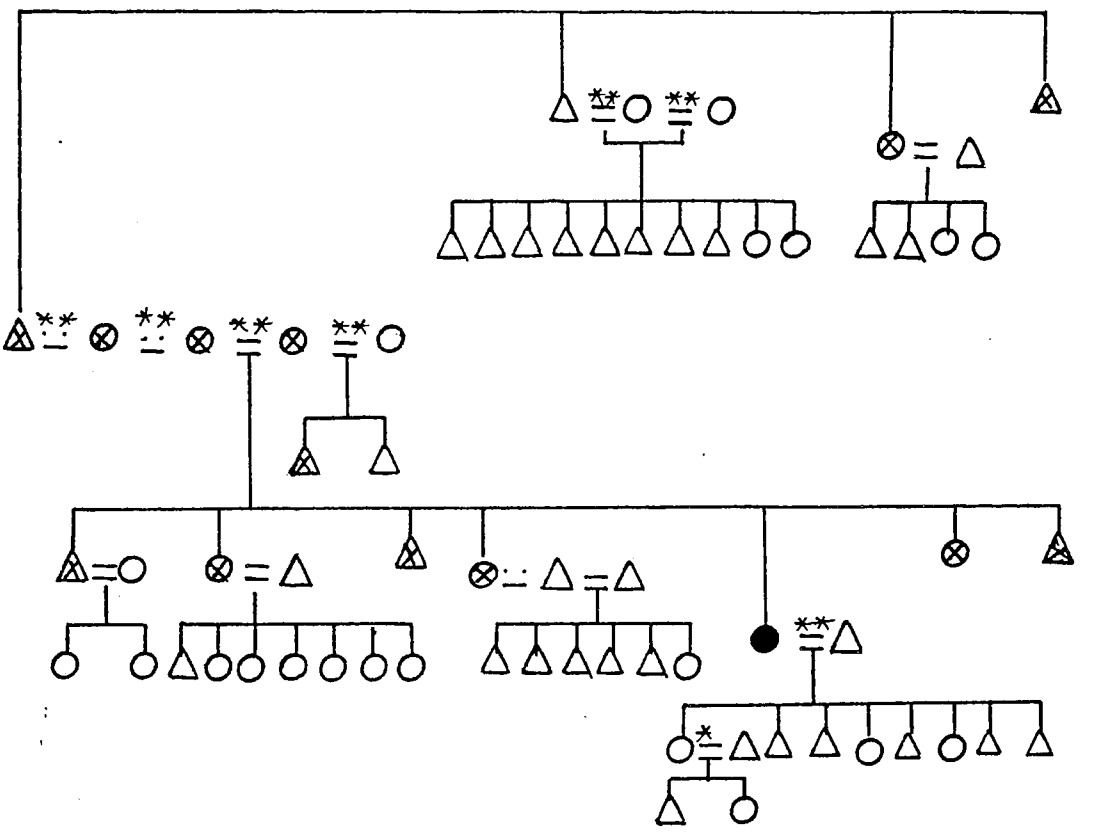

101

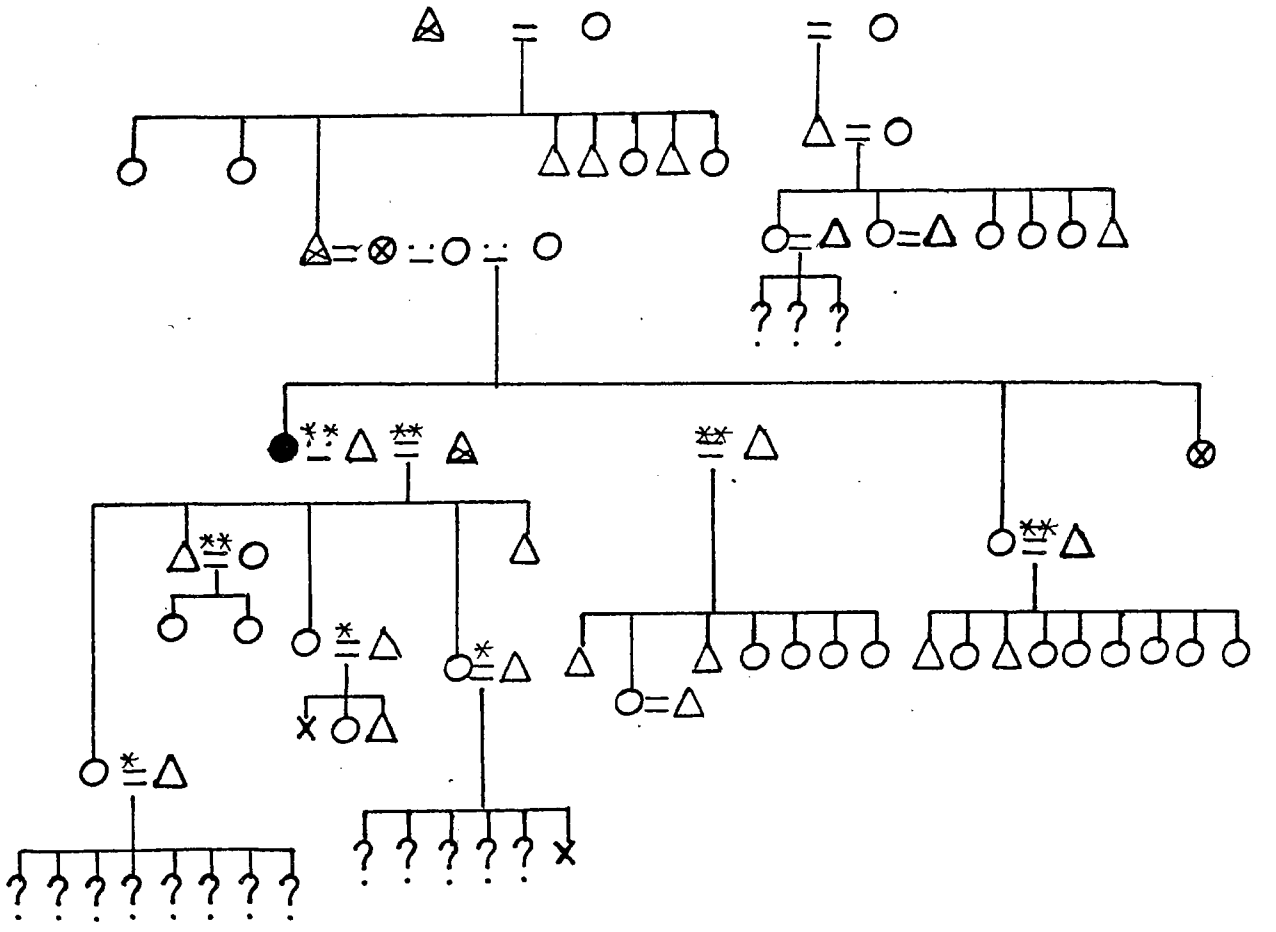

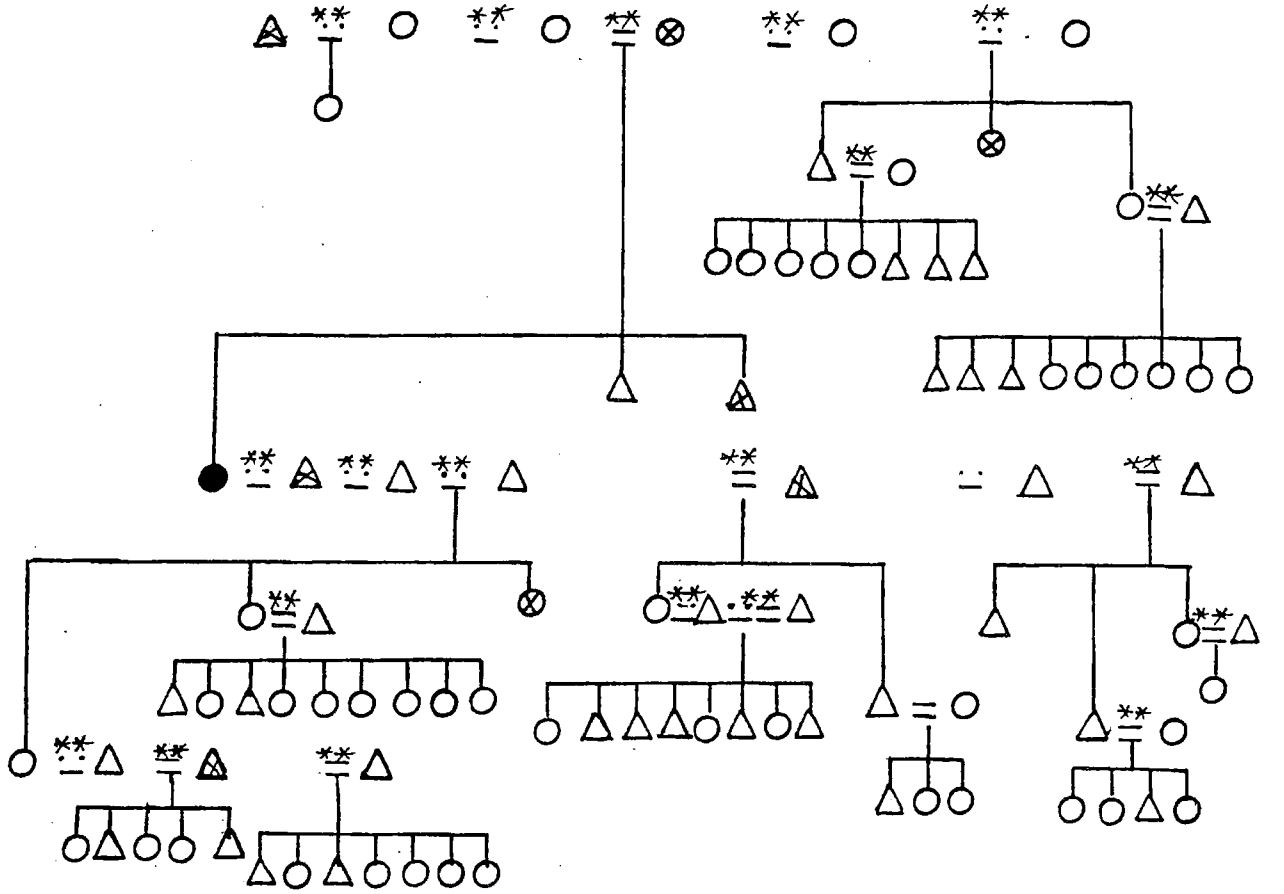

103

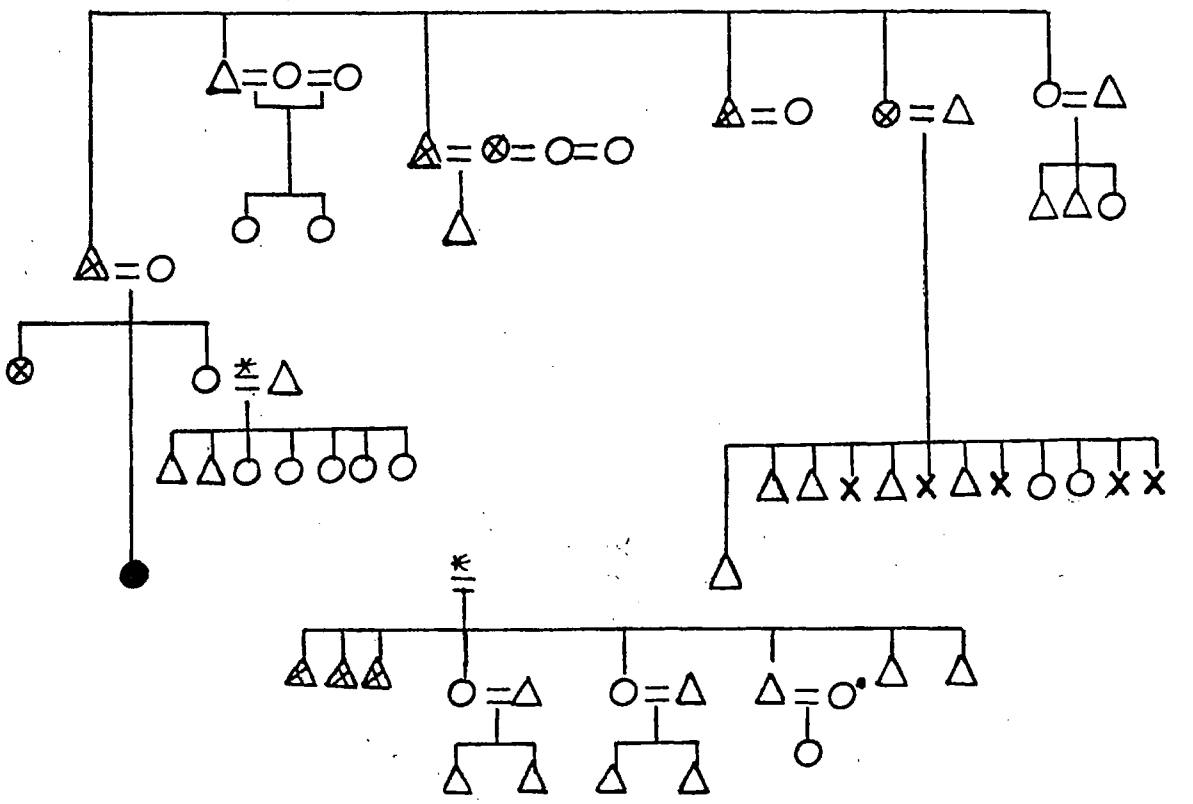

104

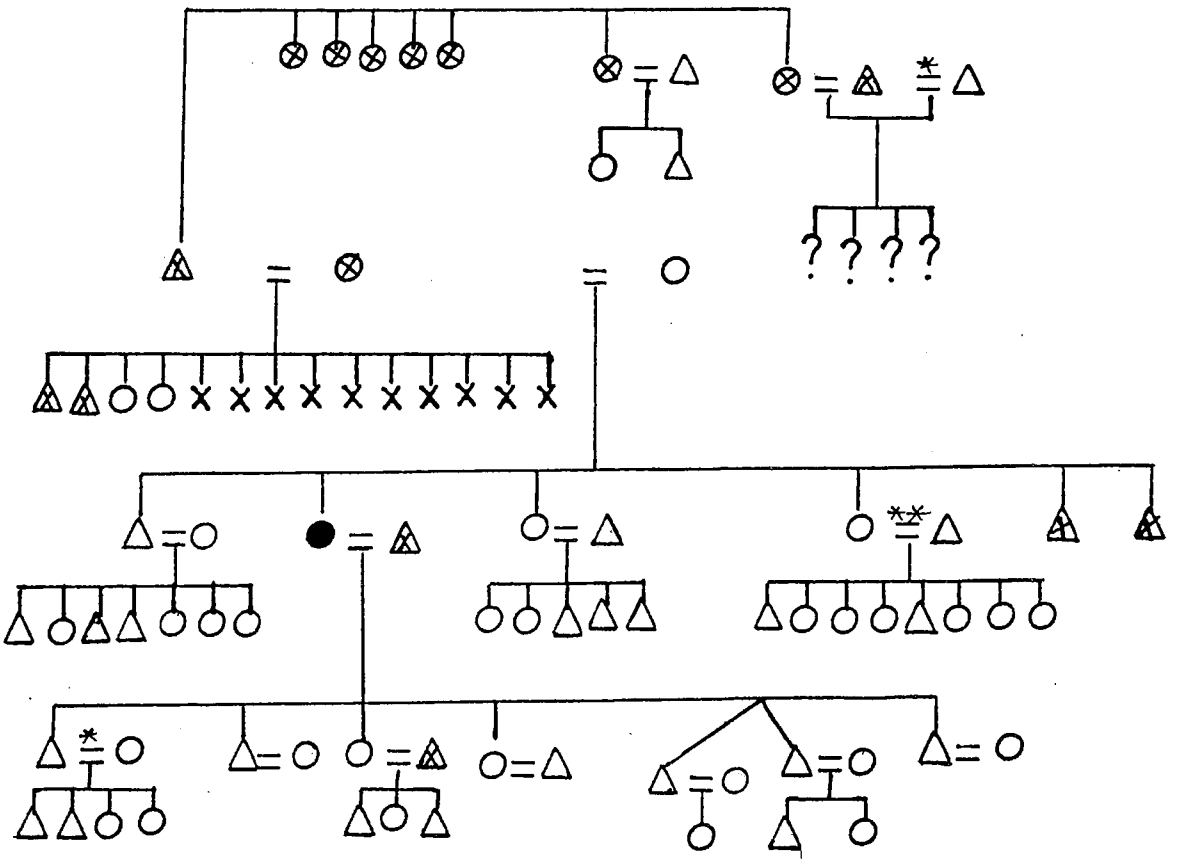

105

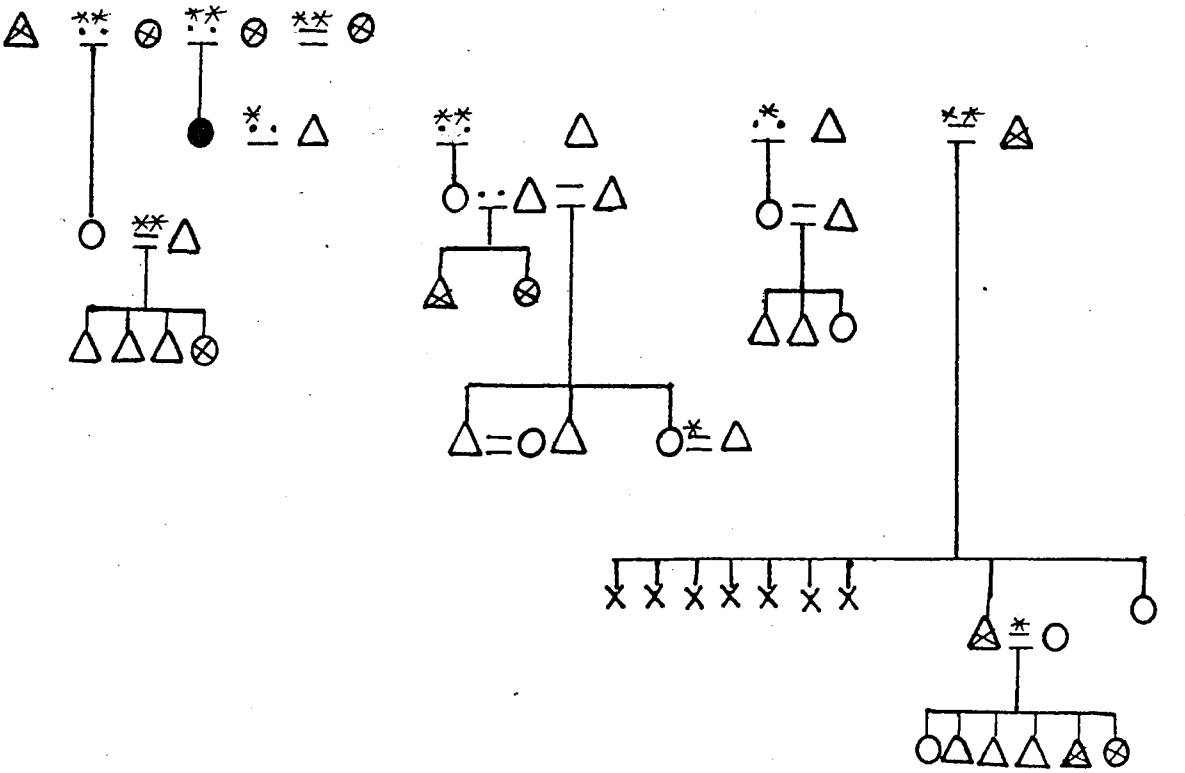

B i b l i o g r a p h i e

-0-0-0-0-0-0-

Ouvrages :

AGERON (Charles-Robert) : Les Algériens Musulmans et la France (1871-1919), PUF, 2 tomes, 1968.

AIT SABBAH (Fatna) : La femme dans l'inconscient musulman, le Sycomore, Paris, 1962.

ALBERONI (Francesco) : Le choc amoureux, Ed. Ramsay, Paris, 1981.
- L'érotisme, Ed. Ramsay, Paris, 1987.
-Vie publique et vie privée, Ed. Ramsay, Paris, 1988.

ARIES (Philippe) : L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Plon, 1960.

ARNAUD (Jacqueline) : Le mythe tribal chez Kateb Yacine, in Actes du 1er Congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, SNED, Alger, 1973.

BASAGANA (Ramon), SAYAD (Ali) : Habitat traditionnel et structure familiale en Kabilie, SNED, Alger, 1974.

BAUDRILLARD (Jean) : Pour une critique de l'économie politique du signe, Ed. Gallimard, 1972.

BELAMRI (Rabah) : Le soleil sous le tamis, Publisud, 2° éd., 1984.

BELHALFAOUI (Mohamed) : La poésie arabe maghrébine d'expression populaire, F. Maspéro, 1973.

BENACHENHOU (Abdelatif) : L'exode rural en Algérie, ENAP, Alger, 1979.

BENDAHMAN (Hossain) : Personnalité maghrébine et fonction paternelle au Maghreb (Œdipe maghrébin), La pensée universelle, Paris, 1984.

BEN JELLOUN (Tahar) : La plus haute des solitudes Ed. du Seuil, PAris, 1977.

BERTAUX (Daniel) : Destins personnels et structure de classe, PUF, Paris, 1977.

BEZILLE (Hélène) : Les interviewés parlent, in L' entretien dans les sciences sociales, A. Blanchet & Al., Dunod-Bordas, 1985.

BLANCHET (Alain) & Al. : L'entretien dans les sciences sociales, Dunod-Bordas, Paris, 1985.

BIANQUIS (Thierry) : La famille en Islam arabe, in Histoire de la famille, T. 1, A. Colin, 1986.

BOUCEBCI (Mahfoud) : Maladie mentale et handicap mental, ENAP, Alger, 1984.

BOUGHALI (Mohamed) : La représentation de l'espace chez le Marocain illettré, Mythes et traditions, Anthropos, Paris, 1974.

BOUHDIBA (Abdelwahab) : La sexualité en Islam, PUF, 3° édition, 1982.

BOUKHOBZA (Mohamed) et VON ALLMEN (Malik) : L'enquête socio-démographique algérienne : quelques résultats et problématique sociologique, Doc. AARDES.

BOULDING (K.E.) : Réciprocité et échange ; l'individu et la famille dans la société, in Les femmes et la société marchande, PUF, 1978.

BOURDIEU (Pierre) : Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Fayard, Paris, 1982.
- Questions de sociologie, Ed. Minuit, 1980.
- Travail et travailleurs en Algérie (en collaboration avec A. DARBEL, J.P. RIVET et C. SEIBEL), Ed. Mouton, 1964.

BOURDIEU (Pierre) : Algérie 60. Structure économique et structures temporelles, Ed. de Minuit, Paris, 1977.

- Le sens pratique, Minuit, Paris, 1980.

- Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois (3) études d'ethnologie kabyle, Droz,Genève, 1972.

- La distinction critique sociale du jugement, Ed. de Minuit, Paris, 1979.

- Cours au Collège de France à Paris, Sorbonne, Année 1983-1984.

- Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie, Ed. de Minuit, 1965 (en collaboration avec L. BOLTANSKI, R. CASTEL et J.C. CHAMBOREDON)

BOURDIEU (Pierre), SAYAD (Ali) : Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Ed. Minuit, 1964.

BOURGUIGNON (Odile) : Mort des enfants et structures familiales, PUF, 1984.

BOUTEFNOUCHET (Mostepha) : La famille algérienne. Evolution et caractéristiques récentes, SNED, Alger, 1980.

BRESC (Henri) : L'Europe des villes et des campagnes, in Histoire de la famille (XIII - XV° S.), T. 1, A. Colin, 1986.

BRETEAU (Claude H.) : Stratégie de "l'endogamie de lignée agnatique" dans une communauté rurale du Nord-Est Constantinois, in Production pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen, Geuthner, Paris, 1981.

BRUCKNER (Pascal), FINKIELKRAUT (Alain) : Le nouveau désordre amoureux, Ed. Seuil, 1977.

BURGAT (François), NANCY (Michel) : Les villages socialistes de la révolution agraire algérienne, CNRS, 1984.

CASTELLAN (Yvonne) : La famille du groupe à la cellule, Dunod, Paris, 1980.

CAZENEUVE (Jean) : Sociologie du rite, PUF, 1971.

CHARNAY (Jean-Paul) : La vie musulmane en Algérie, PUF, Paris, 1965.

CHAULET (Claudine) : La terre, les frères et l' argent, OPU Alger, 3 tomes, 1987.

CHEBEL (Malek) : L'esprit de sérail. Perversions et marginalités sexuelles au Maghreb, Lieu Commun, 1988.

- Le livre des séductions, Lieu Commun, 1986.

CHEVALDONNE (François) : La communication inégale, Ed. CNRS, 1981.

COLLECTIF : Actes du premier congrés d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, SNED, Alger, 1973.

COLONNA (Fanny) : Instituteurs algériens, 1883 - 1939, OPU - FNSP, Paris, 1975.

- Aurès - Algérie, 1935 - 1936, OPU, Ed. MSH, Paris, 1987.

- Savants paysans, OPU, Alger, 1987.

CORNATON (Michel) : Les regroupements de la décolonisation en Algérie, Les Ed. Ouvrières, Ed. Economie et Humanisme, Coll. "Développement et civilisations", Paris, 1967.

DARBEL (Alain), RIVET (J.) : Emploi et développement en Algérie, in L'Algérie de demain, PUF, Paris, 1962.

DAVID (Christian) : L'état amoureux, Payot, Paris, 1971.

DERMENGHEM (Emile) : Le culte des saints dans l'Islam maghrébin, Gallimard, Paris, 1982.

DEVILLERS (Gauthier): L'Etat demiurge. Le cas algérien, L'Harmattan, 1987.

DIB-MAROUF (Chafika) : Fonctions de la dot dans la cité algérienne : le cas d'une ville moyenne : Tlemcen et son hauz, OPU, Alger, 1984.

DJEDDIDI (Tahar-Labib) : La poésie amoureuse des arabes. Le cas des Udrites, SNED, Etudes et documents, Alger, 1973.

DONZELOT (J.) : La police des familles, Ed. Minuit, Paris, 1977.

DOUTTE (Edmond) : Magie et religion dans l'Afrique du Nord, Maisonneuve, Geuthner, Paris, 1984.

DRAI (Raphaël) : Le couple et la science politique, in Discours et Idéologie, PUF, 1980.

DUBY (Georges) : Le chevalier, la femme et le prêtre, Ed. Hachette, Paris, 1981.

DUMONT (Louis) : Introduction à deux théories d'anthropologie sociale, Mouton, 1971.

ELIADE (Mircea) : Le sacré et le profane, Coll. Idées, Gallimard, 1965.

ELIAS (Norbert) : La civilisation des mœurs, Pluriel, livre de poche, 1974.

- La société de cour, Calman-Levy, 1974.

EL-NAFZAWI : La prairie parfumée, Traduction de R. KHAWAM, Ed. Phébus, 1981.

ENRIQUEZ (Eugène) : De la horde à l'état, Essai de psychanalyse du lien social, Ed. Gallimard, 1983.

ETIENNE (Bruno) : L'Algérie, cultures et révolution, Ed. du Seuil, Paris, 1977.

FARGUES (Philippe) : Le monde arabe : la citadelle domestique, in Histoire de la famille, T. 2, A. Colin, 1986.

FINKIELKRAUT (Alain) : La sagesse de l'amour, Ed. Gallimard, 1984.

FLANDRIN (Jean-Louis) : Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle, Seuil, 1983.

FRIEDL (Ernestine) : Dot, honneur et stratégies familiales dans un village de Béotie, Les sociétés rurales de la Méditerranée, Edisud, Monde méditerranéen, 1986.

FROMM (Erick) : L'art d'aimer, Ed. de l'Epi, Paris, 1968.

FOUCAULT (Michel) : Histoire de la sexualité - 1. La volonté de savoir, Ed. Gallimard, 1976.

GERMANOS-GHAZALI (Liliane) : Le paysan, la terre et la femme, Ed. Maisonneuve, Paris, 1978.

GIRARD (Alain) : Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France, Trav. et doc., Cahier no10, PUF, INED, 3° éd., 1981.

GOFFMAN (Erving) : La mise en scène de la vie quotidienne, 1 - La présentation de soi, Ed. de minuit, 1973.

2 - Les relations en public, Ed. de minuit, 1973.

- Les rites d'interaction, Ed. de minuit, 1974.

GOODY (Jack) : L'évolution de la famille et du mariage en Europe, A. Colin, Paris, 1985.

GUICHARD (Pierre) : Structures sociales "occidentales" et "orientales" dans l'Espagne musulmane au Moyen Age, in, Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen, Geuthner, Paris, 1981.

HOGGART (Richard) : La culture du pauvre, Ed. Minuit, 1970.

IFRAH (Albert) : Le Maghreb déchiré, Tradition, Folie et migration, La pensée sauvage, Editeur, 1980.

IRIGARAY (Luce) : Ethique de la différence sexuelle, Ed. de Minuit, Coll. "Critique", 1984.

JACCARD (Roland) : L'exil intérieur. Schizoïdie et civilisation, PUF, Perspectives critiques, 2° éd., Paris, 1979.

JAMOUS (Raymond) : Honneur et baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1981.

KATEB (Yacine) : Nedjma, Ed. du Seuil, Coll. Points, 1956.

KAUFMANN (Jean-Claude) : La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique, Méridiens Klincksieck, Paris, 1988.

KESSAL (Messaouda) : Le problème du divorce dans la société algérienne, SNED, Alger, 1987.

KHELLIL (Mohamed) : La Kabylie ou l'ancêtre sacrifié, l'Harmattan, Paris, 1984.

LACOSTE-DUJARDIN (Camille) : Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb, Ed. la découverte, Paris, 1985.

LEFEBURE (Claude) : Le choix du conjoint dans une communauté berbérophone du Maroc pré-Saharien, in Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen, Geuthner, Paris, 1981.

LEMAIRE (Jean G.) : Le couple : sa vie, sa mort. La structuration du couple humain, Payot, Paris, 1982.

LEMENNICIER (Bertrand) : Le marché du mariage et de famille, PUF, Libre échange, 1988.

LEVI STRAUSS (Claude) : La famille, Annales de l' Université d'Abidjan. Ethnosociologie, Série F, T. 3, 1971.

- (Séminaire dirigé par) : L'identité, Ed. Bernard Grasset, Paris, 1977.

LIZOT (Jacques) : Metidja, un village algérien de l'Ouarsenis, SNED, Alger, 1973.

LOCOH (Thérèse) : Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain, Trav. et doc., Cahier no.107, PUF, 1984.

MAALOUF (Amin) : Léon l'Africain, J.C. Lattès, 1986.

MAFFESOLI (Michel) : L'ombre de dionysos. Contribution à une sociologie de l'orgie, Méridiens Anthropos, 1982.
- Logique de la domination, PUF, 1976.

MAROUF (Nadir) : Terroirs et villages algériens, OPU, Alger, 1981.

MERNISSI (Fatima) : Le harem politique, le prophète et les femmes, Albin Michel, 1987.

- Sexe, idéologie et islam, Tiercé, 1983.

- Le Maroc raconté par ses femmes, Société marocaine des Editeurs réunis, Rabat, 1984.

METRAL (Marie-Odile) : Le mariage, les hésitations de l'Occident, Ed. Aubier, Montaigne, Paris, 1977.

MICHEL (Andrée) (sous la direction de) : Les femmes dans la société marchande, PUF, 1978.

MIQUEL (André), KAMP (Peraj) : Majnûn et Laylâ : L'amant fou, Sindbad, Paris, 1984.

MORGAN (James N.) : Aspects quantitatifs de la production non marchande dans les familles américaines, in Les femmes dans la société marchande, PUF, 1978.

NOUSCHI (André) : Note sur les migrations en Algérie dans la première moitié du XIX° S., in Actes du 1er congrés d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, SNED, Alger, 1973.

OUITIS (Ahmed) : Les contradictions sociales et leur expression symbolique dans le sétifois, SNED, CRAPE, 1977.

PENEFF (Jean) : Industriels algériens, Ed. du CNRS, Paris, 1981.

PENNACCHIONI (Irène) : De la guerre conjugale, Ed. Mazarine, Paris, 1986.

PERISTIANY (John G.) : Les conceptions de l'honneur dans les villages de la montagne chypriote, Edisud, La calade, 1986.

PITKIN (Donald S.) : La dot comme véhicule du changement culturel dans un village d'Italie méridionale, Edisud, La calade, 1986.

PITT-RIVERS (Julian A.) : Conception de l'honneur et classes sociales en Andalousie. Les sociétés rurales de la Méditerrannée, Edisud, La calade, 1986.

- Anthropologie de l'honneur, Le Sycomore, 1983.

REMILI (A;) : Les institutions administratives algériennes, SNED, Alger, 1973.

ROSENFELD (Henry) : Le mariage comme reflet des contractions entre propriété, parenté et pouvoir dans un village de basse Kabylie, Edisud, La calade, 1986.

ROUGEMENT DE (Denis) : L'amour et l'Occident, Plon, 1972.

ROUSSEL (Louis) : La famille après le mariage des enfants, étude des relations entre générations, Trav. et doc., Cahier no78, PUF, 1976.

ROUSSEL (Louis), BOURGUIGNON (Odile) : Générations nouvelles et mariage traditionnel, enquête auprès de jeunes 18 - 30 ans, Trav. et doc., Cahier no86, PUF, 1978.

SAYAD (Abdelmalek) : L'émigration algérienne en France, in Méthodes d'approche du monde rural, OPU, Alger, 1984.

SAYAD (Abdelmalek), GILLETTE (A.) : L'émigration algérienne en France, Capital d'origine et trajectoire sociale, in Méthodes d'approche du monde rural, OPU, Alger, 1984.

SEGALEN (Martine) : La révolution industrielle du prolétaire au bourgeois, in Histoire de la famille, T. 2, A. Colin, 1986.

- Sociologie de la famille, A. Volin, Paris, 1981.

SENNETT (Richard) : Autorité, Ed. Fayard, 1980.

SERVIER (Jean) : Tradition et civilisation berbère. Les portes de l'année, Ed. du Rocher, Monaco, 1985.

SCHNEIDER (Jane) : L'honneur, la honte, l'accés aux ressources et la transformation des sociétés méditerranéennes, Edisud, La calade, 1986.

SHORTER (Edward) : Naissance de la famille moderne, Ed. Seuil Paris, 1977.

THELOT (Claude) : Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale, Dunod, Paris, 1982.

TILLION (Germaine) : Le harem et les cousins, Seuil, Paris, 1966.

- Mariages et modes de production, in Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen, Edisud, La calade, 1981.

TODD (Emmanuel) : La troisième planète, structures familiales et systèmes idéologiques, Ed. du Seuil, Paris, 1983.

TORDJMAN (Gilbert, Dr) : La maladie conjugale, Marabout Université, Ed. Denoël, Paris, 1973.

TOUALBI (Nourredine) : Religion, rites et mutation, E.N.A.L. Alger, 1984.

VANDEVELDE (Hélène) : Femmes algériennes, OPU, Alger, 1980.

VIGNET-ZUNZ (Jacques) : A propos du mariage endogame arabe : une étude de cas. L'Ouarsenis (Algérie), in Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen, Geuthner, Paris, 1981.

VILAINE (Anne-Marie, De) (sous la direction de) : Maternité en mouvement. Les femmes, la reproduction et les hommes de science, Presses Universitaires de Grenoble, Ed. St Martin de Montréal, 1986.

VON ALLMEN (Malik) : Le mariage, lieu d'un rapport entre famille et société, AARDES. Alger, non daté.

WALKER (Kathryn E.) : La mesure du temps consacré aux activités domestiques des familles américaines, in Les femmes dans la société marchande, sous la direction de A. MICHEL, PUF, 1978.

YONNET (Paul) : Jeux, modes et masses 1945 - 1985, Ed. Gallimard, Paris, 1985.

ZERDOUMI (Nafissa) : Enfants d'hier. L'éducation de l'enfant en milieu traditionnel algérien, Maspéro, 1978.

Articles de revue et journaux :

ADEL (Faouzi) : L'amour coupable, in Algérie-Actualité du 11 au 17 octobre 1984.

- Le face à face, in Algérie-Actualité du 22 au 28 mars 1984.

AKEB (Fatiha) : Franchir le premier pas?, in Algérie-Actualité no.743 du 10-16 janvier 1980.

Algérie-Actualité no.743 du 10 au 16 janvier 1980.
de septembre à décembre 1979.
du 10 au 16 janvier 1985.
du 28 au 03 avril 1985.
du 02 au 08 octobre 1986.

AMLIKEC (Muhend Sayd) : Le mariage, in TISURAF, groupe d'études berbères, no.4 - 5, Publication de l'univ.Paris VIII 1979, pp.39-42.

AMRANI (Djamila) : La femme algérienne et la guerre de libération nationale, communication aux journées d'études d'Oran, 1980.

ASCHER (François) : A la recherche du temps libre. Proposition pour l'analyse des pratiques de loisirs, in La Pensée, no.199, 1978, pp.21-43.

AT EALI (Belaid) : Du côté de nos petites filles, in TISURAF groupe d'études berbères, Publication de l'univ. de Paris VIII, no4 - 5, 1979, pp.8-11.

BALAN (Jorge), JELIN (Elisabeth) : La structure sociale dans la biographie personnelle, in Cahiers internationaux de sociologie , no.69, 1980, pp.269-289.

BASAGANA (Ramon), SAYAD (Ali) : La pratique matrimoniale aux Ait-Yanni, in Libyca, T. XIX, 1971, pp.199-216.

BENZINE (Mostefa) : Des questions-clés, in El Moudjahid, 18 avril 1988.

BERTAUX (Daniel) : L'approche biographique, sa validité méthodologique, ses potentialités, in Cahiers internationaux de sociologie, no.59, 1980, pp.197-225.

- Pour sortir de l'ornière néo-positiviste, in Sociologie et sociétés, no.2, 1976, pp.119-133.

- Mobilité sociale biographique, une critique de l'approche transversale, in Revue française de sociologie, no.3, 1974, pp.329-362.

BORRMANS (Maurice) : La famille et le droit positif maghrébin, in Revue algérienne des sciences juridiques,économiques et politiques, no.29-56, OPU, Alger, sept. 1974, pp.29-56.

BOURDIEU (Pierre) : Le capital social, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.31, janvier 1980, pp.2-3.

BOURDIEU (Pierre) : Le champ scientifique, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.2-3, 1976, pp. 88-104.

- L'illusion biographique, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.62-63, juin 1986, pp.62 - 72.

BOURDIEU (Pierre), BOURDIEU (Marie-Claire) : Le paysan et la photographie, in Revue française de sociologie, VI, 1965, pp. 164-174.

BOURDIEU (Pierre) : Une classe d'objet, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.17-18, 1977, pp.2-5.

- Remarques provisoires sur la perception du corps, in Actes de la recherche en sciences sociales, no. 14, 1977.

- Les modes de domination, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.2-3, juin 1976,pp.122-132.

- Effet de champ, effet de corps, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.59, septembre 1985, p.73.

- Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction, in Annales E.S.C., no.4-5, 1972, pp. 1105-1125.

BOURENANE (Mohamed) : Evolution récente de l'agriculture algérienne 1962-1982, in Temps modernes, juillet-août 1982, pp.80-105.

BOURGEOIS-PICHAT (Jean) :

BRETEAU (Claude H.), ZAGNOLI (Nello) : Enterré vivant le soir de ses noces. Littérature orale arabo-berbère, no. 13, 1982.

BRETEAU (Claude H.), ZAGNOLI (Nello) : Le statut de la femme dans deux communautés rurales méditerranéennes : la Calabre et le Nord-Est Constantinois, in Les temps modernes, no.418, 1981, pp.1054-2007.

CARLIER (J.L.) : Contribution à une approche de la petite bourgeoisie urbaine algérienne entre les 2 guerres, in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, no.4, 1978.

CASAJUS (Dominique) : La passion amoureuse dans les poèmes et les chants twaregs de l'aïr, in TISURAF, no.3-4,1979.

CHELHOD (Joseph) : Le mariage avec la cousine parallèle dans le monde arabe, in Revue l'homme, no.3-4, 1965,pp. 113-173.

CHIKHI (Saïd) : La classe ouvrière aujourd'hui en Algérie, in Les temps modernes, juillet-août 1982, pp.57-79.

CHIKHI (Saïd), EL-KENZ (Ali) : Formes de représentation et pratiques ouvrières, Communication à Uppsala, octobre 1987.

COLONNA (Fanny) : Discours sur le nom : identité, alterité, in Peuples méditerranéens, no.18, janvier - mars, 1982, pp.59-75.

- La ville au village. Transfert de savoir et de modèles entre villes et campagnes en Algérie, in Revue française de sociologie, XIX, no.3, juillet-septembre 1978, pp.407-426.

- Saints furieux et saints studieux ou dans l'aurès comment la religion vient aux tribus, in Annales E.S.C., no.3-4, août 1980, pp.642-662.

- La reconversion d'un lignage saint dans le Nord-Ouest de l'aurès XIX°-XX°S., CRIDSSH, Histoire sociale de l'Algérie, Etudes, sources et documents no.4, Oran, 1983, pp.1-27.

COLONNA (Fanny) : Le déracinement comme concept et comme politique, Questions de sciences sociales, ONRS, Alger, septembre 1978, pp.51-74.

CUISENIER (Jean), MIQUEL (André) : La terminologie arabe de la parenté : analyse sémantique et analyse componentielle, in Revue l'homme, no.3-4, 1965,pp.8-59.

DELSAULT (Yvette) : Le double mariage de Jean Célisse, in Actes de la recherche en Sciences sociales, no.4, août 1976, pp.3-20.

DESCLOITRES (Robert), DEBZI (Laïd) : Système de parenté et structures familiales en Algérie, in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1963, Vol. II, CNRS, pp.22-59.

DESROSIERES (Alain) : Marché matrimonial et structure des classes sociales, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.20-21, 1978, pp.97-107.

DJAAD (Abdelkrim) : L'exil ou le royaume, in Algérie-Actualité no.1015 du 28-3 avril 1985.

El-Moudjahid de septembre à décembre 1979.
du 16 octobre 1979, "Familles, l'éducation des parents en question".
du 1er et 2 juillet 1988.

FARGUES (Philippe) : La démographie du mariage arabo-musulman: Traditions et changements, in Maghreb-Machrek, no. 116, avril-juin 1987, pp.339-371.

GRIGNON (Claude), GRIGNON (Christiane) : Styles d'alimentation et goûts populaires, in Revue française de sociologie, XXI, 1980, pp.531-569.

GUEMRICHE (Salah) : En ce siècle d'épousailles à crédit, in TISURAF, no.3-4, 1979.

HAMOUDA (Nasreddine) : L'activité féminine. Un indicateur des mutations socio-économiques, Statistiques ONS, no.3 avril-juin 1984, pp.29-35.

MENAHEM (George) : Les mutations de la famille et les modes de reproduction de la force de travail, in L'Homme et la société, no.51-54, 1979, pp.63-101.

MERAD (Boudia) : Etudes et débats sur l'emploi, in Revue algérienne du travail, no.19, décembre 1987.

MERLLIE (Dominique) : Comment vous êtes-vous connus?Code patent, code latent, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.70, 1987, pp.87-92.

- Comment vous êtes-vous connus? Une expérience de codification multiple, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.57-58, 1985, pp.89-92.

MERLLIE (Dominique), COUSQUER (Jean-Yves) : Mariage et relations familiales dans l'aristocratie rurale : deux entretiens, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.31, janvier 1980, pp. 22-34.

OUGOUAG KEZZAL (Ch.) : Le sadaq et le mariage suivant le "Urf" (rite) de Sidi Ma'amar, Libyca, CRAPE, Alger,1971, pp.235-241.

PISON (Gilles) : La démographie de la polygamie, in Population No1, 1986, pp.93-122.

REDJALA (M'barek) : Pour une étude du mariage en Kabylie.Littérature orale arabo-berbère, no.67, 1973-1974, pp. 89-199.

ROUSSEL (Louis) : Mariages et divorces. Contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux, in Population no.6, 1980, pp.1025-1040.

- La crise de la famille, in La recherche, no.111, mai 1980, pp.544-553.

SAYAD (Abdelmalek) : les enfants illégitimes, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.25, janvier 1979, pp.61-81.

SAYAD (Abdelmalek) : Les trois "âges" de l'émigration algérienne, in Actes de la recherche en sciences sociales no.15, 1977, pp.59-79.

SAYAD (Ali) : Aspects juridiques du droit d'entretien et de l'exhérédation des femmes dans la coutume kabyle, in TISURAF, no.4-5, 1979.

SINGLY (François De) : La lutte conjugale pour le pouvoir domestique, in Revue française de sociologie, Vol. XVII, no.1, janvier-mars 1976, pp.81-100.

SOT (Michel) : La génèse du mariage chrétien, in Revue l'histoire, Seuil, 1983, pp.60-65.

TALAHITE-HAKIKI (Fatiha) : Femmes et salariat urbain en Algérie : la salarisation bloquée et le nouveau procés de travail domestique, in Critique de l'économie politique, no.17, 1981, pp.8-39.

TAUZIN (Aline) : Autour de la poésie amoureuse maure de la mauritanie et du Mali, in Littérature arabo-berbère no.13, 1982.

VERDET (Anne) : L'école : la porte étroite, in Autrement, no. 38, 1982, pp.203-209.

VERNIER (Bertrand) : Emigration et dérèglement du marché matrimonial, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.15, 1977, pp.35-58.

- Stratégies matrimoniales et choix d'objets incestueux. Dot, diplôme, liberté sexuelle, prénom, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.57-58, juin 1985, pp.3-27.

- La circulation des biens, de la main d'œuvre et des prénoms à Karpathos : du bon usage des parents et de la parenté, in Actes de la recherce en sciences sociales, no.31, 1980, pp.63-87.

VON ALLMEN (Malik) : Les rapports de parenté comme rapports de production symbolique. Stratégies matrimoniales en Algérie, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.59, septembre 1985, pp.49-60.

Thèses et mémoires :

ADEL (Faouzi) : Les changements socio-économiques dans l'Algérie coloniale de 1830 à 1914, thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 1977.

ABEL (Françoise) : Les gestes de la vie quotidienne dans le Constantinois, thèse de 3° cycle, 1982.

BARBARA (Augustin) : Mariages mixtes, thèse de 3° cycle, EHESS 1978.

BRETEAU (Claude H.) : La vie imaginaire d'une communauté du Nord-Est Constantinois, EPHE, thèse de 3° cycle.

CHEBEL (Malek) : Le corps dans la civilisation traditionnelle du Maghreb, thèse de 3° cycle, Université de Paris VII, 1982.

CHERIF-BERRADA (Dalila) : Les femmes de la plaine du Cheliff. Exode rural et espaces féminins en Algérie, thèse de 3° cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1986.

DAOUD (Saâdi) : Proverbes arabes et proverbes français.Etude comparée des thèmes et structures, thèse de 3°cycle Aix-en-Provence, 1980.

EL-KENZ (Ali) : Monographie d'une expérience industrielle en Algérie : le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, thèse de doctorat d'état, Paris VIII, 1983.

GARNERO (S.) : Essai d'approche des relations précoces mère-enfant, de la naissance à 18 mois en milieu culturel algérois, mémoire psychiatrie, Faculté de médecine de l'Université de Paris, Val de Marne, 1982.

HANOTEAUX (Adolphe) : Note sur la position de la femme chez les Kabyles, in TISURAF, no.3-4, 1979, pp.31-38.

HART (David M.) : Les institutions des Aït Morhad et des Aït Haddidou, in TISURAF, no.3-4, 1979.

KHELLADI (Mohamed) : Mouvements de la population et mouvements des capitaux, Séminaire CREA, Alger, 1977.

- La réalité des chiffres, El-Moudjahid, 18 avril 1988.

KHELLIL (Mohamed) : Pratique(s) du mariages aux At fliq, in TISURAF, no.3-4, 1979, pp.61-80.

LE GOFF (Jacques) : Le refus du plaisir, in Revue L'Histoire, Seuil, 1983, pp.52-59.

LENOIR (Rémi) : Transformations du familiarisme et reconversionsmorales, in Actes de la recherche en sciences sociales, no.59, septembre 1985, pp.3-47.

- L'effondrement des bases sociales du familiarisme in Actes de la recherche en sciences sociales, no. 57-58, juin 1985, pp.69-88.

LEVI STRAUSS (Claude) : Les problèmes des relations de parenté. Entretiens, inter-disciplinaires sur les sociétés musulmanes, Doc. EHESS, pp.13-20.

LIABES (Djillali) : Sur la bourgeoisie privée, in Temps modernes, juillet-août 1982, pp.108-131.

MAKARIUS (R.) : Famille, mariage, parenté chez les arabes, in Systèmes de parenté, entretiens interdisciplinaires, E.P.H.E., pp.21-34.

MARCHAND (Henri) : Considérations sur les mariages Franco-Musulmans, in Annales juridiques, économiques et sociales, no.3-4,Alger,1955.

MOUNIER (B.) : Algérie, Algériens transplantés, thèse de médecine, Lyon.

NEZZAL (Khedidja) : Les Beni Frach de l'Aurès : une ruralité en devenir, thèse de 3° cycle, Toulouse-Le-Mirail 1987.

VIROLLE (Marie) : Attitudes et pratiques face à la mort en Grande Kabylie, thèse de 3° cycle, EHESS, 1980.

VON ALLMEN (Malik) : Mariage et familles. L'évolution des structures familiales en Algérie, thèse de 3° cycle, EHESS, 1980.

ZANNAD (Traki) : Essai d'analyse morphologique. Etude de cas: la relation entre les pratiques corporelles féminines et le cadre urbain à Tunis, thèse de 3° cycle, Paris VII, 1980.

Documents statistiques et divers :

AARDES : Etude migration. Premiers résultats synthétiques, Alger, janvier, 1979.

AARDES : Démographie algérienne 1984, Alger.

Code de la famille algérienne.

Ministère du Plan : Situation démographique de l'Algérie.

ONS : - L'Algérie en quelques chiffres, 1977.
- Paramètres démographiques des années 1976-1978-1980-1981-1982, Alger, 1985.

Colloques - Journées d'étude :

Actes des journées sur l'habitat urbain, la question du logement à Alger, 19-20 mars 1976.

Cours au Collège de France, Paris, Année 1983-1984.

E.P.H.E. : Système de parenté, entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes, non daté.

E.P.H.E. : L'évolution économique sociale et culturelle des pays d'Islam s'est-elle montrée défavorable à la formation d'un capitalisme du type occidental, colloque organisé les 22, 23 et 24 mars 1960.

Journées d'étude sur les déterminants sociaux, culturels et psychologiques de la fécondité, Alger, 26-27 septembre 1988.

Journées d'étude et de réflexion sur les femmes algériennes. Femmes ou citoyennes? C.D.S.H., Oran, 3,4,5 et 6 mai 1980.

Index des noms d'auteurs

AARDES : 36-46-48
ABEL F. : 597
ADEL F. : 31-135-259
AGERON CH-R. : 175
AIT SABBAH F. : 16-275-581
AKEB F. :257
ALBERONI F. : 224-226-234-265 277-579-580-581-584
ALIA J. : 481
AL-SOUYOUTI : 581
AL-THAKEB : 20
AL-TIFACHI : 581
ARIES PH. : 4
ARNAUD J. : 77-174

BARBARA A. : 119
BASAGANA R. : 79-80-549
BELAMRI R. :504
BENACHENHOU A. : 47
BEN JELLOUN T. : 242
BERQUE J. : 1
BERTAUX D. : 32-39-40-41-83-126-140-141-170-492
BEZILLE H. : 154
BIANQUIS T. : 267
BLANCHET A. : 154
BORRMANS M. : 125
BOUCEBCI M. : 548
BOUHDIBA A. : 16
BOULDING K.-E. : 41
BOURDIEU P. : 11-13-15-19-21-24-25-27-28-29-32-33-35-46-49-55-71-82-85-89-90-95-126 141-143-156-157-219-253-275 369-458-494-495-508-602
BOURGEOIS-PICHAT J. : 18
BOUTEFNOUCHET M. : 20-63-65-73-134-462-543
BRESC H. : 6
BRETEAU CL.-H. : 76-80-273-535
BRUCKNER P. : 251

CARLIER J.-L. : 34
CHARNAY J.-P. : 73-109
CHAULET C.L. : 36-58-59-60-61 62-64-70-139
CHEBEL M. : 236-275-424-425-582
CHELHOD J. : 1-11
CHERIF-BERRADA D. : 597
CHIKHI S. : 34-36
COLONNA F. : 10-32-62-175-181 182-204
COUSQUER J.-Y. : 232
CUISENIER : 1-549

DAOUD S. : 79
DARBEL A. : 34
DAVID C H. : 226
DESROSIERES A. : 83-281-605
DEVILLERS G. : 35
DIB-MAROUF C.H. : 110-287-375 381

DJAAD A. : 120
DJEDIDI T.-L. : 227
DONZELOT J. : 123
DOUTTE E. : 430-432
DRAI R. : 131-135-137
DUBY G. : 4-5-6-7-19-229
DUMONT L. : 3-576
DUMONT R. : 1

EL KENZ A. : 36-49-126
EL NAFZAWI M. : 581
ENRIQUEZ E. : 576
E.P.H.E. : 2-12
ETIENNE B. : 39-202

FARGUES PH. : 16-18-19-20-92
93-94-102-111-319-588
FERNANDEZ D. : 15
FINKIELKRAUT A. : 251
FLANDRIN J.-L. : 4-5-7
FOUCAULT M. : 122-251

GARNERO S. : 532
GERMANOS-GHAZALI L. : 79
GILLETTE A. : 53-116
GIRARD A. :300
GIROD R. : 32
GOODY J. :1-3-4-5-8-10-222
GRIGNON CL. : 492
GRIGNON CH. : 492
GUICHARD P. : 3-14

HAMMOUDA N.-E. : 43-127
HOGGART R.:495

JAMOUS R. : 12-27-55-72-84-
286-375-378-402-409

KATEB Y. : 76-77-174
KAUFMANN J.C. : 405-458-576-
578-584
KESSAL M. : 95-103
KHELLIL M. : 55-75-109

LACOSTE-DUJARDIN C. : 45-52-
59-465-532-533-534-535
LAKEHAL M. : 491
LEFEBURE C. : 109-110
LE GOFF J. : 7
LEMAIRE J.-G. : 162
LEMENNICIER : 82
LEVY STRAUSS C. : 3
LIABES D. : 38
LIZOT J. : 46-76-79-80
LOCOH T. : 564

MAALOUF A. : 14-78
MAFFESOLI M. : 267
MAKARIUS R. : 9
MARBEAU-CLEIRENS : 547-548
MARCHAND H. : 115
MAROUF N. :184
MENAHEM G. :83-478
MERAD BOUDIA : 128
MERNISSI F. : 13-55-129-135-
136-260

MERLLIE D. : 232
METRAL M.-O. : 5
MIQUEL A. : 549
MOUNIER B. : 532

NEZZAL K. : 182

PENEFF J. : 37-606
PENNACHIONNI : 579
PERNOUD L. : 570
PITT-RIVERS J. :14-15-16-273
455-590

REMILI A. : 36
RIVET J. : 34
RODINSON M. : 1
ROUGEMONT De D. : 226
ROUSSEL L. : 17-328-510-530
606-613

SAYAD Abd. : 50-51-52-53-
116-533
SAYAD A. : 79-80-549
SEGALEN M. : 18-54-514
SENNET R. : 133
SERVIER J. : 77-78-400-401-
555
SHORTER E. : 4-17-575-577
SOT M. : 7

TALAHITE-HAKIKI F. : 45
THELOT C. :30-281-303
TILLION G. : 1-8-10-12-13-15
55-548-552
TODD E. : 3-4-10-17-19-21-70
123-124-222

VERDET A. : 39
VERNIER B. : 73-90
VIGNET-ZUNZ J. : 80-81
VIROLLE M. : 15
VON ALLMEN M. : 26-56-57-66-
68-69-86-87-88-98-101-104-
105-119-139-142-148-149-282
283-284-294-299-308-324-325
354-365-370-373-376-377-378
388-405-421-614

WEURLESS : 175

ZANNAD T. :497
ZERDOUMI N. : 273-274-532-562
572

Signification des sigles utilisés

AARDES : Association Algérienne pour la Recherche Démographique, Economique et Sociale.

CASOREC : Caisse Algérienne de Sécurité Sociale.

CREA : Centre de Recherche en Economie Appliquée, d'études et de réalisation.

ECOTEC : Entreprise de construction.

ENS : Ecole Normale Supérieure.

ERIAD : Entreprise des pâtes alimentaires.

FLN : Front de Libération Nationale.

ONS : Office National des Statistiques.

PTT : Postes et Télécommunications.

RMTC : Régie Municipale des Trams de Constantine.

RTA : Radio Télévision Algérienne.

SONACOME : Société Nationale des Constructions Métalliques.

L e x i q u e

-0-0-0-0-

adel : témoin instrumentaire, assesseur du cadi, greffier de la mahakma.

achoura : fête musulmane, vient le dixième jour du 1er mois.

aïd el kebir : grande fête marquée par un sacrifice.

aïd seghir : petite fête qui marque la fin du Ramadhan.

aïb : honteux.

amti : tante paternelle.

ammi : oncle paternel.

arch : tribu.

bachadel : juge suppléant du cadi.

bachagha : durant la période turque, haut fonctionnaire investi de pouvoirs judiciaires, administratifs et militaires.

baraka : manifestation bienfaisante du sacré ; bénédiction divine.

bah'th : recherche.

baroud : coups de fusil.

beldi(a) : citadin(e).

bent el am : fille de l'oncle paternel ; cousine paternelle.

bent el arab : "fille de l'arabe".

berah : crieur public ; annonce dans la fête du mariage les dons en argent.

bled : village.

borma : marmite.

çabbaha : le lendemain de la nuit des noces.

çad : barrage.

cadi : homme de droit religieux, juge.

caïd : chef de tribu puis "adjoint indigène" du douar.

chahid : martyr de la révolution algérienne.

chit'ân : diable.

chouffa : regard ; entrevue organisée lors d'un mariage pour permettre aux demandeurs de voir la jeune fille.

choumara : chantier de chômage.

choura : trousseau de la mariée.

dar : maison.

djemâa : assemblée.

dj'haz : cadeaux de l'époux à la mariée.

douar : territoire de la fraction ; unité administrative faisant partie de la commune.

el aoun : l'aide.

el djeria : cadeaux de l'époux à la mariée.

Fantasia : parade de chevaux avec leur cavalier.

Fatiha : cérémonie religieuse de mariage.

fiqh : interprétation juridique du coran.

fssad : le mal; destruction.

ghomsa : œillade.

ghrama : obole.

hacha rabbi : sauf votre respect.

hakem : administrateur durant la période coloniale.

haram : illicite.

harfigt : fraction.

hechma : pudeur ; retenue.

henna : cérémonie qui consiste à enduire de henné les mains et les pieds de la mariée.

hidjab : vêtement destiné à recouvrir tout le corps d'une femme.

horma : honneur.

hrim : parents de la mariée qui l'accompagent dans la demeure de son époux.

imam : celui qui dirige la prière dans la mosquée.

istibdâ : innovation.

Jahilia : période anté-islamique.

Jihad : guerre sainte.

kateb khodja : secrétaire de commune mixte.

khali : oncle maternel.

khalti : tante maternelle.

khammès : métayer au 1/5.

khettaba : délégation qui va faire la demande en mariage.

khotba : demande en mariage.

kouloughli : mariage des Turcs avec des autochtones.

laadjouza : la vieille ; la belle-mère.

lamassa : toucher.

lhadj(a) : le pèlerin.

lilt d'khul : la nuit de l'entrée ; la nuit de noces.

mahakma : tribunal.

maharma : foulard.

mahfel : cortège de femmes.

mart khali : la femme de mon oncle maternel.

melk : propriété foncière privée.

meshour : ensorcelé.

mlak : cadeaux de l'époux à la mariée.

mnaouliates : cuisinières.

Mouloud : fête célébrant l'anniversaire de la naissance du prophète.

m'torni : désignait les naturalisés de la période coloniale.

m'zitia : terme péjoratif désignant une Kabyle.

nessba : la belle-famille.

niya : naïveté ; niaiserie.

nssibi : le beau-père.

nssibti : la belle-mère.

rechq : dons en argent.

redjla : virilité.

sebâa : le 7° jour de la fête du mariage.

shour : sorcellerie.

sitr : rideau ; protection.

soff : ligue ; clan.

tabdila : tenue vestimentaire complète.

tabouna : trépied relié à une bouteille de gaz ; sert à cuire la galette.

taleb : lettré en arabe ; désigne aussi celui qui écrit des amulettes.

teffssah : pratique destinée à préserver la virginité à une jeune fille.

touiza : entraide collective.

west ed-dar : centre de la maison ; cour intérieure.

ya khouya : ô mon frère.

ya khti : ô ma sœur.

ya sahbi : ô mon ami.

حـق البزولـــــة : le droit du sein

الدهـشـــــة، الخلعة : l'angoisse, la peur

الغمّـــــــة : l'évanouissement, l'étourdissement

المعاشرة : la fréquentation

الرّجلـــــة : la virilité

التفيتفـــــات : les miettes

العقار، الحبات : argent

Coupures de presse

-0-0-0-0-

El Moudjahid
5 AVRIL 1984

QUELLE LOGIQUE ?

Fonder un foyer et élever des enfants est une tradition naturelle mais aussi une raison de vivre et de faire survivre l'espèce. Elire la compagne de la vie exige l'accomplissement d'un certain nombre de conditions. En tout cas, l'élue ou du moins, sa famille exige de vous l'élection d'un domicile.

— Je m'adresse alors à une machine impersonnelle, personnifiée pourtant par une multitude de personnes, qu'on dénomme administration. On m'affranchit sur les conditions qu'il faut remplir pour prétendre à un logement. On me fit connaître que beaucoup de familles nombreuses vivent à l'étroit. Elles sont donc prioritaires. Un célibataire a très peu de chance d'accéder à un logement. Il se place donc en dernière position des priorités. Ce qui est logique. J'insistai toutefois que c'est justement pour rompre avec le célibat que je sollicite un logement.

— Mais comme le langage de l'administration est un langage de paperasse, c'est à mon état-civil qu'on s'adressait. Or, mon état civil, lui, ne révélait aucun lien conjugal. « Mariez-vous, ce qui nous permettra de vous inscrire sur la liste des attributions » me dit alors le préposé.

— C'est illogique soutiennent mes futurs beaux-parents. Ils considèrent que je plaisante lorsque je demande la main de leur fille sans lui offrir au préalable un toit. Ce qui est logique aussi.

— Mes capacités d'analyse logique semblent être limitées puisque j'aboutis à une voie sans issue. Alors de grâce, je vous mandate pour convaincre l'une ou l'autre des deux parties.

A. BELKHODJA

El Moudjahid 25 Aout 1982

La demande

L'agent de service me jeta un regard inquisiteur, puis, ayant jugé d'après mes habits que je n'étais sûrement pas un moine, me lança avec mauvaise humeur :

— Que veux-tu ?

Je sentis un poing dans ma gorge, ne parvenant même pas à masquer mon appréhension puis, d'une voix combien retenue, je répondis :

— J'ai un problème, j'aimerais le poser.

Il me dévisagea avec pitié, haussa les épaules et m'arracha sans un mot la « chemise » que j'avais encore dans les mains. Puis, les yeux plongés dans les documents, il demanda :

— De quoi s'agit-il ?

Je ne sus par quoi commencer. L'agent me parut alors immense derrière le bouclier de l'Administration, aussi terrible que la statue du Commandeur, prêt à abattre sur ma tête l'épée de Damoclès, en l'occurrence un magnifique stylo or — je ne suis pas certain que ce fût de l'or mais cela y ressemblait — j'avalai difficilement ma salive et dis :

— D'une demande...

— Quelle demande ?

— De logement...

Un pesant silence s'installa. L'agent avait une mine abassourdi. Il me regarda comme il aurait regardé le monstre du Loch Ness, puis ayant de nouveau jeté un coup d'œil à mon dossier, appuya franchement ses coudes sur le bureau. Etait-ce l'émotion ? Je crois que cela devait être l'emotion. J'etais moi aussi très ému. Terrible instant.

Il lut la première lettre (1965), puis la deuxième (1967), la troisième (1967), la dixième (1970), la trentième (1975) et se mit à compter les précieux parchemins comme s'ils avaient été des billets de banque. Son regard devint brusquement soupçonneux.

— Est-ce que vous vous moquez de moi ?

Ma terreur dût certainement le rassurer car il ajouta, sur un ton plus serein :

— Qu'est-ce à dire ?

Je lui expliquais que je travaillais depuis bientôt quinze ans, que j'ai toujours été un employé modèle, que je ne voulais pas causer de désagrément aux services, mais que ma mère insistait de plus en plus pour que je me marie. Je n'ai jamais donné le moindre motif de rancune à ma mère.

— Et alors, me rétorqua-t-il, étonné ?

Alors là, il me surprit, j'avoue que j'ai failli me fâcher. Il semblait se moquer complètement des désirs de ma mère. Heureusement, je me suis ressaisi à temps et je lui ai répondu :

— Alors, pour me marier, il me faut un logement !

Il me contempla, avec une sorte d'extase, regarda autour de lui pour s'assurer de notre tête à tête et il me déclara, confidentiellement :

— Mais alors, où habitez-vous présentement ?

— Chez mon oncle. Ma mère et moi habitons chez mon oncle où nous sommes un peu à l'étroit. Mais mon oncle est déjà marié, ajoutai-je précipitamment pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la question.

— Ah bon... bon... Mais vous-même, pour obtenir un logement, il faudrait que vous soyez marié. Avez-vous une femme ?

— La femme ? La femme est chez ses parents.

— Il nous faut la femme. Vous devez amener la femme et les parents. Présentez-vous demain, muni de icelle et de ceux-ci.

— Mais les parents ont un logement, lui dis-je.

— Aucune importance, la demande les concerne. Elle vous implique, et le choix de votre mère nous concerne. Nous sommes tous impliqués. Vous devez vous sentir concerné autant que moi. Ce n'est pas une mince affaire que de s'attaquer au mariage. Vous prenez vos responsabilités et nous prenons les nôtres. Vous vous marierez et nous trouverons des logements. Nous vous logerons et vous nous marierez...

Il s'arrêta net, ferma brutalement le dossier, en me regardant avec épouvante puis reprit :

— Votre demande sera examinée en temps entendu, avec la bienveillance requise...

Et de donner un coup de tampon sec au dossier. Derrière moi, l'appariteur, me tirant par le bras, hurla avec enthousiasme :

— Au suivant !...

Ryad Sabri CHAABANE

LE CELIBAT EN QUESTION

par Riadh M. (BEL ABBES)

Pour commencer, je voudrais d'abord vous signaler que si j'ai décidé de vous écrire aujourd'hui, c'est uniquement pour faire plaisir à une personne ; car moi, je suis de ceux qui parfois, gardent certaines critiques pour eux-mêmes. Voilà, c'est au sujet du célibat en Algérie, comme l'a bien mentionné Melle Z. T. B. d'Oran ; celle-ci a bien développé son sujet en donnant des « arguments » solides.

Effectivement, le problème touche la majorité de la population. Pour certains c'est devenu une véritable obsession : « qui choisir ? ». Celle qui travaille ? ou celle choisie par mes parents ? Celle avec qui je suis sorti ? ou celle que je ne connaîtrai qu'après le mariage ? Des questions qui tournent sans cesse, et qui prennent généralement trop de temps pour se réaliser.

Pourquoi, finalement ces célibataires ont peur de l'échec (filles ou garçons). Pourquoi après quelques années de bonheur, le couple devient-il las ? Parce que nous autres êtres humains sommes un peu trop égoïstes. Nous ne pensons qu'a nous - mêmes d'abord, ensuite (et ce n'est pas toujours) à autrui.

Pourquoi, ne sommes-nous pas intelligents ? Il ne suffit pas d'être instruit pour être intelligent. Permettez - moi de donner une petite définition de l'intelligence : c'est la faculté de s'adapter. Autrement dit, une personne qui s'adapte à telle ou telle situation, est une personne intelligente. Pour ainsi dire, si une fois votre partenaire choisi, et que celui-ci n'est pas tout à fait « conforme » (personne n'est parfait) sachez vous adapter. Pensez d'abord à ceci, ensuite à vos défauts. N'oubliez pas que cette personne que vous avez choisie est comme vous : un être humain créé par Le Tout Puissant. Alors corrigez-là, en lui parlant, avec gentillesse et patience. Avec maints efforts, vous aboutirez sans aucun doute à un résultat meilleur. Voilà pour ce qui est de la « peur de l'échec ». Encore une chose, sachez, vous messieurs et vous mesdames, vous n'aurez que ce que vous méritez !

Un autre sujet que je voudrais développer, et qui concerne toujours le « célibat » est : où trouver l'âme-sœur ? Malheureusement pour tous, les jeunes sont occupés à longueur de journée par le travail, autrement dit aucun temps, ni espace pour connaître d'autres visages, ni d'autres mentalités. Car il est tout naturel de rappeler que l'être humain est toujours avide de ce qui est nouveau pour lui. Et, dans une société ou un établissement, les sujets de discussion sont trop limités pour diverses raisons que je juge inutile d'évoquer.

Pourquoi, et je vais droit au but, ne pas créer dans notre presse un coin qui pourrait à mon avis aider sinon secourir beaucoup de ces « célibataires » (qui ont parfois du mal à cacher leur célibat). Je ne sais pas exactement ce que ce coin pourrait contenir, mais il pourrait aider des célibataires à se connaître : (par écrit par exemple), à s'exprimer. Ceci n'étant qu'une idée parmi tant d'autres, mais qui (et j'en suis certain) sera partagée par beaucoup d'autres. Cherchez l'âme sœur dans un autre coin, elle y est peut-être ! Bon courage à tous.

Horizons 19 Mai 1988.

A PROPOS DU CELIBAT

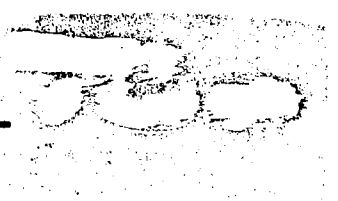

Le célibat en Algérie ? En voici un nouveau phénomène de société (de la société occidentale) dont nous nous croyons à l'abri... Et pourtant, il est bien présent. J'ai 33 ans, études supérieures à Alger et à la Sorbonne (Paris), cadre supérieur Les filles ne manquent pas. C'est sûr. A tel point que j'ai l'embarras du choix ! Et pourtant, je suis toujours célibataire. Je ne suis pas un célibataire endurci. Sauf que je n'arrive pas à trouver la femme qu'il me faut, parce que j'estime que les filles « épousables » sont vraiment rares de nos jours. Cette lettre est une réplique en quelque sorte à la lettre de Meriam qui regrette d'être « sérieuse » et de ne pas être comme ses copines qui ne sont pas «folles et qui ne gâchent pas tant d'occacsions » !

C'est parce qu'il y a beaucoup de filles de ce genre, qu'il y a beaucoup d'hommes célibataires (épouser des dévergondées ? Non !). Car pour l'homme — aussi moderne soit-il — quand il s'agit de mariage, c'est toujours sérieux...

J'ai remarqué, comble de l'ironie, dans la vie de tous les jours, qu'une fille, une fois atteint l'âge où le train ne siffle plus ! (disons une « vieille fille ») réclame le mariage sans condition. Une fille sérieuse finira toujours par trouver un homme. Les autres, celles qui ont passé leur jeunesse a « s'amuser », se retrouvent à un âge avancé dans la même situation que la « Cigale et la Fourmi » dans la fable de La Fontaine !

Croyez-moi, je n'ironise pas sur la situation ; je trouve ça malheureux.

Rourka Mustapha.

Horizons 18 Aout 1988

LA LETTRE

DE LA SEMAINE

« SANS LA PRESENCE DU PERE... »

Je voudrais par le biais de votre journal que je trouve très intéressant, lancer une sorte de S.O.S. à tous les Algériens afin de m'aider à trouver peut-être une solution, et je tiens à remercier d'avance tous ceux qui collaborent de près ou de loin, car vraiment je suis dans une situation catastrophique.

Mon cas est comme suit : On m'a obligé de me marier à une cousine en 1983. J'ai divorcé en 1985. Malgré les différents problèmes que j'ai rencontrés avec mon ancienne épouse, mon père (se sentant coupable de tout ça, car c'est sa nièce, et après trois années de divorce légal) utilise tous les moyens pour que je reprenne encore une fois sa nièce. J'ai discuté avec lui, même sur le plan religieux étant donné qu'il est Hadj, j'ai essayé de le convaincre de ma décision de ne pas la reprendre à maintes reprises.. Il ne veut rien entendre...

La question que je pose est la suivante : si je vais un jour demander la main d'une fille sans la presence de mon père qui est en vie, qu'elle famille va accepter cela ? Malgré que j'ai tout : logement individuel, un très bon poste de travail, etc Je vous informe que j'ai essayé une fois mais en vain. Je vous ai décrit ma profonde douleur, je ne demande qu'une seule chose : de l'aide.

A nos chers journalistes du quotidien « Horizons».

En mon nom personnel, je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier de tous les efforts que vous faites, pour le bien-être de tout le peuple algérien, et ce, dans tous les domaines, merci encore de tout mon cœur et je vous souhaite une bonne continuation.

A.H. (WILAYA DE TIPAZA)

Horizons 10 Juin 1988.

L'AMOUR D'UNE MERE

Par Melle Yamina

Je suis une jeune Algérienne, je veux bien voir la télé, et lire les revues et les journaux afin de connaître les problèmes que les gens rencontrent et de savoir comment ils réfléchissent.

Je remercie beaucoup « HORIZONS » pour le service qu'il nous rend, c'est par son intermédiaire que l'on peut se mettre d'accord puisqu'il nous fait transmettre les opinions des autres sans qu'on se dérange ! Bref ! je veux répondre à Mlle D.B. de Batna qui a écrit « dans notre courrier » une lettre intitulée « Une fleur s'est éteinte au printemps », dans « HORIZONS », du dimanche 17.04.88. Le contenu de la lettre :

Un jeune homme âgé de 25 ans, s'est suicidé [redacted] car sa mère a refusé son mariage avec celle qu'il a aimée. Elle ajoutait que c'est sa mère qui a démoli la vie de son fils, c'est elle qui serait la cause de sa mort.

Je crois, enfin je suis sûre, et quels que soient ses motifs qu'une mère ne veut jamais du mal à son fils ; c'est lui sa vie, son avenir, et en aucun cas, elle ne veut démolir son avenir.

Au contraire, cette mère, avait peur pour son fils. Elle voulait son grand bonheur, mais elle ne savait pas comment le lui faire comprendre. Peut-être qu'elle ne savait pas s'y prendre avec son fils, car elle disait « non », sans lui expliquer pourquoi.

Peut-être que le regretté ne comprenait pas aussi les réactions de sa mère, car il était sûr de son amour, c'est pour ça qu'il a négligé son opinion. Sa mère qui l'avait mis au monde, sa mère qui ne demandait jour et nuit que son bonheur, en priant Dieu pour le bonheur de ses enfants, cette mère-là ne peut pas avoir voulu la mort de son fils.

Horizons 5 Juin 1988.

Divorcée, levez-vous !...

Mercredi matin, au tribunal de Sidi M'hamed. Une salle d'audience aux trois quart pleine de femmes et d'hommes, jeunes et moins jeunes, d'enfants, les traits tirés, le regard vide ou empli de tristesse. Qu'attendent-ils tous ? En face, le magistrat et sur son bureau une pile de dossiers relatifs à des affaires de divorce jugées ou en cours d'instruction. Tous ces dossiers symbolisent drames, amertume, désillusions... Combien d'autres, semblables sont passés ou sont sur les bureaux des magistrats. Le divorce a pris une telle ampleur qu'il est devenu un véritable fléau social — 5.000 divorces en 1978, pour la wilaya d'Alger. 13.423 procédures enregistrées, sur le territoire national et 13.418 jugées en 1971. Alors qu'en 1980, ces chiffres passent à 25.991 procédures enregistrées et 22.096 jugées. Pourquoi tant de divorces ? Où résident les causes et les raisons ?

Le divorce, c'est non seulement la séparation de deux êtres mais aussi le déchirement, la rancœur et parfois la haine. C'est la destruction d'une famille et l'échec d'une union. Autrement dit, le divorce n'est pas sans meurtrir, sans laisser de traces. Ses retombées sont lourdes et douloureuses. Il y a les causes avouées, multiples et diverses mais aussi celles inavouées ou que l'on avoue difficilement. Il y a la mésentente du couple, le désaccord avec la belle famille, la promiscuité et la cohabitation avec cette dernière, rendue obligatoire du fait de la crise de logement. Il y a aussi les prétextes, beaucoup de prétextes et que l'on considère comme raisons justifiant le divorce.

Le divorce est de la faculté exclusive du mari et ne s'établit que par voie judiciaire après une procédure de conciliation. Si le mari ne renonce pas à divorcer après une tentative de réconciliation, le juge prononce le divorce. Son jugement est sans appel et accorde à l'épouse le droit au logement et aux dommages et intérêts s'il constate que le mari aura abusivement usé de sa faculté.

Il est permis à l'épouse de demander le divorce lorsqu'il est établi qu'elle est maltraitée, lorsqu'elle n'est pas entretenue. Cependant du fait qu'il est le privilège du mari, le droit au divorce peut donner lieu à des abus. Du fait que le lien du mariage est détenu par le mari, c'est de lui que dépend donc le bon vouloir de le dissoudre et le révoquer.

Tout comme le divorce est un acte grave, le mariage est une décision sérieuse. Il demande des conditions et doit reposer sur des bases solides. Ce n'est pas une aventure hasardeuse, mais un acte réfléchi. La loi autorise l'homme à se marier à 18 ans et la femme à 16 ans. Est-ce qu'à 18 ans et 16 ans, l'homme et la femme sont mâtures, prêts pour le mariage. S'il est vrai que l'homme se marie rarement à 18 ans, il n'est pas exceptionnel que la femme soit mariée à 16 ans. A cette âge, c'est une adolescente, une enfant. Pour des raisons multiples, sociales économiques et autres, l'âge du mariage devrait être relevé. Car s'il y a des divorces nombreux, il y a aussi trop de mariages précoces et établis sur des bases peu solides. Le mariage avant d'être l'affaire de deux familles c'est celle de deux êtres d'abord. Trop de divorce par mésentente. Celle-ci pourrait être limitée si le couple venait à se connaitre avant qu'union soit contractée. Or des mariages arrangés par les familles continuent à se contracter. Le couple ne se connaissant pas auparavant, totalement inconnu l'un à l'autre est appelé à vivre ensemble. De cette vie en commun, peut résulter une entente comme une mésentente. La méconnaissance l'un de l'autre n'est pas la seule cause du divorce. Il y en a bien d'autres. Chacun de nous les connait. Ce qui est important c'est de combattre tous ces facteurs qui menacent le mariage d'échec, qui le rendent fragile, de les juguler et d'offrir le maximum de chances à un mariage de durer, d'être viable et vivable. Car le divorce n'est jamais une expérience heureuse. S'il est quelquefois préférable à une vie vécue comme un enfer et un calvaire, il arrive souvent qu'il soit subi par l'un ou l'autre, i m p o s é à l'un des époux.

Bien que la loi et les hommes chargés de l'appliquer œuvrent à ne pas léser l'un ou l'autre des conjoints, la femme en sort amoindrie, beaucoup plus que l'homme, pourquoi ? Tout d'abord parce que le statut de divorcée, pour une femme est dévalorisant. De quelle protection morale et sociale peut elle se prévaloir quand la pratique et les mœurs sociales la culpabilisent. Du fait de la séparation, elle est amenée à prendre et assumer des responsabilités auxquelles elle n'a pas été toujours préparée. La loi sauf dans des cas précis et assez rares, confie la garde des enfants à la mère. Le père est tenu à verser une pension alimentaire en rapport avec son revenu. Cette pension alimentaire, est de façon générale, largement insuffisante à l'entretien des enfants. D'où provient le complément. C'est là que la mère doit se substituer au père et pourvoir aux besoins de ses enfants. Dans le cas où la femme dispose d'une instruction, d'un métier et d'une profession, elle a des chances de s'en tirer. Mais quand il s'agit d'une femme qui n'a pas d'instruction, de métier, elle est obligée alors de se contenter de n'importe quel travail, et elle va grossir les rangs de celles qui se font exploiter par des tiers et travailler au noir pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants.

Par ailleurs, un article du code civil P1) dit que le magistrat qui rend la décision du divorce peut attribuer le logement à l'un des époux, soit celui qui a la garde des enfants, dans le cas où il s'agit d'un bien de l'Etat. Or, la pratique est autre — quel est le mari qui sortirait de chez lui pour laisser son domicile à son épouse — Celle-ci, souvent n'en vient même pas à réclamer ce droit et s'en retourne avec ses enfants chez ses parents. La garde des enfants peut-être retirée à la mère. De ce fait, le mariage reste une aventure à l'issue imprévisible et incertaine. Sa solvabilité et sa sécurité requièrent des conditions, des préalables, des garanties. Et-ce dans l'intérêt du couple, de la famille et surtout des enfants, premières victimes d'un désaccord, d'une mésentente et d'une séparation.

Nadjia BOUZEGRANE

El Moudjahid 15 Novembre 1981

Une délégation de femmes reçue à l'APN

La délégation devant l'Assemblée Populaire Nationale...

Cela a commencé avec la publication, par la presse, de l'information relative à un dépôt de projet de statut personnel par le gouvernement devant l'Assemblée populaire nationale. L'information a aussitôt soulevé quelques interrogations, inquiétudes voire des préoccupations amplifiées par des rumeurs aussi contradictoires les unes que les autres.

Qu'est-ce que ce projet de statut personnel ? Que contient-il ? Des réactions, il y en eut. Les femmes n'ont pas été les dernières à réagir. Aussi bien les universitaires, étudiantes et enseignantes, travailleuses que femmes au foyer ont commencé à s'interroger. Puis tout ira très vite. Des femmes (inter-secteurs) se rendront en délégation auprès du secrétariat général de l'UNFA qui leur avait demandé de prendre contact avec le comité de wilaya. Celui-ci prendra l'initiative d'abriter deux rencontres avec la participation de femmes-députés. D'autres rencontres, en d'autres lieux, seront tenues à l'université ou dans des entreprises. Pour aboutir à la réception hier d'une délégation de femmes (avocates, travailleuses de la santé, de l'université, de l'habitat, de l'énergie...) à l'A.P.N. par MM. Djelloul Melaika et Belayat, vice-présidents de cette institution, et M. Metatla, président de la commission de coordination chargée de l'étude du projet de statut personnel. Cette même délégation a, dans un deuxième temps, été reçue par la secrétaire générale de l'UNFA, l'organisation des femmes étant réunie en conseil national.

Qu'est-il demandé ? Qu'est-il souhaité ?

Aussi bien devant l'APN que l'UNFA, la délégation reçue hier a exprimé d'abord son étonnement que le projet n'ait pas été préalablement soumis à « discussion à la base ». « Ce projet, estiment-elles, à l'instar d'autres dossiers telles la santé, la culture..., aurait mérité une discussion large et complète, du fait de son importance, du fait qu'il intéresse toute la société, du fait qu'il est appelé à régir la vie familiale et privée des citoyens algériens. » Leur première doléance est donc bien le droit à l'information.

Mais il faut préciser que l'Assemblée Populaire Nationale est soumise à un règlement intérieur. Il stipule que tout projet de texte qui lui est présenté par le gouvernement ou le Parti est soumis à son étude. Si débat à la base il doit y avoir, il n'est pas de ressort de l'Assemblée. L'Assemblée Nationale Populaire, avant d'adopter un projet peut faire appel aux représentants de collectivités et institutions intéressées et à même d'apporter une contribution. La discussion s'établit alors dans le cadre du règlement de l'APN.

Celle-ci, comme l'a souligné M. Djelloul Melaika, est une instance regroupant tous les représentants élus des forces du pays, toutes les forces organisées et structurées de la nation. L'Assemblée Populaire Nationale, avant de rendre définitif un quelconque projet, peut entendre les collectivités, organisations et institutions nationales intéressées.

La secrétaire générale de l'UNFA, pour sa part, a été sollicitée pour formuler au nom de l'organisation des femmes algériennes, le report du projet de loi. « Nous aurions pu attendre quelques mois, afin d'aboutir à l'élaboration d'un texte conforme à nos réalités, à nos préoccupations et à nos aspirations, » ont dit la plupart des femmes.

Elles font encore remarquer que la Charte nationale et la Constitution, textes fondamentaux du pays font état des droits de la femme, citoyenne à part entière, à l'instruction, au travail et à d'autres domaines vitaux de la Nation. Elles insistent : « Si nous sommes adultes et responsables dans la vie publique, nous souhaitons l'être aussi dans la vie privée et familiale ». Les préoccupations formulées, précisent-elles aujourd'hui, ne sont pas celles d'intellectuelles mais de toutes les femmes et tous les hommes attachés au progrès social et à la promotion de l'homme et de la femme algériens. Leur délégation a été entendue hier. C'est un premier pas.

N. B.

El Moudjahid 17 Novembre 1981

La famille Boukrid, famille modèle pour l'année 84, remise du prix par Mme OUNISSI, ministre de la Protection Sociale.

DEMOGRAPHIE

« LA FAMILLE MODELE »

SAMEDI 2 juin, une cérémonie « bon enfant » à la salle des fêtes du centre familial de Ben Aknoun. Un spectacle de chants et danses gracieusement offert par de jeunes enfants à l'occasion de la remise d'un premier prix. Un prix pas comme les autres. Le premier prix de la « **famille modèle** ». Décerné à partir de cette année à titre d'encouragement au programme de maîtrise de la croissance démographique. Comment a-t-on déniché cette famille ? Sur la base d'un profil tracé par le ministère de la Protection Sociale qui, justement, a la charge de promouvoir une politique de population en rapport avec nos ambitions sociales de progrès et d'émancipation, nos réalités sociologiques et nos possibilités économiques et auquel répond la famille Boukrid de Bologhine. Une famille monogamme de type nucléaire qui est réuni depuis un quart de siècle. Toute la famille était présente. Le père, la maman, les enfants et le petit fils. Une dizaine de personnes en tout. Oui, une dizaine inimaginable en ces temps de forçing démographique. Le père Boukrid, algérois, la cinquantaine à peine, est cadre dans les assurances. Il vit à l'aise. Sans difficultés. La vie, visiblement, il l'a bien remplie et il n'a pas fini de la remplir. Avec sa petite famille au sein de laquelle il évolue comme un poisson dans l'eau. Tendu ? non, il ne l'est pas. Il ne l'a jamais été, dit-il. Boukrid a quatre enfants dont les âges varient de 23 à 12 ans. Deux mariés et deux scolarisés. Quatre filles plus exactement.

Le manque de garçon ne vous a pas tenté ?..

— Je vous arrête. Je n'ai aucun problème, aucun complexe. J'étais émerveillé chaque fois que la sage-femme m'a annoncé que nous avions une fille. L'important n'est-ce pas la santé des enfants et de la maman ?

4 enfants : pour votre génération, c'est très rare. Comment avez-vous fait ?

— La contraception naturelle. Ni pilule, ni stérilet. Les calculs et la volonté. C'est tout. Après notre premier enfant, ma femme et moi avions pris la résolution de ne pas aller au-delà de quatre.

Quatre, pourquoi ?

— C'est le maximum. Les enfants, c'est facile d'en avoir. Mais il faut les nourrir convenablement, les vêtir décemment, les élever correctement, les distraire. Assurer leur scolarité, garantir leur avenir. Et puis, il y a la santé de la maman. Celle du papa aussi.

Les frères et sœurs de M. Boukrid n'ont pas eux aussi dépassé ce chiffre. La raison ? Il y en a toujours une. 17 oncles et tantes paternels. Chiffre qu'il faut multiplier par quatre ou cinq pour obtenir l'univers dans lequel il ont passé leur enfance. De quoi, effectivement, avoir le ras-le-bol en matière d'enfants.

Votre épouse travaille ?

— Non, mais je ne suis pas contre les femmes qui travaillent. La preuve, je veille scrupuleusement à la réussite scolaire de mes filles. D'ailleurs, l'une d'entre-elles travaille, elle enseigne dans une école. Et puis, la femme algérienne n'a-t-elle pas sa place dans l'Algérie.

Le climat dans votre famille ?

— Excellent. J'ai fais un mariage traditionnel et je m'entends à merveille avec ma femme. Pas un moindre nuage en 25 ans de mariage. Avec mes filles, je suis à la fois le père, le frère, l'ami et le confident. Idem avec les gendres. L'éducation que leur maman et moi, nous leur avons inculquée est basée sur la franchise, le dialogue, la compréhension et la générosité.

Le père Boukrid vit avec sa petite famille dans l'entente la plus parfaite. Après avoir reçu des mains de Mme Ounissi, Ministre de la Protection Sociale, le parchemin qui en fait la « **famille modèle pour l'année 84** », Boukrid Nasserdine est revenu vers sa femme, ses quatre fille, ses deux gendres et son petit-fils pour assister, ensemble, à la petite cérémonie organisée à leur intention...

D. B.

Algérie-Actualité 7-13 Juin 1984 - n° 973.

PREMIERE CONFERENCE NATIONALE SUR L'ESPACEMENT DES NAISSANCES

L'HARMONIE FAMILIALE

Organisée par l'Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA) la première conférence nationale sur l'espacement des naissances s'est ouverte samedi au Palais des Nations (Club des Pins) sous la présidence de M. Mohamed Chérif Messaâdia. Deux jours durant, (9 et 10 janvier) les participants représentant toutes les instances concernées par cette question brûlante (Ministère de la Santé, des Affaires Religieuses, de la Protection Sociale et du Travail etc.) ont eu à débattre tous les aspects du problème. L'objectif essentiel de la conférence est de dégager les voies et moyens de la maîtrise de la croissance démographique ou du moins la réduction du rythme excessif de cette croissance qui est de 3,1 %. Conscient du problème et de ses répercussions et sur la santé de la mère et de l'enfant, mais aussi sur l'équilibre socio - économique de la Nation, l'Etat a très tôt pris l'initiative, d'abord timide en matière de contraception. C'est en 1967, sous l'égide de l'UNFA que le premier centre d'espacement des naissances est ouvert à l'hôpital Mustapha à Alger. Cependant, il a fallu attendre 1974 pour que se développe un programme dans ce domaine. Actuellement, il y a dans chaque secteur sanitaire un ou plusieurs centres d'espacement de naissance. On compte plus de 1.900 structures réparties à l'échelle nationale dont plus de 20 % pratiquent toutes les méthodes de contraception. En moyenne nationale, il existe actuellement une structure pour moins de 1.500 femmes en âge de procréer. Ces dernières sont plus de 4 millions.

Pourquoi espacer les naissances ? Les bienfaits de cette action pour la santé maternelle, infantile, l'harmonie familiale, voire le bien - être de tout le monde, ne sont plus à démontrer, et on peut citer les risques qu'encourent les grossesses répétées.

Notons que les nombreuses grossesses vieillissent la femme prématurément et compromettent son aspect physique. Tenant compte de l'aspect religieux de la chose, beaucoup de réticences persistent encore, notamment dans les milieux ruraux. « *L'Islam au contraire valorise la santé de la famille. Il n'interdit pas la pratique de la contraception. D'ailleurs certaines méthodes étaient déjà citées dans les hadiths* ». Néanmoins, dans le rapport d'évaluation du programme de la politique d'espacement des naissances, il a été constaté qu'en dépit de l'accroissement du nombre de femmes adeptes de la régulation des naissances, beaucoup encore n'admettent pas la pratique de la contraception.

Cette conférence vient à point nommé pour faire le point sur la situation dans ce domaine.

Djamila CHAOUCH

El-Moudjahid 11 Janvier 1988.

L'ISLAM ET LA CONTRACEPTION

En 1968, le Conseil Supérieur Islamique a élaboré une « fetwa ». En voici les points essentiels :

1) - La régulation des naissances est permise lorsqu'elle est pratiquée de façon individuelle en cas de nécessité, existante ou éventuelle concernant la mère ou les enfants déjà nés ou à naître.

2) - La détermination de cette nécessité est réservée à l'appréciation des intéressés eux-mêmes.

3) - Si le gouvernement estime devoir prendre des mesures à ce sujet, il est souhaitable à notre avis de le voir au préalable organiser une campagne d'animation et d'incitation à l'esprit civique au sein des masses populaires pour expliquer les conditions à remplir pour avoir des enfants sains sans toutefois que cette orientation relève un caractère de contrainte à quelque titre que ce soit.

4) - Il faut mettre à la disposition des personnes se trouvant dans les cas ci-dessus précités, tous les moyens afin de ne pas les voir s'engager dans des voies dangereuses qui auraient des conséquences fâcheuses.

Algérie-Actualité
10-16 Mars 1983
n° 908.

L'HONNEUR C'EST LE BONHEUR

S'il faut commencer par le commencement, je dois revenir à la lettre de mademoiselle Souad de Boufarik publiée le 1er juin, et à celle de Mourad intitulée : « Je ne peux l'oublier ».

J'ai lu et relu vos lettres, et je comprends vos sentiments et votre douleur, mais permettez-moi d'abord que je vous dise mes amis que vous avez perdu beaucoup de temps à jouer avec les sentiments ; je pense qu'au lieu de chercher un sentiment désespéré ou un avenir incertain, luttez contre ce mal maudit qui vous ronge petit à petit jusqu'à ce qu'il arrive à vous dévorer et à vous détruire sans pitié, il fallait bien que vous le chassiez vous même de vos cœurs et de vos esprits, car il ne mérite pas vos souffrances, croyez-moi.

Souad, excusez-moi de vous dire que vous n'avez pas seulement perdu du temps, mais vous avez risqué en plus votre avenir, votre considération et votre honneur pour rien. Veillez jalousement à ce qu'il ne se dissipe point parce que l'honneur est pour nous la sécurité, le bonheur et l'avenir. Il est plus fragile et plus précieux que vous ne croyez. D'ailleurs vous l'avez même dit dans votre lettre que la « fille si jamais elle perd son honneur, elle est elle-même perdue ».

N'oubliez pas aussi que le mot honneur vient avant le mot bonheur et que ce dernier compte vraiment beaucoup pour nous. Donc vous avez dû penser à ça avant qu'il ne soit trop tard. Sincèrement Souad, vous ne réussirez dans votre vie qu'à condition que vous soyiez sérieusement fidèle et honnête envers vous-même et envers autrui ; ainsi vous goûterez le vrai bonheur qui se cache derrière ces qualités.

Le vrai bonheur, c'est lorsque vous vivrez dans le réel, c'est lorsque vous marchez sur le terrain solide du bon sens.

Alors, ne soyez donc pas le symbole d'une jeunesse qui se lance à corps perdu dans un rêve impossible, soyez raisonnable une fois dans votre vie car cette dernière ne mérite pas le moindre gaspillage de temps.

SOUAD DE BISKRA

Horizons : 15 Aout 1988.

2 - NOUS SOMMES PLUS EXIGEANTS

Tout d'abord je remercie notre « HORIZONS » pour tous les efforts qu'il déploie pour nous permettre de nous exprimer.

Mais je voudrais répondre à Mlle Yasmina d'Oran et ce suite à son article paru le 28-06-88. rubrique courrier intitulé « J'ai le droit d'être exigeante».

Chère lectrice, les motifs que vous évoquez pour justifier votre non mariage son faux. Les motifs de votre non mariage sont vos exigences car vous exigez un homme beau et milliardaire sous prétexte que la vie n'est faite qu'une fois et le mariage est pour toute la vie.

Alors, d'après vous, celui qui n'est pas beau et qui n'a pas un logement personnel n'a pas le droit de se marier ! Et ces femmes que vous dites frivoles, laides et bêtes et qui n'ont pas eu la chance d'être belles, sérieuses et professeurs de langues comme vous n'ont-elles pas aussi le droit de se marier !

Alors comment ont-elles eu droit à tout ça ?

Quand aux filles de votre âge et de votre esprit et qui n'ont pas eu la chance de se marier suite à leurs exigences un peu dépassées, et au « Mektoub », je porte à votre connaissance que la SONAHOMME unité beaugossité va importer des beaux garçons. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de ladite société.

Je souhaite également que ma lettre soit publiée afin de mettre un terme aux exigences de certaines filles.

TEWFIK D'ALGER

Horizons 1er Aout 1988.

Reportage photographique sur la cérémonie du mariage

-0-0-0-0-

1 - Exhibition des cadeaux apportés par la famille de l'époux ...

2 - ... dont l'indispensable robe blanche.

3-4-5 - Transfert du trousseau (ou choura) de la mariée.

6 - Exhibition du trousseau.

7 - Chaque objet subit un examen minutieux : les invitées palpent et évaluent.

8 - La voiture de la mariée.

9 - Le cortège moderne de la mariée (Sétif).

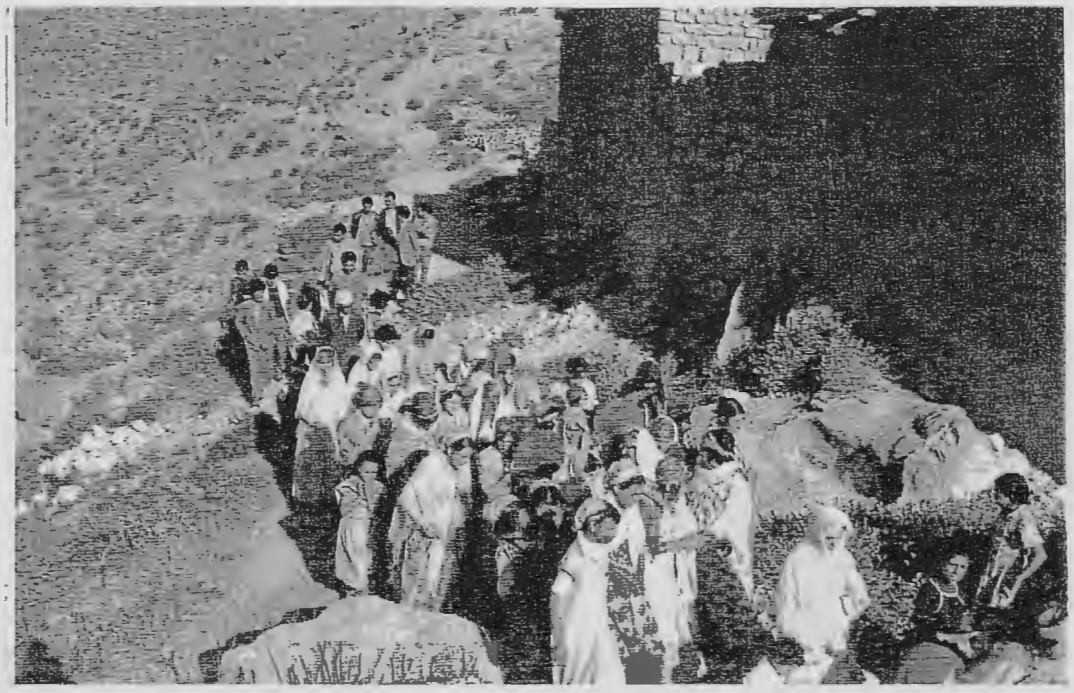

10 - Dans un village de l'Aurès : el mahfel ou cortège de femmes ...

11 - ... se dirigeant vers le domicile des parents de la mariée.

12 - Le voile de la mariée : à Sétif

13 - et dans une zone rurale de Sétif.

14 - Un cavalier, le fusil à l'épaule se préparant à exécuter une fantasia en l'honneur des mariés (zone rurale de Sétif).

15 - Le frère du marié s'apprête à tirer le "baroud" pour annoncer et fêter l'arrivée de la mariée (village de l'Aurès).

16 - Franchissement du seuil de la demeure de l'époux par la mariée. Elle s'apprête à écraser l'œuf sur le mur d'entrée (village de l'Aurès).

17 - Installation de la mariée.

18 - Pain, sucre et persil sur les genoux de la mariée : symboles de fécondité et de prospérité (Constantine).

19 - Dans les cuisines : préparation du repas à Sétif.

20 - Une vieille femme entonne un chant "sraoui".

21 - Dans l'attente du repas.

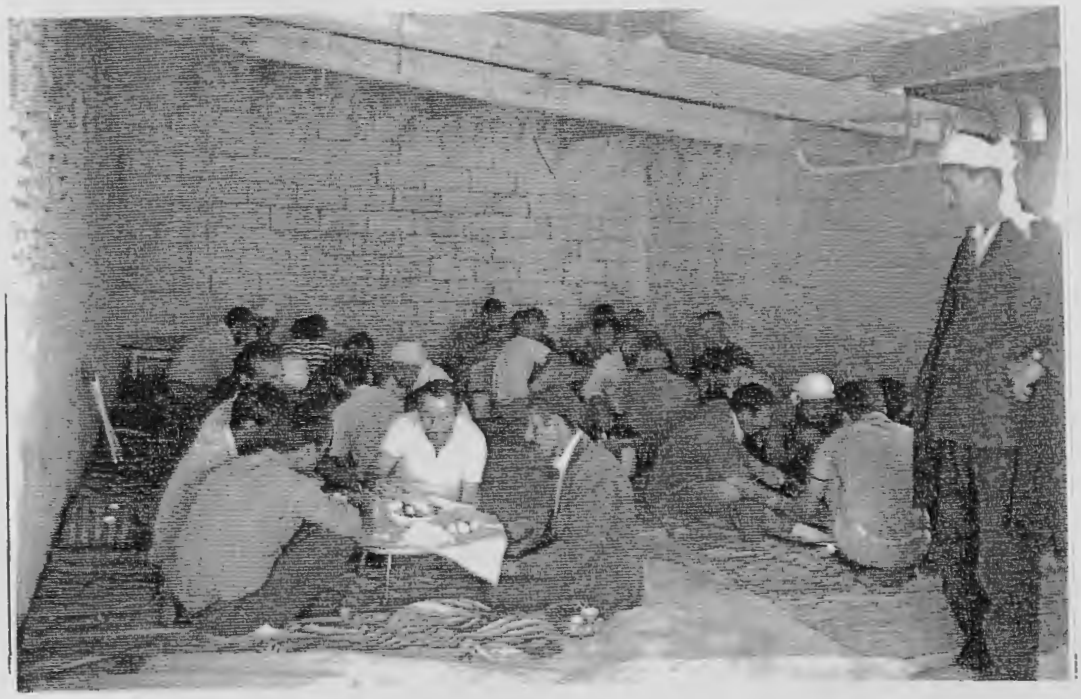

22 - Repas du mariage, dans un hangar pour faire face aux invités, venus nombreux.

23 - Un mariage fêté ...

24 - ... dans un restaurant (Annaba).

25 - Le henné : les feuilles sont pilées par une parente de la mariée (Sétif).

26 - Pieds et mains sont enduits de henné (région de Sétif).

27 - "Rechq" ou collecte d'argent auprès des invitées. Sur le plateau se trouve le certificat de virginité de l'épouse avec une photo apposée dessus (zone rurale de Sétif).

28 - Après la collecte, l'argent est remis à la belle-mère ou à la mariée (Constantine).

29 : Du côté des femmes ...

30 : ... la fête.

31 - Du côté des hommes : groupe de "rahaba" الـــرحـــابـة.....

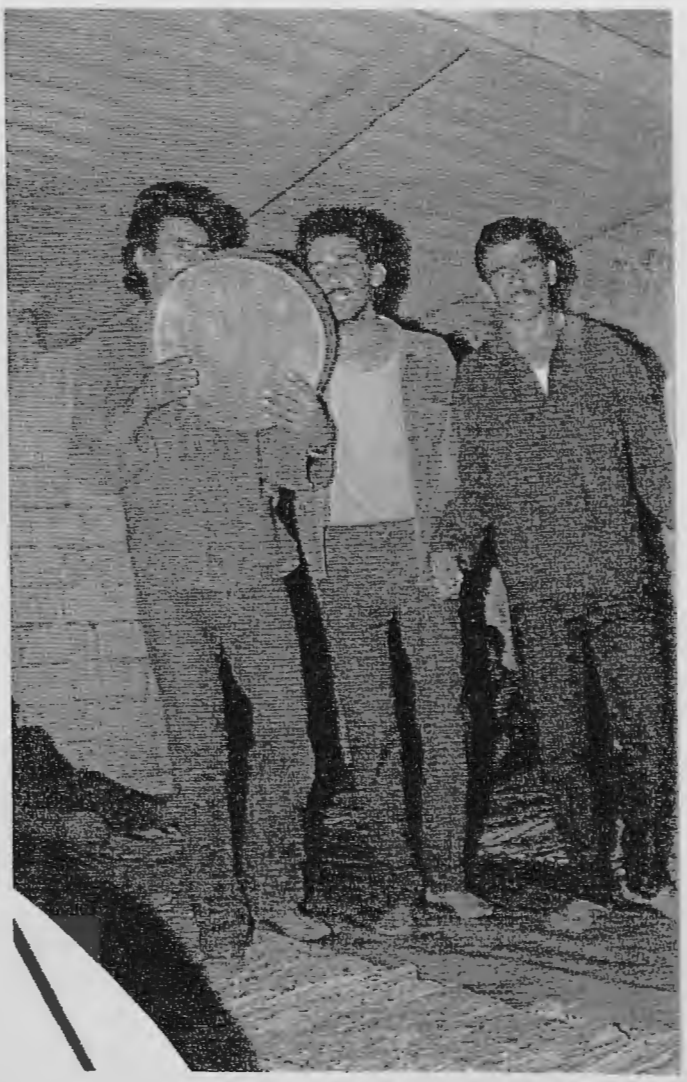

32 - ... animant la fête (zone rurale de Sétif).

33 - La scène de "Laadjouza" : parodie des valeurs de la virilité. Une vieille femme déguisée en homme à la recherche de sa "vieille". Le déguisement porte sur les principaux symboles de la virilité : burnous, moustaches et sexe en érection.

34 - La joie des retrouvailles.

35 - Préparation de la mariée à la nuit de noces :

36 - Un miroir est déposé dans son giron tandis qu'on fait brûler de l'encens dans un kanoun (village de l'Aurès).

37 - La coupe de cheveux de la mariée par la belle-mère, au lendemain de la nuit de noces.

38 - Au septième jour : la pose de la ceinture (symbole de fécondité) par un garçon de la famille de l'époux.

39 : Une cérémonie particulière ...

40 - ... d'un mariage mixte.

Cartes de la mobilité géographique des enquêtés et des pères des enquêtés

-0-0-0-

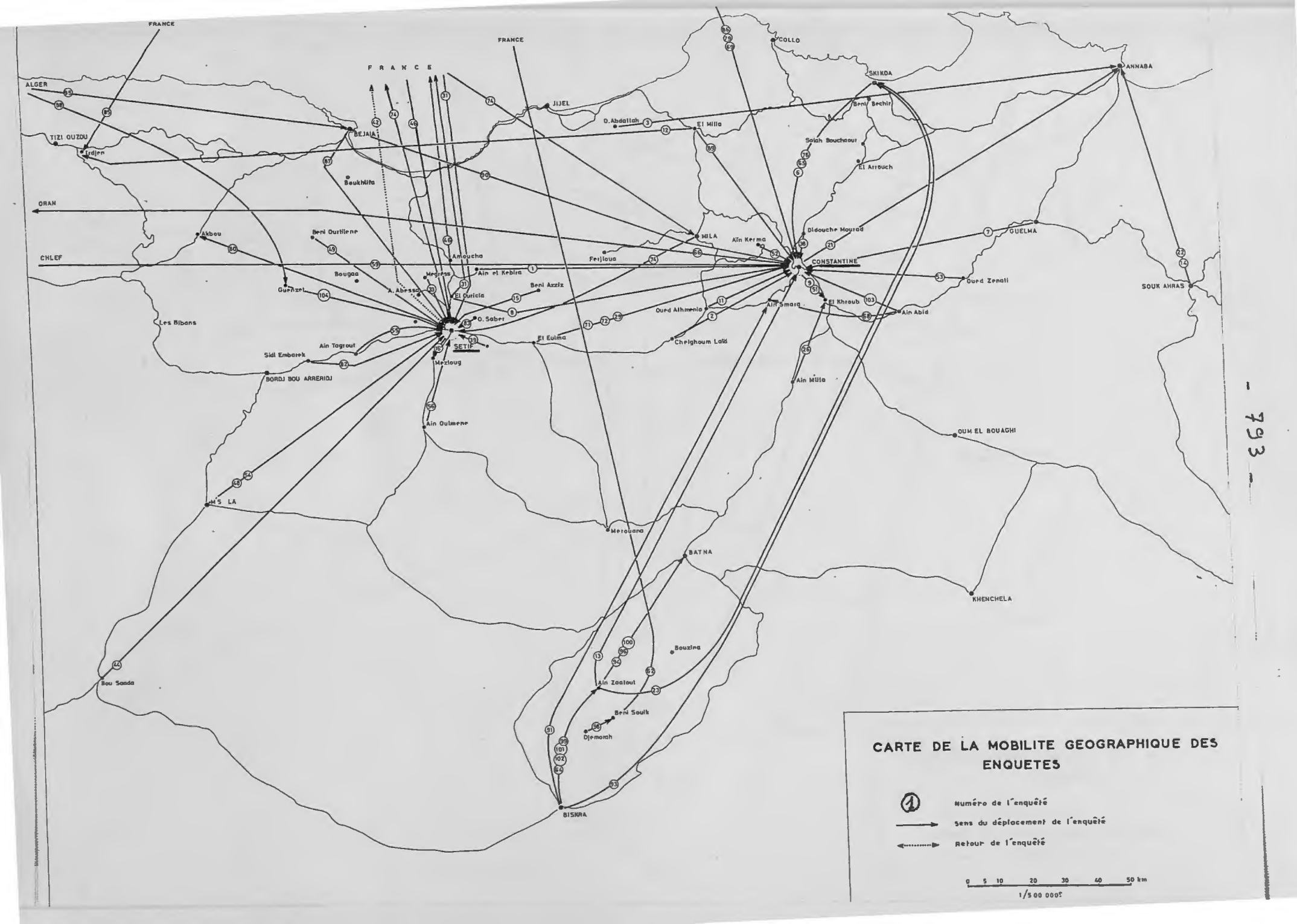
FRANCE
FRANCE
FRANCE
ALGER
TIZI OUZOU
Irdjen
BEJAIA
Boukhlifa
ORAN
CHLEF
Akbou
Beni Ourtilene
Bougaa
Guenzet
Les Bibans
Sidi Embarek
Ain Tagrout
BORDJ BOU ARRERIDJ
Amoucha
Megress
A. Abessa
Ain el Kebira
El Ouricia
Beni Azziz
O. Saber
SETIF
Mezloug
Ain Oulmene
JIJEL
O. Abdallah
El Milia
COLLO
SKIKDA
Beni Bechir
Salah Bouchaour
El Arrouch
ANNABA
MILA
Ain Kerma
Didouche Mourad
CONSTANTINE
Ferjioua
El Eulma
Oued Athmenia
Cheighoum Laid
Ain Smara
El Khroub
Ain Abid
Oued Zenati
GUELMA
SOUK AHRAS
Ain Milia
OUM EL BOUAGHI
M'S LA
Merouana
BATNA
KHENCHELA
Bouzina
Ain Zaatout
Beni Souik
Djemorah
BISKRA
Bou Saada
CARTE DE LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE DES ENQUETES
Numéro de l'enquêté
Sens du déplacement de l'enquêté
Retour de l'enquêté
0 5 10 20 30 40 50 km
1/500 000e

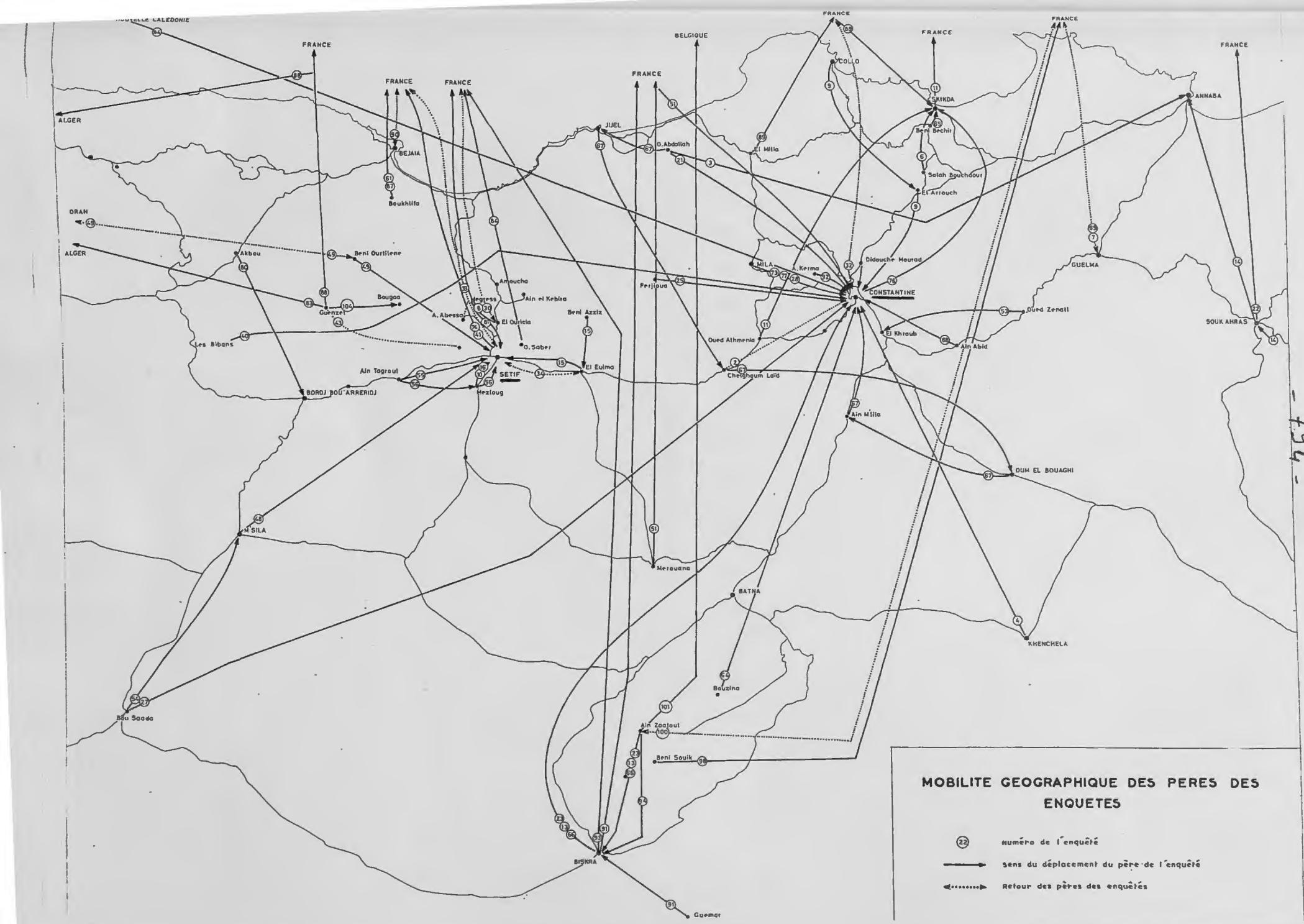
NOUVELLE CALEDONIE
FRANCE
BELGIQUE
ALGER
ORAN
BEJAIA
Boukhlifa
JIJEL
O.Abdallah
COLLO
SKIKDA
Beni Bechir
El Milia
Salah Bouchaour
El Arrouch
ANNABA
GUELMA
SOUK AHRAS
Akbou
Beni Ourtilane
Guenzet
Bougaa
Amoucha
Ain el Kebira
Negress
A. Abessa
El Ouricia
O. Saber
Les Bibans
Beni Azziz
Ferjioua
MILA
A. Kerma
Didouche Mourad
CONSTANTINE
Oued Zenati
El Khroub
Ain Abid
Oued Athmenia
Cheighaum Laid
Ain Tagrout
SETIF
El Eulma
Mezloug
BORDJ BOU ARRERIDJ
Ain Milla
OUM EL BOUAGHI
M'SILA
Merouana
BATNA
KHENCHELA
Bouzina
Bou Saada
Ain Zaatout
Beni Souik
BISKRA
Guemar
MOBILITE GEOGRAPHIQUE DES PERES DES ENQUETES
22 Numéro de l'enquêté
Sens du déplacement du père de l'enquêté
Retour des pères des enquêtés

T a b l e d e s m a t i è r e s

-0-0-0-0-0-0-0-

Introduction

Première partie : Logiques socio-économiques et pratiques familiales ---------- 23

Chapitre I : Espace social et champ familial ----- 24

1) Quelques concepts ---------- 24

2) Mobilité sociale et parcours familial ---- 30

3) Travail féminin et économie domestique ---- 40

4) Migration et émigration ---------- 46

Chapitre II : Indivision et individualisation ---- 54

1) Intétêt lignager et intérêt domestique ---- 54

2) Cohabitation et décohabitation ---------- 58

3) Horizontalité des relations et esprit de compétition ---------- 70

Chapitre III : Marchés matrimoniaux et choix conjuguaux ---------- 75

1) Où est l'endogamie? ---------- 75

2) Qu'est-ce qu'un marché matrimonial? ------ 82

3) Evolution des règles matrimoniales et perturbation du marché ---------- 88

a) Polygamie ---------- 92

b) Endogamie, homogamie et hétérogamie --- 94

c) Divorces et remariages --------- 101

d) Age au remariage et écart d'âge ----- 109

e) Les mariages mixtes ---------- 115

Chapitre IV : L'Etat et la famille ---------- 122

1) Système politique et système familial --- 122

2) Familialisme ou social-paternalisme ----- 124

3) Code de la famille et code de conduite ---- 129

4) Formes familiales et avenir conjugal ----- 134

Deuxième partie : Enquête et méthodologie ------- 138

Chapitre I : L'objet d'étude ---------- 139

1) Axes de l'enquête et choix de la population ---------- 142

2) Choix de la population étudiée ---------- 146

Chapitre II : Le terrain de l'enquête -------- 151

1) Le contact avec les enquêtés ---------- 151

2) Aspects techniques de l'entretien ------- 153

3) Ce que parler veut dire ---------- 156

4) Les limites d'une enquête ---------- 161

5) Les caractéristiques principales des enquêtés ---------- 163

Troisième partie : Origine sociale et histoire familiale ---------- 169

Chapitre I : Trajectoire des pères ---------- 173

1) Parcours migratoires et rupture avec le territoire ---------- 173

a) Une implantation ancienne -------- 173

b) La conquête de la ville ---------- 177

c) L'émigration de nécessité -------- 183

d) Ceux qui restent sur place --------- 186

2) Mobilité sociale et contraintes familiales -- 188

a) Les pères cadres ---------- 189

b) Pères propriétaires fonciers --------- 192

c) Les pères commerçants et artisans ---- 193

d) Les pères ouvriers ---------- 196

e) Les pères agriculteurs --------- 199

Chapitre II : Trajectoire des enquêtés -------- 201

1) Les cadres ---------- 203

2) Les techniciens ---------- 210

3) Les ouvriers ---------- 211

4) Les femmes au foyer ---------- 215

Quatrième partie : Vie amoureuse et formation du lien conjugal --------- 218

Chapitre I : L'expérience pré-conjugale ------ 221

1) Un âge problématique ---------- 221

2) La quête amoureuse ---------- 225

3) Le milieu étudiant ---------- 229

a) Un espace mixte ---------- 229

b) La vie sexuelle ---------- 233

c) L'appel du large ---------- 239

4) Les milieux populaires ---------- 252

a) Ceux qui n'en parlent pas ---------- 252

b) La difficulté de bien vivre ---------- 253

c) Volonté d'autonomie et contraintes matérielles ---------- 255

d) La rue du désir ---------- 258

e) Frustration et défoulement ---------- 262

5) Le milieu féminin ---------- 268

a) En attendant le mariage ---------- 268

b) L'expérience des hommes ---------- 273

- L'hermétisme du corps ---------- 273

- Entre le réel et l'imagianire ------- 276

Chapitre II : Stratégies matrimoniales et choix du conjoint ---------- 281

1) Un marché perturbé ---------- 281

A) Le choix du conjoint ---------- 289

1) Les milieux ---------- 289

a) Les mariages dans la parenté ------- 289

b) Mariages mixtes ---------- 293

c) Les milieux socio-culturels -------- 300
- La distance entre les conjoints ----- 313
- Le niveau d'instruction ---------- 316
- L'écart d'âge ---------- 317
- L'origine géographique ---------- 320

2) Les filières ---------- 324

a) Le choix personnel ---------- 327
- Le choix complice ---------- 328
- Le choix de la pudeur ---------- 350
- Le choix du compromis ---------- 352
- Le faux choix personnel ---------- 353

b) Le choix fait par la parenté ------- 354
- Le choix de l'autorité domestique --- 355
- Le choix du désespoir ---------- 359

c) Le choix par le biais de l'intermédiaire --- 365
- Par le biais de la parenté ---------- 365
- Par le biais de l'ami ---------- 367

B) La réalisation des mariages ---------- 369

1) La règle et la pratique ---------- 369

2) Les enjeux de la négociation --------- 371

a) La demande ---------- 371

b) La dot ---------- 375

c) L'intermède ---------- 384

3) La célébration du mariage --------- 388

a) Modèle citadin ---------- 389

b) Modèle rural ---------- 397

4) Entre le sacré et le profane -------- 403

a) Sens de la conformité et sens de la fête ---------- 406

b) Sens de la dérision et sens de la distinction ---------- 412

5) La nuit de noces ---------- 424

a) L'épreuve ---------- 430

b) Le face à face ---------- 445

c) Un cas particulier ---------- 449

d) L'esquive ---------- 453

Cinquième partie : Les modèles de la vie familiale --- 456

Chapitre I : L'organisation domestique ------- 459

1) Les modes de cohabitation

a) L'intérêt patrimonial ---------- 462

b) Le devoir de l'aîné ---------- 463

c) La cohabitation de la nécessité ----- 467

d) Une cohabitation temporaire --------- 475

2) Revenu et gestion domestique ---------- 477

a) Les familles à double carrière ----- 480

b) Les familles au salaire unique ------ 492

c) Les familles à plusieurs revenus ----- 504

Chapitre II : Les rapports dans la parenté ------- 508

1) La géographie de la famille ---------- 510

a) Les ex-cohabitants ---------- 515

b) Mobilité relative des cadres ------- 517

c) L'identité territoriale ---------- 520

2) Structure des échanges ---------- 522

a) Prise en charge et réciprocité ------- 523

b) Stratégie des beaux-parents --------- 529

3) Les liens affectifs ---------- 531

a) Une relation triangulaire --------- 531

b) L'attrait ambigü de la "nessba" ---- 543

4) Terminologie de la parenté ---------- 548

Chapitre III : Fécondité et modes de vie --------- 554

1) Modèles de fécondité ---------- 554

2) C'est Dieu qui donne ---------- 562

3) Entre le souhait et la pratique -------- 566

4) Le temps de vivre ---------- 569

Chapitre IV : Socialité domestique et pouvoir conjugal ---------- 575

1) Le repli domestique ---------- 575

2) Une conjugalité en devenir ---------- 583

a) Une relation à trois ---------- 583

b) Une pseudo-conjugalité ---------- 594

Conclusion ---------- 603

Annexes ---------- 617

Guide d'entretien ---------- 620

Liste des tableaux ---------- 624

Liste des encadrés ---------- 628

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des pères des enquêtés ---------- 630

Tableaux synoptiques sur la trajectoire des enquêtés ---------- 645

Diagrammes familiaux des enquêtés ---------- 668

Bibliographie ---------- 720

Index des noms d'auteurs ---------- 742

Lexique ---------- 746

Coupures de presse ---------- 753

Reportage photographique sur la cérémonie du mariage ---------- 762

Cartes de la mobilité géographique des enquêtés et des pères des enquêtés ---------- 783

Table des matières ---------- 786